

# **LA ZONE FRANC**

**RAPPORT 1999**

# **RAPPORT ANNUEL DE LA ZONE FRANC**

**SECRÉTARIAT  
DU COMITÉ MONÉTAIRE DE LA ZONE FRANC**

**39 rue Croix-des-Petits-Champs  
75049 Paris Cedex 01  
Tél : 01 42 92 31 46**

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
Jean-Pierre PATAT**

**Directeur Général des Études et des Relations Internationales de la Banque de France**

**Reproduction autorisée avec indication de la source**

**<http://www.banque-france.fr>  
email : [comozof@banque-france.fr](mailto:comozof@banque-france.fr)**

**La rédaction et la mise au point de ce rapport ont été assurées par l'ensemble du personnel du Service de la Zone franc à la Banque de France : Pierrette Blanc, Bruno Cabrillac, Emmanuel Carrère, Geneviève Deléry, Stéphanie Dos-Santos, Delphine Duflot-Heim, Vincent Hecquet, Rose-Marie Heinrich, Jacques Legrand, Hélène Smiechowski.**



---

## **Bon de commande du rapport annuel de la Zone Franc**

**à adresser à :**

**BANQUE DE FRANCE  
07-1050 Relations avec le public  
PARIS Cedex 01  
Tél : 01 42 92 39 08**

**Nom ou raison sociale : .....**

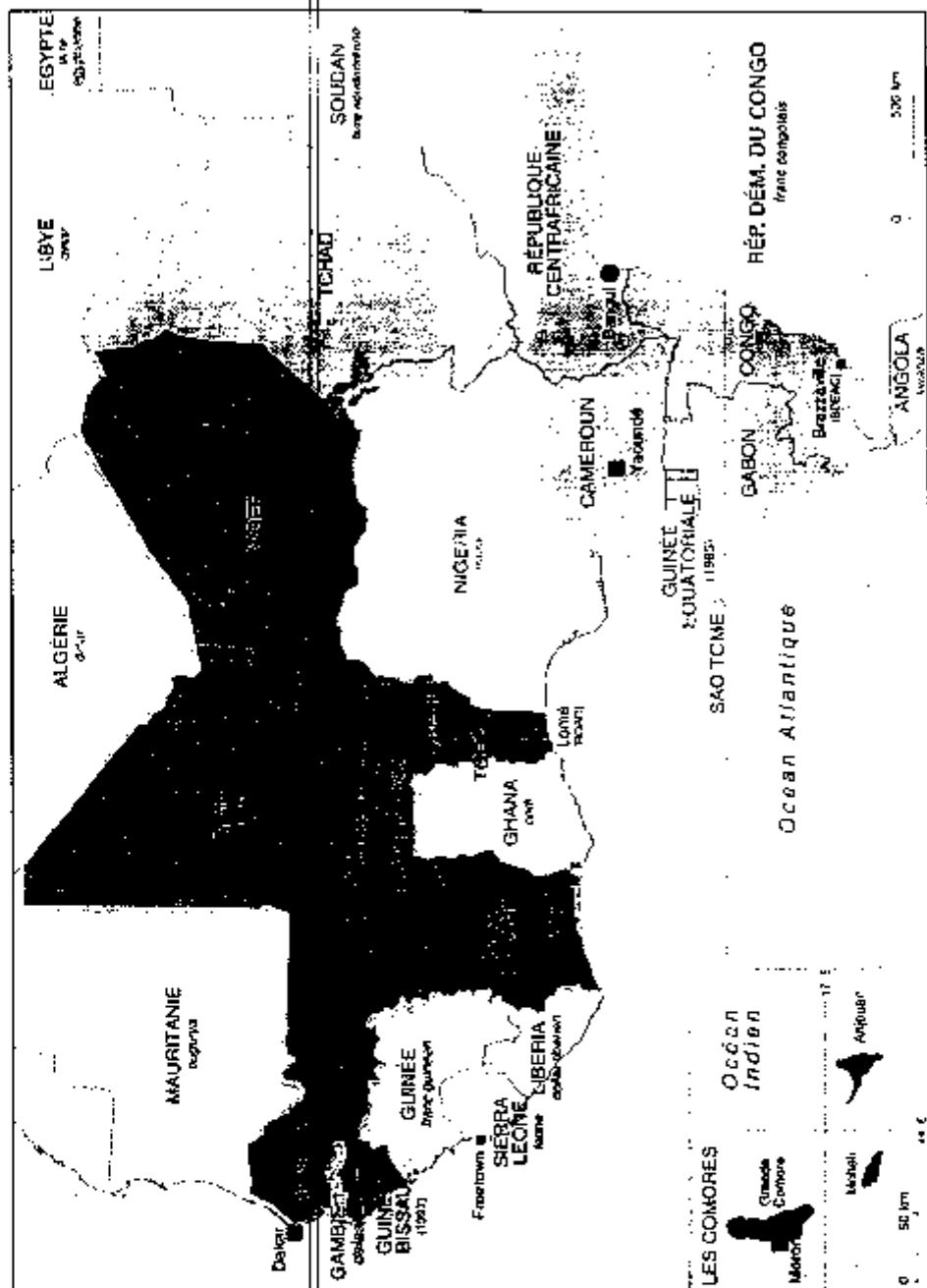
**Activité : .....**

**Adresse : .....**

**Tarif : 150 FF TTC**

**Mode de règlement : chèque bancaire ou postal à l'ordre de  
« BANQUE DE FRANCE-PUBLICATIONS »**

# **LA ZONE FRANC EN 1999**



- Legend:
- Zone BCEAO, Franc CFA
  - Zone BEAC, Franc CFA
  - Zone BCC, Franc comorien
  - pays ayant intégré ou réintégré la zone franc après 1960
  - limites des pays de la zone franc
  - monnaie des pays frontalières de la zone franc
  - zone
  - siège de l'EMCA (Ouagadougou) et de la CEMAC (Bangui)
  - banque centrale
  - banque de développement
  - BAC : Banque Africaine de Développement
  - BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
  - BDEAC : Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale
  - chambre de compensation

Source : Atlas de la Zone Franc en Afrique subsahélienne.

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### 1. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ÉCONOMIES DANS LE MONDE SITUATION DE LA ZONE EURO ET DE LA FRANCE

#### 1.1. L'environnement économique et financier international

1.1.1. L'évolution économique et financière dans le monde et en Afrique	23
1.1.2. L'évolution des cours des matières premières exportées par les pays de la Zone franc	26
1.1.3. L'évolution de l'aide publique au développement au cours de la dernière décennie	35
1.1.4. L'évolution des flux bancaires vers l'Afrique	41
1.1.5. La mise en place de l'initiative sur la dette en faveur des pays pauvres très endettés	43

#### 1.2. L'évolution de la situation économique et monétaire dans la Zone euro

1.2.1. L'évolution de la situation économique dans l'ensemble de la Zone euro	59
1.2.2. Les marchés monétaires et de change	60
1.2.3. L'évolution de la situation économique en France	62

### 2. L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DANS LES PAYS AFRICAINS DE LA ZONE FRANC (PAZF)

#### 2.1. L'évolution de la situation économique et financière dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

2.1.1. L'activité	65
2.1.2. L'inflation	67
2.1.3. Les finances publiques	68
2.1.4. La balance des paiements	72
2.1.5. La dette extérieure	76
2.1.6. L'intégration régionale	77
2.1.7. Les perspectives pour 2000	81

#### 2.2. L'évolution de la situation économique et financière dans la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC)

2.2.1. L'activité	84
2.2.2. L'inflation	86
2.2.3. Les finances publiques	87
2.2.4. La balance des paiements	89
2.2.5. La dette extérieure	91
2.2.6. L'intégration régionale	91
2.2.7. Les perspectives pour 2000	93

## Sommaire

### 3. LA POLITIQUE ET LES AGRÉGATS MONÉTAIRES DANS LES ZONES D'ÉMISSION AFRICAINES

#### 3.1. La politique et les agrégats monétaires dans l'UEMOA

3.1.1. La politique monétaire en 1999	101
3.1.2. Les agrégats monétaires	108
3.1.3. Le résultat d'ensemble de la politique monétaire	115
3.1.4. Les objectifs pour 2000	117
3.1.5. Le système bancaire	118
3.1.6. Les marchés de titres et la bourse régionale des valeurs mobilières	119

#### 3.2. La politique et les agrégats monétaires dans la zone CEMAC

3.2.1. La politique monétaire en 1999	123
3.2.2. Les agrégats monétaires	130
3.2.3. Le résultat d'ensemble de la politique monétaire	137
3.2.4. Les objectifs pour 2000	139
3.2.5. Le système bancaire	139

#### 3.3. La politique et les agrégats monétaires aux Comores

3.3.1. La politique monétaire	145
3.3.2. Les agrégats monétaires	147
3.3.3. Le résultat d'ensemble de la politique monétaire	149
3.3.4. Le système bancaire	149

### 4. LES MONOGRAPHIES ÉCONOMIQUES

#### Tableau récapitulatif des données macroéconomiques des pays de la Zone franc en 1999

153

#### Les pays membres de l'UEMOA

Bénin	155
Burkina Faso	165
Côte d'Ivoire	225
Guinée-Bissau	251
Mali	273
Niger	285
Sénégal	295
Togo	324

#### Les pays membres de la CEMAC

Cameroon	177
Centrafrique	191
Congo	213
Gabon	239
Guinée Équatoriale	261
Tchad	307

#### Les Comores

203

## 5. ANNEXES

<b>Annexe 1 :</b> Communiqué de presse publié à l'issue de la réunion des Ministres des Finances de la Zone franc – Paris, le 21 septembre 1999	<b>335</b>
<b>Annexe 2 :</b> Communiqué de presse publié à l'issue de la réunion des Ministres des Finances de la Zone franc – Malabo, le 5 avril 2000	<b>339</b>
<b>Annexe 3 :</b> Situation de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest au 31 décembre 1999	<b>343</b>
<b>Annexe 4 :</b> Situation de la Banque des États de l'Afrique Centrale au 31 décembre 1999	<b>345</b>
<b>Annexe 5 :</b> Situation de la Banque centrale des Comores au 31 décembre 1999	<b>347</b>
<b>Annexe 6 :</b> Crédits et dépôts bancaires internationaux de la Zone franc auprès des banques internationales	<b>349</b>

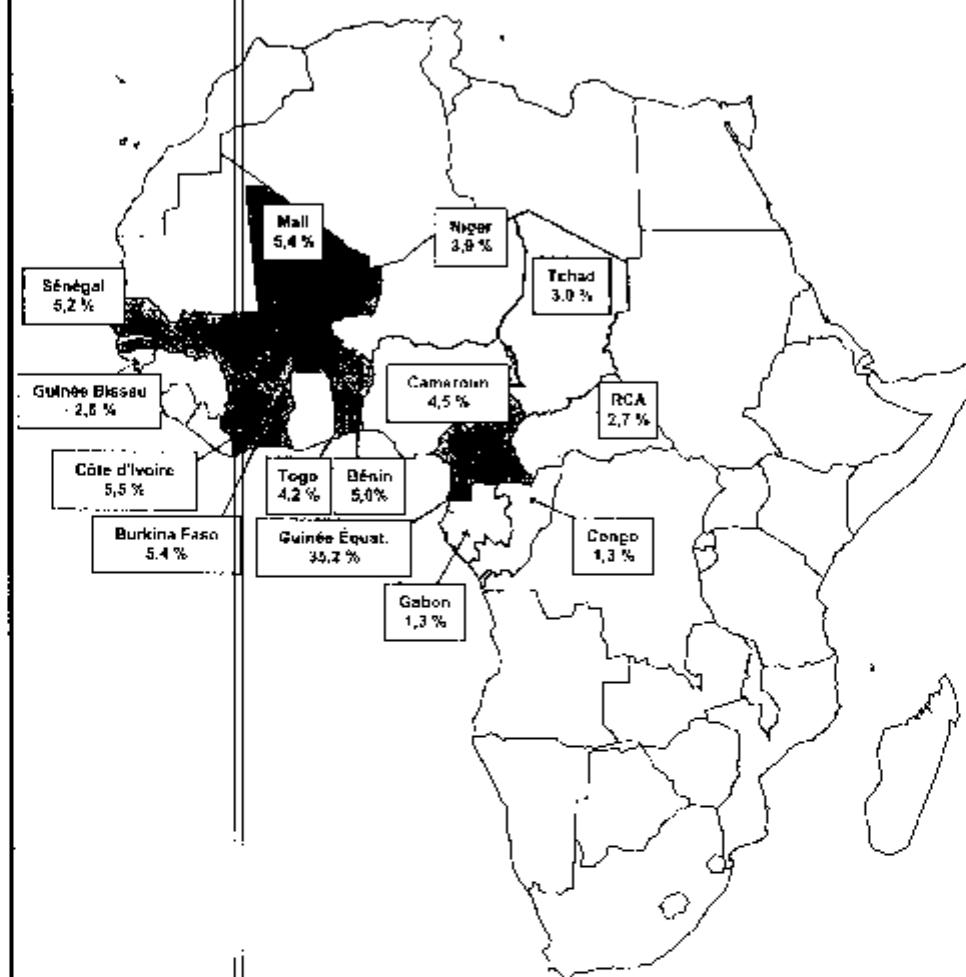
## 6. ENCARTS

<b>Encart 1 :</b> L'accord de partenariat ACP-Union Européenne	38
<b>Encart 2 :</b> La pauvreté en Zone franc	48
<b>Encart 3 :</b> La Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale	57
<b>Encart 4 :</b> Les nouvelles normes d'établissement des statistiques de balance des paiements en UEMOA	72
<b>Encart 5 :</b> Le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les États membres de l'UEMOA	77
<b>Encart 6 :</b> Le Programme sous-régional de redressement économique et financier	92
<b>Encart 7 :</b> La filière bois d'œuvre en Zone franc	94
<b>Encart 8 :</b> Le système bancaire en Zone franc	141

## 7. CARTES

<b>Carte 1 :</b> La Zone franc	6
<b>Carte 2 :</b> Taux de croissance du PIB en volume de 1995 à 1999	10
<b>Carte 3 :</b> Indice des prix à la consommation de 1995 à 1999	11
<b>Carte 4 :</b> Indicateur du développement humain en 1998	47
<b>Carte 5 :</b> Les zones économiques en Afrique	150

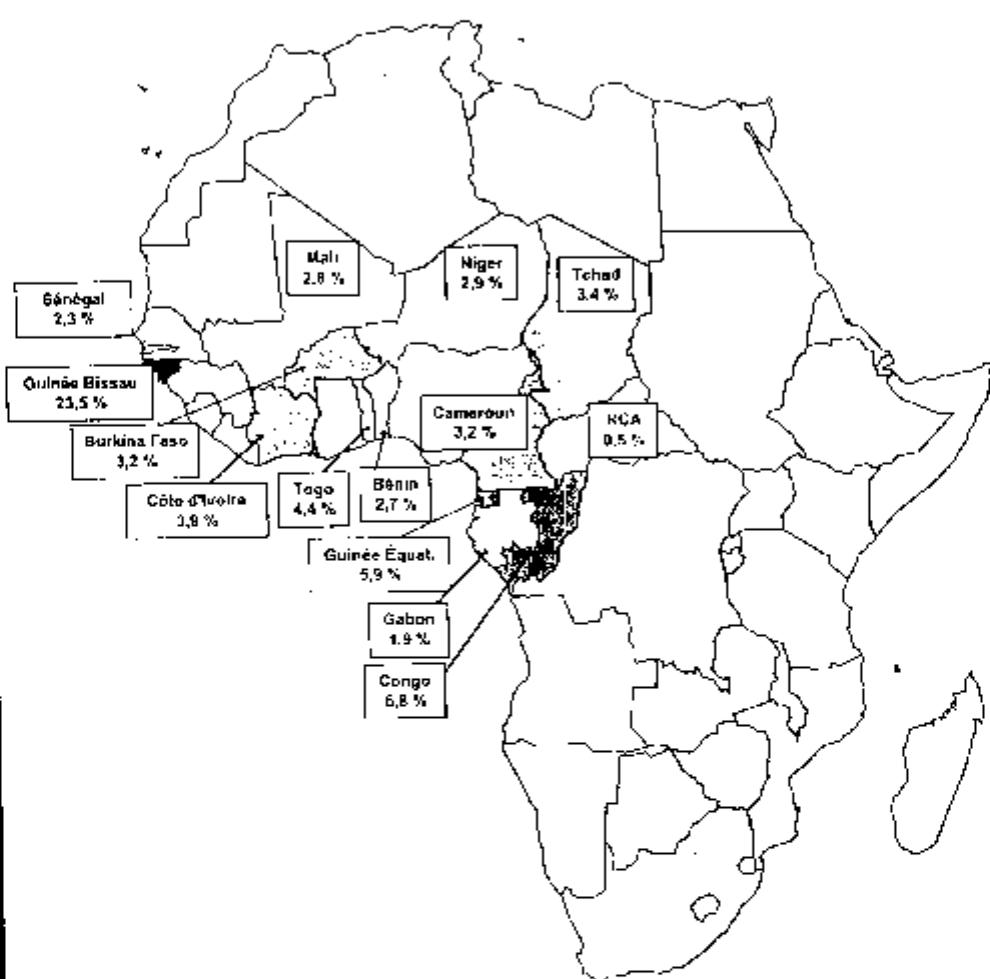
### Taux de croissance du PIB en volume de 1995 à 1999



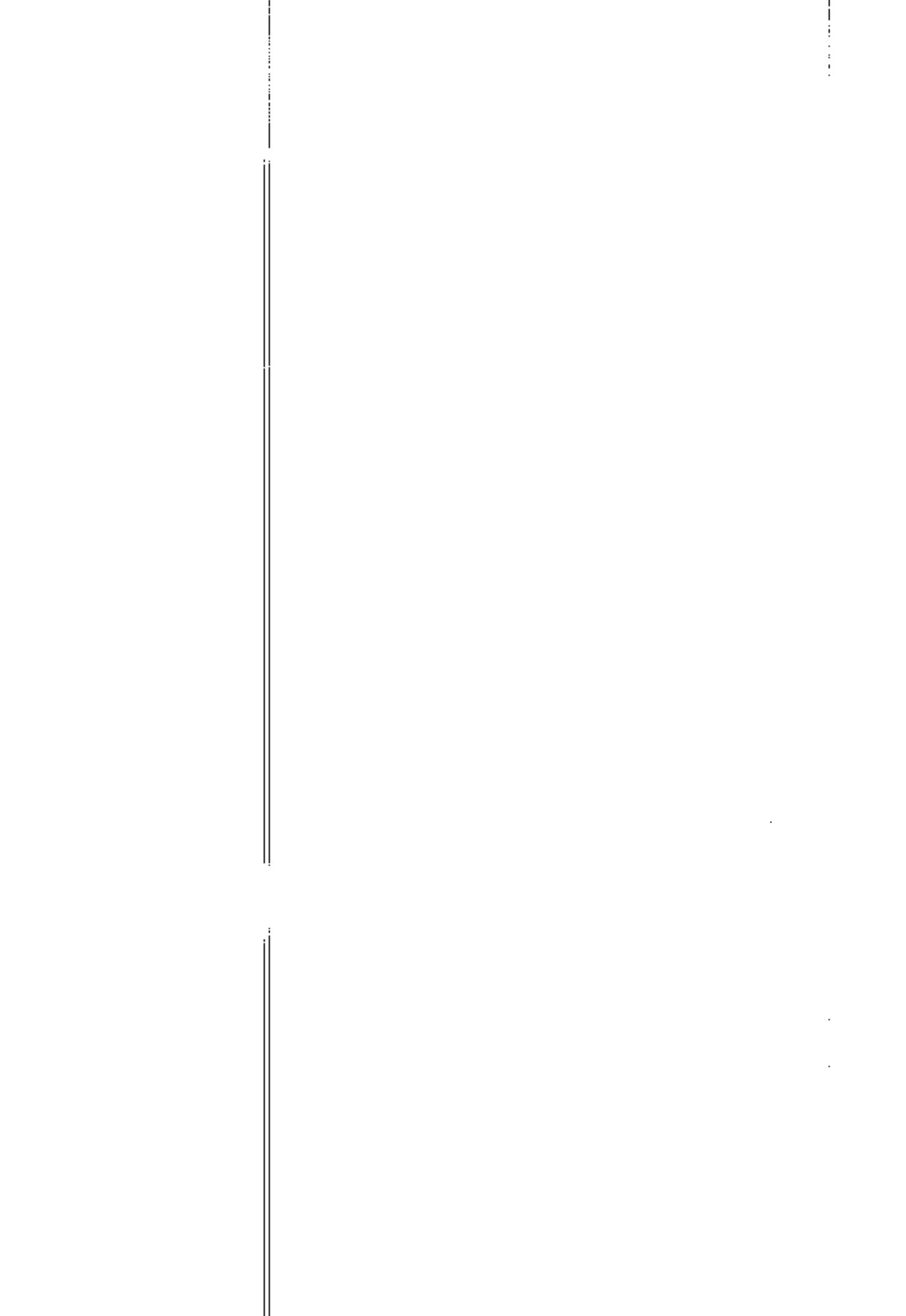
Source : BCEAO, BEAC

## Indice des prix à la consommation de 1995 à 1999

(en moyenne annuelle)



Sources : BCEAO, BEAC



## INTRODUCTION

Tandis que les pays d'Afrique subsaharienne ont connu au cours des dernières années une recrudescence des conflits violents, les pays africains de la Zone franc (PAZF), s'ils ont été moins affectés que le reste du continent, n'ont pas été épargnés pour autant par l'instabilité politique et sociale. Celle-ci s'est notamment manifestée par des guerres civiles, au Congo Brazzaville ou en Guinée-Bissau, par la persistance ou la réurgence de rebellions armées, en Casamance (Sénégal), dans le Tibesti (Tchad) ou à Anjouan (Comores) et par des coups d'état militaires au Niger, aux Comores, en Côte d'Ivoire. Ces événements contrastent avec les réels progrès enregistrés depuis le début des années 90 vers la démocratie et une meilleure gouvernance.

Sur le plan économique, les PAZF ont subi de violents chocs externes dus à de fortes variations des termes de l'échange. La baisse du prix du pétrole entre 1997 et le début de l'année 1999, jointe à la chute des cours des bois tropicaux à la suite de la crise asiatique, a entraîné une dégradation des termes de l'échange des pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) de près de 23 % en 1998. La baisse des cours des denrées tropicales et du coton, qui s'est accélérée depuis le deuxième semestre 1998, a produit, avec un décalage d'un an, un choc similaire sur les économies des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Pour cette zone, ce choc est aggravé par la forte augmentation, depuis février 1999, des prix des produits pétroliers qui constituent 16,5 % des importations. Sur les deux années 1999 et 2000, la dégradation estimée des termes de l'échange en UEMOA pourrait dépasser 12 %. À l'inverse, la forte reprise des prix du pétrole et du bois entraîne une amélioration spectaculaire des termes de l'échange des pays de la CEMAC estimée à 60 % sur les deux années 1999 et 2000.

En outre, comme dans presque tous les pays d'Afrique subsaharienne, l'insuffisance des infrastructures crée des gnoulots d'étranglement qui gênent le développement économique et peuvent perturber gravement une partie de l'activité. Les coupures d'électricité, liées à l'insuffisance et à la vétusté des capacités installées, et les pénuries de carburant, dues aux difficultés d'approvisionnement, en constituent les manifestations les plus aiguës. Ces « crises énergétiques » ont frappé de nombreux PAZF : Togo, Bénin, Mali, Tchad en 1998, Sénégal, Congo, Burkina-Faso, Mali et Tchad à nouveau en 1999, Centrafrique depuis le début de l'année 2000, Comores et Guinée-Bissau de manière endémique.

### Variation des termes de l'échange

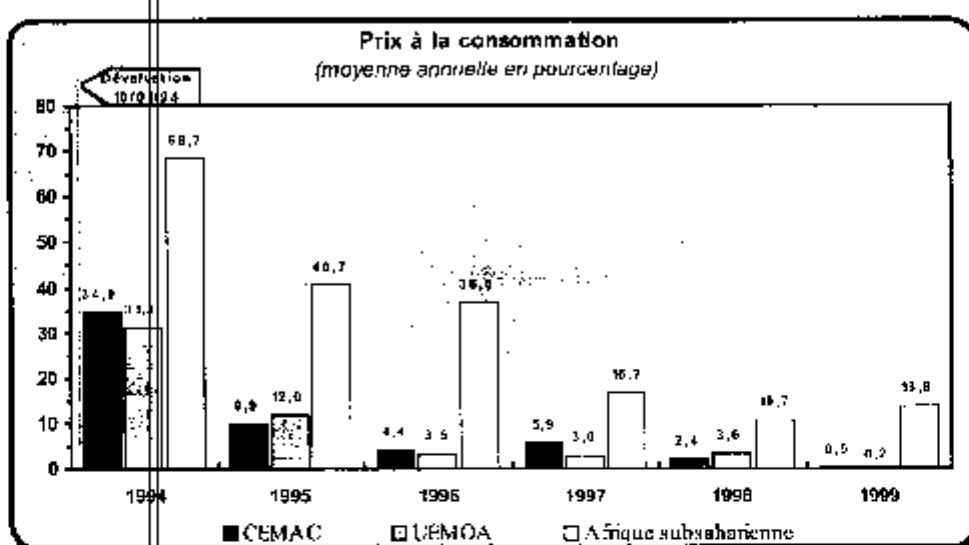
	(en pourcentage)				
	1996	1997	1998	1999 est.	2000 prév.
Afrique subsaharienne	4,7	-0,7	-9,2	4,6	6,5
UEMOA	-4,4	1,2	6,2	-6,9	-5,3
CEMAC	15,9	-2,0	-22,6	23,9	20,0

Sources : FMI, Banques centrales, AFD

Enfin, comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les PAZF souffrent de la conjonction du poids d'un endettement contracté essentiellement dans les années 80 (105 % du PIB à fin 1998 contre 80 % pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne) et de la baisse tendancielle de l'aide publique au

développement. Cette évolution a été aggravée au cours de ces deux dernières années par la suspension des programmes d'ajustement avec le FMI au Togo, en Guinée-Bissau, au Niger, en Côte d'Ivoire, au Congo ou au Gabon de sorte que, fin 1999, seulement sept pays sur quinze étaient sous programme, contre onze fin 1997.

Dans cet environnement défavorable, qui est d'ailleurs celui de l'ensemble du continent africain, les PAZF sont parvenus à maintenir une relative stabilité du cadre macroéconomique. La Zone franc se distingue d'abord par la stabilité des prix. En 1999, l'indice des prix à la consommation est resté presque stable en UEMOA, en CEMAC ou aux Comores, alors que le taux d'inflation moyen en Afrique subsaharienne a été d'environ 14 %, la hausse des prix ayant été supérieure à 50 % dans cinq pays.



Sources : Banques centrales, FMI

Cette stabilité des prix est d'abord le résultat de l'ancrage nominal des francs CFA et comorien à l'euro ancrage dont la crédibilité est assurée par les accords de coopération monétaire entre les PAZF et la France. En 1999, la solidité de cet ancrage a été confortée. Dans un contexte macroéconomique pourtant difficile, les réserves de change des banques centrales des PAZF ont augmenté, notamment grâce au retour de capitaux spéculatifs après la réussite de l'arrimage à l'euro. En outre, la stabilité des prix a permis de préserver, voire d'accroître, la compétitivité des PAZF grâce à une dépréciation d'environ 2 % du taux de change effectif réel du franc CFA.

La solidité de l'ancrage des francs CFA et comorien est le résultat de politiques monétaires toujours vigilantes. En 1999, la BCEAO et la BEAC ont respectivement réduit et stabilisé le montant de leurs concours globaux et maintenu un écart positif important entre leurs taux de refinancement et ceux de l'eurosystème<sup>1</sup>. La progression de la masse monétaire a été soutenue (+ 9,2 % en CEMAC, + 5,6 % en UEMOA) en raison de l'augmentation des avoirs extérieurs, mais la croissance des crédits à l'économie a été très modérée (+ 6 % en CEMAC, + 0,5 % en UEMOA). Par ailleurs, les Conseils des Ministres de l'UEMOA, en décembre 1998, et de la CEMAC, en mars 2000, ont arrêté le principe de l'extinction progressive des avances directes des banques centrales aux États à l'horizon respectivement de fin 2001 et de fin 2010.

<sup>1</sup> L'eurosystème est un ensemble constitué par la Banque centrale européenne et les seize banques centrales nationales des pays ayant adopté l'euro.

Ces décisions reflètent le renforcement de la discipline budgétaire dans le cadre communautaire tant en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale. Dans les deux unions monétaires, les mécanismes de surveillance multilatérale ont été renforcés. En UEMOA, le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité est entré en vigueur en décembre 1999. Dans la zone d'émission de la BEAC, un nouveau système de surveillance multilatérale est progressivement mis en place depuis la ratification du Traité de la CEMAC en juin 1999. Enfin, les Ministres et les Gouverneurs de banque centrale de la Zone franc ont, en septembre 1999, décidé la création d'un Comité de convergence, instance de concertation, de coordination et d'information sur la surveillance multilatérale dans l'ensemble de la Zone.

En 1999, le déficit budgétaire exprimé en pourcentage du PIB s'est dégradé de près d'un point en UEMOA mais s'est amélioré de 4,3 points en CEMAC après les dérapages observés en 1998. Dans les deux zones, le déficit budgétaire a été bien inférieur à la moyenne des autres pays d'Afrique subsaharienne.

#### Déficit budgétaire - Base engagements y compris dons

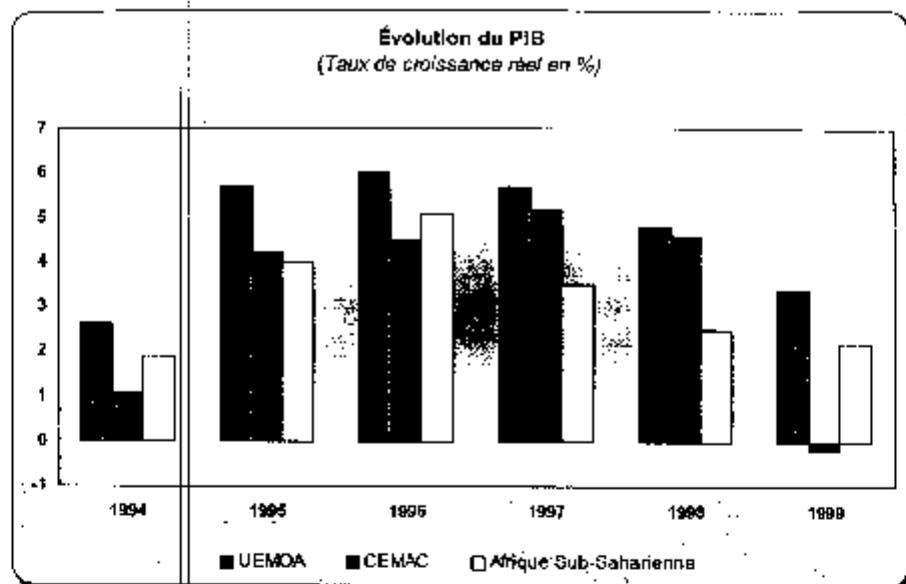
(en pourcentage du PIB)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
UEMOA	- 5,1	- 2,9	- 1,0	- 1,6	- 1,6	- 2,5
CEMAC	- 5,6	- 1,9	- 0,8	- 1,3	- 5,5	- 1,2
Afrique subsaharienne	- 5,7	- 4,0	- 3,6	- 3,6	- 4,1	- 4,3

Sources : BCEAO, BEAC, FMI

Le déficit des transactions courantes, qui s'était fortement creusé en CEMAC en 1998 à cause de la détérioration des termes de l'échange et du dérapage des déficits budgétaires, s'est spectaculairement contracté en 1999. En UEMOA, le déficit des transactions courantes s'est légèrement amélioré en dépit de la détérioration des termes de l'échange.

Un environnement extérieur plus difficile pour l'UEMOA et la correction des dérapages budgétaires observés en 1998 en CEMAC ont entraîné un ralentissement de l'activité dans l'ensemble de la Zone. En UEMOA, le PIB en volume a augmenté de 3,4 % en 1999 contre 4,8 % en 1998. La CEMAC a connu sa première année de récession depuis 1994 (- 0,2 %). Sur les quinze PAZF, sept ont enregistré un recul de leur PIB par habitant, contre un seulement en 1998. Les performances en termes de croissance des PAZF doivent cependant être replacées dans le contexte des difficultés que traverse l'ensemble du continent africain : en 1999, pour la première fois depuis 1994, le PIB par tête a reculé et, sur cinquante-trois pays, vingt-deux avaient enregistré une baisse de leur PIB par habitant contre onze seulement en 1998.



Sources : Banques centrales, FMI

Il ne faut pas attendre de rebond spectaculaire de la croissance de l'ensemble de la zone en l'an 2000. L'UEMOA continue d'être affectée par la dégradation des termes de l'échange, les difficultés financières des filières agricoles et de l'Etat ivoirien et l'instabilité politique en Côte d'Ivoire : la croissance du PIB devrait se ralentir pour la troisième année consécutive. En revanche, en CEMAC, le niveau élevé des prix du pétrole et du bois, la relative stabilisation de la situation politique au Congo, le début de la mise en valeur des champs pétroliers tchadiens et la montée en puissance de la production pétrolière en Guinée Équatoriale constituent des éléments propres à favoriser une nette reprise de la croissance dans un contexte marqué par une performance camerounaise honorable dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel poursuivi avec constance. Toutefois, plusieurs facteurs peuvent obérer cette reprise : la diminution de la production pétrolière au Gabon et au Cameroun, un stock d'anciens extérieurs et intérieurs important au Gabon et au Congo et la baisse des prix des denrées tropicales au Cameroun.

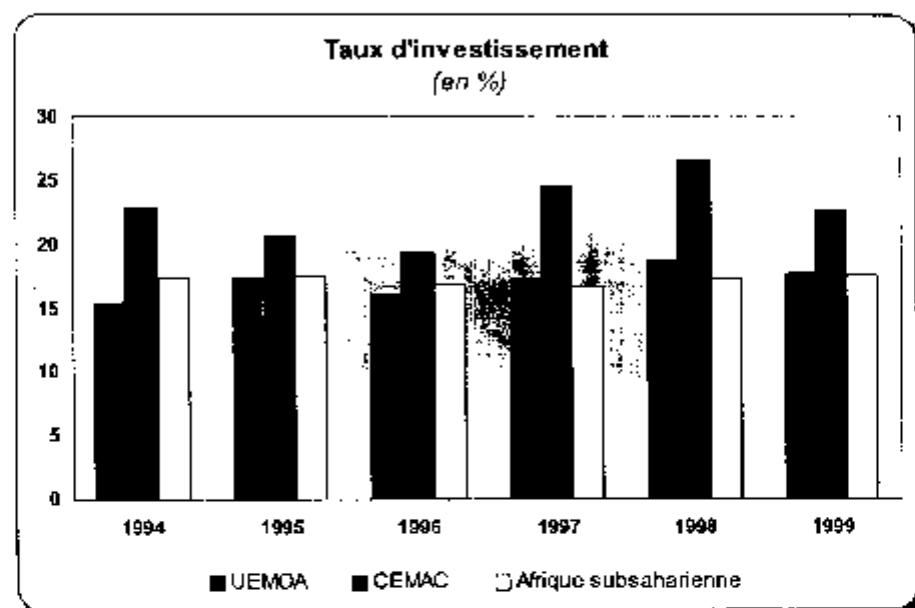
Après la forte reprise de la croissance engendrée par les effets positifs de la dévaluation de 1994, le ralentissement de l'activité depuis 1998 souligne la persistance des handicaps structurels des PAZF et les limites des stratégies d'ajustement axées sur le seul rétablissement des équilibres macroéconomiques. Surtout, la croissance – 4,5 % en moyenne entre 1994 et 1999 – reste très inférieure au seuil de 7 % que la Banque mondiale juge nécessaire pour entraîner une réduction de la pauvreté<sup>1</sup>.

Or, la pauvreté est très répandue en Zone franc, touchant près de la moitié de la population tandis qu'environ un cinquième de la population vit dans des conditions d'extrême pauvreté. Comme dans le reste de l'Afrique subsaharienne, cette forte prévalence de la pauvreté résulte en partie de l'accumulation d'un déficit considérable dans les infrastructures de base et les secteurs sociaux.

La mise en place de programmes de réduction de la pauvreté bénéficiant de l'appui des institutions de Bretton Woods et de l'ensemble des bailleurs de fonds devrait aider les PAZF à relever ce défi. Plusieurs pays de la Zone franc se sont déjà engagés dans l'élaboration d'un cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSR) qui associe étroitement l'amélioration de la gouvernance, la stabilité économique et sociale, le développement du capital humain et des infrastructures, la promotion de l'initiative privée et la diversification des économies.

<sup>1</sup>Banque Mondiale, « L'Afrique peut-elle revendiquer sa place dans le 21<sup>e</sup> siècle ? », mai 2000

Des remises de dette dans le cadre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) sont associées à ces programmes. Depuis que le sommet de Cologne a allégé les conditions d'éligibilité, tous les PAZF, à l'exception du Gabon, de la Guinée Équatoriale, pays à revenu intermédiaire, et des Comores en raison de leur endettement relativement contenu, sont susceptibles d'en bénéficier. Les annulations de dette devraient permettre une augmentation des dépenses sociales, du taux d'épargne et du taux d'investissement qui, bien que légèrement supérieur à celui du reste de l'Afrique subsaharienne, demeure en dessous du plancher de 30 % jugé nécessaire par la Banque mondiale pour amorcer un réel décollage économique. À cet égard, on remarquera que le réel assainissement, au cours de la dernière décennie, du secteur bancaire n'a pas constitué une condition suffisante pour une plus grande mobilisation de l'épargne au profit de l'investissement.



Sources : Banques centrales, FMI

Enfin, il y a un consensus de plus en plus large pour considérer que l'intégration régionale est un des moyens les plus efficaces pour réduire certains des handicaps parmi les plus lourds des pays africains : taille réduite des économies, marginalisation dans les flux mondiaux de biens et de capitaux, enclavement, spécialisation excessive dans la production de matières premières, mais aussi dysfonctionnement des administrations nationales et aptitude de la lutte pour le partage des revenus dans le cadre national.

Le nouvel accord entre l'Union européenne et les pays ACP, signé à Colomou le 23 juin 2000, dont le volet commercial doit reposer sur des accords de partenariat régionalisés conclus avec des regroupements régionaux parmi les pays ACP, témoigne de la volonté de la communauté financière internationale d'appuyer les progrès de l'intégration régionale.

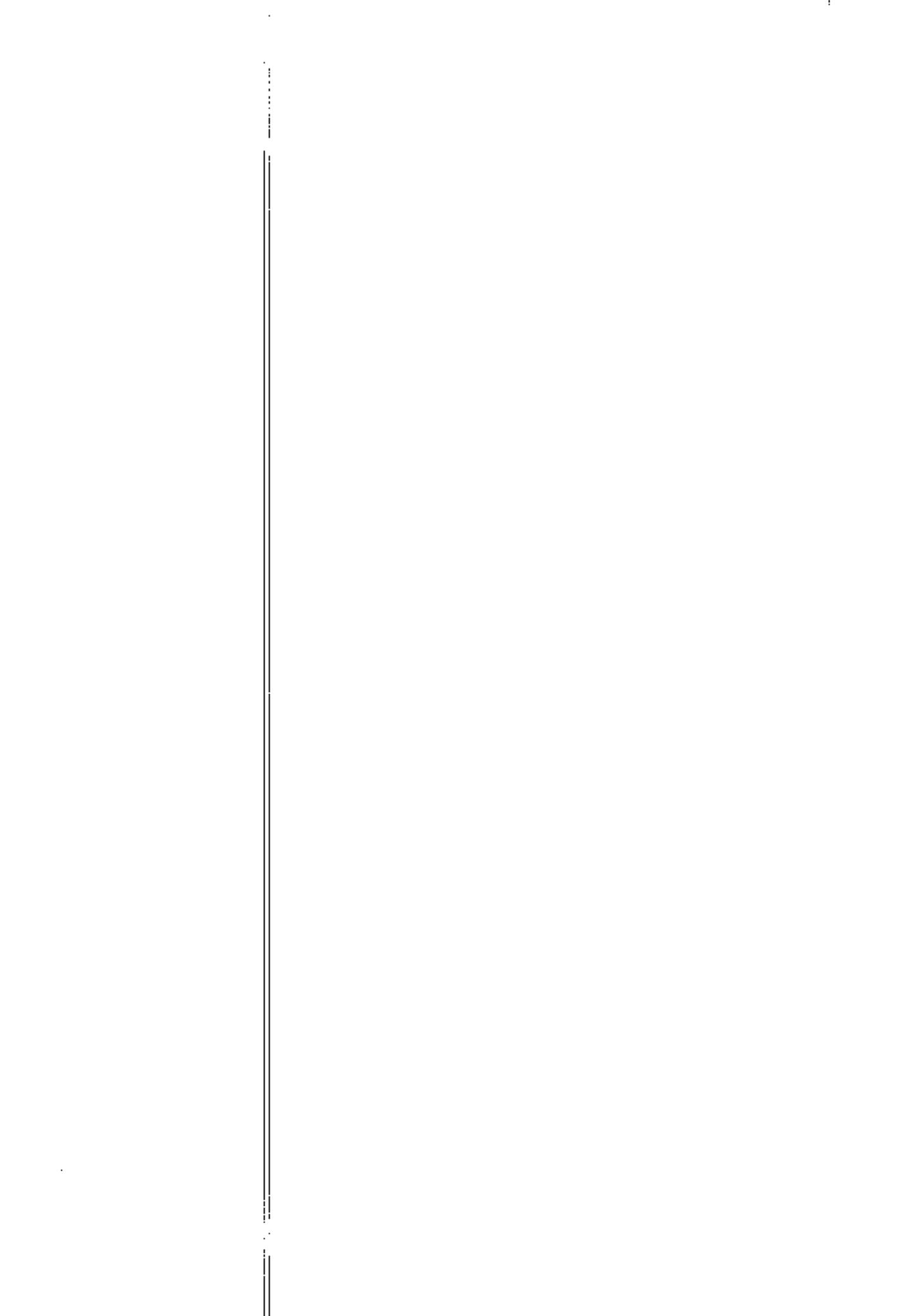
Les PAZF possèdent dans ce domaine une certaine avance et, en dépit d'un environnement économique et politique difficile, de nouveaux progrès ont été réalisés au cours des dix-huit derniers mois. Ainsi, la ratification du Traité de la CEMAC en juin 1999 a permis la mise en place des nouvelles institutions et l'adoption, sous forme de directives, d'une réglementation communautaire. En UEMOA, l'union douanière est devenue effective le 1<sup>er</sup> janvier 2000 avec la mise en place d'un tarif extérieur commun et la suppression des droits de douanes sur les échanges intra-régionaux.



# 1

## ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ÉCONOMIES DANS LE MONDE

SITUATION  
DE LA ZONE EURO  
ET DE LA FRANCE



## 1.1. L'environnement économique et financier international

### 1.1.1. L'évolution économique et financière dans le monde

#### 1.1.1.1. Généralités

Principaux indicateurs économiques	1998	1999	2000 (proj.)
<b>Taux de croissance du PIB (en %)</b>			
Économies avancées	2,4	3,1	3,6
France *	3,2	2,9	3,5
Allemagne	2,2	1,5	2,8
Royaume Uni	2,2	2,0	3,0
États-Unis	4,3	4,2	4,4
Japon	2,5	0,3	0,9
Pays en développement	3,2	3,8	5,4
dont Afrique	3,1	2,3	4,4
dont Zone franc	4,7	3,3	4,6
Pays en transition	-0,7	2,4	2,6
Europe centrale et de l'Est	1,8	1,4	3,0
Russie	4,5	3,2	1,5
Ensemble du monde	2,5	3,3	4,2
<b>Croissance prix à la consommation (en glissement - en %)</b>			
France *	0,3	1,4	1,3
Allemagne	0,6	0,7	1,2
Royaume Uni	2,7	2,3	2,0
États-Unis	1,6	2,2	2,5
Japon	0,6	-0,3	0,1
Pays en développement	10,1	6,5	5,7
dont Afrique	9,2	11,0	9,6
dont Zone franc	3,0	0,2	2,3
Europe centrale et de l'Est	19	21	19
Russie	28	86	20
<b>Évolution des taux de chômage (en %)</b>			
France *	11,5	10,6	10,2
Allemagne	9,4	9,0	8,6
Royaume Uni	4,7	4,4	4,3
États-Unis	4,5	4,2	4,2
Japon	4,1	4,7	4,2
Économies avancées	6,7	6,4	6,0
<b>Solde des paiements courants (milliards de dollars)</b>			
Économies avancées	43,1	-133,7	-212,9
Zone euro **	86,5	43,7	64,9
France	39,4	39,6	36,0
Allemagne	-3,7	-17,8	3,4
États-Unis	-220,6	-838,9	-419,4
Japon	121,0	107,0	102,4
Pays en développement	-73,0	-69,1	-104,0
Afrique	-20,0	-16,8	-7,7
Afrique Sub-saharienne	-18,3	-14,9	-12,1
Asie	48,9	42,3	31,7
<b>Évolution des termes de l'échange (en %)</b>			
Pays en développement	-6,2	3,6	2,8
Afrique	-9,9	3,6	11,3
Asie	-0,8	-1,3	-1,0
<b>Croissance du commerce mondial (% en volume)</b>			
Exportations des économies avancées	4,2	4,6	7,9
Exportations des pays en développement	3,7	4,4	7,2
Exportations de l'Afrique	4,5	1,7	9,7
	0,2	0,7	8,3

Source : FMI - World Economic Outlook, May 2000

\* sauf pour la France (source Banque de France)

En 1999, la croissance de l'économie mondiale a connu une vive reprise pour s'établir à 3,3 % contre 2,5 % en 1998. Le rebond de la croissance a été soutenu par l'accélération du commerce mondial, qui a progressé de 4,6 % en 1999 contre 4,2 % en 1998.

L'exercice 1999 a été marqué par d'importants déséquilibres des balances des paiements courants dans les pays avancés. Le déficit des États-Unis s'est fortement creusé, passant de USD 220,6 milliards à USD 338,9 milliards. Dans le même temps, les excédents des pays d'Asie se sont effrités, s'établissant à USD 42,3 milliards en 1999 contre USD 48,9 milliards en 1997. Le Japon a lui aussi enregistré une légère contraction de son excédent courant, passé de USD 121 milliards en 1998 à 107 milliards en 1999. L'excédent de la balance courante de la Zone euro a sensiblement diminué à USD 43,7 milliards en 1999 contre 86,5 milliards en 1998. Le déficit des pays en développement s'est légèrement tassé pour atteindre USD 69,1 milliards de dollars en 1999, après 73,0 milliards en 1998.

#### **1.1.1.2. L'évolution économique dans les pays industrialisés**

Au cours de l'année 1999, la conjoncture mondiale a bénéficié d'un rétablissement plus rapide que prévu des nouveaux pays industrialisés d'Asie, d'une certaine stabilisation au Japon, d'une reprise soutenue en Europe et d'une demande toujours aussi vigoureuse aux États-Unis.

Stimulée par la reprise des échanges, la croissance des économies avancées prises dans leur ensemble s'est ainsi inscrite à 3,1 % en 1999 après 2,4 % en 1998. Cette tendance globale recouvre toutefois une évolution contrastée entre les différents pays. Le Japon a renoué avec une très légère croissance du PIB, de 0,3 % en 1999, après une récession de 2,5 % en 1998. Dans les principales économies de l'Union européenne, la croissance a légèrement décéléré, passant de 2,2 % à 1,5 % en Allemagne, de 3,4 % à 2,7 % en France et de 2,2 % à 2,0 % au Royaume-Uni. Le ralentissement conjoncturel, perceptible en début d'année, a ensuite laissé la place à une conjoncture plus nettement dynamique. Aux États-Unis, la croissance est restée particulièrement robuste, s'inscrivant à 4,2 % en 1999, contre 4,3 % en 1998.

#### **1.1.1.3. L'évolution économique dans les économies émergentes et en transition**

Après la succession des crises subies en 1998, les pays émergents et en transition ont bénéficié d'une nette reprise en 1999, y compris en Russie. Les pays d'Asie (hors Japon), encore marqués par la crise en 1998, ont connu une vive reprise, la croissance atteignant 5,0 % en 1999 contre 0,5 % l'année précédente. En Russie, la croissance est redevenue positive, à 3,2 %, après une récession de 4,5 % du PIB en 1998. La croissance des économies des pays d'Europe centrale et orientale s'est consolidée à 1,4 %, contre 1,8 % en 1998.

#### **1.1.1.4. L'évolution économique dans les pays en Afrique**

Alors que les pays en développement dans leur ensemble ont connu un regain d'activité, de 3,8 % en 1999, contre 3,2 % en 1998, l'Afrique a connu une évolution inverse, la croissance étant revenue de 3,1 % en 1998 à 2,3 % en 1999. L'Afrique subsaharienne connaissait un ralentissement similaire à 2,2 % fin 1999, soit le taux le plus bas enregistré depuis 1994. Cette évolution a entraîné une diminution de 0,1 % du PIB par habitant. L'Afrique du Sud, après la crise financière de l'année précédente, a connu une activité atone, avec un taux de croissance de 1,2 %. Au Nigeria, la croissance n'a pas dépassé 1,1 % en raison de la stagnation de la production pétrolière.

Le ralentissement de la croissance en Afrique s'explique par une dégradation des termes de l'échange dans les pays non producteurs de pétrole, liée à la baisse des cours de la plupart des produits de base des pays africains (voir infra). Par ailleurs, les pays exportateurs de pétrole ont bénéficié de la spectaculaire remontée des cours du pétrole à compter d'avril 1999. Les effets en seront néanmoins surtout visibles en 2000, car ils ont été limités, en 1999, par la diminution des quotas de production dans les pays africains appartenant à l'OPÉP et par les délais de répercussion sur les recettes des États. Les économies africaines disposent d'une base de croissance encore étroite et insuffisamment diversifiée, qui les rend vulnérables aux variations des cours internationaux des matières premières et, plus généralement, aux chocs externes.

La croissance des économies africaines est également pénalisée par la persistance de conflits armés dans la région des Grands lacs, dans la Corne de l'Afrique et en Sierra Leone, et par l'instabilité politique qui gagne un nombre croissant de pays. Les incertitudes qui en résultent expliquent largement le ralentissement des flux de capitaux qui représentent pourtant un appui essentiel au processus de développement. Ainsi, le total des entrées nettes de capitaux en Afrique subsaharienne (hors Nigeria) a diminué régulièrement depuis le début de la décennie 70<sup>3</sup>. Aujourd'hui, les flux privés représentent moins de 2 % du PNB de la région, soit la moitié de la moyenne des autres pays en développement. Par ailleurs, dans les années 90, presque 40 % des entrées nettes de capitaux ont repris le chemin des pays créanciers sous forme de paiement d'intérêt ou de rapatriement de bénéfices. Le déclin est encore plus marqué en termes réels : à la fin des années 90, les entrées nettes de capitaux par habitant représentaient moins de la moitié du niveau du début des années 80.

L'aide fournie à l'Afrique, qui a décliné depuis le début des années 80, n'a compensé qu'une faible partie de la perte de ressources due à des conditions commerciales défavorables. La détérioration des termes de l'échange et la perte de parts de marché se sont en effet poursuivies pendant les vingt dernières années. De plus, en raison des difficultés croissantes de paiement, de nombreux pays ont accumulé des arriérés de paiements d'intérêts sur la dette à long terme d'un montant équivalent à près de 14 % du déficit de la balance courante pendant la période 1989/1998.

3 « Les flux de capitaux et la croissance en Afrique », CNUCED, juillet 2000.

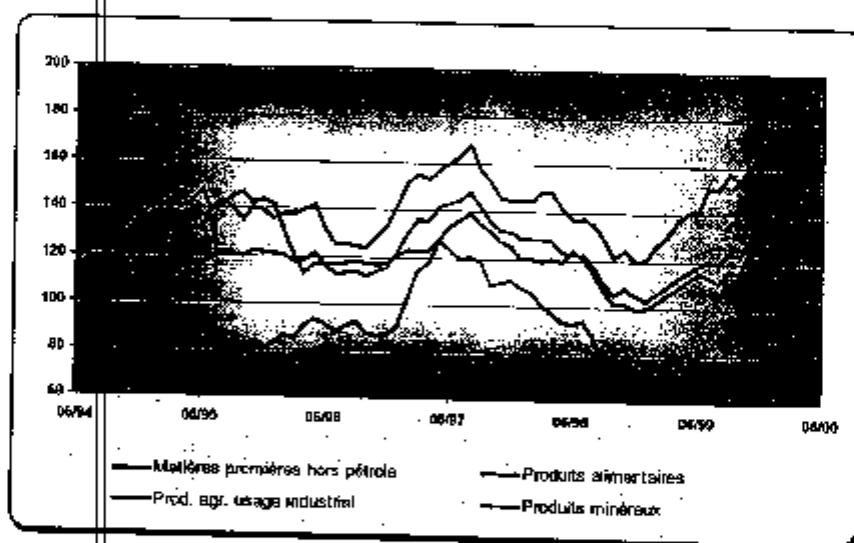
### 1.1.2. L'évolution du cours des matières premières exportées par les PAZF

La baisse des prix des matières premières amorcée au second semestre 1997, s'est amplifiée durant toute l'année 1998. Elle s'est poursuivie au premier trimestre 1999, plusieurs produits alimentaires et miniers atteignant alors leurs cours le plus bas depuis le début des années 1990 (sucre, cacao, coton, aluminium...). Les cours du pétrole n'ont eux aussi pas cessé de reculer jusqu'en mars 1999, repassant en décembre 1998 et même durant plusieurs jours de février 1999 sous la barre de USD 10 le baril, un niveau qu'ils n'avaient pas atteint depuis l'été 1986.

Un renversement de tendance s'est opéré à partir du second trimestre 1999. À la suite des réductions de production décidées en mars par les pays producteurs, les cours du pétrole ont enregistré un redressement spectaculaire, avec un triplement en un an. Les produits non pétroliers ont connu également une nette remontée. L'indice de la Banque de France, qui reflète le coût des matières premières hors pétrole importées par la France, s'est apprécié de 41,6 % entre janvier 1999 et juin 2000. Cette remontée s'explique d'abord par l'accélération de la demande mondiale, avec notamment le maintien d'une expansion élevée en Europe et aux États Unis et le retour de la croissance en Russie et dans les pays asiatiques. Plusieurs produits ont également connu un resserrement de l'offre, entraînant une diminution des stocks : pâte à papier, nickel, zinc. Depuis le début de l'année 2000, plusieurs produits agricoles voient également leurs cours se redresser en raison des perspectives de récoltes moins abondantes en 2000/2001, après une ou deux campagnes fortement excédentaires : coton, sucre, cacao.

Après le pétrole, ce sont les produits minéraux dont les cours se sont le plus appréciés entre janvier 1999 et juin 2000. La remontée a été la plus faible pour les produits alimentaires. Si la plupart des matières premières produites par les pays africains ont suivi ce mouvement de redressement, elles l'ont fait de façon plus tardive, certains cours ne commençant à remonter qu'au début de l'année 2000, comme ceux du sucre ou du coton. En outre, en dépit de ce relèvement, les cours de plusieurs produits demeurent à des niveaux très bas, par exemple le cacao et le café, l'or ou le caoutchouc.

**Évolution du cours des matières premières à travers l'indice de la Banque de France<sup>4</sup>**



4 L'indice Banque de France reflète le coût en francs des matières premières, hors énergie, importées par la France. Un indice incluant le prix du pétrole est également disponible depuis le mois de février 2000.

Des informations sur les cours des matières premières peuvent être consultées sur les trois sites Internet suivants :

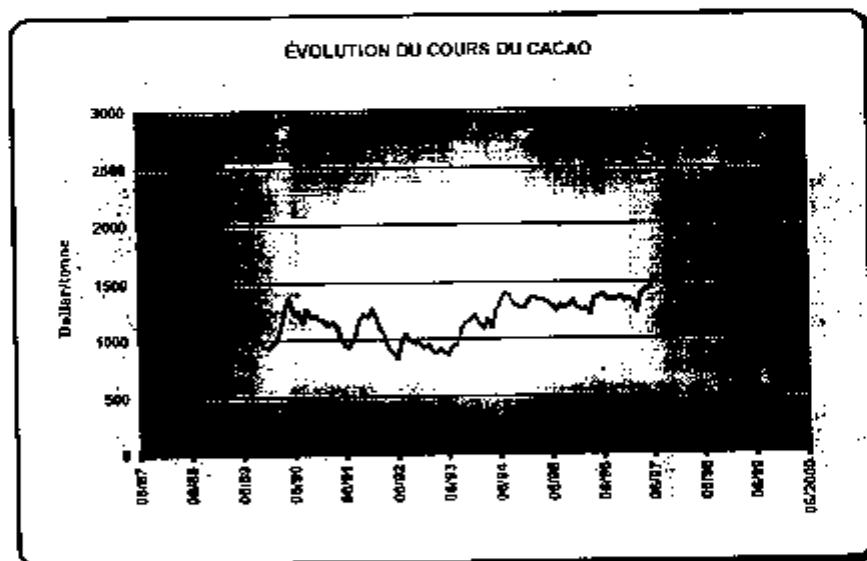
- Banque de France : <http://www.banque-france.fr> (rubrique Le Bulletin, résumés d'analyses et d'enquêtes) : analyse du trimestre écoulé dans quatre numéros par an.
- Agence Française de Développement : <http://www.afd.fr> (rubrique publications/produit/doc) : analyse mensuelle des cours marchés
- Cirad : <http://www.cirad.fr> (rubrique publications/documents/produitsrop) : analyse annuelle et environnement des

### 1.1.2.1. Les produits alimentaires

À partir du second semestre 1997 et durant les dix premiers mois de l'année 1998, les cours du cacao sont restés à un niveau élevé, au-dessus de USD 1 500 la tonne. Ils se sont ensuite continûment dépréciés, passant de USD 1 470 dollars la tonne en novembre 1998 jusqu'à un minimum historique de USD 763,2 en février 2000. Durant la campagne 1999/2000, le cacao a ainsi atteint un de ses plus faibles niveaux historiques en termes réels.

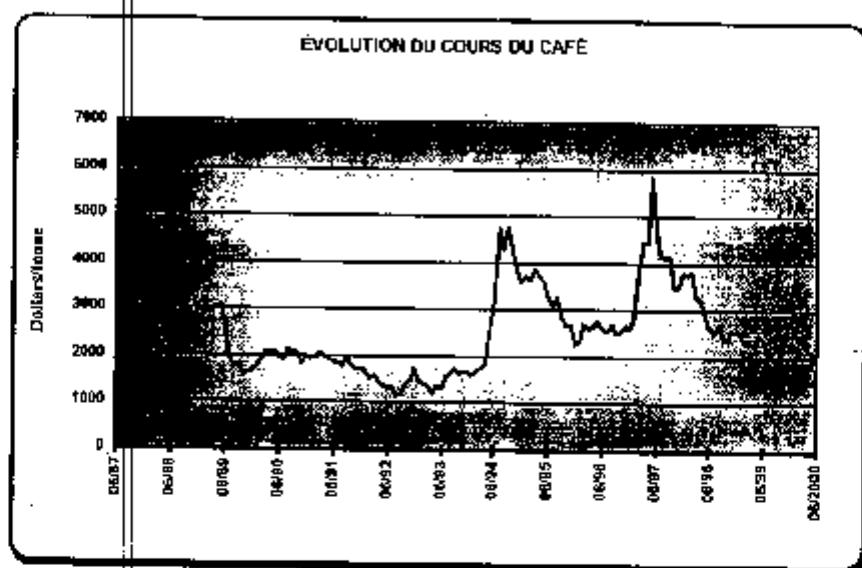
La dépréciation continue des cours durant toute l'année 1999 et le premier semestre 2000 résulte aussi bien de l'importance de l'offre que du tassement de la demande. La production de la campagne 1999/2000 a atteint un niveau record, en Côte d'Ivoire, mais aussi au Ghana et en Indonésie. La production mondiale totaliserait 2,939 millions de tonnes en 1999/2000, soit une progression de 6,4 % par rapport à 1998/1999. Cette évolution se heurte à une consommation étale, évaluée à 2,860 millions de tonnes, et à un niveau élevé de stocks en Europe. En outre, le 14 mars 2000, a été définitivement adoptée la directive européenne autorisant la mise sur le marché du chocolat de type anglais, contenant 5 % de matières grasses végétales. Cette décision pourrait induire une diminution de la demande, estimée à un volume de 130 000 à 200 000 tonnes.

Même si ces facteurs continuent de peser sur le marché, une légère reprise semblait néanmoins se dessiner à partir de mai 2000, sous l'effet de la baisse de la production attendue pour la campagne en cours, du fait notamment d'une insuffisance des pluies en Côte d'Ivoire. De plus, le 15 juillet 2000, les représentants des quatre principaux producteurs africains, réunis à Abidjan, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Cameroun (qui représentent 70 % de la production mondiale) ont annoncé la mise en place d'une stratégie commune de soutien des cours, passant par la destruction d'au moins 250 000 tonnes de fèves dès le début de la campagne 2000/2001. Les modalités d'application de cette décision seront définies en septembre 2000. Cette annonce a contribué au raffermissement des cours, qui demeurent néanmoins très faibles, à USD 839 la tonne en moyenne mensuelle en juillet 2000.



Moyenne annuelle (USD/tonne)			Cours le plus haut	Cours le plus bas
1997	1998	1999	janvier 1999	Décembre 1999
1 501,21	1 561,42	1 033,73	1 352,25	1 091,39

Les cours du café s'étaient envolés au cours de l'année 1997. Tandis qu'ils s'élevaient à USD 2 816 la tonne en janvier 1997, ils étaient montés jusqu'à un maximum historique de USD 5 792 la tonne en mai 1997. Cette flambée des prix résultait d'une série de très mauvaises récoltes, dans un contexte déjà marqué par les politiques de réduction des exportations menées par les pays exportateurs.



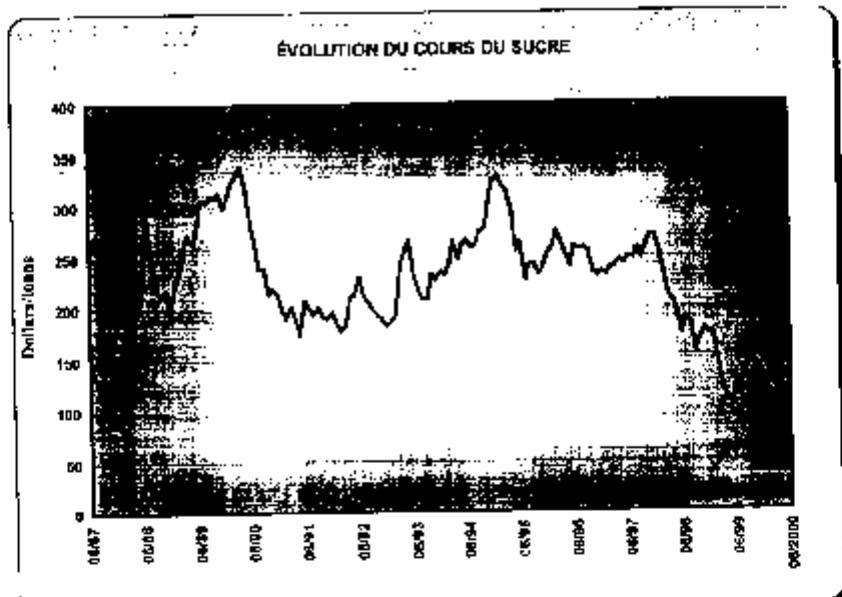
Moyenne annuelle (USD/tonne)*	1998	1999	Cours le plus haut	Cours le plus bas
1997 4 084,17	2 890	2 293,33	décembre 1999 2 763,58	septembre 1999 1 866,45

\* La moyenne agrège les données relatives à l'arabica et au robusta.

Les cours ont ensuite régulièrement baissé, passant de USD 3 743 la tonne en janvier 1998 à USD 2 486 la tonne en janvier 1999. Un minimum a même été atteint en septembre 1999 à 1 866 la tonne. Les cours ont depuis légèrement remonté, jusqu'à USD 2 764 en décembre 1999. Le marché demeure néanmoins instable. En juillet 2000, les cours étaient ainsi retombés à USD 2 008 la tonne.

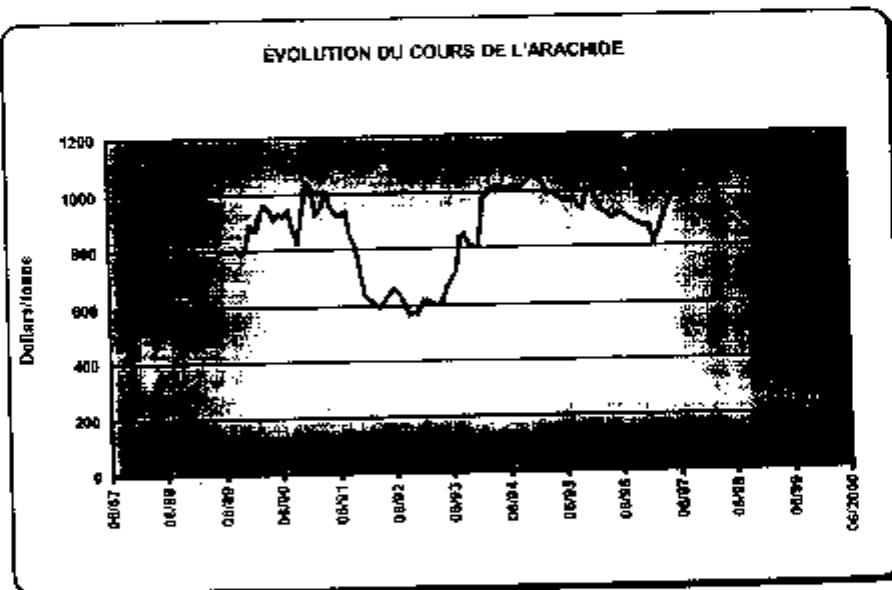
En comparaison des autres produits agricoles, les cours du sucre étaient restés remarquablement stables entre décembre 1995 et décembre 1997. Ils ont ensuite fortement baissé durant toute l'année 1998 et le premier trimestre 1999. De USD 253 la tonne en janvier 1998, ils sont tombés jusqu'à un minimum de USD 106 la tonne en mai 1999. Ils se sont ensuite redressés au second semestre 1999 à la suite de destructions accidentelles de stocks au Brésil et de vague d'achats spéculatifs, avant de replonger au premier trimestre 2000.

Depuis le second trimestre 2000, une embellie s'est nettement dessinée. Les cours sont remontés régulièrement, passant de USD 116 la tonne en mars à USD 212 en juillet. Cette remontée s'explique par la confirmation du recul de la production mondiale en 2000/2001 et par la reprise de la demande. Les énormes stocks accumulés au cours des années antérieures limitent néanmoins le potentiel d'appréciation.



	Moyenne annuelle (USD/tonne)		Cours le plus haut	Cours le plus bas
1997	1998	1999	janvier 1999	mai 1999
250,92	194,72	136,11	175,06	105,52

Suite à une forte hausse, les cours de l'arachide étaient restés à un niveau élevé sur les six derniers mois de 1997, leur moyenne sur ce semestre atteignant USD 1 085 la tonne. Ils ont depuis subi une dépréciation relativement continue. Sur les six premiers mois de l'année 2000, leur moyenne était tombée à USD 751 la tonne. Une nouvelle chute s'est produite en juillet 2000, les cours tombant à USD 685 la tonne, contre 717 le mois précédent.



	Moyenne annuelle (USD/tonne)		Cours le plus haut	Cours le plus bas
1997	1998	1999	janvier 1999	mars 1999
1002,09	912,39	774,13	836,25	626

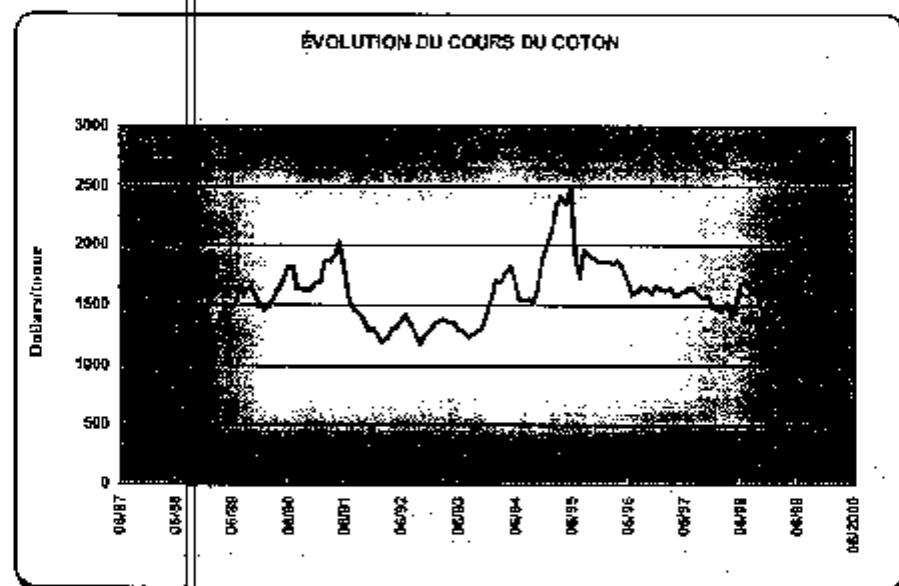
Les cours devraient néanmoins se redresser à l'avenir. En effet, la production sénégalaise est en baisse, tandis que la demande demeure soutenue avec la progression en Europe du marché d'arachide de bouche et celui des tourteaux pour le bétail après l'interdiction du recours aux farines animales.

La réduction de l'offre sur le marché de l'**huile de palme** avait provoqué des tensions sur les cours tout au long de l'année 1998. Les cours ont par la suite fortement chuté en 1999, suite à un accroissement sensible de la production en Asie et à la décision du gouvernement indonésien de réduire les taxes à l'exportation. Alors qu'ils atteignaient USD 679 la tonne en moyenne sur le dernier trimestre 1998, ils sont tombés à USD 354 la tonne en décembre 1999. La baisse s'est prolongée en 2000, jusqu'à USD 325 la tonne en juin.

#### 1.1.2.2. Les produits agricoles à usage industriel

Depuis le pic de 1995 jusqu'à la fin de l'année 1999, les cours du **coton** n'ont cessé de régresser. En 1999, la baisse a été particulièrement sévère, en raison du déséquilibre entre l'offre et la demande. Les cours sont ainsi passés de USD 1 379 la tonne en mars 1999 à un minimum de 1 091 la tonne en décembre, le point le plus bas depuis 1986.

Depuis le début de l'année 2000, les cours sont repartis à la hausse, et atteignaient USD 1 254 la tonne en juillet. Cette reprise est liée à celle de la consommation. Pour la campagne 2000/2001 la production mondiale devrait se situer à 19,1 millions de tonnes et la consommation à 19,9 millions de tonnes. Le niveau élevé des stocks continue néanmoins à peser sur le marché.



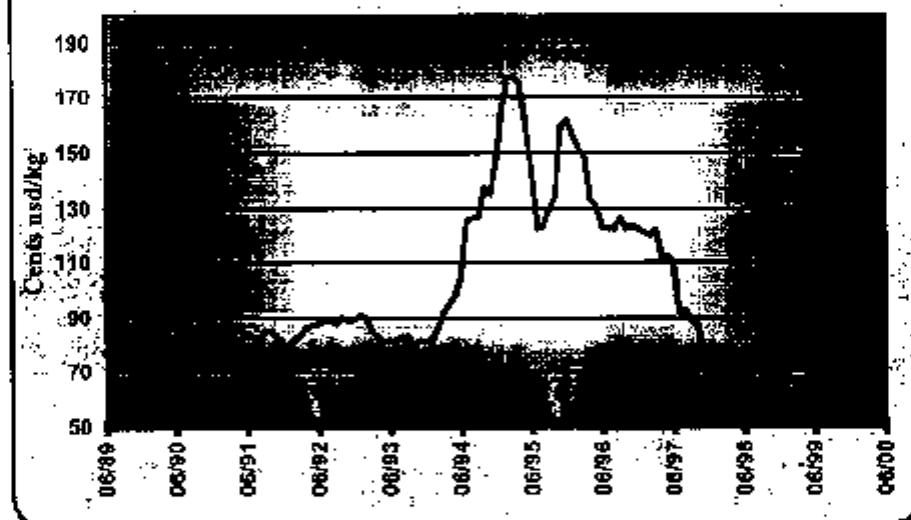
	Moyenne annuelle (USD/tonne)		Cours le plus haut	Cours le plus bas
1997	1998	1999	mars 1999	décembre 1999
1599,32	1518,32	1213,37	1379,47	1091,39

Les cours du caoutchouc étaient en repli depuis le début de l'année 1996, en raison d'une surabondance de l'offre. Ils ont fortement baissé en 1997, dans le contexte de la crise touchant les pays asiatiques. La baisse s'est poursuivie en 1998 et au premier semestre 1999.

L'année 1999 a été marquée par l'éclatement de fait de l'Inro, suite aux désaccords persistants entre les pays exportateurs et les importateurs. L'organisation s'est trouvée vidée de sa substance avec le retrait de deux des principaux producteurs de caoutchouc. En octobre 1998, la Malaisie, troisième exportateur mondial, s'était déjà retirée de l'organisation et avait instauré des quotas d'exportations pour protéger son marché intérieur. Premier exportateur mondial, la Thaïlande a annoncé en mars 1999 qu'elle quittait également l'organisation pour mettre en place son propre système d'intervention. Cette décision est devenue effective le 30 septembre, lors de la réunion de Kuala Lumpur. En septembre 1999, la Malaisie et la Thaïlande ont signé un accord pour coordonner leurs opérations et les achats directs à leurs producteurs respectifs. Lors d'une nouvelle réunion en décembre 1999, l'Inro a organisé sa disparition en se donnant comme objectif d'écouler son stock (de 140 000 tonnes, soit 2 % de la consommation mondiale) dans une période de 18 mois, dès que le raffermissement des cours le permettrait.

À partir du dernier trimestre 1999, les cours ont remonté, passant de USD 567,0 la tonne en septembre 1999 à USD 651,9 en juillet 2000. Cette reprise est due aux prévisions de récoltes moins abondantes dans plusieurs pays, suite à des conditions climatiques défavorables ou au bas niveau des prix d'achat au producteur. Les cours restent marqués par une forte instabilité, en raison des nombreuses incertitudes qui persistent aussi bien sur l'engagement de la Thaïlande et de la Malaisie à respecter effectivement leur accord, que sur les modalités d'écoulement du stock de l'Inro, compte tenu des désaccords persistants entre les pays. En outre, les cours demeurent à un niveau particulièrement bas. Les investissements sont pratiquement arrêtés depuis 1996, ce qui laisse prévoir une insuffisance de l'offre à l'horizon 2005.

#### ÉVOLUTION DU COURS DU CAOUTCHOUC



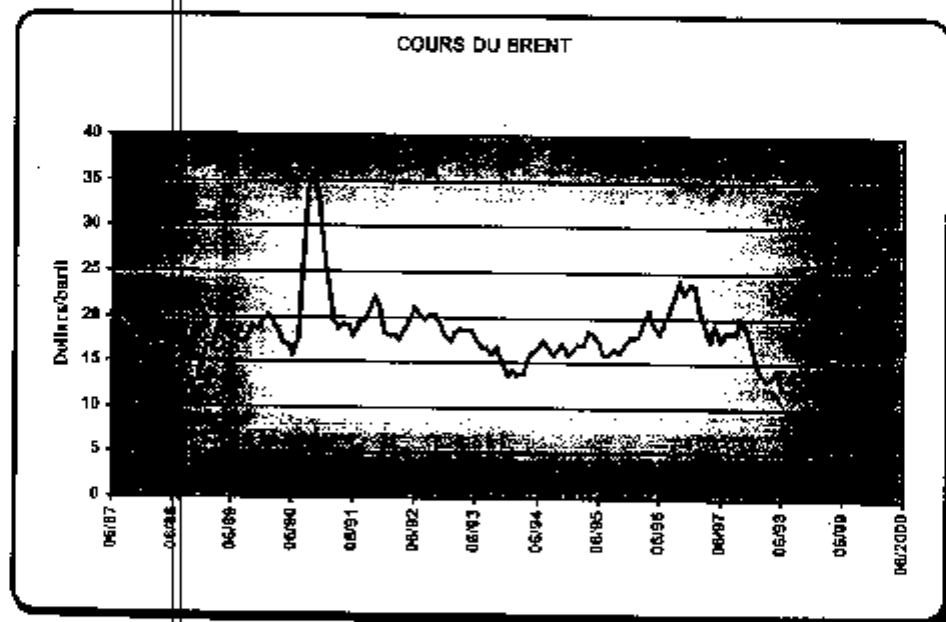
	Moyenne annuelle (USD/tonne)		Cours le plus haut	Cours le plus bas
1997	1998	1999	janvier 1999	août 1999
999,4	704,0	626,7	725,2	551,7

Le marché des bois tropicaux a subi les conséquences de la crise asiatique qui a engendré une forte baisse des cours en 1997 et 1998. Toutefois, avec le rétablissement progressif des économies asiatiques les plus touchées, la reprise des exportations a permis un net raffermissement des cours. Depuis le second semestre 1999, les cours des bois tropicaux africains sont particulièrement dynamiques, en raison d'une offre relativement limitée et d'une demande soutenue (cf. l'encart sur la filière bois d'œuvre en Zone franc).

### 1.1.2.3. Les produits industriels et miniers

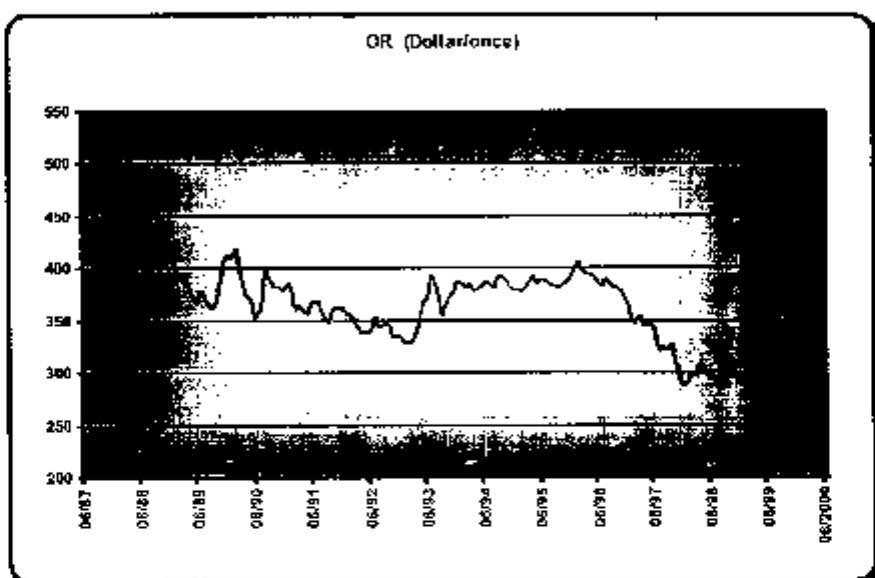
La chute des prix du pétrole amorcée au premier semestre 1997 s'est amplifiée jusqu'en février 1999. Un minimum a même été atteint en décembre 1998, avec un baril sous la barre des USD 10, à USD 9,97 en moyenne mensuelle. Un prix aussi bas n'avait pas été atteint depuis juillet 1986.

Face à cette chute des cours, les pays membres de l'OPEP ont signé, le 23 mars 1999, à Vienne un accord de réduction de la production. Conformément à cet accord, les pays membres de l'OPEP ont réduit leur production de 2 millions de barils par jour à compter du 1<sup>er</sup> avril 1999. Ils ont été rejoints par plusieurs pays non-membres du cartel (Mexique, Norvège, Russie, Oman), dont les engagements de réduction représentaient 400 000 barils par jour. Suite à cet accord, le cours du pétrole a connu un redressement spectaculaire, qui s'est traduit par un triplement sur une année. Ainsi, le baril de brent à New York a dépassé les USD 30 le 14 février 2000. Pour satisfaire la demande mondiale et permettre une détente des cours, les pays de l'OPEP ont annoncé à Vienne, le 29 mars 2000, le retour aux quotas de production antérieurs à mars 1999. Cette décision a effectivement permis un repli des cours, revenus à USD 23 en avril. Toutefois, le dynamisme de la demande mondiale et le bas niveau des stocks dans les pays industrialisés ont rapidement fait repartir les cours à la hausse. Un nouvel accord conclu le 21 juin 2000 par les pays de l'OPEP et qui prévoyait une hausse de 700 000 barils par jour à compter du 1<sup>er</sup> juillet n'a eu à court terme qu'un impact très limité, les analystes estimant que cette augmentation ne faisait qu'enterrer des dépassements de quotas déjà effectifs. Ainsi, en juillet 2000, le baril de brent atteignait encore USD 28,4 en moyenne mensuelle.



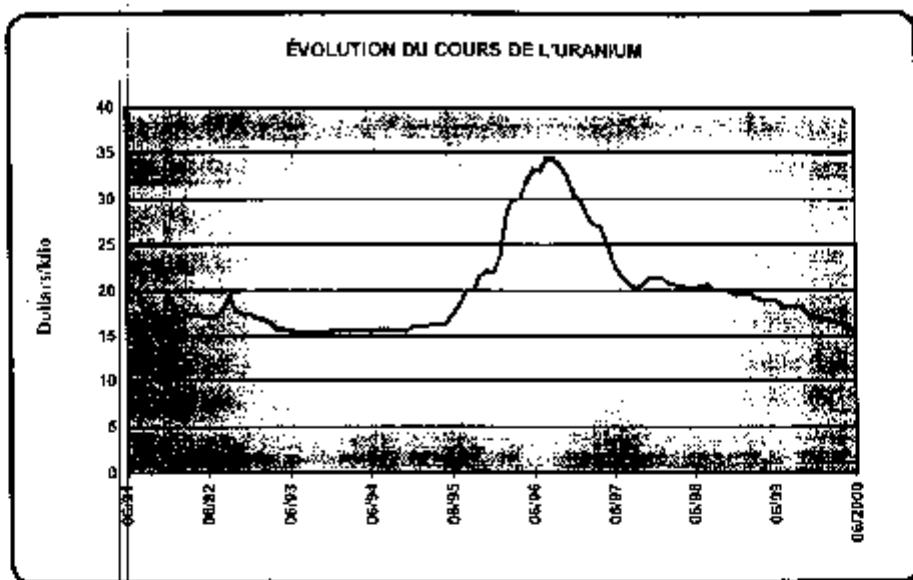
Entre 1994 et 1996, les cours de l'or sont restés aux environs de USD 380 l'once. Depuis la fin de 1996, ils ont subi une très forte baisse, en raison de l'augmentation des quantités extraites et des cessions réalisées par plusieurs banques centrales. La baisse a été régulière jusqu'en juillet 1999, où ils ont touché un minimum à USD 256. Ce point bas faisait suite à l'annonce et à la mise en œuvre de la vente de 415 tonnes d'or par la Banque d'Angleterre, dans le cadre d'une restructuration de ses réserves.

Depuis le point bas de l'été 1999, les cours se sont légèrement redressés. Les banques centrales et les institutions financières se sont en effet concertées pour limiter et coordonner leurs cessions, afin de préserver les intérêts des pays pauvres producteurs. En septembre 1999, le FMI a notamment renoncé à financer les allégements de la dette consentis dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) par la vente d'une partie de son stock d'or (qui aurait pu aller jusqu'à 10 millions d'onces). En juillet 2000, les cours étaient à USD 282 l'once.



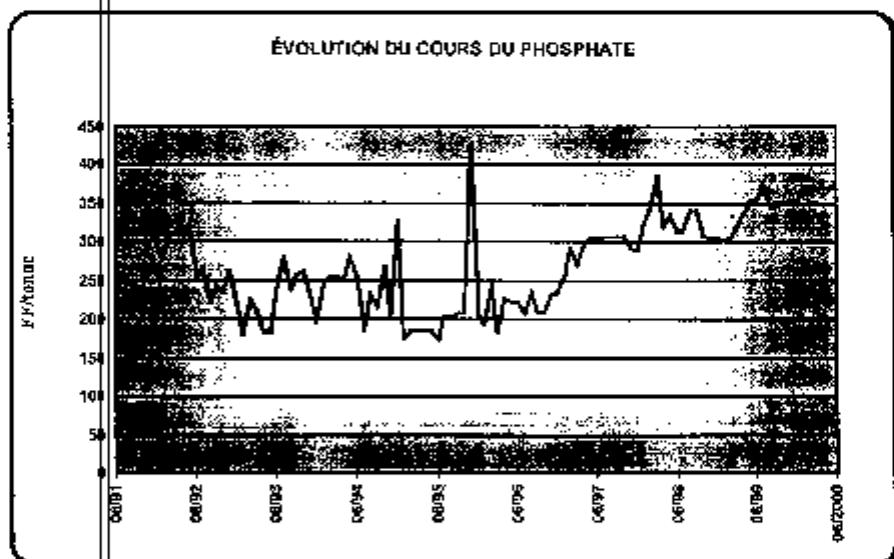
	Moyenne annuelle (USD/once)		cours le plus haut	cours le plus bas
1997	1998	1999	octobre 1999	juillet 1999
331,17	294,22	278,92	311,14	256,32

Les cours de l'uranium avaient doublé entre janvier 1994 et août 1996, passant de USD 15,45 à USD 34,22 le kilo. Ce boom résultait de la faillite d'un acheteur, survenu dans un contexte de réduction des stocks. Les cours sont depuis en baisse continue en raison du ralentissement de la demande, plus rapide encore que celui de la production. La demande mondiale régresse en effet de façon continue depuis le début des années quatre-vingt dix, avec le gel des programmes nucléaires civils et militaires dans la plupart des pays. En juillet 2000, les cours étaient tombés à USD 15 le kilo.



	Moyenne annuelle (USD/kilo)		Cours le plus haut	Cours le plus Bas
1997		1998	1999	février 1999
23,75		20,33	18,40	décembre 1999

Depuis la fin de l'année 1996, les cours des **phosphates** s'inscrivent dans un mouvement de hausse. Si l'on excepte le pic à USD 426 en novembre 1995 et celui à USD 386 en mars 1998, ils demeurent en 1999 à des niveaux élevés, qui n'avaient plus été observés depuis 1984. En juillet 2000, ils cotaient ainsi USD 380 la tonne.

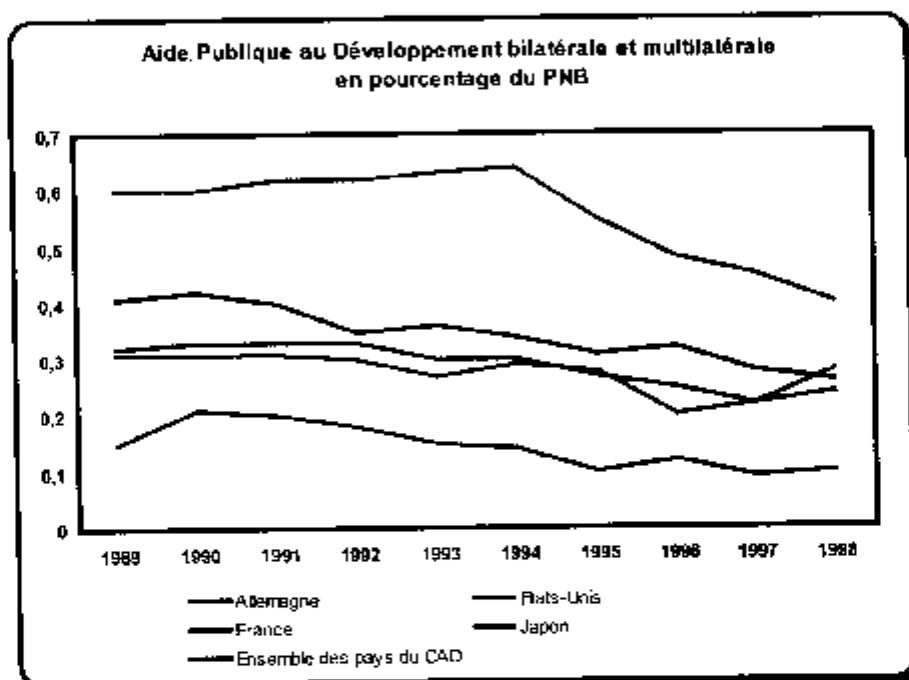


	Moyenne annuelle (FFr/tonne)		cours le plus haut	cours le plus bas
1997		1998	1999	janvier 1999
294,50		327,83	340,25	302,00

### 1.1.3. L'évolution de l'aide publique au développement au cours de la dernière décennie<sup>5</sup>

Sur la période 1989/1998, l'aide totale des pays membres du Comité d'Aide au Développement (CAD)<sup>6</sup> exprimée en valeur unitaire constante, c'est-à-dire aux prix et aux taux de change de 1997, a diminué de 0,7 % par an en moyenne. Son montant n'était plus que de USD 53 milliards en 1998 alors qu'il atteignait USD 56,5 milliards en 1989. Cependant, l'évolution sur la période considérée n'a pas été linéaire : après une augmentation entre 1989 et 1992, l'aide publique au développement a diminué de manière continue entre 1992 et 1997, avant de progresser à nouveau en 1998. La rupture observée en 1992 représente une diminution de 21 % en termes réels, soit la plus importante baisse depuis la création du CAD en 1969. Par conséquent, le ratio de l'aide publique au développement rapporté au produit national brut (APD/PNB) des pays membres du CAD, qui s'était maintenu durant deux décennies aux alentours de 0,35 %, a atteint un minimum historique en 1997, à 0,22 %. L'année 1998 a été marquée par une progression de 10 % des flux, soit USD 3,6 milliards. Cependant, le ratio APD/PNB a peu varié, passant de 0,22 % à 0,24 %.

#### 1.1.3.1. Les contributions en pourcentage du produit national brut des principaux pays donateurs tendent à diminuer au cours de la décennie quatre-vingt-dix



La diminution importante du volume de l'aide publique au développement observée en 1992 est la conséquence directe de la réduction des apports des pays du G7, notamment des quatre plus importants d'entre eux, États-Unis, Japon, Allemagne et France, qui sont à l'origine de la moitié des flux d'aide publique au développement. Au cours des années 90, seuls le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède ont dépassé l'objectif de 0,7 % du PNB fixé par les Nations Unies dans les années 70. Les autres grands pays donateurs se sont éloignés de ce niveau. Ainsi, la France est passée de 0,61 % du PNB en 1990 à 0,40 % en 1998. De même, les États-Unis ont divisé par deux le montant de leur aide exprimée en

<sup>5</sup> Source : Les dossiers du Comité d'Aide au Développement, Coopération pour le développement, Rapport 1999, Volume 1, N°1, 2000, OCDE, Paris.  
<sup>6</sup> Le Comité d'Aide au Développement est un comité spécialisé créé en 1969 au sein de l'OCDE. Ses membres ont décidé, en commun, de parvenir à un accroissement du volume total des ressources mises à disposition des pays en voie de développement et d'en améliorer l'efficacité. A cette fin, ils examinent périodiquement le volume et la nature de leurs contributions aux programmes d'aide, établis à titre bilatéral et multilatéral.

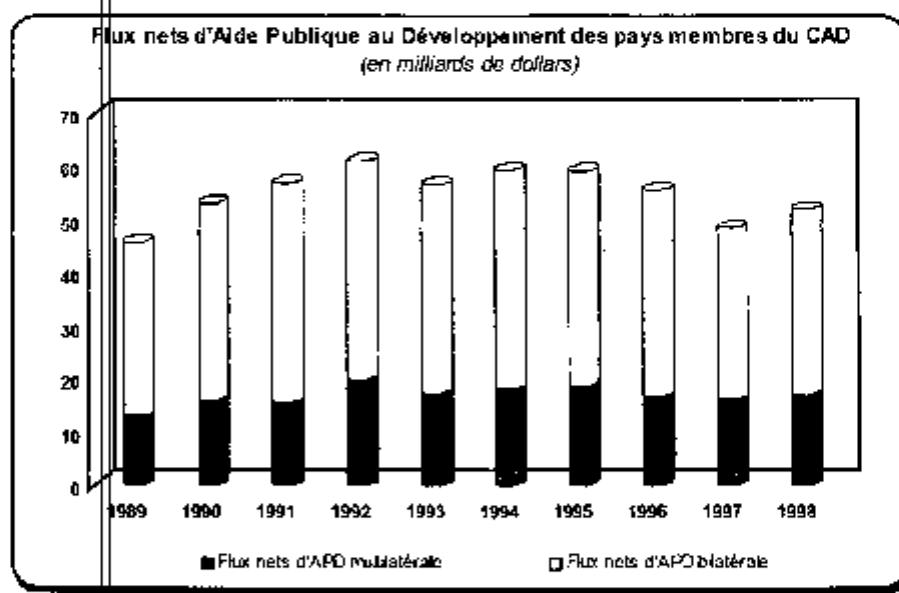
pourcentage du PNB, n'accordant plus que 0,10 % de leur PNB à l'aide en 1998, contre 0,21 % en 1989. Enfin, le Japon a diminué sa contribution, de 0,31 % du PNB en 1990 à 0,28 en 1998, tandis que celle de l'Allemagne passait de 0,42 % en 1990 à 0,26 % en 1998. Cette évolution est imputable aux restrictions budgétaires dans la plupart des pays de l'OCTDE.

En 1998, l'APD en volume<sup>1</sup> de tous les pays du G7 a progressé, à l'exception de la France et de l'Allemagne. Dans le cas des États-Unis, l'aide totale augmente de 1,9 milliard de dollars en 1998, soit une progression de 26,5 %.

Par ailleurs, la décennie 90 a été marquée par la modification du classement des principaux donateurs. Ainsi, les États-Unis, au premier rang en 1990, régressent au quatrième rang en 1998. Ils sont désormais précédés par le Japon, la France et l'Allemagne, malgré les réductions de l'aide opérée dans ces deux derniers pays. En prenant en compte le montant total d'aide cumulée durant la période 1989/1998, le Japon, avec 108,6 milliards de dollars, devance les États-Unis, avec 94,5 milliards de dollars, et la France, avec 72,9 milliards de dollars.

Les évolutions des flux de l'aide publique au développement ont induit une redistribution des flux à destination des différentes régions. Les versements nets à destination de l'Afrique subsaharienne, en nette progression dans les années 80, se sont stabilisés depuis lors aux alentours de 35 % de la masse totale. Ainsi, ils représentaient 36,6 % des flux en 1997/98 contre 36,9 % en 1987/88. L'Asie, qui absorbe environ 30 % de l'APD, a subi une diminution de l'aide reçue. L'Asie centrale et l'Asie du Sud ont pâti d'une diminution de la fraction d'aide allouée. 15,3 % des flux totaux en 1997/98 contre 17,1 % en 1987/88, tandis les autres pays d'Asie et d'Océanie ont connu une évolution inverse. Leur part au sein de versements nets d'aide croît de 19,3 % en 1987/88 à 22,4 % en 1997/98, en raison de l'augmentation des flux à destination de la Chine. La part dévolue à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient a régressé à 12,5 % contre 14,7 % sur la période 1987/88, celle à destination de l'Amérique Latine et des Caraïbes a évolué en sens inverse, avec un montant en légère hausse, de 12 % en 1987/88 à 13,1 % en 1997/98.

### 1.1.3.2. En 1998, les flux multilatéraux restent inférieurs à leur niveau de 1992



Source : OCDE, CAD

<sup>1</sup> aux prix et aux taux de change de 1997

Le recul de l'APD, depuis 1992, se traduit, directement, par une diminution de l'aide bilatérale reçue par les pays en voie de développement et, indirectement, par une baisse des décaissements des organisations multilatérales. En 1998, les flux multilatéraux sont restés inférieurs au niveau atteint au début des années quatre-vingt-dix, et notamment au point maximum atteint en 1992, avec USD 16,8 milliards contre USD 19,6 milliards en 1992. Ce recul est observable pour les principaux pays donateurs : de 3,9 milliards de dollars, les flux américains à destination des organismes multilatéraux sont passés à USD 2,8 sur la même période, tandis que l'Allemagne, le Japon et la France ont vu leurs transferts décliner de respectivement USD 0,3 milliard (- 10,9 %), 0,7 milliard (- 24,5 %) et 0,4 milliard (- 20,9 %).

Selon la CNUCED, les faibles niveaux actuels des flux de capitaux publics perpétueront la dépendance à l'égard de l'aide, car ils ne sont pas suffisants pour constituer un catalyseur de la croissance. Selon les estimations de la CNUCED, le décollage économique de l'Afrique subsaharienne nécessiterait un doublement de l'aide publique au développement qui devrait atteindre USD 20 milliards à la fin de la décennie en cours. Une telle hausse permettrait de maintenir la croissance au-dessus de 6 % et de porter le taux d'investissement à 22 %, tout en luttant efficacement contre la pauvreté.

#### 1.1.3.3. La redistribution des flux d'aide au développement pénalise l'Afrique subsaharienne, en particulier la Zone franc

Les recettes nettes d'aide au développement du continent africain, qui comprennent les apports nets d'aide des pays membres du CAD, des organismes multilatéraux et des pays arabes, ont diminué de 40,9 % entre 1992 et 1998, passant de USD 25 milliards à USD 17,3 milliards. Le recul observé en Afrique subsaharienne est essentiellement imputable à la variation de flux vers la Somalie, le Soudan, la République Démocratique du Congo et le Kenya.

Cependant, les recettes nettes d'APD de la Zone franc ont également régressé entre 1992 et 1998, passant de USD 4,7 milliards à USD 3,7 milliards, soit une diminution de 22,3 %. Toutefois, cette évolution n'a pas été linéaire en raison de l'aide exceptionnelle à l'ajustement reçue à la suite de la dévaluation de 1994. Tous les pays de la Zone, à l'exception du Cameroun, ont connu une évolution similaire.

#### Recettes nettes d'aide publique au développement

(en millions de dollars)

	1992	1998	Variation en %
Bénin	269	210	-21,9
Burkina Faso	438	397	-9,4
République Centrafricaine	177	120	-32,3
Cameroun	758	798	+5,3
Comores	49	35	-28,6
Congo	112	65	-42
Côte d'Ivoire	62	25	-59,7
Gabon	69	45	-34,8
Guinée Bissau	107	96	-10,3
Guinée Équatoriale	434	349	-19,6
Mali	370	291	-21,4
Niger	675	502	-25,7
Sénégal	241	167	-30,8
Tchad	223	128	-42,7
Togo	725	424	-40,7
<b>TOTAL ZONE FRANC</b>	<b>4 689</b>	<b>3 652</b>	<b>-22,3</b>

Source : OCDE, CAD

## Le nouvel accord de Partenariat ACP - Union européenne

Le nouvel accord, dit « Accord de partenariat ACP-UE », a été signé le 23 juin 2000 à Cotonou (Bénin), sur les Ministres des Affaires étrangères des quinze pays de l'Union européenne (UE) et leurs homologues des pays du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Cet accord couvre une durée de vingt années, avec une clause de révision tous les cinq ans. Les protocoles financiers afférents, versés par le Fonds européen de Développement (FED), seront renouvelés tous les cinq ans.

### Historique des accords entre l'Union européenne et les pays ACP

La première Convention de Lomé, signée le 28 février 1975 entre la Communauté économique européenne et 46 pays du groupe ACP, instituait une véritable politique européenne de développement pour les cinq années suivantes. Les conventions suivantes ont vu l'élargissement du groupe de pays ACP bénéficiaires : les 46 États du groupe ACP sont devenus 57 pour Lomé II qui a été appliquée de 1980 à 1985, puis 65 pour la Convention Lomé III, et enfin 71 pour la Convention de Lomé IV qui a été appliquée de 1990 à 2000 et est arrivée à expiration le 29 février 2000. Les conventions de Lomé successives comprenaient trois volets :

- un versement privilégié des produits des pays ACP au marché européen sous la forme d'un régime de préférences tarifaires : la mise en œuvre de l'accord de Lomé IV a permis l'entrée dans la Communauté européenne sans droit de douane ni limite quantitative de 92 % des produits originaires des pays ACP ; en incluant les produits agricoles soumis à contingent tarifaire à droit nul, ce taux atteignait près de 99 % ;
- la création de mécanismes de soutien contre la fluctuation des cours des matières premières par l'intermédiaire de deux fonds : le Stabex (Stabilisation des recettes d'exportation) et le Sysmin (Système de soutien pour la production minière) ;
- le versement aux pays ACP de fonds d'aide publique au développement : les financements communautaires européens ont atteint un quart de l'aide multilatérale au développement. À la différence des financements des institutions financières internationales, la plus grande part de l'aide européenne a été distribuée sous forme de dons ; au sein du groupe ACP, l'Afrique représente 47 pays sur 71 dont 33 pays moins avancés (PMA) sur 38 et elle a bénéficié de 13,4 milliards d'euros d'aide au cours de la période 1986/1995 sur les 16 milliards d'euros alloués aux ACP ; avec l'association de l'Afrique du Sud comme membre qualifié, la Convention englobe dorénavant l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

### La nécessité d'une refonte des accords ACP-UE

Les accords entre l'Union européenne et les pays ACP devaient tout d'abord être renouvelés pour des raisons juridiques, assurant notamment leur mise en conformité avec les règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). La compatibilité du régime de Lomé avec les règles de l'OMC était liée à une dérogation spécifique à l'article premier du GATT relatif au traitement de la nation la plus favorisée, qui est arrivée à échéance le 29 février 2000. À la suite des accords de Marrakech, les accords ACP-UE sont désormais soumis à l'article IX de l'OMC, qui impose un examen annuel de la dérogation par la conférence ministérielle de l'OMC.

*En outre, le système de la Convention de Lomé avait montré ses limites. Ainsi, durant la période 1988/97, tandis que les exportations des pays ACP vers la Communauté européenne progressaient de moins de 4 % en volume, celles des autres pays en développement augmentaient de 75 %. Depuis 1976, la position des pays ACP sur les marchés communautaires s'est ainsi dégradée, leur part dans les importations extra-communautaires passant de 6,7 % en 1975 à 2,7 % en 1985. Les avantages comparatifs dont bénéficiaient les pays ACP par rapport à leurs concurrents sur le marché communautaire se sont réduits à mesure de la diminution globale des droits de douane, de l'amélioration des systèmes de préférences généralisées accordés aux autres pays en voie de développement ou en transition, et de la mise en place des accords de partenariat euro-méditerranéen. Les mécanismes Stabex et Sysmin ont été critiqués comme un frein à la diversification des exportations des pays ACP, et la complexité des conditions de décaissement les a rendus peu opérants. Sous Lomé IV, ils se sont progressivement transformés en mécanismes d'aide aux réformes sectorielles structurelles, perdant ainsi leur spécificité.*

### **Les éléments fondamentaux de l'accord UE-ACP signé le 23 Juin 2000 à Cotonou**

*Le nouveau partenariat est « centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable et d'une intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale ». Dans ce cadre, la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP est appelée à s'exercer sur la base des principes fondamentaux suivants : l'égalité des partenaires et l'appropriation des stratégies de développement par les États ACP, la participation et l'ouverture du partenariat aux autres acteurs de la société civile, le rôle central du dialogue et le respect des engagements mutuels, la différenciation fondée sur les besoins particuliers et la régionalisation.*

*(i) Volet politique : la convention privilégie la voie d'un dialogue politique formel ou informel, comprenant également une évaluation régulière des évolutions relatives au respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, de l'État de droit et à la bonne gestion des affaires publiques. Ce volet apparaît sous la forme d'une conditionnalité puisque la violation de ces éléments peut conduire à la suspension de l'aide européenne.*

*(ii) Stratégies de développement : la nouvelle stratégie repose sur une approche participative qui favorise désormais l'appropriation locale des réformes ainsi que l'implication du secteur privé et de la société civile dans le processus de développement. Cette approche accorde une place prioritaire au développement du secteur privé, passant notamment par la création d'un environnement favorable à l'investissement domestique et étranger. Les instruments de l'aide ont été simplifiés et rationalisés, pour ne laisser subsister qu'une enveloppe à long terme, une enveloppe régionale et une facilité d'investissement. L'enveloppe à long terme regroupe un éventail d'instruments (appui macroéconomique, politiques sectorielles, développement de projets, coopération décentralisée, appui à l'exportation) intégrés dans une seule stratégie de développement et mis en œuvre à travers une seule procédure de programmation. Les approches sectorielles et macroéconomiques seront favorisées aux dépens de l'ancienne approche par projets, inadaptée au regard de l'importance des montants déboursés. Le Sysmin et le Stabex disparaissent. Un mécanisme d'aides aux recettes d'exportation reste possible mais il n'est pas automatique et devra s'inscrire dans une perspective de développement à long terme. La programmation de l'aide devient glissante et révisable. Les allocations initiales par pays, désormais indicatives, sont limitées à une période de cinq ans. La révision de cette allocation par l'UE sera faite sur la base de critères de performances, et non plus seulement de besoins, et pourra conduire à un ajustement des montants.*

Au titre du 9<sup>e</sup> FED, l'enveloppe de long terme s'élève à 10 milliards d'euros, l'enveloppe régionale à 1,3 milliard d'euros et la facilité d'investissement à 2,2 milliards d'euros.

(iii) Coopération économique et commerciale : ce volet de l'accord a été mis en conformité avec les dispositions de l'OMC. Le nouveau partenariat tient compte de la nécessité de garantir un traitement spécial et différencié à tous les pays ACP, de maintenir un traitement particulier en faveur des États ACP PMA et de prendre en compte de la vulnérabilité des petits pays enclavés ou insulaires. La Communauté engagera à partir de l'an 2000 un processus qui assurera au plus tard en 2005 l'accès en franchise de droits de l'essentiel des produits originaires de l'ensemble des PMA, en se fondant sur les dispositions existantes de la quatrième Convention de Lomé. Par ailleurs, l'accord prévoit une période transitoire durant laquelle les préférences commerciales non réciproques appliquées dans le cadre de la quatrième Convention ACP-CE seront maintenues. Les négociations formelles de nouveaux accords commerciaux commenceront en septembre 2002. La période préparatoire prendra fin le 31 décembre 2007 au plus tard et les nouveaux accords entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Concernant les non-PMA, l'Union européenne examinera leur situation en 2004 et proposera un nouveau cadre pour leurs relations commerciales dont les effets seront équivalents à la situation existante.

(iv) Evolution à terme vers des partenariats avec des unions régionales de pays ACP. Pour conserver un régime commercial spécifique avec les pays ACP, l'Union européenne a proposé que ceux-ci se regroupent progressivement dans des unions économiques et douanières régionales, avec lesquelles elle établira des accords de libre-échange. Les zones de libre-échange sont en effet conformes aux règles de l'OMC (au titre de l'article XXIV du GATT). Ainsi, le droit commun du futur régime des échanges commerciaux mis en place par l'accord de Cotonou sera celui d'Accords de partenariats économiques régionaux (APER) entre l'Union européenne et les unions régionales constituées par les pays ACP. Des études d'impact sur la faisabilité des APER ont été réalisées à la demande de la Commission européenne. Les APER commenceront à être mis en place à partir de 2008, pendant une période de 12 ans, selon une approche flexible, et avec une revue à mi-parcours pour évaluation. L'Union européenne soutiendra le renforcement des capacités institutionnelles que nécessitera la constitution de ces unions régionales.

### 1.1.4. L'évolution des flux bancaires

Les statistiques de créances bancaires internationales consolidées, que la Banque des Règlements internationaux (BRI) publie chaque semestre depuis 1985, constituent un instrument précieux de mesure des financements bancaires accordés par les principaux pays industrialisés aux pays en développement. Elles comptabilisent les encours de créances transfrontières des banques de 18 pays<sup>8</sup> développés ainsi que les créances locales en devises détenues par leurs implantations (filiales ou succursales bancaires) dans les pays débiteurs. Ces différentes créances sont enfin consolidées pour chaque banque, au sens d'une annulation des flux intragroupes, ce qui permet de mieux appréhender le montant des financements effectivement accordés aux économies considérées, hors concours en monnaie locale.

#### 1.1.4.1. Les financements bancaires internationaux en Afrique

Depuis le début des années 80, la part de l'Afrique dans les financements bancaires internationaux n'a cessé de reculer. Le poids relatif de l'Afrique atteignait en effet 6,9 % fin 1985, puis s'est stabilisé autour de 3 % depuis 1995. Ce recul est encore plus marqué par rapport à l'ensemble des pays en développement. En 1985, l'Afrique représentait 13,1 % des financements bancaires, pour osciller entre 7 % et 9 % depuis 1995, atteignant 8,7 % en 1998. Avec un total de USD 58,7 milliards en 1999, contre USD 56,0 milliards en 1985 en termes courants, le montant des créances bancaires a également considérablement régressé en termes réels.

Le recul de la part de l'Afrique dans les financements bancaires s'explique en premier lieu par un retard de développement qui s'est accentué, en particulier par rapport aux pays émergents. L'accélération du développement des nouveaux pays industriels en Asie et en Amérique Latine, puis la transition économique dans les PECO, ont provoqué une réorientation progressive des financements bancaires internationaux au profit des économies émergentes. Par ailleurs, au plan interne, les niveaux d'endettement atteints au milieu des années 80 ont entraîné la mise en place de plans d'ajustements structurels axés sur le remboursement de la dette extérieure, qui interdisaient tout recours supplémentaire au secteur bancaire.

La crise financière dans les pays émergents, déclenchée par la dévaluation du bath thaïlandais en juillet 1997, avait provoqué une diminution massive de l'exposition des banques internationales sur les pays d'Asie du Sud et de l'Est. Ce reflux n'a pas profité pour autant aux pays d'Afrique, ni *a fortiori* aux pays de la Zone franc. L'augmentation des encours constatée en 1997, contrastant avec la décrue progressive enregistrée au cours des dix années précédentes, était en effet largement imputable à une rupture méthodologique affectant les créances des banques françaises sur la zone<sup>9</sup>.

#### 1.1.4.2. Les financements bancaires internationaux en Zone franc

Avec l'équivalent de USD 7,7 milliards d'encours à fin décembre 1999, les pays de la Zone franc bénéficient de 13,2 % des créances bancaires internationales accordées au continent africain<sup>10</sup>, lequel reçoit, avec USD 58,7 milliards d'encours, 8,7 % des financements totaux accordés par les banques déclarantes aux pays en développement et en transition (USD 827,5 milliards).

<sup>8</sup> Ces 18 pays, soit les onze pays du G10 auxquels s'ajoutent le Luxembourg, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Norvège et l'Espagne, sont désignés par commodité dans la suite sous l'appellation de "zone BRI".

<sup>9</sup> Les créances détenues par l'Agence française de Développement, ancienne AFD, sont en effet déclarées au sein des créances des banques françaises depuis 1997.

<sup>10</sup> Hors Liberia, classé par la BRI au sein des centres bancaires off shore.

Les financements bancaires internationaux accordés par ces banques aux 15 pays constituant la Zone franc, qui totalisaient 94 millions d'habitants en 1998, demeurent à peine plus élevés que ceux accordés au Maroc (USD 7,1 milliards pour 28 millions d'habitants) et représentent 38 % de ceux dont bénéficie l'Afrique du Sud (20,1 milliards de dollars), trois fois moins peuplée. Ils constituent cependant plus du triple des concours bancaires internationaux à l'économie du géant nigérian voisin (1,7 milliard de dollars d'encours seulement), fort pourtant de 118 millions d'habitants et d'importantes ressources pétrolières, mais dont les relations avec la communauté financière internationale ne sont pas encore normalisées.

Au sein de la Zone franc, si l'UEMOA et la CEMAC bénéficient d'un accès sensiblement équivalent aux financements bancaires internationaux, quatre pays à revenu relativement élevé (PIB par tête supérieur à 500 dollars), la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Congo et le Gabon, absorbent près de 90 % des crédits accordés à la Zone.

À fin 1999, les créances à court terme (d'échéance restant à courir inférieure à un an) représentaient 52 % des créances des banques internationales sur la Zone franc, soit un profil de maturité comparable à celui de l'ensemble des pays africains et des pays en développement. La part des créances à court terme dans le financement bancaire international accordé à la Zone franc a fortement progressé depuis le milieu des années 1980, où elle avoisinait 30 %. Cette évolution, indice d'une fragilisation financière de la zone sur la période, peut être rapprochée de la régression des créances sur les non-banques, qui ne reçoivent plus que 78 % des encours à fin 1999 contre 82 % à fin 1985.

**Créances internationales consolidées des banques déclarant à la BRI  
sur les pays de la Zone franc**

(encours en millions de dollars)

	1986	1987	1990	1995	1996	1997	1998	1999
Bénin	172	214	51	32	31	120	80	109
Burkina Faso	42	39	22	23	23	54	58	69
Côte d'Ivoire	2 865	3 656	3 083	1 993	1 629	2 893	2 409	2 647
Guinée Bissau	46	22	47	6	13	4	3	4
Mali	26	63	30	17	26	104	168	231
Niger	243	259	242	23	33	168	97	36
Sénégal	362	512	406	214	187	193	226	335
Togo	110	112	89	58	66	49	194	121
<b>Total UEMOA</b>	<b>3 886</b>	<b>4 757</b>	<b>3 970</b>	<b>2 366</b>	<b>2 008</b>	<b>3 585</b>	<b>3 230</b>	<b>3 552</b>
Cameroun	1 142	1 516	1 668	1 249	959	1 739	1 776	1 904
Centrafrique	9	13	19	17	13	15	14	47
Congo	1 049	1 311	841	1 099	1 038	1 220	1 255	1 461
Gabon	795	1 449	1 388	640	546	742	744	718
Guinée Equatoriale	4	4	3	2	7	26	24	13
Tchad	5	5	19	7	9	34	49	38
<b>Total CEMAC</b>	<b>3 004</b>	<b>4 301</b>	<b>3 838</b>	<b>3 014</b>	<b>2 572</b>	<b>3 776</b>	<b>3 882</b>	<b>4 181</b>
Comores	2	5	2	3	2	8	6	8
<b>Total Zone franc</b>	<b>6 892</b>	<b>9 073</b>	<b>7 910</b>	<b>5 383</b>	<b>4 582</b>	<b>7 369</b>	<b>7 098</b>	<b>7 741</b>
Afrique	56 039	65 248	59 185	52 386	50 183	57 951	57 775	56 694
Afrique/Pays en développement	13,1 %	14,2 %	14,0 %	8,4 %	7,1 %	7,5 %	8,1 %	8,7 %
Zone franc/PVD	1,6 %	2,0 %	1,9 %	0,9 %	0,6 %	1,0 %	1,0 %	1,2 %

Source : BRI

À fin 1999, les banques françaises détenaient 84 % des créances bancaires internationales sur la Zone franc. Leur part de marché sur les plus gros emprunteurs (Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Congo) s'étage entre 70 % et 80 %. Le niveau des créances bancaires d'origine française à destination des pays de la Zone franc s'explique en grande partie par les liens financiers qu'entretiennent les banques françaises et les investisseurs français, notamment des secteurs pétrolier et minier, opérant dans ces pays. Cette relation est corroborée par une confrontation des statistiques de la BRI avec les stocks d'investissements directs (ID) français à destination de la Zone franc : les quatre pays bénéficiant de 90 % des encours de créances totalisaient également 83 % des stocks d'ID français sur la Zone, à fin 1998. Par ailleurs, les filiales des banques françaises occupent une position dominante dans les PAZF, avec une part de marché qui oscille entre 40 % et 50 % selon les pays.

Le montant des créances accordées localement en francs CFA par les implantations des banques déclarant à la BRI s'élève à la contre-valeur d'USD 1,3 milliard à fin 1999, concentrés essentiellement sur la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon et le Congo.

### **1.1.5. La mise en place de l'initiative sur la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)**

En dépit des régimes d'annulation de plus en plus favorables mis en place successivement à partir de 1989, l'endettement des pays à faible revenu continué de constituer une entrave à leur développement et à la réduction de la pauvreté. C'est dans ce contexte que l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) a été lancée au sommet du G7 de Lyon, en 1996, grâce au soutien de la France. L'objectif de cette initiative était de rétablir la solvabilité des pays bénéficiaires en annulant toute la part de leur dette dépassant un niveau considéré comme « soutenable » et de mettre en place des mesures exceptionnelles si l'application des traitements traditionnels s'avérait insuffisante pour y parvenir. Il a été alors décidé que cet effort d'annulation serait réalisé non seulement par l'ensemble des créanciers bilatéraux, mais aussi, pour la première fois, par les institutions financières multilatérales. L'initiative PPTE s'inscrit, par ailleurs, dans une stratégie d'ensemble qui fait de la réduction de la pauvreté l'objectif central du développement.

#### **1.1.5.1. Le renforcement de l'initiative PPTE**

Cette initiative a été renforcée à l'occasion du sommet de Cologne et validée par la communauté financière internationale lors des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à l'automne 1999, dans un contexte de forte mobilisation des organisations de solidarité internationales, afin de prendre en compte les insuffisances apparues au cours de sa mise en œuvre et notamment la trop grande sélectivité des critères d'éligibilité, la longueur des délais pour la mise en place effective des annulations de dette et le montant trop limité des annulations.

Les principaux apports du sommet de Cologne et des décisions qui ont suivi sont les suivants :

- Les pays du G7 ont décidé d'abaisser le seuil de « soutenabilité » défini précédemment. Ainsi, le ratio de la dette aux exportations, en valeur actualisée nette, fixé initialement entre 200 et 250 %, a été abaissé à 150 % depuis septembre 1999. Le ratio de la dette aux recettes budgétaires diminue pour atteindre 250 %, contre 280 %.
- Le taux d'annulation des créances bilatérales éligibles à un traitement Club de Paris a été porté de 80 % (« termes de Lyon ») à 90 % ou plus (« termes de Cologne »).

- En sus de l'initiative PPTE renforcée destinée à rétablir la « soutenabilité » de la dette, les pays du G7 ont décidé de procéder à une annulation totale, dans un cadre bilatéral, de leurs créances d'aide publique au développement. Enfin, emboîtant le pas à la France, l'ensemble des pays du G7 s'est engagé, de façon bilatérale, à porter à 100 % le taux d'annulation de leurs créances commerciales garanties éligibles à un traitement en Club de Paris.

En contrepartie, les Chefs d'État et de gouvernement ont décidé de formaliser un lien entre l'effort d'annulation consenti par les pays créanciers et l'effort de lutte contre la pauvreté demandé aux pays débiteurs. Ainsi, il a été convenu que pour accéder au bénéfice de l'initiative de Cologne (ou initiative PPTE renforcée), les pays bénéficiaires devraient avoir élaboré avec les institutions financières internationales un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, à l'issue d'une large consultation des organisations représentatives de la société civile. Le programme macroéconomique appuyé par le FMI s'inscrit dans ce cadre et il intègre comme objectif prioritaire une allocation de ressources budgétaires suffisantes à la santé, à l'éducation, et à d'autres domaines sociaux essentiels.

Pour obtenir le bénéfice de ces différentes mesures, les pays doivent avoir satisfait à un programme avec le FMI et passer par deux points de rendez-vous adoptés conjointement par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale : le « point de décision », qui traduit de manière irrévocable l'éligibilité d'un pays à l'initiative ; cette décision déclenche une assistance dite « intérimaire » qui permet de réduire le service de la dette jusqu'au « point d'achèvement », date à laquelle les performances satisfaisantes du pays dans la lutte contre la pauvreté permettent de réaliser définitivement la réduction de dette, qui porte cette fois-ci sur l'ensemble du stock de la dette.

#### 1.1.5.2. L'état d'avancement de l'initiative

L'objectif affirmé par le G7 est de voir 20 des pays concernés atteindre le point de décision avant la fin 2000. Compte tenu des aléas liés notamment à la capacité de certains pays de conclure dans ce délai un programme avec le FMI – ce qui constitue une condition préalable –, il s'agit là d'un objectif ambitieux. La France plaide en faveur d'une mise en œuvre rapide du dispositif. Elle ne souhaite pas pour autant qu'une accélération s'effectue au détriment de la qualité des documents stratégiques de réduction de la pauvreté.

À ce jour, 32 pays sont susceptibles de bénéficier à brève échéance des allégements<sup>1</sup>. Neuf pays, dont sept en Afrique, ont dès lors et déjà atteint leur « point de décision » dans le cadre de l'initiative renforcée (Bolivie, Mozambique, Ouganda, Mauritanie, Tanzanie, Honduras, Bénin, Sénégal et Burkina-Faso). Le calendrier établi conjointement par le FMI et la Banque mondiale prévoit à ce stade que onze pays supplémentaires, dont neuf en Afrique, pourraient être déclarés éligibles en 2000 (Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Malawi, Mali, Nicaragua, Rwanda, Tchad, Zambie).

<sup>1</sup> La liste des 40 pays établie par le FMI et la Banque mondiale comprend en effet 4 pays (Kenya, Vietnam, Angola, Yémen) dont les ratios d'endettement seraient probablement trop faibles pour accéder à PPTE. 3 pays (Liberia, Somalie, Soudan) dont la situation très difficile a conduit les institutions financières internationales à les exclure à ce stade des calendriers et un pays (Ghana), qui a décliné le bénéfice de l'initiative.

### 1.1.5.3. Le financement de l'initiative PPTE

La question du financement revêt un caractère aigu en raison de l'importance des sommes en jeu.

Les allègements de dette décidés dans le cadre de l'initiative PPTE s'élèvent à environ USD 50 milliards au total, sur un stock total d'environ USD 130 milliards. Les annulations bilatérales de crédits d'aide publique au développement s'élèvent à USD 15 milliards supplémentaires pour les seuls pays du G7, et s'élèveraient à environ 40 milliards de dollars si tous les pays créanciers suivaient l'exemple du G7.

Décidée dans le cadre multilatéral des institutions de Bretton-Woods, dont la quasi-totalité des États créanciers sont actionnaires, l'initiative implique des efforts financiers de la part de tous. Le partage du fardeau doit être équitable. À cet égard, les pays du Club de Paris et certains créanciers régulièrement invités par ce dernier à participer à ses négociations ont une longue expérience des allègements de dette en faveur des pays pauvres. En revanche, la participation de certains créanciers officiels moins pionniers de cette pratique, voire en marge de la communauté internationale, est plus délicate. La France défend fermement le principe de leur participation à hauteur de leur exposition dans le stock total de la dette du pays et, à défaut, celui de l'application du principe de comparabilité de traitement qui implique qu'ils ne soient pas traités plus favorablement par les débiteurs que les membres du Club de Paris.

La charge financière pèse également très lourdement sur les institutions multilatérales : les allègements prévus créent un besoin de financement de USD 14 milliards en valeur actuelle nette, dont USD 6,3 milliards pour la Banque mondiale, USD 2,2 milliards pour la Banque africaine de Développement (BafD), USD 1,1 milliard pour la Banque interaméricaine de Développement (BID) et de USD 1,75 milliard pour le Fonds monétaire international. Ce besoin de financement n'est que partiellement financé sur les ressources propres de ces institutions. C'est pourquoi la Banque mondiale a créé un fonds fiduciaire, destiné à alimenter ces institutions à partir de contributions bilatérales. L'équilibre de la participation de chacun doit là aussi être respecté. Si ce principe semble acquis au vu des déclarations des gouvernements, il n'en va pas de même au stade de la confirmation des engagements financiers.

Les pays européens se sont organisés pour que leurs contributions transitent par le canal européen. L'Union européenne contribuera à hauteur de € 734 millions au fonds fiduciaire, dont € 670 millions sont réservés à la BafD, le reste étant destiné aux pays asiatiques et latino-américains éligibles. Un accord sur les modalités de financement (au travers du FED principalement) a été trouvé ; la contribution européenne doit donc être considérée comme acquise. À l'occasion du Conseil EcoFin informel qui s'est tenu au Portugal en avril 2000, les Ministres des Finances ont appelé à un déboursement rapide d'une première tranche, ce qui devrait être effectif en juin 2000 (€ 250 millions).

Les États-Unis, qui se sont engagés sur une contribution totale au fonds fiduciaire de USD 600 milliards, destinée pour 1/3 à la BID et pour 2/3 à la BafD, sont l'autre principal contributeur au fonds fiduciaire. La confirmation de cet engagement par l'autorité budgétaire est cependant loin d'être acquise, en raison du scepticisme affiché par le Congrès américain. La ligne de USD 210 milliards demandée par l'administration au titre de l'année fiscale 2000 n'a ainsi toujours pas été votée par le Congrès et la perspective d'un vote ne paraît pas probable avant la fin de l'année fiscale (août).

**ALLÉGEMENT DE LA DETTE DES PAYS À FAIBLE REVENU: L'INITIATIVE RENFORCÉE PPTE****Première étape**

- Le Club de Paris rééchelonne les flux aux conditions de Naples : rééchelonnement du service de la dette admissible arrivant à échéance au cours de la période de consolidation de trois ans (la réduction étant de 67 % en VAN des échéances de la dette traitée).
- Autres créanciers bilatéraux et les créanciers commerciaux : traitement comparable.
- Les institutions multilatérales continuent d'accorder des financements concessionnels dans le cadre de programmes d'austérité appuyés par la Banque mondiale et le FMI.
- Le pays établit pendant une première période triennale de bons antécédents et, dans la mesure du possible, adopte et applique comme convenu un cadre global de lutte contre la pauvreté.

**Point de décision****Soit : Rééchelonnement final****Soit : Pays admissibles**

- L'opération précédemment réalisée au Club de Paris sur le stock de la dette aux conditions de Naples (réduction de 67 % en VAN de la dette admissible) et un traitement comparable de la part des autres créanciers bilatéraux et des créanciers commerciaux permettent au pays d'assurer la viabilité de sa dette, mesurée au stade de la prise de décision - le pays n'est pas admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE. Les objectifs de viabilité sont: un ratio VAN de la dette/exportations inférieur à 150 % ou un ratio VAN de la dette/recettes budg. de 250 % au maximum pour le pays atteignant les seuils fixés (30 % pour le ratio exportations/PIB et 15 % pour le ratio recettes/PIB).

- L'opération consentie par le Club de Paris sur le stock de la dette (aux conditions de Naples) ne suffit pas pour que la dette totale du pays devienne soutenable au stade de la prise de décision. Le pays demande à bénéficier d'une aide supplémentaire dans le cadre de l'Initiative PPTE et les Conseils du FMI et de la Banque mondiale déterminent l'admissibilité. La communauté internationale s'engage à fournir au pays une aide suffisante pour qu'il puisse atteindre l'objectif de viabilité de 150 % pour le ratio VAN de la dette/exportations, plus tout surcroît d'aide nécessaire pour lui permettre de réaliser l'objectif de 250 % retenu pour le ratio VAN de la dette/recettes, si l'atteint les seuils fixés. Cet allègement est accordé au cours de la deuxième étape, et le reste à la fin du processus, lorsque le pays a mis en œuvre les principales réformes structurelles et sociales préalablement convenues, sous réserve que le programme macroéconomique déroulé sur la voie tracée.

**Deuxième étape : période intérimaire**

- Le Club de Paris accorde un traitement des échéances selon les termes de Culogné (90 % d'annulation).
- Autres créanciers bilatéraux et les créanciers commerciaux : traitement au moins comparable.
- Les institutions multilatérales accordent un soutien renforcé au moyen de mesures intérimaires, dont un allègement du service de la dette arrivant à échéance.
- Les donateurs fournissent eux aussi une aide intérimaire.
- Le pays se prévaut une seconde fois de bons résultats dans l'application de programmes soutenus par la Banque et le FMI notamment d'un cadre global agréé de lutte contre la pauvreté.
- Le pays prend en outre des mesures pour améliorer la gestion de sa dette.
- La durée de la deuxième étape est déterminée par le rythme avec lequel le pays applique les réformes structurelles préalablement agréées et conçues pour assurer un développement durable et le recul de la pauvreté.

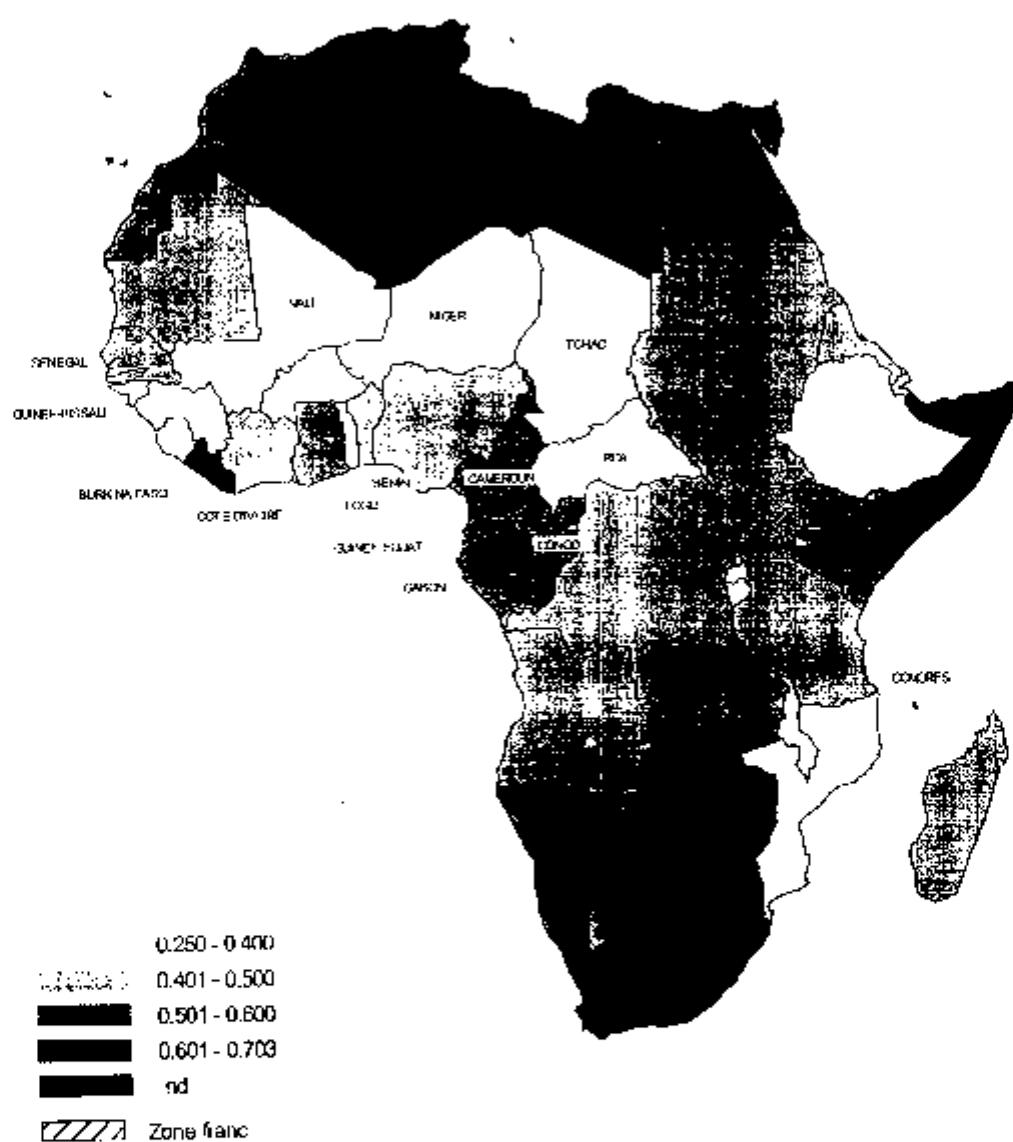
**Dates flottantes pour le point d'achèvement**

- Le pays arrive à la fin du processus lorsqu'il met en place une stratégie globale de lutte contre la pauvreté comportant les principales mesures structurelles et sociales et un cadre macroéconomique visant à promouvoir la croissance. Tous les créanciers fournissent une réduction (en VAN) de même ampleur après l'application des conditions de Naples.

Source: D. Andrews, A. R. Booth, S. Rizavi et S. Singh « Allégement de la dette des pays à faible revenu » (Pamphlet n°51-F, FMI, Washington D.C., 1989)

## INDICATEUR DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

- 1998 -



Source : PNUD

## La pauvreté en Zone franc

Après une décennie 80 placée sous le signe de l'ajustement macroéconomique, les années 90 auront été marquées par la problématique de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, avec son cortège de conceptualisation et de réflexions opérationnelles. A ce stade des réflexions, on retient :

1. une définition multidimensionnelle de la pauvreté que l'on peut, par exemple, décliner en trois composantes : la « pauvreté monétaire », qualifiant un niveau de vie insuffisant, la « pauvreté des conditions de vie » qui correspond à une situation d'exclusion par rapport à un certain mode de vie matériel (eau, électricité, soins, etc.) et culturel, et la « pauvreté de potentialités », terme qui traduit une absence d'accès aux moyens de se soustraire à la pauvreté (un capital humain suffisant, des « outils de production », une sécurité matérielle, l'appartenance à un réseau social étendu, etc.). La Banque mondiale, dans son dernier rapport sur le développement dans le monde, propose quant à elle une définition multidimensionnelle plutôt « causale » du phénomène, mettant en exergue trois piliers de la lutte contre la pauvreté : la « démarginalisation », la sécurité matérielle (prévention contre des chocs, des dégradations brutales de revenus), et le développement d'opportunités (par une accumulation plus aisée des actifs, économiques ou non, et une orientation du fonctionnement des marchés au profit des pauvres) ;
2. l'impératif économique de lutter contre les inégalités pour réduire la pauvreté, car la réduction de l'éventail des ressources n'est plus considérée comme un frein à la croissance et serait même identifiée comme un des facteurs clés du développement. En outre, l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté sera d'autant plus fort que les inégalités sont faibles ;
3. l'engagement de l'ensemble des bailleurs dans la lutte contre la pauvreté.

L'accroissement de la pauvreté est aujourd'hui plus rapide en Afrique subsaharienne et notamment en Zone franc qu'ailleurs, d'une part parce que les pays de la Zone franc, comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, ont accumulé depuis longtemps<sup>12</sup> un déficit considérable dans les infrastructures de base et les secteurs sociaux, d'autre part, parce qu'à ce passif social se sont ajoutés, depuis les années 80-90, des ajustements macroéconomiques sévères tant du fait de l'environnement international que des politiques mises en œuvre.

La dévaluation du franc CFA de 1994 avait permis une inversion des tendances macroéconomiques observées jusqu'alors, en induisant une nette amélioration des revenus ruraux. Il s'en est ensuivi une réduction des inégalités de revenu en général, et notamment entre villes et campagnes. Mais elle n'a pas suffi à réduire le niveau global de pauvreté monétaire (l'accroissant même parfois dans les pays plus fortement urbanisés), ni à améliorer significativement les conditions de vie des ménages ou à réduire leur vulnérabilité.

Au total, qu'elle soit appréhendée sous l'angle strictement monétaire ou dans ses dimensions sociales, et même en tenant compte de l'impact favorable de la dévaluation sur certains revenus, la pauvreté apparaît très répandue en Zone franc puisque touchant près de la moitié des populations, alors même que la croissance économique, qui était forte depuis plusieurs années, donne aujourd'hui des signes d'essoufflement.

<sup>12</sup> En 1960, les dépenses de santé publiques représentaient, en Afrique subsaharienne, environ 0,7 % du PIB (tandis qu'elles atteignaient 1,2 % du PIB en Amérique latine), et elles représentaient par exemple 0,2 % du PIB au Niger, 0,6 % au Burkina Faso, 0,5 % au Tchad. En revanche, elles étaient plus élevées au Cameroun (1 % du PIB), au Congo (1,5 %), en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Bénin (1,5 % du PIB dans les trois pays).

## La pauvreté continue à s'accroître en Zone franc

### a) Le niveau de vie a fortement baissé entre 1980 et 1994

De façon générale, il existe un lien entre croissance économique et réduction de la pauvreté : les revenus des plus pauvres augmentent en parallèle avec la croissance du PIB, d'autant plus que la répartition initiale des revenus est égalitaire. Bien sûr, la corrélation n'est ni parfaite, ni instantanée, du fait du niveau des inégalités, mais aussi des comportements d'épargne ou de désépargne, des transferts privés<sup>13</sup>, des interventions ciblées de l'État (via les dépenses sociales notamment) ou des bailleurs de fonds.

S'agissant de la Zone franc, le déclin des performances économiques qui a marqué les années 80 et le début des années 90 s'est naturellement traduit par un accroissement de la pauvreté des populations urbaines comme rurales. Sur la période 1980/94 les revenus réels par tête ont considérablement chuté dans la plupart des capitales, à la suite de la réduction sensible de l'emploi et de la saturation progressive des systèmes productifs informels. À titre d'exemple, on peut mentionner les cas camerounais et ivoirien :

- Au Cameroun<sup>14</sup>, entre 1985 et 1993, le PIB/tête a décliné en moyenne de 6,4 % par an. Entre 1984 et 1991, la production industrielle s'est effondrée de 14 % en volume, et le secteur agricole, principal support de l'économie, a lui aussi décliné (baisse des productions de café, banane, et cacao). Corrélativement, la consommation privée par tête a diminué de 6,1 % par an sur la même période<sup>15</sup>. À Yaoundé, en particulier, on a pu observer une réduction de la consommation annuelle par tête en valeur de presque 50 % entre 1983/84 et 1993, phénomène qui a touché toutes les catégories de revenu.
- En Côte d'Ivoire<sup>16</sup>, avec la chute des cours du café et du cacao, le PIB/tête a chuté entre 1987 et 1988 de 5 % en termes réels, induisant une baisse de la consommation privée de 17 % en volume. Entre 1989 et 1995, le déclin du PIB/tête s'est poursuivi (chute de 12 %) et malgré l'assistance extérieure, l'incidence<sup>17</sup> de la pauvreté s'est fortement accrue (de 11 % de la population totale en 1985, la part de pauvres s'établissait à 32 % en 1993).

Si, dans la plupart des cas, l'incidence de la pauvreté a augmenté dans certains pays, au Mali, par exemple, l'extrême pauvreté a progressé plus rapidement encore que la pauvreté, d'où un accroissement de l'acuité<sup>18</sup> du phénomène.

### b) Des effets bénéfiques consécutifs à la dévaluation de 1994 ont été observés, mais ils semblent s'atténuer

L'année 1994 marque un infléchissement des tendances dans la plupart des pays de la Zone franc. La dévaluation du FCFA se traduit par un réajustement des prix relatifs et un redémarrage de la croissance, plus ou moins prononcé selon les pays.

13 Ils représentent dans certains ménages plus de la moitié des revenus, comme le montre J.P. Lachaud dans le cas du Burkina

<sup>14</sup> Poverty profile, A.Amin, 1998

<sup>15</sup> OIALDSON, 1993

<sup>16</sup> A.Sindzingra, le contexte social et économique du changement politique en Côte d'Ivoire, Afrique Contemporaine, 2000 (se fondant sur les enquêtes LSMS).

<sup>17</sup> (ou taux de pauvreté) : c'est une estimation du pourcentage de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté

<sup>18</sup> (ou profondeur de la pauvreté) : elle se calcule par la distance moyenne qui sépare une personne pauvre du seuil de pauvreté. Elle est exprimée en pourcentage par rapport à ce seuil

Depuis 1994, le PIB/habitant a augmenté de façon limitée et dégressive dans le temps. Les variations de la consommation des ménages sur la période 1994/2000 sont assez proches des évolutions du PIB/tête (traduisant par ailleurs, le faible niveau de l'épargne), avec une forte croissance après la dévaluation, suivie d'un ralentissement. Sur l'ensemble de la Zone franc, la progression de la consommation en volume des ménages a nettement fléchi en 1999, et stagne autour de 2 % en 2000.

Les seules évolutions de la consommation des ménages ne permettent pas de conclure avec certitude à une baisse de la pauvreté en 1995 (baisse qui se tasserait ensuite progressivement), puisque seul le niveau de consommation de la frange de population la plus aisée a pu augmenter.

- ♦ Certaines analyses confirment certes une baisse de l'incidence de la pauvreté en 1995. Ainsi, Lachaud (1996) démontre une baisse de l'incidence de la pauvreté au Burkina Faso entre 1990 et 1995. Sur cette période, la pauvreté aurait diminué de l'ordre de 7 points.
- ♦ En revanche, d'autres analyses mettent en évidence une croissance du nombre de pauvres sur la même période : en Côte d'Ivoire, par exemple, l'enquête réalisée en 1995 montre une croissance de la pauvreté de 32 % de la population en 1993 à 37 % en 1995.

Si des tendances se dessinent au plan macroéconomique (la réduction globale de la pauvreté suite à la dévaluation), la pauvreté monétaire reste toutefois difficile à mesurer avec précision, de façon comparable dans le temps et dans l'espace, en raison des importantes disparités existant du plan microéconomique.

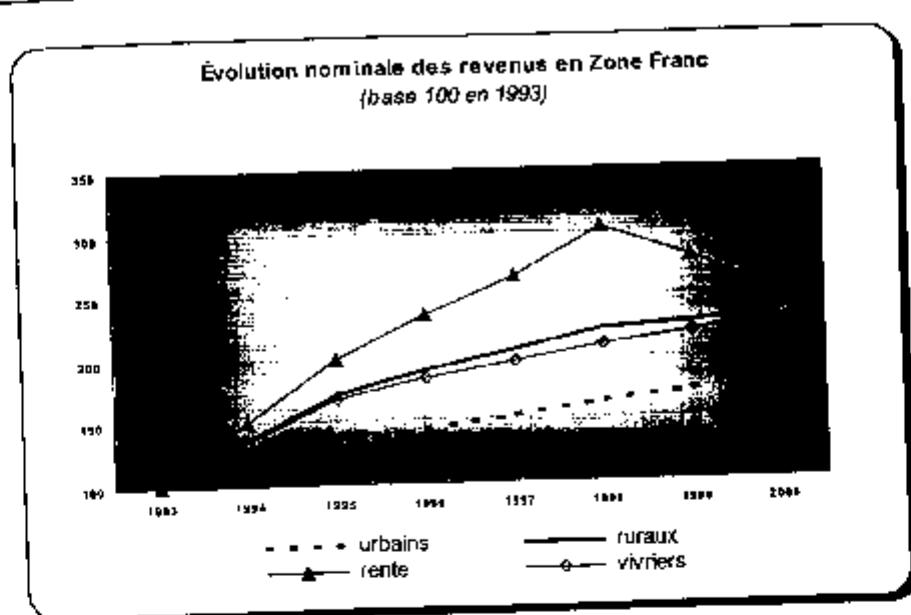
Cette analyse globale de la pauvreté des ménages masque en outre des spécificités rurales et urbaines. Ainsi, la dévaluation, en améliorant la compétitivité prix des produits exportés, a permis une croissance des revenus ruraux, en particulier dans les zones rurales spécialisées dans des cultures d'exportation (croissance des revenus des planteurs, nombreux dans la zone UEMOA et au Tchad).

Il faut également souligner la croissance importante des revenus monétaires tirés de la commercialisation des produits vivriers tant du fait d'une hausse des prix supérieure à l'inflation que d'un accroissement de la commercialisation (même si les ménages les plus touchés par la pauvreté sont en général des ménages pratiquant exclusivement l'agriculture vivrière<sup>19</sup>, d'autosubsistance essentiellement).

Le graphique qui suit met en lumière une forte croissance des revenus de rente jusqu'en 1998, et plus généralement une croissance des revenus ruraux, alors que les revenus urbains augmentent également, mais dans une moindre mesure. Ces évolutions se sont traduites par une réduction des inégalités de revenus entre monde rural et monde urbain, et vraisemblablement par une réduction des inégalités dans leur ensemble.

Il importe cependant de moduler cette conclusion en fonction de la répartition effective des revenus de rente entre producteurs et intermédiaires d'une part, entre urbains et ruraux d'autre part (sachant que certains planteurs sont en ville). Par ailleurs, la libéralisation récente des filières viendrait vraisemblablement modifier la donne actuelle.

<sup>19</sup> Poverty profile, 1998



Source AFD

Quant aux revenus urbains, leur amélioration globale, même faible, masque une augmentation des situations de pauvreté dans les villes, qui ne ressort que d'études approfondies prenant en compte la répartition des revenus entre groupes sociaux urbains.

- Au Burkina Faso, on a observé des évolutions contraires entre revenus urbains et ruraux entre 1994 et 1998. Si la pauvreté monétaire a pu diminuer en milieu rural depuis 1994 (la faiblesse des écarts entre les deux dates ne permet pas de trancher catégoriquement), en revanche, elle a clairement augmenté en milieu urbain.
- En Côte d'Ivoire<sup>20</sup>, l'incidence de la pauvreté aurait augmenté à Abidjan entre 1993 et 1995 (elle diminuerait ensuite, alors qu'elle continuerait d'augmenter dans les autres villes). Les revenus de groupes sociaux spécifiques se sont érodés dans l'ensemble des villes : les salariés du secteur public, auparavant les plus nantis, n'ont pas bénéficié d'une indexation de leurs salaires sur l'inflation, et ont dû ajuster leur consommation à la baisse en termes réels. Les travailleurs du secteur informel, confrontés à une demande monétaire urbaine faiblement croissante, à la pression continue de l'exode rural et aux compressions d'effectifs dans l'emploi formel ont vu leur revenu par tête stagner tandis que leur nombre augmentait notablement.

Cette augmentation de la pauvreté urbaine (qui ne peut pas être généralisée à l'ensemble des pays de la Zone franc, par manque de données statistiques) s'expliquerait ainsi en partie par la croissance du coût de la vie (hausse des prix des produits importés) dans un contexte de salaires rigides et de chômage important.

L'année 1999 ne s'inscrit pas dans la prolongation du rééquilibrage global en faveur du monde rural permis par la dévaluation. En effet, le cours mondial des cultures de rente a fortement chuté en 1999, ce qui a conduit à une diminution parallèle des revenus de rente, et un infléchissement de la croissance des revenus ruraux dans leur ensemble. Parallèlement, les revenus du secteur privé urbain ont augmenté en UEMOA. Ces deux évolutions viennent inverser les tendances apparues en 1994, et devraient entraîner une reprise de l'accroissement des inégalités de revenu entre ruraux et urbains.

20 A.Sindzingre, op.cit., à partir des résultats du poverty profile

## La pauvreté est très répandue

a) Les dernières enquêtes font état de 30 % à 70 % de pauvres dans les pays de la Zone franc

Les enquêtes permettant d'établir des seuils de pauvreté et de mesurer le revenu par tête des ménages sont lourdes à mettre en œuvre, coûteuses, et, pour cette raison, assez peu fréquentes. En outre, les résultats sont peu comparables d'un pays à l'autre ou même — au sein d'un même pays — d'une année à l'autre.

Plusieurs facteurs de divergences sont identifiables, notamment la variabilité des échantillons, en termes de taille et de degré de représentativité ; la variabilité des seuils de référence, souvent proches de 1 dollar par jour, mais pas toujours, à quoi s'ajoute le fait que certains pays optent pour des seuils absolus, d'autres pour des seuils relatifs<sup>21</sup> ; les problèmes de saisonnalité parfois occultés.

Les derniers chiffres disponibles, pour les pays qui nous intéressent, sont recensés dans le tableau qui suit :

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Cameroun	Tchad
Methodologie utilisée	Enquête 1996, seuil de pauvreté global (alim. + autres)	EPM 1992, seuils absolus de pauvreté et d'extrême pauvreté	Enquête 1995, seuils absolus de pauvreté et d'extrême pauvreté	Enquête ménages 1994, seuil absolu de pauvreté et d'extrême pauvreté	Enquête 1994, seuil absolu de pauvreté et d'extrême pauvreté + seuils relatifs + seuil de 1 \$/j	I-pm 1992, seuils absolus de pauvreté et d'extrême pauvreté + seuils relatifs + seuil de 1 \$/j	Enquête budget consé 1995, seuil de pauvreté calculé en fonction de la consom.	Enquête auprès des ménages, 1996, seuils relatifs de pauvreté et d'extrême pauvreté	Enquête auprès des ménages 1995-96
Seuil calorique		2283 cal/j		2450 cal/j		2400 cal/j			
Valeur du seuil de pauvreté en FCFA			77204					198600	
Valeur du seuil d'extrême pauvreté en FCFA			59500					94800	
Incidence de la pauvreté	33,7%	45,3%	42,0%	68,8%	63%	33%	72%	50,5%	64%
Incidence de la pauvreté urbaine	33,1%	15,8%	29,0%	49%	48%			35%	63%
Incidence de la pauvreté rurale	33,5%	50,7%	51,0%	69%	66%			52,6%	67%
Incidence de l'extrême pauvreté		30% (1994)			34%	28%	57%	14,5%	
Seuil de 1\$ par jour						61%			
Auxiliary de la pauvreté								18,4%	

Source : traitements AFD, à partir d'études PNUD, 1996 et « poverty profiles »

21 Un seuil monéttaire est défini, en deçà duquel tout individu est considéré comme pauvre, et le nombre de pauvres est comptabilisé par référence à ce seuil (appelé ligne de pauvreté). Ce seuil est censé déterminer une pauvreté absolue (Le concept de "pauvreté absolue" se rattache au "vititisme" qui définit la vie comme "l'ensemble des forces qui résistent à la mort"). Le minimum vital correspond au montant des ressources nécessaires pour ne pas être entraîné dans la mort) en considérant le revenu nécessaire à l'achat du panier minimal de biens alimentaires indispensables à la survie quotidienne (qui correspond, selon les normes FAO, à ± 2,400 calories pour la pauvreté et à 1,800 calories pour l'extrême pauvreté) auquel on ajoute le revenu nécessaire à l'achat de biens non alimentaires indispensables (habillement, transport, hygiène, eau, énergie, etc.). Le seuil peut également être déterminé d'une manière relative en considérant, sur la distribution des revenus ou de la consommation, un pourcentage de population, soit les 20 % de la population les moins riches ou ceux qui ont un revenu inférieur à la moitié du revenu médian ou moyen. On obtient alors une estimation de la pauvreté relative.

*Les données, certes très disparates, incomplètes, et difficilement comparables, donnent cependant une vision, même approximative, de l'incidence de la pauvreté monétaire en Zone Franc. Globalement :*

- *l'incidence de la pauvreté monétaire varie de 30 % à 70 % ;*
- *10 % à 30 % des individus seraient dans une situation d'extrême pauvreté ;*
- *l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les pays sahéliens (Mali, Niger, Tchad) ;*
- *la pauvreté rurale serait, partout sauf au Bénin, beaucoup plus élevée que la pauvreté urbaine (même si les biais méthodologiques limitent la portée de ce type de comparaison urbain-rural).*

**b) Les conditions de vie des ménages et leurs potentialités de création de revenu s'améliorent peu**

*Pour que l'analyse reflète l'évolution de la pauvreté dans ses multiples dimensions, elle doit intégrer l'évolution de la « pauvreté humaine » (conditions de vie, potentialités économiques, sociales, politiques), souvent corrélée à l'évolution des revenus des ménages, mais pas seulement.*

*Le tableau suivant synthétise quelques dimensions de la pauvreté humaine parmi les plus significatives :*

	Zone Franc	Afrique Subsaharienne	Pays les moins avancés
Analphabétisme des adultes (1997)	59,1		
Analphabétisme des femmes (1997)	68,3	50,6	81,9
Analphabétisme des hommes (1997)	49,8	34,1	41,2
Taux de vaccination contre la rouquaole (1996)	65,5	53,0	61,0
Nombre de lits d'hôpital pour 1000 habitants (1990)	1,2		
Population ayant accès à l'eau potable (1995-96)	50,5	50,0	59,0
Pop ayant accès à l'eau potable, rur (1995-96)	40,5		
Pop ayant accès à l'eau potable, urb (1995-96)	81,8		
Insuf. pond. à la nais. (en % des nais., 1990-95)	15,0	15,0	22,0
Taux de mortalité pour 1000 habitants (1997)	15,7		
Taux de mort. matem. pour 100000 nais. viv.. 1990	958,0	979,0	1041,0
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances	106,9	105,0	104,0
Espérance de vie à la naissance (1997)	49,5	48,7	51,7
Espérance de vie à la nais. des femmes (1997)	51,1	50,3	52,6
Taux net de scolarisation dans le primaire (1997)	51,1	56,2	60,4
Taux net de scol. des filles dans le primaire (1997)	43,5	51,8	54,8

*Source : Traitements AFD, à partir des WDI 1999*

- *L'accès à l'eau potable est une variable déterminante dans la lutte contre la pauvreté, notamment parce qu'elle accroît le temps libre des femmes et des enfants (l'accès à l'électricité a le même type d'impact). L'accès à l'eau potable conditionne en premier lieu l'amélioration de l'hygiène et de la santé, mais également la pratique de toutes sortes d'activités quotidiennes (scolarisation des enfants, activités génératrices de revenus). Or, on constate des pourcentages d'accès à l'eau potable très faibles, et tout particulièrement en zones rurales d'Afrique centrale. Les deux pays les plus concernés par ce retard sont le Tchad et la RCA (taux d'accès de 23 %), mais dans un pays comme le Cameroun, seuls 40 % des individus ont accès à l'eau potable. Autre constat inquiétant, la part des populations ayant accès à l'eau potable serait plus faible aujourd'hui qu'en 1990 (où elle atteignait 53,5 %).*

- ◆ *Le taux de vaccination contre la rougeole accuse également parfois un retard inquiétant. En 1996, le Tchad, notamment, fait montre de chiffres préoccupants (taux de 31 %), de même que le Togo (39 %) ou le Niger (43 %) et les résultats du Cameroun (46 %) ne sont pas très satisfaisants non plus dans l'absolu. A l'inverse, on observe, dans les pays les plus riches de la CEMAC, de bonnes performances en terme de nombre de lits d'hôpital par habitants, ce qui pourrait s'expliquer par « un biais urbain » des dépenses sociales.*
- ◆ *L'accès restreint aux soins de santé se répercute sur la mortalité des populations, et tout particulièrement sur la mortalité maternelle et la mortalité infantile (qui a augmenté sur la dernière décennie, pour des raisons d'accès mal assuré aux soins, mais également à cause du SIDA)*
- ◆ *Si certains pays d'Afrique centrale avaient, pendant très longtemps, bénéficié d'une avance très sensible en matière de scolarisation des populations, les restrictions récentes des dépenses sociales ont contribué à la dégradation de la situation. Le taux de scolarisation primaire, inférieur en Zone Franc à celui de l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, a fortement diminué en CEMAC. Parallèlement la part des dépenses publiques d'enseignement s'est réduite entre 1985 et 1996, dans des pays comme le Cameroun, où elle a décrû de 3,1 % à 2,9 % au bien au Gabon, où elle a décrû de 4,5 % à 2,8 %, alors que dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, cette part augmentait de 4,9 % à 5,4 %.*

*Si la croissance démographique difficilement maîtrisée freine l'amélioration des conditions de vie en Zone franc, une raison essentielle de la lenteur de ce processus d'amélioration est aussi à chercher dans la faiblesse des dépenses publiques affectées aux secteurs sociaux, observée de longue date, et parfois plus franchement depuis une quinzaine d'années (faiblesse des investissements et/ou de l'efficacité des investissements en terme de réduction de la pauvreté).*

### ***La corrélation entre revenus par tête et niveau de pauvreté humaine est imparfaite***

*L'indicateur synthétique de développement humain ou l'indicateur synthétique de pauvreté humaine<sup>22</sup> sont peu encourageants pour la Zone franc dans son ensemble (l'IDH est de 50 %, contre 40,6 % pour l'Afrique subsaharienne, et 44,9 % pour les pays les moins avancés), essentiellement parce que des pays comme le Niger, le Burkina Faso, le Mali, la RCA ou le Tchad accusent un fort passif dans ce domaine. De grands pays comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal sont également mal classés, essentiellement parce l'analphabétisme des adultes y reste élevé, et parce que la population privée d'accès à l'eau potable dans le premier (38 %), privée d'accès aux services de santé dans le second (60 %) est encore très majoritaire.*

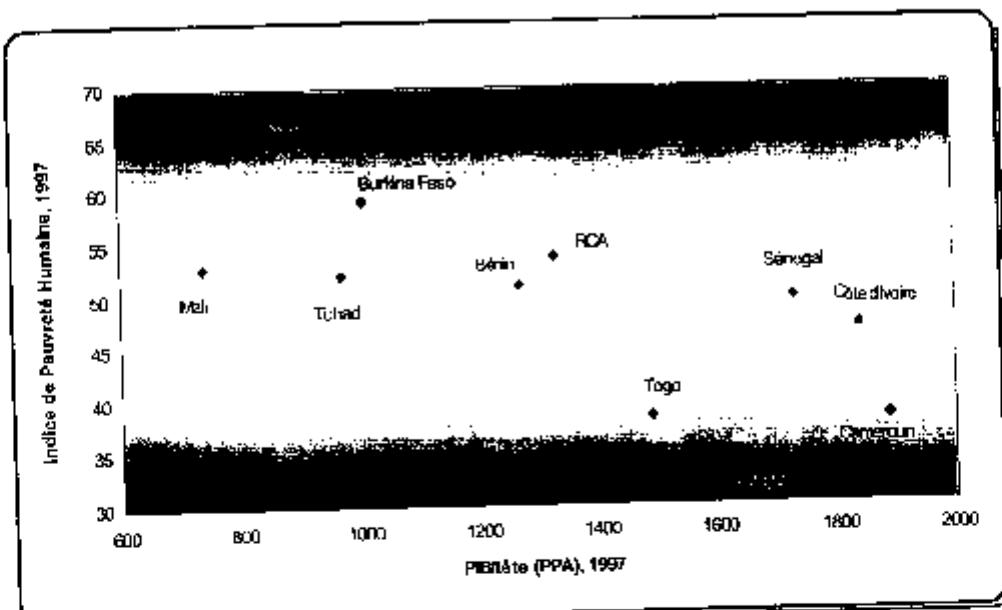
*Le graphique suivant, qui compare les niveaux de pauvreté monétaire et humaine des différents pays de la Zone franc (excepté le Gabon et la Guinée Équatoriale) fait ressortir le « retard » en développement humain de pays ayant un PIB/tête relativement élevé (comme le Sénégal ou la Côte d'Ivoire). À l'opposé, des pays comme le Mali se caractérisent par un développement humain un peu meilleur que la moyenne, eu égard au niveau de leur PIB/tête.*

<sup>22</sup> IDH et IPH : ce sont des indices composites qui permettent de mesurer le niveau de développement humain d'un pays en combinant les mêmes composantes (longévité, savoir, conditions de vie) mais à l'aide de variables différentes :

- La longévité est mesurée dans le premier indice par l'espérance de vie, alors que dans le second elle est évaluée à l'aide du pourcentage d'individus dont l'espérance de vie ne dépasse pas 40 ans
- Le savoir est mesuré dans l'IDH par le taux d'alphanétisation des adultes ainsi qu'un taux de scolarisation combiné, alors que dans l'IPH il n'est évalué qu'à l'aide de la première dimension.

L'IPH prend mieux en compte les conditions de vie des ménages puisqu'il combine un pourcentage de population privée d'accès à l'eau potable, un pourcentage de population privé d'accès aux services de santé et un pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale. L'IDH reflète mal les conditions de vie des ménages, puisqu'il les mesure par le revenu par habitant corrigé des différences de PPA.

*La faible contribution des gouvernements de la zone aux secteurs sociaux explique sans doute qu'une augmentation du revenu par tête ne se traduise pas par une réduction de la pauvreté dans les mêmes populations.*



*Source : Traitement AFD, à partir de PNUD*

*On pourrait voir, dans ce graphique, une illustration de l'influence du mode de gestion des affaires publiques (plus ou moins polarisé sur les questions sociales) sur le niveau de pauvreté humaine des populations. L'analyse mériterait toutefois d'être approfondie.*

## Conclusion

*L'ampleur de la pauvreté en Zone Franc s'explique, en premier lieu, par un passif accumulé dans les secteurs sociaux depuis des décennies par la plupart des pays, mais également par des évolutions conjoncturelles et des politiques économiques récentes qui n'ont pas permis de faire reculer significativement la pauvreté.*

*La pauvreté monéttaire apparaît encore très répandue puisque touchant près de la moitié des populations (comme l'attestent les enquêtes les plus récentes, faisant état de 30 % à 60 % de « pauvres » dans la population totale selon les pays et les seuils utilisés). L'amélioration de certains indicateurs de conditions de vie et de « potentialités » (baisse de l'analphabétisme des adultes par exemple) ne masque pas une détérioration de la pauvreté humaine dans quelques-unes de ses dimensions majeures (comme le taux d'accès à l'eau potable), ce qui freinera nécessairement le développement des années à venir.*

*Dans un contexte où la lutte contre la pauvreté devient le mot d'ordre des bailleurs de fonds, on perçoit bien, au vu des évolutions décrites ici, l'impératif de politiques effectivement orientées vers la lutte de pauvreté en Zone franc, et l'on comprendrait mal qu'elles restent vaines quand des marges de manœuvre budgétaires sont « officiellement » dégagées à cette fin dans les pays en développement (initiative PPTE renforcée) et se confirment dans les pays donateurs, avec la reprise de la croissance économique.*

*Mais le montant de l'aide allouée aux secteurs sociaux n'est qu'une partie de l'enjeu de lutte contre la pauvreté. Il convient également d'être attentif aux mécanismes d'octroi, tels qu'une coordination accrue des bailleurs ; une implication effective des gouvernements, y compris sur le problème délicat de la répartition trop inégale des actifs, qui perpétue la pauvreté et freine la croissance ; une participation accrue des populations aux prises de décision, en veillant aux « détournement de pouvoir » par de petits chefs locaux, etc... L'aide au développement a, jusqu'à présent, échoué en matière de lutte contre la pauvreté, en partie parce que les modalités d'octroi ne se fondaient pas suffisamment sur une analyse socio-politique des enjeux.*

*Sarah Marniesse*

*Agence française de Développement (AFD)*

*Équipe Jumbo, Division de la Macroéconomie et des Études*

## La Conférence interafricaine de prévoyance sociale

La Conférence interafricaine de prévoyance sociale (CIPRES) a été créée par le traité, signé le 21 septembre 1993, à Abidjan, par les ministres des finances et ceux en charge de la prévoyance sociale des pays membres de la Zone franc, à l'exception des Comores. Tout État africain peut devenir membre de cette organisation internationale en en faisant la demande au Conseil des ministres qui statue à l'unanimité.

Le traité est entré en vigueur le 10 octobre 1995. Le siège de la Cipres est installés à Lomé.

### Les objectifs de la Cipres

La Cipres ne s'occupe que des régimes publics de la Sécurité sociale qui, dans l'ensemble, servent à leurs assurés sociaux les prestations habituelles à l'exception des indemnités de maladie et de chômage.

Ses objectifs sont de :

- fixer des règles communes de gestion ;
- contrôler la gestion des organismes de protection sociale ;
- proposer des mesures d'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires applicables à ces organismes.

### La situation actuelle de la prévoyance sociale dans les pays membres

La population concernée par les différents régimes de protection sociale est extrêmement faible. Le monde paysan, par exemple, qui représente de 43 à 85 % de la population, ne bénéficie d'aucune couverture sociale. La question de la retraite des travailleurs migrants d'un pays à l'autre demeure également non traitée. Cependant, la plupart des États membres de la Cipres ont signé des conventions de sécurité sociale avec la France.

Les régimes de retraite sont financés soit par répartition soit par capitalisation. Quant aux ressources, elles sont assises sur les traitements et salaires, avec des taux variant de 8 % à 26 % selon les pays.

Les ressources de chaque branche (risques professionnels, retraite, action sanitaire et sociale) doivent permettre à tout instant d'assurer le paiement des prestations et de couvrir les frais de fonctionnement, la compensation du déficit d'une branche par les fonds accumulés dans une autre n'étant, en principe, pas permise. On peut estimer que les cotisations recouvrées annuellement par les différents régimes avoisinent les FCFA 200 milliards, les arriérés cumulés de cotisations étant d'un montant légèrement supérieur. Par ailleurs, les réserves techniques constituées dans les premières années ont fait l'objet de placements (prises de participation dans le capital d'entreprises publiques, dépôts dans des banques d'Etat) qui se sont avérés hasardeux.

Les prestations servies demeurent faibles. Ainsi les allocations familiales varient de FCFA 500 à FCFA 8000 par mois et par enfant et les pensions de retraite demeurent très faibles. Globalement les organismes de prévoyance redistribuent environ 121 milliards de prestations, dont 85 milliards pour la branche retraite.

## **Les problèmes liés à la gestion des organismes de prévoyance et les difficultés rencontrées**

*Les coûts de fonctionnement administratifs sont particulièrement lourds atteignant, dans la plupart des cas, près de 30 % des cotisations recouvrées. Les coûts informatiques sont, notamment, devenus un enjeu majeur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.*

*Les retards observés dans le versement des contributions des États, les réticences rencontrées à toute mission de contrôle et l'absence de suite des recommandations présentées par les missions d'inspection constituent quelquesunes des difficultés que connaît la Cipres.*

	Total charges (y compris ASS & Hôpitaux) mds FCFA	Charges sans ASS et Hôp./Cotisations en %	Total charges/ Cotisations en %	Total <sup>(2)</sup> des prestations payées mds FCFA
Gabon CNGS (1997)	3 468	107,7	205,2	2 830
Gabon CNSS (1995)	26 193	24,7	72,2	18 350
Cameroun CNPS (95/96)	14 644	29,9	41,9	19 072
Côte d'Ivoire CNPS (1997)	11 160	29,3	31,0	24 651
Mali INPS (1997)	6 740	33,6	37,0	8 914
Togo CNSS (1996)	6 465	65,1	70,1	7 845
Burkina CNSS (1996)	5 732	45,6	55,9	4 861
Niger (CNSS (- 996)	2 707	37,0	49,9	2 594
Sénégal CSS (1997)	2 449	30,2	32,4	3 899
Sénégal IPRES (1996)	2 352	10,5	12,4	18 585
Bénin OBSS (1996)	1 757	19,9	21,7	3 698
RCA OCSS (1997)	1 128	36,9	39,8	1 702
Tchad CNPS (1996)	1 274	52,2	64,9	550
Guinée Équat. INSESO (1996)	233	62,1	75,3	72

(1) Action sanitaire et sociale (ASS) = Prestations médicales en nature

(2) Prestations familiales, accidents de travail, maladie professionnelles, retraite

Source : CIPRFS (septembre 1999)

## **Les perspectives d'évolution**

*Le programme de travail de la Cipres comprend trois axes :*

- *l'harmonisation des législations à travers l'élaboration d'un code unique de la prévoyance sociale ; ce code Cipres n'a pas pour vocation de fixer les montants des cotisations ou des prestations, domaines qui restent du domaine de compétence des États ; il devrait regrouper l'ensemble des normes minimales relatives à la gestion technique des branches ;*
- *la définition des ratios prudentiels et la consolidation des actions de redressement des organismes de sécurité sociale, notamment à travers la mise en place de services d'audit interne ;*
- *l'amélioration des couvertures qui passe par l'élargissement des populations concernées par la protection sociale – en fonction de leurs attentes et de leurs capacités contributives différentes – et par une amélioration sensible des prestations.*

*La restructuration des organismes de sécurité sociale est au cœur des programmes en cours ou à venir avec le FMI et participe, par l'élargissement et l'amélioration de la couverture sociale apportée à des populations très largement démunies, de la lutte contre la pauvreté.*

## 1.2. Évolution de la situation économique et monétaire dans la Zone euro

### 1.2.1. L'évolution de la situation économique dans l'ensemble de la zone euro

L'activité est restée soutenue en 1999 dans l'ensemble de la zone avec un taux de croissance du PIB de 2,3 %, un peu plus faible toutefois que l'année précédente où il s'était établi à 2,8 %. Le ralentissement observé au cours de la première moitié de l'année a été en effet suivi d'un rebond pendant les deux derniers trimestres.

La croissance a été alimentée pour une large part par la demande intérieure qui a augmenté de 2,8 % sur l'ensemble de l'année. La décélération observée au 2ème trimestre a été, en effet, de courte durée, la reprise de l'amélioration de l'emploi et la modération des prix à la consommation favorisant le dynamisme de la consommation à partir du second semestre (+ 2,5 % sur l'ensemble de l'année). La très bonne orientation de l'indice de confiance des industriels s'est reflétée dans un taux de progression élevé de l'investissement total, + 4,8 % en 1999. La contribution des échanges extérieurs à la croissance, négative en 1998, est redevenue, par ailleurs, légèrement positive à partir du deuxième trimestre de l'année 1999.

La progression de l'emploi s'est poursuivie, à un rythme proche de celui de 1998, soit + 1,5 % sur l'ensemble de l'année. Le nombre de chômeurs, en recul de 1,1 million, s'établissait à 12,4 millions fin 1999, ce qui correspondait à un taux de chômage de 9,6 % (10,5 % fin 1998).

L'inflation, qui avait connu un point bas en 1998, avec une variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé de 0,8 % à la fin de l'année en glissement annuel, s'est progressivement accélérée en 1999, s'élevant à 1,7 % en décembre. Cette évolution défavorable est, pour l'essentiel, le résultat du relèvement des prix du pétrole (avec un taux de hausse de la composante énergie de l'indice des prix à la consommation de 10 %). L'inflation sous-jacente a toutefois également progressé quelque peu, en raison de tensions sur l'offre consécutives au redressement de l'activité et à la baisse du chômage.

La situation budgétaire des États membres de la zone a connu à nouveau une amélioration en 1999, le déficit des administrations publiques revenant à 1,2 % du PIB après 2 % en 1998. Ces progrès ont été facilités par deux facteurs : la forte détenue des taux d'intérêt à long terme intervenue en 1998 qui a conduit à une modération de la charge de la dette publique, et la fermeté de la demande intérieure qui a permis un accroissement des rentrées fiscales plus élevé que prévu. Les ratios de dette publique ont poursuivi leur décrue progressive, passant de 73,1 % en 1998 pour l'ensemble de la zone à 72,3 % en 1999.

### 1.2.2. Les marchés monétaires et de change

La stratégie monétaire de l'Eurosystème, dont les principaux éléments ont été arrêtés par le Conseil des gouverneurs de la BCE en décembre 1998, a été reconduite sur les mêmes bases en décembre 1999 pour l'année 2000. Le maintien de la stabilité des prix, objectif principal du SEBC en vertu de l'article 105 du Traité, s'entend, selon le conseil des Gouverneurs, comme une progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé inférieure à 2 % sur un an dans la zone euro, la stabilité des prix devant être maintenue à moyen terme. Afin de parvenir à cet objectif, le Conseil des gouverneurs de la BCE fonde

## Évolution de la situation économique et monétaire en Zone euro

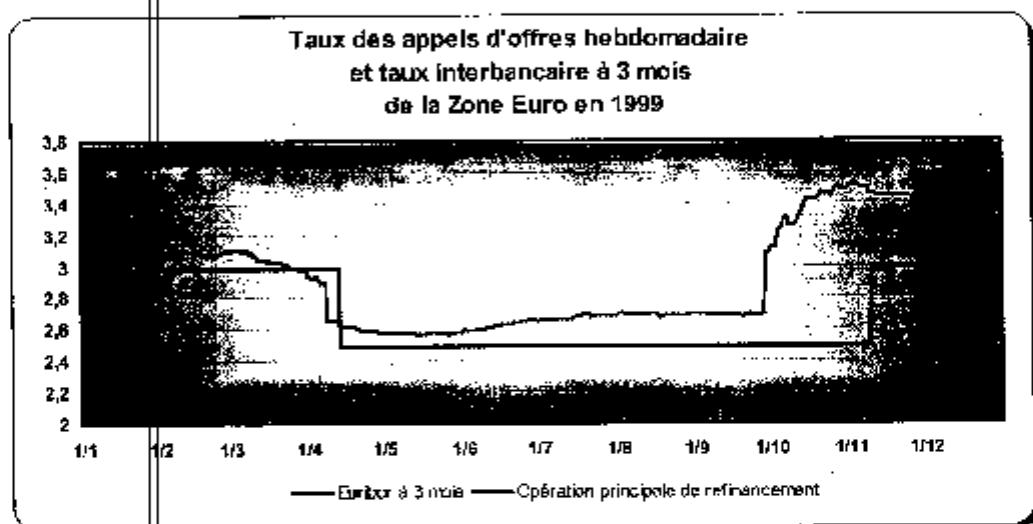
son diagnostic sur deux « piliers », le premier étant défini par le taux de croissance de M3, l'agrégrat monétaire au sens large de la zone euro, dont la valeur de référence a été fixée à 4,5 %, et le deuxième recouvrant une large gamme d'indicateurs économiques et financiers précurseurs de tensions inflationnistes.

Les taux directeurs fixés par le Conseil des gouverneurs ont évolué de la manière suivante :

### Date d'entrée en vigueur

	4/01/99	9/04/99	5/11/99
Opérations principales de refinancement	3 %	2,5 %	3 %
Facilité de prêt marginal	4 %	3,5 %	4 %
Facilité de dépôt	2 %	1,5 %	2 %

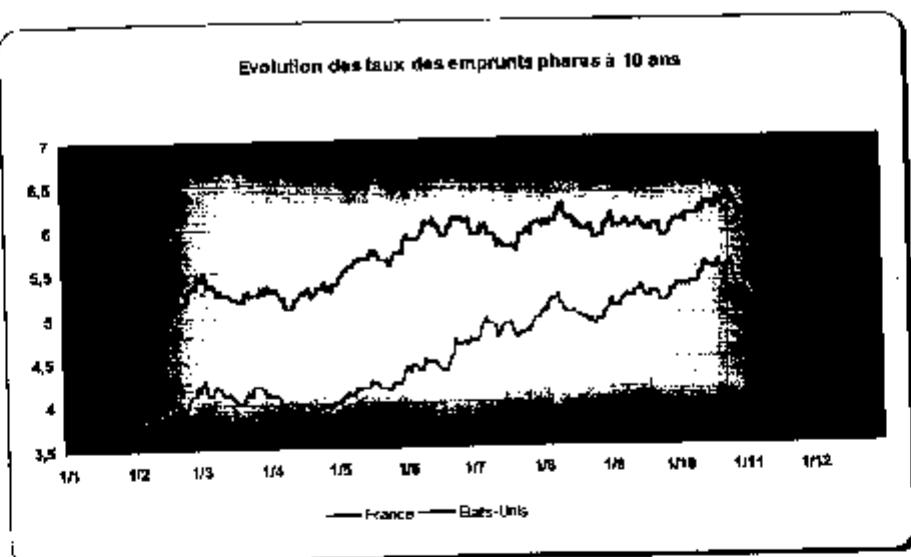
### – Évolution du taux Euribor à 3 mois :



Réalisation : Banque de France - Direction Générale des Opérations - DMC

La tendance, baissière dans la première moitié de l'année, dans la continuité de l'évolution constatée depuis 1995 sur les taux courts des pays de la zone euro, a commencé à s'inverser à partir du troisième trimestre, en liaison avec l'amélioration des perspectives de croissance et la remontée des prix.

- Taux obligataires :

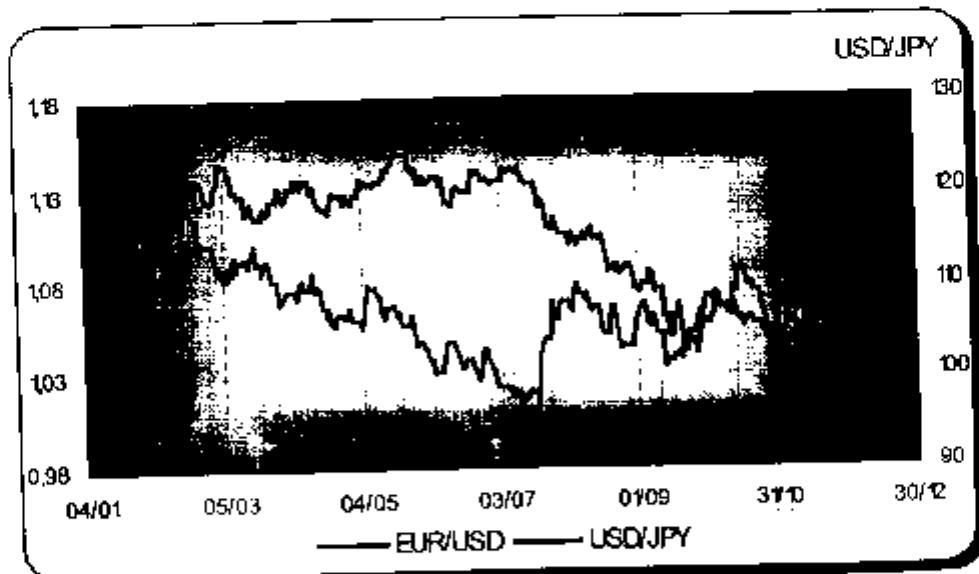


Réalisation : Banque de France - Direction Générale des Opérations - DMC

Après un début d'année marqué par la poursuite du repli des rendements obligataires, en raison des craintes de récession généralisée dans le prolongement de la crise des pays émergents, la remontée des rendements observée aux États-Unis dès le printemps a été suivie d'un redressement des taux européens à partir du début de l'été sous l'influence de la baisse du taux de change euro contre dollar et des premiers signes de reprise économique dans l'ensemble de la zone euro.

- Le marché des changes :

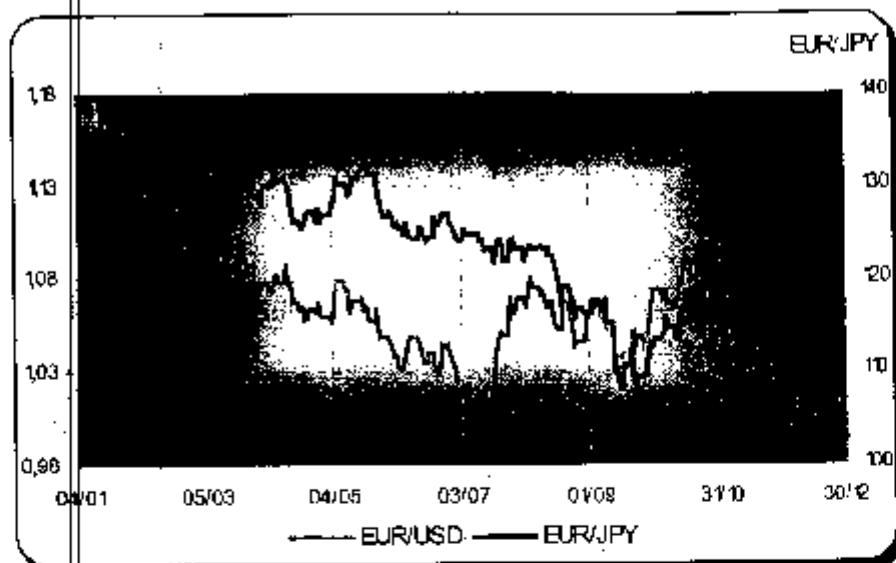
EUR/USD



Source : BCE réalisation - Banque de France - Direction Générale des Opérations - SAMI

Le cours de l'euro a enregistré un recul de 15 % contre dollar sur l'ensemble de l'année 1999.

**EUR/USD**



Source : BCE réalisation : Banque de France - Direction Générale des Opérations - SAMI

Le yen s'est, de son côté, apprécié sensiblement contre euro, gagnant 30 % sur l'ensemble de l'année par rapport à la monnaie européenne. Après une première phase baissière en début d'année, il s'est en effet raffermi au cours de l'été contre dollar comme contre euro, à la faveur de l'amélioration des perspectives de croissance japonaise et de la bonne tenue des marchés d'actifs japonais au cours de la période.

Au total, le taux de change réel effectif de l'euro, mesuré par rapport au panier de monnaies retenu par la BCE, s'est déprécié de 11,2 % en 1999.

### 1.2.3. L'évolution de la situation économique en France

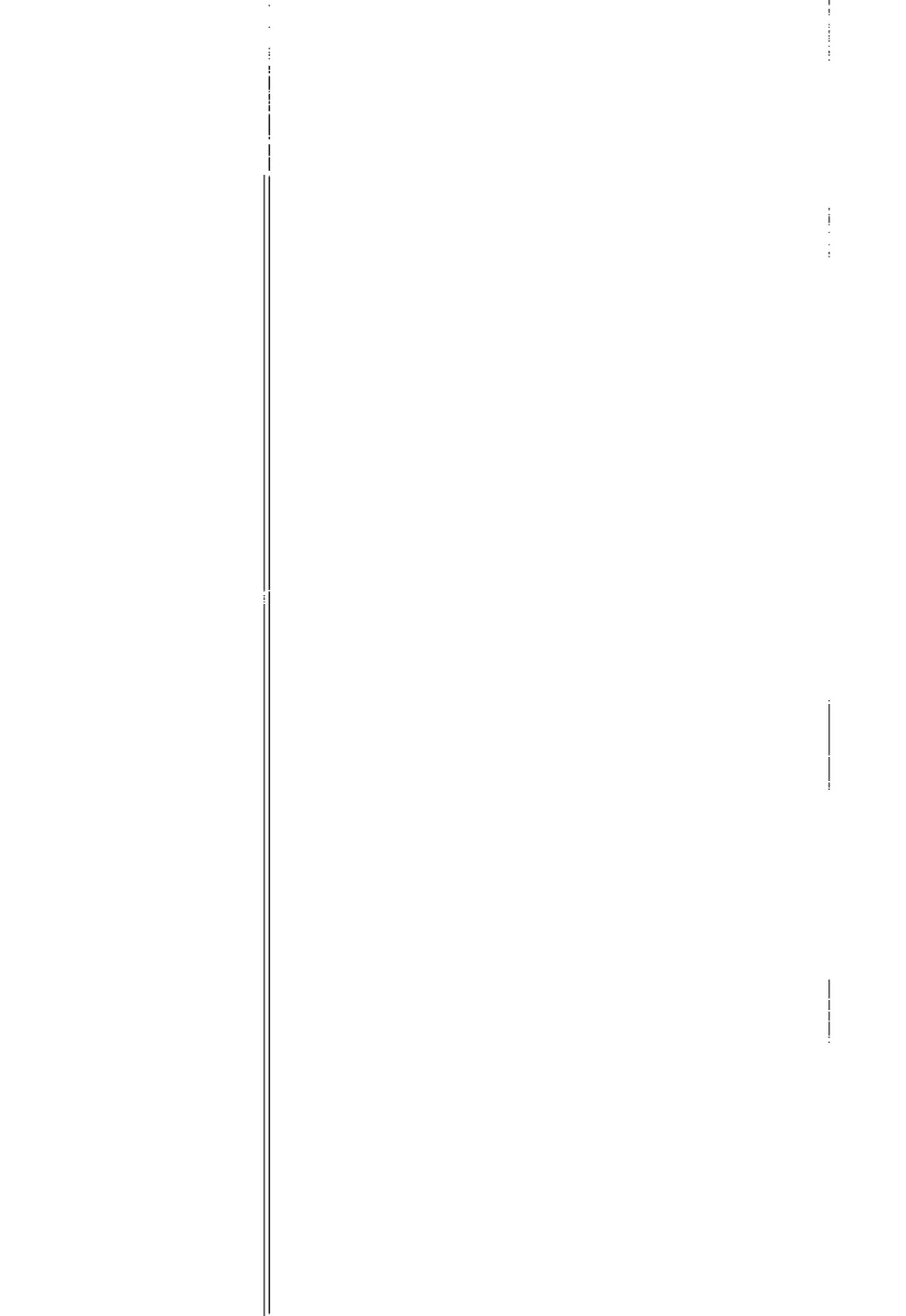
L'évolution des principales données de la situation conjoncturelle en France a été la suivante :

	1998	1999
<b>Activité (taux de croissance)</b>		
PIB	+ 3,2 %	+ 2,9 %
Importations	+ 11,0 %	+ 3,6 %
Consommation des ménages	+ 3,5 %	+ 2,3 %
Investissement	+ 6,6 %	+ 7,1 %
Taux de chômage (fin d'année)	11,5 %	10,6 %
Indice des prix (IHPC) à la consommation (en glissement annuel)	+ 0,3 %	+ 1,4 %
<b>Finances publiques (en % du PIB)</b>		
Besoin de financement	2,7 %	1,8 %
Dettes des APUs	59,3 %	58,6 %
<b>Solde des échanges extérieurs de marchandises</b>		
Excédent commercial FAB-FAB (en milliards d'euros)	22,1	18,9
Taux de couverture global	108,8 %	107,2 %

Réalisation : Banque de France - Direction Générale des Études et des Relations Internationales

# 2

## ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DANS LES PAYS AFRICAINS DE LA ZONE FRANC



## 2.1. Évolution de la situation économique et financière en UEMOA

Pour la deuxième année consécutive, la croissance du PIB a diminué en UEMOA pour s'établir à 3,4 % après 4,8 % en 1998 et 5,7 % en 1997. Ce ralentissement de l'activité est principalement dû à des échos exogènes : détérioration des termes de l'échange de l'ordre de 5 % en raison de la baisse du prix des produits tropicaux et du coton, tension sur la situation financière des États, notamment au Niger et en Côte d'Ivoire. En 1999, les programmes que ces deux pays avaient conclus avec le FMI ont été interrompu (Côte d'Ivoire) ou clôturé (Niger). De la sorte, au premier semestre 2000, quatre pays seulement étaient encore en programme avec le Fonds.

Dans ce contexte défavorable, le déficit budgétaire hors dons de l'ensemble des États de l'UEMOA s'est creusé, passant de 4,5 % en 1998 à 5,2 % en 1999. La dégradation est néanmoins restée limitée grâce à la discipline qu'imposent les règles de l'UEMOA et de la Zone franc. Il en a été de même pour le creusement du déficit des transactions courantes (- 5,7 % du PIB pour la balance courante hors dons). Le ralentissement de la croissance, la maîtrise des déficits interne et externe, une politique monétaire prudente et une offre abondante de produits vivriers se sont conjugués pour maintenir la stabilité des prix (+ 0,2 % en moyenne annuelle).

**Accords FRPC<sup>23</sup> entre le FMI et les pays de l'UEMOA au 18 juillet 2000**

(en millions de DTS)

	Date de mise en place	Date d'expiration	Montant approuvé	Montant non décaissé
Bénin	18/07/2000	18/07/2003	27,18	27,18
Burkina Faso	10/09/1999	09/09/2002	39,12	33,53
Côte d'Ivoire	17/03/1998	16/03/2001	285,84	161,98
Mali	06/08/1999	05/08/2002	46,65	39,80
Sénégal	20/04/1998	19/04/2001	107,01	67,10
pour mémoire : Guinée-Bissau <sup>a</sup>	14/09/1999 07/01/2000	Immédiat Immédiat	2,13 1,42	0 0

<sup>a</sup> assistance post-contil

Source : FMI

### 2.1.1. L'activité

Le ralentissement de l'activité est essentiellement imputable à la Côte d'Ivoire, particulièrement touchée par la baisse des cours mondiaux du cacao et du café. En dehors des cas particuliers de la Guinée-Bissau et du Togo, dont la croissance est due à un effet de rattrapage après la récession qu'ils ont connue en 1998, seul le Bénin a bénéficié d'une croissance plus forte qu'en 1998.

Plus qu'en 1998, la croissance a été tirée par le secteur primaire, en raison de la succession de deux bonnes récoltes en 1998/99 et 1999/2000, pour les produits vivriers et le cacao, et de la forte augmentation de la production d'arachide. Ces bonnes récoltes ont largement compensé une production de coton en net retrait pour la deuxième année consécutive (1,58 million de tonnes en 1999/2000, soit un recul de 7,6 % par rapport à 1998/99 et de 11,5 % par rapport à 1997/98). Deux autres secteurs ont connu

<sup>23</sup> Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) ou Poverty reduction and growth facility (PRGF). Cette facilité remplace depuis 1999 la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) en tant que guichet de prêts concessionnels du FMI. Les pays peuvent emprunter un maximum de 140 % de leur quota au FMI, dans le cadre d'un programme de trois ans. Cette limite peut être portée à 185 % du quota en cas de circonstances exceptionnelles. Les prêts obtenus au titre de la FRPC portent intérêt à 0,5 %, avec remboursement semestriel, déboulant 5 ans et demi et se terminant 10 ans après le remboursement.

une progression en volume de leur activité supérieure à celle de l'année 1998 : le BTP et la production d'énergie (notamment grâce à l'augmentation de la production d'électricité au Bénin et au Togo).

**Taux de croissance du PIB en volume**

(en pourcentage)

	1996	1997	1998	1999 (a)
Bénin	5,6	5,7	4,5	5,0
Burkina Faso	6,1	4,8	6,2	5,8
Côte d'Ivoire	6,0	6,6	5,6	1,5
Guinée-Bissau	4,6	5,4	- 28,0	6,9
Mali	4,3	6,8	3,8	5,3
Niger	3,4	3,3	8,4	2,0
Sénégal	5,1	5,0	5,7	5,1
Togo	9,7	4,3	- 2,2	3,2
UEMOA	6,1	6,7	4,8	3,4

(a) estimations

Sources : Instituts nationaux de la Statistique (INS), BCEAO

La progression du secteur minier est le résultat de l'augmentation de la production de phosphates et d'or en partie compensée par le recul de la production de pétrole et d'uranium.

Le dynamisme du secteur manufacturier s'est émoussé : en Côte d'Ivoire, l'industrie de transformation a pâti du tassement de la demande interne. Dans l'ensemble de la zone, l'égrenage du coton a reculé avec la baisse de la production. Le développement de l'industrie manufacturière reste bridé par l'insuffisance des infrastructures, le coût élevé et le fonctionnement erratique des services publics. À titre d'exemple, du fait de nombreuses coupures, la consommation d'électricité dans l'Union a encore baissé en 1999 ; par rapport à 1997, le recul est de près de 24 %. Le ralentissement de l'activité dans le secteur secondaire, le tassement des revenus ruraux en raison de la baisse des prix des produits agricoles et la croissance réduite des importations se sont conjugués pour entraîner une moindre progression de la valeur ajoutée des services marchands.

La dynamique de la demande s'est nettement modifiée par rapport à 1998. L'extérieur a apporté une contribution positive à la croissance supérieure à un point de PIB (- 1,5 point de PIB en 1998), en raison du très net ralentissement du volume des importations et d'une plus forte progression du volume d'exportations. À l'inverse, toutes les composantes de la demande interne ont été moins dynamiques. La contribution de la formation brute de capital fixe à la croissance a été négligeable, contre près de 2 points de PIB en 1998. Celle de la consommation publique a été significativement négative.

Le besoin de financement de l'Union a légèrement régressé, essentiellement en raison du recul de l'investissement en valeur. Le taux d'investissement, qui avait atteint en 1998 un pic depuis le début de la décennie, a reculé de 0,9 % pour s'établir à 17,7 %.

### Comptes nationaux de l'UEMOA

#### Agrégation des comptes nationaux des huit pays de l'UEMOA – Chiffres non consolidés

(en milliards de francs CFA courants)

	1995	1997	1998	1999 (a)
RESSOURCES	18 258,0	19 963,9	21 289,1	22 126,6
PIB (au prix du marché)	13 555,6	14 880,4	16 004,0	16 737,5
Importations de biens et services	4 700,4	5 083,5	5 285,1	5 389,1
EMPLOIS	18 256,0	19 963,9	21 289,1	22 126,6
Consommation Finale	11 676,6	12 571,5	13 311,4	14 027,3
Publique	1 740,2	1 792,2	1 830,5	2 029,4
Privée	9 936,4	10 779,3	11 480,9	11 997,9
Formation brute de capital fixe *	2 185,7	2 562,1	2 979,3	2 966,4
Exportations de biens et services	4 393,7	4 830,3	4 998,4	5 132,9
Épargne intérieure brute	1 879,0	2 308,9	2 692,6	2 710,2
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 306,7	- 253,2	- 286,7	- 256,2
Taux d'investissement (en %)	16,1	17,2	18,6	17,7
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	6,0	5,7	4,8	3,4
Déflateur du PIB (en moyenne)	4,1	3,9	2,6	1,2
Prix à la consommation en glissement annuel	4,0	3,5	2,0	0,6

(a) estimations

\* y compris variation de stocks

Sources : INS, BCEAO

### 2.1.2. L'inflation

#### Évolution des indices officiels des prix à la consommation<sup>(1)</sup>

(en glissement à fin décembre – en pourcentage)

	1996	1997	1998	1999
Bénin	6,8	1,8	5,6	-3,3
Burkina Faso	6,9	-0,1	1,0	0,7
Côte d'Ivoire	3,5	5,2	2,0	1,6
Guinée-Bissau (2)	65,6	16,8	7,9	-7,9
Mali	2,8	0,9	3,0	-1,3
Niger	3,6	4,1	3,4	-1,9
Sénégal	2,4	1,9	1,0	0,5
Togo	5,5	7,2	-1,4	4,5
UEMOA				
- Prix à la consommation* (en glissement annuel)	4,0	3,5	2,0	0,6
- Déflateur du PIB (en moyenne annuelle)	4,1	3,9	2,6	1,2

\* Somme des indices pondérés par le poids de chaque État dans le PIB de la zone

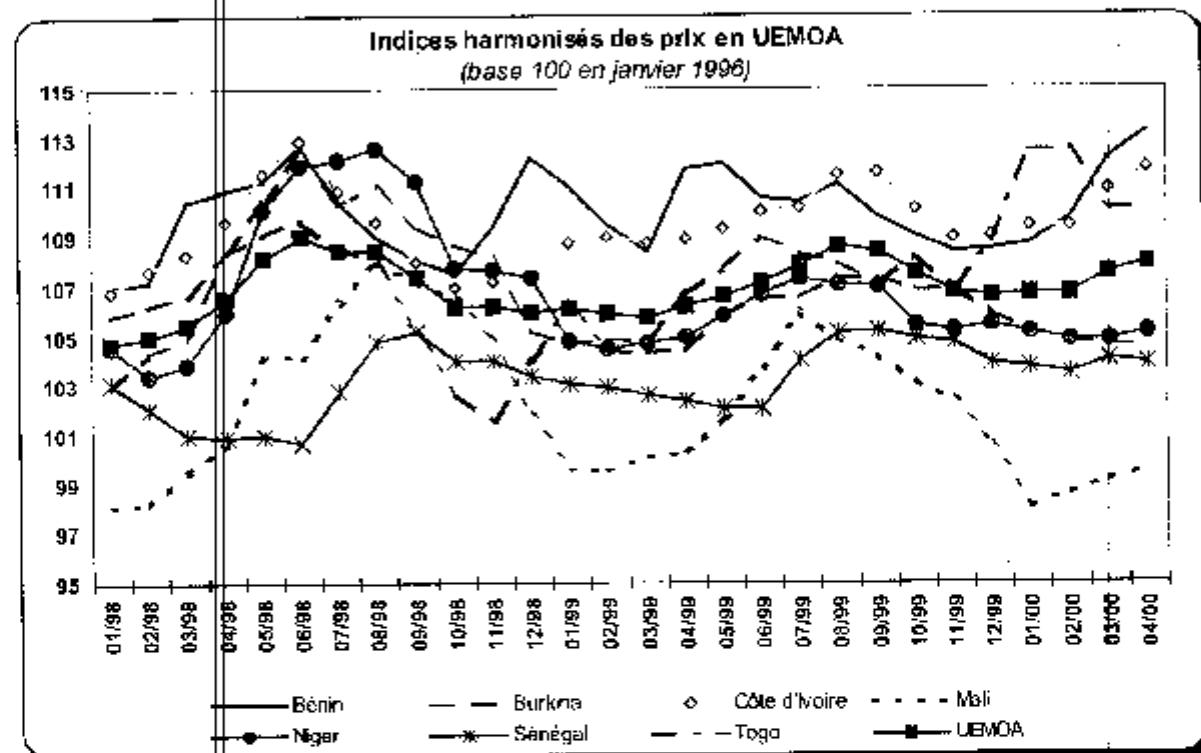
(1) Indices harmonisés des prix à la consommation.

(2) Membre de la Zone franc depuis avril 1967

Sources : INS, BCEAO, Ainstat

Les prix sont restés presque stables en 1999 : l'indice harmonisé des prix à la consommation a progressé de 0,6 %, soit la hausse la plus faible depuis 1993. La principale raison de cette stabilité est le recul des prix des produits alimentaires en raison de l'abondance de l'offre de produits vivriers après deux années de bonnes récoltes. La hausse des prix des produits non alimentaires a été contenue à 2,3 % contre 2,2 % en 1998. Plusieurs autres facteurs ont également, à des degrés divers, contribué à la stabilité des prix : le maintien d'une politique monétaire rigoureuse, la relative maîtrise du déficit budgétaire, la faible augmentation des prix des importations non pétrolières cumulée avec la baisse des droits de douane, la répercussion seulement partielle de la hausse des prix du pétrole dans les prix intérieurs des produits pétroliers.

La dispersion des taux d'inflation est restée forte. Si l'on exclut le cas particulier de la Guinée-Bissau, les taux d'inflation ont été compris en glissement annuel entre -3,3 % au Bénin et +4,5 % au Togo. Sur le long terme, cependant, les divergences de niveau de prix restent stables.



Sources : Commission de l'UEMOA, Afistat

### 2.1.3. Les finances publiques

Dans un contexte marqué par le ralentissement de l'activité et la suspension des relations entre le FMI et plusieurs États de l'Union, la dégradation du solde budgétaire de l'ensemble des États, passé de 1,6 % du PIB à -2,5 % du PIB en 1999, est restée limitée et ne remet pas en cause la maîtrise des déficits publics.

Les recettes fiscales ont progressé de 5,5 %. Les mesures préparatoires à la mise en place du tarif extérieur commun et la réduction des droits sur les échanges intra communautaire ont pesé sur les recettes douanières. Les recettes d'impôts directs ont pâti des difficultés financières des filières agro-industrielles. Les recettes non fiscales ont diminué de 31,4 %, essentiellement parce que les versements de la Caïstab au Trésor ivoirien qui avaient atteint FCFA 132 milliards en 1998, ont été presque nuls en 1999. Globalement, le taux de prélèvements obligatoires a reculé de 0,6 point, de 17,2 % à 16,6 %, mais reste

nettement au-dessus de son niveau de 1993 (12,3 %). La dispersion des taux de prélèvements obligatoires au sein de l'Union est faible : ils sont compris entre 15 % et 18,6 %, à l'exception du Niger où ce taux est extrêmement bas (8,1 %). Les dons extérieurs ont progressé de 3,3 % mais restent en dessous de leur niveau de 1994/96.

**Tableau des opérations financières de l'UEMOA**

**Agrégation des TOFE des huit pays de l'UEMOA – Chiffres non consolidés**

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>2 896,7</b>	<b>3 032,2</b>	<b>3 198,8</b>	<b>3 231,1</b>
<b>Recettes</b>	<b>2 370,8</b>	<b>2 503,1</b>	<b>2 755,5</b>	<b>2 773,0</b>
recettes fiscales	2 050,5	2 241,7	2 386,8	2 519,8
recettes non fiscales	320,3	361,4	368,7	253,2
<b>Dons extérieurs</b>	<b>525,9</b>	<b>429,1</b>	<b>443,3</b>	<b>458,1</b>
<b>DÉPENSES TOTALES ET PRÉTS NETS</b>	<b>3 032,9</b>	<b>3 273,7</b>	<b>3 456,5</b>	<b>3 642,9</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>2 062,5</b>	<b>2 173,1</b>	<b>2 175,3</b>	<b>2 349,8</b>
salaires	817,1	861,1	882,6	922,6
Intérêts de la dette publique	477,9	446,9	405,3	431,1
Intérieur	56,1	59,7	50,3	54,8
Extérieur	421,8	387,2	355,0	376,3
Autres dépenses courantes	767,5	865,1	887,4	996,1
<b>Dépenses en capital</b>	<b>940,8</b>	<b>1 051,5</b>	<b>1 216,7</b>	<b>1 250,3</b>
Sur financement interne	265,4	393,5	512,1	481,9
Sur financement externe	675,4	657,5	702,2	767,0
Autres dépenses en capital	0,0	10,5	2,4	1,4
<b>Prêts Nets</b>	<b>8,9</b>	<b>17,3</b>	<b>41,3</b>	<b>18,0</b>
<b>Dépenses des fonds spéciaux et des fonds annexes</b>	<b>20,7</b>	<b>21,8</b>	<b>23,2</b>	<b>24,8</b>
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons)</b>	<b>520,8</b>	<b>483,4</b>	<b>473,4</b>	<b>372,4</b>
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris)</b>	<b>- 136,2</b>	<b>- 241,5</b>	<b>- 257,7</b>	<b>- 411,8</b>
<b>ARRIÈRÉS</b>	<b>- 182,9</b>	<b>- 3,1</b>	<b>- 173,8</b>	<b>206,6</b>
Arriérés intérieurs	- 173,4	- 122,3	- 65,1	142,9
Arriérés extérieurs	- 9,5	119,2	- 108,7	63,6
<b>SOLDE (base caisse)</b>	<b>- 319,1</b>	<b>- 244,6</b>	<b>- 431,5</b>	<b>- 205,3</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>225,4</b>	<b>328,1</b>	<b>303,0</b>	<b>419,4</b>
<b>Financement intérieur</b>	<b>- 182,5</b>	<b>35,1</b>	<b>- 4,3</b>	<b>203,9</b>
Financement bancaire	- 100,2	- 128,4	18,0	88,5
Financement non bancaire	- 82,3	163,5	- 20,3	115,4
<b>Financement extérieur</b>	<b>407,9</b>	<b>293,0</b>	<b>307,3</b>	<b>215,5</b>
Tirages sur emprunts	616,6	515,7	702,5	489,9
Amortissement	- 534,0	- 465,1	- 530,8	- 540,9
Réaménagement de la dette	323,9	140,6	390,8	234,1
Financement exceptionnel	1,4	101,8	- 255,2	32,4
<b>Écart de financement (+ = excès de financement)</b>	<b>- 93,7</b>	<b>83,5</b>	<b>- 128,5</b>	<b>214,1</b>
<b>PIB nominal</b>	<b>13 555,6</b>	<b>14 880,4</b>	<b>16 004,0</b>	<b>16 737,5</b>
<b>En pourcentage du PIB</b>				
<b>Recettes totales (hors dons)</b>	<b>17,5</b>	<b>17,5</b>	<b>17,2</b>	<b>16,6</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>15,2</b>	<b>14,6</b>	<b>13,6</b>	<b>14,0</b>
<b>Solde :</b>				
<b>Base engagements (dons compris)</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 1,6</b>	<b>- 1,6</b>	<b>- 2,5</b>
<b>Base caisse</b>	<b>- 2,1</b>	<b>- 0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>
<b>Base engagements (hors dons)</b>	<b>- 4,9</b>	<b>- 4,5</b>	<b>- 4,4</b>	<b>- 5,2</b>

(a) estimations

\* Solde primaire = recettes - dépenses courantes (hors intérêts) - dépenses en capital (hors celles sur ressources extérieures)

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

Source : Administrations nationales et BCEAO

## Évolution de la situation économique et financière en UEMOA

En 1999, les dépenses ont augmenté de 5,4 %, passant de 13,6 % du PIB en 1998 à 14 % du PIB, essentiellement en raison de la hausse des dépenses courantes (+ 8 %). La masse salariale (+ 4,5 %) est restée maîtrisée même si la rigueur s'est quelque peu relâchée au Burkina Faso, au Mali ou au Niger. Les dépenses d'investissement ont progressé de 2,7 % : l'augmentation de l'aide-projet internationale a compensé la baisse des investissements financés sur ressources internes qui reflète la détérioration des capacités de financement de plusieurs États.

Réalisé à fin juillet 2000 sur les résultats 1999, l'exercice de surveillance multilatérale conduit pour la dernière fois avant l'entrée en vigueur du Pacte de convergence (cf. encadré) a reflété notamment l'apaisement des tensions inflationnistes et la légère dégradation des finances publiques de plusieurs États de l'Union.

Le nombre de critères budgétaires respectés est passé de 25 en 1998 à 20 en 1999 ; la situation s'est particulièrement dégradée en Côte d'Ivoire (2 critères respectés contre 5 en 1999). Au niveau de l'Union prise dans son ensemble, 2 critères budgétaires sont respectés en 1999 contre 5 en 1998.

À l'inverse, tous les pays de l'UEMOA et l'Union dans son ensemble ont respecté le critère d'inflation, contre deux seulement en 1998, l'Union se situant au-delà de la norme de 3 % cette année-là.

Sur les cinq critères d'ordre budgétaire, le Sénégal les respecte tous, le Bénin et le Mali en respectent quatre, le Burkina Faso en respecte trois, la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau en respectent deux. Le Niger et le Togo n'en respectent aucun.

### **Nombre de pays respectant la norme**

	1998	1999
Salaires et traitements sur recettes fiscales	5	4
Dépenses d'investissement financées sur ressources internes	4	3
Solde primaire de base sur recettes fiscales	4	4
Arriérés intérieurs	7	5
Arriérés extérieurs	5	4
Taux d'inflation	2	8

Source : Commission de l'UEMOA

### **Nombre de critères respectés**

	1998	1999
Bénin	3	5
Burkina Faso	4	4
Côte d'Ivoire	5	3
Guinée-Bissau	1	3
Mali	5	5
Niger	1	1
Sénégal	5	6
Togo	2	1
UEMOA	5	3

Source : Commission de l'UEMOA

**Critères de convergence budgétaires (en italiques critères non respectés)**

(en pourcentage des recettes fiscales)

	1996	1997	1998	1999	Normes 1999
<b>BÉNIN</b>					
Salaires et traitements	40,8	39,0	35,1	33,0	40,0 max
Dépenses en capital sur financement interne	5,1	7,5	8,2	11,4	20,0 min
Solde primaire de base	32,0	21,5	35,4	33,0	15,0 min
Variation des amérés intérieurs (milliards de FCFA)	-25,6	-16,9	-11,6	-11,3	< 0,0
Variation des amérés extérieurs (milliards de FCFA)	11,9	7,9	9,0	0,0	< 0,0
Taux d'inflation (moyenne annuelle) (1)			5,8	0,3	3
<b>BURKINA</b>					
Salaires et traitements	43,4	40,7	39,2	41,7	40,0 max
Dépenses en capital sur financement interne	10,5	23,9	25,3	20,8	20,0 min
Solde primaire de base	13,6	7,7	4,1	3,6	15,0 min
Variation des amérés intérieurs (milliards de FCFA)	-17,0	-6,5	-6,5	-8,3	< 0,0
Variation des amérés extérieurs (milliards de FCFA)	0,0	0,0	0,0	0,0	< 0,0
Taux d'inflation (moyenne annuelle) (1)			4,9	-1,1	3
<b>CÔTE D'IVOIRE</b>					
Salaires et traitements	37,4	36,7	36,4	37,0	40,0 max
Dépenses en capital sur financement interne	15,0	21,7	26,7	17,6	20,0 min
Solde primaire de base	29,6	24,0	23,6	17,2	15,0 min
Variation des amérés intérieurs (milliards de FCFA)	-90,7	-48,7	-17,3	132,8	< 0,0
Variation des amérés extérieurs (milliards de FCFA)	2,1	120,9	-120,9	32,4	< 0,0
Taux d'inflation (moyenne annuelle) (1)			4,5	0,8	3
<b>GUINÉE BISSAU</b>					
Salaires et traitements	46,3	39,2	156,1	66,3	40,0 max
Dépenses en capital sur financement interne	16,8	10,4	87,8	43,3	20,0 min
Solde primaire de base	30,5	52,8	-309,6	-10,6	15,0 min
Variation des amérés intérieurs (milliards de FCFA)	0,2	-3,8	6,0	-2,0	< 0,0
Variation des amérés extérieurs (milliards de FCFA)	-7,6	0,0	27,7	15,8	< 0,0
Taux d'inflation (moyenne annuelle) (1)			8	2,1	3
<b>MALI</b>					
Salaires et traitements	28,9	28,9	27,4	27,6	40,0 max
Dépenses en capital sur financement interne	14,1	16,3	20,2	19,7	20,0 min
Solde primaire de base	40,1	25,7	24,3	21,8	15,0 min
Variation des amérés intérieurs (milliards de FCFA)	-19,0	-8,4	-10,0	-9,3	< 0,0
Variation des amérés extérieurs (milliards de FCFA)	0,0	0,0	0,0	0,0	< 0,0
Taux d'inflation (moyenne annuelle) (1)			4,1	-1,1	3
<b>NIGER</b>					
Salaires et traitements	48,8	56,6	50,4	52,5	40,0 max
Dépenses en capital sur financement interne	5,3	7,3	9,1	17,1	20,0 min
Solde primaire de base	-0,1	-19,9	-16,3	-27,3	15,0 min
Variation des amérés intérieurs (milliards de FCFA)	-18,0	-13,8	-15,8	20,2	< 0,0
Variation des amérés extérieurs (milliards de FCFA)	-18,5	1,9	1,9	24,9	< 0,0
Taux d'inflation (moyenne annuelle) (1)			4,5	-2,3	3
<b>SÉNÉGAL</b>					
Salaires et traitements	44,0	40,0	37,0	33,9	40,0 max
Dépenses en capital sur financement interne	11,3	14,3	17,9	21,1	20,0 min
Solde primaire de base	26,0	28,8	24,2	19,3	15,0 min
Variation des amérés intérieurs (milliards de FCFA)	0,0	0,0	0,0	0,0	< 0,0
Variation des amérés extérieurs (milliards de FCFA)	0,0	2,7	-2,7	0,0	< 0,0
Taux d'inflation (moyenne annuelle) (1)			1,3	0,8	3
<b>TOGO</b>					
Salaires et traitements	56,5	50,3	51,2	52,2	40,0 max
Dépenses en capital sur financement interne	4,5	2,9	6,3	1,8	20,0 min
Solde primaire de base	-10,9	7,0	-9,6	-0,3	15,0 min
Variation des amérés intérieurs (milliards de FCFA)	1,9	-15,7	-0,1	33,2	< 0,0
Variation des amérés extérieurs (milliards de FCFA)	-6,8	-19,8	5,4	18,4	< 0,0
Taux d'inflation (moyenne annuelle) (1)			1,0	0,0	3
<b>UEMOA</b>					
Salaires et traitements	39,8	38,4	37,3	37,0	40,0 max
Dépenses en capital sur financement interne	12,9	17,6	21,4	17,5	20,0 min
Solde primaire de base	26,0	21,5	19,3	15,5	15,0 min
Variation des amérés intérieurs (milliards de FCFA)	-168,3	-109,5	-55,1	142,5	0,0
Variation des amérés extérieurs (milliards de FCFA)	-10,1	113,6	-78,5	106,3	0,0
Taux d'inflation (moyenne annuelle) (1)			3,6	0,2	3

(1) introduit en 1998

Sources : Commission de l'UEMOA, Rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale

## 2.1.4. La balance des paiements

### Nouvelles normes d'établissement des statistiques de balance des paiements en UEMOA

Dans les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la balance des paiements est établie, pour le compte du Ministère des Finances, par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), selon des procédures harmonisées, identiques dans tous les États. La BCEAO a procédé, au cours des dernières années, à une réforme complète de son dispositif de recensement et de traitement des statistiques de balance des paiements afin, d'une part, de se conformer aux normes méthodologiques internationales les plus récentes, telles qu'elles ont été définies dans la cinquième édition du Manuel de la Balance des Paiements du Fonds monétaire international, et, d'autre part, d'améliorer les délais de production de ces statistiques.

\* \* \*

I. Cette évolution s'est inscrite dans une démarche globale des organismes internationaux concernés (ONU, FMI, OCDE, Eurostat...), visant à mettre en place, dans tous les pays, des systèmes statistiques cohérents et harmonisés. Ainsi, la cinquième édition du Manuel de la Balance des Paiements du FMI se situe dans le prolongement des travaux ayant abouti à la publication, par les Nations Unies, en 1993, du nouveau Système de Comptabilité Nationale (SCN 1993).

II. Les principales différences entre la méthodologie de la cinquième édition et celle de la quatrième qui influent sensiblement sur la signification et la présentation des données de la balance des paiements sont indiquées ci-après.

1. Le champ couvert par le « compte des transactions courantes » dans la cinquième édition est différent de celui qu'il recouvre dans la quatrième. Dans la cinquième édition, le « compte des transactions courantes » englobe les transactions sur biens, services, revenus avec les non-résidents ainsi que les recettes et les paiements au titre des transferts courants ; dans la quatrième édition, il recouvre les biens, les services et tous les transferts. Dans la cinquième édition, les transferts de capital sont inclus dans un compte élargi et rebaptisé « compte de capital et d'opérations financières ». La distinction entre transferts courants et transferts de capital est fondée sur les directives du SCN 1993, selon lesquelles un transfert en nature est un transfert de capital lorsqu'il y a transfert de propriété d'un actif fixe ou annulation d'un engagement par un créancier qui ne reçoit rien en échange et un transfert en espèces est un transfert de capital lorsqu'il est lié ou subordonné à l'acquisition d'un actif fixe (par exemple un don d'équipement) par l'une des parties ou par les deux parties à la transaction. Les dons au titre de l'aide-projet passent donc des transactions courantes au compte de capital.
2. Dans la cinquième édition, le champ couvert par les biens a été élargi pour inclure :
  - a) la valeur brute des biens reçus ou expédiés pour être transformés et l'exportation ou importation ultérieure de ces biens après leur transformation ;
  - b) la valeur des réparations de biens ;
  - c) la valeur des achats de biens dans les ports par les transporteurs. Dans la quatrième édition, la différence entre la valeur nette des biens importés pour être transformés et celle des biens réexportés par la suite était incluse dans les services de transformation ; les réparations de biens et les achats dans les ports par les transporteurs figuraient eux aussi parmi les services.

3. Les revenus, qui étaient une sous-composante des services dans la quatrième édition, sont classés séparément dans la cinquième édition. Les transactions sur certains revenus et services sont, elles aussi, classées différemment dans la cinquième édition. Selon la quatrième édition, les revenus du travail recouvriraient, outre la rémunération des travailleurs, les dépenses des travailleurs non résidents ; dans la cinquième édition, la rémunération des travailleurs est classée au poste « rémunération des salariés » sous la rubrique des revenus et leurs dépenses figurent parmi les services de voyage. Dans la quatrième édition, la rémunération du personnel résident des ambassades étrangères et bases militaires, ainsi que des organisations internationales, était incluse dans les services aux administrations publiques. Dans la cinquième édition, cette rémunération est inscrite au crédit du poste « rémunération des salariés ». Par ailleurs, la quatrième édition inclut dans le revenu de la propriété les paiements pour utilisation de brevets, droits d'auteur et autres actifs incorporels non financiers du même type, alors que la cinquième édition en fait des sous-composantes des autres services.

4. Le compte « Capitaux » de la quatrième édition a été modifié dans la cinquième édition et rebaptisé « compte de capital et d'opérations financières ». Recouvrant un champ plus vaste que son prédecesseur, ce nouveau compte comporte deux grands volets.

*Le premier est le compte de capital, dans lequel sont enregistrés les recettes ou paiements au titre des transferts de capital et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits.*

*Le deuxième est le compte d'opérations financières : correspondant à peu près au compte « Capitaux » de la quatrième édition.*

5. Dans la cinquième édition, comme dans la quatrième, les investissements directs sont classés principalement en fonction de leur destination – investissements directs des résidents à l'étranger et investissements directs des non-résidents dans l'économie. Dans la cinquième édition, toutes les transactions entre les entreprises non financières et leurs maisons mères sont incluses dans les investissements directs, y compris les opérations de trésorerie à court terme.

6. Dans la cinquième édition, le champ couvert par les investissements de portefeuille a été élargi de façon à tenir compte du développement des nouveaux instruments financiers observés ces dernières années. Le principal changement a trait à l'inclusion dans les investissements de portefeuille des instruments du marché monétaire et des dérivés financiers négociables, lesquels étaient classés parmi les « autres capitaux » dans la quatrième édition.

**III** Dans les pays de l'UEMOA, il a été décidé d'adopter l'ensemble de ces nouvelles dispositions, à compter de l'année de référence 1996. Toutefois, pour faciliter la tâche aux utilisateurs des statistiques de balance des paiements, la BCEAO a maintenu une présentation dite analytique de la balance des paiements, proche de celle à laquelle ils sont habitués. Cette présentation permet de faire ressortir un solde global de la balance des paiements et son financement par les institutions monétaires. Il est à noter, cependant, que la rubrique « Financement exceptionnel » est, désormais, reprise uniquement pour mémoire, les opérations qu'elle retrace étant déjà incluses dans les rubriques appropriées de la balance des paiements (« Transferts de capital » et « Autres investissements »).

*IV. À l'occasion de la refonte de son système de recensement des statistiques de balance des paiements, la BCEAO a également décidé d'établir désormais une balance des paiements de l'UEMOA, considérée en tant que territoire économique en soi.*

*Pour établir une telle balance des paiements, dite balance des paiements régionale, il convient d'éliminer les transactions effectuées entre pays de la zone pour ne retenir que celles qui sont réalisées avec des pays situés à l'extérieur de la zone. En effet, la simple agrégation des balances des paiements nationales des pays composant la zone conduit à prendre en compte tous les échanges transfrontières intervenant au sein de la zone, alors que la balance des paiements ne doit retracer que les échanges extérieurs d'un territoire économique donné.*

*À cet effet, tous les documents du nouveau dispositif de collecte des données comportent une ventilation géographique minimale, permettant de distinguer les transactions effectuées entre pays de l'UEMOA (à prendre en compte pour le calcul des balances des paiements nationales, mais à exclure pour celui de la balance des paiements de l'UEMOA) de celles qui sont effectuées avec le reste du monde.*

*La balance des paiements de l'UEMOA publiée dans ce rapport est la simple agrégation des balances nationales. La balance régionale pourrait être publiée dans le rapport 2000.*

**Balance des paiements des pays de l'UEMOA**

**Agrégation des balances des paiements des 8 pays de l'UEMOA - Chiffres non consolidés ne prenant pas en compte les opérations non réparties (notamment celles du siège de la BCEAO)**  
 (en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>				
Balance commerciale	- 605,9	- 694,0	- 777,9	- 594,2
Exportations FOB	449,4	550,5	503,1	652,0
Importations FOB	3 792,8	4 268,1	4 430,4	4 585,3
Services	3 343,4	3 717,6	3 927,3	3 933,3
dont fret	- 813,7	- 919,4	- 935,2	- 937,3
Revenus nets	- 550,1	- 606,4	- 687,5	- 577,8
dont intérêts de la dette publique	- 485,3	- 523,3	- 548,5	- 548,9
Balance des transferts courants	- 427,7	- 400,6	- 385,3	- 375,8
secteur privé	243,7	198,2	202,7	140,0
secteur public	- 106,2	- 56,2	- 121,3	- 114,0
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	349,9	254,4	324,0	254,0
Transferts de capital (hors remise de dette)	246,0	660,0	474,5	437,1
Opérations financières	323,9	344,4	321,6	354,1
Investissements directs	- 77,9	315,6	152,9	83,0
Investissements de portefeuille	186,5	420,5	312,3	294,9
Autres investissements	- 0,7	- 17,4	16,0	106,7
FINANCEMENT EXCEPTIONNEL	- 263,7	- 87,5	- 175,4	- 318,6
Variation des arriérés	494,4	261,5	223,9	334,2
Rééchelonnements	- 16,3	135,1	- 108,9	81,8
Autres	379,5	117,3	393,3	251,0
ERRREURS ET OMISSIONS	131,2	- 0,9	- 60,5	1,3
SOLDE GLOBALE	- 26,2	- 45,8	6,7	- 72,7
VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS	1DB,3	171,7	- 72,8	54,4
(signe - : augmentation ; signe + : diminution)	-108,3	-171,7	72,8	-54,4
Exportations/Importations (%)	113,4	114,8	112,8	116,5

(a) estimations

Source : BCEAO

En dépit de la dégradation des termes de l'échange, l'excédent de la balance commerciale a augmenté de près de FCFA 150 milliards, passant de 3,1 % du PIB en 1998 à 3,9 % en 1999. Les exportations ont progressé de 3,5 % en valeur. Dans tous les pays à l'exception du Sénégal, la progression des recettes est notamment imputable à la diversification des exportations. Cette évolution est à relier à la progression du commerce intra-communautaire qui ne représente cependant qu'aux alentours de 10 % des échanges.

La stagnation des importations masque des évolutions contrastées : une forte progression des achats de produits pétroliers en raison de la hausse des cours internationaux et la baisse marquée des achats de biens alimentaires liée à l'abondance de l'offre locale de produits vivriers. Le ralentissement de l'activité, et notamment de l'investissement, explique la quasi-stabilité des importations de produits industriels, en particulier de biens d'équipement.

L'amélioration du solde des transactions courantes, revenu de - 4,9 % du PIB en 1998 à - 4,1 % en 1999 est le résultat de l'augmentation de l'excédent commercial en partie compensé par le recul des transferts unilatéraux publics.

## **Évolution de la situation économique et financière en UEMOA**

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est contracté. L'ampleur de ce recul est masquée par la progression de l'excédent de la ligne « investissements de portefeuille » due uniquement à des raisons statistiques (cf. infra). La baisse des entrées nettes de capitaux tient essentiellement à une moindre mobilisation de l'aide extérieure.

À l'inverse de l'année précédente, le solde de la balance globale a été positif, ce qui a permis aux pays de l'Union d'augmenter leurs avoirs extérieurs nets de FCFA 54 milliards (FCFA 152 milliards en prenant en compte les opérations non réparties, notamment celles du siège de la BCEAO). Une partie de cette augmentation a cependant eu pour contrepartie l'accumulation d'arriérés extérieurs (pour FCFA 82 milliards).

### **2.1.5. La dette extérieure**

Sur la base des données disponibles auprès de la Banque mondiale, la dette extérieure des pays de l'UEMOA a diminué de 0,4 % en 1998 en dollars courants pour s'établir en fin d'année juste en dessous de USD 30 milliards. Exprimée en dollar, la dette extérieure voit néanmoins son repli masqué en partie par le recul de cette devise vis-à-vis des monnaies européennes et du yen en 1998. Le poids de la dette extérieure est revenu de 120,2 % du PNB en 1998 à 111,4 % en 1999.

Selon les données disponibles auprès de la BCEAO, la dette extérieure a continué à diminuer en 1999, d'environ 5 points de PIB ; tous les pays à l'exception du Burkina Faso ont participé à cette évolution. Cependant, pour la première fois depuis 1994, l'UEMOA dans son ensemble a accumulé des arriérés extérieurs.

Depuis l'élargissement de l'Initiative PPTE, tous les pays de l'UEMOA y sont potentiellement éligibles (cf. supra).

#### **Dette extérieure des pays de l'UEMOA**

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE A COURT ET LONG TERME</b>	32 527	33 027	29 157	29 038
<b>Dette à long terme</b>	<b>26 689</b>	<b>25 331</b>	<b>24 327</b>	<b>25 150</b>
Dette publique garantie	23 852	23 333	22 105	23 223
Dette privée non garantie	2 837	1 998	2 222	1 927
Recours aux crédits FMI	1 243	1 325	1 266	1 516
<b>Dette à court terme</b>	<b>4 595</b>	<b>6 371</b>	<b>3 558</b>	<b>2 372</b>
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	1 246	1 119	248	189
envers créanciers publics	231	144	236	177
envers créanciers privés	1 014	975	12	12
<b>Pour mémoire</b>				
Arriérés sur principal de dette à long terme	3 580	3 365	1 120	1 090
envers créanciers publics	794	755	1 065	1 023
envers créanciers privés	2 796	2 609	64	66
Crédits à l'exportation	4 597	4 242	4 006	4 235

#### **Indicateurs de dette (en pourcentage)**

Dette totale/export biens et services	380,2	343,7	313,6	306,4
Dette totale/FNB	139,0	130,5	120,2	111,4
Service dette/export biens et services	17,9	20,8	20,7	21,2
Intérêts dette/export biens et services	5,7	8,2	7,6	9,7
Dette multilatérale/dette totale	33,7	33,0	35,7	38,6

Source : Banque mondiale

## 2.1.6. L'intégration régionale

### Le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité entre les États membres de l'UEMOA

En décembre 1999, est entré en vigueur le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité entre les États membres de l'UEMOA<sup>74</sup>. Ce pacte marque une nouvelle étape dans le processus de convergence des politiques économiques des États membres de l'UEMOA. Il fixe un horizon précis pour la convergence, en désignant un objectif final de stabilité auquel doivent parvenir les États membres au 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le Pacte innove également par la définition de critères, mieux adaptés à l'appréciation de la convergence que ceux en vigueur jusqu'en 1999, grâce à un meilleur suivi des finances publiques et des évolutions de l'économie réelle. Ces critères sont désormais hiérarchisés, afin de renforcer la mise en œuvre du dispositif de surveillance.

#### 1) Un programme de convergence triennal conduisant à une phase de stabilité

Le Pacte distingue deux phases distinctes : une phase de convergence allant du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2002, durant laquelle les États membres doivent se rapprocher progressivement des normes communautaires fixées ; une phase de stabilité commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2003, à partir de laquelle tous les États membres doivent satisfaire aux critères de convergence.

#### La phase de convergence allant du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2002

Chaque État membre a proposé lui-même les étapes qu'il meura en œuvre au cours de cette phase de convergence, en définissant un programme pluriannuel qui a été validé par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Chaque année, des objectifs intermédiaires annuels sont de nouveau proposés par les États et validés par le Conseil. Conformément au processus de surveillance multilatérale en vigueur depuis 1997, la Commission évalue chaque semestre l'état de la convergence. Sur la base de ces rapports, le Conseil peut envisager l'adoption de mesures rectificatives sur proposition de la Commission. Le processus de convergence est graduel, chaque État disposant de trois années pour parvenir à son rythme aux objectifs de la phase finale. Selon l'article 8 de l'acte additionnel, « les degrés de performance atteints par les États membres, dans l'évolution vers le respect des normes fixées pour les critères de convergence à la date cible, ne doivent connaître aucune dégradation, sauf circonstances exceptionnelles dans les conditions définies par voie de règlement par le Conseil ».

#### La phase de stabilité commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2003

À cette date, tous les États membres doivent satisfaire aux critères de convergence. Ils continueront alors de respecter les normes fixées afin de garantir et de consolider les performances acquises. L'amélioration continue des critères de convergence n'est plus imposée mais seulement souhaitée.

<sup>74</sup> Ses actes ont été adoptés lors de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement tenue le 8 décembre 1999 à Lomé, et du Conseil des Ministres de l'UEMOA tenu à Dakar, le 21 décembre 1999.

## **2) Des critères renouvelés pour un renforcement de la convergence**

*La seconde innovation du Pacte réside dans l'adoption de nouveaux critères. Les critères de convergence qui étaient en vigueur jusqu'en 1999 avaient été fixés de façon avant tout pragmatique, en fonction des indicateurs statistiques qu'il était alors possible de collecter de manière fiable et harmonisée dans des délais convenables. Depuis 1998, un critère sur l'inflation avait notamment pu être introduit grâce à la mise en place, en février 1998, d'un indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)<sup>25</sup>. Néanmoins, sur les cinq critères de surveillance multilatérale pour 1999, quatre étaient de nature strictement budgétaire (tableau 1) : le premier de ces critères reposait sur la notion de solde primaire de base, sans qu'il soit possible de comparer de manière pertinente un solde budgétaire plus global ou d'apprecier l'endettement public, faute de données de finances publiques comparables entre les États. De même, les indicateurs de finances publiques ne pouvaient être rapportés à ceux de la comptabilité nationale, en l'absence notamment de données harmonisées de produit intérieur brut (PIB).*

*Grâce au renforcement et à l'harmonisation des procédures d'élaboration des données de finances publiques et de comptabilité nationale, les États membres de l'UEMOA ont pu introduire dans le nouveau Pacte des critères qui permettent une meilleure appréciation de la maîtrise des finances publiques et de la convergence des politiques budgétaires. Par rapport aux critères de l'année 1999, les améliorations suivantes ont été apportées.*

- Pour apprécier la viabilité des finances publiques, le solde budgétaire de base est désormais utilisé à la place du solde primaire de base<sup>26</sup>. Le solde budgétaire de base permet de mesurer la capacité de l'Etat à couvrir avec ses ressources propres l'ensemble de ses dépenses courantes (y compris les charges d'intérêt) et de ses dépenses en capital sur ressources internes. Par rapport au solde primaire, la position budgétaire de l'Etat est ainsi mieux appréciée avec la prise en compte des charges d'intérêt.*
- Un critère porte désormais sur l'encours de la dette publique. Cette innovation devrait désormais être rendue possible par la production de données exhaustives sur l'endettement des États, notamment sur la composition intérieure de leur dette qui était jusqu'en 1999 mal suivie.*
- Sur les huit critères du nouveau dispositif, quatre sont définis relativement au PIB nominal. L'encours de la dette totale est notamment défini par rapport au PIB, dont elle ne doit pas représenter plus de 70 % en 2002. Ce rapport entre l'encours de la dette et le PIB permet de juger de façon pertinente du caractère soutenable de l'endettement.*

*Pour la définition des critères de convergence comme pour le renforcement des capacités statistiques nécessaires au dispositif de surveillance, les pays de l'UEMOA bénéficient de l'expérience et du soutien de ceux de l'Union européenne. Plusieurs des critères du Pacte signé entre les États de l'UEMOA sont inspirés de ceux du Traité de Maastricht, qui fixait les conditions économiques préalables à l'introduction de l'euro. En outre, l'élaboration de l'indice harmonisé des prix à la consommation en 1998 et celle, actuellement en cours, d'indicateurs de comptabilité nationale fiables et harmonisés pour les pays de l'UEMOA ont été et sont rendus possibles par les différents programmes de coopération statistiques menés dans le cadre d'Aristat et financés par l'Union européenne et la France.*

<sup>25</sup> Cf l'encart sur l'indice harmonisé des prix à la consommation de l'UEMOA dans l'édition 1998 du rapport annuel de la Zone franc, p.66 à 68.

<sup>26</sup> Le solde primaire de base est égal à la différence entre d'une part les recettes totales hors dons et d'autre part les dépenses courantes (hors intérêts de la dette publique) plus les dépenses en capital financées sur ressources internes. Le solde budgétaire de base est égal à la différence entre, d'une part, les recettes totales hors dons et, d'autre part, les dépenses courantes (y compris les intérêts de la dette publique), plus les dépenses en capital financées sur ressources internes.

### 3) Des critères hiérarchisés pour une surveillance plus efficace

Dans le dispositif tel qu'il existait jusqu'en 1999, l'absence de hiérarchie entre les critères nuisait à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale. En particulier, dans le cas où un État membre respectait une partie seulement des critères de convergence, la Commission se trouvait de fait dans l'incapacité de mettre en œuvre les mécanismes de sanctions prévus par le Traité de l'UEMOA. Le nouveau Pacte apporte une réponse à cette situation en hiérarchisant les critères de convergence.

Parmi les huit critères qu'il distingue, le Pacte identifie un critère clé, qui impose que le solde budgétaire de base rapporté au PIB soit positif en 2002. En phase de stabilité, l'évaluation des programmes se fera sur la base du critère clé, celui-ci étant apprécié après la correction des fluctuations conjoncturelles. Seul le non-respect de ce critère lors de l'examen des réalisations à fin décembre sera susceptible de déclencher le mécanisme de sanctions<sup>27</sup>.

En plus du critère clé, trois autres critères sont identifiés comme critère de premier rang. L'État membre qui ne satisfait pas à un des critères de premier rang doit élaborer en concertation avec la Commission un programme de mesures rectificatives dans un délai de trente jours. En phase de convergence comme en phase de stabilité, toute dégradation d'un critère de premier rang appelle la mise en œuvre de mesures rectificatives, même si cette dégradation ne se traduit pas par le non-respect de la norme fixée.

#### Critères de la surveillance multilatérale pour 1999 et critères du Pacte de Convergence

Critères de la surveillance multilatérale en UEMOA pour 1999	Critères du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité entre les États membres de l'UEMOA
<ul style="list-style-type: none"> <li>- le solde primaire de base dépasse 15% des recettes fiscales</li> <li>- l'inflation est maintenue à moins de 3 % sur l'année</li> <li>- l'État n'accumule pas d'arrièreurs de paiement intérieurs et extérieurs et réduit les stocks d'arrièreurs existants</li> <li>- la masse salariale n'excède pas 40 % des recettes fiscales</li> <li>- les investissements financés sur ressources internes dépassent 20% des recettes fiscales</li> </ul>	<p><b>Critères de premier rang</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal doit être supérieur ou égal à 0 % en 2002 (critère clé)</li> <li>- l'inflation est maintenue à moins de 3 % par an</li> <li>- l'État n'accumule pas d'arrièreurs de paiement intérieurs ni extérieurs sur la gestion de la période courante. D'ici 2002, les États doivent éliminer les stocks d'arrièreurs existants</li> <li>- l'encours de la dette intérieure et extérieure rapportée au PIB nominal n'excède pas 70 % en 2002</li> </ul> <p><b>Critères de second rang</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la masse salariale n'excède pas 35 % des recettes fiscales en 2002</li> <li>- les investissements publics financés sur ressources internes atteignent au moins 20 % des recettes fiscales en 2002</li> <li>- le déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal n'excède pas 5 % en 2002</li> <li>- les recettes fiscales sont supérieures ou égales à 17 % du PIB nominal en 2002</li> </ul>

<sup>27</sup> Les sanctions prévues par le Traité de l'UEMOA sont de quatre types : publication par le Conseil d'un communiqué, retrait des mesures positives dont bénéficiait éventuellement l'Etat membre, recommandation à la BOAD de revoir ses interventions en sa faveur et suspension des concours de l'UEMOA.

La mise en place de l'union douanière a constitué, avec l'adoption du pacte de convergence le principal chantier d'intégration régionale.

L'Union douanière est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000, ce qui s'est traduit par :

- l'application de la nomenclature douanière commune arrêtée en juillet 1998 ;
- l'application d'un tarif extérieur commun (TEC) comprenant quatre taux : 0 % (produits de première nécessité), 5 % (produits primaires), 10 % (biens intermédiaires), 20 % (biens de consommation finale) auxquels s'ajoute une taxe statistique de 1 % et une contribution de solidarité de 1 % (0,5 % jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2000) affectée aux institutions communautaires ;
- la suppression des droits de douanes sur les échanges intracommunautaires de biens primaires et de produits industriels « éligibles » ;
- la mise en place de mesures de sauvegarde communes :
  - la taxe dégressive de protection : d'un taux de 10 à 20 % linéairement dégressif de 1999 à 2002, elle s'applique depuis juillet 1999 aux produits industriels et agroalimentaires ;
  - la taxe compensatoire d'importation, d'un taux de 10 %, qui s'applique lorsque les prix internationaux tombent en dessous d'un seuil fixé et révisé tous les six mois par la Commission de l'UEMOA.
  - des valeurs de référence servant de base d'imposition, pour un certain nombre de produits (mesure non encore entrée en vigueur en juillet 2000).

La mise en place du TEC s'est traduite dans presque tous les pays par un abaissement des barrières tarifaires et par la suppression de barrières non tarifaires. Mesuré par l'indice synthétique du FMI, le degré d'ouverture aux échanges extérieurs s'est amélioré pour quatre des huit pays de l'UEMOA, et l'ensemble de l'Union passe dans la catégorie des « pays ouverts ». Parallèlement, l'entrée en vigueur de l'Union douanière engendre une baisse des recettes fiscales des États ; les modalités de compensation de ces pertes de recettes par un fond régional ont été définitivement arrêtées en décembre 1999. La compensation sera dégressive pour s'éteindre fin 2005.

Un autre élément de la solidarité régionale est constitué par le Fonds d'aide à l'intégration régionale (FAIR) créé en février 1998 pour réduire les disparités de développement au sein de l'Union. Sur les 73 régions de l'Union, 49, abritant environ 60 % de la population, sont éligibles aux subventions du FAIR. Celui-ci a été abondé de FCFA 8 milliards en 1999 et de FCFA 10 milliards en 2000. Il n'avait toutefois encore procédé à aucun versement au 30 juin 2000.

L'harmonisation fiscale s'est poursuivie : la mise en place d'une TVA, dont l'assiette et les modalités (taux unique) sont fixées au niveau régional, est désormais réalisée dans tous les pays, à l'exception de la Côte d'Ivoire. L'harmonisation des droits d'accise est en chantier. Les réformes institutionnelles dans le cadre de l'entrée en vigueur du système harmonisé de comptabilité (SYSCOA) ont pris du retard mais se poursuivent : elles doivent notamment se traduire par l'institution dans chaque pays d'un ordre des experts comptables et d'un Conseil national de comptabilité et par l'adoption d'une réglementation harmonisée des centres de gestion agréés.

Le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté une directive entrée en vigueur le 11 janvier 1999 et instituant une réglementation commune en matière de contrôle des changes. Cette nouvelle réglementation est moins restrictive qu'auparavant : les seuils de déclaration ou d'autorisation préalable ont été relevés, les couvertures à terme des opérations de commerce extérieur ont été autorisées dan-

certaines limites, les entrées de capitaux sous forme d'investissement direct ou d'emprunt des résidents sont soumis à déclaration et non plus à autorisation.

Enfin, dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration financière, la BCEAO a lancé en 1999 deux projets : la modernisation des systèmes de paiement, visant à accroître la sécurité et la rapidité des paiements au sein de l'Union, et la création d'un marché régional de titres de la dette publique.

### **2.1.7. Les perspectives pour l'année 2000**

L'infexion de la croissance, observée en 1999, devrait se poursuivre en 2000 : la progression du PIB serait proche de 3 %. La faiblesse des cours des produits alimentaires, de l'or, de l'uranium et du colou et la révision à la baisse des prix aux producteurs dans les filières encore administrées vont peser sur les revenus ruraux, d'autant que les récoltes vivrières de 1999/2000 ont été en léger retrait sur l'exceptionnelle campagne 1998/99. En outre, la légère reprise de l'inflation, due à la répercussion de la hausse des prix du pétrole dans les prix intérieurs de l'énergie, contribuerait à réduire le pouvoir d'achat des ménages. Par ailleurs, la baisse des flux bruts d'aide publique au développement devrait se confirmer et les contraintes qui pèsent sur les budgets des États ne permettront pas à la politique budgétaire de jouer un rôle contra-cyclique, même si le déficit continue à se dégrader légèrement. Dans ce contexte, la demande intérieure resterait atone.

Les premières projections réalisées pour 2001 montrent que, sous la double hypothèse d'une stabilisation des termes de l'échange et d'une reprise de l'aide extérieure à la Côte d'Ivoire, l'UEMOA devrait retrouver le sentier d'une croissance légèrement inférieure à celle des années 95/98 (5,5 % par an).

Ce taux de croissance reste toutefois insuffisant pour amorcer un réel décollage économique susceptible de réduire significativement la pauvreté. Une des conditions nécessaires pour accroître le taux de croissance potentiel est une augmentation sensible du taux d'investissement grâce à une plus grande mobilisation de l'épargne intérieure et surtout extérieure. Les réductions de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée à laquelle tous les pays de l'UEMOA sont potentiellement éligibles devraient y contribuer.



## 2.2. Évolution de la situation économique et financière dans les pays de la CEMAC

Pour la première fois depuis la dévaluation du franc CFA en 1994, les pays de la CEMAC ont connu en 1999 une récession (-0,2 %). En 1998, l'Afrique centrale avait certes subi une forte dégradation des termes de l'échange, mais ses effets récessionnistes avaient été limités par un dérapage des dépenses budgétaires au Gabon et au Congo, et par de bonnes récoltes vivrières au Tchad et en RCA. En 1999, la remise en ordre partielle des finances publiques, le tassement de la production pétrolière et la baisse des cours des produits agricoles ont fortement pesé sur l'activité. Les termes de l'échange se sont certes appréciés grâce au retour favorable des prix du pétrole au deuxième semestre, mais les effets sur l'activité n'en seront sensibles qu'en 2000.

Dans un contexte de contraction des dépenses publiques, l'activité n'a pu être soutenue que par la consommation privée et par une contribution fortement positive des échanges extérieurs, grâce au repli du volume des importations. La production de pétrole brut a baissé, alors qu'elle avait constamment augmenté depuis 1994. Les tensions inflationnistes ont été contenues.

En ce qui concerne les relations avec les institutions de Bretton-Woods, seuls trois pays restent sous programme en juillet 2000. Le Cameroun a achevé pour la première fois un programme FRPC ; un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), ainsi qu'un document sur la soutenabilité de la dette sont en cours d'élaboration, en vue de la conclusion d'une nouvelle FRPC (2000/2003) et de l'éligibilité du Cameroun à l'initiative PPTE renforcée. La République Centrafricaine est également en cours de programme FRPC ; son éligibilité à l'initiative PPTE devrait être examinée par les services du FMI en 2001. Enfin, le Tchad a entamé en janvier 2000 un nouveau programme triennal FRPC, qui se déroule de manière satisfaisante. Une mission du FMI s'est rendue à N'Djaména en mars 2000 pour préparer un DSRP. Au Congo, une mission du FMI a séjourné à Brazzaville en juin 2000 pour examiner les conditions de la mise en place d'un nouveau programme d'urgence post-conflit. Au Gabon, plusieurs missions du FMI ont eu lieu afin d'évaluer les mesures nécessaires au redressement des finances publiques et à la conclusion d'un accord de confirmation. La Guinée Équatoriale a pour sa part accueilli une mission du FMI au premier semestre 2000 au titre de l'article IV.

### Accords FRCP entre le FMI et les pays de la CEMAC au 30 juin 2000

(en millions de DTS)

Pays	Date de mise en place	Date d'expiration	Montant approuvé	Montant non décaissé
Cameroun	20/08/1997	19/08/2000	162,12	18,02
Centrafrique	20/06/1998	19/07/2001	49,44	32,96
Tchad	07/01/2000	07/01/2003	36,40	31,20

Source : FMI

## 2.2.1. L'activité

Deux des six pays de la CEMAC ont connu une récession en 1999 : le Gabon d'une part, en raison des effets nécessaires de la remise en ordre partielle des finances publiques et de la baisse de la production pétrolière, le Congo d'autre part, à cause de la reprise des combats fin 1998 ayant entraîné la suspension de la liaison ferroviaire entre Pointe-Noire et Brazzaville. Dans les autres pays de la zone, les divergences de taux de croissance sont restées sensibles : progression de l'activité très forte en Guinée, grâce notamment à la forte augmentation en valeur des exportations pétrolières, alors que l'activité a cru très faiblement au Tchad et en Centrafrique en raison de la contraction de la production agricole.

**Taux de croissance du PIB en volume**

(en pourcentage)

	1996	1997	1998	1999
Cameroun*	5,1	5,1	4,7	4,3
Centrafrique	-3,1	4,2	5,5	0,8
Congo	6,4	-2,4	4,5	-4,3
Gabon	3,6	5,7	2,6	-0,7
Guinée équatoriale	37,4	93,8	18,5	28,2
Tchad	3,2	4,4	6,4	0,3
CEMAC	4,5	5,2	4,6	-0,2

\* Année civile

Sources : FMI, BEAC

Trois secteurs sont principalement à l'origine de la récession : le secteur pétrolier, le bâtiment et les travaux publics (BTP) et les services marchands. Ainsi, le PIB pétrolier a reculé de 2,2 % en volume en 1999 après avoir augmenté de 2,7 % en 1998, son impact sur la croissance passant de + 0,4 % en 1998 à - 0,3 % en 1999. Après une progression continue depuis 1994, la production a en effet cessé de croître (- 1 %), pour s'établir à 39,8 millions de tonnes, ce qui représente un peu plus de 1 % de la production mondiale. La contraction du PIB pétrolier est imputable à la baisse générale des investissements pétroliers et au recul de la production au Cameroun et au Gabon qui n'a pu être totalement compensé par la hausse enregistrée en Guinée Équatoriale et au Congo. Le PIB non pétrolier s'est très légèrement apprécié, apportant une contribution de + 0,1 % à la croissance réelle.

Le secteur du BTP a été pénalisé par la forte réduction des dépenses d'équipement public, surtout au Gabon. La valeur ajoutée du secteur a diminué de 2,4 % et l'impact sur la croissance réelle du PIB a été de - 0,1 %. Enfin, les services marchands ont vu leur activité diminuer (- 0,7 %), avec un impact sur la croissance évalué à - 0,2 %. Cette évolution est liée à la décélération générale de l'activité économique, qui a particulièrement frappé les secteurs du commerce et du transport.

La poursuite du développement de l'industrie manufacturière, qui n'a apporté qu'une faible contribution à la croissance (0,2 %), comme de certains services, reste entravée par l'insuffisance des infrastructures, notamment des capacités de génération électrique, des équipements routiers et portuaires, des lignes téléphoniques et par une faible imprégnation des technologies de communication, comme en témoignait le rapport du PNUD<sup>28</sup>, dans son avant-dernière édition.

<sup>28</sup> PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, édition 1999

Dans le secteur primaire, les bonnes conditions climatiques ont favorisé les cultures vivrières, particulièrement au Cameroun. Les cultures de rente se sont inégalement comportées. Le café, la banane et le caoutchouc ont enregistré une hausse de la production. A l'inverse, le cacao, le coton et la gomme arabique ont vu leur production se tasser en raison d'une pluviométrie défavorable et de la détérioration des conditions d'exploitation. La sylviculture a participé favorablement à la croissance (0,2 %), sous l'effet d'une reprise de la demande des pays d'Asie du Sud-Est et de la consolidation des parts de marché dans l'Union européenne (cf. encart sur le bois). La quantité de bois débités, bien que restant faible, a cependant augmenté sensiblement, notamment au Cameroun, grâce à l'implantation de nouvelles unités de transformation, liée aux mesures de restriction d'exportation de grumes. Dans l'ensemble, la contribution du secteur primaire à la croissance est revenue de 0,8 % en 1998 à 0,2 % en 1999.

**Comptes nationaux des pays de la CEMAC<sup>(a)</sup>**

**Agrégation des comptes nationaux des 6 pays de la CEMAC – Chiffres non consolidés**

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (b)
<b>RESSOURCES</b>	13 927,6	15 484,0	15 468,6	16 492,0
PIB nominal	<b>10 536,9</b>	<b>11 512,2</b>	<b>11 270,2</b>	<b>12 414,7</b>
Dont secteur pétrolier	2 267,9	2 568,7	1 675,3	2 625,5
<b>Importations de biens et services</b>	<b>3 391,5</b>	<b>3 971,8</b>	<b>4 198,4</b>	<b>4 077,3</b>
Biens	1 804,3	2 143,2	2 288,2	2 198,7
Services	1 587,3	1 828,6	1 910,2	1 878,6
<b>EMPLOIS</b>	13 927,6	15 484,0	15 468,6	16 492,0
<b>Consommation finale</b>	<b>7 658,6</b>	<b>7 736,8</b>	<b>8 566,2</b>	<b>8 865,6</b>
Publique	877,2	1 082,8	1 130,9	1 140,4
Privée	6 781,4	6 654,0	7 435,2	7 725,1
<b>Formation brute de capital fixe (c)</b>	<b>2 077,2</b>	<b>2 850,2</b>	<b>3 082,4</b>	<b>2 814,5</b>
Dont secteur pétrolier	572,4	852,8	885,3	866,9
<b>Exportations de biens et services</b>	<b>4 191,8</b>	<b>4 897,0</b>	<b>3 900,0</b>	<b>4 811,9</b>
Biens	3 744,2	4 321,1	3 406,7	4 366,3
Services	447,6	575,9	493,3	445,6
<b>Épargne intérieure brute</b>	<b>2 878,2</b>	<b>3 775,5</b>	<b>2 703,4</b>	<b>3 549,0</b>
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	810,5	925,3	-298,3	734,5
<b>Revenus des facteurs</b>	<b>-1 184,9</b>	<b>-1 392,8</b>	<b>-1 084,5</b>	<b>-1 207,6</b>
Épargne intérieure nette	1 693,3	2 382,7	1 639,4	2 341,4
Taux de croissance du PIB en volume	4,5	5,2	4,6	-0,2
Déflateur du PIB (en moyenne)	9,0	3,8	-6,4	10,3
Prix à la consommation en glissement annuel	3,0	5,4	3,3	-0,2
<b>Taux d'investissement (en %)</b>	<b>18,6</b>	<b>24,6</b>	<b>26,6</b>	<b>22,7</b>

(a) Les comptes nationaux du Cameroun sont agrégés sur la base de l'année civile

(b) estimations

(c) y compris variations de stocks

Sources : Administrations chargées de la Comptabilité Nationale, FMI et BEAC

La récession a été limitée, du côté de la demande, par une consommation privée toujours très soutenue, grâce à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages résultant de la maîtrise des tensions inflationnistes, aussi bien dans les zones rurales que dans les centres urbains et de la progression de la masse salariale de la fonction publique. La contribution de la consommation privée à la croissance est estimée à 1,3 %. En revanche, la consommation publique a produit un effet récessif de l'ordre de 0,9 % sur le PIB, en raison de la réduction très sensible des dépenses dans le cadre de l'assainissement de la politique budgétaire, notamment au Gabon. Pour des raisons identiques, les investissements publics ont pesé sur la croissance

## **Évolution de la situation économique et financière dans la zone CEMAC**

du PIB à hauteur de - 0,7 %, tout comme les investissements du secteur pétrolier (- 0,8 %), du fait du ralentissement de la prospection pétrolière.

Les exportations ont eu un impact négatif sur la croissance (- 0,3 %), reflétant une contraction des exportations de pétrole au Cameroun et au Gabon, et de coton-fibre en RCA et au Tchad. À l'inverse, les importations ont apporté une contribution fortement positive à la croissance (+ 1,1 %), du fait d'un net fléchissement des commandes de biens d'équipement du secteur pétrolier et, plus généralement, du ralentissement conjoncturel dans l'ensemble de la CEMAC.

### **2.2.2. L'inflation**

En 1999, l'indice des prix à la consommation a reculé de 0,2 % en glissement annuel et progressé de + 0,5 % en moyenne annuelle, contre respectivement + 3,3 % et + 2,4 % en 1998. La maîtrise des tensions inflationnistes a été obtenue dans l'ensemble des pays de la sous-région, à l'exception du Congo où la reprise des troubles a entraîné une poussée d'inflation à Brazzaville, à nouveau isolée du port de Pointe-Noire.

#### **Évolution des indices des prix à la consommation en**

(en glissement à fin décembre – en pourcentage)

	1996	1997	- 1998	1999
Cameroun	0,8	4,6	5,9	-0,5
Centrafrique	4,6	0,4	-3,0	-4,2
Congo	8,7	19,3	-4,9	6,6
Gabon	2,0	2,9	2,6	-0,8
Guinée Équatoriale	-5,6	10,6	8,0	1,0
Tchad	-10,5	0,6	3,0	-4,7
CEMAC en glissement	3,0	5,4	3,3	-0,2
CEMAC en moyenne annuelle*	4,4	6,0	2,4	0,5
Déflateur du PIB (variation annuelle)	9,0	3,8	-6,4	10,3

Source : BEAC

La stabilité des prix a résulté de l'abondance de l'offre des produits vivriers, de la modération de la progression des revenus nominaux et du maintien d'une politique monétaire prudente. En outre, les consommateurs ont bénéficié de la baisse des prix mondiaux des produits manufacturés, en particulier ceux en provenance des pays d'Asie du Sud-Est et de l'Union européenne, et de la maîtrise des prix en France, principal partenaire de la sous-région. Enfin, la privatisation des services publics (chemin de fer, télécommunications...) et la suppression des monopoles continuent d'entraîner des baisses de tarifs. *A contrario*, le renchérissement des produits pétroliers au second semestre a amorcé une hausse des prix des transports et des produits vivriers, qui n'a toutefois pas pesé sensiblement sur la variation de l'indice en 1999. La stabilité des prix a permis une nette amélioration de la compétitivité de la CEMAC : selon la BEAC, le taux de change effectif réel se serait déprécié de 3 % en 1999.

## **2.2.3. Les finances publiques**

**Tableau des opérations financières de la CEMAC<sup>(a)</sup>**

**Agrégation des TOFE des 6 pays de la CEMAC – Chiffres non consolidés**

*(en milliards de francs CFA courants)*

	1996	1997	1998	1999 <sup>(b)</sup>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>2 006,6</b>	<b>2 493,4</b>	<b>2 337,0</b>	<b>2 478,4</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 928,7</b>	<b>2 405,7</b>	<b>2 240,4</b>	<b>2 390,4</b>
Recettes fiscales non pétrolières	1 071,8	1 205,0	1 351,5	1 437,8
Recettes pétrolières	847,3	1 185,8	869,2	931,7
Autres recettes	9,6	14,9	19,7	20,9
Dons extérieurs	77,9	87,8	96,6	88,0
<b>DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS</b>	<b>2 089,6</b>	<b>2 639,3</b>	<b>2 954,8</b>	<b>2 624,1</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>1 676,0</b>	<b>2 005,9</b>	<b>2 269,1</b>	<b>2 079,7</b>
Salaire	553,0	601,7	641,1	672,2
Intérêts	660,0	701,2	685,8	651,6
Intérêts sur la dette intérieure	76,7	78,1	70,5	65,5
Intérêts sur la dette extérieure	583,3	623,7	615,3	586,0
Autres dépenses courantes	463,1	703,1	942,1	756,0
<b>Dépenses en capital</b>	<b>367,4</b>	<b>607,5</b>	<b>661,3</b>	<b>518,1</b>
Dépenses budgétaires	201,6	394,2	468,2	294,0
Dépenses financées sur emprunts extérieurs	185,9	213,3	193,1	224,1
Dépenses de restructuration	17,2	44,6	19,1	27,8
Prêts nets	9,0	11,3	5,4	-1,5
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons)*</b>	<b>684,9</b>	<b>680,8</b>	<b>164,6</b>	<b>641,9</b>
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris)**</b>	<b>-83,0</b>	<b>-145,9</b>	<b>-617,8</b>	<b>-145,7</b>
<b>ARRIÉRÉS</b>	<b>-568,4</b>	<b>-156,6</b>	<b>66,7</b>	<b>453,5</b>
Arriérés intérieurs	-332,2	-197,2	-155,2	-138,9
Arriérés extérieurs	-236,2	40,6	221,9	592,3
<b>SOLDE (base caisse) ***</b>	<b>-651,5</b>	<b>-302,5</b>	<b>-551,0</b>	<b>307,7</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>651,5</b>	<b>302,5</b>	<b>551,0</b>	<b>-307,7</b>
<b>Financement Intérieur</b>	<b>84,1</b>	<b>177,0</b>	<b>408,8</b>	<b>-160,4</b>
Bancaire	-13,2	-6,4	146,1	-58,2
Non bancaire	97,2	183,4	262,8	-102,2
<b>Financement Extérieur</b>	<b>567,4</b>	<b>125,6</b>	<b>142,2</b>	<b>-147,3</b>
Tirages sur emprunts	266,3	236,8	255,3	279,8
Amortissements sur emprunts dette extérieure	-724,1	-750,7	-814,7	-821,7
Réaménagement de la dette extérieure	1 003,4	619,5	617,6	362,9
Divers	21,8	20,0	84,0	31,7
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>PIB nominal</b>	<b>10 536,9</b>	<b>11 512,2</b>	<b>11 270,2</b>	<b>12 411,7</b>
<b>En pourcentage du PIB</b>				
Recettes totales (hors dons)	18,3	20,9	19,9	19,3
Dépenses courantes	16,3	17,7	20,4	17,7
Solde budgétaire :				
base engagements (dons compris)	-0,8	-1,3	-0,5	-1,2
base caisse	-6,3	-2,7	-4,9	2,5
base engagements (hors dons)	-1,6	-2,1	-6,4	-1,9

(a) Le tableau des opérations financières du Cameroun est agrégé sur la base de l'année civile

(b) estimations

\* Solde primaire = recettes - dépenses courantes (hors intérêts sur dette publique) - dépenses en capital (hors celles financées sur ressources extérieures) - dépenses de restructuration

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

Sources : Administrations économiques et financières, FMI et BEAC

Le tableau agrégé des opérations financières fait apparaître une nette réduction du déficit budgétaire, qui traduit les effets des mesures d'assainissement des comptes publics, ainsi que l'amélioration des recettes pétrolières. Le déficit base engagements - dons compris - passe en effet de - 5,5 % à - 1,2 % du PIB, grâce à la conjonction d'une progression des recettes (+ 6,0 %) et surtout d'un net recul des dépenses (- 11,2 %).

Les recettes budgétaires se sont consolidées grâce à l'augmentation des revenus pétroliers de FCFA 63 milliards (+ 7,2 %), sous le double effet de la remontée des prix du pétrole et du cours du dollar. Les recettes fiscales non pétrolières ont progressé de 6,4 %, grâce aux mesures visant à renforcer le rendement fiscal et à réorganiser les administrations douanières. Le taux de prélèvement sur le PIB non pétrolier a légèrement augmenté, passant de 14,1 % à 14,7 %. Cette progression témoigne de la constance des efforts de la plupart des États pour améliorer l'efficacité de leur système fiscal et de recouvrement. Les dons extérieurs ont baissé par rapport à 1998.

La forte baisse des dépenses budgétaires (- 11,2 %) reflète le début de la remise en ordre de la politique budgétaire, notamment au Gabon. Les dépenses courantes (- 8,3 %) ont ainsi représenté 17,2 % du PIB en 1999 contre 20,4 % en 1998. Si la hausse de la masse salariale est restée soutenue (+ 4,8 %), les autres dépenses courantes ont baissé de près de 20 %. Parallèlement, les dépenses en capital ont reculé de 21,6 %, ce qui masque cependant une évolution contrastée selon les pays. En effet, les investissements publics ont augmenté dans tous les pays, sauf au Tchad et surtout au Gabon, où le recul a été particulièrement sensible.

Le déficit budgétaire s'est donc contracté, revenant de 5,5 % du PIB en 1998 à 1,2 % en 1999 et de 6,4 % à 1,9 % hors dons. Il a été financé essentiellement par le rééchelonnement de la dette extérieure et par l'accumulation considérable d'arriérés extérieurs (près de FCFA 600 milliards), principalement par le Congo et le Gabon, dans un contexte persistant de faible mobilisation des ressources extérieures.

#### **Position des États par rapport aux critères de la surveillance multilatérale**

(Résultats au 31 décembre 1998)

Critères de surveillance	Cameroun		RCA		Congo		Gabon		Guinée Equatoriale		Tchad	
	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999
Echéance	-	-	+	+	-	+	-	-	-	+	+	+
Taux couverture ext. de l'émission monétaire (20 % minimum)	-	-	+	+	-	+	-	-	-	+	-	-
Solde budg. primaire positif ou nul	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	-	+
Variation arr. négative ou nulle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation en % masse salariale de la fonction publique < variation en % recettes budgétaires	-	+	+	+	-	+	-	-	-	-	-	-
Nombre de critères respectés	1/4	2/4	3/4	3/4	1/4	3/4	1/4	1/4	0/4	2/4	1/4	2/4
Solde budgétaire de base* (indicatif)		+		+		-		+		+		+

\* = respecté ; - = non respecté

\* Recettes totales - dépenses courantes - dépenses en capital sur ressources intérieures

Source : BEAC

Les résultats des exercices de surveillance multilatérale traduisent le redressement des finances publiques. Sur la base des chiffres arrêtés au 31 décembre 1999, le Comité ministériel sur la surveillance multilatérale, tenu le 1<sup>er</sup> avril 2000 à Douala, constatait qu'aucun pays ne respectait l'ensemble des quatre critères, mais que deux pays respectaient trois critères (contre un seul à fin 1998) et que trois en respectaient deux (contre un à fin 1998). Par ailleurs, seul le Congo ne respecte pas le critère indicatif de l'équilibre du solde budgétaire de base, introduit en 1999.

## **2.2.4. La balance des paiements**

En 1999, les comptes extérieurs des pays de la CEMAC se sont sensiblement redressés, grâce à une forte amélioration des termes de l'échange (+24 %). Après s'être fortement creusé en 1998, le déficit des transactions courantes s'est sensiblement réduit, en revenant à FCFA 370 milliards en 1999 (3 % du PIB), contre FCFA 1216 milliards (10,9 % du PIB) l'année précédente. La contraction du déficit courant est attribuable au gonflement de l'excédent commercial, lequel a presque doublé, en liaison avec l'appréciation concomitante des cours du pétrole et du dollar.

Les exportations de produits pétroliers ont progressé de 47 % en valeur, sous l'impulsion du redressement des cours mondiaux à compter de mars 1999. Le poids du pétrole dans les recettes d'exportation est ainsi passé de 59 % en 1998 à 67 % en 1999. De même, les ventes en valeur de coton, de bois tropicaux, d'aluminium, de diamants bruts et de bétail sur pied ont progressé. En revanche, les ventes de café, de banane et de manganèse se sont stabilisées, tandis que celles de cacao, de caoutchouc naturel, de gomme arabique et d'uranium se sont tassées. Dans ce contexte, les exportations totales en valeur ont progressé de 28 %, l'essentiel de cette progression étant essentiellement lié au pétrole (hors hydrocarbures, la progression n'est que de 1,3 %).

À l'inverse, les importations ont régressé de 4 % en francs CFA courants et d'environ 8 % en volume, en raison de la stagnation de l'activité économique, de la réduction des achats du secteur pétrolier et de la forte contraction des commandes publiques au Gabon.

L'évolution divergente des importations et des exportations a entraîné une forte augmentation de l'excédent commercial qui s'accroît de FCFA 1 048,9 milliards. La baisse du déficit des transactions courantes n'enregistre pas l'intégralité de l'amélioration de l'excédent commercial, en raison du gonflement de la charge d'intérêt sur la dette extérieure privée (+ FCFA 134 milliards), constitués essentiellement des paiements par les filiales des groupes pétroliers au Gabon et au Congo à leur maison-mère. Le déficit des transferts unilatéraux privés s'est légèrement réduit (- FCFA 15 milliards), grâce à une réduction sensible des sorties au titre des économies sur salaires du secteur pétrolier.

Comme l'ensemble de la zone CEMAC continue de connaître des transferts nets négatifs vis-à-vis des bailleurs de fonds publics (FCFA - 542 milliards). En outre, les entrées nettes de capitaux privés ont fortement diminué (FCFA - 318 milliards) en liaison avec la baisse de l'investissement pétrolier. Le besoin de financement extérieur a atteint FCFA 867 milliards fin 1999. Il est en net recul par rapport à l'exercice précédent (FCFA 1 100 milliards). Les mesures de réaménagement de la dette ont contribué à près de la moitié du financement de ce besoin.

**Évolution de la situation économique et financière dans la zone CEMAC**

La réduction du besoin de financement courant s'est traduit par une hausse des réserves de change de FCFA 106 milliards très inférieure cependant au montant de l'accumulation des arriérés extérieurs. Le montant global des avoirs bruts de change représentait à fin 1999 2,2 mois d'importations de biens et services, contre 1,9 mois à fin 1998 et 3,2 mois à fin 1997. Tous les pays (sauf le Tchad et la RCA) ont également continué d'accumuler des arriérés extérieurs.

**Balance des paiements des pays de la CEMAC<sup>(a)</sup>**

**Agrégation des balances des paiements des 6 pays de la CEMAC – Chiffres non consolidés**

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (b)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>				
<b>Balance commerciale</b>	- 283,5	- 550,4	- 1 216,3	- 370,1
Exportations	1 940,0	2 178,0	1 118,7	2 157,8
dont pétrole	3 744,2	4 321,1	3 406,8	4 366,2
Importations	2 444,5	2 833,2	2 006,3	2 046,7
	1 804,2	2 143,1	2 288,1	2 198,6
<b>Services</b>	- 2 314,4	- 2 645,6	- 2 481,4	- 2 640,7
Fret et Assurance	- 291,6	- 328,9	- 372,7	- 380,1
Revenus du capital	- 1 184,9	- 1 392,8	- 1 064,5	1 207,6
dont intérêts dette extérieure publique	- 578,3	- 616,0	- 617,8	- 590,8
dont intérêts dette extérieure privée	- 540,7	- 700,6	- 356,9	- 490,7
Services officiels	68,7	58,7	37,6	22,9
Voyages et séjours	- 188,8	- 227,3	- 206,7	- 218,5
Autres Services Privés	- 673,3	- 686,2	- 792,1	- 788,7
Autres transports et autres assurances	- 44,5	- 69,1	- 83,0	- 88,7
<b>Transferts unilatéraux</b>	105,2	53,6	99,9	100,8
Secteur privé	- 94,3	- 128,1	- 117,9	- 102,8
Secteur public	199,5	181,7	217,8	203,6
<b>FLUX FINANCIERS</b>				
<b>Long Terme</b>	313,0	- 134,5	211,1	- 388,5
Secteur public	- 378,2	- 244,9	- 107,0	- 407,6
Secteur privé	- 458,1	- 513,8	- 559,4	- 541,7
Court terme	79,9	269,1	452,4	134,3
Bancaires et postaux	- 2,0	12,4	180,5	19,0
Autres	Nd	1,5	1,6	5,5
	Nd	10,9	178,9	24,5
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	- 17,5	- 10,5	90,7	- 106,7
<b>BALANCE GLOBALE</b>	- 666,9	- 656,8	- 1 098,8	- 867,5
<b>FINANCEMENT</b>	666,9	656,8	1 098,8	867,5
Variations des réserves officielles (Baisse +)	- 122,2	- 23,6	239,8	- 105,7
Variation des arriérés extérieurs (Baisse -)	- 236,2	40,6	221,9	592,3
Financements exceptionnels	1 025,3	639,8	636,9	380,9

(a) La balance des paiements du Cameroun est agrégée sur la base de l'année civile

(b) estimations

Source : BEAC

## 2.2.5. La dette extérieure

### Dette extérieure des pays de la CEMAC

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE A COURT ET LONG TERME</b>	21 850	21 306	20 809	21 690
<b>Dette à long terme</b>	<b>19 107</b>	<b>18 834</b>	<b>17 758</b>	<b>18 408</b>
Dette publique garantie	18 910	18 625	17 560	18 230
Dette privée non garantie	197	209	198	179
<b>Recours aux crédits FMI</b>	<b>270</b>	<b>340</b>	<b>351</b>	<b>395</b>
<b>Dette à court terme</b>	<b>2 473</b>	<b>2 132</b>	<b>2 700</b>	<b>2 886</b>
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	923	1 157	646	870
envers créanciers publics	658	885	388	586
envers créanciers privés	266	273	258	285
<b>Pour mémoire</b>	<b>1 875</b>	<b>2 001</b>	<b>1 935</b>	<b>2 316</b>
Arriérés sur principal de dette à long terme	1 010	1 082	1 029	1 316
envers créanciers publics	665	919	906	1 000
envers créanciers privés	7 488	7 391	7 507	6 693
Indicateurs de dette (en pourcentage)				
Dette totale/export biens et services	317,4	270,1	247,4	305,5
Dette totale/IPNB	136,1	117,2	117,6	121,3
Service dette(exports biens et services	16,0	16,2	13,3	13,4
Intérêts dette/export biens et services	8,2	9,2	6,8	6,4
Dette multilatérale/dette totale	20,1	20,2	19,5	19,4

Source : Banque mondiale

Selon les statistiques publiées par la Banque mondiale, la dette des pays de la CEMAC s'est sensiblement accrue en 1998, progressant de 4,2 % en termes nominaux. Cette évolution est principalement imputable à l'alourdissement du stock de la dette du Gabon et du Congo, essentiellement dû à l'accumulation de nouveaux arriérés. Corrélativement, les ratios d'endettement se sont détériorés ; le stock de la dette représentait plus de 4,5 années d'exportations de biens et services en 1998 contre 3,4 en 1994. Les arriérés sur le principal de la dette à long terme représentaient 3,9 fois les réserves de change brutes.

## 2.2.6. L'intégration régionale

La poursuite d'une croissance régulière implique une plus grande stabilité politique, une meilleure gouvernance et une diversification de la base productive, dans le cadre d'une intégration régionale renforcée. A cet égard, les travaux de la première Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEMAC, qui s'est tenue à Malabo les 24 et 25 juin 1999, ont marqué l'achèvement du processus de ratification du Traité de la CEMAC et la mise en place d'un dispositif institutionnel complet<sup>99</sup>. Le sommet de Malabo a fixé le calendrier de mise en place de la nouvelle organisation de la CEMAC. En particulier, l'organisation du nouveau Secrétariat exécutif de la CEMAC, installé à Bangui, a été approuvée en janvier 2000. En outre, les juges de la Cour communautaire de justice, située à N'Djamena, ont prêté serment le 12 avril 2000.

Par ailleurs, à l'occasion du sommet de Malabo, les Chefs d'Etat ont lancé un Programme sous-régional de redressement économique et financier. Ce programme traduit une volonté politique et un engagement renouvelé des Etats de renforcer l'intégration régionale (voir encart infra). Enfin, un règlement portant harmonisation de la réglementation des changes dans les pays de la CEMAC a été adopté le 1<sup>er</sup> avril 2000. La nouvelle réglementation commune, moins restrictive qu'auparavant, complète et renforce le dispositif de gestion de la monnaie commune.

<sup>99</sup> Voir rapport de la Zone franc 1998.

## *Le Programme sous-régional de redressement économique et financier*

*La poursuite de l'intégration régionale comme la mise en place de réformes de seconde génération constituent une réponse parmi d'autres au défi de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans les pays de la CEMAC. Le sommet de Malabo de juin 1999, qui a notamment marqué l'achèvement de la construction institutionnelle de la CEMAC, consolidé les mécanismes de surveillance multilatérale et mis en place une organisation régionale de maintien de la paix, a permis une avancée importante de l'intégration régionale.*

*Le programme sous-régional de redressement économique et financier adopté à Malabo intervient après l'ouverture en 1998 d'une période de forte instabilité économique et financière, caractérisée par un important ralentissement, voire une inversion de la croissance, une aggravation des déficits budgétaires et des comptes extérieurs courants. Il a pour ambition de ramener les pays de la CEMAC sur le chemin de la croissance dans un environnement macroéconomique stabilisé. Il s'appuie sur la poursuite de la coopération avec la communauté internationale et prévoit en particulier la reprise des relations avec les institutions de Bretton Woods, dans le cadre d'une reprise en ordre durable des finances publiques. Celle-ci reposera notamment sur l'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale et sur une programmation à moyen terme des recettes pétrolières. Des fonds de réserves pour les générations futures seront créés dans les pays pétroliers pour épargner une partie des revenus dans la perspective de l'épuisement des gisements d'hydrocarbures.*

*Au plan institutionnel, les mesures suivantes ont été arrêtées :*

- La restauration de la paix civile et sociale, condition préalable à la reprise des investissements et de la croissance.*
- L'amélioration de l'environnement de la vie des affaires, afin de réduire l'insécurité juridique.*
- La modernisation des administrations publiques et la transparence dans la gestion des affaires publiques.*

*Au plan économique, le programme repose sur les axes suivants :*

- La poursuite de la rationalisation des filières agricoles d'exportation et la réhabilitation du secteur public.*
- L'adoption du budget de la Communauté économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA), institution communautaire chargée de mettre en œuvre l'intégration des marchés et la baisse des taxes à l'exportation sur les produits concernés.*
- L'adoption d'une réglementation commune sur l'émission de titres publics.*
- La recherche d'une plus grande flexibilité des marchés des facteurs de production, notamment à travers un renforcement de la liberté de circulation des personnes et des biens, en vue de la réalisation effective du marché commun d'Afrique centrale.*
- L'accélération de la réforme fiscale-douanière et le renforcement des régies financières.*
- L'élaboration d'un programme d'investissements publics communautaire, portant sur les infrastructures de base.*
- La création d'un marché financier sous-régional.*

## **2.2.7. Les perspectives pour l'année 2000**

Pour l'année 2000, les facteurs d'évolution des pays de la CEMAC s'annoncent contrastés. Les facteurs favorables – fermeté des cours du pétrole, du dollar et de la demande mondiale de bois, bonnes récoltes céréalières 1999/2000, début des travaux pour la construction de l'oléoduc Kribi-Doba – devraient toutefois l'emporter sur les facteurs nécessaires – poursuite de la remise en ordre budgétaire au Congo et au Gabon, production pétrolière se tassant légèrement pour s'établir à 39,2 millions de tonnes (- 1,6 %), crise énergétique au Congo, au Tchad et en RCA. La reprise de l'activité devrait ainsi se confirmer, avec un taux de croissance réelle estimé à 3,2 % pour 2000, grâce à un rebond de la demande intérieure et des investissements publics. Toutefois, les économies de la CEMAC ne pourront tirer pleinement parti de l'amélioration très sensible des termes de l'échange (+ 29 % prévus) et de l'accélération de la croissance mondiale (+ 4,2 % prévus). Le relâchement de la discipline budgétaire en 1997-98 implique en effet une poursuite de la restriction des dépenses publiques de nature à freiner l'activité.

La poursuite d'une politique monétaire vigilante devrait permettre de contenir l'inflation en deçà de 2 % et entraîner une nouvelle amélioration de la compétitivité-prix, en dépit du renchérissement des produits pétroliers et l'appréciation du dollar au premier semestre 2000. La rigueur budgétaire et la hausse des prix du pétrole devraient permettre de tendre vers l'équilibre budgétaire sans permettre de régler la totalité des arriérés extérieurs et surtout internes accumulés par les Etats congolais et gabonais. Le déficit des transactions courantes devrait continuer de se réduire, sous l'impulsion de l'augmentation des exportations en valeur de pétrole et de bois tropicaux.

À plus long terme, l'avenir des économies de la CEMAC reste dépendant des perspectives de la production pétrolière. Or, celles-ci s'annoncent divergentes entre, d'une part, la mise en valeur des champs de Doba au Tchad et la montée en puissance de la production pétrolière en Guinée Équatoriale et, d'autre part, le déclin prévisible des puits en production au Cameroun et au Gabon. Toutefois, l'activité de prospection, notamment dans l'*off-shore* très profond, pourrait s'intensifier si les prix internationaux du pétrole se maintenaient durablement au niveau atteint à la fin du premier semestre 2000.

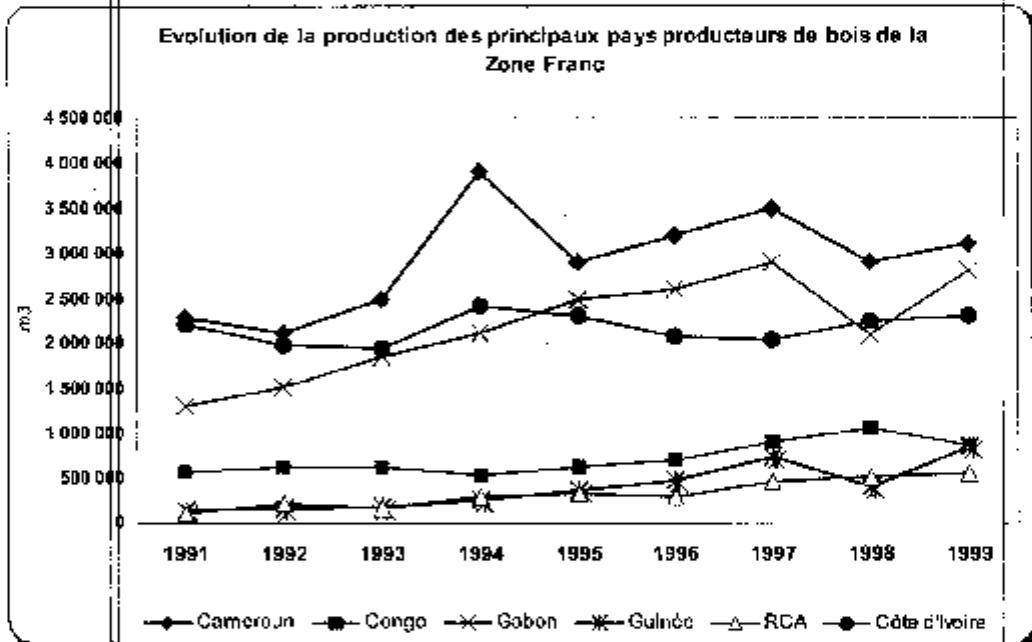
La chute des prix du pétrole en 1997 et 1998 a néanmoins souligné les risques de la trop grande spécialisation de la sous-région et la nécessité d'une gestion à long terme des recettes pétrolières. Un Fonds pour les générations futures destiné à épargner une partie des revenus pétroliers a ainsi été créé au Tchad, dans le cadre du gisement de Doba. Au Gabon et en Guinée Équatoriale, des tentatives similaires n'ont pu être jusqu'à maintenant menées à leur terme.

L'autre secteur stratégique des économies de la CEMAC est celui du bois. Comme l'avait montré le Sommet de Yaoundé en 1998, la conservation de l'environnement et la pérennité des ressources sont désormais au premier plan des préoccupations des gouvernements de la sous-région et des partenaires du développement. Les Etats de la CEMAC, et notamment le Cameroun, se sont engagés dans une politique active de transformation du bois sur place.

## La filière bois d'œuvre en Zone franc

*Les pays de la Zone franc sont traditionnellement les principaux exportateurs de bois d'œuvre de l'Afrique, à défaut d'être les plus grands producteurs. Le centre de gravité de la filière bois en Zone franc s'est déplacé de la Côte d'Ivoire dans les années 1970/1980 vers l'Afrique centrale dans les années 1980/1990. Alors que la production de la Côte d'Ivoire a dépassé les 5 millions de m<sup>3</sup> dans les années 1970, elle atteint difficilement les 2,2 millions de m<sup>3</sup> aujourd'hui, pour une surface forestière ramenée de 14 millions à moins de 2 millions d'hectares<sup>10</sup>. Parallèlement, la production en Afrique centrale, constituée presque exclusivement de prélèvements de bois en forêt naturelle, a connu un accroissement continu. Le Cameroun et le Gabon sont les deux principaux producteurs de bois de la zone : près de 3,5 millions de m<sup>3</sup> pour le Cameroun et près de 3 millions pour le Gabon. Mais les statistiques de production de bois dans les pays tropicaux sont peu fiables, et on estime qu'au Cameroun les prélèvements seraient d'environ 5 millions de m<sup>3</sup>, les données relatives au marché intérieur du bois étant peu maîtrisées.*

*Avec le développement rapide des capacités de transformation en Afrique centrale (qui permet de prélever des bois de qualité inférieure et d'autres essences) et la stabilisation politique au Congo, la production devrait continuer à augmenter dans les prochaines années, notamment au Gabon et au Congo. Par contre, on s'interroge sur la durabilité du rythme d'exploitation de la Guinée Équatoriale. Quant à la Côte d'Ivoire, les ressources des forêts naturelles et des jachères boisées n'en finissent pas de diminuer, et l'avenir des nombreuses industries du bois de ce pays passe par le développement de plantations, aux côtés de celles de teck existantes.*



<sup>10</sup> Cette réduction des massifs ne doit pas masquer la persistance d'une ressource boisée diffuse qui fournit à l'industrie ivoirienne l'essentiel de son approvisionnement.

**Indicateurs de la filière bois dans les principaux pays producteurs de la Zone Franc**

	Cameroun *	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée Équatoriale	Centrafrique	Congo
Forêt dense productive (ha)	17 500 000	2 000 000	20 000 000	1 500 000	3 000 000	13 500 000
Estim. production 1999 (m <sup>3</sup> )						
Grumes industrielles	3 200 000 (a)	2 200 000 (a)	2 800 000 (a)	850 000 (b)	553 000 (b)	881 000 (b) (1)
Exportations 1999 (m <sup>3</sup> )						
Grumes	980 000 **	100 000	2 337 000	750 000 (b)	153 800	545 000 (2)
Savages	460 000	500 000	60 000		64 000	63 000
Contraplqué	82 000	15 000	20 000			
Placages déroulés	16 000	157 000	30 000	16 000		13 400

(a) données pour l'année fiscale 1998-1999

(b) donnée pour l'année 1999

(1) estimations

(2) source officielle

(1) dont 380 000 m<sup>3</sup> d'eucalyptus issus d'une planification industrielle(2) dont 337 000 m<sup>3</sup> d'eucalyptus issus d'une planification industrielle

Source : CIRAD \* ces chiffres peuvent différer sensiblement de ceux fournis par les autorités des pays producteurs et figurant dans le corps du rapport.

**Les modalités d'exploitation**

L'exploitation de la ressource forestière en Afrique est caractérisée par un prélevement très sélectif, qualifié « d'écrémage », concentré sur un nombre restreint d'essences. Parmi celles-ci, des bois rouges comme le sapelli, le sipo, les différents acajous, l'iroko, l'azobé et des bois blancs comme l'ayous (appelé aussi obéché ou samba) et l'okoumé. Tous ces bois n'ont pas la même valeur commerciale et n'apparaissent pas la liste de la cinquantaine d'essences qui sont prélevées habituellement dans les forêts naturelles africaines. Au Cameroun l'ayous est l'essence la plus récoltée, suivie du sapelli et de l'iroko. En RCA et au nord du Congo, c'est le sapelli. Au Gabon, en Guinée Équatoriale (et au sud du Congo), l'okoumé vient très largement en tête. En Côte d'Ivoire, c'est une essence de moindre qualité comme le fomager qui est maintenant la plus exploitée aux côtés de l'essence traditionnelle qu'est l'iroko.

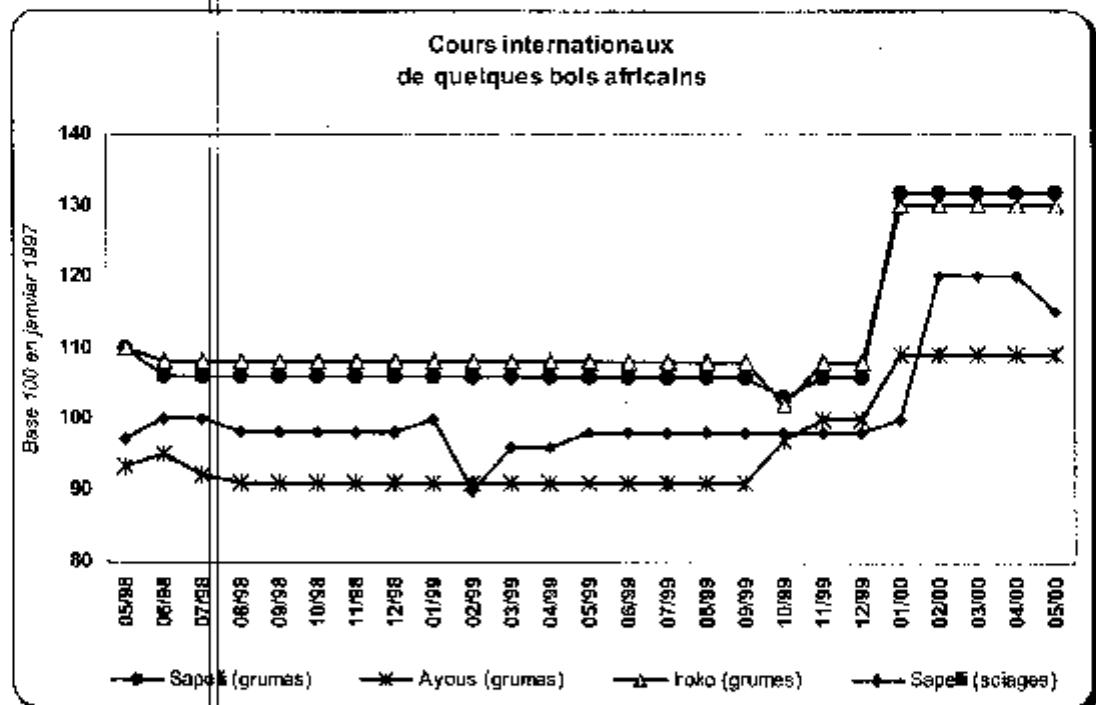
Les prélevements sont d'intensité variable selon la composition de la ressource et les coûts de transport. Dans les zones côtières, près des ports d'exportation ou de marchés intérieurs d'envergure, des prélevements de 30 à 40 m<sup>3</sup> par hectare (4 à 5 arbres) ne sont pas rares, par exemple dans les forêts à okoumé du littoral gabonais ou équato-guinéen. Dans les grands massifs forestiers plus éloignés, comme au Nord-Congo ou en RCA, les prélevements tombent à 8 - 15 m<sup>3</sup> par hectare en moyenne (1 à 2 arbres), quoique des passages d'exploitation rapprochés puissent accroître significativement ce chiffre. Certaines essences de la forêt africaine sont ainsi surexploitées tandis que d'autres sont sous-exploitées.

L'exploitation sélective a plusieurs causes. Beaucoup d'essences exploitables sont méconnues sur le marché international. Le mauvais état des infrastructures routières et du rail, en Afrique centrale, renchérit les coûts de transport et ne permet de rentabiliser que les spécimens des essences de plus haute valeur commerciale. En outre, les pays africains de la Zone franc ont longtemps exporté leur bois essentiellement sur les marchés européens, dont la demande est concentrée sur un petit nombre d'espèces.

## Hausse de la production et diversification des flux d'exportation

La production de bois en Zone franc a été stimulée par la dévaluation du FCFA en 1994, celle-ci rétablissant les marges des opérateurs tournés vers l'exportation. Parallèlement, l'intérêt des marchés asiatiques (Japon, Chine, Philippines et Taïwan notamment) pour certaines essences africaines adaptées à la fabrication de contreplaqué (okoumé, ayous mais aussi d'autres espèces peu prisées par les marchés européens), s'est affirmé à partir de 1993/1994, et a renforcé cette tendance qui s'est traduite par une hausse des exportations spectaculaire en Afrique centrale, plus atténuée en Côte d'Ivoire. D'importants investissements directs malaisiens dans l'exploitation forestière ont accompagné ce redéploiement des flux d'exportation, qui toutefois ne concerne que les grumes. Avant la crise asiatique, le Gabon exportait plus de 60 % de son bois brut en Asie, et le Cameroun près de 50 %. En 1998/99, les exportations des pays d'Afrique centrale ont chuté sensiblement avec la baisse de la demande asiatique. Le mouvement d'investissement direct de capitaux d'Asie du Sud-Est, par acquisition de permis ou rachat d'entreprises, a été également suspendu avec la crise. Les sociétés malaises dominent toutefois encore l'exploitation forestière en Guinée Équatoriale, restent bien implantées au Gabon et sont présentes à des degrés divers dans les autres pays d'Afrique centrale. Des sociétés chinoises ont récemment investi dans les pays de la Zone franc, avec notamment des prises importantes de participation dans des entreprises françaises.

En 1999, plusieurs facteurs ont contribué à relancer le marché des bois africains. La bonne tenue de l'économie européenne, la sortie de crise en Asie et la force du dollar et du yen se sont conjuguées pour pousser à la hausse les cours des bois africains, lesquels se rapprochent maintenant de leurs cours élevés de 1994/1995.



Source : OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux)

## **Les politiques forestières en faveur de l'aménagement forestier et de l'industrialisation**

L'aménagement forestier est devenu une obligation pour les grandes concessions, l'administration déléguant maintenant souvent aux opérateurs le soin de réaliser les inventaires et de préparer les plans d'aménagement. Les initiatives du secteur privé en la matière ont été favorisées par un système de prêts du groupe AFD. Mais le mouvement est inégal selon les pays et les sociétés. Seules quelques entreprises forestières au Gabon, Congo, Cameroun et RCA ont préparé de tels plans et ont l'intention de les mettre entièrement en œuvre.

Alors que les pays africains étaient surtout des exportateurs de bois brut, on assiste depuis quelques années à un développement des capacités locales de transformation du bois, la Côte d'Ivoire ayant précédé dans ce domaine l'évolution des autres pays de la Zone franc. Cette évolution a été le plus souvent contrainte par différentes mesures comme de fortes taxes frappant l'exportation de grumes ou l'interdiction pure et simple d'exporter certaines essences sous forme de bois brut, comme en Côte d'Ivoire (prohibition totale sauf pour le teck de plantation) et au Cameroun (mesure portant sur les essences de forte valeur commerciale) depuis la mi-1999. Ces mesures volontaristes s'accompagnent toutefois de pertes importantes de recettes fiscales (le Cameroun devrait perdre environ 11,5 milliards de FCFA par an du fait de l'interdiction d'exporter certaines grumes) qui ne peuvent être reportées sur les produits transformés, la rente économique d'exportation étant plus élevée sur les grumes dans la plupart des pays d'Afrique centrale<sup>31</sup>. Les gains en valeur ajoutée, essentiellement en revenus salariaux, liés au supplément d'industrialisation sont difficiles à apprécier car les gains du secteur forestier sont contrebalancés en partie par les pertes au niveau du transport de bois.

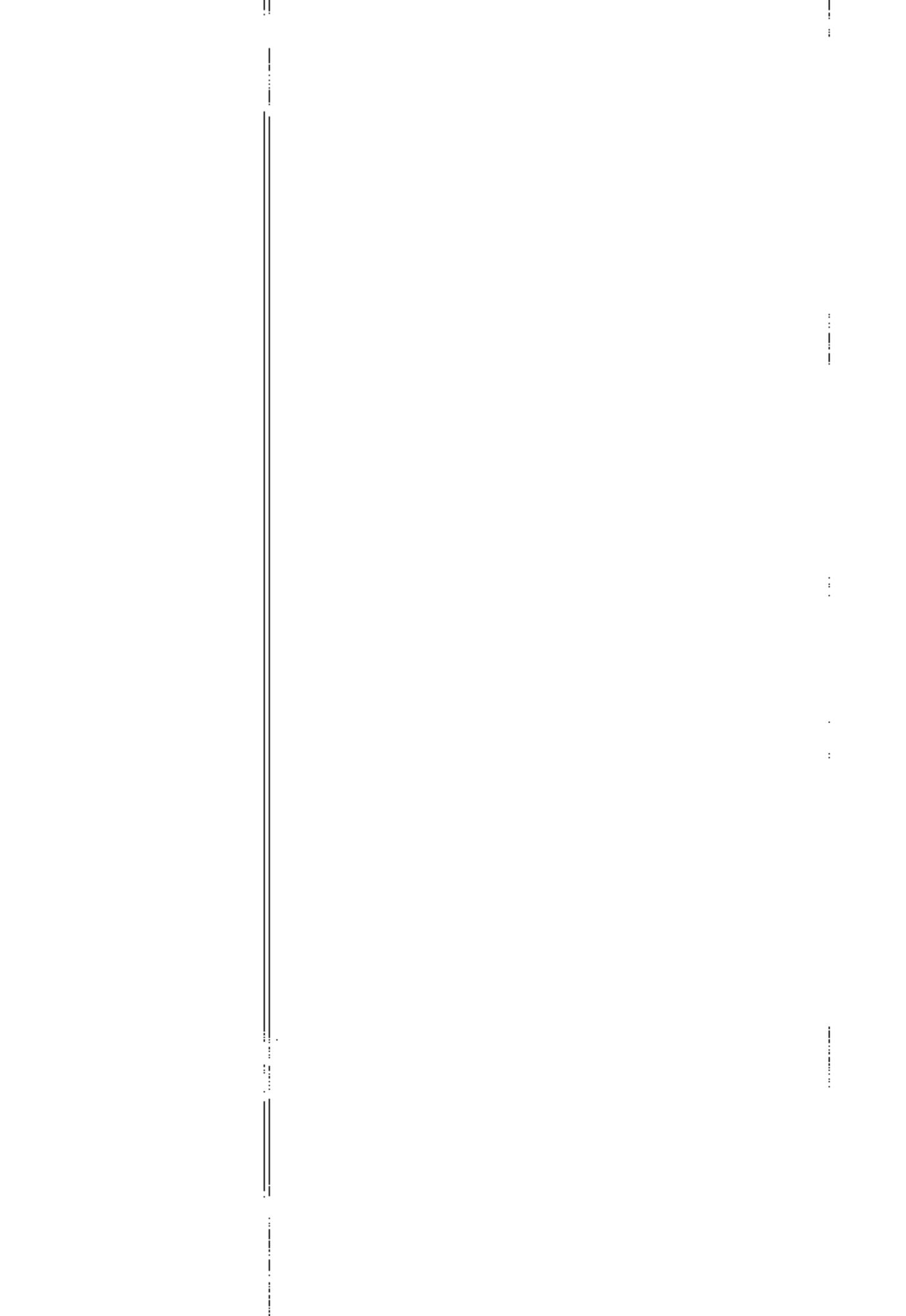
Le développement d'unités de transformation du bois est néanmoins rapide dans les pays d'Afrique centrale de la Zone franc, la Guinée Équatoriale étant un peu en retrait. Le Cameroun devrait frôler les 3 millions de m<sup>3</sup> de capacités installées en 2000/2001, et au Gabon une quinzaine d'unités de déroulage sont en construction. La majorité des industries restant cantonnées à la 1<sup>re</sup> transformation du bois, la Côte d'Ivoire connaît depuis quelques années des surcapacités de transformation, phénomène qui se profile nettement au Cameroun et qui constitue un véritable danger pour la ressource boisée (hausse de l'exploitation illégale) et, dans bien des cas, une contrainte pour la mise en œuvre des plans d'aménagement forestiers.

La certification de la gestion forestière n'est pas parvenue, jusqu'à présent, à se développer en Zone franc. Une partie du secteur privé regroupant plusieurs groupes européens, a proposé l'année dernière le développement d'une certification panafricaine comme alternative à la certification basée sur les critères du Forest Stewardship Council (FSC), à vocation mondiale.

Alain Karsenty

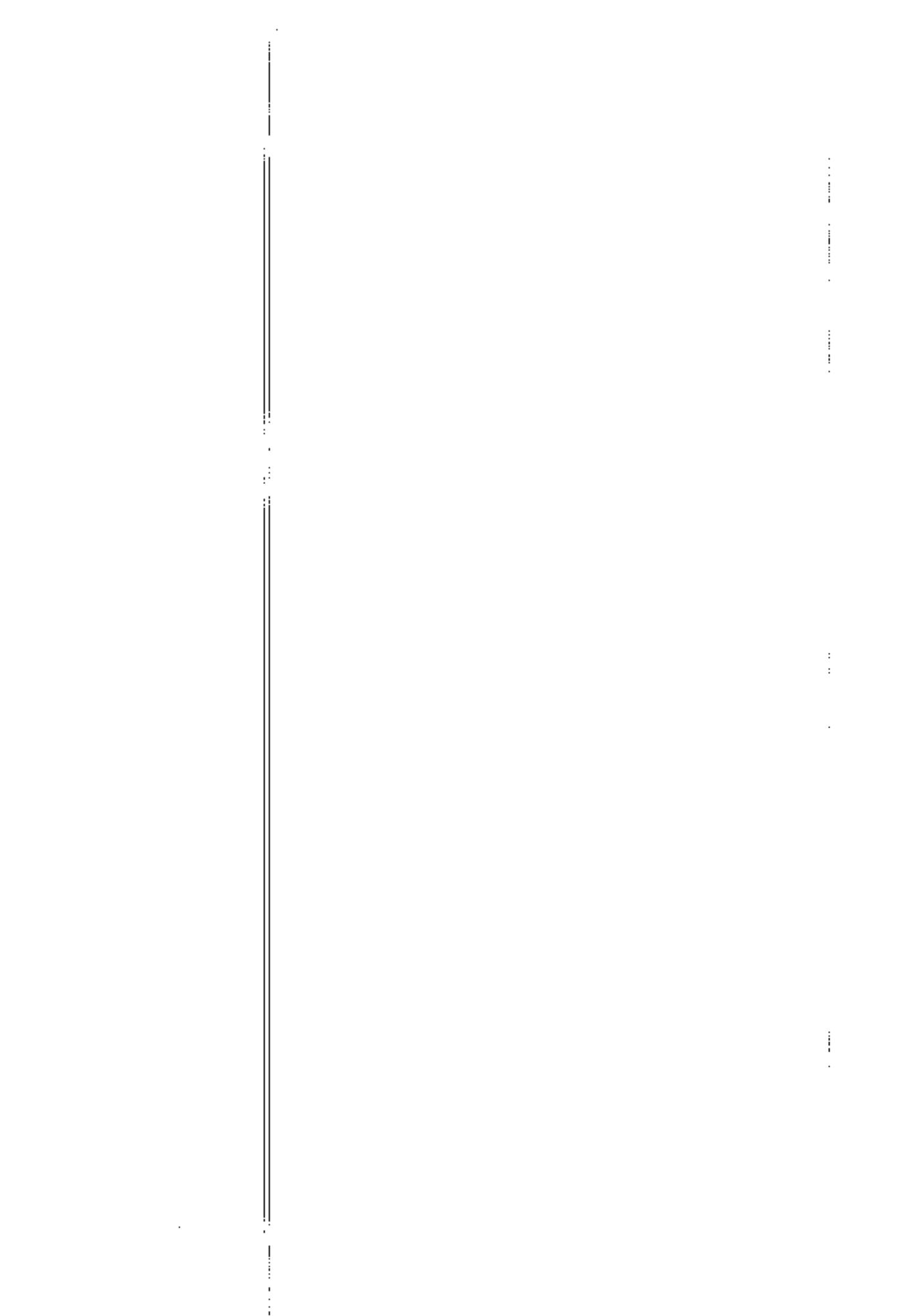
Centre de Coopération Internationale  
en Recherche Agronomique pour le Développement  
(CIRAD)

<sup>31</sup> Pour les grumes de meilleure qualité. En outre, la demande asiatique s'est localisée sur les grumes de déroulage de différentes qualités pour alimenter les usines d'Asie du Sud-Est qui souffrent de pénuries chroniques d'approvisionnement en bois rond.



# 3

## LA POLITIQUE ET LES AGRÉGATS MONÉTAIRES DANS LES ZONES D'ÉMISSION AFRICAINES



### **3.1. La politique et les agrégats monétaires dans l'UEMOA**

#### **3.1.1. La politique monétaire en 1999**

##### **3.1.1.1. La formulation de la politique monétaire**

###### ***3.1.1.1.1. Le cadre institutionnel***

Les textes de l'Union instituent une monnaie et un Institut d'émission uniques (article I du Traité de l'UMOA du 14 novembre 1973). L'article 12 du Traité de l'UMOA confie au Conseil des Ministres de l'Union la responsabilité de la politique monétaire. Les États de l'Union s'engagent à centraliser à la BCEAO leurs avoirs monétaires extérieurs (art. 4 du Traité). Par ailleurs, l'article 16 indique que le montant total des concours consentis par la Banque centrale à un État de l'Union ne peut dépasser un montant égal à 20 % des recettes fiscales nationales de l'année budgétaire précédente.

L'article 52 des statuts de la BCEAO confie au Conseil d'administration de la Banque centrale la conduite de la politique monétaire dans le cadre des directives du Conseil des Ministres de l'Union et avec le concours, à l'échelon national, des comités de crédit. Enfin, l'article 44 des statuts de la BCEAO indique que le Gouverneur fait exécuter les décisions du Conseil des Ministres et du Conseil d'administration.

Aux termes de l'accord de coopération monétaire du 4 décembre 1973 entre la France et les pays membres de l'UMOA, l'État français garantit la convertibilité du Franc de la Communauté financière africaine émis par la BCEAO en lui consentant un droit de tirage illimité sur un compte d'opérations ouvert auprès du Trésor français. L'article 5 de la convention de compte d'opérations entre la France et les pays de l'UMOA du 4 décembre 1973 prévoit que lorsque le compte d'opérations devient débiteur, la BCEAO prend les mesures conservatoires indiquées à l'article 20 du traité de l'UMOA.

###### ***3.1.1.1.2. Les objectifs***

Conformément à l'article 12 du Traité de l'UMOA, le Conseil des Ministres des finances de l'Union « définit la politique monétaire et de crédit afin d'assurer la sauvegarde de la monnaie commune et de pourvoir au financement de l'activité et du développement économique des États de l'Union ».

Les objectifs de la politique monétaire s'inscrivent aussi dans le cadre de « la convergence des performances et des politiques économiques des États membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale » (article 4 du Traité de l'UEMOA du 11 janvier 1994) et doivent soutenir l'intégration économique de l'Union (article 62 du Traité de l'UEMOA).

Les statuts de la BCEAO précisent par ailleurs un objectif intermédiaire de la politique monétaire. Ainsi, l'article 51 stipule que le rapport entre le montant des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue doit être supérieur à 20 %. Dans le cas contraire, le Conseil d'administration de la BCEAO doit prendre toutes les dispositions appropriées pour rétablir ce rapport au seuil statutaire.

### **3.1.1.3. Les instruments**

La BCEAO dispose de trois types d'instruments pour la mise en œuvre de la politique monétaire : les plafonds des concours globaux aux États, aux banques et aux établissements financiers, les réserves obligatoires et les taux d'intérêt directeurs.

L'article 16 des statuts fixe à 20 % du montant des recettes fiscales de l'année précédente le plafond des avances statutaires aux États (découverts en compte courant et refinancement des titres publics). Le Bénin, à partir de 1997, et le Mali, à partir de 1998, ont renoncé aux avances statutaires. En septembre 1998, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a décidé de geler les plafonds des avances statutaires au niveau atteint en décembre 1998, en vue de leur extinction à l'horizon de la fin de l'année 2001 (Décisions du Conseil des Ministres de l'UEMOA du 24 septembre 1998 et du Conseil d'administration de la BCEAO du 18 décembre 1998). Dans ce cadre, le Conseil des Ministres de l'UEMOA, sur proposition du Conseil d'administration de la BCEAO, a arrêté pour l'année 2000, à l'intérieur du plafond statutaire, une limite indicative aux avances statutaires de la BCEAO aux États. Les plafonds de concours globaux aux États résultent de l'addition des plafonds d'avances statutaires et, depuis 1994, de l'encours des titres représentatifs des créances consolidées sur les États, dans la mesure où la BCEAO s'est engagée à reprendre à la valeur d'émission ou à refinancer la totalité de ces titres à l'initiative du détenteur.

Les plafonds des concours aux banques sont fixés, pour chacun des pays de l'Union, par le Conseil des Ministres de l'UEMOA sur proposition du Conseil d'administration de la BCEAO. Ils n'ont qu'une valeur indicative.

Le système de réserves obligatoires a été mis en place en octobre 1993. Pour les banques, l'assiette des réserves était constituée par les dépôts à vue et les crédits à court terme, hors crédits de campagne. Une réforme adoptée en mars 2000 a élargi l'assiette aux crédits de campagne et aux créances brutes sur l'extérieur. Les établissements financiers non bancaires sont astreints à des réserves assises sur les emplois de clientèle diminués des emprunts aux agents financiers. Les titres représentatifs des créances consolidées sur les États, déposés en compte courant sur les livres de la BCEAO, sont admis en représentation des réserves obligatoires. À cette exception près, les réserves obligatoires ne sont pas rémunérées.

Enfin, les réformes mises en place en octobre 1993 (procédure d'adjudication hebdomadaire simultanément pour les injections et les retraits de liquidités) puis en juillet 1996 (réforme de la procédure d'adjudication) visent à conférer aux taux d'intérêt un rôle central comme instrument de la régulation monétaire. Dans ce but, le marché interbancaire doit être développé pour servir de canal de transmission aux signaux de l'Institut d'émission en matière de taux d'intérêt.

Les taux directeurs de la BCEAO sont au nombre de quatre :

- le taux d'escompte,
- le taux des prises en pension,
- le taux des appels d'offres,
- le taux des bons émis par l'institut d'émission.

Le taux d'escompte et celui des prises en pension sont fixés de façon discrétionnaire par la Banque centrale. Les taux des appels d'offres et des bons émis par l'Institut d'émission sont déterminés par une procédure d'adjudication à taux multiples. La BCEAO se réserve cependant le droit, en fonction des circonstances, d'organiser des appels d'offres à taux fixes.

**Plafonds des concours susceptibles d'être apportés par la Banque Centrale aux États et aux Banques**  
 (en milliards de francs CFA)

	Plafonds des concours à l'État		Plafonds des concours aux banques	Montant global des plafonds de concours de la Banque centrale	
	hors titres d'État	y compris titres d'État		hors titres d'État	y compris titres d'État
Bénin <sup>(1)</sup>					
1996	20,8	57,9	0,0	20,8	57,9
1997	0,0	33,3	0,0	0,0	33,3
1998	0,0	29,5	0,0	0,0	29,5
1999	0,0	25,8	0,0	0,0	25,8
Burkina Faso					
1996	25,7	33,5	0,0	25,7	33,5
1997	29,5	36,6	1,0	30,9	37,6
1998	36,9	42,7	0,7	37,6	43,4
1999	36,9	41,4	0,5	37,4	41,9
Côte d'Ivoire					
1996	189,4	354,9	72,2	261,6	427,1
1997	210,1	351,8	123,5	339,8	475,3
1998	233,1	359,0	126,6	359,7	485,6
1999	233,1	343,2	106,2	339,3	449,4
Guinée-Bissau					
1997	2,6	9,2	0,0	2,6	9,2
1998	2,6	8,7	0,0	2,6	8,7
1999	2,6	9,0	0,0	2,6	9,0
Mali <sup>(1)</sup>					
1996	22,7	43,7	0,0	22,7	43,7
1997	29,4	47,3	0,0	29,4	47,3
1998	0,0	15,9	0,0	0,0	15,9
1999	0,0	13,9	0,0	0,0	13,9
Niger <sup>(2)</sup>					
1996	14,6	37,5	0,0	14,8	37,5
1997	18,6	37,9	1,2	19,8	39,1
1998	21,7	38,8	2,7	24,4	41,5
1999	21,7	36,6	0,3	22,0	36,9
Sénégal					
1996	60,5	187,1	29,8	90,3	216,9
1997	73,4	184,1	27,6	101,0	211,7
1998	78,9	177,5	24,7	105,8	202,2
1999	78,9	163,2	2,2	81,1	165,4
Togo					
1996	18,2	25,1	0,0	18,2	25,1
1997	18,2	24,1	5,0	23,2	29,1
1998	20,8	25,8	5,3	25,9	31,1
1999	20,8	25,1	10,3	30,9	35,4
<b>TOTAL</b>					
1996	352,1	739,7	102,0	454,1	841,7
1997	381,8	724,3	158,3	540,1	882,6
1998	396,0	697,9	160,0	556,0	857,9
1999	396,0	658,2	119,5	517,3	782,2

(1) Les Gouvernements du Bénin et du Mali se sont engagés à partir respectivement de 1997 et 1998 à ne pas recourir aux avances statutaires de l'article 16

(2) Pour 1999, les autorités nigériennes ont fixé un plafond indicatif à FCFA 18 milliards

Source : BCEAO

### 3.1.1.2. La mise en œuvre de la politique monétaire

#### 3.1.1.2.1. Les objectifs

Arrêtées par le Conseil des Ministres de l'UEMOA du 24 septembre 1998, les directives de la monnaie et du crédit se sont inscrites dans le cadre des orientations définies par la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Ces directives ont notamment assigné pour objectif à la politique monétaire le maintien de l'inflation en dessous de 3 % et l'augmentation des réserves de change pour conforter le taux de couverture de l'émission monétaire. Leur mise en œuvre s'est effectuée dans un contexte macroéconomique moins favorable que celui de l'année précédente.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration de la BCEAO du 18 décembre 1998 a arrêté les objectifs intermédiaires suivants : modération de la progression des crédits à l'économie, réduction des concours de l'institut d'émission aux Trésors, forte augmentation des avoirs extérieurs nets.

#### 3.1.1.2.2. Les concours globaux de la BCEAO

De 1994 à 1996, la BCEAO avait fortement diminué ses concours afin de réduire les liquidités excédentaires apparues à la suite de la mise en œuvre de la restructuration du secteur bancaire et de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994. En 1997 et 1998, la BCEAO avait recommencé à injecter des liquidités, notamment en fin d'année. L'année 1999 a au contraire été marquée par un recul des concours globaux de la BCEAO (- 7,4 %), résultat d'une diminution d'un tiers des concours au secteur bancaire et d'une augmentation de 5,4 % des concours aux États.

**Évolution des concours globaux de la BCEAO aux banques et aux Trésors nationaux**

(en millions de FCFA)

	Banques (a)		Trésors (b)				Total			
	1998	1999	1998		1999		1998	1999	1998	1999
			hors titrisation	y compris titrisation	hors titrisation	y compris titrisation				
Bénin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
Burkina Faso	25,7	5,0	31,3	31,3	34,7	34,7	57,0	57,0	39,7	39,7
Côte d'Ivoire	129,3	106,2	203,9	220,8	238,5	251,9	333,2	350,1	344,7	358,1
Guinée-Bissau	0,0	0,0	2,3	8,9	0,9	7,3	2,3	8,9	0,9	7,3
Mali	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,6	0,0	0,0	0	3,6
Niger	3,9	1,2	31,7	31,7	30,4	30,5	35,6	35,6	31,6	31,7
Sénégal	27,4	12,6	70,4	76,4	60,7	65,9	97,8	103,8	73,3	78,5
Togo	8,7	5,3	21,7	24,0	18,5	20,5	30,4	32,7	23,8	25,8
Total	195,0	130,3	361,3	393,1	383,7	414,4	556,3	588,1	514,0	544,7

(a) Banques et établissements financiers

(b) correspondant aux avances statutaires au titre de l'Article 16 et aux mobilisations d'obligations cautionnées (Article 12)

Source : BCEAO

#### Les concours aux banques

Apparue après la dévaluation de 1994, la situation de surliquidité du système bancaire résultait des rapatriements de capitaux, de l'achèvement de la restructuration des banques, de la consolidation des créances sur les États et des concours à la Banque centrale et de l'apurement des arriérés des États. Elle avait commencé à se resorber en 1997 et en 1998. La BCEAO avait alors nettement augmenté ses concours aux banques.

En 1999, dans un contexte de ralentissement marqué de l'activité, la BCEAO a abaissé son plafond indicatif de refinancement de FCFA 40,5 milliards. Alors qu'en 1998 le plafond avait été dépassé de FCFA 35 milliards, le dépassement en 1999, dû à des besoins de liquidités supplémentaires au Sénégal et au Togo, a été marginal (FCFA 10,8 milliards). Le taux de refinancement des crédits à l'économie est passé de 8,1 % en décembre 1998 à 5,3 % en décembre 1999.

A partir du 25 mai 1998, la BCEAO a suspendu l'adjudication de liquidités sur le marché monétaire. Depuis cette date, la totalité des refinancements bancaires s'est donc opérée sous forme de prises en pension d'effets publics ou privés. Durant l'année 1999, les interventions de l'Institut d'émission sur le marché monétaire se sont limitées à 5 opérations de reprise de liquidités au troisième trimestre, contre 26 injections de liquidité et 26 reprises de liquidités en 1998.

#### Concours de la BCEAO aux Banques et aux Établissements financiers

*(en milliards de francs CFA)*

	1997		1998		1999		
			Décembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre
	TOTAL	Marché monétaire	Pension	Avances sur tires d'Etat			Décembre
	174,4	195,0	76,2	44,1	54,2	130,3	
	25,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	49,4
	65,0	102,6	58,3	43,9	34,7	19,5	80,9
	84,2	92,4	17,9	0,2			

Source BCEAO

#### Les concours aux Trésors publics

En application de la décision de geler les plafonds des concours de l'institut d'émission à leur niveau de 1998, les plafonds statutaires sont restés inchangés à FCFA 396 milliards. L'encours des titres représentatifs des créances consolidées sur les États s'élevait à FCFA 440,2 milliards au moment de l'émission et à FCFA 258,5 milliards à fin décembre 1999, après FCFA 37,3 milliards d'amortissements en 1999.

De décembre 1998 à décembre 1999, les concours aux Trésors publics ont augmenté de FCFA 21,3 milliards. Les tensions sur la trésorerie des États ont été fortes tout au long de l'année et le taux d'utilisation des avances statutaires a sensiblement augmenté, passant de 91,3 % au niveau très élevé de 96 %. À fin décembre 1999, deux États se trouvaient en dépassement de leur plafond statutaire : le Niger, pour un montant de FCFA 8,7 milliards et la Côte d'Ivoire pour un montant de FCFA 5,4 milliards. Le montant du dépassement de son plafond statutaire par la Côte d'Ivoire avait atteint en cours d'année un pic de FCFA 40 milliards.

L'encours des titres représentatifs des créances consolidées sur les États dans le portefeuille de la BCEAO est passé de FCFA 25 milliards fin 1998 à FCFA 24,3 milliards fin 1999. Les conditions de rémunération et de détention (admis en représentation des réserves obligatoires) de ces titres sont relativement avantageuses, de sorte que les banques ne souhaitent pas s'en dessaisir.

**Concours globaux de la BCEAO aux Trésors nationaux**

(en milliards de francs CFA)

	1998	1999	1999	1999	1999
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
<b>Total</b>	<b>393,1</b>	<b>408,8</b>	<b>396,8</b>	<b>413,3</b>	<b>414,4</b>
Mobilisation d'obligations cautionnées (art12)	0	0	0	0	0
Décovert en compte courant (art14)	361,4	376,8	387,3	380,5	377,3
Escompte d'effets publics (art 13 et art. 15)	0,2	0,1	0,1	4,5	8,4
Titres d'Etat	25,0	23,4	23,0	21,9	24,3
Consolidations	6,5	6,5	6,4	6,4	6,4

Source : BCEAO

**3.1.1.2.3. Les réserves obligatoires**

La croissance plus rapide que souhaité des crédits à l'économie au premier semestre et la contraction des avoirs extérieurs nets avaient amené les autorités monétaires à relever, à compter du 16 août 1998, les coefficients de réserves obligatoires. Cette augmentation, différenciée selon les pays, prenait en compte les divergences d'évolution des crédits à l'économie. Par la suite, en raison de la décélération des crédits à l'économie et de l'apaisement des tensions inflationnistes et spéculatives, la BCEAO a baissé par deux fois, en novembre et en décembre 1998, les coefficients de réserves obligatoires. Ils ont ainsi été ramenés à leur niveau initial en Côte d'Ivoire, au Niger, au Sénégal et au Togo. Les coefficients applicables aux réserves des établissements financiers, fixés à 5,0 % depuis le 1er octobre 1993, sont pour leur part demeurés inchangés.

Ni les coefficients, ni l'assiette des réserves obligatoires n'ont été modifiés en 1999. Les banques sont restées fortement surliquidées : fin 1999, les réserves constituées (y compris les titres représentatifs des créances consolidées sur les Etats) excédaient les réserves requises de FCFA 293 milliards contre FCFA 298 milliards fin 1998. Cet excédent avait atteint FCFA 434 milliards en juin 1999, soit plus de 7 fois le montant des réserves obligatoires.

**Coefficients de réserves obligatoires**

	Fin décembre 1997	À compter du 16 août 1998	À compter du 16 novembre 1998	À compter du 16 décembre 1998
Bénin	1,5 %	9,0 %	9,0 %	3,0 %
Burkina	1,5 %	9,0 %	9,0 %	3,0 %
Côte d'Ivoire	1,5 %	9,0 %	1,5 %	1,5 %
Guinée-Bissau	1,5 %	5,0 %	5,0 %	3,0 %
Mali	1,5 %	9,0 %	9,0 %	3,0 %
Niger	1,5 %	5,0 %	5,0 %	1,5 %
Sénégal	1,5 %	5,0 %	1,5 %	1,5 %
Togo	1,5 %	9,0 %	3,0 %	1,5 %

**3.1.1.2.4. Les taux d'intérêt directeurs**

La BCEAO avait fortement augmenté ses taux d'intérêt à la suite de la dévaluation du franc CFA de janvier 1994. Puis l'Institut d'émission avait poursuivi avec constance une politique de baisse progressive des taux d'intérêt, justifiée à la fois par la réduction de l'inflation dans les pays de l'UEMOA et par la décennie des taux d'intérêt en France.

Le taux d'escompte a ainsi été ramené de 14,5 % en juin 1994 à 6,0 % en septembre 1997 et le taux des prises en pension de 12,5 % en juin 1994 à 5,5 % en septembre 1997. Le taux marginal des appels d'offres, revenu de 9,25 % en janvier 1994 à 5 % à la fin de l'année 1996, était tombé à 4,5 % fin décembre 1997. Cette évolution s'est interrompue en 1998. En raison des tensions inflationnistes, de sorties de capitaux spéculatives et du dépassement des objectifs de crédit intérieur dans les pays de l'Union, la BCEAO a relevé le 31 août le taux d'escompte de 6 % à 6,25 % et celui des prises en pension de 5,5 % à 5,75 %.

Par la suite, le relâchement des tensions spéculatives a conduit la BCEAO, le 4 janvier 1999, à abaisser ses taux de 50 points de base, ramenant le taux d'escompte à 5,75 % et celui des prises en pension à 5,25 %. Cette détente s'est répercute sur le taux des reprises de liquidités effectuées pendant l'été ; il s'est établi à 4% contre 4,75% pour les dernières opérations de ce type en 1998.

En 1999, l'écart entre les taux directeurs de la BCEAO et ceux de l'Eurosystème est resté élevé, du même ordre de grandeur que l'écart entre les taux directeurs de la BCEAO et ceux de la Banque de France en 1998, avant l'introduction de l'euro.

#### Évolution des principaux taux directeurs

Fin 1998		Taux d'escompte BCEAO	6,25 %
Taux des pensions BCEAO	5,75 %	Taux des pensions BDF	4,60 %
Taux des appels d'offres BDF	3 %	Ecart	1,65 %
Ecart	2,75 %		
Fin 1999		Taux d'escompte BCEAO	5,75 %
Taux des pensions BCEAO	5,25 %	Taux des prêts marginaux BCE	4 %
Taux des appels d'offres BCE	3 %	Ecart	1,75 %
Ecart	2,25 %		

Sources : BCEAO et Banque de France

En raison de la hausse des taux d'intérêts directeurs en Europe et aux États-Unis, la BCEAO a relevé ses taux à compter du 19 juin 2000, afin de préserver le niveau du différentiel de taux d'intérêt. Le taux d'escompte et celui des prises en pension ont tous deux été relevés de 75 points de base, passant respectivement à 6,50 % et 6 %.

#### Principaux taux directeurs de la BCEAO

Date de changement	Taux d'escompte IES	Taux des prises en pension
Janvier 1996	7,50 %	6,50 %
29 avril 1996	7,50 %	6,50 %
3 juin 1996	7,50 %	6,50 %
22 juillet 1996	7,50 %	6,50 %
5 août 1996	7,25 %	6,50 %
12 août 1996	7,25 %	6,25 %
19 août 1996	7,00 %	6,00 %
26 août 1996	7,00 %	6,00 %
21 octobre 1996	6,50 %	6,00 %
25 novembre 1996	6,50 %	6,00 %
2 décembre 1996	6,50 %	6,00 %
9 décembre 1996	6,50 %	6,00 %
27 janvier 1997	6,50 %	6,00 %
3 février 1997	6,50 %	6,00 %
17 février 1997	6,25 %	5,75 %
8 septembre 1997	6,00 %	5,50 %
31 août 1998	6,25 %	5,75 %
4 janvier 1998	5,75 %	5,25 %
19 juin 2000	6,50 %	6,00 %

Source : BCEAO

### 3.1.2. Les agrégats monétaires

#### 3.1.2.1. Les composantes de la masse monétaire

Évolution par État des principales composantes de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA)

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Services centraux et ajust.	TOTAL
<b>Monnaie fiduciaire</b>										
1996	68,9	138,0	473,2	6,2	120,3	57,7	141,9	69,7	-6,2	1 059,7
1997	80,8	170,1	571,8	20,5	129,5	41,7	142,8	59,8	-0,1	1 216,9
1998	70,4	165,0	666,9	19,2	135,3	24,6	158,5	65,3	0,0	1 305,0
1999	160,3	142,5	615,5	24,2	129,4	34,1	179,4	79,5	0,0	1 358,9
<b>Monnaie scripturale</b>										
1996	120,9	113,0	493,3	10,6	120,1	33,0	201,7	61,2	84,5	1 238,3
1997	113,1	118,0	508,3	16,5	126,8	32,2	189,9	63,0	100,7	1 278,5
1998	114,1	117,7	567,8	15,2	132,5	35,1	238,5	66,5	91,8	1 379,3
1999	112,0	137,9	582,5	15,2	142,7	34,8	260,4	65,3	111,6	1 482,4
<b>Quasi-monnaie</b>										
1996	90,5	77,6	520,4	0,7	77,4	34,3	216,4	66,2	19,7	1 103,2
1997	99,6	93,7	529,3	1,1	89,0	25,3	237,7	73,8	19,2	1 158,7
1998	98,3	94,3	487,7	1,4	92,4	20,8	233,2	65,4	0,0	1 093,2
1999	110,2	108,5	481,4	1,4	98,6	23,8	273,7	58,9	0,0	1 168,4
<b>Total</b>										
1996	280,2	328,5	1 486,9	17,6	317,8	125,0	560,0	187,2	98,0	3 401,2
1997	293,5	371,8	1 609,4	38,2	345,3	99,1	580,4	196,6	119,8	3 654,1
1998	282,8	377,0	1 722,4	35,7	380,2	80,2	630,2	197,2	91,8	3 777,5
1999	382,5	988,0	1 679,4	40,8	364,7	92,6	713,5	213,7	111,7	3 987,7
<b>Taux de croissance</b>										
1996	13,1	9,6	4,0	ns	24,8	-6,6	11,7	-6,3		7,4
1997	17,4	14,7	10,7	ns	8,7	-4,1	5,4	8,0		13,0
1998	-3,6	1,4	7,0	-6,4	4,3	-19,1	8,6	0,3		3,4
1999	35,3	3,1	-2,5	14,1	1,2	15,5	13,2	8,4		5,6

Source : BCEAO

En 1999, la masse monétaire a progressé de 5,6 %, soit au même rythme que le PIB en valeur, de sorte qu'après une nette remontée en 1998, la vitesse de circulation de la monnaie s'est stabilisée. La structure de la masse monétaire n'a pas connu de modification sensible. La part des dépôts à terme (quasi-monnaie) est restée en dessous des 30 % en dépit d'une progression légèrement plus rapide (+ 6,7 %). La progression des dépôts à vue résulte de la conjonction d'une contraction des dépôts du secteur public et d'une progression de plus de 9 % des dépôts du secteur privé.

Les statistiques monétaires par pays doivent être interprétées avec précaution. En effet, les évolutions par pays sont biaisées par les fluctuations du stock de billets à trier. Les billets portent une marque permettant d'identifier le pays émetteur. Lorsque les billets reviennent dans les caisses de la BCEAO et en attendant le tri, la répartition par pays pour le calcul des circulations fiduciaires nationales est effectuée selon des coefficients forfaitaires. La variation des stocks de billets à trier et l'évolution rapide des flux fiduciaires entraînent des corrections importantes qui nuisent à la pertinence des chroniques de masses monétaires nationales. Ainsi, au Bénin, le stock des billets à trier a-t-il considérablement diminué, ce qui explique la forte progression de la masse monétaire.

### Impact du tri des billets sur les agrégats monétaires : l'exemple du Bénin en 1999

Les billets revenus aux caisses de la BCEAO Bénin avaient été retirés de la masse monétaire de chacun des pays de l'UEMOA en fonction de coefficients calculés à partir des tris précédents. Lorsque le tri a été effectué, on s'est aperçu que la proportion, dans le stock de billets à trier, de billets émis par le Bénin, était très inférieure à celle estimée, ce qui a entraîné une correction de la masse monétaire à la hausse pour le Bénin et à la baisse pour les autres États de l'UEMOA.

Parallèlement, la position du Bénin au titre des disponibilités extérieures a été corrigée à la hausse, avec pour contrepartie en balance des paiements des entrées de capitaux enregistrées au titre des investissements de portefeuille. Symétriquement, les positions des autres pays de l'UEMOA au titre des disponibilités extérieures ont été corrigées à la baisse.

Toutefois, les divergences ne s'expliquent pas seulement par des biais statistiques. En 1999, la masse monétaire a continué à croître rapidement au Sénégal mais s'est contractée en Côte d'Ivoire, reflétant ainsi les différences importantes entre les rythmes de croissance de ces deux pays.

#### 3.1.2.2. Les contreparties de la masse monétaire

La progression de la masse monétaire est le résultat d'une reconstitution des avoirs extérieurs officiels nets après leur contraction en 1998 et d'une croissance modérée du crédit intérieur (+ 2,5 %).

#### Évolution par État des principales contreparties de la masse monétaire

(en milliards de francs CFA)

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Services centraux	TOTAL
<b>Avoirs extérieurs nets</b>										
1996	165,4	217,0	0,2	-5,3	190,5	2,1	-76,2	2,2	374,0	889,7
1997	206,8	193,5	54,2	20,7	183,4	-6,7	15,6	5,6	414,8	1 087,8
1998	196,6	172,7	40,0	20,3	150,1	-18,1	51,4	-4,0	380,1	989,1
1999	291,4	159,4	-27,9	18,9	113,3	-22,8	103,9	15,2	489,1	1 140,7
<b>Position nette des Gouvernements</b>										
1996	19,1	6,3	540,0	-2,7	-35,6	45,2	161,0	46,0	166,9	946,1
1997	18,7	40,7	540,1	4,2	-22,4	74,5	187,3	44,3	123,7	1 010,9
1998	-5,4	41,0	607,4	3,9	-26,1	63,7	163,0	59,1	195,6	1 102,2
1999	-81,7	49,0	675,1	9,1	-22,2	68,9	187,8	59,1	213,3	1 178,4
<b>Crédits à l'économie</b>										
1996	102,4	116,0	1 053,1	7,4	173,2	43,3	414,5	141,1	0,0	2 051,1
1997	71,7	165,8	1 182,8	7,7	200,4	35,6	396,0	155,7	35,6	2 251,3
1998	100,1	180,2	1 219,5	9,9	254,9	49,4	458,5	162,7	0,0	2 435,1
1999	181,7	188,7	1 114,7	9,9	291,7	47,7	486,2	147,1	0,0	2 447,7
<b>Autres éléments</b>										
1996	-6,7	-10,7	-106,3	18,2	-10,3	34,4	60,7	-2,1	-442,9	-465,7
1997	-3,7	-28,2	-164,6	5,6	-16,1	-4,2	-18,4	-8,9	-457,4	-695,9
1998	-8,5	-15,9	-144,4	-1,6	18,7	-14,8	-42,7	-20,6	-483,9	-748,9
1999	-8,8	-8,3	-82,6	2,9	-18,1	-1,2	-54,5	-7,8	-590,7	-779,1
<b>TOTAL</b>										
1996	280,2	328,5	1 486,9	17,6	317,8	125,0	560,0	187,2	98,0	3 401,2
1997	293,5	371,8	1 612,4	38,2	345,3	99,2	580,4	196,6	116,7	3 654,1
1998	282,8	377,0	1 722,4	32,5	360,2	80,2	630,2	197,2	95,1	3 777,8
1999	382,5	388,8	1 679,4	40,8	364,7	92,6	713,5	213,7	111,7	3 987,7

Source : BCEAO

3.1.2.2.1. Les avoirs extérieurs nets

Avoirs extérieurs nets des institutions monétaires

(en milliards de FCFA)

	BCEAO			INSTITUTIONS FINANCIÈRES			TOTAL NET
	Créances	Engagem.	Net	Créances	Engagem.	Net	
<b>Bénin</b>							
1996	137,1	64,3	72,8	148,0	63,4	92,6	165,4
1997	151,5	71,6	79,9	159,7	31,8	126,9	206,8
1998	147,4	63,0	84,5	162,4	50,3	112,1	196,6
1999	261,1	65,4	195,6	165,8	70,1	95,7	291,4
<b>Burkina Faso</b>							
1996	177,3	52,8	124,5	119,3	26,8	92,5	217,0
1997	206,4	80,6	125,8	100,3	32,6	67,7	193,5
1998	210,1	87,0	113,2	97,2	37,7	59,5	172,7
1999	192,2	100,5	91,6	152,1	84,3	67,8	159,4
<b>Côte d'Ivoire</b>							
1996	317,2	294,3	23,0	140,6	163,4	-22,8	0,2
1997	373,0	302,0	71,0	159,8	176,9	-17,1	51,2
1998	479,0	410,1	69,0	175,0	204,1	-29,0	40,0
1999	411,4	414,6	-3,2	229,8	254,5	-24,7	27,9
<b>Guinée-Bissau</b>							
1997	20,1	3,9	16,2	11,5	7,0	4,5	20,7
1998	21,2	4,4	16,7	10,8	7,2	3,6	20,3
1999	23,0	7,7	15,4	10,8	7,2	3,6	18,9
<b>Mali</b>							
1996	226,0	94,1	131,9	71,6	--	58,6	190,5
1997	248,3	118,5	129,8	70,4	18,9	53,6	183,4
1998	228,6	121,3	107,3	70,4	27,6	42,8	150,1
1999	227,8	133,2	94,5	76,2	57,4	18,8	113,3
<b>Niger</b>							
1996	41,1	35,5	5,6	18,4	21,9	-3,5	2,1
1997	31,8	43,6	-11,8	24,6	19,7	5,0	-6,7
1998	29,9	52,1	-22,2	21,3	17,2	4,1	-18,1
1999	25,1	60,9	-25,8	28,9	25,8	3,1	-22,8
<b>Sénégal</b>							
1996	151,0	249,0	-98,1	76,8	55,0	21,9	-76,2
1997	231,2	252,4	-21,2	93,0	56,3	36,7	15,6
1998	243,5	250,0	-6,4	123,9	68,0	57,9	51,4
1999	263,0	249,4	13,6	168,6	78,3	90,4	103,9
<b>Togo</b>							
1996	46,3	56,1	-9,8	52,7	40,7	11,9	2,2
1996 hors banques liquidées	0,0	0,0	-9,8	0,0	0,0	15,1	5,3
1997	71,0	62,1	8,9	39,7	43,0	-3,3	5,6
1998	66,0	68,7	-2,6	38,8	40,2	-1,4	-4,0
1999	79,7	61,8	17,9	38,8	41,8	-3,0	14,9
<b>Services centraux et ajustements</b>							
1996	515,8	10,5	505,3	-234,3	-102,9	-131,4	373,9
1997	555,1	-7,4	562,5	-257,9	-110,0	-147,9	417,9
1998	518,4	-23,1	541,6	-288,8	-127,4	-161,4	380,2
1999	628,6	-14,9	643,5	-256,4	-102,3	-154,1	489,4
<b>TOTAL</b>							
1996*	1 611,7	856,6	755,2	391,1	271,3	119,8	874,9
1997	1 889,1	927,3	961,8	400,2	274,2	126,0	1 087,8
1998	1 944,2	1 043,2	900,9	411,0	322,9	88,1	989,1
1999	2 111,8	1 068,7	1 043,1	614,6	517,0	97,6	1 140,7

Source : BCEAO  
\*hors Guinée-Bissau

*Les avoirs officiels nets***BCEAO : Avoirs officiels nets par État**

(en milliards de francs CFA)

	AVOIRS						ENGAGEMENTS				
	Avoirs en or	Position crédit. au titre des disp. ext. (a)	Avoirs en devises	Avoirs en devises et or	Position de réserve au FMI	Avoirs en DTS	TOTAL	Allocat. en DTS	Engag. ext. (b)	TOTAL	SOLDES
<b>Bénin</b>											
1996	134,9	0,4	135,3	1,6	0,2	137,1	7,0	57,3	64,3	72,8	
1997	0,0	148,2	1,6	149,8	1,7	0,0	151,5	7,5	64,1	71,6	79,9
1998	0,0	145,3	0,3	145,6	1,8	0,0	147,4	7,6	55,3	63,0	84,5
1999	0,0	258,2	0,9	259,1	1,8	0,1	261,1	7,9	57,6	65,4	195,6
<b>Burkina Faso</b>											
1996	170,4	0,2	170,6	5,4	1,3	177,3	7,0	45,7	52,8	124,5	
1997	0,0	199,2	0,1	199,3	5,7	1,3	206,4	7,5	73,1	80,6	125,8
1998	0,0	203,6	0,2	203,8	5,9	0,4	210,1	7,6	89,3	97,0	113,2
1999	0,0	185,3	0,4	185,7	6,0	0,4	192,2	7,9	92,7	100,5	91,6
<b>Côte d'Ivoire</b>											
1996	315,8	0,7	316,5	0,1	0,6	317,2	28,3	265,9	294,3	23,0	
1997	0,0	369,2	1,0	370,1	0,1	0,0	370,3	30,1	271,9	302,0	68,3
1998	0,0	478,1	0,7	478,8	0,2	0,1	479,0	30,7	379,4	410,1	69,0
1999	0,0	407,5	1,7	409,2	0,2	2,1	411,4	31,6	383,0	414,6	-3,2
<b>Guinée-Bissau</b>											
1997	0,0	20,0	0,0	20,1	0,0	0,0	20,1	1,0	2,9	3,9	16,2
1998	0,0	20,9	0,2	21,1	0,0	0,0	21,2	1,0	3,4	4,4	16,7
1999	0,0	23,0	0,0	23,0	0,0	0,0	23,0	1,0	6,7	7,7	15,4
<b>Mali</b>											
1996	218,8	0,4	219,2	6,6	0,2	226,0	11,9	82,2	94,1	131,9	
1997	0,0	239,8	1,5	241,3	7,0	0,0	248,3	12,7	105,8	118,5	129,8
1998	0,0	220,9	0,5	221,4	7,1	0,0	228,6	12,9	108,4	121,3	107,3
1999	0,0	219,5	0,6	220,1	7,3	0,3	227,8	13,9	119,9	133,2	94,5
<b>Niger</b>											
1996	32,7	0,9	33,7	6,4	1,0	41,1	7,0	28,5	35,5	5,6	
1997	0,0	20,5	4,4	24,9	6,8	0,1	31,8	7,5	38,1	43,6	-11,8
1998	0,0	22,3	0,5	22,8	6,9	0,1	29,9	7,6	44,4	52,1	-22,2
1999	0,0	15,1	2,0	17,1	7,2	0,8	25,1	7,9	43,0	50,9	-25,8
<b>Sénégal</b>											
1996	147,1	2,0	149,1	1,0	0,9	151,0	18,3	230,7	249,0	-98,1	
1997	0,0	227,7	2,2	229,9	1,1	0,3	231,2	19,4	232,9	252,4	-21,2
1998	0,0	239,3	2,9	242,1	1,1	0,3	243,5	18,8	230,1	250,0	-6,4
1999	0,0	259,0	1,3	260,3	1,2	1,5	263,0	20,5	228,9	249,4	13,6
<b>Togo</b>											
1996	45,4	0,6	46,0	0,2	0,2	46,3	8,2	47,9	56,1	-9,8	
1997	0,0	89,5	1,3	70,8	0,2	0,0	71,0	8,7	53,4	62,1	8,9
1998	0,0	65,1	0,6	65,8	0,2	0,0	66,0	8,9	59,8	68,7	-2,6
1999	0,0	78,6	0,7	79,3	0,2	0,1	79,7	9,2	52,6	81,8	17,9
<b>Services centraux et ajustements</b>											
1996	169,1	-1 065,1	1 417,1	515,8		515,8		10,5	10,5	505,3	
1997	165,3	-1 294,2	1 687,3	558,5	0,0	558,5	0,0	-7,4	-7,4	585,8	
1998	158,2	-1 395,5	1 755,7	518,4	0,0	518,4	0,0	-23,1	-23,1	541,6	
1999	195,1	-1 446,1	1 879,5	628,6	0,0	628,6	0,0	-14,9	-14,9	643,5	
<b>Total</b>											
1996*	169,1	0,0	1 417,1	1 586,2	21,2	4,3	1 611,7	87,9	766,7	856,5	755,2
1997	165,3	0,0	1 599,3	1 864,7	22,6	1,8	1 889,1	94,3	833,0	927,3	961,8
1998	158,2	0,0	1 761,7	1 919,9	23,1	1,1	1 944,2	96,2	947,1	1 043,2	900,9
1999	195,1	0,0	1 887,2	2 082,3	23,9	5,5	2 111,6	99,8	969,5	1 068,7	1 043,1

(a) Avoirs en billets étrangers des États et avoirs en devises et or de la BCEAO

(b) Recours au FMI, au Fonds fiduciaire et éventuellement position débitrice nette du compte d'opérations

\* hors Guinée-Bissau

Après avoir nettement diminué en 1998, les avoirs officiels nets ont augmenté de FCFA 142 milliards en 1999 et ont atteint un pic historique. Cette évolution est la résultante :

- d'une nouvelle augmentation des réserves de change brutes (total des avoirs) qui progressent de FCFA + 168 milliards pour atteindre FCFA 2 112 milliards en décembre 1999, soit 6 mois d'importations de biens et de services ;
- d'une faible progression des engagements.

L'augmentation des réserves de change a été la conséquence d'un augmentation du stock de devises, contrepartie d'un excédent global des paiements et des effets de la réévaluation des réserves détenues en dollars et des avoirs en or du fait de l'augmentation du prix de ces deux actifs.

Quatre pays ont vu leurs avoirs officiels extérieurs nets se dégrader : la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali et le Niger. La forte augmentation des avoirs officiels nets du Bénin est, par ailleurs, largement due à des effets statistiques résultant du tri des billets (cf. supra).

Les pays de l'UEMOA présentent des divergences importantes en ce qui concerne les stocks tant des avoirs officiels nets que des réserves de change brutes, même si ces divergences ont eu tendance à se réduire au cours des deux dernières années. Ainsi, fin 1999, les avoirs officiels nets étaient-ils négatifs pour deux pays : la Côte d'Ivoire et le Niger et très fortement positifs pour trois pays : le Bénin, le Burkina Faso et le Mali. Les réserves de change brutes représentaient plus de six mois d'importations de biens et services au Bénin, plus de cinq mois au Mali, moins de deux mois et demi en Côte d'Ivoire.

#### *Les avoirs extérieurs nets des banques*

La position extérieure nette des banques s'est stabilisée (+ FCFA 9,5 milliards) à un faible niveau dans un contexte de forte augmentation des avoirs (+ 49,5 %) et des engagements (+ 60 %). Les dépôts de garantie constitués par les banques auprès de leurs correspondants étrangers sont restés stables et ne représentaient plus, fin 1999, que 27 % des avoirs extérieurs bruts des banques contre 34 % fin 1998.

#### *3.1.2.2.2. La position nette des gouvernements*

##### **Position nette des Gouvernements**

(en milliards de francs CFA)

	1998		1999		
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
Billets et monnaies	16,1	17,1	17,5	17,6	17,4
Dépôts à la Banque centrale	386,3	274,6	300,8	278,2	312,8
Dépôts dans les banques	863,5	614,8	619,0	602,5	606,2
Obligations cautionnées	26,7	27,6	24,7	26,5	25,7
<b>Total des créances</b>	<b>1 042,5</b>	<b>934,2</b>	<b>961,9</b>	<b>924,9</b>	<b>962,2</b>
Concours de la Banque centrale	393,1	406,8	396,8	413,3	414,4
Escompte d'obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours Article 16	361,7	376,8	367,4	385,0	383,7
CCP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	31,4	29,9	29,4	28,3	30,7
Concours des banques	823,6	784,5	777,7	773,2	799,1
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	17,5	17,5	22,0	16,0	16,5
Dépôts en CNE	20,8	22,2	23,5	23,5	23,5
Concours du FMI	830,7	829,4	823,5	838,4	828,1
Autres concours	59,1	59,1	59,1	59,1	59,1
<b>Total des engagements</b>	<b>2 144,7</b>	<b>2 119,4</b>	<b>2 102,6</b>	<b>2 123,6</b>	<b>2 140,7</b>
<b>Position nette</b>	<b>1 102,2</b>	<b>1 185,2</b>	<b>1 140,6</b>	<b>1 198,7</b>	<b>1 178,5</b>

Source : BCEAO

La position débitrice nette des États à l'égard du secteur bancaire a augmenté de FCFA 76 milliards entre décembre 1998 et décembre 1999, en raison de la baisse des avoirs et d'une relative stabilité des engagements.

La légère diminution des engagements des États (FCFA - 4 milliards) résulte essentiellement d'une baisse des emprunts auprès du secteur bancaire. Les difficultés de trésorerie des États et du secteur public se sont reflétées par une baisse de leurs dépôts auprès des banques et de la BCEAO de, respectivement, FCFA 57 milliards et FCFA 23 milliards. À l'inverse, les États ont accru leur recours aux avances directes de la BCEAO (concours au titre de l'article 16) ce qui rend problématique le processus d'extinction de ces concours à l'horizon 2001.

L'analyse par pays révèle que la position nette des Gouvernements s'est dégradée dans tous les pays, à l'exception du Bénin dont la position est désormais fortement créditrice et du Togo où elle s'est stabilisée. La dégradation a été particulièrement marquée en Côte d'Ivoire. Alors que les États béninois et malien ont une position nette créditrice à l'égard du secteur bancaire, les États ivoirien, nigérien, togolais et sénégalais ont un endettement net auprès du système bancaire très élevé au regard du montant de leurs recettes fiscales (plus de six mois de recettes hors dons en Côte d'Ivoire).

### *3.1.2.2.3. Les crédits à l'économie*

Les crédits à l'économie avaient progressé vivement en 1997 (+ 9,8 %, en dépit de l'effet de l'annulation en 1997 des crédits ouverts par les banques liquides) et encore à un rythme soutenu en 1998 (+ 8,1 %); ils ont pratiquement stagné (+ 0,5 %) entre décembre 1998 et décembre 1999. Le ratio crédits à l'économie sur PIB a donc nettement reculé.

A fin décembre 1999, le montant des crédits de campagne est en régression de 60 % par rapport au niveau atteint en décembre 1998. Plusieurs raisons conjoncturelles expliquent cette évolution : le retard observé dans la mise en place des financements pour la campagne de cacao en Côte d'Ivoire et de coton au Mali et au Burkina Faso. En outre, la part des crédits de campagne dans les concours à l'économie a diminué tendanciellement en raison de la progression des financements par l'extérieur ou par émission de titres et du déclassement des crédits de campagne en crédits ordinaires lorsque les filières agricoles sont libéralisées. En mars 2000, la BCEAO a d'ailleurs modifié la définition des crédits de campagne, désormais définis comme des : « concours de durée inférieure à un an, pour la commercialisation de produits agricoles locaux », quelle que soit la nature privée ou publique de l'emprunteur.

L'encours des crédits ordinaires a augmenté de 5,5 % par rapport à décembre 1998. Une partie de cette hausse est due au reclassement de crédits de campagne en crédits ordinaires. Les émissions de titres par le secteur privé ont sensiblement progressé par rapport à l'année dernière, passant de FCFA 50,5 milliards à FCFA 82,3 milliards. Bien qu'il reste marginal (3,7 % de l'encours de crédit), le montant des émissions et, surtout, sa forte augmentation pèsent sur la demande de crédits.

Les évolutions des crédits à l'économie ont été contrastées selon les pays. En Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo l'encours des crédits à l'économie a diminué en raison des difficultés économiques. On remarquera à l'inverse la nouvelle et forte progression des crédits à court terme au Bénin ; les banques béninoises ont depuis deux ans récupéré une partie de la clientèle togolaise et profité de l'expansion des activités de transit. Toutefois, dans ce pays, comme au Burkina Faso et surtout au Mali, l'expansion des crédits à l'économie est en partie due aux difficultés de trésorerie de la filière coton, dont une partie des crédits a dû être prorogée.

En dehors du Bénin, le Sénégal est le seul pays dans lequel les crédits à moyen et long terme ont significativement progressé. Cette augmentation, d'ailleurs limitée (+ 8,8 %) doit être reliée à la progression des investissements dans les secteurs secondaire (phosphates, ciments...) et tertiaire (télécommunications). L'augmentation des crédits à l'économie aurait été nettement plus forte au Sénégal, si la Sonacos, l'organisme public gérant la filière arachide, ne s'était pas financé par des émissions de titres de créances négociables.

Selon la BCEAO, la part des créances en souffrance plus de six mois de retard de paiement<sup>32</sup> nettes des provisions constituées dans le total des crédits à l'économie est passée de 8,1 % fin 1998 à 6,4 % à fin 1999.

**Crédits à l'économie ventilés selon leur durée initiale**

(en millions de francs CFA)

	1996	1997	1998	1999
<b>Bénin</b>	<b>102 396</b>	<b>71 695</b>	<b>100 100</b>	<b>161 855</b>
Court terme	73 681	40 142	67 600	115 077
Moyen et long terme	28 715	31 553	32 500	46 578
<b>Burkina Faso</b>	<b>116 004</b>	<b>165 771</b>	<b>180 229</b>	<b>188 700</b>
Court terme	86 767	124 552	128 463	141 700
Moyen et long terme	29 237	41 219	51 766	47 000
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>1 053 085</b>	<b>1 182 825</b>	<b>1 219 485</b>	<b>1 114 743</b>
Court terme	718 787	837 709	809 639	732 994
Moyen et long terme	334 298	345 118	409 946	381 749
<b>Guinée-Bissau</b>	<b>7 400</b>	<b>7 651</b>	<b>9 880</b>	<b>9 900</b>
Court terme	6 720	6 782	8 359	9 400
Moyen et long terme	680	869	501	500
<b>Mali</b>	<b>173 192</b>	<b>200 414</b>	<b>254 697</b>	<b>291 700</b>
Court terme	102 387	126 292	181 011	214 600
Moyen et long terme	70 805	75 122	73 886	77 100
<b>Niger</b>	<b>43 337</b>	<b>35 571</b>	<b>49 369</b>	<b>47 700</b>
Court terme	23 610	27 377	35 731	36 000
Moyen et long terme	19 727	8 194	13 638	12 700
<b>Sénégal</b>	<b>414 532</b>	<b>395 978</b>	<b>458 482</b>	<b>486 234</b>
Court terme	212 580	220 744	281 775	293 991
Moyen et long terme	201 952	175 234	176 707	192 243
<b>Togo</b>	<b>141 142</b>	<b>155 712</b>	<b>162 678</b>	<b>147 100</b>
Court terme	75 183	90 580	89 913	73 600
Moyen et long terme	65 959	65 132	72 766	73 500
<b>TOTAL</b>	<b>2 051 086</b>	<b>2 215 617</b>	<b>2 435 100</b>	<b>2 447 732</b>
Court terme	1 299 715	1 473 178	1 603 391	1 616 362
Moyen et long terme	751 373	742 439	831 709	831 370

Source : BCEAO

<sup>32</sup> Ce chiffre peut diverger de celui de la Commission bancaire dont le champ et les sources statistiques sont différents.

### 3.1.3. Le résultat d'ensemble de la politique monétaire

#### Objectifs et résultats de la politique monétaire pour 1999

(en milliards de francs CFA)

	Réalisations décembre 98 (chiffres provisoires)	Objectifs pour décembre 99 (a)	Réalisations (a)
Avoirs extérieurs nets	989	+ 228	+ 152
Positions nettes des Gouvernements	1 102	- 267	+ 78
Crédits à l'économie	2 435	+ 2,7 %	+ 0,5
Masses monétaires	3 778	+ 5,1 %	+ 5,6 %
Taux d'inflation (glissement annuel)	2 %	< 3 %	0,2 %
<b>Pour mémoire :</b>		Hypothèses	Réalisations
Taux de croissance du PIB en valeur défenseur du PIB en moyenne annuelle		9,1 % 2,7 %	4,5 % 1,2 %

(a) fixés en décembre 1998

Source : BCEAO

#### 3.1.3.1. Le taux de couverture de l'émission monétaire

Le taux de couverture des engagements à vue par les avoirs officiels de la BCEAO était tombé, en décembre 1993, à 17 %, en deçà du plancher de 20 % prévu par l'article 51 des statuts de la BCEAO. Les effets de la dévaluation du franc CFA l'ont porté à 81,4 % fin décembre 1994. Il a continué à progresser par la suite jusqu'au troisième trimestre 1997 ; à fin décembre 1997, il atteignait encore 102,4 %. Alors que l'objectif était de le maintenir à ce niveau en 1998, il a diminué de 4,1 points pour s'établir à 98,3 % à fin décembre, en raison du net ralentissement de la progression des avoirs extérieurs bruts de la BCEAO (+ FCFA 55 milliards contre 276 en 1997) et d'une augmentation de ses engagements à vue.

En 1999, ce ratio s'est amélioré de 6,6 points pour atteindre 104,9 % grâce à une progression faible de la circulation fiduciaire et relativement forte des avoirs extérieurs bruts de la BCEAO (+ FCFA 168 milliards). Le taux de couverture de l'émission monétaire est cependant resté légèrement en dessous de l'objectif initial.

#### Taux de couverture de l'émission monétaire

	1997		1998		1999	
	Objectif initial	Réalisation	Objectif initial	Réalisation	Objectif initial	Réalisation
Avoirs extérieurs bruts de la BCEAO (en millions de FCFA) (1)	2 090,1	1 889,1	2 121,7	1 944,2	2 502,2	2 111,8
Engagements monétaires à vue de la BCEAO (en millions de FCFA) (2)	2 281,6	1 844,1	2 074,8	1 978,7	2 373,7	2 012,5
Taux de couverture de l'émission monétaire (1) / (2)	91,6 %	102,4 %	102,3 %	98,3 %	105,4 %	104,9 %

Source : BCEAO

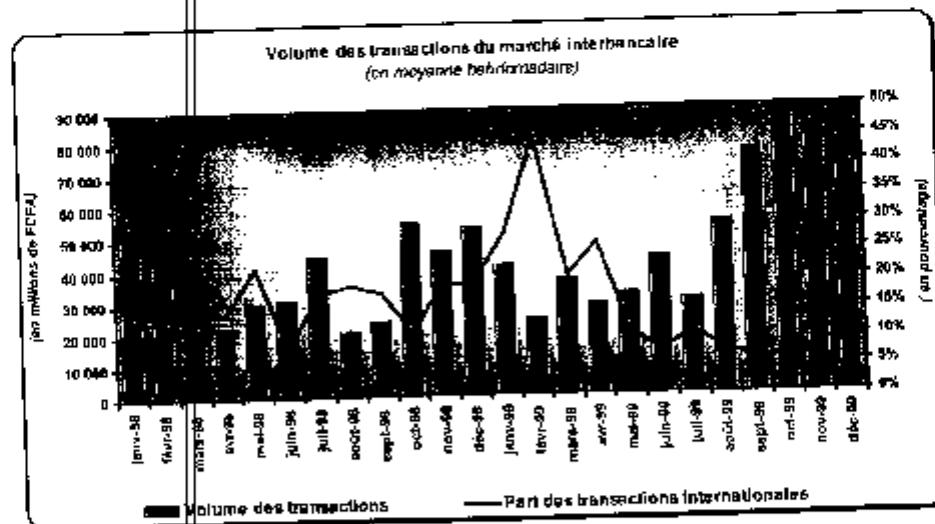
### 3.1.3.2. Les agrégats monétaires

En ce qui concerne les avoirs extérieurs nets, l'objectif n'a été que partiellement atteint puisqu'ils ont augmenté de FCFA 152 milliards contre un objectif de progression de 228 milliards. De même, l'objectif de réduction très sensible de la position nette des gouvernements n'a pas été réalisé. L'année 1999 se soldant au contraire par une progression significative. Enfin, la stagnation des crédits à l'économie n'avait pas été anticipée. Cependant, globalement l'augmentation de la masse monétaire est restée en ligne avec les projections de décembre 1998. Comme la progression du PIB en valeur a été nettement plus faible que les prévisions de décembre 1998, le taux de liquidité de l'économie ( $M2/PIB$ ) est resté à peu près stable, au-dessus du niveau attendu.

### 3.1.3.3. La liquidité bancaire et le marché interbancaire

Mesurée par l'excédent des réserves constituées sur les réserves requises (y compris les titres d'Etat représentatifs des créances consolidées), la liquidité du secteur bancaire a augmenté entre la dévaluation du franc CFA de janvier 1994 et la fin de l'année 1996. À cette date, l'excédent des réserves constituées sur les réserves requises représentait FCFA 390 milliards, soit 17 % des dépôts. La surliquidité du secteur bancaire s'est ensuite légèrement réabsorbée en 1997 et au premier semestre 1998. La forte hausse des coefficients de réserves obligatoires et les retraits de liquidité par émission de bons de la BCEAO ont accéléré cette résorption (FCFA 260 milliards à mi-novembre 1998). En raison de la baisse des coefficients de réserves obligatoires et de l'affaiblissement de la demande de crédit, la surliquidité du système bancaire s'est ensuite à nouveau gonflée, atteignant FCFA 434 milliards en juin 1999 et encore près de FCFA 300 milliards fin décembre.

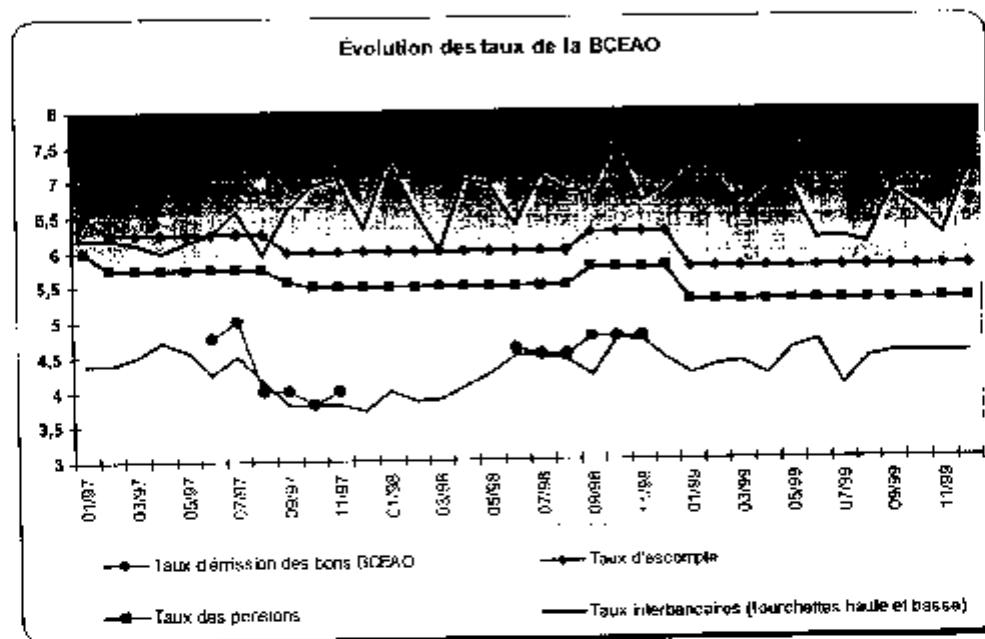
La forte réduction des interventions de la BCEAO a eu pour effet de stimuler le marché interbancaire, en dépit du maintien d'une importante surliquidité. Globalement, sur l'année 1999, le montant des transactions a ainsi progressé de 31 % par rapport à 1998 et de 89 % par rapport à 1997, pour s'établir à FCFA 49 milliards, en moyenne hebdomadaire. Les échanges de place se développent, les échanges entre banques installées dans des pays différents de l'UEMOA s'effectuant pour l'essentiel entre filiales d'un même groupe. Le montant des transactions reste cependant faible au regard de la taille du système bancaire.



Source : BCEAO

Le développement du marché interbancaire est entravé par les risques importants que comportent les opérations sur ce marché, notamment en raison de l'absence de cadre juridique, de support (la plupart des opérations s'effectuent en blanc, sans échange de titres ou de prêts) et d'un réseau structuré d'informations pour la confrontation des offres et des demandes ainsi que des difficultés à évaluer les risques de contrepartie.

Conformément à la hiérarchie des taux souhaitée par l'Institut d'émission, les taux des opérations interbancaires ont généralement évolué en 1999 entre le taux à l'émission des bons BCEAO et le taux des prises en pension. Bien qu'elle se soit réduite, l'amplitude de la fourchette des taux est restée élevée, atteignant, par exemple 4,45 % au mois de février 1999. Cette forte divergence est en partie due à l'étroitesse du marché qui entraîne aussi, parfois, des taux aberrants.



### 3.1.3.4. L'inflation

Les prix sont restés stables en 1999 (+ 0,2 % en moyenne annuelle), en raison de la baisse des prix des produits alimentaires consécutive à de bonnes récoltes de produits viviers. Hors alimentation, la hausse des prix a été du même ordre que l'année précédente (+ 2,3 % en moyenne annuelle contre + 2,2 %). L'inflation a été nettement inférieure au seuil de 3% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale dans l'UEMOA.

## 3.1.4. Les objectifs pour 2000

Le Conseil des ministres de l'UEMOA des 16 et 17 septembre 1999 a fixé les orientations de la politique de la monnaie et du crédit pour 2000. Ces orientations se sont inscrites dans la perspective d'une croissance en termes réels d'au moins 5 %, d'une inflation inférieure à 2 %, d'une amélioration du solde budgétaire de base et de la réduction du déficit des paiements courants. Dans ce contexte, le Conseil des ministres a souhaité une modération du rythme de croissance des crédits et une amélioration du fonctionnement des marchés de capitaux.

Enfin, le Conseil des ministres a confirmé sa décision de septembre 1998, de parvenir à une extinction totale des avances directes de la BCEAO aux États avant la fin de l'année 2001. Le Conseil des ministres a donc décidé une forte réduction de ces avances en 2000 et l'accélération du développement d'un marché de titres de la dette publique.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de la BCEAO du 17 décembre 1999 a fixé comme objectifs :

- une progression de la masse monétaire nettement inférieure à celle du PIB en valeur, résultant d'une forte croissance des avoirs extérieurs nets, d'une contraction sensible de la position nette des Gouvernements et d'un ralentissement des crédits à l'économie ;
- un maintien des avoirs extérieurs bruts de l'Institut d'émission permettant une stabilisation du taux de couverture de l'émission monétaire par les avoirs extérieurs (objectif : 103,4 %) ;
- une réduction des refinancements de la BCEAO, portant pour l'essentiel sur la diminution des avances directes aux États (concours au titre de l'article 16).

La revue à mi-parcours des objectifs de politique de la monnaie et du crédit présentée au Conseil des ministres des 28 et 29 juin 2000 prenait en compte une nette révision des prévisions, à la baisse pour la croissance, à la hausse pour le déficit des paiements courants, notamment en raison d'une détérioration des termes de l'échange plus forte que prévu. Dans ce contexte, les objectifs d'avoirs extérieurs bruts et nets ont été révisés à la baisse, sans toutefois que l'objectif de taux de couverture de l'émission monétaire soit modifié.

### **3.1.5. Le système bancaire**

Le système bancaire de l'UEMOA était constitué à fin 1999 de 91 établissements de crédit agréés dont 88 en activité, contre 90 à fin 1998. Parmi ces 91 établissements figuraient 63 banques et 28 établissements financiers.

Sur la base des données disponibles, les emplois de clientèle ont augmenté de 1,7 % en 1999, alors que les ressources de clientèle ont progressé de 1,9 %. La trésorerie nette du secteur bancaire est restée abondante.

La faible croissance des emplois clientèle est principalement imputable à la forte contraction des crédits de campagne. Les crédits ordinaires ont continué à progresser à un rythme soutenu notamment les concours à moyen et long terme qui ont vu leur part relative passer de 33 % à 35 % des encours totaux. Pour la deuxième année consécutive, le montant des crédits en souffrance a légèrement diminué et leur part est revenue de 6,7% en 1997 à 6,2% en 1998 et à 6% en 1999.

La croissance réduite des ressources clientèle masque une stagnation des dépôts à vue et l'inversion de la tendance à la baisse de la part des ressources à terme (dépôts à terme, comptes d'épargne et bois de caisse). L'augmentation des ressources à terme a par ailleurs été confortée par des émissions nettes de titres, pour FCFA 18 milliards, par les établissements financiers.

**Système bancaire de l'UEMOA**

(en milliards de FCFA)

ACTIF	1997	1998	1999	PASSIF	1997	1998	1999
Op. de trésorerie et interb.	745	753,0	881	Op. de trésorerie et interb.	565	648	778
Opérations avec la clientèle	2 481	2 665,0	2 710	Opérations avec la clientèle	2 918	3 034	3 093
Opérations sur titres et diverses	525	561,0	685	Prov., Fonds propres et ass.	431	450	446
Valeurs immobilisées	355	366,0	392	Divers	192	213	351
<b>TOTAL</b>	<b>4 106</b>	<b>4 345,0</b>	<b>4 668</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 106</b>	<b>4 345</b>	<b>4 668</b>
<b>Hors-bilan</b>							
Engagements de financement	250	221	192	Taux de marge (%) (Résultat net/Produit net bancaire)	22,0	10,1	19,3
Engagements de garantie	758	763	863				
Autres engagements	88	67	56	Coefficient de rentabilité (%) (Résultat net/Fonds propres)	18,8	8,1	15,2
<b>Total</b>	<b>1 096</b>	<b>1 051</b>	<b>1 111</b>				

Source : BCEAO

Après le reflux enregistré en 1998, le taux de marge nette et le coefficient de rentabilité ont connu une nette amélioration, sans toutefois revenir à leur niveau de 1997. La progression du produit net bancaire a toutefois poursuivi sa décrue (+ 5,4 % contre - 8,2 % en 1998) et a été moins rapide que celle des frais généraux et des charges d'amortissement, de sorte que le coefficient net d'exploitation s'est dégradé et que le résultat brut d'exploitation a stagné. Dans ce contexte, l'amélioration de la rentabilité des banques s'explique par une forte diminution des dotations aux provisions pour risques d'exploitation, notamment en Côte d'Ivoire où les banques avaient, en 1998, consenti un effort exceptionnel. A l'inverse, au Mali et au Togo, certains établissements ont dû, en 1999, assainir vigoureusement leurs bilans.

**3.1.6. Les marchés de titres et la bourse régionale des valeurs mobilières****3.1.6.1. Le marché primaire****Volume total annuel des émissions de titres**

(en millions de FCFA)

	1996	1997	1998	1999
Titres de créances négociables	35 000	81 000	48 500	53 955
Titrisation de dettes publiques	1 500	35 640	-	4 544
Obligations	-	-	17 000	82 320
<b>Total</b>	<b>36 500</b>	<b>116 640</b>	<b>65 500</b>	<b>140 819</b>

Source : BCEAO

Le volume annuel des émissions de titres a plus que doublé en 1999, dépassant le niveau de 1997, pour atteindre FCFA 141 milliards. Le développement spectaculaire des émissions obligataires est à l'origine de cette forte croissance. Sur ce compartiment, les principaux émetteurs ont été la BOAD (FCFA 35,1 milliards) et le Trésor ivoirien (FCFA 30,2 milliards) qui ont bénéficié de 80 % du montant

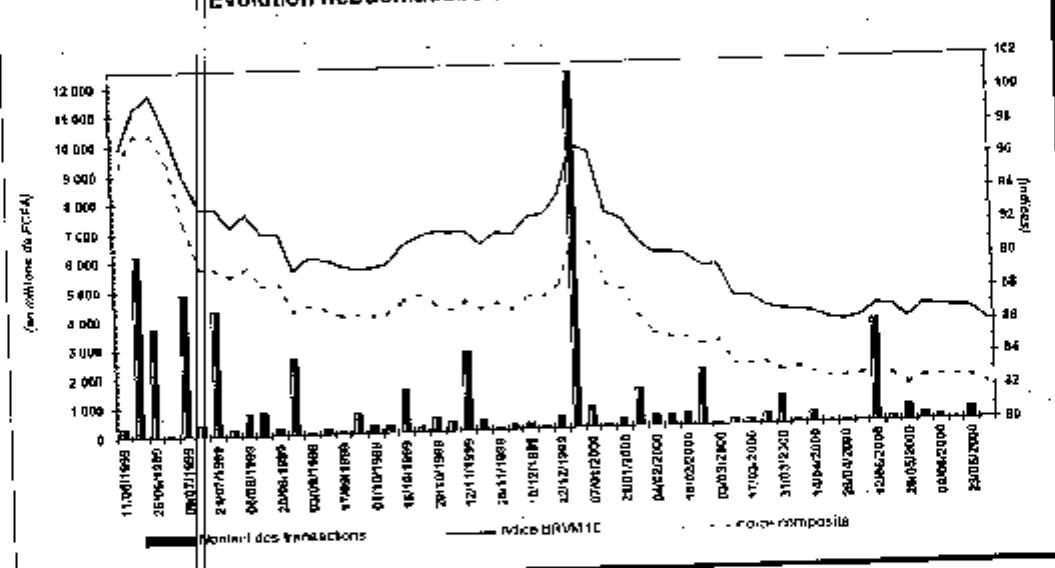
des émissions. Le compartiment obligataire du marché primaire est resté relativement actif au cours du premier semestre 2000, avec des émissions du Trésor béninois et de la Sonatel (opérateur des Télécommunications au Sénégal). Les taux à l'émission se sont établis entre 6,9 % et 10 %, pour le marché obligataire entre 6,25 % et 8 %, pour les titres de créances négociables. Par ailleurs, l'Etat sénégalais a émis pour FCFA 4,5 milliards de titres dans le cadre de la restructuration de la Banque sénégalo-tunisienne (BST) qui ont été souscrits par cette banque en contrepartie du rachat de créances douteuses.

### 3.1.6.2. Le marché secondaire : la BRVM (cf. encadré du rapport 1998)

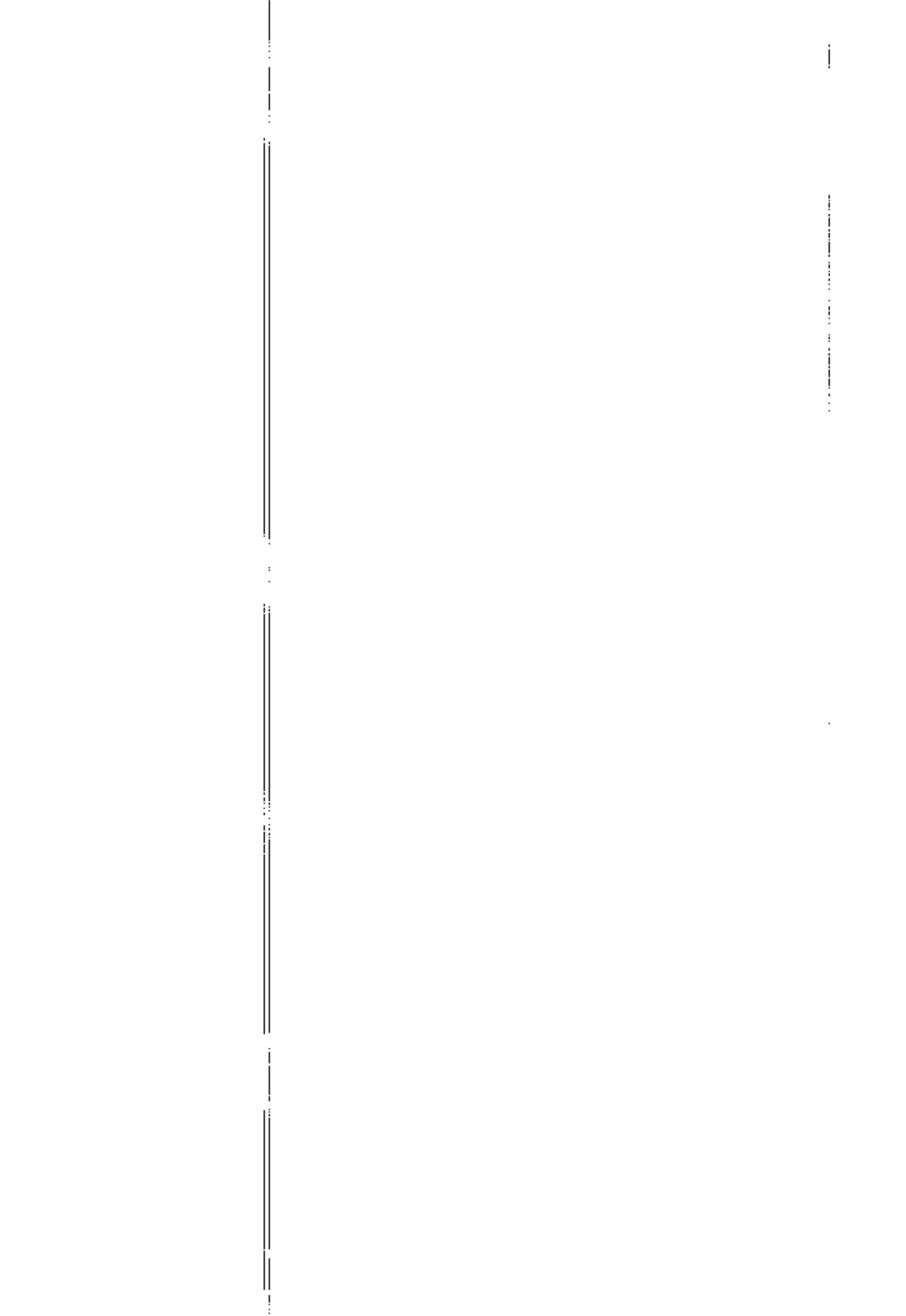
La Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), dont le siège est à Abidjan, est une institution sous-régionale à laquelle participent les huit pays membres de l'UEMOA<sup>29</sup>. Elle a ouvert le 16 septembre 1998, à l'issue d'un long processus de gestation entamé en 1991. Héritière de la Bourse d'Abidjan, la BRVM reste une place essentiellement ivoirienne, puisque sur les 38 sociétés inscrites à la cote fin juin 2000, il n'y en avait qu'une seule qui ne soit pas ivoirienne : la Sonatel qui représente toutefois le quart de la capitalisation.

Fin 1999, la capitalisation de la BRVM atteignait FCFA 990 milliards. À l'aune de ce critère, la BRVM se situait à la quatrième place en Afrique subsaharienne après les Bourses de Johannesburg, Lagos et Nairobi, et devant celle d'Harare.

Évolution hebdomadaire du marché boursier en UEMOA



Tout au long de l'année 1999, les cours ont évolué dans une fourchette assez étroite : l'indice composite a atteint un plus haut à 100,8 en avril et un plus bas à 87,3 en août. Au premier semestre 2000, la tendance a été baissière et l'indice composite a atteint un plus bas historique fin juin 2000 à 86,1, soit une baisse de 23 % par rapport au plus haut d'octobre 1998.



## 3.2. La politique et les agrégats monétaires dans la CEMAC

### 3.2.1. La politique monétaire en 1999

#### 3.2.1.1. La formulation de la politique monétaire

##### 3.2.1.1.1. Le cadre institutionnel

La convention entre les États membres de la zone BEAC (et, depuis le 25 juin 1999, la convention régissant l'Union monétaire de l'Afrique centrale : UMAC) et les statuts de la BEAC<sup>4</sup> ont confié à cet institut d'émission communautaire, outre le privilège exclusif d'émettre la monnaie unique, les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de la politique monétaire, avec le concours, à l'échelon national, des conseils nationaux de crédit.

Dans le cadre des exercices de programmation monétaire, le Conseil d'administration de la BEAC fixe pour chaque État de la zone d'émission des objectifs d'apports extérieurs nets, de croissance des crédits à l'économie et de la masse monétaire (M2). De plus, depuis la mise en place du marché monétaire le 1er juillet 1994, il détermine un objectif de refinancement des banques en cohérence avec les objectifs en matière de croissance économique, d'équilibre extérieur et de finances publiques. Enfin, la BEAC suit l'évolution du crédit intérieur net.

Par ailleurs, l'article 18 des statuts de la BEAC indique que le montant des avances en compte courant consenties par la Banque centrale à un État de la zone d'émission ne peut dépasser un montant égal à 20 % des recettes budgétaires ordinaires d'origine nationale constatées au cours de l'exercice précédent. Les crédits consolidés sur les États à l'occasion de la restructuration des systèmes bancaires ou du rééchelonnement des dépassements du plafond statutaire et le refinancement d'effets à moyen terme ne sont pas plafonnés. Le Conseil d'administration de la BEAC du 30 mars 2000 a décidé toutefois de geler les plafonds d'avances de la Banque aux Trésors nationaux à leur niveau constaté au 31 décembre 2001, et a adopté le principe de la réduction des plafonds d'avances de la BEAC aux Trésors nationaux par dixième chaque année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Les avances seront progressivement remplacées par des émissions de bons et d'obligations des Trésors nationaux, à souscription libre, qui bénéficieront transitoirement de la garantie de la BEAC. Ce mécanisme transitoire sera révisable tous les trois ans. Cette garantie s'applique dans la limite des ressources disponibles dans un « sous-plafond de titres publics garantis ». Ce sous-plafond sera équivalent à la réduction cumulée du plafond des avances aux Trésors. En cas de mise en jeu de la garantie, les concours exceptionnels seront assujettis au taux de pénalité du Trésor. Ainsi, tout en maintenant un plafond fixé au niveau de fin 2001 pour le total des avances directes et indirectes (sous forme de garantie à l'émission), le dispositif retenu concilie une obligation de réduire régulièrement les avances directes et la possibilité de bénéficier à due concurrence d'une garantie à l'émission.

Aux termes de la Convention de coopération monétaire du 23 novembre 1972 entre les États de la zone d'émission de la BEAC et la France, l'État français garantit la convertibilité de la monnaie émise par la BEAC en lui consentant un droit de tirage illimité sur un compte d'opérations ouvert auprès du Trésor français.

<sup>4</sup> Les nouveaux statuts de la BEAC sont entrés en vigueur le 25 juin 1999

### *3.2.1.1.2. Les objectifs*

L'objectif final de la politique monétaire est désormais défini par l'article 21 de la convention régissant l'UMAC : « L'objectif de la BEAC est de garantir la stabilité de la monnaie. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées dans les Etats membres de l'Union monétaire. »

Les statuts de la BEAC précisent, par ailleurs, un autre objectif de la politique monétaire. L'article 11 indique que le rapport entre l'encours moyen des avoirs extérieurs de la BEAC et l'encours moyen de ses engagements à vue ne peut pas être inférieur à 20 % plus de trois mois consécutifs. Dans le cas contraire, ou si le compte d'opérations est débiteur pendant plus de trois mois consécutifs, les dispositions suivantes entrent en vigueur de plein droit : « les montants de refinancement maximum sont réduits :

- de 20% dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations;
- de 10% dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15% de la circulation fiduciaire rapportée à cette même situation. »

### *3.2.1.1.3. Les instruments*

La BEAC dispose de deux types d'instruments : les plafonds de refinancement des banques, les taux d'intérêt.

#### *Les plafonds de refinancement des banques*

Pour l'ensemble de la zone d'émission, le refinancement des banques s'effectue à travers deux guichets :

- le guichet A par appel d'offres à l'initiative de la BEAC pour une durée de 7 jours (ce mécanisme peut être utilisé pour les retraits de liquidité) et par prises en pension à l'initiative des banques pour une durée de 2 à 7 jours ;
- le guichet B auprès duquel sont refinancés les anciens crédits à moyen terme irrévocables et les nouveaux crédits d'investissement productifs ayant bénéficié d'un accord de classement de la BEAC.

Lorsque le taux de couverture extérieure de la monnaie pour l'ensemble de la zone d'émission est supérieur au plancher statutaire de 20 %, les plafonds de refinancement peuvent être dépassés, en particulier dans le cadre des interventions ponctuelles directes de la BEAC. En revanche, lorsque le taux de couverture extérieure est inférieur à 20 %, les plafonds de refinancement deviennent impératifs.

#### *Les taux d'intérêt*

La BEAC utilise quatre taux directeurs, fixés par le Gouverneur, par délégation du Conseil d'administration :

- le taux d'intérêt sur les appels d'offres "positifs" (TIAO), taux de refinancement des banques qui y soumissionnent (adjudication à la française) ;
- le taux d'intérêt sur les placements des banques (TISP) effectués dans le cadre des appels d'offre "négatifs", procédure instaurée en janvier 1996 ; ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours) ;
- le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP), égal au TIAO majoré de 150 à 200 points de base ;
- le taux de pénalité aux banques (TPB), taux appliqué au découvert des banques sur leur compte auprès de la BEAC et égal à deux fois le TIAO ;

Le BEAC fixe aussi, au titre de l'article 22 de ses statuts, les taux des avances statutaires aux Trésors nationaux consentis en dessous et au delà des plafonds et le taux des dépôts spéciaux des Trésors et organismes publics.

Par ailleurs, deux taux bancaires restent réglementés par la BEAC :

- le taux créditeur minimum qui ne s'applique plus qu'aux dépôts d'épargne ou sur livret inférieurs à FCFA 5 millions ;
- le taux débiteur maximum, désormais égal au TPB plus 7 %.

### **3.2.1.2. La mise en œuvre de la politique monétaire**

#### **3.2.1.2.1. Les concours aux États**

La prise en compte des recettes budgétaires ordinaires de l'exercice 1998 pour tous les États a réduit le plafond des avances statutaires de FCFA 474,6 milliards à FCFA 452,7 milliards (-4,6%). La diminution du montant des plafonds s'est accompagnée d'une augmentation du taux d'utilisation par les États, qui est passé de 77,5% décembre 1998 à 83,8% en décembre 1999.

Le plafond statutaire a été respecté par tous les États, y compris la RCA, laquelle était pourtant en dépassement au mois de décembre 1998. Du fait de la forte réduction de son plafond d'avances, le Congo s'est trouvé en dépassement au premier semestre. Ce dépassement a été consolidé par la BEAC en juillet 1999, ce qui a permis au Congo de revenir en dessous de son plafond statutaire. La marge disponible du Gabon s'est légèrement réduite au cours de l'année ; conformément aux statuts, en raison de l'absence de présentation des états de recettes budgétaires pour 1998. La BEAC a commencé à appliquer, fin 1999, une réduction forfaitaire de 2% par mois du plafond d'avances.

**Évolution des concours de l'Institut d'émission aux Trésors nationaux**

(en millions de FCFA)

	Décembre 1998			Décembre 1999			Actualisation Plafonds d'avances aux Trésors nationaux	
	Plafond	Utilisation	Marge	Plafond	Utilisation	Marge	Date notif. plafond	Exercice budg. de référence
Cameroun	167 040	113 709	53 331	168 380	144 043	24 337	01/12/99	1997/98
RCA	10 850	11 264	-414	11 384	11 384	0	13/07/99	1998
Congo	82 364	82 242	122	58 326	58 007	319	28/04/99	1998
Gabon	190 527	146 086	43 671	185 137	143 149	41 988	22/03/99	1997
Guinée Équatoriale	10 458	3 448	7 010	14 326	12 308	2 288	30/03/99	1998
Tchad	13 406	10 279	3 127	15 127	10 212	4 915	16/06/99	1998
<b>Total Zone</b>	<b>474 645</b>	<b>367 028</b>	<b>107 261</b>	<b>452 680</b>	<b>379 103</b>	<b>73 847</b>		

Source : BEAC

	Encours de crédits consolidés		Arriérés		
	au 31/12/1998	au 31/12/1999	Capital	Intérêts	Total
Cameroun	228 942	140 211	0	0	0
RCA	11 184	11 184	3 564	66	3 630
Congo	21 682	44 645	252	143	395
Gabon	1 592	1 592	0	0	0
Guinée Équatoriale	3 833	3 819	220	51	271
Tchad	18 150	18 150	0	0	0
<b>Total Zone</b>	<b>267 238</b>	<b>219 401</b>	<b>4 036</b>	<b>260</b>	<b>4 296</b>

Source : BEAC

La progression de l'encours de crédits consolidés sur le Congo est due à la consolidation du dépassement de FCFA 23 milliards des avances statutaires, par le Conseil d'administration de la BEAC le 2 juillet 1999. La durée des crédits est fixée à 5 années à compter du 30 septembre 1999, avec un taux d'intérêt de 10,50% (taux de penalité des avances aux Trésors). Par ailleurs, la RCA a accumulé des arriérés depuis 1996. Le Conseil d'administration de la BEAC du 29 juin 2000 a accepté une consolidation de FCFA 14,5 milliards, comprenant les arriérés et le restant dû sur les crédits consolidés, consolidant les arriérés dus sur les avances statutaires et les échéances d'intérêts sur avances statutaires jusqu'à décembre 2000. Cette consolidation a une durée de 10 années, avec un an de différé pour le remboursement du capital, et un taux d'intérêt de 3%.

### 3.2.1.2.2. Les concours aux banques

#### Concours de la BEAC aux banques

(Objectifs de refinancement et utilisations en 1999)

(en millions de francs CFA)

	Objectifs		Utilisations <sup>III</sup>		Objectifs		Utilisations <sup>IV</sup>	
	1er trimestre	2e trimestre	1er semestre	3e trimestre	4e trimestre	2e semestre		
Cameroun	14 000	17 600	14 510	17 600	15 000	2 664		
RCA	6 000	8 000	6 477	7 200	7 200	6 761		
Congo	18 000	18 000	7 010	14 400	12 000	6 993		
Gabon	15 000	15 000	14 984	12 000	12 000	13 497		
Guinée Équatoriale	1 000	1 000	0	800	800	0		
Tchad	41 000	35 000	27 670	26 500	25 000	19 600		
<b>Total Zone</b>	<b>95 000</b>	<b>94 600</b>	<b>70 651</b>	<b>77 500</b>	<b>72 000</b>	<b>46 965</b>		

<sup>III</sup> pointe maximale

Source : BEAC

Au cours des deux premiers trimestres de 1999, et pour la troisième année consécutive, les objectifs de refinancement des banques ont été augmentés. Ils ont été progressivement portés de FCFA 31,4 milliards à fin 1996 à FCFA 95 milliards au premier trimestre de 1999. Alors même que le système bancaire reste structurellement surliquide, cette augmentation est intervenue pour écarter un resserrement anticipé de la trésorerie de certaines institutions financières, notamment au Cameroun, au Gabon et au Tchad et les caténages du marché interbancaire. Cependant, les plafonds ont été baissés dès le deuxième trimestre 1999.

pour tenir compte de l'augmentation de la liquidité bancaire due à la forte progression des recettes pétrolières.

Tous les systèmes bancaires, à l'exception de celui du Gabon en fin d'année, sont restés en dessous de leur plafond de refinancement. Les dépassements de plafond opérés par les banques gabonaises ont été la conséquence d'une demande de crédit à court terme plus forte que prévu notamment en raison des amitiés de l'Etat envers les entreprises.

Le montant moyen des injections de liquidité a fortement augmenté en 1999 (+71%). La forte augmentation du début de l'année résulte en grande partie de l'implication accrue des banques tchadiennes dans le financement de la campagne du coton. Dans ce pays, l'atonie de l'activité a également empêché nombre d'entreprises de réduire leurs recours aux crédits. La liquidité bancaire s'est progressivement dessertée, ce qui s'est traduit au deuxième semestre par une augmentation des placements puis par une baisse des refinancements. Toutefois, sur l'ensemble de l'année, le montant moyen des ponctions de liquidité a décru de plus de moitié (-53%).

Bien que les appels d'offres à 7 jours soient restés la principale source de refinancement des banques, les besoins de refinancement ont entraîné un recours plus soutenu aux autres formes d'avances à court terme du guichet A, notamment aux pensions de 2 à 7 jours. Les tirages sur le guichet B ont régressé, en moyenne annuelle au-dessous du niveau de 1998, après de fortes augmentations au début et au milieu de l'année 1999.

#### Interventions de la BEAC

(en moyenne mensuelle - encours en millions de francs)

	1998	1999
<b>Injections de liquidités</b>		
Guichet A		
Appel d'offres à 7 jours	16 779	31 409
Pensions de 2 à 7 jours	1 772	5 528
Avances aux taux de pénalité	4	22
Interventions ponctuelles	0	13
Avances exceptionnelles sur certificat de placement	70	0
Guichet B	6 248	5 507
<b>Total</b>	<b>24 873</b>	<b>42 479</b>
<b>Ponctions de liquidités</b>		
7 jours	14 786	11 119
28 jours	7 548	752
84 jours	4 927	1 027
<b>Total</b>	<b>27 259</b>	<b>12 898</b>

Source : BEAC

Les refinancements de la BEAC atteignaient 42,3 % des facultés d'avances à fin 1999 contre 49,7 % à fin 1998. La surliquidité du secteur bancaire, qui s'était fortement réduite en 1998 et au premier semestre 1999, s'est de nouveau accrue au deuxième semestre en raison de l'augmentation des recettes pétrolières. L'excédent des dépôts des banques (dépôts spéciaux + dépôts à vue) sur leurs engagements à l'égard de la BEAC est passé de FCFA 35,9 milliards en décembre 1998, soit environ 3% des dépôts, à FCFA 128,1 milliards fin 1999, soit environ 9,6% des dépôts.

## Politique et les agrégats monétaires dans la CEMAC

### Les refinancement du secteur bancaire

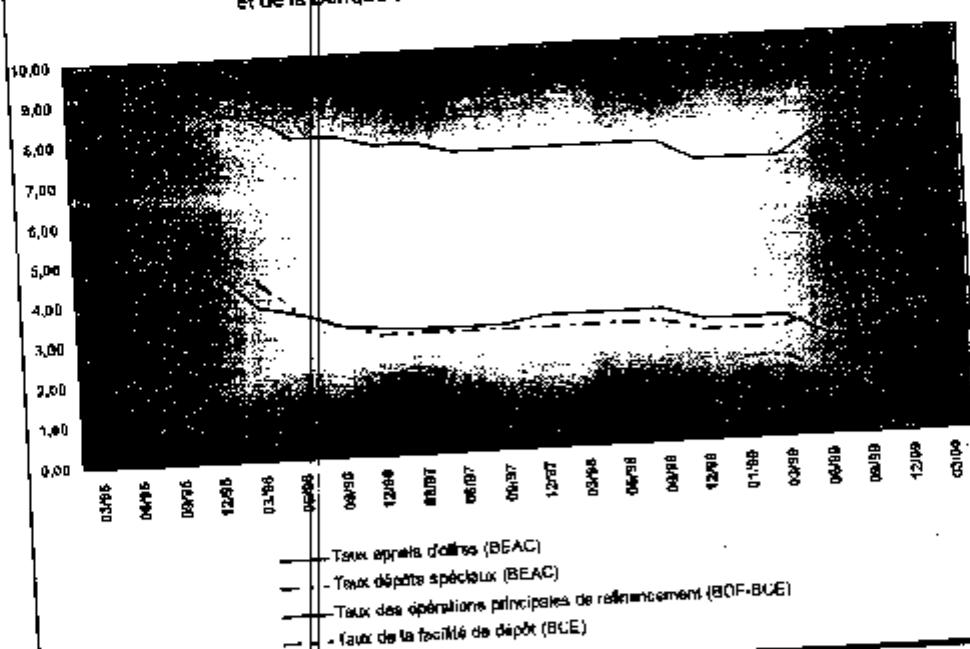
	Décembre 1998	Décembre 1999
dépôts des banques à la BEAC* (1)	85,1	160,8
avances de la BEAC sur les banques (2)	49,2	32,5
reserves excédentaires nettes (1) - (2)	35,9	126,1
financement de la BEAC (en %)	11,49	17,57
les accords de mobilisation	49,85	42,26
les facultés d'avances	37,08	42,00
et l'objectif de refinancement		

dépôts à vue + dépôts spéciaux  
Source : BEAC

### 1.1.2.3. Les taux d'intérêt directeurs

Le 12 mai 1999, la BEAC a procédé à une hausse de 60 points de base du TIPP et du TIAO, portés respectivement à 9,60 % et à 7,60 %, et à une hausse de 40 points de base du TISP, le portant à 3,15 %. Parallèlement, le taux créditeur minimum des banques a été augmenté de 4,75 % à 5 %. Cette augmentation des taux d'intérêt s'inscrit dans un contexte marqué par le resserrement de la politique économique rendu nécessaire par la très forte dégradation des déficits interne et externe en 1998. Cette évolution s'est inscrite dans le cadre du Programme sous régional de redressement économique et financier présenté par la BEAC et adopté en juin 1999 par les Chefs d'Etat de la CPMAC.

Évolution des taux directeurs de la BEAC et de la Banque de France / Banque Centrale Européenne



Source : BEAC

L'écart nette...  
1998 (

Le 14...  
et le T

Taux

7 juill...  
14 juill...  
20 juill...  
1er juill...  
25 juill...  
12 sept...  
24 oct...  
13 nov...  
9 déc...  
13 déc...  
29 janv...  
5 janv...  
25 janv...  
7 déc...  
1er janv...  
8 févr...  
12 mar...  
15 avr...  
6 mai...  
3 juin...  
4 juil...  
29 juil...  
16 oct...  
23 nov...  
7 déc...  
12 déc...  
14 déc...  
25 nov...  
Source

P...  
O...  
P...

L'écart entre le TIAO et le taux des appels d'offres de la BCE était fin 1999 de 460 points de base, nettement supérieur au différentiel entre le TIAO et le taux des appels d'offres de la Banque de France fin 1998 (400 points de base).

Le 14 janvier et le 25 mai 2000, il y a eu deux nouvelles modifications des taux amenant le TIPP à 9,00% et le TIAO à 7,00%. Les TISP ont, en revanche, été augmentés.

### Taux d'intervention de la BEAC

	Taux des appels d'offres	Taux des pensions 2 à 7 j	Taux des dépôts spéciaux des organismes publics à la BEAC	Taux de pénalité des Banques	Condit. débitrices maximales	Condit. créditrices minimales	Taux des avances aux Trésors	Taux de pénalité aux Trésors	Taux des dépôts spéciaux des banques à la BEAC	Taux d'intérêt sur placements négatifs à 7 jours	Taux d'intérêt sur placements négatifs à 28 jours	Taux d'intérêt sur placements négatifs à 84 jours
	(TIAO)	(TIPP)	(TPB)	(TDM)	(TCM)		--		(TISP)''	(TISP)'	(TISP)''	
17 Janvier 1994	11,50	9,75	18,00	17,50	7,75	11,00	12,00	9,75				
14 Janvier 1994	14,00	9,75	22,00	19,00	9,00	11,00	12,00	9,75				
20 Juin 1994	12,50		9,75	20,00	17,00	8,00	11,00	12,00	9,75*			
1er juillet 1994	12,50	14,00	6,50	20,00	17,00	8,00	11,00	12,00	6,50			
25 juillet 1994	11,00	12,50	5,50	20,00	17,00	8,00	11,00	12,00	5,50			
12 sept. 1994	10,5	12,00	5,00	20,00	16,00	7,50	10,50	12,00	5,00			
24 octobre 1994	9,50	11,00	4,50	15,00	16,00	7,50	9,50	11,00	4,50			
15 nov. 1994	8,50	10,50	3,50	15,00	16,00	7,50	8,50	10,50	3,50			
9 déc. 1994	7,75	9,25	4,00	15,00	16,00	5,50	7,75	10,50	4,00			
13 mars 1995	8,00	10,00	4,20	15,00	16,00	5,50	7,75	10,50	4,20			
29 juin 1995	8,75	10,50	4,50	15,00	16,00	5,50	7,75	10,50	4,50			
5 juillet 1995	8,75	10,50	4,50	15,00	16,00	5,50	8,00	10,50	4,50			
25 sept. 1995	8,00	10,00	4,50	15,00	16,00	5,50	8,00	10,50	4,50			
7 déc. 1995	8,60	10,75	4,50	15,00	16,00	5,50	8,00	10,50	4,50			
1er janvier 1996	8,60	10,75	4,50	15,00	22,00	5,50	8,00	10,50	4,50			
8 février 1996	8,60	10,75	4,50	15,00	22,00	5,50	8,00	10,50	4,50	4,50	4,75	
12 mars 1996	8,60	10,75	4,50	15,00	22,00	5,50	8,00	10,50	4,50	4,50	4,50	4,65
15 avril 1996	8,20	10,20	4,00	15,00	22,00	5,50	8,00	10,50	4,00	4,00	4,06	4,13
6 mai 1996	8,00	10,00	3,90	15,00	22,00	5,50	8,00	10,50	3,90	3,90	3,96	4,03
3 juin 1996	8,00	10,00	3,90	15,00	22,00	5,50	8,00	10,50	3,90	3,60	3,9625	4,0250
4 juin 1996	8,00	10,00	3,60	15,00	22,00	5,50	8,00	10,50	3,60	3,60	3,6625	3,7250
29 juillet 1996	8,00	10,00	3,30	15,00	22,00	5,50	8,00	10,50	3,30	3,30	3,3625	3,4250
16 octobre 1996	7,75	9,75	3,00	15,00	22,00	5,00	8,00	10,50	3,00	3,00	3,0025	3,1250
23 mai 1997	7,50	9,50	3,00	15,00	22,00	5,00	7,75	10,25	3,00	3,00	3,06	3,15
2 déc. 1998	7,00	9,00		15,00	22,00	4,75	7,00	10,50	2,75	2,75	2,81	2,88
12 mai 1999	7,60	9,60		15,00	22,00	5,00	7,60	10,50	3,15	3,15	3,21	3,28
14 janv. 2000	7,30	9,30		15,00	22,00	5,00	7,30	10,50	3,25	3,25	3,31	3,38
25 mai 2000	7,00	9,00		15,00	22,00	5,00	7,00	10,50	3,30	3,30	3,36	3,43

Source BEAC

Pour réduire le coût du crédit, afin d'encourager les investissements et la croissance, le TIAO et le TIPP ont été abaissés respectivement à 7,0 % et 9,0 %. Pour prévenir la fuite des capitaux les TISP ont en revanche été relevés.

## 2. Les agrégats monétaires

La masse monétaire (M2) a enregistré une progression de 9,0 % en glissement annuel à fin décembre 1999, contre 0,5% un an plus tôt. Ce rythme d'évolution excède largement le taux de croissance estimé du PIB nominal non pétrolier (+ 2,2 %), mais est en ligne avec celle du PIB total (+ 10,1 %). Après une période assez longue d'augmentation de la vitesse de circulation, celle-ci s'est stabilisée.

La progression des avoirs extérieurs nets (+ FCFA 58 milliards) a contribué à 40 % à l'augmentation de la masse monétaire alors qu'en 1998, la contrepartie extérieure (- FCFA 219 milliards) avait apporté une contribution fortement négative. À l'inverse, la progression du crédit intérieur (+ 4,1 %) a été nettement moins rapide que celle de l'année dernière (+ 15,1 %).

### 2.2.1. Les composantes de la masse monétaire

Évolution par État des principales composantes de la masse monétaire (a)

(en millions de francs CFA)

	Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Équatoriale	Tchad	TOTAL
<b>Monnaie fiduciaire</b>							
1996	95 177	104 000	87 363	111 007	8 499	88 736	494 772
1997	179 758	92 963	78 332	121 028	6 591	78 668	557 338
1998	205 686	75 247	79 422	124 681	5 728	73 527	564 291
1999	237 328	81 115	102 399	105 256	12 059	68 164	606 259
<b>Monnaie scripturale</b>							
1996	206 190	12 644	65 822	145 925	5 777	24 722	461 080
1997	242 958	14 223	80 071	173 461	7 068	30 130	547 881
1998	281 554	12 332	64 105	158 687	11 946	28 962	557 586
1999	300 499	17 529	81 694	164 630	16 386	29 758	610 496
<b>Quasi-monnaie</b>							
1996	262 879	9 423	30 998	141 272	2 230	5 098	441 900
1997	266 080	9 142	36 550	170 349	4 384	6 147	492 652
1998	258 362	9 965	30 691	172 969	5 365	6 065	483 417
1999	305 728	9 693	26 840	177 663	6 717	6 335	532 977
<b>TOTAL</b>							
1996	554 246	126 067	184 173	398 204	16 506	118 558	1 397 752
1997	688 798	116 328	194 953	464 836	18 043	114 815	1 597 871
1998	745 602	97 544	174 218	458 337	23 039	108 554	1 605 294
1999	843 553	108 337	210 873	447 549	35 162	104 258	1 749 732
Part en pourcentage en 1999							
Monnaie fiduciaire	28,1	74,9	48,5	23,5	34,3	65,4	34,6
Monnaie scripturale	35,6	16,2	38,7	36,8	46,6	28,5	34,9
Quasi-monnaie	36,2	8,9	12,7	39,7	19,1	8,1	30,5

(a) Hors banques liquidées et y compris le Crédit Foncier du Cameroun à partir de 1996

Source : BEAC

À la fin du mois de décembre 1999, la part relative de la monnaie fiduciaire dans la masse monétaire apparaît en légère régression, de 0,5 % par rapport à l'année précédente tandis que la part des dépôts à vue et de la quasi-monnaie progresse. L'augmentation des transactions en billets au Congo, conséquence de l'illiquidité des banques congolaises, a été, en effet, plus que compensé, dans les autres pays, par les conséquences de l'assainissement du secteur bancaire sur la confiance des déposants.

Les par les pays les circ l'é des circ s'ex

Les une sou Éq des dé

3,1

1

Les évolutions par pays de la circulation fiduciaire et donc de la masse monétaire sont toutefois biaisées par les fluctuations du stock de billets à trier. Les billets portent une marque permettant d'identifier le détenteur et de les réintègre à la masse monétaire de ce dernier. Mais lorsqu'ils reviennent dans les caisses de la BEAC, en attente à l'intégralité du stock de billets à trier est incluse dans la circulation fiduciaire du pays dans lequel il se trouvait. Aussi, la variation du stock de billets à trier et l'évolution rapide des flux fiduciaires entraînent des corrections importantes qui nuisent à la pertinence chroniques de masses monétaires intégrales. Par exemple, l'augmentation spectaculaire de la circulation fiduciaire du Cameroun à la fin de la circulation fiduciaire au Tchad entre 1996 et 1999 s'expliquent largement par ce biais.

Les dépôts à vue (monnaie scripturée) ont vivement progressé au deuxième semestre 1999, pour atteindre une croissance de 9,5 % sur l'ensemble de l'année. Les dépôts à terme et d'épargne (quasi-monnaie) se sont accrus de 10,5 % sur l'ensemble de l'année, principalement au Cameroun (+ 18,3 %), en Guinée Équatoriale (+ 14,5 %) et au Tchad (+ 11,7 %). Après trois années de baisse, l'augmentation de la part des dépôts à terme permet de réduire le risque de transformation des banques qui contraint le développement du crédit à long terme notamment au Cameroun.

### **3.2.2.2 Les contreparties de la masse monétaire**

**Évolution des principales contreparties de la masse monétaire (a)**  
(en millions de francs CFA)

	Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Équatoriale	Tchad	Services centraux	TOTAL
<b>Avoirs extérieurs nets</b>								
1996	-280 335	16 033	33 434	98 940	-7 260	55 075	266 398	272 295
1997	-183 934	36 640	22 308	97 400	-7 263	57 054	267 271	349 426
1998	-172 622	72 459	-23 817	-46 676	1 923	44 372	256 966	130 605
1999	-154 839	73 471	4 978	-46 563	10 121	35 398	262 964	188 530
<b>Créances nettes sur les Etats (b)</b>								
1996	357 608	39 438	85 274	210 156	15 921	43 608	0	743 095
1997	413 530	28 835	81 699	192 516	13 889	38 060	0	768 529
1998	401 531	30 126	116 178	303 149	10 621	34 977	0	896 582
1999	436 092	32 130	102 577	283 829	9 408	47 476	0	911 512
<b>Crédits à l'économie (c)</b>								
1996	451 238	30 383	113 114	247 782	7 152	52 939	0	802 609
1997	473 469	30 543	119 388	351 264	12 999	58 527	0	1 046 190
1998	564 823	35 926	147 022	364 521	13 482	65 855	0	1 191 629
1999	603 891	43 401	173 388	361 684	21 318	59 068	0	1 262 749
<b>Ressources non monétaires et divers nets</b>								
1996	25 644	-40 787	-47 649	-158 674	683	-33 066	-266 398	-520 247
1997	-14 219	-39 690	-28 442	-176 344	-1 582	-38 726	-267 271	566 274
1998	-48 130	-40 967	-65 165	-162 657	-2 987	-36 650	-256 966	-613 522
1999	-41 591	-43 665	-70 068	-151 401	-5 685	-37 685	-262 964	-613 059
<b>TOTAL</b>								
1996	554 248	126 067	184 173	398 204	16 506	118 556	0	1 397 752
1997	688 798	116 328	194 953	464 836	18 043	114 915	0	1 597 871
1998	745 602	97 544	174 218	456 337	23 039	108 554	0	1 805 294
1999	843 553	108 337	210 873	447 549	35 162	104 258	0	1 749 732

(a) Hors banques liquidées et y compris le Crédit Foncier du Cameroun à partir de 1996

(b) Après intégration de la prise en charge par les Etats des créances consolidées du système bancaire

(c) Après neutralisation des créances consolidées du système bancaire prises en charge par les Etats

Source : BEAC

*3.2.2.2.1. Les avoirs extérieurs nets*

**Avoirs extérieurs nets des institutions monétaires**

(en millions de francs CFA)

	Institution monétaire centrale			Banques			Dettes Postale	Total Net
	Créances	Engagements (a)	Net	Créances (b)	Engagements (b)	Net (b)		
<b>Cameroun</b>								
1996	7 249	295 561	-288 312	46 550	33 629	12 921	-4 944	-280 335
1997	5 703	213 247	-207 544	63 013	34 509	28 504	-4 944	-183 984
1998	5 565	196 824	-191 259	69 092	45 511	23 581	-4 944	-172 622
1999	7 604	211 809	-204 205	106 653	52 343	54 310	-4 944	-154 839
<b>Centrafrique</b>								
1996	123 774	16 200	107 574	2 307	2 378	-71	-1 470	106 033
1997	108 864	11 403	97 461	2 987	2 338	649	-1 470	98 540
1998	83 712	10 400	73 312	3 323	2 706	617	-1 470	72 459
1999	91 100	16 715	75 395	6 840	4 417	2 423	-1 337	76 471
<b>Congo</b>								
1996	49 807	20 228	29 579	17 372	9 888	7 484	-3 629	33 434
1997	37 808	20 064	17 744	14 837	10 273	4 564	0	22 908
1998	2 269	30 674	-28 405	21 475	16 887	4 588	0	-23 817
1999	27 798	19 494	8 304	22 248	25 574	-3 326	0	4 978
<b>Gabon</b>								
1996	132 737	63 223	69 514	79 277	49 851	29 426	0	98 940
1997	171 447	79 061	92 386	38 749	33 735	5 014	0	97 400
1998	10 737	65 091	-54 354	40 326	34 848	5 678	0	-46 676
1999	14 114	56 234	-42 120	48 994	53 437	-4 443	0	-46 563
<b>Guinée Équatoriale</b>								
1996	270	9 068	-6 798	2 574	1 026	1 548	0	-7 250
1997	2 952	7 942	-4 990	1 426	3 699	-2 273	0	-7 263
1998	452	6 091	-5 639	11 481	3 919	7 562	0	1 923
1999	2 194	5 225	-3 031	25 759	12 607	13 152	0	10 121
<b>Tchad</b>								
1996	88 291	34 619	53 672	6 288	4 885	1 403	0	55 075
1997	83 259	37 824	45 435	20 557	8 938	11 619	0	57 054
1998	69 311	35 386	33 925	15 330	4 683	10 447	0	44 372
1999	64 151	45 388	18 783	26 157	9 522	16 635	0	35 398
<b>Services centraux</b>								
1996	266 398	0	266 398					266 398
1997	267 271	0	267 271					267 271
1998	256 966	0	256 966					256 966
1999	262 964	830	262 964					262 964
<b>TOTAL</b>								
1996	868 626	438 899	229 627	154 368	101 657	52 711	-10 043	272 295
1997	877 304	369 541	307 783	141 569	93 492	48 077	-6 414	349 426
1998	429 012	344 466	84 546	161 027	108 554	52 473	-6 414	130 605
1999	470 755	354 695	116 060	236 651	157 900	78 751	-6 281	188 530

(a) Non compris les allocations de DTS

(b) Après neutralisation de certaines opérations intégrées dans les opérations de consolidation, à partir de 1990

Source : BEAC

Après une importante contraction en 1998 et début 1999, les avoirs extérieurs nets ont fortement augmenté lors des quatre derniers mois de 1999, pour atteindre 188,5 milliards de FCFA en fin d'année. Ils ont bénéficié de la forte appréciation des cours du pétrole et du bois, ainsi que de l'évolution favorable du dollar américain mais aussi de l'application de mesures budgétaires plus rigoureuses et d'un rapatriement plus régulier des recettes d'exportation. Toutefois, ils n'ont rattrapé les niveaux atteints en 1996 et 1997 qu'au cours de l'année 2000. En outre, l'augmentation des avoirs extérieurs a eu pour contrepartie une accumulation d'actifs extérieurs, notamment dans le cas du Gabon et du Congo.

#### *Les avoirs extérieurs nets des banques commerciales et du secteur postal*

La position nette des banques à l'égard de l'extérieur était créditrice de FCFA 79 milliards fin 1999, soit une augmentation de FCFA 26 milliards par rapport à fin 1998. La forte augmentation des avoirs extérieurs nets des banques camerounaises, tchadiennes et équato-guinéennes, dans un contexte de croissance des créances et des engagements est à l'origine de cette évolution. Les systèmes bancaires du Congo et du Gabon, en revanche, présentent depuis 1999 des positions déficitaires modérées alors qu'elles étaient traditionnellement excédentaires.

#### *Les avoirs officiels nets*

En 1999, les avoirs officiels nets ont progressé de + 31,5 milliards de FCFA après une forte contraction en 1998. Cette amélioration est liée principalement à l'augmentation des avoirs en devises (+ 30,5 milliards de FCFA), et également à celle des avoirs en or liée à la réévaluation du cours en francs CFA. Bien que la position de chaque pays en compte d'opérations (« avoirs en devises ») soit affectée par l'évolution des stocks de billets à trier, on peut y lire les grandes tendances : les avoirs extérieurs officiels nets se sont surtout gonflés dans les pays pétroliers, notamment le Congo. À fin 1999, les réserves de changes brutes représentaient 1,4 mois d'importations de biens et services contre 1,2 mois fin 1998. L'amélioration observée s'est poursuivie au premier semestre 2000.

Les pays de la CEMAC présentent des divergences importantes en ce qui concerne les avoirs officiels nets et les réserves de change brutes. En dépit d'une forte amélioration entre 1994 et 1998, les avoirs extérieurs nets du Cameroun sont toujours fortement négatifs ; ceux du Gabon le sont devenus depuis 1998, à l'inverse, ceux de la RCA sont très positifs. Les réserves de changes de la RCA représentent plus de 7 mois d'importations de biens et services en RCA, contre moins de deux jours au Cameroun.

politique et les agrégats monétaires dans la CEMAC

Avoirs officiels nets par État

(en millions de francs CFA)

	Avoirs		Engagements				Soldes	
	Avoirs en or	Avoirs en devises (a)	Position de réserve au FMI	Avoirs en DTS	Total	Recours au crédit du FMI	Engagements extérieurs (b)	
<b>Cameroun</b>								
1996	5 797	1 090	278	84	7 249	37 736	257 825	295 561
1997	5 187	184	331	1	5 703	58 571	154 676	213 247
1998	4 841	361	352	11	5 565	87 413	109 411	196 824
1999	5 677	736	441	750	7 604	127 697	84 112	211 809
<b>Centrafrique</b>								
1996	2 153	121 545	71	5	123 774	16 078	122	16 200
1997	1 927	106 844	77	16	108 864	11 148	255	11 403
1998	1 798	81 834	75	5	83 712	9 829	571	10 400
1999	2 109	88 864	86	41	91 100	15 296	419	15 715
<b>Congo</b>								
1996	2 153	47 240	404	10	49 807	19 878	350	20 228
1997	1 927	35 442	433	6	37 808	20 064	0	20 064
1998	1 798	45	422	4	2 269	19 116	11 558	30 674
1999	2 109	25 142	480	67	27 798	18 920	574	19 494
<b>Gabon</b>								
1996	2 484	130 185	60	18	132 737	62 701	522	63 223
1997	2 223	169 171	63	0	171 447	78 534	527	79 061
1998	2 075	8 604	62	6	10 737	63 449	1 642	65 091
1999	2 433	11 618	59	4	14 114	56 036	198	56 234
<b>Guinée Équatoriale</b>								
1996	0	266	0	4	270	9 007	61	9 068
1997	0	2 950	0	2	2 952	7 852	90	7 942
1998	0	446	0	6	452	6 017	74	6 091
1999	0	2 190	0	4	2 194	5 193	32	5 225
<b>Tchad</b>								
1996	2 153	85 803	211	124	88 291	34 040	579	34 619
1997	1 927	81 100	226	8	83 259	36 605	1 219	37 824
1998	1 798	67 286	221	6	69 311	35 730	-344	35 386
1999	2 109	61 772	252	18	64 151	44 912	476	45 388
<b>Services centraux</b>								
1996	29 346	237 031	0	21	266 398		0	266 398
1997	26 259	240 962	0	50	267 271		0	267 271
1998	24 563	232 254	0	149	256 966	0	0	256 966
1999	28 806	230 937	0	3 991	263 794	0	830	262 964
<b>TOTAL</b>								
1996	44 086	623 160	1 014	266	668 526	179 440	259 459	438 899
1997	39 450	636 658	1 120	81	677 304	212 774	156 767	369 541
1998	36 873	390 830	1 122	187	429 012	221 554	122 912	344 486
1999	43 243	421 319	1 318	4 875	470 755	268 054	86 641	354 695
								116 080

[a] Y compris le solde créditeur net du compte d'opérations

[b] Y compris le solde débiteur net du compte d'opérations

Source : BEAC

### 2.2.2.2. La position nette des gouvernements

#### Position nette des Trésors nationaux vis à vis du système bancaire

(en millions de francs CFA)

	1996	1997	1998	1999
<b>Créances des Trésors</b>	<b>280 534</b>	<b>242 439</b>	<b>267 772</b>	<b>307 755</b>
Dépôts auprès de la BEAC	125 944	103 969	97 711	104 307
Dépôts auprès des banques	154 590	138 470	170 061	203 448
<b>Engagements des Trésors</b>	<b>1 023 629</b>	<b>1 010 968</b>	<b>1 164 354</b>	<b>1 219 267</b>
Envers la BEAC	494 195	451 123	582 487	589 444
Dont créances consolidées	255 516	238 171	216 734	194 577
Envers le FMI	179 440	199 403	221 554	268 054
Envers les banques	339 951	354 028	353 899	355 488
Envers les CCP	10 043	6 414	6 414	6 281
<b>Position nette</b>	<b>-743 096</b>	<b>-768 529</b>	<b>-896 582</b>	<b>-911 512</b>

Source : BEAC

Après avoir augmenté de 16,6 % en 1998, les créances nettes des institutions financières sur les États ont progressé de seulement 1,7 % en 1999. Cette évolution globale résulte :

- d'une relative stabilité de la position nette des États auprès de la BEAC, après une forte progression en 1998 ;
- de tirages sur le FMI, liés à la poursuite des décaissements de la FASR au Cameroun, au Tchad et en RCA dont le poste s'accroît globalement de FCFA 46,5 milliards.
- d'une amélioration de la position nette des États à l'égard des banques commerciales, en raison d'une progression de FCFA 33,5 milliards des dépôts.

#### 3.2.2.2.3. Les crédits à l'économie

Les crédits à l'économie ont progressé de 6,0% en 1999, au lieu de 13,9 % un an auparavant. Cette évolution est imputable à la modération de la demande de crédits à court terme et à la baisse de celle des crédits à moyen terme, dans un contexte de tassement de l'activité et de résorption des effets des anticipations liées aux craintes de modification de la parité du Franc CFA lors de l'introduction de l'Euro.

La part des crédits à moyen et long terme a retrouvé en 1999 son niveau de 1996, de l'ordre de 26 %, après 28 % en 1997 et 29 % en 1998. Les crédits à moyen et long terme sont concentrés à plus de 95 % au Gabon et au Cameroun ; ils demeurent marginaux dans les autres pays de la Zone.

Les crédits à court terme ont de nouveau progressé au Cameroun (+ 10,3 %) mais le ralentissement observé par rapport au rythme de croissance de l'année dernière (+ 17,9 %) masque un redressement des crédits de trésorerie au cours du dernier trimestre 1999, notamment aux sociétés de distribution pétrolière et aux entreprises industrielles. La croissance des crédits à court terme s'est accélérée en RCA pour atteindre 27,6% à la fin décembre 1999, contre 17,4% en 1998. Cette évolution s'explique par la forte augmentation des concours accordés au secteur commercial, notamment en raison de l'atonic des activités économiques. La Guinée Équatoriale connaît aussi une accélération du rythme de croissance de ses crédits à court terme tandis qu'au Gabon, la tendance déclinante amorcée en mars 1999 s'est achevée à la fin de l'année, avec une reprise sensible, principalement en faveur du secteur pétrolier. En revanche, le volume des crédits à court terme s'est contracté au Tchad (-10%) pour revenir à son niveau de 1997.

**Crédits à l'économie ventilés selon leur durée initiale**

(en millions de francs CFA)

	1996 (a)	1997 (a)	1998 (a)	1999 (a)
<b>Cameroun (b)</b>	<b>451 239</b>	<b>473 469</b>	<b>564 823</b>	<b>603 891</b>
Court terme	338 426	341 775	402 895	444 399
Moyen terme	88 193	103 687	133 810	126 476
Long terme	24 620	28 007	28 118	31 016
<b>Centrafricaine</b>	<b>30 383</b>	<b>30 543</b>	<b>35 926</b>	<b>43 401</b>
Court terme	27 650	27 141	31 857	40 667
Moyen terme	2 597	3 211	3 680	2 425
Long terme	136	191	389	309
<b>Congo</b>	<b>113 114</b>	<b>119 388</b>	<b>147 022</b>	<b>173 386</b>
Court terme	107 048	113 570	142 422	167 437
Moyen terme	5 719	5 493	4 287	5 949
Long terme	347	325	313	0
<b>Gabon (c)</b>	<b>247 782</b>	<b>351 264</b>	<b>364 521</b>	<b>361 884</b>
Court terme	145 572	202 695	189 939	204 716
Moyen terme	92 890	134 797	162 891	147 858
Long terme	9 320	13 772	11 691	9 109
<b>Guinée Équatoriale</b>	<b>7 152</b>	<b>12 998</b>	<b>13 482</b>	<b>21 318</b>
Court terme	6 989	12 552	13 146	17 863
Moyen terme	163	447	336	3 282
Long terme	0	0	0	173
<b>Tchad</b>	<b>52 939</b>	<b>58 527</b>	<b>65 865</b>	<b>59 060</b>
Court terme	47 987	53 536	61 050	54 890
Moyen terme	4 113	4 310	4 224	3 544
Long terme	839	681	581	635
<b>Total</b>	<b>902 609</b>	<b>1 046 190</b>	<b>1 191 629</b>	<b>1 262 749</b>
Court terme	673 672	751 269	841 309	929 972
Moyen terme	193 675	251 945	309 228	291 535
Long terme	35 262	42 978	41 092	41 242

(a) Après neutralisation des créances consolidées du système bancaire prises en charge par les États

(b) Les chiffres du Cameroun excluent la BMBC et le CAC, y compris le Crédit Foncier à partir de 1996

(c) Les chiffres du Gabon excluent la BMBG et la Barclays Bank

Source : BEAC.

Les crédits à moyen terme sont en recul de 5,7% après la forte croissance observée un an plus tôt (+22,7%). Ce recul touche particulièrement le Gabon et le Cameroun où l'investissement privé a respectivement reculé et ralenti. À l'inverse, les crédits à moyen terme progressent en Guinée Équatoriale (construction d'une usine de méthanol) et au Congo (financement de la réhabilitation d'unités endommagées pendant les conflits). Concernant les crédits à long terme, essentiellement des crédits à l'habitat, la stagnation observée sur le solde total résulte d'une diminution des crédits au Gabon et d'une progression au Cameroun.

### 3.2.3. Le résultat d'ensemble de la politique monétaire

#### Objectifs monétaires et résultats en 1999

	Taux de couverture de l'émission monétaire par les avoirs extérieurs (a) (en %)	Crédits à l'économie (taux de croissance)	Masse monétaire M2 (taux de croissance)
<b>Cameroun pour 1998/99 (a)</b>			
Objectifs	2,2% à 4,2%	9,6% à 11,6%	13,2% à 15,2%
Résultats	6,1%	10,2%	11,1%
<b>Centrafrique (b)</b>			
Objectifs	106,3% à 108,3%	1,5% à 3,5%	9,5% à 11,5%
Résultats	100,9%	17,6%	11,0%
<b>Congo (b)</b>			
Objectifs	8,9% à 10,9%	0,7% à 2,7%	0,5% à 2,5%
Résultats	24,8%	17,9%	21,0%
<b>Gabon (b)</b>			
Objectifs	25,2% à 27,2%	2,7% à -0,7%	-2,6% à +1,4%
Résultats	15,8%	-0,8	-2,0%
<b>Guinée équatoriale (b)</b>			
Objectifs	47,0% à 49,0%	3,8% à 5,8%	26,0% à 28,0%
Résultats	25%	58,1%	52,6%
<b>Tchad (b)</b>			
Objectifs	75,6% à 77,6%	1,1% à 3,1%	1,5% à 3,5%
Résultats	74,7%	-11,3%	-4%
<b>Total CEMAC (a)</b>			
Objectifs	47,9%	2,7%	5,4%
Résultats	46,9%	6,0%	9,0%

(a) objectifs arrêtés au CA de la BEAC du 30 mars 1999

(b) objectifs révisés par le CA de la BEAC du 2 juillet 1999

Source : BEAC

#### 3.2.3.1. Le taux de couverture de l'émission monétaire

Le taux de couverture des engagements à vue de la BEAC par les avoirs extérieurs de l'ensemble de la zone s'est légèrement amélioré au cours de l'année 1999 pour atteindre 46,94%, en progression de près de 7 points par rapport à 1998, soit un chiffre proche de l'objectif de 47,90%. Au Congo, le taux de couverture s'est amélioré beaucoup plus rapidement que prévu, au prix toutefois de l'accumulation d'importants arriérés extérieurs. Le taux de couverture de la Guinée Équatoriale, très inférieur à l'objectif, révèle un rapatriement insuffisant et irrégulier des recettes d'exportation.

#### 3.2.3.2. L'évolution des agrégats monétaires et de l'inflation

La croissance de M2 et des crédits à l'économie a été sensiblement supérieure aux objectifs fixés par la BEAC. Au Congo, c'est surtout la progression des avoirs extérieurs nets dont l'ampleur n'était pas anticipée qui a entraîné une croissance supérieure à l'objectif de M2. En Guinée équatoriale, c'est la progression des crédits à l'économie qui avait été sous-estimée et en RCA, celle des crédits à l'Etat. À l'inverse, au Tchad, la très faible progression des crédits à l'économie et l'atonic des activités économiques n'avaient pas été prévues.

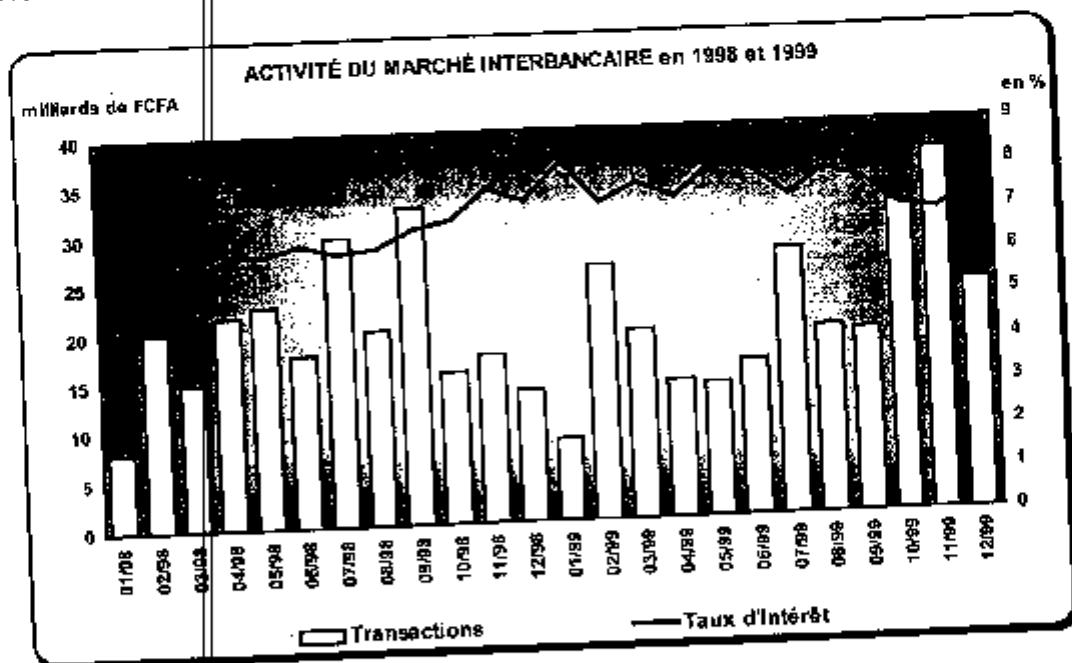
La hausse des prix a été très modérée, de l'ordre de 0,5% en moyenne annuelle en 1999 contre 2,4% en 1998. Elle s'est inscrite largement en dessous des prévisions du début de l'année qui situaient l'inflation en moyenne annuelle à 2,3%. Les prix ont même diminué au Tchad, en RCA - pour la deuxième année consécutive - et au Gabon. Seul le Congo connaît une hausse plus importante des prix, à 3,6% en 1999 contre (-1,6%) en 1998, en raison des pénuries consécutives à l'arrêt du chemin de fer Congo-Océan (CFCO).

### 3.2.3.3. L'évolution du marché et des taux d'intérêt interbancaires

Le volume des transactions sur le marché interbancaire a de nouveau progressé en 1999 (+9%) pour atteindre une moyenne mensuelle de 21,2 milliards de FCFA, après avoir été multiplié par cinq en 1998. Un pic a été atteint durant le mois de novembre 1999, où le volume des transactions s'est situé à 36,9 milliards de FCFA.

Malgré cette évolution, les volumes échangés restent marginaux puisque les transactions mensuelles représentent moins de 2% des dépôts. Le développement du marché interbancaire reste entravé par les risques importants que comportent les opérations, en raison notamment de l'absence de cadre juridique et de support (les certificats de placement émis en contrepartie des dépôts spéciaux des banques ne sont pas utilisés comme collatéraux). Ainsi, au cours de la période sous revue, l'essentiel des transactions interbancaires a été constitué par des transactions intra-groupe, à des taux généralement plus faibles que les autres transactions, et par des prêts de la Banque Gabonaise de Développement à d'autres banques gabonaises à des taux parfois supérieurs au TIAO.

Le niveau des taux interbancaires est resté tendu au cours de l'année 1999. Le taux interbancaire moyen pondéré (TIMP) est resté pratiquement continûment supérieur au TIAO jusqu'au mois d'octobre, avant de lui redevenir inférieur à partir de cette date.



### **3.2.4. Les objectifs pour 2000**

Les objectifs de politique monétaire de la BEAC pour 2000 reposent sur les hypothèses suivantes :

- une reprise de la croissance : le PIB en termes réels devrait s'accroître de 3,2% ;
- la consolidation de l'assainissement des finances publiques, avec l'apparition d'un excédent budgétaire (en base engagements hors dons) en raison de la progression des recettes (recettes pétrolières, recettes fiscales liées à la croissance et amélioration du recouvrement de l'impôt) et de la diminution des dépenses publiques ;
- une amélioration des comptes extérieurs, avec l'apparition d'un solde excédentaire des transactions courantes ;
- une hausse modérée des prix à la consommation, se situant à 2,0 % en moyenne annuelle.

Dans ce contexte, l'exercice de programmation monétaire a conduit la BEAC à adopter les objectifs suivants :

- une progression des avoirs extérieurs nets permettant de porter de 47,8 % à 62,3 % le taux de couverture de l'émission ;
- des taux de progression des crédits à l'économie de 7,4 % et de la masse monétaire de 8,4 %, très supérieurs à celle du PIB en valeur.

Compte tenu d'un environnement économique et monétaire plus favorable au premier semestre 2000, marqué notamment par une forte amélioration de la position extérieure des Etats de la Zone d'Émission, une inflation contenue et une faible progression des crédits à l'économie, la BEAC a procédé à un premier desserrement de sa politique monétaire le 14 janvier 2000, puis à un second le 25 mai 2000. Les réaménagements des mois de janvier et de mai 2000 doivent permettre de soutenir la croissance économique et d'encourager les établissements de crédit au recyclage de leurs excédents de liquidité dans la zone d'émission. La surliquidité du secteur bancaire ayant progressé, la diminution des taux de refinancement aura surtout pour effet d'alléger la charge d'intérêt des Etats.

Cette baisse des taux directeurs s'inscrit cependant dans un contexte international de resserrement des conditions de financement ; aussi l'écart entre le taux des appels d'offres de la BEAC et le taux des opérations principales de refinancement s'est-il considérablement réduit au premier semestre 2000, à 270 points de base à fin juin contre 400 points de base fin décembre 1999. Par ailleurs, et bien qu'il ait été relevé, le TISP était nettement inférieur à fin juin 2000 aux taux courts sur l'euro.

### **3.2.5. Le système bancaire**

La zone d'émission de la BEAC comptait 32 établissements de crédit à fin 1999, contre 30 à fin 1997. Parmi ces 32 établissements, 12 sont réputés sains (contre 16 en 1998), 11 sont jugés fragiles (10 en 1998) et 9 seraient dans une situation critique (6 en 1998), selon les autorités de tutelle.

En 1999, l'activité bancaire dans la zone a bénéficié d'une croissance rapide. Le total des bilans s'est accru de FCFA 291 milliards. Tous les pays de la zone ont enregistré une hausse de l'activité, avec des progressions particulièrement soutenues au Cameroun, en Guinée Equatoriale et au Gabon.

**Situation simplifiée du système bancaire de la CEMAC**

(en milliards de francs CFA courants)

ACTIF			PASSIF		
	1998	1999		1998	1999
Trésorerie et divers	235	322	Trésorerie et divers	466	512
Crédits à l'Etat	263	281	Dépôts de l'Etat	244	270
Crédits à l'économie	953	1097	Dépôts du secteur privé	923	1064
Créances douteuses nettes	67	100	Fonds propres	184	262
Valeurs immobilisées	299	308		...	
<b>TOTAL</b>	<b>1 817</b>	<b>2 108</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 817</b>	<b>2 108</b>
			Taux de marge nette (%) (Résultat net/Produit net bancaire)	25,0	22,6
			Coefficient de rentabilité (%) (Résultat net/fonds propres)	22,4	13,7

Source : BEAC

Les créances sur l'économie ont enregistré une progression soutenue (+15,1 %), qui résulte principalement de l'accélération des crédits à la clientèle au Cameroun. Les créances douteuses s'accroissent dans la plupart des pays, sous l'effet du ralentissement conjoncturel, mais leur taux de couverture s'améliore, passant de 71,3 % à 76 %. Le total des dépôts et celui des crédits ont progressé à des rythmes équivalents.

L'exercice 1999 a été marqué par la consolidation de la structure financière des banques camerounaises et équato-guinéennes. Ainsi, le système bancaire de la Zone, à l'exception du Congo, bénéficie plutôt d'une amélioration, fondée sur la forte progression du produit des opérations de clientèle. Hors Congo, le résultat d'exploitation brut ainsi que le résultat net progressent sur la Zone. La situation dégradée des banques congolaises est la conséquence directe de l'instabilité économique et politique, ainsi que d'une gestion inappropriée qui s'est poursuivie jusqu'à leur mise sous administration provisoire.

## Le système bancaire en Zone franc

### **La bancarisation de l'économie et l'intermédiation monétaire restent limitées**

L'économie de la Zone franc se caractérise par une bancarisation limitée : un guichet pour 120 000 habitants en moyenne (contre un guichet pour 2 200 habitants en France), avec toutefois un réseau sensiblement plus dense en UEMOA. Cette situation s'explique par le coût relativement élevé de l'accès aux services bancaires dans les zones villageoises, qui dissuade les ménages de bancariser leurs revenus – faibles et irréguliers – et a fortiori leur épargne ; elle s'explique aussi par l'importance du troc et des réseaux informels (tontines, coopératives, réseaux mutualistes...). En outre, l'état de surliquidité du système bancaire n'incite ni à l'ouverture de nouveaux guichets dont le coût s'avère particulièrement élevé dans les zones rurales, où la demande de crédit bancable est restreinte, ni à mieux rémunérer les produits d'épargne.

Le niveau de bancarisation, mesuré par le poids des bilans bancaires par rapport au PIB, s'étage entre 23 % pour la CEMAC et 28 % pour l'UEMOA. À titre indicatif, ce ratio atteignait 253 % en France à fin 1999. Cette situation s'explique, non seulement par la faiblesse du maillage bancaire, mais également par le manque de confiance des agents économiques à l'égard du système financier et des moyens de paiement non fiduciaires. Les restructurations engagées depuis le début des années 1990, qui ont permis l'assainissement des bilans, devraient contribuer à rétablir la confiance des agents économiques dans le système bancaire.

Le secteur bancaire ne capte qu'une partie limitée de l'épargne nationale, comme en témoigne l'importance croissante de la circulation fiduciaire (plus du tiers de la masse monétaire, contre environ 5 % en France). Cette situation traduit aussi le développement de l'économie financière informelle, qui supplée à l'inadaptation des structures bancaires modernes. L'importance de la circulation fiduciaire doit être mise en relation avec la faiblesse des dépôts bancaires et une forte tendance à la thésaurisation. Le développement limité des moyens de paiement non fiduciaires s'explique autant par des contraintes techniques (rareté des terminaux de paiement par carte bancaire par exemple) que par le faible niveau de sécurisation du paiement par chèque. Par ailleurs, le coût des moyens de paiement pour les transferts de faible montant et les délais de règlement s'avèrent pénalisants, compte tenu des déficiences des infrastructures de règlement à l'échelle de la Zone franc. Dans ce contexte, les autorités monétaires de la Zone ont récemment engagé un processus de modernisation des systèmes de paiement et de règlement.

## **Malgré le retour de la croissance depuis 1995, la profondeur financière de l'économie demeure faible.**

Après la dévaluation de 1994, la reprise de la croissance a d'abord profité aux zones rurales, dont les cultures d'exportation ont été stimulées par le changement de parité. Concentré dans les zones urbaines, le système bancaire n'a donc pu pleinement en tirer parti. En outre, la reprise de l'activité ne s'est pas accompagnée d'un dérapage de la masse monétaire, en raison de la prudence de la politique monétaire conduite par la BCEAO et la BEAC, et de la restriction de l'offre de crédit de la part des banques primaires. Les campagnes agricoles (cacao, café, coton) et le secteur minier ont de plus en plus recours aux financements bancaires extérieurs à la Zone. Le secteur pétrolier, en particulier, est intégralement financé par l'extérieur. Ces facteurs expliquent que la croissance, retrouvée depuis 1995, ne s'est pas traduite par un renforcement de la profondeur financière en Zone franc.

Rapportés au PIB, les indicateurs monétaires atteignent des niveaux relativement bas. Ainsi, le ratio masse monétaire sur PIB atteint 14 % pour la CEMAC et 23 % pour l'UEMOA à fin 1999, alors qu'il se situait à 68 % en France fin 1998 (M4). Par ailleurs, le montant limité des crédits à l'économie témoigne aussi d'un certain rationnement du crédit bancaire, dû à la rareté de l'offre bancaire dans les zones rurales et à la concentration des actifs bancaires sur les grandes entreprises, qui s'ajoutent à l'effet d'éviction exercé par les États.

Dans le cadre de la restructuration du secteur bancaire, les concours à l'économie ont vu leur évolution marquée par deux éléments importants : d'une part, les efforts de provisionnement du portefeuille de créances ; d'autre part, le transfert de créances en souffrance vers des sociétés de recouvrement opérées dans certains pays dans le cadre de plans d'assainissement sectoriels. Par ailleurs, après la dévaluation de 1994, la reprise de l'activité économique ne s'est pas accompagnée d'une progression proportionnelle des crédits de clientèle. En effet, la dévaluation a procuré aux exportateurs des gains de compétitivité externe qui leur ont permis de reconstituer leur trésorerie, tout en bénéficiant d'une progression des cours des matières premières. La reconstitution des trésoreries dans les pays non pétroliers s'est traduite par une forte augmentation des avoirs extérieurs.

### **Le système bancaire est dominé par les banques à vocation universelle**

Le système financier de la Zone franc est largement dominé par les banques<sup>35</sup>, qui représentent en effet plus des deux tiers des établissements de crédit, contre un tiers pour les établissements financiers spécialisés. En outre, les banques ont pour la plupart une vocation universelle : les trois-quarts d'entre elles ne mentionnent aucune activité spécifique dans leur objet social. Pour leur part, les établissements financiers exercent des activités spécialisées dans la vente à crédit, le crédit-bail, l'affacturage, le financement des investissements et des PME et la collecte de l'épargne. Ils ne représentent cependant qu'une part de marché marginale dans le total des bilans des établissements de crédit de la Zone franc (moins de 5%). Enfin, les structures de financement décentralisées (SFD) ont connu un essor notable depuis le début des années 1990, mais qui reste difficile à évaluer en raison du manque d'informations statistiques les concernant. Les autorités monétaires ont adopté des cadres juridiques pour contrôler l'activité des SFD en fonction de leurs caractéristiques propres (loi portant adoption de la réglementation sur les mutuelles d'épargne et de crédit en UEMOA, dite loi PARMEC, et projet en cours d'élaboration en CEAMAC).

L'émergence en UEMOA d'un marché financier régional (BRVM) permettra cependant une diversification progressive des acteurs du marché de capitaux de la sous-région, avec l'apparition des sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI). Bien que ne disposant pas d'un statut d'établissement de crédit, les SGI sont appelées à jouer un rôle important dans l'approfondissement financier de l'économie ouest-africaine. Elles cherchent ainsi à développer des activités de banques d'affaires (conseil, ingénierie financière...).

### **Le marché reste largement contrôlé par les grands groupes bancaires non-résidents, lesquels sont néanmoins confrontés à l'émergence de groupes privés à capitaux africains**

Pour des raisons historiques, les États conservent une part importante du capital des banques en Zone franc, de l'ordre du quart. Cette part est néanmoins en déclin depuis la liquidation de nombreuses entités publiques au début des années 1990. Cette tendance s'est accélérée dans le cadre des privatisations inscrites dans les programmes conclus avec les institutions de Bretton Woods. Les actionnaires non-résidents, pour leur part, détiennent une part importante de la capitalisation bancaire. La Zone franc se caractérise en effet par une forte implantation des banques étrangères, principalement françaises mais également belges et américaines.

<sup>35</sup> Au plan juridique, les banques se distinguent des autres établissements financiers notamment en ce qu'elles sont habilitées à recevoir des dépôts à vue du public.

La recomposition du tissu bancaire observée depuis 1994 s'est néanmoins accompagnée de l'émergence de nouveaux réseaux à vocation régionale, et dont les centres de décision sont plus proches des acteurs économiques locaux. Cette évolution tend à modifier progressivement les lignes de partage de l'industrie bancaire et constituer vraisemblablement un élément structurant de la décennie 2000. Ainsi, des groupes de création récente, tels Ecobank et Bank of Africa en Afrique de l'Ouest, et les groupes Fotso et BGFI en Afrique centrale, imposent une nouvelle concurrence aux réseaux plus anciens et peuvent représenter au total entre 7 % et 12 % de parts de marché.

Ces nouveaux groupes associent le plus souvent des intérêts privés africains et européens, auxquels s'ajoutent certains bailleurs de fonds (SFI, AFD, BOAD...). Ils s'appuient sur une stratégie sous-régionale, à l'échelle de l'UEMOA et de la CEMAC, voire au-delà (Nigeria, Afrique Australe...). La gamme des produits proposés par ces banques se distingue par son caractère novateur et sa diversité : crédit-bail, location-vente, société de gestion et d'intermédiation de bourse (SGI), banque d'affaire, capital-risque, micro-financement. La stratégie de ces établissements consiste à favoriser le financement des besoins d'exploitation des PME qui n'ont pas accès aux réseaux bancaires traditionnels. La présence dans leur capital d'organismes de développement facilite la mise en place de garanties spécifiques et donc la levée des fonds. En revanche, ces nouvelles banques ne se sont pas encore engagées dans le financement de l'investissement des entreprises en création et, plus généralement, des PME. Pour les banquiers, cette activité, jugée trop risquée, relève des institutions spécialisées (AFD, Proparco, SFI...) et des organismes de développement régionaux (BAD, BOAD, BDEAC...)<sup>36</sup>.

Indicateurs relatifs à la bancarisation de la Zone franc\* - 1999

	Nombre d'établiss. de crédit	Nombre de guichets	Milliens d'habitants par guichet	Total bilans bancaires sur PIB
Bénin	8	30	193	28 %
Burkina Faso	12	126	90	29 %
Côte d'Ivoire	22	163	88	29 %
Guinée Bissau	3	3	400	Nd
Mali	12	161	71	29 %
Niger	8	17	594	10 %
Sénégal	15	66	136	31 %
Togo	11	90	49	33 %
UEMOA	91	646	103	28 %
Cameroun	9	83	172	16 %
Centrafrique	3	5	700	8 %
Congo	4	20	140	19 %
Gabon	8	33	36	23 %
Guinée Équatoriale	2	4	100	11 %
Tchad	6	13	561	11 %
CEMAC	32	158	187	17 %
Comores	2	4	132	21 %
Zone franc	125	808	120	23 %
France	1 172	25 501	2,8	263 %

\* Assemblée annuelle du Club des dirigeants de banques d'Afrique francophone. Actes de l'Assemblée. Cotonou, 1998.

### 3.3. La politique et les agrégats monétaires aux Comores

#### 3.3.1. La politique monétaire

##### 3.3.1.1. La formulation de la politique monétaire

###### 3.3.1.1.1. Le cadre institutionnel de la politique monétaire

L'article 3 de l'accord de coopération monétaire du 23 novembre 1979 signé entre la France et les Comores précise que « l'organe chargé de la mise en œuvre de la coopération monétaire est la Banque Centrale des Comores ». L'article 4 des statuts de cette institution, annexés à l'accord de coopération monétaire et modifiés par un avenant du 29 avril 1987, indique que la Banque Centrale des Comores (BCC) « a pour mission générale de formuler la politique monétaire et du crédit, d'exercer la surveillance et le contrôle des activités bancaires et de veiller à l'application de la réglementation des changes ».

L'article 40 des statuts de la Banque a fait l'objet d'un avenant, qui institue désormais l'irrévocabilité du Gouverneur pendant son mandat. Cet avenant, signé par les Gouvernements français et comorien en décembre 1997, est en cours de ratification.

###### 3.3.1.1.2. Les objectifs de la politique monétaire

La politique monétaire doit permettre de respecter un niveau des avoirs extérieurs nets qui soit compatible avec l'accord de coopération monétaire signé avec la France. Dans ce cadre et selon les statuts de la Banque Centrale des Comores, le taux de couverture des engagements à vue de la Banque Centrale des Comores par ses réserves de change doit être supérieur à 20 % (article 37 des statuts). Enfin, sans préjudice de cet objectif, la politique monétaire s'inscrit dans le cadre de la politique économique du Gouvernement (article 4 des statuts).

###### 3.3.1.1.3. Les instruments de la politique monétaire

La Banque centrale se fixe des objectifs intermédiaires (masse monétaire et crédit interne) et utilise comme instruments les plafonds de refinancement et les taux d'intérêt.

Pour réguler la masse monétaire en fonction du degré de liquidité de l'économie et du niveau des réserves de change, les autorités monétaires disposent essentiellement des plafonds et du taux du réescompte. Mais ces instruments ne peuvent être efficaces que si la situation de liquidité des banques les rend tributaires du refinancement de la Banque centrale. Lorsque cette condition n'est pas remplie, l'Institut d'émission est autorisé par ses statuts (article 27) à imposer des réserves obligatoires sur les dépôts et les crédits.

En mai 1999, les autorités bancaires ont décidé d'instaurer un système de réserves obligatoires sur les dépôts. Le système mis en place présente les caractéristiques suivantes :

- l'assiette des dépôts est constituée du montant total des dépôts de la clientèle (comptes de dépôts, comptes courants, comptes sur livrets, comptes à terme) ;
- un taux uniforme de 30 % s'applique à toutes les exigibilités comprises dans l'assiette ;
- ces réserves sont constituées sur un compte à la Banque centrale et sont rémunérées au taux moyen mensuel de l'EONIA (taux moyen interbancaire sur l'Euro au jour le jour), constaté durant le mois précédent, diminué de 1/8<sup>e</sup>, alors que les réserves libres des banques sont rémunérées au taux moyen de l'EONIA augmenté de 1/8<sup>e</sup>.

Les possibilités de refinancement de l'Etat auprès de la Banque centrale sont plafonnées par l'article 17 des statuts qui limite les avances au Trésor à 20 % de la moyenne des recettes budgétaires « ordinaires » effectivement recouvrées au cours des trois années précédentes.

Les taux d'intérêt bancaires sont administrés en raison de l'absence de concurrence. Sur proposition de la Banque centrale, le ministère des Finances fixe des taux débiteurs maxima et des taux créditeurs minima. L'évolution de ces taux tient compte de la situation des taux d'intérêt pratiqués en France et dans la zone euro.

### **3.3.1.2. La mise en œuvre de la politique monétaire**

#### ***3.3.1.2.1. Les plafonds de refinancement***

En application de l'article 17 des statuts, le plafond des avances à l'Etat a été révisé à FC 2 234 millions en novembre 1999, puis porté à FC 2 301 millions au Conseil d'administration de la BCC de mai 2000 après prise en compte des recettes de l'Etat en 1999. Le Trésor comorien utilise l'intégralité de ses avances statutaires.

Le Conseil d'administration de la BCC a abaissé le plafond de réescompte de la Banque de Développement des Comores, en novembre 1997.

Comme les années précédentes, en raison de la surliquidité du système financier, aucune banque n'a eu recours au refinancement de la BCC.

#### ***3.3.1.2.2. Les réserves obligatoires***

Le système de réserves obligatoires a été mis en place à compter du 20 juin 1999 et a fonctionné de manière satisfaisante. Il ne concerne pour l'instant que la BIC-C, seule banque de dépôts. La BIC-C a maintenu ses réserves au-dessus du seuil requis, sauf à fin décembre 1999 où le dépassement était très faible. L'excédent de réserves a représenté au maximum 15 % des réserves obligatoires.

#### ***3.3.1.2.3. Les taux d'intérêt***

Au lendemain de la dévaluation de janvier 1994, la Banque centrale avait procédé à un relèvement général de ses taux pour maîtriser les tensions inflationnistes.

Compte tenu de la baisse de l'inflation, et pour inciter à la relance de l'économie, les autorités monétaires qui avaient procédé en juillet 1996 à la révision à la baisse de l'échelle des taux débiteurs des banques commerciales ont décidé, en juillet 1997, de réduire de 8,5 % à 7 % le taux d'escompte et d'abaisser les autres taux de la Banque centrale.

Le Conseil d'administration de la Banque centrale a décidé, en mai 1999, une nouvelle baisse des taux d'intérêt, qui est intervenue au 1<sup>er</sup> juin 1999. Par ailleurs, les taux de rémunération des dépôts à la BCC ont été indexés sur l'EONIA. Dans le but d'éviter toute distorsion, le Conseil d'administration de la BCC de novembre 1999 a décidé d'indexer aussi les taux de refinancement de la banque centrale sur l'EONIA, ce qui s'est traduit par une baisse du taux d'escompte et une hausse du taux des avances à l'Etat.

La BCC avait proposé en mai 1999 une forte baisse des plafonds des taux d'intérêt sur les crédits et de planchers sur les taux d'intérêt sur les dépôts (ramenés à un taux unique de 3 %). Cette proposition a été examinée en septembre par arrêté ministériel, mais l'application en a été limitée aux « crédits bancables », ce qui revenait à déréglementer de fait l'ensemble des taux bancaires.

### Taux d'intérêt

(en pourcentage)

	Taux en décembre 1996	Taux au 1 <sup>er</sup> juillet 1997	Taux au 1 <sup>er</sup> juin 1999	Taux au 1 <sup>er</sup> janvier 2000
Taux d'escompte	8,5	7,0	5,9	EONIA+ 1,5 %
Taux des avances au Trésor	5,5	4,8	3,7	EONIA+ 1,5 %
Taux de rémunération des dépôts du Trésor	5,5	4,5	EONIA	EONIA
Taux de rémunération des dépôts des banques à la BCC :				
- représentatif des réserves obligatoires			EONIA - 1/8 <sup>e</sup>	EONIA - 1/8 <sup>e</sup>
- Vue			EONIA +1/8 <sup>e</sup>	EONIA +1/8 <sup>e</sup>
Taux plafonds sur les crédits :				
Credits à moyen et long terme, de campagne )	11	11	11	9
Credits de campagne )				
Credits à l'exportation )				
Credits à l'importation de riz )				
Autres crédits immobiliers	15	15	15	12
Credits aux particuliers (maximum)	18	18	18	15
Taux planchers sur les dépôts	5 à 5,5	3 à 4	3 à 4	3

Source : Banque Centrale des Comores

### 3.3.2. Les agrégats monétaires

En 1999, la masse monétaire a enregistré une hausse de 10,5 %, nettement plus forte que celle du PIB en valeur. Cette évolution s'explique par l'augmentation des transferts de l'étranger et par un effet de rattrapage après la contraction de l'année passée (- 5,3 %).

#### 3.3.2.1. Les composantes de la masse monétaire

La circulation fiduciaire a progressé de 17 % en raison de l'augmentation importante des achats de devises par le système bancaire. La progression des dépôts à vue, très limitée, n'a pas permis de revenir à l'en cours de fin 1997. Les dépôts dans les banques ont continué à régresser. L'augmentation des dépôts à la BCC est liée à la reconstitution de la trésorerie de la Banque de Développement des Comores et de la Caisse nationale d'Épargne.

#### Composantes de la masse monétaire

(en millions de francs comoriens)

	1997	1998	1999	1999/98
MONNAIE	11 147	10 556	11 862	+ 10,5
Circulation fiduciaire	5 434	5 395	5 310	+ 16,9
Dépôts à vue	5 713	5 181	5 352	+ 3,7
Banque centrale	653	348	966	+ 177,6
Tresor	542	400	400	-
Banques commerciales	4 518	4 413	3 986	- 8,7
QUASI-MONNAIE	7 771	7 399	8 015	+ 8,3
Comptes sur livret	5 602	5 987	6 699	11,7
Plans d'épargne logement	376	118	-	-
Comptes épargne logement	-	284	275	- 3,2
Comptes bloqués à terme	1 793	1 000	1 041	+ 4,2
<b>TOTAL</b>	<b>18 918</b>	<b>17 955</b>	<b>19 877</b>	<b>+ 9,8</b>

Source : Banque Centrale des Comores

## La politique et les agrégats monétaires aux Comores

La quasi-monnaie a connu une croissance de 8,3 % sous le double effet :

- de la régression de l'épargne-logement (FC - 127 millions) après la clôture des plans d'épargne logement au troisième trimestre 1999 ;
- de l'accélération de la croissance de l'encours sur les comptes sur livret (+ 11,7 % après + 1,1 % en 1998) dont la rémunération est jugée relativement attractive.

### 3.3.2.2. Les contreparties de la masse monétaire

Les avoirs extérieurs nets ont augmenté de FC 2 053 millions, en 1999 (- 12,1 %), atteignant un pic historique, en raison de la progression des transferts de l'extérieur et des achats de devises par les banques résidentes.

Le crédit intérieur s'est légèrement contracté (- 1,5 %). Cette évolution a concerné à la fois la position nette de l'Etat (- 0,5 %) et les crédits à l'économie (- 1,9 %). Les crédits au secteur privé ont réduit de 4,3 %, notamment à cause de la contraction des crédits personnels et des crédits pour l'importation de riz et de ciments et plus généralement à cause de l'atonic de l'activité. En revanche, les crédits au secteur public ont fortement progressé, reflétant les difficultés de trésorerie des principaux fournisseurs de services publics.

#### Contreparties de la masse monétaire

(en millions de francs comoriens)

	1996	1997	1998	1999
AVOIRS EXTERIEURS NETS	19 034	18 768	17 737	19 890
Banque centrale	18 194	16 838	15 397	17 123
Banques commerciales	840	1 927	2 340	2 786
CREDIT INTERIEUR	9 382	11 286	12 534	12 314
Créances sur l'Etat (administration centrale)	2 592	2 828	3 631	3 611
Créances brutes	4 526	4 284	4 307	4 368
Dépôts de l'Etat	1 934	1 454	676	757
Crédits à l'économie	6 790	8 458	8 903	8 733
Secteur public	107	426	165	369
Secteur privé	6 683	8 032	8 738	8 364
AUTRES POSTES	- 10 058	- 11 133	- 12 316	- 12 556
<b>TOTAL</b>	<b>18 358</b>	<b>18 918</b>	<b>17 955</b>	<b>19 677</b>

Source : Banque Centrale des Comores

### 3.3.3. Le résultat d'ensemble de la politique monétaire

L'utilisation systématique par l'État de l'intégralité de ses avances statutaires, l'existence d'une seule banque de dépôts, le système de change et la fragilité de l'économie comorienne laissent peu de marges de manœuvre à la politique monétaire. Toutefois, l'imposition de réserves obligatoires a constitué un instrument efficace pour réduire la surliquidité du système bancaire.

Le taux de couverture des engagements à vue de la BCC par ses disponibilités extérieures s'est stabilisé bien au-dessus du minimum statutaire de 20 % passant de 155,5 % fin 1998 à 149 % fin 1999. La progression des avoirs extérieurs bruts a été compensée par l'augmentation des dépôts des banques et du Trésor auprès de la BCC et surtout de la circulation fiduciaire.

### 3.3.4. Le système bancaire

La Banque pour l'Industrie et le Commerce des Comores (BIC-C) est la seule banque de dépôts et, depuis la suspension de l'ouverture de crédits par la BDC, la seule institution de crédit du secteur formel. Cette position monopolistique qui s'explique par la taille réduite et le faible dynamisme du marché entraîne un coût élevé des services bancaires et un rationnement du crédit. En 1999, le total de bilan de la BIC-C a progressé de 8,8 %, mais l'encours de crédit a diminué de 5 %. En conséquence la trésorerie de la BIC-C placée auprès de la BCC ou de ses correspondants étrangers a fortement augmenté.

La Banque de Développement des Comores (BDC) utilise exclusivement des lignes de crédit ouvertes par les bailleurs de fonds (AID, Fonds européen de Développement, Agence française de Développement). Après une période de développement rapide, au détriment de la qualité des créances, la BDC a été amenée à suspendre la distribution de crédits depuis l'automne 1998 et, de ce fait, sa position de trésorerie s'est améliorée.

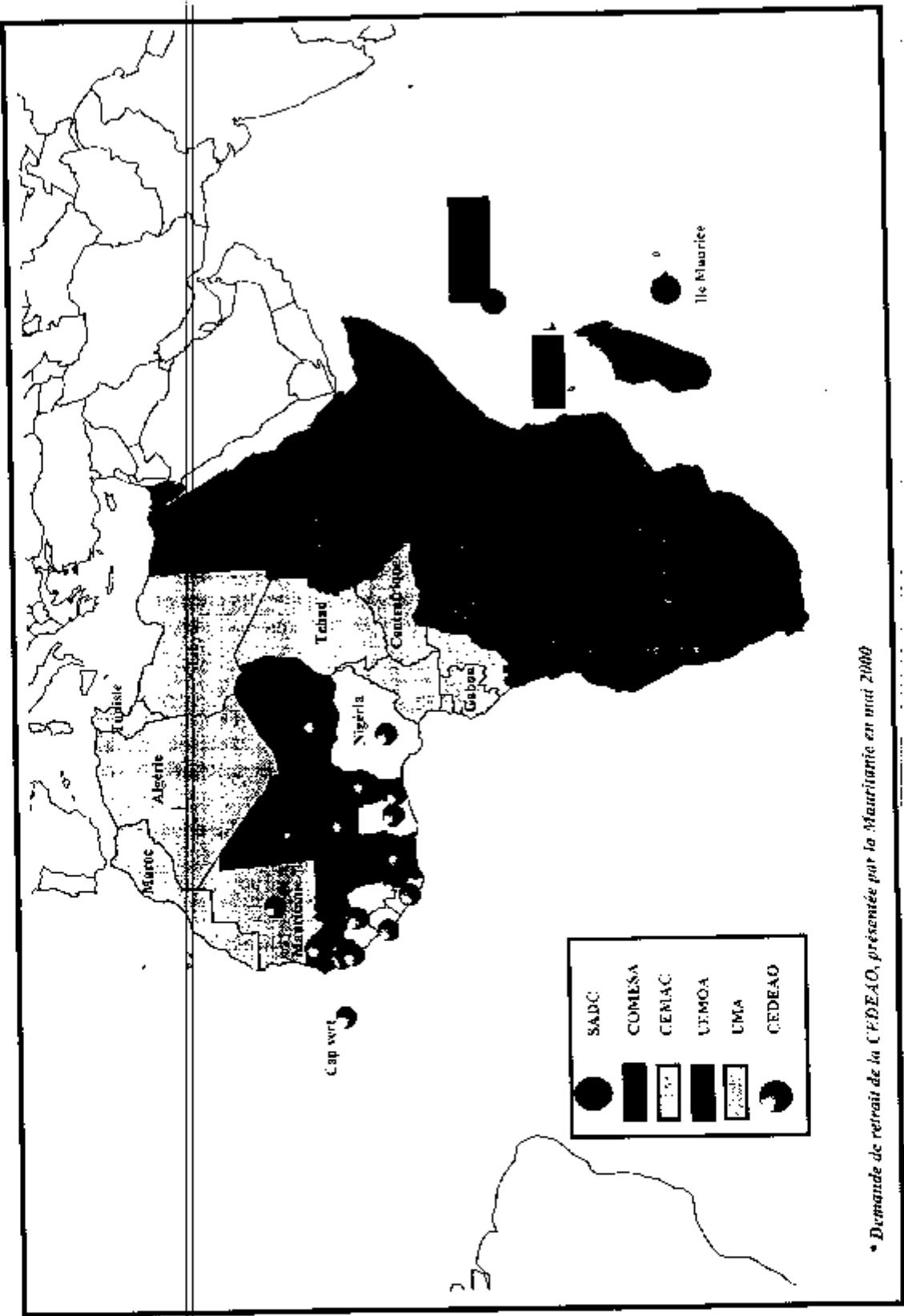
À côté des établissements traditionnels et en concurrence avec la Caisse nationale d'Epargne, des réseaux mutualistes permettant d'offrir des services bancaires de proximité à l'usage des populations rurales se sont développés grâce à l'assistance technique et au financement des bailleurs de fonds. Il s'agit des caisses Sanduk, appuyées par l'AFD, des mutuelles d'épargne et de crédit Komores (MECK). Le développement de ces institutions s'est ralenti en 1999, mais reste rapide. Le nombre d'adhérents, plus de 15 000 à fin 1999, est significatif par rapport à la population. Toutefois, la taille des réseaux mutualistes reste modeste : l'encours de ressources collectées équivalait à peine, fin 1999, à 10 % des dépôts à la BIC-C.

Le système financier de la Poste (la Caisse nationale d'Epargne) a aussi une importance marginale (épargne collectée équivalente à 6 % des dépôts de la BIC-C). En août 1998, la Poste comorienne a signé un contrat avec la société américaine Western Union pour effectuer et recevoir des transferts avec l'extérieur ; cette société a rapidement acquis une position dominante pour les transferts des particuliers.

#### Les institutions de micro crédit aux Comores

	1998	1999
<b>Sanduk</b>		
Nombre d'adhérents	10 181	12 116
Ressources (en millions de francs comoriens)	488	764
<b>MECK</b>		
Nombre d'adhérents	1 810	3 025
Ressources (en millions de francs comoriens)	254	429

## LES ZONES ÉCONOMIQUES EN AFRIQUE

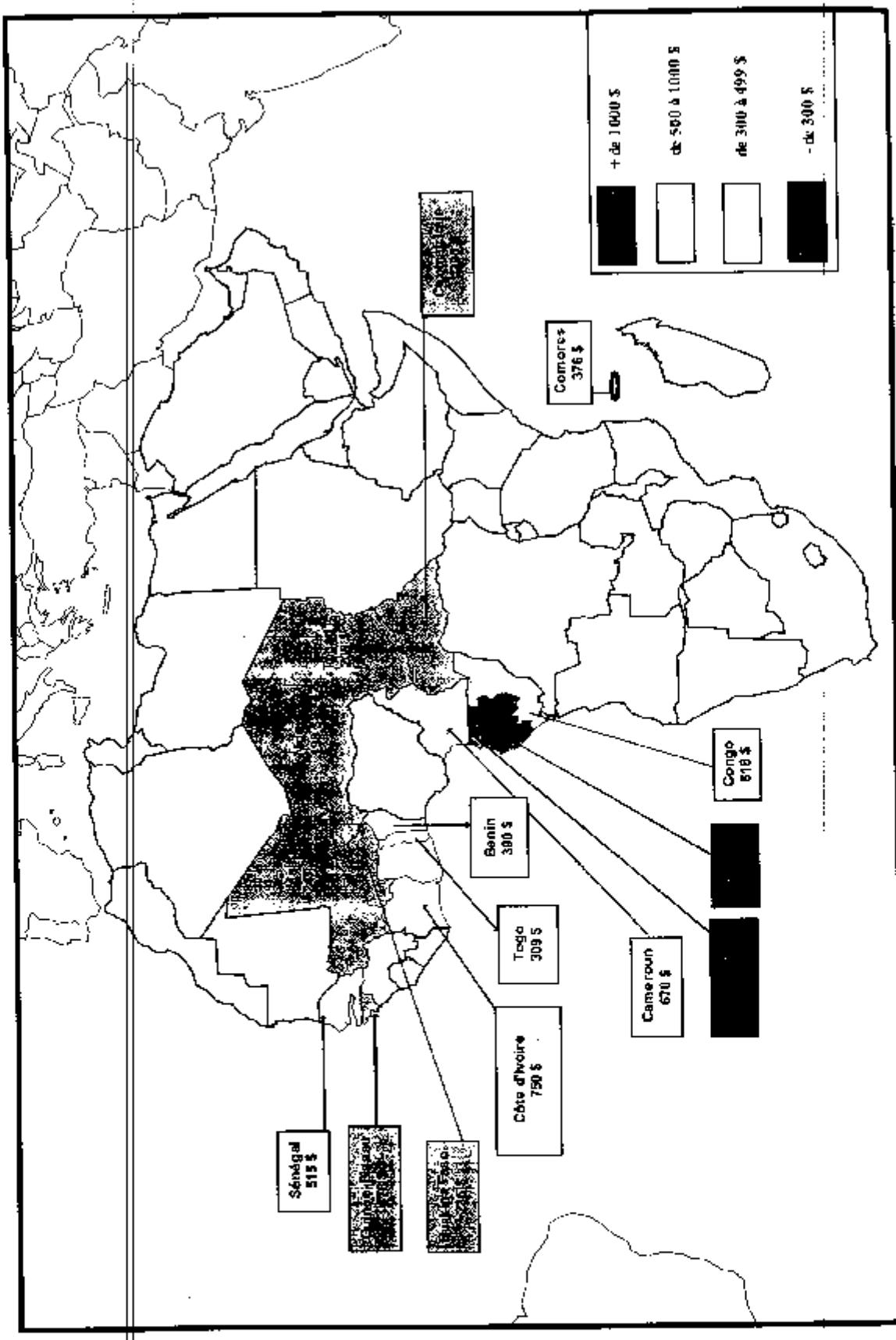


\* Demande de retrait de la CEDEAO, présentée par la Mauritanie en mai 2000

# 4

## LES MONOGRAPHIES ÉCONOMIQUES

## PIB PAR HABITANT – 1999 – (en USD)



## DONNÉES SUR LES PAYS DE LA ZONE FRANC - 1999

Population	Taux de croissance en %*	Taux de croissance en %*	USD par hab	Taux croissance en %	Taux croissance en %	PIB réel	Taux d'invest.	Inflation: en gliss. annuel	Reettes budg. (mns doms)	Solde commerciale courantes (dans CFA)	Solde transact. courantes (dans CFA)	Dettes extérieures	Dettes/PNB	Services détaché export	en %
															en %
millions d'hab	1999*	1998/2015	1999	1999	1999	1999	1999	1999	1999	1999	1999	1999	1998	1998	en %
Cameroun	14,6	2,4	6 045,5	670	4,3	20,2	-0,5	17,0	0,0	5,5	-76,7	9,8	119,4	22,3	20,9
Centrafrique	3,6	1,9	636,6	290	0,9	11,8	-4,2	9,4	-0,8	2,0	16,3	0,9	88,8	3,3	3,3
Congo	2,9	2,7	1 445,1	616	-4,3	27,9	6,6	28,7	-2,7	55,0	29,4	5,1	306,9	12,0	12,0
Gabon	1,2	2,1	2 628,6	3 750	-9,7	24,2	-0,8	27,9	-0,2	33,8	-44,6	4,4	90,7	1,4	1,4
Guinée Équatoriale	0,4	2,4	496,9	1 779	23,2	54,0	1,0	17,2	1,8	35,2	-135,2	0,3	75,7	10,6	10,6
Tchad	7,5	2,6	961,5	209	0,3	13,4	-4,7	8,1	-5,4	-2,2	-78,8	1,1	65,5	13,4	13,4
<b>TOTAL BEAC</b>	<b>30,2</b>	<b>12 414,7</b>	<b>685</b>	<b>-0,2</b>	<b>22,7</b>	<b>-0,2</b>	<b>19,3</b>	<b>-1,2</b>	<b>17,5</b>	<b>-370,1</b>	<b>21,7</b>	<b>121,3</b>	<b>111,4</b>	<b>21,2</b>	<b>10,6</b>
Bénin	6,1	2,6	1 453,1	390	5,0	19,2	-3,3	18,2	1,9	-7,5	-71,0	1,6	72,2	10,7	10,7
Burkina Faso	11,0	2,8	1 594,0	236	5,8	28,7	0,7	14,9	-3,8	-3,5	-199,4	1,4	54,5	26,1	26,1
Côte d'Ivoire	14,8	2,0	6 833,6	750	1,5	15,1	0,6	18,6	-2,7	16,0	14,3	14,8	145,4	12,6	12,6
Guinée-Bissau	1,2	2,0	134,1	178	6,9	29,6	-7,9	15,3	-0,1	5,2	6,0	0,9	503,7	120,4	12,6
Mali	10,9	2,6	1 652,1	247	5,3	19,9	-1,3	16,5	-3,8	-0,9	-144,0	3,2	82,1	18,4	18,4
Niger	10,4	2,5	1 268,8	196	2,0	12,5	-1,9	8,1	-3,6	-1,3	-71,2	3,9	83,1	23,2	23,2
Sénégal	9,2	2,5	2 924,7	515	5,1	20,1	0,5	17,3	-1,4	-6,5	-178,7	1,4	97,4	5,7	5,7
Togo	4,6	2,6	877,1	308	3,2	13,3	4,5	14,2	-3,8	-4,6	-50,2	1,4	21,2	21,2	21,2
<b>TOTAL BCEAO</b>	<b>66,2</b>	<b>10 737,5</b>	<b>399</b>	<b>3,4</b>	<b>17,7</b>	<b>0,8</b>	<b>16,8</b>	<b>-2,5</b>	<b>3,9</b>	<b>-694,2</b>	<b>29,0</b>	<b>111,4</b>	<b>111,4</b>	<b>21,2</b>	<b>13,4</b>
Commerce (en mds de FC et en %)	0,5	2,5	89,0	376	-1,4	14,0	3,5	13,7	-0,7	-18,3	0,0	0,2	103,3	13,4	13,4

NB : en moyenne annuelle en 1999. 1 USD = 615,7 FCFA - 1 USD = 461,77 FC

Source FMI. \*\* PNLD : Rapport mandat sur le développement 2000

BÉNIN

**BÉNIN**

**BURKINA FASO**

**Capitale c'F (plus de 200 000)**

**Plus de 600 000**

**Plus de 100 000**

**Plus de 50 000**

**Plus de 25 000**

**Plus de 10 000**

**Autre ville**

**Abunney**

**Chef-lieu de**

**Natal**

**Sous-préfecture**

**Route principale**

**Autre route**

**piste principale**

**Autre piste**

**Voie ferrée**

**Aéropорт**

**Barrage**

**Chute, rapière**

**Parc national, réserve de**

**Terrain inondable**

# BÉNIN

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 115 762 km<sup>2</sup>
- **Population :** 6,1 millions d'habitants (estimation 1999). Population formée d'une quarantaine d'ethnies (Fon, Yorouba, Adja, Baribas, Peuhls, Sombas). Langue officielle : le français. Langues locales : Fon, Yorouba, Dendi. Part de la population urbaine : 15 % ; densité : 50 habitants/km<sup>2</sup>. Taux de croissance démographique : 2,6 % de 1998 à 2015.
- **Principales villes (1994) :** Porto-Novo (capitale officielle, 200 000 hab.), Cotonou (750 000 hab.), Djougou (132 000 hab.), Parakou (120 000 hab.).
- **Régime politique :** M. Mathieu Kérékou, qui a dirigé le pays de 1972 à 1991, a été élu Président de la République le 18 mars 1996. À la suite du départ de M. Houngbédji, un nouveau Gouvernement ne comprenant plus de poste de Premier Ministre, a été formé en mai 1998. Les élections législatives du 30 mars 1999 se sont traduites par des résultats équilibrés entre la mouvance présidentielle et l'opposition, qui ont conduit à la formation d'un nouveau gouvernement le 22 juin 1999, coordonné par M. Amoussou. Les prochaines élections présidentielles sont prévues pour mars 2001.

## Économie

- **PIB par habitant :** USD 390 (1999)

- **Répartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB (1998)	40,3 %	13,4 %	46,3 %
Population active (1996)	54 %	10 %	36 %

## Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	53,5	Taux de scolarisation dans le secondaire :	28,2 %
Taux de mortalité infantile :	10,1 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	18,3 %
Taux alphabét. des adultes :	37,7 %	Indicateur de dévelo. humain - Classement :	157ème/174

SOURCE : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000

## Accords internationaux

La République du Bénin est membre de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Conseil de l'Entente.

## Relations avec les institutions de Bretton Woods

Le 10 juillet 2000, le conseil d'administration du FMI a approuvé la mise en place d'un programme PRGF. Ce programme fait suite à deux autres programmes triennaux FASR dont le premier fut signé en 1993, et le second en 1996.

## ACTIVITÉ

La croissance de l'économie béninoise s'est accélérée en 1999. Le PIB a progressé de 5,0 % en termes réels, après 4,5 % en 1998. Ces bons résultats s'expliquent par la très nette reprise de la production de coton et par le dynamisme des activités de transit avec les pays voisins. La croissance a également été stimulée par un effet de rattrapage, puisque l'activité de l'année précédente avait été freinée par une « crise énergétique », qui s'était étalée entre février et octobre 1998.

### Comptes nationaux du Bénin

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RESSOURCES</b>	1 524,7	1 697,5	1 835,6	1 964,9
<b>PIB (au prix du marché)</b>	<b>1 129,8</b>	<b>1 249,8</b>	<b>1 360,8</b>	<b>1 453,1</b>
Importations de biens et services	395,1	447,7	474,8	511,8
<b>EMPLOIS</b>	1 524,7	1 697,5	1 835,6	1 964,9
Consommation Finale	1 022,2	1 131,0	1 219,0	1 304,2
Publique	108,3	113,8	119,6	125,6
Privée	913,9	1 017,2	1 090,4	1 178,5
Formation brute de capital fixe *	202,3	229,3	248,8	278,9
Exportations de biens et services	300,2	337,2	367,8	381,8
Épargne intérieure brute	107,4	118,8	141,8	148,9
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 94,9	110,5	- 107,0	- 130,0
Taux d'investissement (en %)	17,9	18,3	18,3	19,2
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	5,6	5,7	4,5	5,0
Déflateur du PIB (en moyenne)	6,7	4,7	4,2	1,7
Prix à la consommation en glissement annuel	6,8	1,8	5,6	- 3,3

(a) estimations

\* y compris variation de stocks

Sources : I.N.S., BCEAO

La production de coton s'est sensiblement accrue au cours de la campagne 1999/2000, atteignant 360 000 tonnes contre 335 000 pour la campagne précédente. Cette augmentation est liée à des rendements en nette progression, qui ont dépassé la tonne par hectare, grâce à des conditions climatiques favorables.

L'effondrement des cours mondiaux de la fibre au second semestre 1999 avait laissé craindre une grave détérioration de la compétitivité de la filière. La Sonapra, société publique qui exerce le monopole d'achat du coton graine et garantit en contrepartie les crédits accordés aux producteurs pour les achats d'intrants, a dû faire face à de graves difficultés financières. Dans ces conditions, les autorités ont décidé de reporter à l'issue de la campagne 2000/2001 la suppression du monopole d'achat du coton graine par la Sonapra, qui était prévue dans le cadre du programme conclu avec les institutions de Bretton Woods. Le prix d'achat au producteur a également été revu à la baisse et fixé à FCFA 185 pour la campagne 1999/2000. Grâce à cette mesure, et à la remontée des cours mondiaux depuis janvier 2000, la Sonapra devrait parvenir à équilibrer son compte d'exploitation. Toutefois, elle ne sera sans doute pas en mesure de rembourser la totalité des avances que l'État lui a consenties en début de collecte. La Sonapra reste en effet pénalisée par les impayés qu'elle a enregistrés sur certains exportateurs et égrenieurs privés. Malgré généralement, la filière cotonnière béninoise souffre d'une surcapacité d'égrenage. Le total des installations de la Sonapra et des égrenieurs privés permettrait le traitement de 560 000 tonnes de coton graine.

### Principales productions et prix d'achat aux producteurs

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00 (a)
Coton graine (milliers de tonnes)	348,8	359,2	335,1	360,0
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)	200,0	200,0	225,0	185,0
Manioc (milliers de tonnes)	1 456,6	1 918,4	1 989,0	2 377,3
Sorgho (milliers de tonnes)	1 346,1	1 407,7	1 583,7	1 771,0
Mais (milliers de tonnes)	556,5	701,0	662,2	822,7
Mil/Borgho (milliers de tonnes)	134,5	147,0	167,9	187,3
Riz Paddy (milliers de tonnes)	22,3	26,9	35,6	44,4
Miel (milliers de tonnes)	61,0	73,7	75,5	94,3
<hr/>				
Pétrole (milliers de barils)	1996	1997	1998	1999
	552,1	456,1	365,9	0

(a) estimations

Les productions vivrières se sont nettement accrues au cours des campagnes 1998/1999 et 1999/2000, grâce notamment à une bonne pluviométrie. Pour la campagne 1999/2000, la baisse du prix d'achat du coton a en outre incité les producteurs à consacrer davantage de surfaces aux cultures vivrières. Il reste que le potentiel de ces cultures est largement sous-exploité en raison de la faible utilisation d'engrais et du manque d'infrastructures de séchage ou de stockage. Suite à une étude de la FAO, le gouvernement a élaboré une stratégie pour promouvoir la culture du manioc. Dans le budget de l'État pour l'année 2000, un crédit de FCFA 1 milliard a été voté pour développer cette filière.

La pêche est pratiquée par plus de 600 000 Béninois, mais ne représente que 2 % du PIB en raison de son caractère très artisanal. La production halieutique est estimée à 40 000 tonnes (dont environ un quart en haute mer et trois quarts dans les eaux continentales). Elle a très peu varié en 1999, s'inscrivant en baisse de 1 % par rapport à celle de l'année précédente.

L'industrie béninoise, encore embryonnaire, contribue pour environ 14 % au PIB et occupe moins de 10 % de la population active. L'essentiel des activités du secteur manufacturier relève du domaine de l'agro-industrie (industrie alimentaire, transformation de l'huile de palme) et du textile (coton). En 1999, les résultats des entreprises industrielles ont nettement progressé sous l'effet du rattrapage de l'année précédente après la crise énergétique de l'année précédente. La production des industries textiles a augmenté de 11 %. La production de ciment s'est élevée à 520 000 tonnes, soit une croissance de 17 %. En revanche, les minoteries ont subi une contraction de leur activité, en recul de 11 % par rapport à 1998.

Le puits de pétrole de Sèmè a été fermé le 31 décembre 1998, à la suite du tarissement de son gisement. Ainsi, la petite production de pétrole, qui était en recul constant depuis 1994, a été définitivement abandonnée. L'arrêt de cette production de pétrole a eu un impact négatif sur la croissance du PIB réel pour l'année 1999, évalué à -0,5 %.

Le secteur tertiaire, qui représente près de la moitié du PIB, est dominé par le commerce et les activités de transport. Le Bénin tire en effet parti de sa situation géographique pour desservir les pays enclavés (Niger, Burkina), en offrant une plate-forme de transit portuaire et ferroviaire de dimension internationale. De même, le commerce avec le Nigeria est très développé et il s'est encore intensifié ces dernières années. En particulier, une bonne partie des importations nigériannes transite par le Bénin d'où elle est clandestinement réexportée, afin d'échapper aux taxations plus lourdes qui frappent les produits entrant au Nigeria.

Le trafic du Port de Cotonou a progressé de 10,0 %, passant à 2,57 millions de tonnes de marchandises en 1999. Cette hausse ne résulte que des importations, qui se sont accrues de 12 % en volume. Les volumes exportés ont pour leur part reculé de 27 %, en raison principalement de la baisse des exportations de coton fibre, à la suite de la diminution des quantités récoltées au terme de la campagne 1998/1999.

Le niveau des prix a nettement diminué en 1999. Mesuré par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), l'inflation est passée en glissement annuel de 5,6 % à fin 1998 à -3,3 % en décembre 1999. En moyenne annuelle, elle est tombée de 5,1 % en 1998 à 0,3 % en 1999. Cette évolution était en partie attendue, du fait d'un retour à la normale des prix après la hausse de l'année précédente due à la crise énergétique. Elle a été amplifiée par la baisse des prix alimentaires, consécutive aux bonnes récoltes de la campagne 1998/99.

Le programme de réformes structurelles a connu une avancée importante en 1999, avec la privatisation de la société de distribution pétrolière Sonacop (Société nationale de commercialisation de produits pétroliers). En avril 1999, l'Etat a cédé 65 % du capital de la société (55 % à la société béninoise Continental des pétroles et d'investissements et 10 % aux salariés). Toutes les stations services ont également été cédées. En 1999, le groupe français Lafarge a également repris la Société des Ciments d'Onigbolo. Au début de l'année 2000, l'hôtel Croix du Sud a été pris en concession d'exploitation par un consortium regroupant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cotonou, celle de Grenoble et la chaîne hôtelière Relais sud Champagne.

## FINANCES PUBLIQUES

Au cours de l'année 1999, les autorités ont poursuivi leur politique de consolidation des recettes de l'Etat et de maîtrise des dépenses courantes. Cette politique vise à dégager un surplus primaire permettant de renforcer la part des investissements publics financés sur ressources internes et d'éliminer les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.

Les recettes budgétaires hors dons se sont accrues de 11,2 % en 1999. Leur part dans le PIB, en progression continue depuis plusieurs années, a atteint 16,2 %, tandis qu'elle ne dépassait pas 11,0 % en 1994. Les bons résultats de 1999 résultent d'abord de l'augmentation des recettes douanières (+16,9 %) qui représentent FCFA 106,8 milliards, soit environ la moitié des recettes budgétaires hors dons. Les rentrées d'impôts directs et indirects s'établissent à FCFA 94,1 milliards. Elles ont progressé moins rapidement que le PIB (+3,0 % seulement), en raison notamment des difficultés financières de la filière coton. Les recettes non fiscales ont atteint un montant relativement élevé, résultant des dividendes versés par la société publique de distribution pétrolière juste avant sa privatisation et du recouvrement de pré-accordés par l'Etat à des sociétés parapubliques.

Tous dépenses et prêts nets ont progressé de 12,3 %, soit légèrement plus vite que les recettes. Toutefois, la structure des dépenses montre que leur évolution est bien maîtrisée. Les dépenses courantes, particulièrement la masse salariale, sont restées sous contrôle. La masse salariale publique ne dépasse pas 33 % des recettes fiscales, ce qui est nettement en dessous du plafond des critères de convergence de l'UEMOA, fixé à 40 %. Les dépenses en capital ont nettement progressé pour rattraper les retards de l'année précédente, au cours de laquelle les programmes d'investissement public avaient été interrompus du fait de la pénurie d'électricité. Grâce à l'augmentation des ressources propres et à la maîtrise des dépenses courantes, l'Etat béninois a pu consacrer davantage de ressources au financement interne d'investissements, même si les dépenses en capital restent financées à 74,0 % par des concours extérieurs. De même, l'Etat a poursuivi l'apurement de ses arriérés intérieurs. En 1999, un accord a également été trouvé pour l'apurement des arriérés extérieurs que conservait le Bénin avec deux créanciers hu-

Club de Paris, l'Argentine et le Nigeria. Ces deux créanciers ont consenti un rééchelonnement selon des termes analogues à ceux du Club de Paris. Suite à cet accord, l'État béninois n'a plus aucun arriéré extérieur.

### Tableau des opérations financières de l'État béninois

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RECHETTES TOTALES</b>	216,3	238,2	256,7	279,5
Recettes	171,9	181,9	211,3	234,9
Recettes fiscales	142,6	158,8	182,6	200,8
Recettes non fiscales	29,3	23,1	28,7	34,1
Dons extérieurs	44,4	56,3	45,4	44,6
<b>DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS</b>	220,4	234,4	224,1	251,6
Dépenses courantes	147,9	151,4	144,7	159,5
Salaire	58,2	62,0	64,6	66,3
Intérêts de la dette publique	27,3	21,1	13,6	13,8
Intérieur	3,2	2,7	2,6	2,4
Extérieur	24,1	18,4	11,0	11,4
Autres dépenses courantes	62,4	58,3	66,5	79,4
Dépenses en capital	71,8	83,7	77,5	87,6
Sur financement intérieur	7,3	11,9	15,0	22,8
Sur financement externe	64,5	71,8	62,5	64,8
Autres dépenses en capital	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts nets	0,7	-0,7	1,9	4,5
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons)*</b>	44,0	39,7	65,2	66,4
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris)**</b>	-4,1	3,8	32,6	27,9
<b>ARRIÉRÉS</b>	-19,6	-14,5	-20,6	-25,7
Arriérés intérieurs	-31,5	-22,4	-20,6	-12,4
Arriérés extérieurs	11,9	7,9	0,0	-13,3
<b>SOLDE (base caisse)***</b>	-23,7	-10,7	12,0	2,2
<b>FINANCEMENT</b>	23,6	10,7	11,4	1,9
Financement intérieur	-18,2	3,5	-27,2	-32,9
Financement bancaire	-16,7	-1,8	-26,3	-43,4
Financement non bancaire	-1,5	5,3	-0,9	10,5
Financement extérieur	41,8	7,2	15,8	31,0
Tirage sur emprunts	51,1	27,7	33,3	41,6
Amortissement	-18,8	-20,5	-17,5	-73,9
Réaménagement de la dette	8,0	0,0	0,0	13,3
Financement exceptionnel	1,5	0,0	0,0	0,0
Écart de financement (+ = excès de financement)	-0,1	0,0	0,6	0,3
<b>PIB nominal</b>	1 129,6	1 249,8	1 360,8	1 453,1
<b>En pourcentage du PIB</b>				
Recettes hors dons	15,2	14,6	15,5	16,2
Dépenses courantes	13,1	12,1	10,6	11,0
Solde:				
bases engagements	-0,4	0,3	2,4	1,9
bases caisse	-2,1	-0,9	0,9	0,2

(a) estimations

\* Solde primaire = recettes - dépenses courantes (hors intérêts) - dépenses en capital (hors caisses sur ressources extérieures)

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

Sources : Administrations nationales et BCEAO

L'augmentation des recettes et la maîtrise des dépenses courantes ont permis de consolider le surplus du solde primaire hors dons. Celui-ci est passé de FCFA 65,2 milliards en 1998 à 66,4 milliards en 1999. Après prise en compte des dons extérieurs et du reste des dépenses et prêts nets, le solde en base engagements s'établit à FCFA + 27,9 milliards. Si l'on ajoute la réduction des arriérés et l'amortissement

de la dette extérieure, le besoin de financement de l'État ressort à FCFA 21,7 milliards. L'État y a fait face par les réaménagements de sa dette obtenus dans le cadre de l'accord avec l'Argentine et le Nigeria (FCFA 13,3 milliards) et par de nouveaux emprunts extérieurs (FCFA 41,6 milliards). Il a réduit le financement intérieur de FCFA 32,9 milliards, en augmentant fortement sa position créitrice auprès du secteur bancaire.

## COMPTES EXTÉRIEURS

Le Bénin présente une balance commerciale structurellement déficitaire, mais ce résultat statistique donne une vision biaisée de la réalité : en effet, alors que les importations destinées à être réexpédiées vers les pays voisins et notamment vers le Nigeria sont assez bien enregistrées en douanes, les réexportations correspondantes sont comptabilisées dans des proportions bien moindres, puisqu'elles sont largement le fait de circuits informels cherchant à éviter les taxations. Sous la réserve majeure de ce problème de fiabilité des données, le taux de couverture des importations par les exportations s'est dégradé, passant de 72,4 % en 1998 à 68,5 % en 1999.

Les exportations se sont légèrement contractées en 1999 (- 2,9 %), en liaison principalement du ralentissement des ventes de coton, dans un contexte de cours particulièrement bas et d'une baisse des quantités récoltées au terme de la campagne 1998/1999. Les importations ont connu une légère progression (+ 2,5 %). Il s'agit en partie d'un effet de rattrapage, puisque la valeur des importations n'avait pas augmenté en 1998, en conséquence du ralentissement conjoncturel lié à la crise énergétique.

Le déficit des services reste élevé, en liaison avec celui du fret lié aux importations. Les services autres que le fret dégagent un solde global bénéficiaire. En particulier, le tourisme constitue désormais le second secteur générateur de recettes en devises, après le coton.

Les entrées nettes au titre des transferts courants sans contrepartie se sont fortement accrues, passant de FCFA 52,1 milliards en 1998 à 80,5 milliards en 1999. Cette évolution résulte de chacune des deux composantes. Les transferts privés, qui recouvrent principalement les envois de fonds des travailleurs, ont fortement progressé. Les transferts publics ont plus que doublé du fait de la bonne mobilisation de l'aide publique extérieure, liée notamment au rattrapage des programmes d'investissement publics prévus l'année précédente, et qui avaient été retardés par la pénurie d'énergie. Grâce à ces entrées nettes au titre des transferts sans contrepartie, le déficit des transactions courantes s'est atténué en 1999, revenant à FCFA - 71,0 milliards, soit 4,9 % du PIB.

Au lieu d'un déficit en 1998, les entrées de capitaux au titre du compte de capital et d'opérations financières ont dégagé un fort excédent en 1999. Cette inversion des flux de capitaux est générée par deux postes, les investissements de portefeuille et les autres investissements. L'évolution des investissements de portefeuille n'est pas véritablement significative, puisque c'est sur cette ligne que les statisticiens de la BCEAO ont comptabilisé l'impact des entrées de capitaux correspondant aux résultats du tri des billets : en 1999, lors des opérations de tri, des montants importants de billets émis au Bénin ont ainsi été retrouvés dans d'autres pays de l'EUMOA, et les statisticiens de la BCEAO les ont réaffectés dans les avoirs extérieurs nets du Bénin, en les retirant de sa masse monétaire et en comptabilisant ces flux en crédits d'investissement de portefeuille (cf. encadré méthodologique). Toutefois, même en faisant abstraction de ce traitement statistique, les mouvements de capitaux se sont bien inversés en 1999 : grâce aux entrées liées aux autres investissements, qui regroupent notamment les crédits commerciaux et les prêts et placements, en particulier les prêts interbancaires, le compte de capital et des opérations financières est ainsi devenu largement bénéficiaire, alors qu'il était en déficit l'année précédente.

## Balance des paiements du Bénin

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	- 20,9	- 89,9	- 78,1	- 71,0
<b>Balance commerciale</b>	- 16,4	- 89,2	- 83,4	- 109,2
Exportations FOB	269,9	247,5	244,4	237,2
Dont				
Fibres de coton	105,3	84,6	108,0	103,8
Graines de coton	6,3	5,4	11,1	7,4
Pétrole	5,8	4,1	1,4	0,0
Reexportations	81,7	85,0	92,6	100,0
Importations FOB	288,3	336,7	337,8	346,4
Dont				
Biens d'équipement	50,7	63,0	82,5	58,8
Produits pétroliers	17,6	47,7	27,3	40,4
Produits alimentaires	65,3	66,4	83,9	129,8
Services	- 32,0	- 32,9	- 28,9	- 31,2
dont fret	- 41,3	- 46,3	- 50,9	- 53,0
Revenus nets	- 10,7	- 11,7	- 7,9	- 11,1
dont intérêts de la dette publique	- 16,4	- 11,8	- 11,0	- 11,9
<b>Balance des transferts courants</b>	38,2	43,8	52,1	80,5
secteur privé	30,6	35,6	42,2	59,4
secteur public	7,6	8,3	9,9	21,1
<b>COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES</b>	- 130,7	112,4	- 22,7	165,8
<b>Transferts de capital (hors remise de dette)</b>	3,3	49,3	39,3	27,5
Opérations financières	- 134,0	63,1	- 62,0	138,3
Investissements directs	6,9	8,0	19,3	14,4
Investissements de portefeuille	- 3,6	- 5,4	15,6	101,4
Autres investissements	- 137,3	60,5	- 95,9	22,5
<b>FINANCEMENT EXCEPTIONNEL</b>	170,6	19,0	79,3	0,0
Variation des arriérés	8,0	0,0	0,0	- 13,2
Rééchelonnements	57,7	0,0	0,0	13,2
Autres	104,9	19,0	79,3	0,0
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	3,2	3,9	4,2	0,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	22,2	45,4	- 17,3	94,8
<b>VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	- 22,2	- 45,4	17,3	- 94,8
[signe - : augmentation ; signe + : diminution]				
Exportations/Imports (%)	94,3	73,5	72,4	68,5

(a) estimations

Source : BCEAO

La balance des paiements a dégagé un solde global fortement excédentaire (FCFA 94,8 milliards) qui contraste avec le déficit observé l'année précédente (- 17,3 milliards). La reconstitution des avoirs extérieurs nets est très importante, mais résulte en partie du traitement statistique des opérations de tri des billets.

Selon la Banque mondiale, la dette extérieure du Bénin s'élevait à USD 1 647 milliards à fin 1998, soit 72,2 % du PIB et 288,6 % des recettes d'exportations de biens et services. Plus de 85 % de ce montant est constitué par de l'endettement public à long terme. La signature d'un accord avec le FMI, au mois d'août 1996, avait ouvert la voie à l'obtention, en octobre 1996, d'un accord de stock en Club de Paris, selon « les termes de Naples ». Le Bénin a bénéficié ainsi de l'annulation en 1996 des deux tiers du stock de sa dette à l'égard des créanciers bilatéraux publics, pour un montant de USD 208 millions, la France ayant contribué à l'effort d'allégement à hauteur de 40 %.

## Dette extérieure du Bénin

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE À COURT ET LONG TERME</b>	<b>1 614</b>	<b>1 594</b>	<b>1 624</b>	<b>1 617</b>
Dette à long terme	1 483	1 448	1 393	1 468
Dette publique garantie	1 483	1 448	1 393	1 459
Dette privée non garantie	0	0	0	0
Recours aux crédits FMI	84	99	95	94
Dette à court terme	47	47	136	85
Dont arrérés d'intérêts sur dette à long terme	8	8	8	7
Envers créanciers publics	7	7	7	6
Envers créanciers privés	1	1	1	1
Pour mémoire				
Arrérés sur principal de dette à long terme	71	72	71	73
Envers créanciers publics	67	68	68	69
Envers créanciers privés	4	4	3	4
Crédits à l'exportation	174	150	125	98
Indicateurs de dette (en pourcentage)				
Dette intiale/export biens et services	221,0	206,7	256,9	288,6
Dette totale/PNB	82,1	73,3	76,9	72,2
Service dette/export biens et services	6,8	5,9	8,7	10,6
Intérêts dette/export biens et services	3,2	2,4	3,6	4,5
Dette multilatérale/dette totale	54,0	56,6	53,6	56,6

Source : Banque mondiale

Sur la base des études de soutenabilité de la dette extérieure faites par les services du FMI en 1997, le Bénin n'avait pas été déclaré éligible à l'initiative sur les pays pauvres très endettés (PPTE), en raison notamment du poids relativement faible du service de la dette au regard des exportations. Toutefois, grâce à l'élargissement des conditions d'éligibilité décidées en particulier au sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du G7 en juin 1999 à Cologne, le Bénin peut désormais bénéficier de cette initiative. Le 18 juillet 2000, la Banque Mondiale et le FMI ont ainsi annoncé que les allègements de dettes prévus à ce titre s'élèveront à USD 460 millions. Au 1<sup>er</sup> août 2000, ces institutions ont mis en place des mesures d'allègement intérimaire. Le communiqué de la Banque mondiale précise que pour accéder au point d'achèvement, le Bénin « devra avoir bien progressé dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions mesurables », et notamment la rédaction d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, que le gouvernement compte avoir achevé en avril 2001.

## SYSTÈME BANCAIRE

Le système bancaire béninois, dont le bilan de FCFA 403 milliards représente 25,5 % du PIB en 1999, compte actuellement huit établissements de crédit en activité. La restructuration du système a été achevée en 1995. Les banques béninoises sont surliquidées et distribuent essentiellement des financements à court terme.

En 1999, les banques béninoises ont développé leurs activités, leur bilan s'accroissant à un rythme soutenu (+ 16,1 %), plus rapide que celui de l'année précédente (+ 16,1 %). La progression des ressources est due pour moitié à celle des dépôts de la clientèle (+ FCFA 28 milliards). Le reste provient d'opérations de trésorerie et interbancaires (+ FCFA 16 milliards) et de ressources diverses (+ FCFA 12 milliards, dont 6,5 milliards résultent de l'excédent des produits sur les charges). Du côté d'emplois, les crédits distribués dans le cadre des opérations avec la clientèle ont fortement augmenté (+65,7 %), en liaison avec la croissance de l'économie. Dans la filière cotonnière, la bonne récolte de campagne 1999/2000, mais aussi les difficultés de trésorerie de plusieurs intervenants ont concouru

L'expansion des crédits. Le système bancaire conserve une rentabilité élevée, même si celle-ci s'est légèrement replié en 1999.

### Système bancaire du Bénin

(en milliards de francs CFA)

ACTIF	1997	1998	1999	PASSIF	1997	1998	1999
Op. de trésorerie et interbancaires	141	136	118	Op. de trésorerie et interbancaires	13	28	42
Opérations avec la clientèle	72	105	174	Opérations avec la clientèle	257	277	305
Opérations sur titres et diverses	87	88	94	Provisions, Fonds propres et ass.	30	34	34
Valeurs immobilisées	10	18	17	Divers	10	10	22
<b>Total actif</b>	<b>310</b>	<b>347</b>	<b>403</b>	<b>Total passif</b>	<b>310</b>	<b>347</b>	<b>403</b>
<b>Hors-Bilan</b>				Taux de marge nette (%) (Résultat net/Produit net bancaire)	28,6	30,6	28,3
Engagements de financement	35	29	27	Coefficient de rentabilité (%) (Résultat net/Fonds propres)	22,4	23,9	20,5
Engagements de garantie	57	67	51				
Autres engagements	0	2	5				
<b>Total Hors-Bilan</b>	<b>92</b>	<b>98</b>	<b>83</b>				

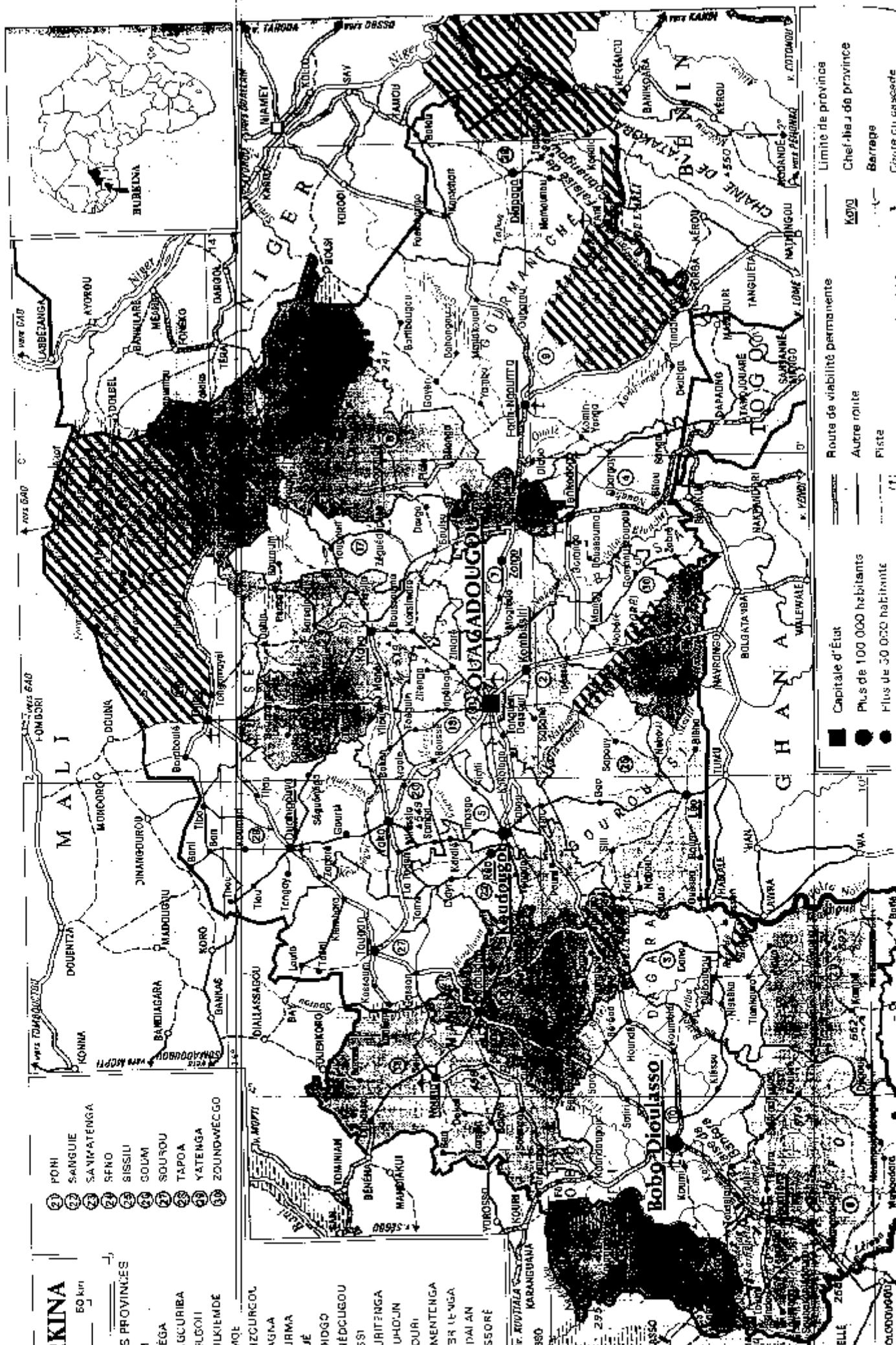
Source : Commission bancaire de l'UEMOA

## PERSPECTIVES

L'expansion économique devrait se poursuivre en 2000, la croissance annuelle du PIB réel restant de l'ordre de 5 %. Grâce aux bonnes récoltes de produits vivriers, les prix à la consommation devraient diminuer sur l'ensemble de l'année. Le déficit du compte courant extérieur resterait du même ordre que celui de 1999, aux alentours de 4,5 % du PIB. Les recettes d'exportation devraient s'accroître, sous l'effet de l'augmentation des quantités récoltées et en faisant l'hypothèse d'une remontée des cours.

La situation des finances publiques demeurerait également favorable. La mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2000 du tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA s'est traduite dans le cas du Bénin par un relèvement des tarifs, qui devrait entraîner une augmentation des recettes. Le succès de l'emprunt obligataire lancé en avril 2000 témoigne de la confiance des épargnants dans la situation des finances publiques : en deux semaines, l'État a levé FCFA 5 milliards à travers un emprunt de 5 ans rémunéré au taux de 8 %. Les ressortissants béninois ont réalisé 60 % du montant des souscriptions.

En juillet 2000, le conseil d'administration du FMI a approuvé la mise en place d'un programme PRGF. Les institutions de Bretton Woods demandent aux autorités béninoises d'accélérer le programme de réformes structurelles, notamment par le désengagement de l'Etat de la sphère productive. Plusieurs privatisations de grande ampleur sont ainsi prévues en 2000 ou 2001. Les principales d'entre elles concernent la Société béninoise d'électricité et d'eau (SBEE), la société ferroviaire de l'Organisation Commune Bénin-Niger pour le réseau ferroviaire (OCBN), l'aéroport de Cotonou et la société textile SITEX. L'office des postes et télécommunications doit également être privatisé à l'issue de la séparation des deux activités. En outre, le FMI et la Banque Mondiale demandent que la réforme de la filière coton soit accélérée. Dans les prochaines années, la Sonapra devrait être transformée en société d'économie mixte et ouvrir son capital aux producteurs de coton dans un premier temps, puis aux autres opérateurs. Elle perdirait le monopole d'achat du coton graine, et cesserait en contrepartie de garantir les crédits aux producteurs.



# BURKINA FASO

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 274 122 km<sup>2</sup>
- **Population :** 11,0 millions d'habitants (estimation 1999). La population est formée essentiellement de Mossis, mais comprend aussi d'autres ethnies, notamment les Bobos, les Gourounsis et les Lolis. Le français est la langue officielle, mais d'autres langues comme le mooré, le peul, le dioula, le gourmantché et le senoufo sont utilisées. Taux d'urbanisation : 23 %. Taux de croissance démographique : 2,8 % de 1998 à 2015. Densité : 40,5 hab/km
- **Principales villes (1997) :** Ouagadougou (750 000 habitants), Bobo-Dioulasso (350 000 habitants), Koudougou (115 000 habitants), Ouahigaya.
- **Régime politique :** Le chef de l'Etat, Blaise Campaoré est arrivé au pouvoir en octobre 1987. Il fut élu Président de la République en décembre 1991 et réélu, à l'occasion des élections de novembre 1998. Une révision de la Constitution a été adoptée en avril 2000 ramenant le mandat présidentiel de 7 à 5 ans avec une seule réélection possible.

### Économie

- **PIB par habitant :** USD 235 (1999)
- **Répartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB (1998)	37,4 %	18,3 %	44,4 %
Population active (1996)	84,1 %	5,3 %	10,6 %

### Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	44,7	Taux de scolarisation dans le secondaire :	12,8 %
Taux de mortalité infantile :	10,9 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	9,4 %
Taux alphabét. des adultes :	22,2 %	Indicateur de dévelop. humain - Classement :	172 <sup>e</sup> /174

*Source : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000*

### Accords internationaux

Le Burkina Faso est membre du Conseil de l'Entente avec le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Niger, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

### Relations avec la communauté financière internationale

Le Burkina Faso a conclu, le 10 septembre 1999 un troisième accord au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), couvrant la période 1999/2002 d'un montant de 37,2 milliards de FCFA. La revue à mi-parcours de la première année, intervenue en février 2000, a reconnu les bonnes performances du pays ce qui lui a permis la mobilisation, dès juillet 2000, de la seconde tranche annuelle d'environ 5 milliards de FCFA.

Le Burkina Faso, qui avait déjà bénéficié en juin 1996 d'une annulation de 67 % du stock de sa dette éligible au Club de Paris (termes de Naples), a été reconnu éligible à l'Initiative sur la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et à l'initiative PPTE dite « renforcée ». Les dispositions de celle-ci pourraient lui être appliquées mais pas avant le « point d'achèvement » qui devrait intervenir au printemps 2001, après décision du Conseil d'administration du FMI. En attendant, le Burkina Faso pourra bénéficier d'un Accord intérimaire avec le Club de Paris qui va lui permettre de bénéficier d'une annulation des échéances tombant durant toute la période intérimaire, soit d'avril 2000 à juin 2001.

## ACTIVITÉ

Depuis 1994 le Burkina Faso connaît une croissance économique forte, sensiblement supérieure à son taux démographique. La croissance du PIB a atteint 5,8 % en 1999 (6,2 % en 1998) soit un résultat supérieur à celui prévu par le programme avec le FMI, principalement en raison, d'une part, du dynamisme de la construction et des activités de transformation du coton grainé en coton fibre, et d'autre part de la poursuite d'un important programme d'investissement public, comme en témoigne la progression régulière du taux d'investissement, passé de 22,5 % en 1995 à 26,7 % en 1999. Mis à part le cas particulier de la Guinée-Bissau, le Burkina enregistre le taux d'investissement le plus élevé de la sous-région UEMOA, supérieur de près de 10 points à la moyenne régionale.

### Comptes nationaux du Burkina Faso

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RESSOURCES</b>	1 680,8	1 800,8	1 960,2	2 059,8
<b>PIB (au prix du marché)</b>	1 298,2	1 390,3	1 522,5	1 594,0
<b>Importations de biens et services</b>	382,6	410,5	437,7	465,8
<b>EMPLOIS</b>	1 680,8	1 800,8	1 960,2	2 059,8
<b>Consommation Finale</b>	1 200,6	1 258,1	1 359,8	1 406,1
PUBLIQUE	170,4	174,2	180,1	190,7
PRIVEE	1 030,2	1 083,9	1 179,7	1 215,4
<b>Formation brute de capital fixe *</b>	329,9	354,7	387,3	425,6
<b>Exportations de biens et services</b>	150,3	188,0	213,1	228,1
<b>Epargne intérieure brute</b>	97,6	132,2	162,7	187,9
<b>Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	-232,3	-222,5	-224,6	-237,7
<b>Taux d'investissement (en %)</b>	25,4	25,5	25,4	26,7
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	6,0	4,8	9,2	5,8
Déflateur du PIB (en moyenne)	4,2	2,2	3,1	-1,0
Prix à la consommation en glissement annuel	6,9	-0,1	1,0	0,7

(a) estimations

\* y compris variation de stocks

Source : I.N.S

La demande est restée soutenue sous l'effet du dynamisme de la consommation publique (+ 5,9 %) et surtout de la forte hausse des investissements (+ 9,9 %). La consommation privée a connu une augmentation de 3 %, en retrait sensible par rapport à sa progression de l'année précédente (+ 8,8 %), en raison de l'arrêt de la revalorisation des revenus versés au monde rural. Le taux d'épargne enregistre cependant une nouvelle amélioration passant de 10,7 % à 11,8 % du PIB.

Les bons résultats en termes de croissance s'expliquent par une campagne cotonnière meilleure que prévu, stabilisée à 274 000 tonnes, la réduction des surfaces emblavées étant compensée par une augmentation de la productivité. La production de coton n'enregistre cette année qu'une baisse de 3,8 % par rapport à la campagne de 1998/99 mais de 18,9 % par rapport à la campagne record de 1997/98. Pénalisée par la chute des cours internationaux, la filière coton doit également faire face au niveau local à certaines difficultés qui en limitent la productivité, telles la hausse du prix des intrants, l'augmentation de l'endettement des producteurs et du nombre des impayés et l'usure des sols. Le prix d'achat aux producteurs a été maintenu au niveau des années précédentes, soit FCFA 160 le kilo auquel s'ajoutent FCFA 25 de ristourne. Cependant l'accumulation des difficultés financières a déjà amené la Sofitex à

monter pour la campagne 2000/01 le maintien du prix plancher à FCFA 160 le kilo mais la disparition de la distorsion de FCFA 2,5 le kilo versée aux producteurs ces deux dernières années.

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000
Production de Coton-graine (milliers de tonnes)	214	338	285	274
Taux d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)	160	160	160	160

Si l'année 1998 fut difficile pour les producteurs, les surfaces emblavées atteignant 350 000 hectares avec des rendements en chute à 850kg/ha en raison des attaques parasites de la mouche blanche, à l'inverse en 1999 les surfaces semées n'ont été que de 216 000 ha, mais avec des rendements égaux ou supérieurs à 1000 kg/ha. La qualité du coton récolté a été améliorée et les taux d'égrangage sont bons, la production de coton fibre devant atteindre 115 000 tonnes.

L'importance de la filière du coton, qui représente 35 % du PIB, met cependant en évidence la vulnérabilité du pays aux conditions climatiques.

Grâce aux pluies régulières et abondantes de l'été, la récolte de mil/sorgho 1999/2000 a atteint un niveau élevé avec un peu plus de 2,1 millions de tonnes, en hausse de 16 % par rapport à la campagne précédente. De même, la production de maïs est estimée à environ 170 000 tonnes (+ 8,8 %). Ce bon bilan céréalière devrait permettre d'assurer un approvisionnement alimentaire suffisant des populations, même si, localement, des déficits peuvent apparaître.

#### Principales productions (en milliers de tonnes)

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000
Mil/Sorgho	2 066	1 547	1 824	2 123
Maïs	294	367	431	469
Riz paddy	112	89	113	94
Arachides	224	152	172	283

L'élevage est la seconde ressource du Burkina. Il représente 13 % au PIB et constitue, après le coton, le deuxième produit d'exportation, principalement vers la Côte d'Ivoire. Cependant, le Burkina, pays saharien à tradition pastorale, continue à importer chaque année plus de FCFA 5 milliards de produits laitiers.

L'indice de production industrielle, hors BTP, a enregistré en 1999 un recul de plus de 16 %, imputable à toutes les branches d'activité, à l'exception des industries chimiques et de la transformation du coton.

Le Burkina dispose de certaines ressources minières, comme les phosphates, utilisés comme engrains localement ou le manganèse, mais seul l'or a fait l'objet, pour l'instant, d'une véritable exploitation. La production est essentiellement le fait de l'orpaillage traditionnel, la fermeture de la Société de Recherche et d'Exploitation des Mines du Burkina (Soremib) située à Pourra, seule véritable mine industrielle du pays, étant devenue définitive en août 1999. Le secteur minier ne représente plus que 3 % du PIB et 10 % des recettes d'exportation.

	1996	1997	1998	1999
Production d'Or (kg)	897,2	1 047,0	1 060,4	936,3

Malgré un climat général des affaires porté à l'attentisme, en raison des tensions sociales et politiques persistantes, certains secteurs connaissent un dynamisme marqué, comme les secteurs de l'eau (barrage et forages), de l'électricité (extension du réseau électrique et accroissement des capacités productives) et de télécommunications (ouverture du marché GSM).

L'accès à l'eau demeure un problème pour une grande partie de la population. Pour assurer la maîtrise de la gestion de l'eau à long terme, la construction du barrage de Ziga, à 50 km au nord-est de Ouagadougou a été lancée, en février 1998. Ce projet, dont la réalisation devrait s'étaler sur six ans et dont le coût est évalué à FCFA 110 milliards, constitue le projet le plus important à moyen terme pour le Burkina. L'énergie demeure également une priorité pour les autorités burkinabè. L'électrification du pays est encore très limitée, ce qui souligne la nécessité d'avancer dans les projets d'interconnexion avec la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Conformément aux objectifs du programme d'ajustement structurel, le retrait de l'État du secteur productif se poursuit. Engagé en 1991, le programme de privatisations a abouti à la privatisation, à la fin 1999, de 22 entreprises publiques sur les 44 entreprises prévues au programme du Gouvernement. Huit entreprises sont en voie de privatisation en 2000, onze ont fait l'objet d'une procédure de liquidation, trois ont été sorties du programme.

Des appels d'offres ont été lancés pour Fasofani (textiles) dont la difficulté à trouver un repreneur a été aggravée par l'ouverture des frontières entre pays de la sous-région, en raison de la concurrence des textiles, notamment ivoiriens. La décision de mise en liquidation de Savana (jus de fruits et concentré de tomate) a été prise en février 2000, la dégradation de la situation financière de l'entreprise aboutissant d'avril 1999 à l'arrêt total des activités de cette unité créée en 1978.

**Tableau des privatisations prévues en 2000**

Société	Activité	État d'avancement
SLM	Construction et équipement	Négociation avec un acheteur pour mars 2000
SOCOGIB	Gestion de biens immobiliers	Actifs en cours de vente
CNEA	Matériels agricoles	Fusion avec la société d'État APICONA
SAVANA	Jus de fruits	Mise en liquidation judiciaire
FASO FANI	Textiles	Pas de repreneur : actifs vendus séparément
SHG	Hôtels	Privatisation autorisée en décembre 1998 ; recherche de repreneurs
Air Burkina	Compagnie aérienne	Privatisation autorisée en décembre 1998 ; négociation avec des repreneurs
ONATEL	Télécommunications	Privatisation autorisée en décembre 98 ; recherche de la banque qui procédera à la mise en vente

Les entreprises françaises sont très présentes dans ces opérations et ont ainsi racheté ou participé au capital de la Sopasfer (chemins de fer du Burkina), de la Sonapharm (produits pharmaceutiques), Brakina et Sobra (brasseries). En 1998, les ventes des entreprises Sosuco (sucres) et Sopal (alcools) ont été réalisées. La loi libéralisant le secteur des télécommunications a été votée en décembre 1998 : elle prévoit une privatisation partielle comportant une cession de 63 % du capital à des investisseurs. Le Gouvernement a également approuvé une loi portant sur l'ouverture du secteur de l'électricité aux opérateurs privés, mettant fin au monopole de la Sonabel pour la production et la distribution de l'électricité.

Un décret de juin 1998 a autorisé la vente de 30 % du capital de la Sofitex à l'association des producteurs de coton qui prennent désormais une part active dans la gestion de la société et en élargissent l'objet social, par exemple aux transports. Avec FCFA 3 milliards de recettes, cette vente réalisée fin 1998 représente 80 % des recettes de privatisation de 1999. Malgré la chute des cours du coton, dans la seconde moitié de 1999, la Sofitex espère pouvoir atteindre l'équilibre financier à l'occasion de la campagne 1999/2000 grâce aux actions menées pour réduire les coûts, améliorer la stratégie commerciale ou améliorer la qualité du coton burkinabé.

En 1999, les principaux objectifs du programme de réformes structurelles ont été atteints, à l'exception de la restructuration du secteur de l'électricité, en raison notamment de la complexité du dossier. Cependant les autorités ont conclu, en décembre 1999, avec la Banque mondiale, un projet de réforme d'ensemble de ce secteur qui devrait être finalisé au cours du dernier trimestre 2000 en précisant les modalités de la privatisation de la Sonabel.

La libéralisation du secteur des télécommunications est en cours comme prévu avec la signature d'un accord de régulation en février 2000 et l'octroi, en mai, de deux licences de téléphonie mobile au groupe néerlandais MSI CI et à Telcel international, société sud-africaine. Dans la perspective de l'arrivée d'opérateurs privés, l'Onatel a baissé ses tarifs, le même mois, en moyenne de 20 %. Le choix de la banque qui procédera à la mise en vente de l'Onatel - qui garde un monopole jusqu'en 2005 - devrait être fait d'ici la fin de cette année. Les négociations pour la vente de la compagnie aérienne Air Burkina ont commencé au début de l'année 2000.

L'offre alimentaire abondante a permis un maintien de l'inflation à un faible niveau en 1999 (0,7 % en glissement), en recul même par rapport à 1998 (1 %).

## FINANCES PUBLIQUES

Au cours de l'année 1999, les autorités ont poursuivi leur politique de consolidation des recettes de l'État et de maîtrise des dépenses courantes. Cette politique vise à accroître un surplus primaire permettant, notamment, de renforcer le financement interne d'investissements publics fortement croissants. Le solde budgétaire global (base engagements, dons compris) s'est détérioré, passant de - 3,0 % à - 3,8 % du PIB en 1999, en raison principalement d'une forte progression des dépenses en capital (+ 36,5 %). L'excédent primaire (hors dons) s'est, en revanche, maintenu au niveau de 1998 à FCFA 5,5 milliards, soit 0,3 % du PIB alors que le programme fixait un objectif de 0,2 % du PIB.

Les recettes (hors dons) ont progressé de près de 20 % en 1999 et ont atteint FCFA 238 milliards, soit 14,7 % du PIB, en progression régulière depuis plusieurs années alors qu'elles ne dépassaient pas 11,8 % du PIB en 1995. Ces résultats ont été obtenus grâce, en particulier, aux bonnes performances de la collecte des taxes sur les bénéfices, des recettes de TVA et des taxes sur les importations. Ces ressources supplémentaires compensent largement l'impact négatif lié à la préparation de la mise en place du tarif extérieur commun (TEC), estimé à environ 13 % des droits sur le commerce extérieur. Globalement les recettes fiscales constituent 93 % des recettes budgétaires propres, hors privatisation. Le taux de pression fiscale est passé de 12,0 % en 1998 à 13,7 % en 1999.

On note une forte progression des dons, avec, en 1999, FCFA 140,7 milliards au lieu des 103,7 milliards de l'année précédente, soit une augmentation de plus de 35 %. Ces ressources extérieures constituent 37 % des recettes totales de l'État burkinabé, de loin la proportion la plus élevée des pays de l'UEMOA.

Du côté des dépenses, les dépenses courantes, en augmentation de 13,5 %, sont demeurées en ligne avec l'objectif du programme FASR, malgré l'augmentation de 5 à 10 % de la masse salariale consentie en

décembre 1998, en dépassement de 0,2 % du PIB sur le projet initial. Ce dérapage est à mettre en relation avec l'introduction, en janvier 1999, d'une nouvelle échelle des salaires de la fonction publique basée davantage sur un système de promotion au mérite. Le coût global a été revu à la hausse à la suite des discussions avec les partenaires sociaux. Toutefois l'évolution de la masse salariale publique reste maîtrisée ; en proportion des recettes fiscales, elle baisse régulièrement ces dernières années pour représenter 37 % en 1999 contre 43 % en 1996.

Tableau des opérations financières de l'Etat burkinabé

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RÉCETTES TOTALES</b>	269,1	279,2	302,4	379,1
<b>Recettes</b>	<b>160,0</b>	<b>181,4</b>	<b>198,7</b>	<b>238,4</b>
Recettes fiscales	149,0	166,4	183,1	222,5
Recettes non fiscales	11,0	15,0	15,6	15,9
Dons extérieurs	-109,1	97,8	103,7	140,7
<b>DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS</b>	<b>276,9</b>	<b>323,2</b>	<b>347,6</b>	<b>439,5</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>134,9</b>	<b>140,5</b>	<b>158,0</b>	<b>179,3</b>
Salaires	64,7	67,7	72,0	82,6
Intérêts de la dette publique	11,5	11,7	12,7	13,7
Intérieure	2,6	3,0	3,2	3,3
Extérieure	8,9	8,7	9,5	10,4
Autres dépenses courantes	58,7	61,1	73,3	83,0
<b>Dépenses en capital</b>	<b>143,7</b>	<b>185,2</b>	<b>190,4</b>	<b>259,9</b>
Sur financement interne	16,9	39,7	47,6	67,3
Sur financement externe	126,8	135,0	140,4	191,2
Autres dépenses en capital	0,0	10,5	2,4	1,4
<b>Prêts nets</b>	-1,7	-2,5	-0,6	0,3
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons) *</b>	19,7	12,9	6,8	5,5
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris) **</b>	-7,8	-44,0	-45,4	-60,4
<b>ARRIÉRÉS</b>	-17,2	-6,5	-5,5	-8,3
<b>Arriérés intérieurs</b>	-17,0	-6,5	-5,5	-8,3
<b>Arriérés extérieurs</b>	-0,2	0,0	0	0
<b>SOLDE (base caisse) ***</b>	-25,0	-50,5	-50,9	-70,3
<b>FINANCEMENT</b>	24,0	50,5	50,7	70,2
<b>Financement intérieur</b>	-8,8	19,5	-2,0	2,0
Financement bancaire	0,1	22,0	-6,7	11,8
Financement non bancaire	-8,9	-2,5	4,7	-9,8
<b>Financement extérieur</b>	32,8	31,0	52,7	68,2
Tirages sur emprunts	47,7	50,1	69,6	90,2
Amortissement	-16,0	-19,1	-19,8	-26,2
Réaménagements de la dette	1,1	0,0	2,9	4,2
Financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Écart de financement (+ = excès de financement)</b>	-1,0	0,0	-0,2	-0,1
<b>PIB nominal</b>	↑ 298,3	1 380,4	1 522,5	1 584,0
	<b>En pourcentage du PIB</b>			
<b>Recettes totales (hors dons)</b>	12,3	13,0	13,1	15,0
<b>Dépenses courantes</b>	10,4	10,1	10,4	15,0
<b>Solde :</b>				
<b>Base engagements</b>	-0,6	-3,2	-3,0	-3,8
<b>Base caisse</b>	-1,9	-3,6	-3,3	-4,4

(a) estimations

\* Solde primaire = recettes courantes - dépenses courantes (hors intérêts) - dépenses en capital (hors celles sur ressources extérieures)

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

Source : Administrations nationales et BCEAO

Les dépenses d'investissement ont très fortement augmenté, qu'elles soient financées sur ressources internes (+ 41,4 %) ou externes (+ 36,2 %) et s'expliquent, notamment, par la mise en place d'un vaste programme d'infrastructures publics comme le barrage de Ziga ou la construction de nouvelles routes (Ouagadougou-Léo à la frontière du Ghana, Bilanga-Pouytenga). Ces dépenses en capital restent financées à hauteur de près de 74 % par les concours extérieurs. En 1999, la part allouée aux dépenses de santé et d'éducation, à l'exclusion des dépenses liées à la dette et à l'investissement sur financement extérieur, a représenté respectivement 14 % et 17 % du budget de l'Etat et a été légèrement supérieure aux objectifs.

Le solde primaire reste modeste avec un peu plus de FCFA 5 milliards. Après prise en compte des apports extérieurs et des dépenses d'investissement financées sur ces mêmes ressources, le déficit en base d'engagements ressort à FCFA 60 milliards, en raison principalement de l'effort significatif d'équipement en infrastructures voulu par les autorités burkinabé.

Le besoin de financement a été financé quasi exclusivement par l'extérieur (FCFA 68,2 milliards) et pour FCFA 2 milliards par recours au financement intérieur.

## COMPTES EXTÉRIEURS

Le montant des exportations pour 1999 est de FCFA 157 milliards pour un volume d'importations de FCFA 372 milliards, soit un déficit de la balance commerciale de FCFA 216 milliards, en augmentation de plus de 17 % par rapport à 1998. Cette dégradation du solde commercial est due à la faiblesse des exportations qui ont enregistré une baisse de 17,8 %, alors que le montant des importations restait quasi identique à celui de l'année précédente.

Cette situation a entraîné une dégradation du taux de couverture, qui est passé de 50,9 % en 1998 à 42,1 % en 1999.

La baisse de la production de coton de la campagne 1998/99, combinée à la baisse du cours mondial, explique le recul en valeur des exportations de coton de plus de 30 % par rapport à 1998, et ramène la part de ce produit dans le total des exportations du Burkina de 63,5 % en 1998 à 53,4 % en 1999. Cependant la valeur des ventes de coton demeure supérieure de 68,5 % à celles de 1996. Les exportations d'or croissent moins vite que prévu, malgré les investissements réalisés ces dernières années. Cinq nouveaux sites, au moins, ont été identifiés par des compagnies étrangères mais la décision prise à l'été 1999 de fermer la mine de Poura témoigne de la position réservée des investisseurs, la revalorisation des cours de l'or intervenue au cours de l'année 1999 demeurant insuffisante.

La directive européenne autorisant l'utilisation de matières grasses végétales (MGV) à hauteur de 5 % dans la fabrication du chocolat ouvre des perspectives d'avenir à la filière de karité du Burkina. La mise en œuvre de trois projets – le Projet national Karité, le Projet d'appui à la commercialisation du Karité (PACK) et le Projet d'appui aux filières bio-alimentaires (PAF) – témoigne des espoirs mis par les autorités dans « l'or blanc des Africaines ». Les données chiffrées sont incertaines, la filière dépendant largement du secteur informel. En dehors des circuits traditionnels, l'organisation de la filière s'organise autour de deux unités industrielles de trituration, la Sofib et la Citec. Certes, la directive européenne modifiant la composition du chocolat laisse espérer un accroissement des besoins en MGV, mais c'est un marché très concurrentiel et pour lequel la filière burkinabé semble actuellement peu compétitive. Pour pouvoir réellement profiter de la directive européenne c'est sur la transformation des amandes en beurre que les efforts d'organisation et de financement de la filière doivent porter.

## Balance des Paiements du Burkina Faso

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	- 128,7	- 141,4	- 152,7	- 199,4
<b>Balance commerciale</b>	- 168,6	- 164,1	- 183,8	- 215,8
Exportations FOB	119,0	133,6	190,4	156,6
Dont				
Coton (en valeur)	49,6	74,6	120,9	83,6
Or	7,2	9,0	9,5	9,2
Karité	2,3	2,8	3,0	4,3
Importations FOB	287,8	297,7	374,2	372,4
Dont				
Biens d'équipement	86,6	90,4	114,5	125,5
Produits pétroliers	37,6	40,1	42,0	50,1
Produits alimentaires	51,7	41,3	65,0	45,5
Services	- 60,7	- 65,1	- 73,4	- 73,5
dont				
Fret	- 35,7	- 39,1	- 52,3	- 49,6
Voyagés	- 3,4	- 2,9	- 1,0	0,0
Revenus nets	- 4,0	- 7,8	- 7,0	- 7,8
dont Intérêts de la dette publique	- 10,7	- 11,3	- 9,5	- 11,5
<b>Balance des transferts courants</b>	<b>104,8</b>	<b>95,6</b>	<b>111,5</b>	<b>97,7</b>
Secteur privé	43,0	43,4	43,9	44,0
Secteur public	61,8	52,2	67,6	53,7
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>125,8</b>	<b>123,1</b>	<b>130,6</b>	<b>185,0</b>
Transferts de capital (hors remise de dette)	87,5	91,6	89,5	122,9
Opérations financières	38,3	31,5	41,1	62,1
Investissements Directs	8,3	5,7	2,6	2,0
Investissements de portefeuille	- 0,9	0,9	- 2,0	- 1,5
Autres investissements	30,9	24,9	40,5	61,6
<b>FINANCEMENT EXCEPTIONNEL</b>	<b>4,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Variation des dettes	4,2	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnements	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	<b>- 2,0</b>	<b>- 1,8</b>	<b>2,6</b>	<b>2,4</b>
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>- 0,7</b>	<b>- 20,1</b>	<b>- 19,5</b>	<b>- 12,0</b>
<b>VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	<b>0,7</b>	<b>20,1</b>	<b>19,5</b>	<b>12,0</b>
[signe - : augmentation; signe + : diminution]				
Exportations/Imports (%)	41,3	44,9	50,9	42,1

(a) estimations

Source : BCEAO

La forte croissance des importations observée en 1996-1998 reflète l'importance des investissements principalement publics, réalisés sur concours extérieurs ainsi que les investissements privés dans la construction. En 1999 les importations ont légèrement baissé (- 0,5 %) alors que les achats de biens d'équipement continuaient de croître (+ 9,6 %) et que le renchérissement du prix du pétrole augmentait de 19,3 % la facture des importations de produits pétroliers. C'est le poste « alimentation » qui a enregistré la principale baisse, retrouvant son niveau des années précédentes.

Les transferts courants privés (remise des travailleurs émigrés, estimés à plus de 2 millions de personnes pour l'essentiel en Côte d'Ivoire) se sont stabilisés, les transferts publics se sont inscrits en recul. Les transferts ont continué à compenser largement le déficit lié aux activités de services, structurellement déficitaires, en raison des paiements importants pour les services de fret, tenant à l'enclavement du pays et au service de la dette extérieure.

ans l'ensemble, le déficit des transactions courantes s'est fortement creusé pour atteindre FCFA 199,4 milliards en 1999, contre FCFA 152,7 milliards en 1998, soit 12,3 % du PIB contre 10 % en 1998. Hors dons, le déficit s'établit à 15,6 % du PIB.

Les entrées nettes de capitaux au titre du compte de capital et d'opérations financières ont dégagé un excédent de FCFA 185 milliards, en augmentation de 41,7 % par rapport à 1998, en liaison avec la forte poussée des dons. De façon générale, le Burkina se trouve dans une situation de transferts nets fortement positifs, alimentée par les transferts publics, les transferts en capital ou par l'excédent des tirages sur emprunts par rapport aux amortissements.

### Dette extérieure du Burkina Faso

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE À COURT ET LONG TERME</b>	<b>1 267</b>	<b>1 294</b>	<b>1 297</b>	<b>1 399</b>
Dettes à long terme	1 136	1 160	1 139	1 229
Dettes publiques garanties	1 136	1 160	1 139	1 229
Dettes privées non garanties	0	0	0	0
Recours aux crédits FMI	75	81	92	112
Dettes à court terme	56	53	56	59
dont amortis d'intérêts sur dette à long terme	12	10	7	7
envers créanciers publics	11	8	5	5
envers créanciers privés	1	2	2	2
Pour information				
Avances sur principal de dette à long terme	37	38	33	37
envers créanciers publics	35	35	30	33
envers créanciers privés	3	3	3	4
Crédits à l'exportation	98	83	86	85
Indicateurs de dette (en pourcentage)				
Dettes totales/export biens et services	278,3	293,4	326,3	282,8
Dettes totales/PNB	54,1	51,1	54,8	54,5
Service dette/export biens et services	10,7	11,0	13,0	10,7
Intérêts dette/export biens et services	4,3	3,8	4,6	3,7
Dettes multilatérales/dette totale	77,7	78,9	77,3	78,2

Source : Banque mondiale

La dette extérieure du Burkina Faso s'établissait à USD 1,4 milliard à fin 1998, soit 54,5 % du PNB. La dette multilatérale représentait plus de 78 % des engagements extérieurs du pays, le Burkina Faso ayant bénéficié d'un allégement de la dette bilatérale, au sein du Club de Paris selon les termes de Naples, en juin 1996 (annulation de 67 % du stock éligible). Le FMI et la Banque mondiale ont confirmé, en septembre 1997, l'éligibilité du Burkina Faso à l'initiative sur la dette des pays pauvres très endettés. Les dispositions de celle-ci pourraient lui être appliquées à partir du printemps 2001 et, dans l'intervalle, le Burkina pourra bénéficier d'un accord intérimaire avec le Club de Paris (annulation à hauteur de 70% des échéances tombant durant cette période). Selon des estimations, le bénéfice de l'initiative renforcée devrait permettre de réduire la dette multilatérale et bilatérale d'environ 45 %, l'accord intérimaire, puis l'accord définitif pourraient se traduire par une économie de 11 milliards de francs CFA dès l'an 2000 et qui atteindrait FCFA 23 à 24 milliards en 2001.

À fin 1999 le stock de la dette est estimé, par le FMI, à USD 1,55 milliard dont 85,6 % envers les institutions multilatérales, principalement l'AID et le Fonds Africain de Développement, 3,8 % envers les créateurs du Club de Paris et 10,6 % envers les États non créanciers du Club. À cette même date, la dette envers le FMI représentait 7,8 % du total de la dette.

## SYSTÈME BANCAIRE

### Système bancaire du Burkina Faso

(en milliards de FCFA)

ACTIF	1997	1998	1999	PASSIF	1997	1998	1999
Op. de trésorerie et interbancaires	51	48	97	Op. de trésorerie et interbancaires	31	48	70
Opérations avec la clientèle	178	204	215	Opérations avec la clientèle	250	258	301
Opérations sur titres et diverses	105	115	127	Provisions, Fonds propres et ass.	40	48	41
Valeurs immobilisées	14	18	24	Divers	27	35	51
<b>Total actif</b>	<b>348</b>	<b>385</b>	<b>463</b>	<b>Total passif</b>	<b>348</b>	<b>385</b>	<b>463</b>
<b>Hors-bilan</b>				Taux de marge nette (%) (Résultat net/Produit net bancaire)	29,9	23,4	16,7
Engagements de financement	29	22	25	Coefficient de rentabilité (%) (Résultat net/Fonds propres)	25,7	16,5	12,4
Engagements de garantie	75	70	67				
Autres engagements	34	19	1				
<b>Total hors-bilan</b>	<b>138</b>	<b>111</b>	<b>93</b>				

Source : Commission Bancaire de l'UEMOA

Le système bancaire burkinabè est engagé depuis 1991 dans une phase de profonde restructuration, qui est en voie d'achèvement. La restructuration visait à assainir les portefeuilles de crédits et à recapitaliser les établissements viables, en vue de leur privatisation. Les mesures de redressement mises en œuvre ont permis d'améliorer sensiblement la qualité des actifs bancaires, autorisant ainsi un net désengagement de l'Etat du secteur financier, sous forme de privatisations.

En 1998, le secteur bancaire burkinabè a poursuivi son renforcement avec l'entrée en activité de deux nouveaux établissements bancaires, la Bank of Africa (BOA) et la Société Générale de Banque du Burkina (SGBB). Cette dernière est née, en mai 1998, de la restructuration de l'ancienne Banque pour le Financement du Commerce et des Investissements du Burkina (BFCIB), appartenant auparavant à l'Etat. L'Etat n'a conservé dans la nouvelle structure que 15 % du capital et vendu le reste du capital à un groupe français la Société générale. Au total, le pays compte sept banques, auxquelles s'ajoutent quatre organismes financiers ainsi qu'un réseau de caisses d'épargne et d'établissements mutualistes implantés en milieux urbain et villageois. En mai 1998, deux sociétés de crédit-bail avaient démarré leurs activités.

La solidité du système bancaire continue de se renforcer progressivement, toutes les banques respectant très largement, les ratios minima des fonds propres sur risques établis par la Commission bancaire de l'UEMOA. Le ratio de solvabilité s'est amélioré au cours de l'année pour cinq des sept banques, alors que tous les établissements respectaient le ratio prudentiel courant de 4 %. Cinq banques observent déjà un nouveau ratio de 8 % établi par la BCEAO en juin 1999. Les créances douteuses représentaient 3,9 % du total des crédits à l'économie à fin décembre 1999 contre 4,2 % un an plus tôt.

Le dynamisme de l'investissement et l'ouverture de nouveaux établissements, se traduisent par une augmentation soutenue du bilan du système bancaire (+20 %), de l'ordre du double de celle de l'année précédente (+10,6 %).

La progression des ressources du système bancaire est due principalement à l'accroissement des ressources clientèle. À l'inverse des ressources, l'augmentation des emplois clientèle (5,3 %) a ralenti en 1999, sous l'effet notamment d'un léger recul des concours à long et moyen termes, des avances en compte courant et des crédits de campagne.

La concurrence entre banques s'est aiguisée avec l'arrivée sur la place de Ouagadougou de trois nouveaux établissements en l'espace de deux ans. Il en est résulté un rapprochement des conditions bancaires qui

tribué significativement à la forte baisse du taux de marge nette du système bancaire burkinabé, divisé par deux entre 1997 (29,9 %) et 1999 (15,7 %), entraînant une chute du coefficient de rentabilité.

## PERSPECTIVES

Les perspectives économiques et financières pour 2000 sont encourageantes, en particulier si l'amélioration des cours du coton observée au début de l'année 2000 se stabilise. La production agricole devrait progresser de 6 %, l'investissement public demeurant à un haut niveau, et la valeur ajoutée des secteurs secondaire et tertiaire augmenter de 7 %. Dans ces conditions, la réalisation d'un taux de croissance réel du PIB de 5,7 % est envisageable, en phase avec les prévisions initiales du FMI. Les bonnes récoltes céréalières attendues devraient permettre de maintenir l'inflation au niveau de 1,5 % en moyenne sur l'année.

Selon les prévisions, le déficit budgétaire se creuserait pour les prochaines années, notamment, en raison de la baisse des recettes douanières, consécutive à la baisse des cours du coton et à la mise en place du TEC de l'UEMOA. Le désarmement douanier à l'intérieur de la sous-région et la mise en place de ce tarif extérieur commun, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000, se traduiront, dès l'an 2000, par des pertes des droits de douane substantielles, en liaison avec la diminution de 25 % à 20 % du droit fiscal à l'importation, de la suppression de la taxe spéciale d'intervention (TSI) de 2 % et de la baisse de la taxe statistique ramenée de 4 % à 1 %. La Commission de l'UEMOA a accepté que, provisoirement, le Burkina applique à cinq produits une taxe de protection temporaire (TDP) de 15 % qui ira en diminuant de 5 points chaque année sur trois ans. Au total, selon les estimations du FMI, les recettes douanières passeraient de 2,7 % du PIB en 1999 à 2,0 % en 2000.

Afin de compenser ces pertes de droits, l'assiette fiscale devrait être élargie par une réduction du champ des exemptions et par une meilleure prise en compte du secteur informel. La nécessité d'augmenter les recettes pour couvrir ces futures pertes est d'autant plus impérative, que le Burkina connaît un taux de prélevement particulièrement faible.

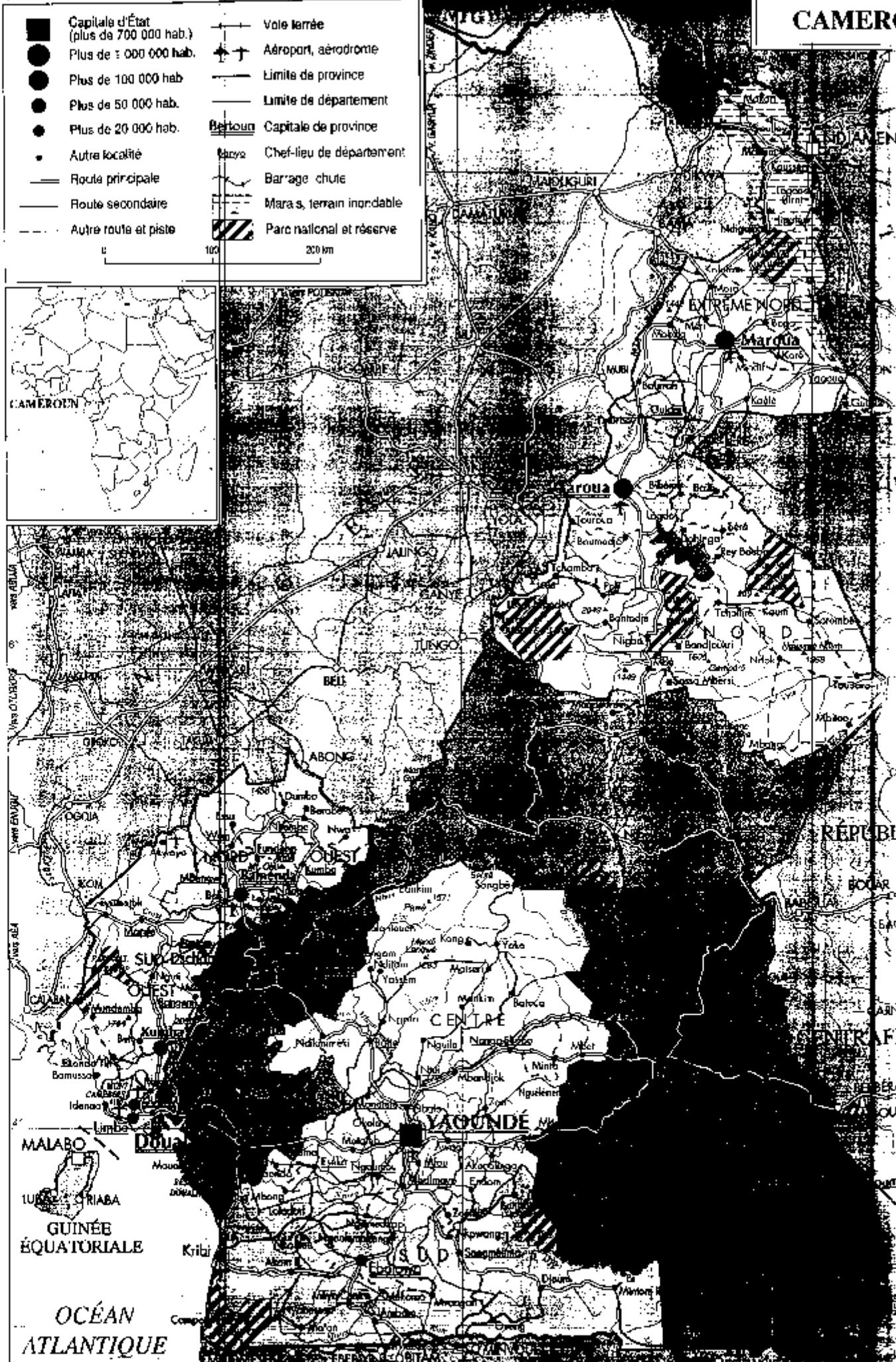
Les principaux objectifs budgétaires pour l'année 2000 sont :

- d'atteindre un niveau de recettes équivalent à 14,4 % du PIB, malgré la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2000 du TPC ;
- de dégager un solde primaire positif de 4,3 % du PIB ou de 0,4 %, en ne tenant pas compte des concours extérieurs.

L'effort d'investissement de l'Etat demeure soutenu : la part des investissements publics dans les dépenses de l'Etat est passée de 4,7 % en 1995 à 27,1 % en 1999 - et risque de se maintenir, au détriment des dépenses de santé et d'éducation de base. Le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DRSP) que les autorités devront présenter d'ici la fin 2000, parallèlement à l'établissement d'une loi de finances rectificative intégrant les ressources dégagées par la réduction de dette liée à l'initiative PPTE, devra mettre l'accent sur l'amélioration des indicateurs sociaux, notamment de santé et de scolarité.

Au plan des échanges extérieurs, les exportations devraient s'accroître en valeur de 3 %, les importations progressant dans une proportion identique en raison de la poursuite de l'investissement public. En conséquence le déficit du solde des transactions courantes, hors dons, approcherait 14,4 % du PIB à comparer avec les 15,6 % de 1999. À moyen terme le déficit courant devrait se réduire, sous les hypothèses de la remontée des cours du coton, de l'augmentation de la production d'or due à l'exploitation de nouveaux sites et des bonnes perspectives d'exportations de fruits et légumes.

CAMERON



# CAMEROUN

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 475 442 km<sup>2</sup>
- **Population :** 14,6 millions d'habitants (estimation 1999). Population formée de 150 ethnies environ. Langues officielles : français et anglais. Part de la population urbaine : 40 % (en 1997) ; densité : 31 habitants/km<sup>2</sup>. Taux de croissance démographique annuel : 2,4 % de 1998 à 2015.
- **Principales villes :** Douala (1 500 000 hab.), Yaoundé, capitale administrative (1 000 000 hab.), Bafoussam, Garoua, Maroua.
- **Régime politique :** M. Paul Biya a été réélu Président de la République en octobre 1997 (mandat 7 ans). Dernières élections législatives en mai 1997. Le RDPC (parti du Président Biya) a obtenu 116 sièges sur 180 (législature : 5 ans). Prochaines élections municipales : 2001. Premier Ministre : M. Peter Mafany Musonge.

### Economie

- **PIB par habitant :** US\$ 708 (1999)
- **Repartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB (1998/99)	43,5 %	20,3 %*	36,2 %
Population active (1996)	49,0 %	15,0 %	36,0 %
* dont pétrole : 10 %			

### Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	54,5	Taux de scolarisation dans le secondaire :	39,8 %
Taux de mortalité infantile :	9,4 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	34,7 %
Taux alphabét. des adultes :	73,6 %	Indicateur de dévelop. humain - Classement :	134ème/171
<i>Source : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000</i>			

### Accords internationaux

Le Cameroun est membre de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), du Commonwealth (depuis novembre 1995) et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC).

### Relations avec la communauté financière internationale

Le conseil d'administration du FMI a approuvé le 21 juillet 1997 un accord triennal au titre de la PTFI d'un montant de DTS 162 millions. La revue à mi parcours de la troisième tranche annuelle a été approuvée le 7 juin 2000. Une mission du Fonds a séjourné à Yaoundé courant juillet 2000 pour l'évaluation finale de la troisième tranche, sur la base des résultats au 30 juin 2000. Cette évaluation devait être soumise au conseil d'administration du FMI courant septembre 2000.

Pour sa part, le conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé, le 25 juin 1998, un troisième crédit d'ajustement structurel d'USD 180 millions en faveur du Cameroun. Enfin, le Cameroun a obtenu en octobre 1997 des créanciers du Club de Paris une réduction de 50 % des échéances non encore traitées de sa dette rééchelonnable jusqu'en l'an 2000 (termes de Naples). L'éligibilité du Cameroun à l'initial PPTE est en cours d'examen.

## ACTIVITÉ

L'activité économique est restée soutenue en 1999/2000<sup>37</sup>, en raison des facteurs favorables à l'œuvre depuis 1994/95 : amélioration de la compétitivité et progression des exportations, assainissement des finances publiques, réformes structurelles. Le dynamisme de la demande intérieure et du secteur non pétrolier a permis de limiter les effets de la baisse de l'offre camerounaise de pétrole et de bois tropicaux, de sorte que le fléchissement de la croissance a été limité : le PIB aurait augmenté de 4,2 % en volume, au lieu de 4,8 % prévu initialement.

Au cours des deux dernières années budgétaires, l'agriculture vivrière, l'industrie manufacturière et les grands travaux d'Etat ont connu une croissance régulière et rapide. Alors qu'en 1997/98 et en 1998/99, l'exploitation forestière et le secteur pétrolier avaient apporté une contribution significative à la croissance, leur contribution a été négative en 1999/00 (respectivement - 0,7 % et - 0,3 % du PIB). Les cultures de rente continuent en revanche d'avoir un impact favorable sur la formation du PIB (- 0,2 % du PIB), effet qui reste toutefois limité par rapport à la contribution du secteur vivrier (+ 0,8 % du PIB). Grâce à l'appui technique du Programme national de vulgarisation agricole (PNVA) et aux crédits communautaires (financement d'investissements de micro-réalisations agricoles et communautaires), les productions vivrières se seraient en effet accrues de 3,2 % en 1999/00.

**Principales productions et prix d'achat aux producteurs**

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000 (a)
	1996	1997	1998	1999
<b>Fèves de cacao (milliers de tonnes)</b>	125,6	127,8	148,7	135,0
Prix d'achat aux producteurs - grade 1 et 2 (francs CFA/kg)	467	650	600	300
<b>Café (milliers de tonnes)</b>	104,1	73,2	94,7	96,0
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)				
- robusta	498	400	400	375
- arabica	843	1 100	860	nd
<b>Coton graine (milliers de tonnes)</b>	223,1	193,3	194,7	191,0
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)				
- coton trié	170	175	175	170
- coton non trié	150	165	165	nd
<b>Bois</b>				
- production de grumes (milliers de m <sup>3</sup> )	2 803	3 400	3 406	3 500
- grumes exportées (milliers de m <sup>3</sup> )	1 458	1 663	1 545	1 122
<b>Pétrole (millions de tonnes)</b>	5,1	5,5	5,8	5,5
(a) estimations				

Comme en 1998/99, les cultures de rente ont souffert en 1999/00 de conditions climatiques défavorables mais aussi du vieillissement des plantations et de la cherté des intrants, qui se traduisent par une baisse tendancielle de la productivité et de la qualité. Par ailleurs, l'augmentation régulière de la production de bananes depuis 1994/95 risque d'être freinée après la décision de l'OMC remettant en cause l'accord privilégié des bananes africaines au marché européen. Dans ce contexte défavorable, les pouvoirs publics, les groupements d'initiative communautaire (GIC) et les exportateurs ont engagé un programme pour rationaliser l'organisation des filières et relancer la production : formation des planteurs, fourniture d'intrants, nouvelles infrastructures routières, amélioration des circuits de commercialisation... Grâce à ces efforts, la plupart des productions devraient s'inscrire à la hausse pour la campagne 2000/01, notamment pour le cacao, le café et le coton, et apporterait ainsi une contribution plus forte à la croissance.

<sup>37</sup> Note : La conjoncture au Cameroun est analysée en phase avec l'année budgétaire, qui va du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

La sylviculture a été confrontée à des mesures de restriction d'exportations de grumes, visant à empêcher la transformation du bois sur place. Ce nouveau dispositif, en vigueur depuis octobre 1999, limite l'exportation de 23 essences, dont l'acajou et le sapelli qui représentent 70 % de la production nationale. En revanche, l'exportation de 69 autres essences reste autorisée. Par ailleurs, l'alourdissement de la fiscalité sur certaines variétés, ajouté aux actions de protection de la forêt adoptées lors du sommet de Yaoundé (mars 1999), ont également pesé sur la production de grumes. Celle-ci aurait marqué un recul de 6 % pour la campagne 1999/00, alors que la commercialisation chuterait de 30 %. La restriction à l'exportation de grumes a certes eu pour effet immédiat de peser sur la production ; elle a néanmoins conduit à une nette progression de la transformation locale et de l'emploi industriel, qui devrait accélérer dans les années à venir. Le secteur du bois représente plus de 5 % du PIB et constitue le deuxième poste d'exportation.

### Comptes nationaux du Cameroun

(en milliards de francs CFA courants)

	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000 (a)
<b>RESSOURCES</b>				
PIB nominal	6 132,8	6 678,8	6 978,7	7 820,2
dont secteur pétrolier	5 098,0	5 435,0	5 709,1	6 382,0
<b>Importations de biens et services</b>	418,0	365,0	260,0	546,0
Biens	1 034,8	1 243,8	1 269,8	1 438,2
Services	704,1	845,0	855,0	970,7
	330,7	398,8	414,6	467,5
<b>EMPLOI</b>	6 132,8	6 678,8	6 978,7	7 820,2
<b>Consommation Finale</b>	3 949,7	4 274,8	4 613,8	4 955,9
Publique	332,1	395,3	451,4	481,5
Privée	3 617,6	3 879,5	4 162,4	4 474,4
<b>Formation brute de capital fixe</b>	911,5	1 028,4	1 122,2	1 290,7
Publique	85,5	102,7	110,2	253,7
Privée	826,0	925,7	1 012,0	1 037,0
dont secteur pétrolier	61,4	109,0	126,0	130,0
Variation de stocks	- 4,0	1,0	2,0	- 1,0
<b>Exportations de biens et services</b>	1 275,6	1 374,6	1 240,7	1 574,8
Biens	1 084,6	1 140,8	1 008,0	1 321,9
Services	191,0	233,8	231,7	252,7
<b>Épargne intérieure brute</b>	1 148,3	1 160,2	1 095,3	1 426,1
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	240,8	130,8	- 28,9	136,4
<b>Revenus des facteurs</b>	- 313,7	- 302,7	- 289,4	- 283,3
Épargne intérieure nette	834,6	857,5	805,9	1 142,8
<b>Taux d'investissement (en %)</b>	17,9	18,9	19,7	20,2
Variation en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	5,1	5,0	4,4	4,2
Déflateur du PIB	2,7	1,1	- 1,2	2,0
Indice des prix à la consommation en moyenne annuelle	4,0	3,9	3,1	0,9
Indice des prix à la consommation en glissement annuel	5,9	2,3	2,6	- 0,5

(a) prévisions

Source: Administrations chargées de la Comptabilité Nationale, FMI et BEAC

Dans le secteur des hydrocarbures, la production de pétrole aurait reculé de 4,9 % en 1999/00, pour s'établir à 5,5 millions de tonnes. Cette évolution tient à la baisse du rythme d'extraction des champs du Rio del Rey et à la stabilisation de la production du puits d'Ebomé. Qualifié de mature, le domaine minier camerounais off shore se caractérise par des caux peu profondes (inférieures à 50 mètres) ; il offre des

perspectives de développement limitées, notamment en mer profonde, à cause de la proximité des eaux territoriales équato-guinéennes.

Le secteur manufacturier aurait été le principal moteur de la croissance en 1999/00, avec une contribution de 0,9 % au PIB. Liée au dynamisme de la demande intérieure, cette croissance s'explique aussi par l'implantation de nouvelles unités industrielles, particulièrement dans la transformation du bois. Le développement de l'industrie a été également favorisé par une amélioration de l'état des infrastructures, notamment en matière d'approvisionnement électrique, et par la lutte contre les importations frauduleuses. Le secteur du BTP a également apporté une contribution significative à la croissance (0,7 %), en relation avec la hausse importante des ressources budgétaires allouées aux grands travaux avec le dynamisme de la construction de logements individuels.

Le secteur tertiaire a largement profité de la croissance des activités de transport, qui ont bénéficié de la réhabilitation progressive des infrastructures routières, portuaires, aériennes et ferroviaires. En outre, le développement de la téléphonie mobile et d'Internet ont soutenu la croissance des activités de communication. Enfin, le secteur hôtellerie-restauration, soutenu par la croissance du pouvoir d'achat des ménages, a contribué à hauteur de 0,6 % à la formation du PIB.

En ce qui concerne la demande, comme en 1998/99, le dynamisme de la composante intérieure a tiré la croissance. La consommation privée a été particulièrement dynamique, avec une contribution de 4,1 % à la croissance, sous l'effet de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages en milieu urbain. L'apport de la consommation publique à la croissance aurait été modeste (0,1 %), en relation avec le strict encadrement des dépenses budgétaires.

L'investissement aurait contribué pour 4,7 % de croissance en 1999/00, sous l'effet principalement du doublement des dépenses d'équipement de l'Etat consacrées aux infrastructures publiques et d'investissements liés aux privatisations. Les investissements privés non pétroliers apporteraient une part de 1,7 % à la croissance, sous l'impulsion des secteurs forestier, sucrier, téléphonique et métallurgique. Dans ce dernier secteur en particulier, la société Alucam procède au doublement de sa capacité de production d'aluminium sur son site d'Edéa. Les investissements du secteur pétrolier sont restés modestes, en liaison avec des activités limitées de prospection et de mise en développement de certains champs. De l'ensemble, le taux d'investissement s'établirait à 20,2 % pour l'exercice 1999/00, soit une légère progression par rapport à l'exercice précédent.

La contribution nette du secteur extérieur serait largement négative en 1999/00 (- 5,1 points de PIB), principalement imputable au recul des exportations de grumes de bois, alors que les importations peseraient sur la croissance du fait de la hausse des commandes du secteur privé adressées à l'extérieur.

L'inflation a nettement reculé en 1999/00. L'indice des prix à la consommation dans les principales villes camerounaises, entre juin 1999 et juin 2000, est revenu en moyenne annuelle de 3,2 % à 0,9 %, et a glissé de 2,6 % à - 0,5 % en juin 2000. Favorisée par la modération des politiques monétaires et budgétaires, cette tendance se retrouverait à un degré moindre dans les indices de prix à la consommation des autres grandes villes du Cameroun. Elle s'explique principalement par la modération de la hausse des prix alimentaires et par la baisse des prix de certains services (transports notamment), dans un contexte de réforme des secteurs des transports ferroviaires (nouvelle tarification) et des télécommunications (libéralisation). Seuls les produits pétroliers ont accusé un renchérissement plus marqué, même si la répercussion de la hausse des cours pétroliers a été tardive.

## FINANCES PUBLIQUES

Conformément au programme d'ajustement structurel mis en place en août 1997, l'assainissement des finances publiques s'est poursuivi en 1999/00, en dépit de circonstances moins favorables que lors des exercices précédents.

L'effort en matière de recettes a été particulièrement remarquable, puisque celles-ci devraient passer de 14,7 % en 1998/99 à 17 % du PIB en 1999/00, dépassant ainsi l'objectif du programme (16,6 %).

Après une diminution sensible en 1998/99, les recettes pétrolières se sont inscrites en forte hausse, atteignant 4,9 % du PIB en 1999/00, contre 2,3 % pour l'exercice précédent. En effet, la forte appréciation des cours du brut et du dollar a largement compensé le recul de la production camerounaise. Dans ces conditions, l'Etat camerounais a pu pleinement bénéficier des modalités de contrats passés avec les sociétés pétrolières.

Les recettes fiscales non pétrolières ont également évolué de manière satisfaisante (+9,2 %), conformément aux objectifs du programme, leur part dans le PIB s'établissant à 12,1 % en 1999/00. Comme en 1998/99, les recettes au titre des impôts directs et indirects ont été nettement accrues. Toutefois, les droits à l'importation ont moins progressé que les importations. De telles divergences sont principalement imputables aux déficiences organisationnelles des services douaniers, dont la restructuration est toutefois en cours, en collaboration avec la SGS. Pour sa part, la baisse des droits à l'exportation est davantage liée à un abaissement de la fiscalité sur les ventes de bois débité.

La progression des recettes fiscales a résulté de l'amélioration de la conjoncture (croissance soutenue et progression des résultats des entreprises) et d'un ensemble de mesures visant à élargir l'assiette fiscale et à améliorer l'efficacité du recouvrement de l'impôt. Parmi ces mesures figurent notamment le renforcement des contrôles fiscaux et du recouvrement des arriérés fiscaux, en particulier pour les entreprises forestières et le secteur public.

L'Etat camerounais a par ailleurs bénéficié de produits de privatisation en forte progression : FCFA 79 milliards contre 11 milliards en 1998/99. Ces recettes ont été tirées des cessions d'actifs effectuées dans le cadre de la restructuration du secteur public (voir infra).

En ce qui concerne les dépenses, les pouvoirs publics ont été guidés par le souci de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité des dépenses. Ainsi, le budget 1999/00 a permis une augmentation significative des dépenses consacrées aux secteurs sociaux prioritaires : santé, éducation, justice et maintenance des infrastructures. La réforme de la fonction publique et le renforcement du contrôle des dépenses, dans le cadre d'une vaste campagne nationale anti-corruption, a également été poursuivie.

L'augmentation des dépenses courantes a été limitée à moins de 1 % en 1999/00, pour atteindre 13,2 % du PIB, contre 14,6 % l'année précédente. La masse salariale de la fonction publique, après avoir augmenté plus vite que le PIB depuis 1996/97, s'est stabilisée à 4,6 % du PIB en 1999/00. Le niveau atteint reste très en-deçà des 9 % enregistrés en 1991/92. En réduction de 15 % depuis 1990, les effectifs se sont stabilisés autour de 160 000 agents. La progression de la masse salariale depuis 1996/97 s'explique par les effets du rattrapage des avancements, gelés depuis 1993, et par la création puis l'augmentation des primes de technicité pour les enseignants et les magistrats, en vue de lutter contre la corruption. Néanmoins, le salaire moyen des fonctionnaires reste moins élevé que dans la plupart des autres pays africains de la Zone franc, alors qu'en 1992 il leur était supérieur.

Les dépenses en capital ont augmenté de près de FCFA 145 milliards en 1999/00. Cette hausse s'explique par les marges budgétaires dégagées par la modération des dépenses courantes et, surtout, par une plus grande mobilisation de l'aide-projet extérieure, facilité par une meilleure capacité d'absorption de l'aide extérieure. Ces chiffres restent cependant estimatifs et pourraient, comme les années précédentes, être révisés à la baisse.

Cameroun

Tableau des opérations financières de l'Etat camerounais

(en milliards de francs CFA courants)

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000 (a)
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>744,9</b>	<b>847,7</b>	<b>838,2</b>	<b>1 095,9</b>
<b>Recettes</b>	<b>744,9</b>	<b>847,7</b>	<b>838,2</b>	<b>1 085,9</b>
Recettes fiscales non pétrolières	540,7	643,3	704,8	769,6
Recettes pétrolières	204,2	204,4	133,4	318,3
Dons extérieurs	0,0	0,0	0,0	10,0
<b>DÉPENSES TOTALES ET PRÉTS NETS</b>	<b>803,9</b>	<b>885,2</b>	<b>946,2</b>	<b>1 097,5</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>718,4</b>	<b>782,5</b>	<b>836,0</b>	<b>843,8</b>
Salaires	213,3	259,2	274,7	294,1
Intérêts	312,1	302,0	288,4	261,0
Intérêts sur la dette intérieure	28,0	32,9	30,4	21,0
Intérêts sur la dette extérieure	283,1	270,0	256,0	240,0
Autres dépenses courantes	193,0	221,3	274,9	288,7
<b>Dépenses en capital</b>	<b>55,8</b>	<b>80,7</b>	<b>83,3</b>	<b>228,0</b>
Dépenses budgétaires	27,6	42,6	46,5	95,0
Dépenses financées sur emprunts extérieurs	20,2	38,1	36,8	133,0
<b>Dépenses de restructuration</b>	<b>18,2</b>	<b>10,8</b>	<b>27,3</b>	<b>28,3</b>
Prêts nets	11,5	11,1	-0,4	-2,6
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons)</b>	<b>281,3</b>	<b>302,6</b>	<b>216,2</b>	<b>382,4</b>
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris) **</b>	<b>-59,0</b>	<b>-37,5</b>	<b>-108,0</b>	<b>-1,6</b>
Variation des arriérés	160,5	-619,3	20,1	-84,6
<b>Arriérés intérieurs</b>	<b>-95,5</b>	<b>-295,3</b>	<b>-52,7</b>	<b>-84,6</b>
<b>Arriérés extérieurs</b>	<b>256,0</b>	<b>-324,0</b>	<b>72,8</b>	<b>0,0</b>
<b>SOLDE (base caisse) ***</b>	<b>101,5</b>	<b>-656,8</b>	<b>-87,9</b>	<b>-86,2</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>-101,5</b>	<b>656,8</b>	<b>87,9</b>	<b>86,2</b>
<b>Financement Intérieur</b>	<b>71,3</b>	<b>242,1</b>	<b>-1,5</b>	<b>-91,7</b>
Bancaire	7,8	5,5	15,1	-99,9
Non bancaire	63,5	236,6	-18,6	8,2
<b>Financement Extérieur</b>	<b>-172,8</b>	<b>414,7</b>	<b>89,4</b>	<b>177,9</b>
Tirages sur emprunts	28,2	192,7	143,4	220,9
Amortissements sur emprunts dette extérieure	-276,0	-282,0	-332,0	-334,0
Réaménagement de la dette extérieure	75,0	504,0	278,0	291,0
Ecart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>PIB nominal</b>	<b>5 098,0</b>	<b>5 435,0</b>	<b>6 709,1</b>	<b>6 382,0</b>
<b>En pourcentage du PIB</b>				
<b>Recettes totales (hors dons)</b>	<b>14,6</b>	<b>15,6</b>	<b>14,7</b>	<b>17,0</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>14,1</b>	<b>14,4</b>	<b>14,6</b>	<b>13,2</b>
<b>Salde :</b>				
<b>base engagements</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,9</b>	<b>0,0</b>
<b>base caisse</b>	<b>2,0</b>	<b>-12,1</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,4</b>

(a) estimations

\* Solde primaire = recettes courantes (hors intérêts sur dette publique) - dépenses en capital (hors celles financées sur ressources extérieures) - dépenses de restructuration - prêts nets

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

Sources : Administrations économiques et financières, FMI et BEAC

Le déficit budgétaire s'est résorbé en 1999/00, soit un retour vers l'équilibre plus rapide que celui prévu par le programme. Cette évolution s'était toutefois interrompue en 1998/99 en raison de la baisse des recettes pétrolières : le déficit budgétaire approchait alors 2 % du PIB.

Le déficit en base caisse a été limité à 1,4 % du PIB en fin d'exercice 1999/00. Son financement a été assuré, pour partie par les nouveaux tirages sur ressources extérieures (aide-projet, PRGF), qui restent néanmoins largement inférieurs au montant des amortissements. Pour le solde, le déficit a été comblé

essentiellement grâce aux effets du raccordement accordé en octobre 1997 par les créanciers du Club de Paris.

Dans le cadre de la réforme du secteur public, plusieurs opérations de privatisation et de restructuration du secteur public ont été menées à terme au cours des deux dernières années budgétaires :

- **Secteur agro-industriel** : la Société camerounaise des Palmeraies (Socapalm, huile de palme) a été cédée début 2000 au profit du groupe Paluncam-Cogepart (groupe Bolloré) ; selon le protocole de privatisation, l'Etat conservera 10 % du capital, le solde étant réparti entre les repreneurs (60 %), des privés nationaux (27 %) et le personnel (3 %). En revanche, la privatisation du groupe Cameroon Development Corp. (CDC), initialement prévue en décembre 1999, a été repoussée à septembre 2000.
- **Secteur bancaire** : en janvier 2000, la BICEC, troisième banque du pays, a été cédée par l'Etat, à hauteur de 51 % de son capital, au groupe Natexis-Banques Populaires ;
- **Hôtellerie** : cinq grands hôtels à capitaux publics sont en cours de cession-gérance pour une durée de 25 ans au groupe Accor. Ce dernier s'est engagé à y investir FCFA 16 milliards dans le cadre d'une réhabilitation d'ensemble et à verser un loyer mensuel de FCFA 500 millions à l'Etat camerounais.
- **Eaux** : en mai 2000, la Société nationale des eaux du Cameroun (SNEC) a vu son capital cédé à hauteur de 51 % au groupe Sucr-Lyonnaise. Dans le cadre de la concession consentie par l'Etat, l'opérateur concessionnaire pourra intervenir dans tous les domaines liés à l'exploitation de l'eau, avec pour obligation de réhabiliter les équipements actuels et d'étendre le réseau d'eau potable.
- **Électricité** : les avis d'appels d'offre pour la privatisation de la Sonel sont en cours de lancement et pourraient aboutir au dernier trimestre 2000.
- **Transports ferroviaires** : la Regifercam ayant été liquidée en mars 1999, la Camrail (groupe Bolloré) est devenu concessionnaire des chemins de fer camerounais.
- **Secteur des télécommunications** : l'ouverture du marché s'est poursuivie en 1999/00 : En janvier 2000, la société Camtel-Mobil a été reprise par le groupe sud-africain MTN, alors que, dans le même temps, la société SCM, filiale de France Câble et Radio, bénéficiait de la deuxième concession de services de téléphone cellulaire. Par ailleurs, un appel d'offre pour la privatisation de 51 % du capital de Camtel a été lancé en mai 2000, dont le bénéficiaire devait être connu en septembre 2000.
- **le Fonds routier**, auquel sont affectées des ressources fiscales et non fiscales (péages) destinées à la réhabilitation et à l'entretien du réseau, institué en 1998/99, a fait l'objet d'une dotation budgétaire de FCFA 22,5 milliards au titre de l'exercice 1999/00. La création de ce Fonds s'inscrivait dans le cadre de la privatisation de l'entretien routier, qui a débouché sur l'éclatement d'entreprises privées locales et la création de 2 000 emplois.

#### Situation des privatisations

Privatisations réalisées à fin 1999	Année 2000
OCB (bananes)	<u>Entreprises privatisées</u>
SOCAMAC (manutention)	CAMTEL MOBIL (téléphonie mobile)
SCPBC (bois)	BICEC (banque)
COCAM (contreplaqué)	SOCATOUR (tourisme)
CHOCOCAM (chocolat)	SNEC (eau)
SOFIBEL (bois)	<u>Entreprises en cours de privatisation</u>
ONDAPB Yaoundé (élevage)	SONEL (électricité)
SCDM (fer à bêton, matériel agricole et pièces détachées)	SOCAPALM (agro-industrie)
ADC (aéroports)	CDC (agro-industrie)
SPFS (palmeraies)	SOCAR (assurances)
SRL (huile de palme)	Hôtellerie
CEPER (édition)	<u>Entreprises à privatiser</u>
CAMSHIP (transport maritime)	CAMAIR (transports aériens)
HEVECAM (hévéaculture)	CAMTEL (téléphonie fixe)
CAMTENAIR (transports)	SODECOTON (agro-industrie)
REGIFERCAM (chemins de fer)	
CAMSUCO (complexe sucre)	

## COMPTES EXTÉRIEURS

Le déficit des transactions courantes s'est nettement atténué en 1999/00, reflétant le renforcement de l'excédent commercial. Cette évolution est la conséquence d'une appréciation notable des termes de l'échange (+ 32 % sur l'exercice), qui traduit elle-même l'embellie de la conjoncture. Le déficit de la balance courante ne représente plus que 1,2 % du PIB, contre 4,2 % l'année précédente. L'excédent commercial a plus que doublé, atteignant 5,5 % du PIB.

En 1999/00, le montant des exportations a augmenté de 31 %, grâce notamment aux exportations d'hydrocarbures. Les effets de la hausse des cours du pétrole et du dollar sur les ventes (+ 96 % en francs CFA) ont en effet largement compensé la diminution des volumes exportés (- 2,6 % en tonnes). De même, en ce qui concerne le bois, le raffermissement des cours a compensé la baisse des volumes exportés (- 20 %), ce qui a permis aux ventes de progresser sensiblement (+ 6,2 %). En outre, l'augmentation de la proportion de bois débités, qui passe de 27 % à 37 % dans le total des ventes, a contribué au raffermissement des prix unitaires à l'exportation. Enfin, l'appréciation des cours de l'aluminium a également favorisé les exportations camerounaises.

En revanche, l'évolution des cours des produits tropicaux (café, cacao, coton et caoutchouc naturel) a été nettement défavorable. Les effets sur la valeur des exportations ont été négatifs pour le cacao. En revanche, concernant le café, le coton et le caoutchouc, l'augmentation des volumes vendus a plus qu'compensé les effets-prix observés.

Les importations ont augmenté en 1999/00 de 13,5 % en valeur et de 3,5 % en volume. Cette progression a reflété la croissance soutenue de l'activité, tirée notamment par l'investissement public dont le contenu en importations est élevé, mais aussi le renchérissement des importations pétrolières.

Le déficit structurel des services s'est sensiblement creusé, du fait de l'alourdissement du poste fret et assurances, ainsi que celui des voyages et séjours. Le solde des transferts unilatéraux a reculé en raison d'une légère contraction des rapatriements des économies sur salaires des travailleurs émigrés.

Au plan géographique, l'Union européenne est le premier partenaire du Cameroun. En 1999/00, elle a absorbé 65 % des exportations et a fourni 50 % des importations camerounaises. Avec moins de 5 % des exportations et 3 % des importations, l'Asie du Sud-Est est pour sa part apparue comme le deuxième partenaire commercial du Cameroun. La CEMAC constitue quant à elle la deuxième destination commerciale, avec 7,6 % des exportations camerounaises, mais seulement 0,6 % des importations. Au plan bilatéral, le principal client du Cameroun est l'Italie ; son principal fournisseur reste la France, pays avec lequel la balance commerciale est déficitaire. Le deuxième grand fournisseur du Cameroun est le Nigeria, dont les ventes sont composées à 99 % de pétrole brut. En outre, les importations informelles en provenance du Nigeria représentent des volumes particulièrement importants dans les secteurs du textile, de l'électronique et des carburants.

Le déficit des flux financiers s'est atténué en 1999/00. Si les amortissements d'emprunts restent supérieurs aux tirages pour le secteur public, le secteur privé bénéficie d'entrées nettes de capitaux, destinés notamment à financer les investissements des filiales de groupes étrangers.

## Balance des paiements du Cameroun

(en milliards de francs CFA courants)

	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000 (a)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	-3,6	-107,3	-243,0	-78,7
Balance commerciale	380,5	295,8	153,9	351,3
Exportations	1 084,6	1 140,8	1 008,9	1 322,0
dont				
Pétrole	407,8	357,4	313,3	614,5
Cacao	80,7	112,5	109,0	69,9
Café	68,5	66,6	55,7	60,6
Coton	69,7	62,9	40,8	46,2
Bananes	27,9	30,2	30,2	33,2
Cauchois naturel	38,9	23,5	18,3	20,2
Bois	157,0	260,5	251,1	266,8
Aluminium	59,7	63,5	58,4	73,6
Autres	174,4	163,7	131,0	137,0
Importations	704,1	845,0	855,0	970,7
Services	-453,5	-467,7	-472,4	-488,0
Fret et Assurance	-34,4	-42,3	-51,7	-65,1
Révenus du capital	-313,7	-302,7	-289,4	-283,3
dont intérêts dette extérieure publique	-285,6	-272,7	-258,4	-241,8
dont intérêts dette extérieure privée	-34,0	-36,0	-38,0	-50,0
Services officiels	13,0	9,0	8,5	10,5
Voyages et séjours	-24,5	-29,7	-32,6	42,5
Autres services privés	-72,3	-78,5	-82,5	-91,5
Autres transports et autres assurances	-21,6	-23,5	-24,7	-26,0
Transferts unilatéraux	69,4	64,6	75,5	68,0
Secteur privé	6,9	6,6	9,0	4,0
Secteur public	62,5	58,0	66,5	64,0
<b>FLUX FINANCIERS</b>	-237,3	-142,6	-83,1	-79,8
Long terme	-190,8	-126,3	-131,6	-78,1
Secteur public	-247,8	-89,3	-188,5	-113,1
Secteur privé	57,0	-37,0	57,0	35,0
Court terme	-46,5	-16,3	48,5	-1,7
Bancaires et postaux	-36,6	8,7	-1,5	-7,3
Autres	-9,9	-25,0	50,0	5,6
<b>MERREURS ET OMISSIONS</b>	-12,8	46,7	-22,7	0,0
<b>BALANCE GLOBALE</b>	-253,7	-203,2	-348,8	-158,5
<b>FINANCEMENT</b>	253,7	203,3	348,7	158,6
Variations des réserves officielles (Baisse +)	-77,3	23,3	-2,1	-132,4
Variation des到位 extérieures (Baisse -)	256,0	-324,0	72,8	0,0
Financements exceptionnels	75,0	504,0	278,0	291,0
Rééchelonnements déjà obtenus	75,0	504,0	278,0	291,0

(a) estimations  
Source : BEAC

Selon la Banque mondiale, la dette extérieure totale du Cameroun s'élevait à USD 9 829 milliards fin 1998, en légère hausse par rapport à fin 1997, du fait des importants décaissements au titre de la PRGF. Par ailleurs, le cinquième Club de Paris en octobre 1997 avait permis au Cameroun d'obtenir un nouveau remèchelonnement, ce qui a provoqué une augmentation mécanique du stock de la dette à fin 1998, mais en a réduit le service.

**Dette extérieure du Cameroun**

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE A COURT ET LONG TERME</b>	<b>9 346</b>	<b>9 542</b>	<b>9 267</b>	<b>9 829</b>
<b>Dette à long terme</b>	<b>8 259</b>	<b>8 210</b>	<b>7 860</b>	<b>8 275</b>
Dette publique garantie	8 062	8 001	7 662	8 098
Dette privée non garantie	197	209	198	179
<b>Recours aux crédits FMI</b>	<b>51</b>	<b>72</b>	<b>93</b>	<b>158</b>
<b>Dette à court terme</b>	<b>1 036</b>	<b>1 260</b>	<b>1 314</b>	<b>1 398</b>
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	394	788	186	173
envers créanciers publics	247	650	78	64
envers créanciers privés	147	138	108	109
<b>Pour mémoire</b>				
Arriérés sur principal de dette à long terme	619	775	490	528
envers créanciers publics	243	377	170	199
envers créanciers privés	376	398	320	329
Crédits à l'exportation	2 797	2 719	2 494	2 603
Indicateurs de dette (en pourcentage)				
Dette totale/export biens et services	447,5	448,3	388,8	411,4
Dette totale/PNB	125,7	112,0	108,9	119,4
Service dette/exports biens et services	20,7	24,0	21,5	22,3
Intérêts dette/export biens et services	10,3	12,3	9,7	9,9
Dette multilatérale/dette totale	18,0	16,4	15,8	15,1

Source : Banque mondiale

Au vu de l'alourdissement enregistré en 1998, la dette extérieure du Cameroun représente toujours une charge importante pour les finances publiques et la croissance du pays. L'initiative PPTE offre à cet égard une opportunité de réduction du fardeau de la dette à des niveaux plus soutenables. Toutefois, l'éligibilité du Cameroun à l'initiative PPTE (« point de décision ») requiert la validation définitive de la PROF en cours, notamment en matière de gouvernance, ainsi que l'élaboration d'un document stratégique de réduction de la pauvreté (PRSP).

## SYSTÈME BANCAIRE

Le système bancaire camerounais compte neuf banques commerciales, une société de crédit bail (Socabail), un établissement de crédit immobilier, le Crédit foncier du Cameroun, le réseau financier de la Poste et près de 500 organismes de micro-crédit dont de nombreuses coopératives. Par ailleurs, treize compagnies d'assurance opèrent au Cameroun. Dans l'ensemble, les structures financières des banques sont consolidées ; la situation globale de trésorerie est créditrice et les recours au refinancement de la BEAC restent modérés.

Entamée en décembre 1995, la deuxième phase de restructuration du système bancaire camerounais est en passe de s'achever. La Banque internationale pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), créée par l'Etat pour reprendre les engagements et les actifs sains de la BICIC (liquidée en juin 1997), a été privatisée en janvier 2000, au profit du groupe Natexis-Banques Populaires. La Highland Corporation Bank S.A., qui avait été agréée par la Cobac en 1994, s'est vue retirer son agrément en janvier 2000 pour être placée en redressement judiciaire. Le groupe Ecobank a obtenu un agrément début 2000 pour l'ouverture d'une filiale. Le système bancaire reste cependant concentré : les trois premières banques – la Société générale

La Banque du Cameroun, la Société commerciale de Banque Crédit Lyonnais et la BICEC – distribuent 44 % des crédits à l'économie et recueillent 67 % des dépôts privés.

#### Situation simplifiée du système bancaire camerounais

(en milliards de francs CFA courants)

ACTIF	1997	1998	1999	PASSIF	1997	1998	1999
Tresorerie et divers	106	104	108	Tresorerie et divers	124	153	151
Credits à l'Etat	41	58	86	Dépôts de l'Etat	90	120	147
Credits à l'économie	368	441	523	Dépôts du secteur privé	458	482	560
Créances douteuses nettes			64	Fonds propres	44	52	133
Valeurs immobilisées	201	204	210				
<b>TOTAL</b>	<b>716</b>	<b>807</b>	<b>991</b>	<b>TOTAL</b>	<b>718</b>	<b>807</b>	<b>991</b>
				Taux de marge nette (%) (résultat net/produit net bancaire)	29,8	27,0	21,6
				Coefficient de rentabilité (%) (résultat net/fonds propres)	28,3	33,4	28,5

Source : COBAC

La restructuration du système bancaire camerounais comportait par ailleurs un programme d'assainissement des bilans bancaires. Ce programme, qui s'articulait autour de trois axes : transfert des créances douteuses dans une structure de cantonnement, la Société de Recouvrement des Créances, recapitalisation, titrisation des créances sur l'Etat, est en cours d'achèvement. Les deux premières étapes de ce plan sont achevées. Les créances sur l'Etat portées par quatre banques camerounaises – la BICEC, la SBC-CLC, la SGBC et la SCBC, soit FCFA 164 milliards ont été transformées pour moitié en titres d'une échéance de 4,5 à 12 ans, et pour l'autre moitié en titres à échéance de 30 ans. Les deux catégories de titres portent un intérêt variable égal au coût des ressources plus 1,25 %. Le remboursement des titres de la première catégorie est garanti par un compte séquestre ouvert sur les livres de la BEAC et alimenté par les recettes fiscales prélevées sur les banques. Le remboursement des titres de la deuxième catégorie est garanti par un compte fiduciaire sur lequel sont déposés des titres d'Etat français à zéro-coupon à 30 ans, souscrits par l'Etat camerounais (abondement du compte achevé début 1999).

En raison de l'assainissement du secteur bancaire, de l'apparition de nouveaux acteurs et de la poursuite de la croissance, l'activité bancaire s'est rapidement développée en 1999 : le total du bilan des banques a augmenté de 23 %, et représente 15,5 % du PIB contre 14,1 % en 1998. La nouvelle hausse des dépôts du secteur privé (+ 16,2 %) est le signe du raffermissement de la confiance dans le secteur bancaire. La forte hausse des crédits à l'économie (+ 18,6 %) est due à la croissance soutenue de l'investissement.

Le système bancaire est resté liquide dans son ensemble. Le taux de base bancaire pratiqué par les trois principaux établissements a oscillé en 1999 entre 7,70 % et 9 %. La croissance de l'activité s'est traduite par une vive progression du produit net bancaire (+ 14,6 %). L'évolution contenue des frais généraux et la maîtrise des risques ont permis de consolider le résultat net d'exploitation pour l'exercice 1999 (+ 16,6 %). Ainsi, malgré la vive croissance de l'activité, le taux de marge nette et le coefficient de rentabilité demeurent établis à des niveaux largement supérieurs aux normes sectorielles des pays industriels.

## PERSPECTIVES

Selon le FMI, la croissance du PIB, après la décélération observée en 1999/00, retrouverait un rythme plus soutenu au cours des deux prochains exercices (2000/01 et 2001/02), sensiblement supérieur à 5 %.

Compte tenu du déclin prévisible de la production pétrolière, et de ses effets induits, la croissance du PIB non pétrolier devrait donc avoisiner 6 %, grâce à une progression rapide de l'investissement. Cette prévision suppose néanmoins la conjonction de plusieurs éléments favorables :

- une appréciation des termes de l'échange, entraînant le développement des secteurs traditionnels d'exportation ;
- la réalisation des investissements privés prévus dans les cahiers des charges des privatisations déjà conclues ou à venir ;
- la poursuite des investissements visant à augmenter le taux de transformation locale de la filière bois ;
- le décaissement effectif de l'aide-projet extérieur, notamment de celle de l'Union européenne.
- le début des travaux pour la construction de l'oléoduc reliant le champ de pétrole de Doba au Tchad au port de Kribi situé sur la côte camerounaise. La construction de l'oléoduc devrait être rapidement engagée, compte tenu de l'approbation du projet par la Banque Mondiale confirmée en juin 2000. Le coût de l'oléoduc est estimé à USD 2 milliards sur trois ans, dont une partie importante des retombées devrait bénéficier au Cameroun.

Dans ce contexte, l'inflation serait contenue autour de 2 % et le déficit des transactions courantes autour de 3 % du PIB pour l'exercice 2000/01.

L'accélération de la croissance suppose aussi, naturellement, la poursuite du programme d'ajustement structurel. Aussi, la politique budgétaire serait-elle axée sur les priorités suivantes :

- une progression rapide des recettes fiscales non pétrolières à fiscalité inchangée (à l'exception de la suppression des taxes à l'exportation inscrite dans la loi de finances 1999/2000) grâce à une plus grande efficacité des recouvrements et à une nouvelle réforme de la fiscalité forestière (des taxes à l'abattage se substituant aux droits de sortie) ;
- la mise en place d'un mécanisme visant à améliorer le transfert des recettes pétrolières au budget de l'État en provenance de la SNII ;
- la modération des dépenses courantes, notamment des dépenses de personnel dans les secteurs non prioritaires ;
- la réorientation des dépenses vers les secteurs prioritaires : éducation, santé, et dans une moindre mesure, infrastructures publiques.

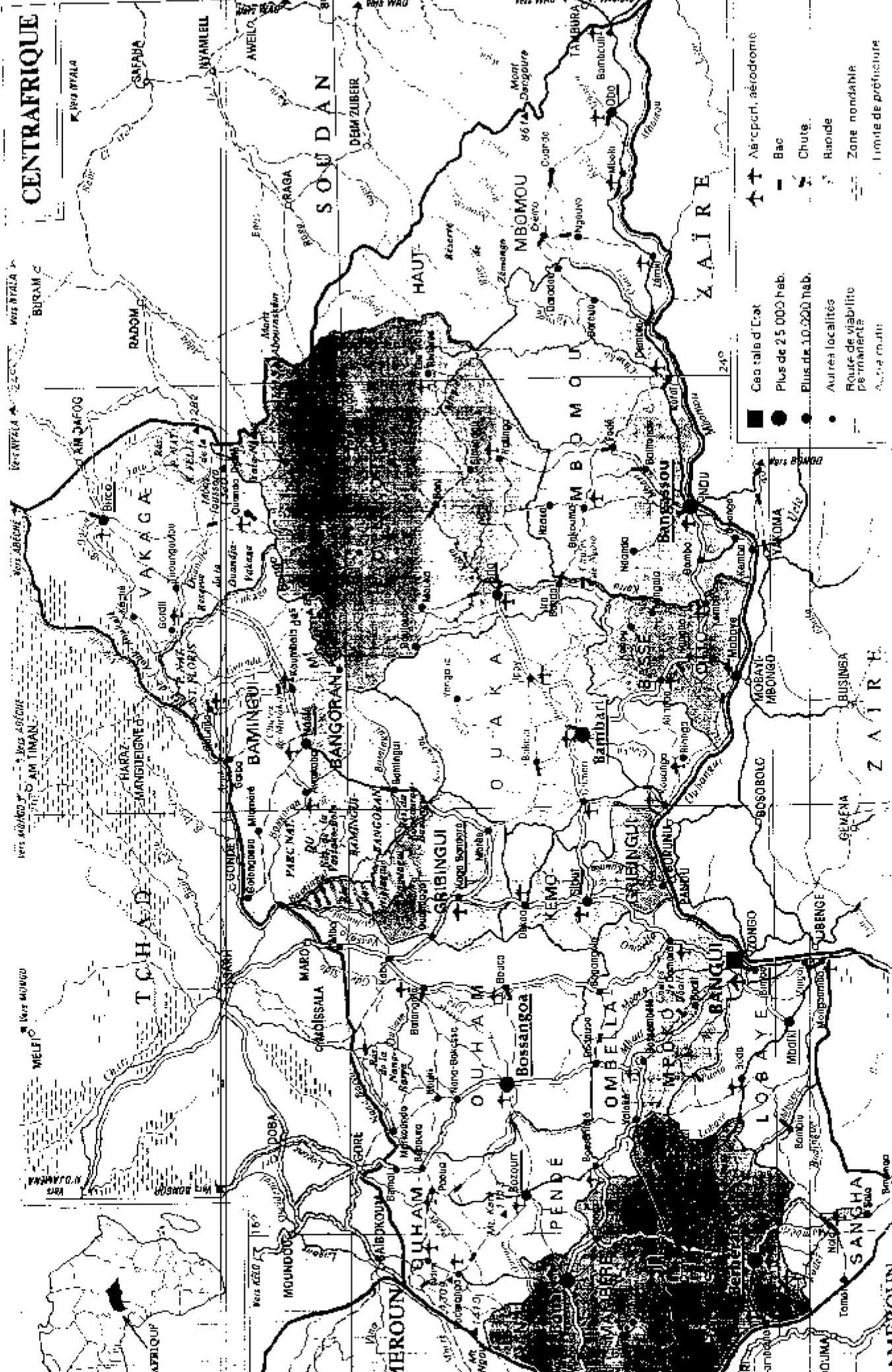
Mené à bien pour sa troisième année consécutive, le programme de réduction de la pauvreté et de croissance met désormais l'accent sur les réformes « de seconde génération ». A ce titre, les bailleurs de fonds, aux premiers rangs desquels le FMI et la Banque Mondiale, ont engagé une procédure de consultation avec les autorités camerounaises, la société civile et les ONG, aux plans national et local, pour définir un document stratégique de réduction de la pauvreté (PRSP), qui s'articulerait autour des axes suivants :

- La mise en place d'une stratégie globale de lutte contre la pauvreté (plus de la moitié de la population vit avec moins d'1 USD par jour) ; cette stratégie serait centrée sur les secteurs sociaux et les infrastructures publiques, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

- La lutte contre la corruption, en particulier pour la passation des marchés publics et l'octroi des concessions forestières, dans le cadre de l'amélioration de la gestion et du contrôle de la dépense publique.
- La protection de l'environnement, en ce qui concerne notamment la politique de gestion des forêts et la construction de l'oléoduc Doba-Kribi.

Les autorités camerounaises se sont également engagées auprès des organisations de Bretton Woods à poursuivre les réformes structurelles dans le domaine du pétrole, des transports, des télécommunications et du secteur bancaire. À moyen terme, la poursuite de la PRGF avec l'appui des organisations de Bretton Woods devrait permettre au Cameroun de bénéficier d'un allègement de sa dette dans le cadre de l'initiative PPTE. Parallèlement, le Cameroun devra probablement faire face au déclin rapide de ses recettes pétrolières, en raison de l'épuisement des champs existants.

# CENTRAFRIQUE



# CENTRAFRIQUE

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 622 984 km<sup>2</sup>
- **Population :** 3,6 millions (estimation 1999). Part de la population urbaine : 45 % (1991) ; densité : 5,4 habitants/km<sup>2</sup>. Taux de croissance démographique : 1,9 % de 1998 à 2015.
- **Principales villes :** Bangui (524 000 habitants), Berbérati (47 000 habitants), Bouar (43 000 habitants), Bambari (41 000 habitants), Carnot (41 000 habitants), Bossangoa (33 000 habitants).
- **Régime politique :** M. Ange-Félix Patassé, Président de la République depuis septembre 1993, a été réélu au premier tour de l'élection présidentielle en septembre 1999. M. Anicet Georges Dologué est Premier Ministre depuis janvier 1999, où il avait été nommé à l'issue des élections législatives de novembre et décembre 1998. M. Dologué a formé un nouveau gouvernement en novembre 1999. Après une série de mutineries survenues en 1996, le retour à la paix civile a été garanti par une force d'interposition interafricaine, relevée en 1998 par une force des Nations Unies (mission MINURCA). Leur mandat achevé, les troupes de la MINURCA ont quitté le pays en février 2000.

### Économie

- **PIB par habitant :** USD 290 (1999)
- **Répartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB	48,2 %	16,7 %	27,1 %
Population active	56,0 %	12,0 %	32,0 %

### Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	44,8	Taux de scolarisation dans le secondaire :	19,0 %
Taux de mortalité infantile :	11,3 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	12,7 %
Taux alphabét. des adultes :	44,0 %	Indicateur de dével. humain - Classement :	166ème/174

Source : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000

### Accords internationaux

Le Centrafricain est membre de la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC).

### Relations avec la communauté financière internationale

Un programme d'ajustement triennal soutenu par une Facilité d'ajustement structurel renforcée a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 20 juillet 1998. Un tirage de FCFA 6 milliards a été effectué en juillet 1998 au titre du premier semestre. Le second tirage, d'un montant de FCFA 6,5 milliards, aurait dû intervenir en décembre 1998, mais il n'a été réalisé qu'en juillet 1999. La première revue du programme n'ayant pas été concluante. Le Conseil d'administration du FMI devrait examiner la seconde année du programme au troisième trimestre 2000.

## ACTIVITÉ

En 1999, la croissance de l'économie centrafricaine a subi une nette décélération, sous le double effet de la contraction des productions agricoles et de l'atonie de la demande intérieure, résultant de la dépréciation du revenu des agriculteurs, de la persistance du sous emploi dans le secteur industriel et des arriérés de salaires des fonctionnaires. L'expansion du PIB n'a pas dépassé 0,8 % en termes réels, contre 4,5 % en 1998.

### Comptes nationaux du Centrafricaine

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RESSOURCES</b>	657,4	721,9	777,9	793,4
<b>PIB nominal</b>	<b>525,4</b>	<b>589,5</b>	<b>615,1</b>	<b>636,9</b>
<b>Importations de biens et services</b>	<b>132,0</b>	<b>152,4</b>	<b>162,8</b>	<b>156,5</b>
Biens	75,0	81,6	93,9	88,0
Services	57,0	70,8	68,9	70,5
<b>EMPLOIS</b>	657,4	721,9	777,9	793,4
<b>Consommation Finale</b>	<b>520,5</b>	<b>539,8</b>	<b>570,1</b>	<b>591,5</b>
Publique	32,9	39,5	36,9	40,3
Privée	487,6	500,3	533,2	551,2
<b>Formation brute de capital fixe*</b>	<b>26,7</b>	<b>42,8</b>	<b>73,5</b>	<b>75,4</b>
<b>Exportations de biens et services</b>	<b>110,2</b>	<b>139,3</b>	<b>134,3</b>	<b>128,5</b>
Biens	71,9	90,8	92,4	98,9
Services	38,3	48,5	41,9	27,6
Épargne intérieure brute	4,9	29,7	45,0	45,4
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-21,8	-13,1	-28,5	-30,0
<b>Revenus des facteurs</b>	<b>-10,3</b>	<b>-8,7</b>	<b>-9,9</b>	<b>-10,8</b>
Épargne intérieure nette	-5,4	21,0	35,1	34,6
<b>Taux d'investissement (en %)</b>	<b>5,1</b>	<b>7,5</b>	<b>11,9</b>	<b>11,8</b>
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	-3,1	4,2	5,5	0,8
Indice des prix à la consommation en moyenne annuelle	3,7	1,6	+1,9	-1,5
Indice des prix à la consommation en glissement annuel	4,6	0,4	-3,0	-4,2

(a) estimations

\* y compris variation de stocks

Source: Administrations chargées de la Comptabilité Nationale, FMI et BEAC

Les statistiques agricoles sont assez difficiles à établir au Centrafricain, en raison du suivi malaisé des cultures vivrières et de la sylviculture qui sont installées dans des zones difficiles d'accès pour les enquêteurs. Pour l'année 1999, ces difficultés sont à l'origine d'importantes révisions dans les séries successivement publiées par l'Institut National de la Statistique, et de fortes différences suivant les sources. Selon les chiffres publiés par le FMI en juin 2000, la croissance se serait inscrite en diminution en 1999, mais aurait encore atteint 3,4 % en termes réels. D'après ses chiffres de juillet 2000, la BEAC estime la décélération bien plus forte, en se fondant sur des évaluations bien moins élevées des productions du secteur primaire.

La décélération de la croissance résulte, en premier lieu, de la baisse de la production de manioc. Lors des deux campagnes précédentes, les récoltes avaient atteint des niveaux très élevés grâce à des conditions climatiques favorables et à l'appréciation du prix de ce produit. Au terme de la campagne 1999/2000, la production est revenue à 559 000 tonnes, en baisse de 8 % par rapport à la campagne précédente. Cette diminution est due essentiellement à la perturbation des cultures sous l'effet de l'afflux de réfugiés originaires de la République Démocratique du Congo dans les régions du Sud-Est productrices de cette

dépréciée. La production vivrière a ainsi diminué, en dépit des bonnes récoltes obtenues pour les autres denrées (arachide, mil, sorgho, maïs...). Au total, le secteur vivrier a représenté 28 % du PIB de l'année 1999.

Les cultures d'exportation ont également subi une forte régression, en raison des difficultés de la filière coton. Au terme de la campagne 1999/2000, la récolte de coton-graine est inférieure de 27 % à celle de la campagne précédente. Ce déclin résulte de précipitations moins abondantes et de la réduction des surfaces mises en culture : la culture du coton est devenue moins attrayante pour les planteurs, les prix d'achat ayant été revus à la baisse à la suite de la chute des cours mondiaux. La libéralisation des prix des engrangements et insecticides s'est, en outre, traduite par un renchérissement de leur coût. Ces mesures n'ont pu permettre le retour à l'équilibre de la Sococa, société publique qui organise la majeure partie de la filière et dont les résultats sont déficitaires depuis la campagne 1996/1997. En 1999, la Sococa a réhabilité l'usine d'égrenage de Grimari et entrepris la construction d'une usine à Bossangoa. Le 31 octobre 1999, la Compagnie française pour le développement de la fibre textile (CFDT) a abandonné la gestion de cette société. La mise en œuvre d'un plan de réforme de la filière est l'une des conditions de décaissement du prochain crédit d'appui budgétaire de la Banque Mondiale.

#### Principales productions et prix d'achat aux producteurs

	1997	1998	1999	2000 (a)
Bois (grumes et sciages en milliers de m3)	534,4	622,4	633,4	691,3
	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000
Manioc (milliers de tonnes)	526,1	578,7	608	559
Mil/Sorgho (milliers de tonnes)	35,6	38,8	41	45
Maïs (milliers de tonnes)	75,8	82,6	88	95
Arachide (milliers de tonnes)	90,6	97,8	102	110
Sucre de canne (milliers de tonnes)	14,2	12,8	nd	nd
Café (milliers de tonnes)	12,7	6,1	12,0	12,5
Coton graine (milliers de tonnes)	42,4	46,0	38,6	28,0
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)				
- coton blanc	150	155	170	150
- coton jaune	125	125	125	105

(a) prévisions

Source : Administrations nationales, BEAC

La production de café s'est fortement accrue par rapport à la campagne 1997/98, où elle était tombée à 6 080 tonnes sous l'effet de la mauvaise répartition des pluies et de destructions causées par des feux de brousse. Pour la campagne 1999/2000, elle est revenue à 12 500 tonnes. Son niveau reste néanmoins inférieur à celui de la campagne 1996/97. La filière demeure en effet pénalisée par des problèmes structurels analogues à ceux du secteur cotonnier (insécurité, insuffisance des traitements phytosanitaires), auxquels s'ajoute l'effet des ventes clandestines vers les pays voisins, les opérateurs évitant ainsi les taxes à l'exportation.

L'élevage, qui représente environ 10 % du PIB, a enregistré une nouvelle croissance. Le cheptel s'élève à environ 6,5 millions de têtes, dont la moitié de bovins. La Société d'Etat de Gestion des Abattoirs (Sega) accusait depuis plusieurs années une baisse de ses activités en raison de la généralisation des abattages clandestins. Cette année, elle a enregistré un redressement de ses activités grâce à un approvisionnement plus régulier des marchés.

Centrafrique

La production totale de bois (grumes et sciages) s'est très faiblement accrue en 1999 (+ 2%). La croissance attendue était bien plus forte, compte tenu de la forte demande pour les essences centrafricaines, de l'entrée en service de deux nouvelles sociétés (Sofocade, Colomb Forêt) et des investissements réalisés par celles déjà implantées. En effet, la filière a été pénalisée par la recrudescence de la fraude, l'attentisme des opérateurs durant la période électorale et les difficultés d'acheminement (mauvais état des pistes, fermeture durant deux mois des routes empruntées par les transporteurs au Cameroun). La production de sciages a notamment diminué. De plus, les mesures décidées en 1999 pour renforcer les contrôles en douane n'ont eu qu'une efficacité limitée. En 2000, la production devrait se redresser grâce au maintien d'une forte demande à l'exportation et une meilleure structuration de la filière. La sylviculture ne représente que 4 % du PIB mais constitue, avec le commerce, le deuxième employeur du secteur formel après les administrations. Les ventes de bois ont représenté en outre 30 % des exportations en valeur de l'année 1999.

	1996	1997	1998	1999
Diamants bruts (milliers de carats)	487,3	473,4	419,9	431,1

Source : Administrations nationales, BEAC

La production officielle de diamants a faiblement progressé en 1999 (+ 2,7 %), pour atteindre 431 100 carats. Ce niveau reste nettement inférieur à ceux qui étaient enregistrés jusqu'au début des années 1990, qui dépassaient 500 000 carats. Bien que les taxes à l'exportation aient été réduites de moitié en 1999, la filière demeure largement dominée par la fraude, qui représenterait, selon des estimations, plus des deux tiers de l'extraction et de l'exportation de diamants. Les transactions de la Bourse internationale de Bangui, ouverte en avril 1997, n'ont porté comme en 1998 que sur des volumes très faibles. La production d'or, qui s'était effondrée depuis plusieurs années en raison de son caractère artisanal et de la résurgence de la fraude est revenue à 35 kilogrammes, grâce à la remontée des cours mondiaux et à un début d'organisation de la filière. La société Aurafrica a notamment commencé ses forages dans la région de Bambari. Les autorités comptent que cette amélioration se poursuivra, et prévoient une production de 80 kilogrammes en 2000.

Après un léger redressement en 1998, l'activité des industries manufacturières a de nouveau reculé. La demande a été limitée par la baisse des revenus en milieu rural et les retards dans le paiement des fonctionnaires. L'activité des brasseries, savonneries et entreprises métallurgiques a subi une forte diminution. Plusieurs usines demeurent sinistrées à la suite des destructions perpétrées lors des troubles survenus en 1996 et janvier 1997. À Bangui, l'assemblage des cycles, la fabrication de chaussures en plastique n'ont pas encore repris leurs activités. Toutefois, une nouvelle usine de la Société centrafricaine des cigarettes (SOCAGIC, du groupe français Bolloré) a été inaugurée en mars 2000, pour remplacer celle détruite en 1996-1997. L'usine de gaz industriel SOCAGI a également été réhabilitée. Les travaux publics et la construction ont très légèrement contribué à la croissance, grâce à la poursuite du programme d'investissement public et aux travaux de reconstruction.

L'activité a aussi reculé dans le secteur commercial. Les conflits au Congo et en République Démocratique du Congo ont entraîné une baisse des échanges fluviaux avec ces deux pays. Les transports routiers ont également été pénalisés par la dégradation des routes résultant de pluies exceptionnellement violentes.

La quasi stagnation du PIB en 1999 est liée à l'atomie du pouvoir d'achat pour toutes les catégories de ménages, consécutive à la baisse du revenu des agriculteurs, à la persistance du sous emploi industriel et

des arriérés de salaires des fonctionnaires. Le taux d'investissement est proche du niveau de l'année précédente, atteignant 11,8 % en 1999. L'investissement privé est resté à un niveau particulièrement bas, de l'ordre de 3 % du PIB, dans un contexte d'attentisme lié au scrutin présidentiel. Les investissements publics ont représenté 9,7 % du PIB. Ils ont été financés à 76 % par l'aide extérieure. En 1999, les travaux ont porté principalement sur l'aménagement des infrastructures routières, la réhabilitation de la voirie urbaine de Bangui, la construction de logements et de marchés urbains.

L'indice des prix à la consommation des ménages a de nouveau reculé. La baisse est de 1,5 % en moyenne annuelle, et de 4,2 % en glissement entre décembre 1998 et décembre 1999. Cette diminution des prix résulte de la baisse du pouvoir d'achat des ménages et de la stabilité des prix des produits pétroliers sur la majeure partie de l'année 1999. En effet, les prix des produits pétroliers demeurent administrés par l'État, et n'ont été relevés qu'en décembre 1999, en répercussion de la hausse des cours du pétrole.

Dans le cadre du programme conclu avec les institutions de Bretton Woods, le gouvernement poursuit une politique de désengagement de l'État des activités productives. Au premier trimestre 1999, le commerce des produits pétroliers a été dénationalisé. En mai 1999, le Parlement a adopté la loi de dissolution de la société publique Petroca, qui disposait du monopole d'importation et de distribution de ces produits. Les activités de distribution ont été cédées aux trois compagnies qui avaient été retenues à l'issue du premier appel d'offres antérieur aux troubles de 1996 (Elf, Shell, Total), chacune des trois compagnies reprenant un tiers du réseau de stations services. Ces compagnies ont par ailleurs créé une nouvelle société, la Sogal, pour assurer les importations pétrolières et gérer les capacités de stockage héritées de Petroca. L'État sera présent dans le capital de la Sogal, mais sa part sera limitée à moins de 10 %. La société disposera pendant cinq ans d'une option de rachat des capacités de stockage, moyennant le paiement d'une redevance à l'État. Il restait au premier semestre 2000 àachever la liquidation des actifs de Petroca.

Le système de l'affermage a été choisi pour la privatisation de la gestion de la compagnie d'énergie Energa. La sélection finale du repreneur doit intervenir avant décembre 2000. L'État devait également lancer un appel d'offres au premier semestre 2000 pour la cession de la majorité des parts qu'il détient dans la société de télécommunications Sncotel. En revanche, plusieurs dossiers ont enregistré des retards. La liquidation de la Société nationale des Eaux n'est pas achevée. Plusieurs appels d'offres prévus depuis plusieurs années devraient être lancés avant la fin de l'année 2000. Au total, une vingtaine d'entreprises devraient être privatisées en 2000, parmi lesquelles les abattoirs Segal, l'hôtel Scet-Sofitel et le parc touristique Manovo.

## FINANCES PUBLIQUES

Dans le domaine des finances publiques, la politique à moyen terme vise à accroître les recettes fiscales, afin de permettre à l'État d'assurer les missions essentielles au bien être de la population, et de rompre avec les pratiques antérieures de gonflement la dette extérieure et d'accumulation d'arriérés. En effet, les recettes fiscales, bien qu'en augmentation continue depuis plusieurs années, sont encore particulièrement faibles. Leur part dans le PIB, qui n'était que de 6,3 % en 1996, ne dépasse pas 9,4 % en 1999.

Comme lors des années précédentes, plusieurs mesures adoptées en 1999 ont permis de relever les impôts et taxes, d'élargir la base des contributions et d'améliorer l'efficacité des administrations chargées du

recouvrement. Ces mesures ont été instaurées par la Loi de finances votée en février 1999. Les principales d'entre elles ont porté sur les points suivants :

- l'élargissement de l'assiette fiscale frappant les revenus des personnes physiques et morales et la réduction des exonérations accordées au corps diplomatique ;
- le relèvement des redevances superficiaires dans le secteur forestier ;
- l'institution d'un chiffre d'affaires plancher pour la taxation des bureaux d'achats de diamants ;
- la poursuite de l'effort de recouvrement des arriérés ;
- le renforcement du suivi des recettes douanières par la contre-vérification systématique des déclarations liquidées, la réconciliation mensuelle des montants déclarés en douane avec les certificats de la Société Générale de Surveillance responsable du contrôle, le suivi documentaire des importations en transit depuis le port de Douala et la vérification systématique des bois et grumes exportés.

Ces mesures ont entraîné une nouvelle augmentation des recettes fiscales, qui dépassent de 6,2 % le niveau de l'année précédente. En s'établissant à près de FCFA 60 milliards, les recettes fiscales sont toutefois inférieures de 5 milliards à l'objectif fixé. Le manque à gagner résulte en premier lieu du ralentissement de l'activité, alors que la loi de finances reposait sur l'hypothèse d'une croissance de 5 % du PIB réel. La morosité économique est à l'origine des médiocres rentrées observées au titre de la fiscalité des personnes physiques et des recettes sur biens et services. En revanche, les recettes en douane se sont accrues de 18,5 % grâce aux efforts entrepris pour améliorer les contrôles.

Les dons extérieurs sont restés à un niveau élevé. La quasi-totalité de ces dons est versée au titre de l'investissement public, notamment dans le cadre du programme triennal d'investissement public.

Les dépenses totales se sont accrues de 8,8 % par rapport à l'année précédente. Elles se sont établies à FCFA 116,3 milliards, quand l'objectif fixé était de 111 milliards. Ce dépassement est imputable à l'augmentation des dépenses courantes, sous l'effet de la forte croissance des dépenses de biens et services, principalement liées à l'organisation du scrutin présidentiel. Les dépenses salariales n'ont guère évolué, l'Etat s'étant engagé à ne pas accroître le nombre de fonctionnaires en dépit de leur effectif réduit (19 500). Sur l'année, l'Etat a versé entre 11 et 12 mois de salaires aux fonctionnaires, mais n'a pas diminué le stock des arriérés précédemment accumulé. Les dépenses en capital sont légèrement inférieures à l'objectif initial, fixé à 61 milliards. Ces dépenses, financées à 76 % par des ressources extérieures ont été principalement consacrées à des projets dans les secteurs de la santé et de l'éducation ainsi qu'à l'amélioration du secteur routier, avec en particulier le bitumage de la route de Bangui-Garoua-Boulari.

Compte tenu de la hausse limitée des recettes fiscales et de l'augmentation des dépenses courantes, les objectifs en matière de solde budgétaire n'ont pas été atteints. Le solde primaire hors dons est légèrement déficitaire à FCFA -2 milliards, quand l'objectif était un excédent de FCFA 7 milliards, soit 1 % du PIB. Le déficit en base engagements et hors dons a atteint FCFA -56,6 milliards (8,9 % du PIB), en augmentation par rapport à l'année précédente (FCFA -50,6 milliards, soit 8,2 % du PIB).

L'Etat a réduit le stock des arriérés intérieurs de FCFA 6,2 milliards, et amorti à hauteur de 13,7 milliards sa dette extérieure. Pour faire face à son besoin global de financement, il a bénéficié de financements intérieurs de FCFA 7,8 milliards (dont 3,5 milliards de tirages nets sur le système bancaire) et de financements extérieurs (1,4 milliards de tirages sur emprunts et 14 milliards de réaménagement de la dette extérieure). Ces concours n'ont pu empêcher l'Etat centrafricain d'accumuler quelques arriérés extérieurs, pour le faible montant de FCFA 1,6 milliards.

Les opérations financières de l'État centrafricain

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RECETTES TOTALES</b>	55,0	73,1	109,4	111,6
Recettes courantes	33,2	45,0	56,3	59,8
Recettes non pétrolières	32,8	42,1	51,2	52,6
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Pétrolières	0,3	2,9	5,1	7,2
Recettes financières	21,8	28,0	53,1	51,8
Autres	80,7	82,2	106,9	116,3
Prêts nets	47,5	51,4	49,2	57,2
Prêts courants	25,3	26,5	26,2	27,0
Prêts à l'étranger	10,5	8,0	8,8	9,4
Prêts sur la dette intérieure	2,1	1,9	1,8	1,3
Prêts sur la dette extérieure	8,4	6,1	7,0	8,1
Autres dépenses courantes	11,7	16,7	14,2	20,8
Dépenses en capital	13,2	30,8	57,7	59,1
Dépenses budgétaires	1,9	4,5	9,1	14,0
Dépenses financées sur emprunts extérieurs	11,3	26,3	48,6	45,1
Dépenses de restructuration	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres nets	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE PRIMAIRE (hors dons) *	-5,7	-2,8	6,8	-2,0
SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris) **	-5,7	-9,1	2,6	-4,7
<b>APRÉRIÉRES</b>	-22,7	20,5	-70,5	-4,6
Apriéries intérieures	-35,8	4,3	-3,2	-6,2
Apriéries extérieures	13,1	16,2	-67,3	1,6
SOLDE (base caisse) ***	-28,4	11,4	-67,9	-9,3
<b>FINANCEMENT</b>	28,5	-11,4	68,1	9,5
Financement Intérieur	31,9	-2,1	1,6	7,8
Bancaire	-2,4	-2,0	1,6	3,5
Non bancaire	34,3	-0,1	0,0	4,3
Financement Extérieur	-3,4	-9,3	66,5	1,7
Intérêts sur emprunts	4,8	2,7	0,5	1,4
Amortissements sur emprunts dette extérieure	-11,9	-12,0	-10,4	-13,7
Réaménagement de la dette extérieure	3,7	0,0	76,4	14,0
Divers	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecart de financement	0,1	0,0	0,2	0,2
PIB nominal	525,4	569,5	615,1	636,9
	En pourcentage du PIB			
	6,3	7,9	9,1	9,4
Recettes totales (hors dons)	9,0	9,0	8,0	9,0
Dépenses courantes				
Solde :	-1,1	-1,6	0,4	-0,7
base engagements	-5,4	2,0	-11,0	-1,5
base caisse				

(a) estimations  
\* Solde primaire = recettes - dépenses courantes (hors intérêts sur dette publique) - dépenses en capital (hors celles financées sur ressources extérieures) - dépenses de restructuration - prêts nets

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + aménagements

Sources : Administrations économiques et financières, FMI et BEAC

# COMPTES EXTÉRIEURS

## Balance des paiements du Centrafricaine

*(en milliards de francs CFA courants)*

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>				
<b>Balance commerciale</b>	-2,4	9,7	21,1	18,3
Exportations	-3,1	9,1	-1,5	13,0
dont	71,9	90,8	92,4	98,9
Coton	13,2	16,0	16,1	8,8
Diamants	36,0	39,1	34,9	38,2
Café	3,6	10,0	5,2	8,7
Tabac	1,3	0,3	0,2	0,2
Bols	6,5	14,4	24,1	29,6
Or	0,1	0,1	1,4	0,0
Autres	11,2	10,9	10,5	12,5
Importations	75,0	81,7	83,9	85,9
Pétrole	6,9	9,0	8,3	9,1
Programme d'investissement public	9,3	13,8	26,3	25,9
Billet BEAC	19,1	25,2	26,6	18,9
Autres	39,7	33,7	32,7	32,0
<b>Services</b>	<b>-29,0</b>	<b>-31,0</b>	<b>-37,0</b>	<b>-53,7</b>
Fret et Assurance	-21,8	-25,5	-26,6	-26,4
Revenus du capital	-10,3	-8,7	-9,9	-10,8
dont intérêts dette extérieure publique	-8,4	-6,1	-9,9	-10,8
dont intérêts dette extérieure privée	-2,9	-3,4	-3,7	-3,0
Services officiels	31,5	41,8	34,7	19,5
Voyages et séjours	-21,0	-28,3	-23,8	-24,3
Autres Services Privés	-5,8	-8,6	-9,6	-8,9
Autres transports et autres assurances	-1,0	-1,7	-1,8	-1,8
Transferts unilatéraux	--29,7	31,6	59,6	59,0
Secteur privé	-4,5	-5,7	-5,5	-5,2
Secteur public	34,2	37,3	65,1	64,2
<b>FLUX FINANCIERS</b>	<b>-22,4</b>	<b>-39,0</b>	<b>-34,5</b>	<b>-24,5</b>
<b>Long Terme</b>	<b>-1,5</b>	<b>-9,6</b>	<b>-6,7</b>	<b>-7,8</b>
Secteur public	-7,1	-9,3	-9,9	-12,3
Secteur privé	5,6	-0,3	3,2	4,5
<b>Court terme</b>	<b>-20,9</b>	<b>-29,4</b>	<b>-27,8</b>	<b>-16,7</b>
Bancaires et postaux	0,8	-0,7	0,0	-1,1
Autres	-21,7	-28,7	-27,8	-15,6
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	<b>16,3</b>	<b>2,9</b>	<b>-19,9</b>	<b>7,1</b>
<b>BALANCE GLOBALE</b>	<b>-8,5</b>	<b>-26,4</b>	<b>-33,3</b>	<b>-13,3</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>8,6</b>	<b>26,3</b>	<b>33,2</b>	<b>13,5</b>
<b>Variations des réserves officielles (Baisse +)</b>	<b>-8,2</b>	<b>10,1</b>	<b>24,1</b>	<b>-2,1</b>
<b>Variations des arrières extérieurs (Baisse -)</b>	<b>13,1</b>	<b>16,2</b>	<b>-67,3</b>	<b>1,6</b>
<b>Financements exceptionnels</b>	<b>3,7</b>	<b>0,0</b>	<b>76,4</b>	<b>14,0</b>

(a) estimations  
Source : BEAC

En 1999, la balance commerciale du Centrafricain est redevenue bénéficiaire, dégageant un excédent de FCFA 13 milliards. Cette évolution résulte à la fois de la hausse des exportations et du fléchissement des importations.

En 1999, les exportations contrafricaines ont progressé de 7,0 % en valeur, sous l'effet principalement de la hausse des exportations de diamants bruts (premier produit d'exportation avec 38,6 % du total) et des bois tropicaux (29,9 % du total). Pour ces produits, les cours se sont redressés en 1999, et les quantités exportées ont été accrues. De même, les exportations de café ont nettement augmenté grâce à une forte demande extérieure. En revanche, les ventes de coton ont diminué de 39,1 %, en raison de la déprime des cours mondiaux et des mauvaises récoltes de coton graine lors des deux dernières campagnes.

Les importations ont fléchi de 8,5 % en valeur, en liaison avec la morosité économique et la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Ainsi, le montant des biens acquis auprès des autres pays de la CEMAC par des résidents centrafricains (que la BEAC évalue par les rachats de billets centrafricains) a chuté de 28,9 %. En revanche, les importations liées au programme d'équipement public sont restées d'un montant proche de celui de l'année précédente. Les achats de produits pétroliers par la Petroca ont augmenté de 9,6 % en raison du renchérissement des hydrocarbures, et ce malgré la contraction des quantités importées.

Le déficit des services s'est nettement amplifié, progressant de 45,1 %. Ce creusement est dû principalement à la forte baisse des recettes perçues au titre des services officiels, à la suite de la fermeture des bases militaires françaises.

Le programme d'investissement public est largement financé par des dons extérieurs. Comme en 1998, les transferts unilatéraux sont restés à un niveau élevé, sous l'effet de la forte mobilisation des dons liés aux projets. Les transferts unilatéraux du secteur public atteignent ainsi FCFA 64,2 milliards, soit 10,1 % du PIB. L'excédent des transferts unilatéraux fait plus que compenser le déficit des services. Avec le solde bénéficiaire de la balance commerciale, le Centrafricaine dégage un excédent des transactions courantes. Celui-ci est en légère réduction par rapport à l'année précédente. Il atteint FCFA 18,3 milliards soit 2,9 % du PIB, contre 21,1 milliards en 1998 (3,4 % du PIB).

Comme pour toutes les années depuis 1995, le solde des flux financiers est resté déficitaire, en raison du service de la dette et de nouvelles sorties nettes de capitaux privés. Le déficit s'est toutefois atténué, grâce en particulier à une contraction des sorties nettes de capitaux à court terme (FCFA - 15,6 milliards en 1999, contre - 27,8 milliards en 1998). Cette évolution s'explique vraisemblablement par une plus forte confiance des opérateurs, à la suite du rattachement du franc CFA à l'euro.

Toutes ces évolutions ont conduit à atténuer le déficit de la balance globale, qui revient à FCFA - 13,3 milliards contre - 33,3 milliards en 1998. Ce déficit a pu être couvert par les réductions de la dette extérieure obtenues en Club de Paris. Au prix de l'accumulation de quelques arriérés sur sa dette extérieure, l'Etat centrafricain a, en outre, légèrement reconstitué ses réserves officielles.

#### Dette extérieure du Centrafricaine

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE A COURT ET LONG TERME</b>	946	933	883	921
<b>Dette à long terme</b>	854	850	802	830
<b>Cette publique garantie</b>	854	850	802	830
<b>Cette privée non garantie</b>	0	0	0	0
<b>Recours aux crédits FMI</b>	35	28	19	18
<b>Dette à court terme</b>	57	66	63	74
<b>Mont arriérés d'intérêts sur dette à long terme</b>	36	39	45	59
<b>envers créanciers publics</b>	32	37	44	59
<b>envers créanciers privés</b>	4	1	1	1
<b>Rour mémoire</b>				
<b>Arriérés sur principal de dette à long terme</b>	74	85	95	95
<b>envers créanciers publics</b>	61	71	81	84
<b>envers créanciers privés</b>	14	14	14	11
<b>Crédits à l'exportation</b>	44	36	26	55

#### Indicateurs de dette (en pourcentage)

<b>Dette totale/export biens et services</b>	471,5	572,8	515,9	533,4
<b>Dette totale/PNB</b>	85,9	88,9	89,3	88,8
<b>Service dette/exports biens et services</b>	7,8	7,9	9,1	20,9
<b>Intérêts dette/export biens et services</b>	2,8	3,0	2,3	5,5
<b>Dette multilatérale/dette totale</b>	67,3	69,2	68,5	67,7

Source : Banque mondiale

## Centrafricaine

Selon la Banque Mondiale, la dette extérieure du Centrafricaine s'élevait à USD 921 millions à fin 1998, soit 88,8 % du PNB. Son poids devrait s'alléger dans les prochaines années. En effet, l'accord conclu le 25 septembre 1998 avec les créanciers du Club de Paris permet au Centrafricaine de bénéficier d'un allégement de sa dette selon les termes de Naples (annulation à 67 %), appliquée aux échéances de la dette sur la période couverte par le programme avec le FMI. En outre, le Centrafricaine devrait désormais pouvoir bénéficier de l'initiative sur les pays pauvres très endettés (PPTE), grâce à l'élargissement des conditions d'éligibilité décidées au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du G7 en juin 1999 à Cologne. Sa situation devrait être réexaminée en 2001 par les services du FMI.

## SYSTÈME BANCAIRE

En 1998, le programme conclu avec les autorités de Bretton Woods prévoyait la restructuration et la privatisation des trois banques encore en activité. Ces opérations ont toutes été accomplies en 1999. La Banque Internationale pour le Centrafricaine (BICA) a ainsi été reprise en début d'année par le groupe Belgolais, grâce à une relance de la procédure qui avait interrompu les troubles de 1996. En octobre, a été promulguée la loi de privatisation de l'Union Bancaire de l'Afrique Centrale (UBAC), à la suite de laquelle cette banque est passée sous le contrôle de la Commercial Bank of Cameroon, avec une participation minoritaire de l'Etat et d'investisseurs privés centrafricains. En 1999, a également été recapitalisée la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC), que détiennent deux groupes banquaires marocains avec une participation minoritaire de l'Etat centrafricain. La restructuration du secteur bancaire sera achevée quand auront été liquidées toutes les banques qui ont cessé leurs activités (BNCD, BCI, BCAD, BND). Ces liquidations devraient progresser au second semestre 2000.

Situation simplifiée du système bancaire centrafricain

(en milliards de francs CFA courants)

ACTIF	1997	1998	1999	PASSIF	1997	1998	1999
					1997	1998	1999
Trésorerie et divers	5	3	3	Trésorerie et divers	6,5	15	16
Crédits à l'Etat	8	9	16	Dépôts de l'Etat	10	6	8
Crédits à l'économie	24	25	29	Dépôts du secteur privé	22	21	25
Créances douteuses nettes			1	Fonds propres	0,5	1	4
Valeurs immobilisées	2	3	4	Total	39	43	53
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>43</b>	<b>53</b>	Taux de marge nette (%) (résultat net/produit net bancaire)	4,6	33,2	7,7
				Coefficient de rentabilité (%) (résultat net/fonds propres)	31,0	139,4	10,0

Source : Cobac

En 1999, l'Etat a vivement accru son recours au crédit bancaire, en liaison avec le renforcement de ses besoins de trésorerie. Les crédits à l'économie n'ont progressé que faiblement, sous l'effet de la morosité économique et de la baisse de la production colonnière, qui suscite l'essentiel des besoins de crédits de campagnes.

Les dépôts ont augmenté dans des proportions très proches de celles des crédits. Dans ces conditions, la liquidité du secteur bancaire a très peu évolué. Le taux de couverture des crédits par les dépôts s'est établi à 73,3 % en 1999, contre 73,0 % en 1998. Les banques ont largement recouru au refinancement de la BEAC et aux emprunts interbancaires. Dans le cadre des opérations de restructuration, les banques repreneuses ont notamment accordé des lignes de crédit à leurs nouvelles filiales. Les produits dégagés par les opérations avec la clientèle ont nettement baissé, avec l'augmentation de la part des crédits

accordés à l'Etat, relativement moins rémunérateurs que ceux accordés au secteur privé. La rentabilité du secteur bancaire est revenue à des niveaux plus habituels, après le pic de l'année précédente.

## PERSPECTIVES

Après la faible croissance de 1999, l'activité devrait se redresser en 2000, le PIB augmentant de 3,5 % en termes réels. Ce relèvement viendrait des bonnes récoltes vivrières et cotonnières, de la sylviculture, de l'augmentation de la production de diamants et du secteur tertiaire. En revanche, le pays est soumis depuis le deuxième trimestre 2000 à une crise énergétique aiguë, en raison de la perturbation des circuits d'approvisionnement en produits pétroliers en provenance du Cameroun et surtout de la République Démocratique du Congo. Au début de l'été 2000, cette crise a conduit plusieurs entreprises industrielles à suspendre leurs activités. Les tensions inflationnistes pourraient être ravivées. Néanmoins, comme les prix ont baissé jusqu'à fin avril 2000, la hausse devrait rester modérée sur l'ensemble de l'année, pour se situer à 1 % en moyenne annuelle.

La politique des finances publiques reste axée sur le renforcement des recettes et la maîtrise des dépenses de l'Etat, dans le cadre du programme négocié avec les institutions de Bretton Woods. Au troisième trimestre 2000, le Conseil d'administration du FMI devrait examiner le dossier de la seconde année du programme. Un accord ouvrirait au Centrafrique le droit de procéder, dans l'année, à un tirage d'un montant de FCFA 5,85 milliards.

Dans le domaine des réformes structurelles, des avancées importantes sont attendues au second semestre 2000. Pour assurer la pérennité de la filière coton, des mesures d'ajustement doivent être prises, en particulier la compression des coûts de la Sococa. Les activités de traitement et de commercialisation du coton devraient également être ouvertes à la concurrence. Le lancement de l'appel d'offres pour la mise en affermage de la société Enerca est prévu pour l'été 2000. De même, l'Etat doit lancer au cours de l'été un appel d'offres pour la cession de ses parts et de celles du groupe France Câbles Radio dans la Socatel. Des appels d'offres pour la privatisation d'autres entreprises de moindre ampleur sont également attendus en 2000.



# COMORES

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 1 862 km<sup>2</sup> répartis entre la Grande Comore (1 148 km<sup>2</sup>), Anjouan (424 km<sup>2</sup>) et Mohéli (290 km<sup>2</sup>).
- **Population :** 530 800 habitants (estimation 1999) dont Grande-Comore 52%, Anjouan 42,5% et Mohéli 5,5% (répartition géographique de 1991). Taux de croissance démographique : 2,5 %.
- **Principales villes :** Moroni (Grande Comore) 16 000 hab., Mutsamudu (Anjouan) 10 000 hab., Fomboni (Mohéli) 4 500 hab.
- **Religion :** musulmans sunnites (99,4 %).
- **Régime politique :** Les Comores sont indépendantes depuis le référendum organisé le 22 décembre 1974. Depuis 1992, le Président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat de 5 ans. La crise séparatiste dans l'île d'Anjouan a éclaté en 1997. Après la mort du Président Taki, en novembre 1998, le nouveau gouvernement dirigé par le Premier Ministre Abbas Djoussouf a été renversé par l'armée comorienne dans la nuit du 29 au 30 avril 1999. Le nouveau chef de l'Etat est le Colonel Azali Assoumani.

## Économie

- **PIB par habitant :** USD 376 (1999)
- **Répartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire*	Tertiaire
PIB (1999)	39,9 %	10,7 %	49,4 %
Population active (1996)	77 %	8 %	15 %

\*y compris BTP

## Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	58,8	Taux de scolarisation dans le secondaire :	35,7 %
Taux de mortalité infantile :	6,7 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	32,2 %
Taux alphabét. des adultes :	58,5 %	Indicateur de dévelop. humain - Classement :	137ème/174

Source : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000

## Accords internationaux

Les Comores sont membres de la Commission de l'Océan Indien (COI) et du COMESA, qui regroupe 19 Etats de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australie et de l'Océan Indien.

## Relations avec la communauté financière internationale

Après l'interruption en mars 1994 d'un programme avec le FMI, les Comores ont fait l'objet, en 1997, d'un programme de surveillance qui n'a pu déboucher sur un accord d'ajustement structurel compte tenu des événements. Les efforts de rigueur accomplis en matière de finances publiques par la junte militaire ont permis une reprise du dialogue avec les institutions de Bretton Woods qui ont procédé à une mission conjointe d'évaluation en mars 2000.

***La crise d'Anjouan (chronologie)***

Mars 1996	<i>Élection du Président Taki après la tentative de coup d'État menée en septembre 1995 qui avait écarté le Président Mohamed Djohar.</i>
Mars 1997	<i>Après une série d'émeutes, le Président Taki démet de ses fonctions le Gouverneur de l'île d'Anjouan et procède à un premier remaniement ministériel.</i>
Août 1997	<i>Les séparatistes d'Anjouan proclament unilatéralement leur indépendance et leur volonté d'installer une administration autonome. Ils désignent Abdallah Ibrahim Président de l'État d'Anjouan. Accord des deux parties pour participer à une conférence inter-comorienne organisée sous les auspices de l'OUA.</i>
Septembre 1997	<i>Échec de la tentative de débarquement de l'armée comorienne sur l'île d'Anjouan. Une Commission d'État de transition succède au Gouvernement dissous par le Président Taki après sa décision de prendre les pleins pouvoirs.</i>
Octobre 1997	<i>Référendum d'autodétermination à Anjouan plébiscitant l'indépendance et dénoncé par les organisations internationales. Tentative de médiation de l'OUA avec l'envoi d'une mission dont l'objectif est de relancer le dialogue entre le Gouvernement et les séparatistes.</i>
Décembre 1997	<i>Tenue de la Conférence internationale sur les Comores à Addis Abeba : un accord pour la mise en place d'une Commission d'enquête internationale et la tenue d'une conférence comorienne inter-îles sous les auspices de l'OUA.</i>
Juillet 1998	<i>Scission au sein du mouvement séparatiste de l'île d'Anjouan entre une tendance modérée, incarnée par Abdallah Ibrahim, qui n'exclut pas une négociation avec les autorités de Moroni, et une tendance dure conduite par Said Omer Chamiussi.</i>
Novembre 1998	<i>Décès du Président Taki. Le Président par intérim Saïd Massoude désigne Abbas Djoussouf, leader du Forum (parti d'opposition) au poste de Premier Ministre.</i>
Décembre 1998	<i>Des affrontements violents entre les deux tendances séparatistes font plusieurs dizaines de morts dans l'île d'Anjouan.</i>
Avril 1999	<i>La conférence inter-îles réunie à Antananarivo (Madagascar) sous l'égide de l'OUA pose les fondements d'un Etat fédéral qui conférerait aux trois îles une large autonomie. La partie anjouanaise réserve néanmoins sa signature avant consultation de la population.</i> <i>Des manifestations anti-anjouanaise éclatent à Moroni à la suite du refus de la délégation anjouanaise de signer les accords d'Antananarivo. L'armée comorienne prend le pouvoir dans la nuit du 29 au 30 avril.</i>
Mai 1999	<i>Le Colonel Azali Assoumani, qui a mené le putsch du 30 avril, prête serment comme Chef de l'Etat comorien et nomme un Gouvernement pour mener à bien la transition jusqu'à l'application des accords d'Antananarivo.</i>
Janvier 2000	<i>Anjouan rejette les accords d'Antananarivo par un référendum dont l'organisation est condamnée par la communauté internationale.</i>
Février/Mars 2000	<i>Mise en vigueur des sanctions prises par l'OUA à l'égard d'Anjouan : suspension de liaisons maritimes et aériennes, des communications téléphoniques, des transferts bancaires vers l'île. Cet embargo n'a pas été ratifié par l'ONU.</i>
Mars 2000	<i>Coup d'Etat avorté à la Grande Comore</i>
Août 2000	<i>Réunion de l'OUA sur les mesures à prendre à l'égard d'Anjouan.</i> <i>Signature d'un accord de paix entre le gouvernement militaire et les séparatistes de l'île d'Anjouan (26 août)</i>

*a crise d'Anjouan complique l'interprétation des données macro-économiques de l'archipel dont la fiabilité était déjà limitée. En effet, depuis août 1997, l'administration centrale ne reçoit plus aucune statistique officielle d'Anjouan. Les comptes nationaux intègrent l'île d'Anjouan sur la base d'informations officieuses et d'estimations. Par contre, le budget fédéral ne prend pas en compte Anjouan et, depuis le deuxième trimestre 1998, la balance des paiements n'enregistre les flux en provenance de ou vers Anjouan que lorsqu'ils transitent par la Grande Comore ou Moheli.*

## ACTIVITÉ

Depuis la dévaluation de 1994, le recul cumulé du PIB a atteint 6 %, celui du PIB par tête plus de 25 %. Depuis 1990, le PIB en dollars courants a diminué de 43 %. La baisse du revenu par tête, le fonctionnement erratique des services sociaux, l'irrégularité du paiement des fonctionnaires ont entraîné une paupérisation rapide dont les indicateurs sociaux ne mesurent pas encore l'ampleur mais qui se manifeste sous des formes diverses, comme par exemple la recrudescence du choléra. Faute d'informations statistiques fiables, on mesure mal la dégradation des conditions de vie d'Anjouan qui a été depuis 1997 beaucoup plus rapide qu'à la Grande Comore.

Selon le FMI, les Comores ont connu en 1999 une deuxième année consécutive de récession (- 1,4 %). Cependant, les statistiques des autorités comoriennes indiquent une légère croissance en 1998 (+ 1,1 %) et en 1999 (+ 1,2 %).

En 1999, les effets négatifs de l'instabilité politique et de la crise d'Anjouan ont été atténus par la hausse des prix des principaux produits d'exportation et par la progression des transferts privés en provenance de l'étranger. La progression des revenus des ménages a entraîné celle de la consommation privée qui a compensé le recul de l'investissement.

### Comptes nationaux des Comores

(en millions de francs comoriens)

	1996	1997	1998	1999
<b>RESSOURCES</b>	118 441	124 656	122 065	125 183
<b>PIB nominal</b>	81 847	84 710	87 251	89 005
<b>Importations de biens et services</b>	36 594	39 946	34 814	36 178
<b>EMPLOIS</b>	118 441	124 656	122 065	125 183
<b>Consommation finale</b>	91 111	94 986	85 883	88 831
Publique	12 434	11 860	10 311	11 072
Privée	78 677	83 106	75 572	77 759
<b>Formation brute de capital fixe</b>	11 022	11 885	14 217	12 428
Variation des stocks	104	1 231	199	700
<b>Exportations de biens et services</b>	16 204	15 574	21 788	23 226
<b>Epargne intérieure brute</b>	- 9 264	- 10 256	1 368	174
<b>Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	- 20 390	- 23 372	- 13 048	- 12 952
<b>Revenu des facteurs</b>	140	102	- 183	- 24
<b>Epargne intérieure nette</b>	- 9 124	- 10 154	1 205	150
<b>Taux d'investissement (en %)</b>	13,5	14,0	16,3	14,0
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	- 0,1	0,5	- 0,5	- 1,4
Index des prix à la consommation en moyenne annuelle	2,0	3,0	3,5	3,5

Source : FMI

## Comores

Les surfaces cultivables sont très réduites du fait de l'origine volcanique de l'archipel. Le volcan Karthala couvre ainsi les deux tiers de la Grande Comore. Les terres disponibles sont essentiellement utilisées pour la culture des essences de parfums et des épices. Par ailleurs, la pression démographique pousse à l'extension des villages au détriment des cultures vivrières.

Le secteur agricole a connu une évolution favorable, en raison de la progression des récoltes et surtout du redressement des cours moyens à l'exportation des principaux produits de rente.

La vanille constitue le principal produit d'exportation dont la culture et la commercialisation rythment la vie économique du pays. Comme l'an passé, la campagne (juin-juillet) a été marquée par une forte mobilisation de la part de tous les opérateurs de la filière. Ce regain d'intérêt a été encouragé par le programme d'appui aux filières de rente (AFR) qui a pour but d'inciter à une amélioration de la qualité et à une redistribution des revenus plus favorable aux producteurs. La production est estimée à 120 tonnes en 1999 ; la baisse par rapport à 1998 (180 tonnes) est imputable à une relative sécheresse et à la substitution de certaines cultures maraîchères à forte valeur ajoutée. Les dispositifs de contrôle mis en place pour appliquer des prix différenciés selon la qualité de la vanille ont permis aux producteurs de bénéficier de la hausse des prix sur le marché mondial. Les prix de la vanille verte sont restés proches du niveau élevé de l'année précédente, soit de 1000 FC/kg pour la qualité inférieure à 1 250 FC pour la qualité supérieure.

En 1999, la récolte de clous de girofle, effectuée au second semestre de l'année, est estimée à 2500 tonnes environ. Les prix d'achat aux producteurs se sont envolés et ont culminé à 1 750 FC (contre 235 F/kg en 1998) en raison de l'effondrement de l'offre mondiale après l'incendie qui a ravagé l'Indonésie, premier producteur mondial, et le retard observé dans la mise à disposition des récoltes d'autres grands pays producteurs.

Les Comores occupent le premier rang mondial pour la production d'essences extraites de l'ylang-ylang destinées principalement à l'industrie de la parfumerie. La production, essentiellement localisée à Anjouan, aurait reculé de 24 % en 1999 (50 tonnes contre 67 en 1998).

### Prix moyen à l'exportation

(en francs comoriens par kg)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Vanille	21 180	15 085	11 325	6 820	8 010	9 930
Clous de girofle	190	280	265	225	250	1 325
Ylang-Ylang	20 735	19 695	17 665	18 885	18 690	23 890

Source : FMI, Administrations comoriennes

La production vivrière a été sensiblement augmentée à la suite de la mise en place de techniques nouvelles, avec l'appui d'une assistance technique extérieure. Les efforts déployés contre la propagation de la maladie des bananeraies (la cercosporiose noire) ont permis une nouvelle augmentation de la production qui est passée de 58 900 tonnes en 1998 à 63 000 tonnes en 1999. La production de pomme de terre, estimée à 1 300 tonnes contre 950 tonnes en 1998, connaît une extension soutenue et est devenue une source de revenus appréciable pour les paysans.

La production de viande, quoiqu'en progrès, reste très en deçà des besoins de l'archipel. Si le pays dispose d'importantes ressources halieutiques, la pêche, encore très artisanale, n'est pratiquée que sur une étroite bande côtière, avec des petites pirogues (« galawas »). Elle ne couvre que très partiellement les besoins.

~~ressources~~ nationaux. Plusieurs projets de développement (en collaboration avec le Japon et le Fonds Européen de Développement) visent à l'amélioration des techniques traditionnelles de pêche et à la protection des récifs coralliens endommagés par la pêche - illégale - à la dynamite. Cependant, la commercialisation des produits dans les îles elles-mêmes se heurte à l'absence d'équipements de conservation. Les prises de poissons en 1999 auraient enregistré un repli de 18 % par rapport à 1998.

Le secteur manufacturier demeure handicapé par l'étroitesse du marché intérieur à laquelle s'ajoutent le faible développement des communications maritimes et aériennes, les difficultés de l'accès au crédit et la production insuffisante de l'électricité. Ce secteur reste embryonnaire et est composé d'entreprises de taille souvent très modeste qui se consacrent essentiellement à la transformation des cultures de rente (conditionnement de la vanille, distillation des plantes à parfum, séchage du coprah). Sa contribution à la formation du PIB est inférieure à 5 %.

Les liaisons maritimes et aériennes ne sont pas suffisamment développées pour réduire l'isolement de l'archipel. Ainsi, seules les installations du port de Mutsamudu dans l'île d'Anjouan permettent, actuellement, d'accueillir des cargos, alors que le projet d'une modernisation de celles de Moroni demeure toujours à l'étude. La compagnie aérienne Air Comores a été mise en liquidation en septembre 1996. Depuis qu'Air France a fermé la ligne Paris-Moroni, les Comores n'ont plus de liaisons directes avec l'Europe.

Le secteur du tourisme (environ 25 % du PIB) paraît avoir des potentialités de croissance, qui sont actuellement encore peu exploitées. L'ouverture, en 1991, du complexe balnéaire de Galawa, au nord de l'île de la Grande Comore qui, avec 250 salariés, est le premier employeur privé de l'île, a élargi un parc hôtelier qui reste très limité (750 chambres). L'activité touristique traverse une crise sévère liée à la forte instabilité politique de l'archipel et à l'espacement des liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud qui fournit le principal contingent de touristes.

Selon le FMI, l'indice des prix à la consommation aurait augmenté de 3,5 % en moyenne annuelle en 1999, au même rythme qu'en 1998. Les prix des produits importés n'auraient augmenté que de 2,5 %. L'inflation est restée à un niveau modéré en dépit des effets mécaniques de l'augmentation des taux de la taxe générale sur les ventes de 7 à 10 %.

## FINANCES PUBLIQUES

Depuis le deuxième trimestre de 1998, le tableau des opérations de l'Etat comorien n'enregistre plus aucun flux vers ou en provenance d'Anjouan. L'effet global sur le solde budgétaire est positif dans la mesure où les paiements - essentiellement la solde des quelque deux mille fonctionnaires en poste à Anjouan - excédaient les versements.

La situation des finances publiques demeure très difficile en dépit d'une certaine amélioration résultant des efforts de rigueur accomplis par les nouvelles autorités. Les recettes intérieures de l'année 1999 s'inscrivent ainsi en progression de 17 % après avoir régressé de 19 % en 1998. Cette évolution résulte de l'amélioration du recouvrement et des mesures fiscales mises en place au cours de l'année 1999. En mai 1999, le taux de la taxe générale sur les ventes a été porté de 7 à 10 % et celui de la taxe spécifique sur l'alcool et le tabac de 150 à 180 %, le taux de la patente a été augmenté de 50 %. En conséquence, le taux de prélevement a augmenté de 1,8 point de PIB, passant de 11,9 % à 13,7 %.

Les dépenses courantes ont progressé de 3,6 %. La masse salariale a diminué de FC 760 millions (- 11 %) à cause de l'effet en année pleine de la suspension des traitements des fonctionnaires basés à Anjouan, de

**Comores**

la réduction des effectifs (de 6 160 à 5 810) et de la révision du système des indemnités. Cependant, l'État comorien a continué à accumuler des arriérés de salaires. Fin 1999, le montant total de ces arriérés atteignait, selon le FMI, FC 11,6 milliards soit près de deux fois la masse salariale annuelle. Les achats de biens et services et les transferts ont fortement augmenté en raison du retour progressif, au second semestre, à un fonctionnement normal des administrations et des services publics.

**Tableau des opérations financières de l'État comorien**

(en millions de francs comoriens)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RECETTES TOTALES</b>	18 195	21 010	17 370	19 036
<b>Recettes</b>	10 909	12 828	10 423	12 230
Recettes fiscales	9 568	11 968	9 277	10 660
Recettes non fiscales	1 341	860	1 146	1 570
Dons Extérieurs	7 288	8 182	6 947	6 808
<b>DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS</b>	23 353	23 076	21 038	19 669
<b>Dépenses courantes</b>	18 239	17 512	13 648	14 138
Salaires	8 285	8 553	7 190	6 430
Autres biens et services	4 149	3 307	3 121	4 642
Transferts	662	265	615	1 033
Intérêts	777	887	980	950
Autres dépenses courantes	4 366	4 500	1 762	1 083
<b>Dépenses en capital</b>	5 114	5 564	7 390	5 534
Sur financement intérieur	703	400	360	192
Sur financement externe	4 411	5 164	7 030	5 338
Prêts Nets	0	0	0	0
<b>Plan d'action Fonction publique</b>	0	0	0	0
<b>SOLDE DE PRIMAIRE (hors dons)</b>	- 7 256	- 4 197	- 2 625	- 1 150
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENT (dons inclus)</b>	- 5 158	- 2 068	- 3 668	- 633
<b>ARRIÉRÉS</b>	1 694	947	2 677	624
<b>SOLDE (base caisse)</b>	- 3 484	- 1 119	- 991	- 9
<b>FINANCEMENT</b>	3 466	1 118	992	9
Financement intérieur (net)	928	- 577	2 147	- 32
Financement extérieur (net)	2 537	1 695	- 1 155	41
Tirages	2 872	1 849	1 845	63
Amortissements	- 6 138	- 4 045	- 3 782	- 4 387
Financement exceptionnel	3 434	2 220	0	0
Divers ajustements	0	0	- 2 748	544
Arriérés (principaux)	2 369	1 671	3 530	3 801
Écart de financement	1	- 1	1	0
<b>PIB nominal</b>	81 847	84 710	87 251	89 005
En pourcentage du PIB				
<b>Recettes totales</b>	22,2	24,8	19,9	21,4
<b>Recettes intérieures</b>	13,3	15,1	11,9	13,7
<b>Dépenses courantes</b>	22,3	20,7	15,6	15,9
<b>Solde :</b>				
base engagements, dons inclus	- 6,3	- 2,4	- 4,2	- 0,7
base caisse	- 4,2	- 1,3	- 1,1	0,0

(a) estimations

\* Solde primaire = recettes courantes - dépenses courantes (hors intérêts) - dépenses en capital (hors celles sur ressources extérieures)

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

Sources : BCC et FMI

Après avoir fortement progressé en 1998 en raison des investissements financés par l'extérieur pour le réseau électrique et l'extension des capacités de stockage des compagnies pétrolières, les dépenses en capital ont en 1999 retrouvé leur faible niveau de 1997.

Au total, le déficit global est revenu de 4,3 % du PIB en 1998 à 0,7 % en 1999. Comme en 1998, l'État comorien n'a réglé qu'une faible partie du service de sa dette extérieure accumulant des arriérés à hauteur de FC 3,8 milliards.

## COMPTES EXTÉRIEURS

**Balance des paiements des Comores**

(millions de francs comoriens)

	1996	1997	1998	1999
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	- 7 725	- 8 000	2 343	48
<b>Balance commerciale</b>	<b>- 16 357</b>	<b>- 18 448</b>	<b>- 16 079</b>	<b>- 16 279</b>
Exportations	2 436	2 629	2 652	3 726
Venues	1 035	1 119	1 058	1 788
Girofle	210	359	204	579
Mampylang	645	716	793	753
Autres	546	435	597	606
Importations	18 793	21 077	18 731	20 004
Services	- 3 892	- 4 552	<b>2 804</b>	<b>3 359</b>
Fret et assurance	- 5 056	- 5 699	- 5 100	- 5 447
Transports	- 2 027	- 2 056	- 89	- 183
Voyages	6 806	7 010	11 464	12 341
Revenus d'investissement	918	989	815	940
Paiement d'intérêts	- 777	- 887	.978	- 964
Autre services	- 3 756	- 3 909	- 3 328	- 3 328
Transferts unilatéraux	<b>12 524</b>	<b>15 000</b>	<b>15 618</b>	<b>12 967</b>
Privés	4 626	5 000	5 100	5 907
Publics	7 898	10 000	10 518	7 060
<b>FLUX FINANCIERS</b>	4 933	317	- 8 200	- 2 755
Investissements directs	360	100	170	125
Emprunts à long terme	- 2 797	- 2 115	- 1 698	- 2 796
Credits relatifs au commerce	59	683	- 742	137
Banques commerciales	- 44	- 1 087	- 412	- 427
Capitaux à CT (y.c. Erreurs et Omissions)	7 355	2 731	- 5 518	206
<b>SOLDE GLOBAL</b>	- 2 792	- 7 688	- 5 857	- 2 707
<b>FINANCEMENT</b>	2 792	7 688	5 857	2 707
Validation des réserves officielles	- 3 598	1 681	<b>1 440</b>	- 1 726
Validation des arriérés extérieurs	2 958	3 807	<b>4 417</b>	<b>4 433</b>
Financement exceptionnel	3 432	2 220	0	0

Sources : FMI et Autorité comoriennes

La balance des paiements des Comores est caractérisée par l'ampleur du déficit des échanges de biens et services en large partie financé par les versements de la communauté comorienne à l'étranger ventilés sur les lignes « voyages », « transferts privés » et « capitaux à court terme ».

En 1999, le déficit commercial s'est légèrement creusé en dépit de la forte progression des exportations (+ 40 %) due à la hausse des prix des principaux produits d'exportation : la vanille et les clous de girofle. Les importations ont progressé de 7,3 % ; un tiers de cette hausse est dû au renchérissement des prix des

## Comores

produits pétroliers. Le taux de couverture des importations par les exportations a progressé de 14,2 % à 18,6 %.

Les versements de la communauté comorienne à l'étranger – estimée à 150 000 personnes dont une grande majorité vit en France – ont augmenté pour la sixième année consécutive. Les recettes sur la ligne « voyages » qui représentent plus de trois fois le montant des exportations sont essentiellement constituées des rapatriements de capitaux sous forme de billets. Les versements sous forme de transferts ont été facilités par l'ouverture d'un bureau de la Western Union à Moroni.

À l'inverse, en raison des incertitudes politiques et de l'accumulation d'arriérés, les flux d'aide public au développement se sont contractés : les dons de près d'un tiers et les prêts de 30 %. Ainsi, l'AID a-t-elle suspendu ses déboursements début 1999.

La balance des opérations courantes a été équilibrée, après un excédent équivalent à 2,6 % du PIB en 1998. Le déficit de la balance globale s'est contracté de 6,7 % à 3 % du PIB. Néanmoins, les Comores ont continué à accumuler des arriérés extérieurs.

Selon la Banque mondiale, la dette extérieure des Comores s'élevait à USD 203,1 millions en 1998, représentait 103 % du PIB et 438 % des recettes d'exportations. Près de 93 % de ce montant est constitué par l'endettement public à long terme. Faute d'accord avec les Institutions de Bretton Woods, Comores n'a pu, jusqu'à présent, bénéficier d'un rééchelonnement global de leur dette.

Du fait de l'accumulation d'importants arriérés en 1999, le poids de la dette s'est encore accru en 1999.

### **Dette extérieure des Comores**

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE A COURT ET LONG TERME</b>	<b>203,7</b>	<b>205,6</b>	<b>200,1</b>	<b>203,1</b>
<b>Dette à long terme</b>	<b>190,3</b>	<b>192,9</b>	<b>183,9</b>	<b>188,1</b>
Dette publique garantie	190,3	192,9	183,9	188,1
Dette privée non garantie	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Recours aux crédits FMI</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>
<b>Dette à court terme</b>	<b>10,1</b>	<b>9,5</b>	<b>13,4</b>	<b>12,3</b>
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	8	10	8	11
envers créanciers publics	8,1	9,5	8,4	11,2
envers créanciers privés	0	0	0	0
<b>Pour mémoire</b>				
Arriérés sur principal de dette à long terme	26,8	33,0	32,1	33,6
envers créanciers publics	26,8	33,0	32,1	33,6
envers créanciers privés	0,0	0,0	0,0	0,0
Credits à l'exportation	4,0	3,0	3,0	3,0

### Indicateurs de dette (en pourcentage)

Dette totale/exports biens et services	331,6	341,6	455,7	437,6
Dette totale/PNB	94,5	96,2	103,3	103,3
Service dette/exports biens et services	1,6	2,3	8,2	13,4
Intérêts dette/exports biens et services	1,0	1,0	2,1	1,5
Dette multilatérale/dette totale	75,0	75,6	76,6	79,0

Source : Banque mondiale

À fin 1999, selon les autorités comoriennes, l'encours des arriérés extérieurs s'élevait à USD 52 millions (FC 21,8 milliards) soit 1,3 fois le montant des réserves brutes de change.

## PERSPECTIVES

L'avenir de l'archipel reste étroitement dépendant de la résolution de la crise d'Anjouan. En outre, la junte militaire au pouvoir à Moroni a conditionné la mise en œuvre d'un processus démocratique à la solution de la crise sur la base de l'accord d'Antananarivo, toujours rejeté par les séparatistes.

Sur le plan économique, les autorités comoriennes poursuivent les efforts de rigueur budgétaire entrepris depuis le deuxième semestre 1999. La forte augmentation des recettes devrait permettre une progression significative des dépenses dans les secteurs sociaux (éducation, santé) et des dépenses en capital sans dégrader le déficit budgétaire. Les Comores ont par ailleurs apuré en janvier 2000 leurs arriérés à l'égard de la Banque mondiale ouvrant la voie à une reprise des décaissements. Ces efforts ont permis de rouvrir le dialogue avec les institutions de Bretton Woods.

Toutefois, l'augmentation des dépenses publiques et la reprise des opérations de la Banque mondiale ne devraient pas être suffisants pour relancer l'économie comorienne : le FMI prévoit ainsi un nouveau recul du PIB en 2000 et la poursuite de l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs.

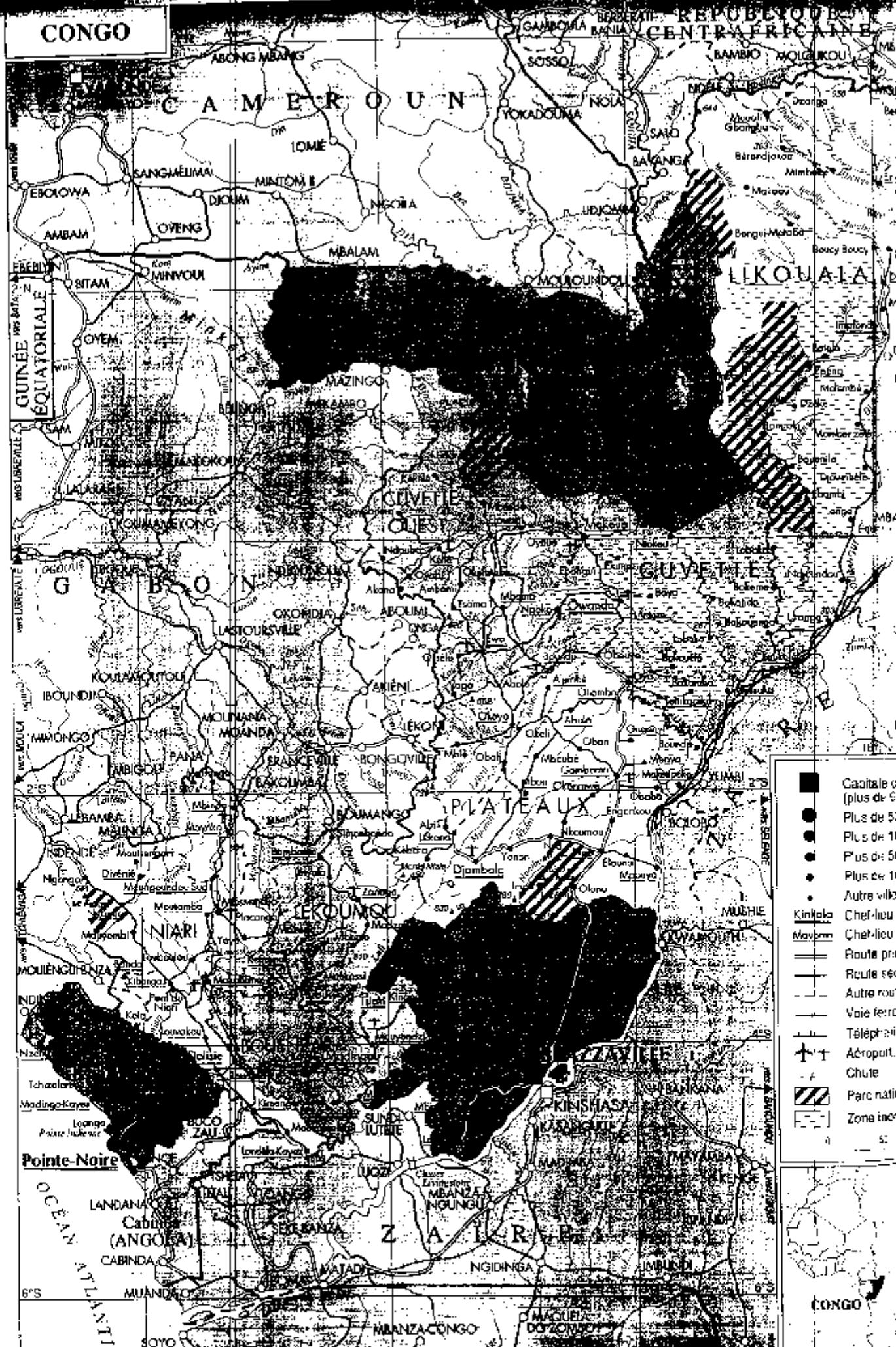
Lors des consultations annuelles avec les autorités comoriennes, le FMI a indiqué les grands axes des réformes structurelles qu'il juge nécessaire de mettre en place :

- la réduction de la masse salariale de la fonction publique, notamment par la diminution des effectifs ;
- l'adoption d'un cadre juridique et réglementaire favorable au développement du secteur privé ;
- la libéralisation des importations de riz et de produits pétroliers (privatisation de la Société comorienne d'Hydrocarbures) ;
- la baisse des coûts des principaux services publics, en en privatisant la gestion, notamment les ports (Société comorienne des Ports et Transports maritimes) et les télécommunications (les autorités ont annoncé la scission de la Société nationale des Postes et Télécommunications en deux entités).
- le développement des activités traditionnelles.

À plus long terme, les Comores sont potentiellement éligibles à l'initiative PPTE renforcée. L'assistance de la communauté financière internationale dans ce cadre sera particulièrement utile dans un pays dont la paupérisation a été depuis 25 ans très rapide.

La stratégie de développement à long terme relève de la problématique de celle des petits États insulaires en développement (PIED). Au sein de ce groupe, les Comores sont parmi les États qui souffrent le plus du handicap de l'insularité, en raison d'une forte densité de population, d'une croissance démographique élevée, d'une taille de marché très réduite et d'un isolement géographique marqué.

# CONGO



# CONGO

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

Superficie : 342 000 km<sup>2</sup>.

Population : 2,9 millions d'habitants (estimation 1999). Taux de croissance démographique : 2,7 % de 1998 à 2015. Densité : 8,4 habitants/km<sup>2</sup>. Part de la population urbaine : 60 %.

Principales villes : Brazzaville (950 000 hab.), Pointe-Noire (500 000 hab.).

Régime politique : M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République depuis le 17 octobre 1997.

## Économie

PIB par habitant : USD 816 (1999)

Répartition par secteurs d'activité

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB (1999)	8,6 %	63 %*	28,4%
Population active (1997)	58%	13 %	29 %

\* Dont pétrole : 53,5 %

## Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	48,9	Taux de scolarisation dans le secondaire :	84,1 %
Taux de mortalité infantile :	8,1 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	74,3 %
Taux d'alphabet. des adultes :	78,4 %	Indicateur de développement humain - Classement :	139ème/174

Source : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000

## Accords internationaux

Le Congo est membre de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC).

## Relations avec les institutions de Bretton Woods

Le Conseil d'administration du FMI avait approuvé, en juin 1996, la mise en place d'une Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) couvrant la période 1996/99. Néanmoins, l'insuffisance des performances macro-économiques au dernier trimestre 1996 avait conduit les services du FMI à suspendre ce programme. La mise en œuvre de mesures correctives, destinées notamment à contenir le dérapage des dépenses publiques, n'a pu avoir lieu en raison de la guerre civile qui a affecté le pays entre juin et octobre 1997. Fin 1997, le Congo a engagé des consultations avec le FMI, dont le conseil d'administration a approuvé le 15 juillet 1998 la mise en œuvre d'un programme d'urgence, dit post-conflit, pour une durée d'un an et pour un montant équivalent à DTS 14,48 millions (FCFA 11,5 milliards), à verser en deux tranches égales. Si le premier tirage de ce programme a eu lieu dès juillet 1998, le second n'a pas pu être effectué en raison de la reprise des combats en décembre 98. Une mission du FMI s'est rendue au Congo en avril et en juin 2000 pour explorer les conditions de la mise en place d'un nouveau programme post-conflit.

## ACTIVITÉ

Le Congo constitue un ensemble géographiquement assez déséquilibré entre une région nord vaste enclavée et peu peuplée, couverte d'une forêt dense et la partie sud, où se trouvent les deux principales villes et qui concentre les trois quarts de la population et l'essentiel du potentiel industriel et agricole du pays. En dehors des secteurs pétrolier ou public, l'appareil productif est limité : l'agriculture, dominée par les cultures de subsistance, contribue à moins de 10 % du PIB et ne parvient pas à couvrir plus de 30 % des besoins alimentaires nationaux.

### Comptes nationaux du Congo

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999
<b>RESSOURCES</b>	<b>2 078,9</b>	<b>2 171,1</b>	<b>1 985,3</b>	<b>2 153,2</b>
<b>PIB nominal</b>	<b>1 299,7</b>	<b>1 355,7</b>	<b>1 150,2</b>	<b>1 445,1</b>
dont secteur pétrolier	550,9	666,7	419,6	773,3
<b>Importations de biens et services</b>	<b>779,2</b>	<b>815,4</b>	<b>835,1</b>	<b>708,1</b>
Biens	300,4	378,7	329,4	279,2
Services	478,8	436,7	505,7	428,9
<b>EMPLOIS</b>	<b>2 078,9</b>	<b>2 171,1</b>	<b>1 985,3</b>	<b>2 153,2</b>
<b>Consommation Finale</b>	<b>806,5</b>	<b>722,5</b>	<b>638,6</b>	<b>847,9</b>
Publique	167,5	284,7	197,2	217,3
Privée	639,0	437,8	441,4	430,6
<b>Formation brute de capital fixe</b>	<b>350,9</b>	<b>508,5</b>	<b>459,1</b>	<b>402,4</b>
dont secteur pétrolier	174,0	209,4	226,5	191,7
<b>Exportations de biens et services</b>	<b>921,5</b>	<b>939,1</b>	<b>887,6</b>	<b>1 102,9</b>
Biens	874,6	881,0	818,2	1 074,1
Services	46,9	58,1	69,4	28,8
Épargne intérieure brute	493,2	633,2	511,6	797,2
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	142,3	123,7	52,5	394,8
<b>Revenus des facteurs</b>	<b>-456,3</b>	<b>-445,7</b>	<b>-265,4</b>	<b>-368,4</b>
Épargne intérieure nette	36,9	187,5	246,2	430,8
<b>Taux d'investissement (en %)</b>	<b>27,0</b>	<b>37,6</b>	<b>39,9</b>	<b>27,8</b>
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	6,4	-2,4	4,5	-4,3
Indice des prix à la consommation en moyenne annuelle	7,5	16,6	-1,6	3,6
Indice des prix à la consommation en glissement annuel	8,7	19,3	-4,9	6,6

Source: Administrations chargées de la Comptabilité Nationale, FMI et BEAC

Après une timide reprise enregistrée en 1998, l'économie congolaise a connu en 1999 une année de forte récession (- 4,3%), en dépit d'une sensible progression de la production pétrolière. La reprise des combats en décembre 1998 a entraîné des dégâts considérables dans les quartiers sud de Brazzaville et dans les régions du Pool, de la Bouenza et du Niari et a contribué avec l'interruption, tout au long de l'année 1999, du trafic ferroviaire à paralyser de nombreux secteurs d'activité. En conséquence, le PIB non pétrolier a reculé de près de 11 %.

Sur l'ensemble de la décennie, le PIB a progressé de moins de 1 % par an, entraînant un recul du PIB par tête de 20 %. Encore ces chiffres ne permettent-ils pas de mesurer l'ampleur de l'appauvrissement du pays. D'une part le PIB pétrolier a été multiplié par 2,3 en volume masquant ainsi la chute de plus de 20 % du PIB non pétrolier. D'autre part, les chroniques du PIB ne permettent pas de rendre compte des destructions engendrées par les troubles socio-politiques de 1993-94, 1997 et 1998-99. En ce qui concerne ceux de 1997, les dommages de guerre avaient été estimés par les autorités

CFA 500 milliards à Brazzaville seulement ; les dommages causés par les derniers événements sont probablement d'un montant supérieur. Au total, les dégâts matériels équivalent sans doute à plus d'une année de PIB. Par ailleurs, les Nations Unies estiment le nombre des déplacés à plus de 800 000, soit plus l'un quart de la population. Enfin, l'endettement extérieur a explosé en raison d'emprunts gagés sur les recettes pétrolières futures : le service - théorique - de la dette est supérieur aux recettes d'exportations de pétrole, pourtant en forte croissance.

Le PIB du secteur pétrolier a progressé de 4,2% en 1999 et, pour la première fois, le PIB pétrolier a contribué à plus de la moitié du PIB global. Selon les autorités congolaises, en 1999, la production de pétrole a dépassé 270 000 barils/jour soit 13,2 millions de tonnes, en progression de 4,8 % par rapport à l'année précédente. Les gisements étant off-shores, les événements intérieurs n'affectent pas l'exploitation. Le déclin des champs anciens a été compensé par la mise en production des champs marginaux de Koubi, Likalala, Djambala et Masseko et par l'augmentation des quantités extraites du gisement de Nkossa (20 % du total en 1999). La production de GPL à partir du gisement Nkossa a aussi progressé (+ 52 %) et a contribué à 4% des exportations de pétrole. Globalement, la production d'hydrocarbures est cependant restée en deçà des prévisions, en raison notamment des résultats, plutôt décevants au regard des anticipations, de l'exploitation du champ de Nkossa.

#### Principales productions

	1996	1997	1998	1999
Pétrole brut (millions de tonnes)	10,4	11,5	12,6	13,2
Bois tropicaux (milliers de m <sup>3</sup> )	774,4	722,9	830,3	614,9
Rondins d'eucalyptus (milliers de tonnes)	122,7	308,5	416,5	544,0
Sucre de canne (millions de tonnes)	41,6	38,7	42,9	42,8

Source : BEAC, autorités congolaises

La poursuite des combats et l'interruption du trafic ferroviaire ont affecté tous les autres secteurs d'activité.

Selon les autorités congolaises, la valeur ajoutée agricole aurait reculé de 7,2 % en volume. Compte tenu des destructions de révoltes et des déplacements de population dans les régions du Niari, de la Bouenza, de Lékoumou et du Pool, zones importantes de production vivrière, la baisse de la production pourrait avoir été supérieure.

La production de sucre s'est maintenue parce que la zone de récolte a été relativement épargnée par les combats et grâce à la reprise du trafic ferroviaire entre Nkayi où se trouvent les sucreries et Pointe-Noire, ce qui a permis d'évacuer la production. L'augmentation des coûts de transport a cependant contribué à grever la rentabilité, alors que les prix internationaux restent bas.

À l'inverse, l'exploitation forestière a été fortement pénalisée par les troubles socio-politiques dans les régions méridionales et l'arrêt du trafic par chemin de fer entre Brazzaville et Nkayi. Les grumes des régions septentrionales ont pu être évacuées via Ouello et les routes camerounaises par le port de Douala, moyennant cependant des coûts de transport très élevés. Dans ce contexte, la production de grumes de bois tropicaux a chuté de plus de 26 %. La production de l'industrie de transformation du bois, encore embryonnaire (le taux de transformation est de 15%), a enregistré un recul de plus de 25 %.

En revanche, la production de rondins d'eucalyptus à partir des exploitations sylvicoles de la Société Ecu

L'écorçage. Toutefois, la baisse des prix internationaux a aggravé les problèmes de rentabilité de cette activité et la production reste en deçà du niveau atteint au milieu des années 90.

La production d'électricité a baissé de 70 % en raison de l'arrêt de la centrale hydroélectrique du Djoudj contrignant la Société nationale d'Électricité à augmenter ses achats auprès de la République démocratique du Congo et à pratiquer de nombreuses coupures, perturbant ainsi la distribution d'eau. Les destructions causées par les combats de 1997 et de 1998 ont réduit à la portion congrue le tissu industriel déjà restreint de la région de Brazzaville. Les quelques entreprises qui ont survécu ou sont rouvertes, notamment les deux brasseries, ont souffert des pénuries de carburant, des coupures d'eau et d'électricité et des difficultés d'approvisionnement. À Pointe-Noire, la petite industrie de transformation a mieux résisté. Globalement, la valeur ajoutée manufacturière a baissé de plus 8 % en volume (- 31 % par rapport à 1993). Aussi, en 1999, le secteur manufacturier n'a-t-il fourni que 5,5 % du PIB.

Le secteur tertiaire a été, à des degrés divers, sinistré. L'insécurité a entraîné une interruption du trafic sur la ligne de chemin de fer de Pointe-Noire à Brazzaville, même si une portion (de Pointe-Noire à Nkayi) a pu être remise en fonctionnement en fin d'année. Pour la même raison, les vols internationaux sur l'aéroport de Brazzaville et le trafic routier ont fortement diminué. Néanmoins, le ravitaillement de Brazzaville par avion, à un coût trois fois plus élevé que par le chemin de fer, a entraîné une intensification de l'activité des deux compagnies aériennes locales. La baisse du trafic du port de Pointe-Noire (- 11,2 %) a reflété la grave récession qu'a connue l'économie congolaise. La forte contraction des débarquements (- 33 %) constitue ainsi un bon indicateur des difficultés du commerce formel. Cela a, dans certains secteurs, notamment dans l'importation et la distribution de biens de consommation, beaucoup reculé, au profit parfois du secteur informel.

Le fort repli de l'activité commerciale trouve son origine dans la contraction de la demande intérieure (- 4,3% en valeur et - 25,8% en volume). En raison de l'augmentation des dépenses dite de sécurité, la consommation et les investissements publics ont augmenté en valeur mais la consommation privée a reculé (- 2,4% en valeur et - 19,3% en volume) à cause des troubles mais aussi de la crise de liquidité du secteur bancaire et de l'accumulation d'arriérés intérieurs par l'État.

Le repli de la BCF privée a été aussi très marqué (- 19,3% en valeur). La montée des incertitudes et les grandes difficultés à trouver des financements à long terme n'ont guère incité le secteur privé hors pétrole à investir même pour réparer les dommages de guerre. Dans le secteur pétrolier, les investissements ont été plus faibles que prévu et ont reculé de 15% en valeur, en raison de l'attentisme des compagnies pétrolières dû à la volatilité des cours du pétrole.

Le recul du PIB a cependant pu être limité par la contribution de l'extérieur : la progression du volume des exportations et surtout la forte contraction du volume des importations ont permis aux échanges avec l'extérieur d'apporter une contribution positive de l'ordre de dix-huit points de PIB.

La fin des combats avait entraîné en 1998 une nette baisse des prix à Brazzaville et une décrue des tensions inflationnistes à Pointe-Noire. La reprise des hostilités a entraîné une poussée d'inflation à Brazzaville, à nouveau coupée du port de Pointe-Noire. Dans cette dernière ville, les prix ont baissé en glissement en 1999 en dépit de la pression de la demande due à de nouveaux afflux de réfugiés. Comme au reste de la région, le niveau des prix est très élevé. La désorganisation de la production locale et les circuits de distribution entraîne de nombreuses pénuries. Les plus récurrentes concernent le carburant dont les tarifs sont fixés par l'État. Dans ce contexte, l'évolution des indices de prix ne traduit peut pas parfaitement l'ampleur des tensions inflationnistes. Le déflateur de l'indice des prix de la consommation privée, calculée par les services de la BEAC enregistre lui une hausse de plus de 20%.

**Évolution du taux d'inflation**

	Brazzaville		Pointe-Noire	
	Moyenne	Glissement	Moyenne	Glissement
1987	19,1 %	21,6 %	5,8 %	10,1 %
1988	-3,9 %	-6,5 %	9,6 %	2,2 %
1989	-6,5 %	0,5 %	1,9 %	-1,2 %

Source : Centre national de Statistique et des Études économiques

Les autorités congolaises s'étaient engagées dans le cadre d'un programme post-conflit approuvé par le Conseil d'administration du FMI en juillet 1998 à poursuivre les réformes structurelles engagées avant les événements de 1997. La reprise des combats et l'interruption des relations avec le FMI ont considérablement ralenti les réformes.

Un nouveau comité de privatisation a été mis en place et a hérité de la liste de sociétés privatisables arrêtée dès 1994, comprenant notamment les démembrements de l'Agence transcongolaise de Communication (ATC), l'Office national des Postes et Télécommunications (ONPT), Hydrocongo et Coraf (raffinage et distribution des hydrocarbures), la SNE (électricité) et la SNDE (eaux). Toutefois, les difficultés rencontrées pour la privatisation de la Minoterie et Aliments de bétail (MAB), de dimension pourtant modeste (FCFA 4 milliards de capital, capacité de production de 60 000 tonnes de farine), reflètent les problèmes et les réticences que rencontre ce processus.

Deux des principales entreprises publiques ont cependant été restructurées en vue de leur privatisation. D'une part, l'ATC a été scindée en trois entités : voies navigables et transports fluviaux, chemin de fer Congo-Océan et Port autonome de Pointe-Noire. Le Conseil d'administration du Port de Pointe-Noire comprend désormais des représentants du secteur privé. D'autre part, les autorités ont créé la Société nationale des Pétroles du Congo (SNPC) qui reprend les activités d'Hydrocongo dans l'exploration et l'exploitation pétrolières et négocie directement les cargaisons attribuées à l'État au titre des contrats de partage de la production. Enfin, les entreprises publiques de la filière bois (Sibom, Cometrab, Soforib, Sidetra) ont été vendues au cours du premier semestre 2000.

## FINANCES PUBLIQUES

La hausse des recettes pétrolières a permis une forte réduction du déficit budgétaire. Le solde base engagements est passé de FCFA 146,3 milliards (- 12,7 % du PIB) en 1998 à FCFA 38,4 milliards en 1999 (- 2,7 % du PIB). La situation des finances publiques reste cependant alarmante : l'État congolais a accumulé FCFA 328 milliards d'arriérés en 1999 et, comme les années précédentes, il n'a pas pu régler la totalité des salaires.

En raison de la hausse des prix et de la production, les recettes pétrolières ont augmenté de 86 % ; elles ont représenté 35,6 % du PIB pétrolier contre 35,3 % l'année précédente et 40,6 % en moyenne entre 1994 et 1997. La baisse du taux apparent de prélèvement de l'État est liée à celle des bonus pétroliers (FCFA 3,6 milliards en 1999 contre 9 milliards en 1998 et 37,3 milliards en moyenne entre 1994 et 1997). Par ailleurs, l'audit fiscal des compagnies pétrolières a permis de recouvrer FCFA 4 milliards.

Les recettes non pétrolières ont augmenté de 15,3 % en 1999. Les recettes douanières ont baissé de FCFA 13 milliards en raison du recul des importations amplifié par celui du taux effectif de prélèvement passé de 10,5 % à 7,7 %. À l'inverse, les impôts directs (FCFA + 16 milliards) et indirects

Congo

(FCFA + 6 milliards) ont fortement augmenté, en raison d'une amélioration du recouvrement. Le taux de prélevement sur le PIB non pétrolier est passé de 11,8 % à 17,3 %, soit un niveau relativement élevé par rapport aux autres pays de la CEMAC.

**Tableau des opérations financières de l'État congolais**

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RÉCETTES TOTALES</b>	362,0	415,0	279,4	418,4
<b>Recettes</b>	<b>357,7</b>	<b>413,6</b>	<b>289,8</b>	<b>415,4</b>
Recettes fiscales non pétrolières	144,6	105,5	121,7	140,3
Recettes pétrolières	213,1	308,1	148,1	275,1
Autres recettes	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dons extérieurs</b>	<b>4,3</b>	<b>1,4</b>	<b>3,6</b>	<b>3,0</b>
<b>DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS</b>	<b>427,4</b>	<b>517,8</b>	<b>416,1</b>	<b>458,7</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>323,4</b>	<b>461,7</b>	<b>385,1</b>	<b>376,7</b>
Salaires	106,4	104,9	102,4	100,7
Intérêts	155,9	177,0	167,9	159,4
Intérêts sur la dette intérieure	9,7	11,3	11,5	11,0
Intérêts sur la dette extérieure	146,2	165,7	156,4	148,1
Autres dépenses courantes	61,1	179,8	94,8	116,6
<b>Dépenses en capital</b>	<b>104,0</b>	<b>56,1</b>	<b>51,0</b>	<b>80,0</b>
Dépenses budgétaires	91,6	42,0	50,5	80,0
Dépenses financées sur emprunts extérieurs	12,4	14,1	0,5	0,0
<b>Dépenses de restructuration</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Prêts nets</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons)*</b>	<b>98,6</b>	<b>86,9</b>	<b>22,1</b>	<b>118,1</b>
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris)**</b>	<b>- 65,4</b>	<b>- 102,9</b>	<b>- 142,7</b>	<b>- 38,3</b>
<b>ARRIÉRÉS</b>	<b>- 243,9</b>	<b>66,5</b>	<b>200,1</b>	<b>328,1</b>
<b>Arriérés intérieurs</b>	<b>- 18,7</b>	<b>12,7</b>	<b>15,9</b>	<b>26,0</b>
<b>Arriérés extérieurs</b>	<b>- 225,2</b>	<b>53,8</b>	<b>184,2</b>	<b>302,1</b>
<b>SOLDE (base caisse) ***</b>	<b>- 309,3</b>	<b>- 36,4</b>	<b>- 57,4</b>	<b>289,8</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>309,3</b>	<b>38,3</b>	<b>- 57,4</b>	<b>- 299,7</b>
<b>Financement Intérieur</b>	<b>- 9,9</b>	<b>68,1</b>	<b>20,4</b>	<b>- 125,4</b>
Bancaire	5,8	16,2	24,0	- 18,0
Non bancaire	- 15,7	51,9	- 3,6	- 107,4
<b>Financement Extérieur</b>	<b>319,2</b>	<b>- 31,8</b>	<b>- 77,8</b>	<b>- 164,3</b>
Tirages sur emprunts	36,1	12,7	8,0	1,1
Amortissements sur emprunts dette extérieure	- 198,4	- 247,1	- 283,5	- 260,7
Réaménagement de la dette extérieure	481,6	202,6	148,7	64,4
Divers	- 0,1	0,0	51,0	30,9
Écart de financement	0,0	- 0,1	0,0	0,1
<b>PIB nominal</b>	<b>1 299,7</b>	<b>1 355,7</b>	<b>1 150,2</b>	<b>1 445,1</b>
<b>En pourcentage du PIB</b>				
<b>Recettes totales (hors dons)</b>	<b>27,5</b>	<b>30,5</b>	<b>23,5</b>	<b>28,7</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>24,9</b>	<b>34,1</b>	<b>31,7</b>	<b>26,1</b>
<b>Solde :</b>				
<b>base engagements</b>	<b>- 5,0</b>	<b>- 7,6</b>	<b>- 12,4</b>	<b>- 2,7</b>
<b>base caisse</b>	<b>- 23,8</b>	<b>- 2,7</b>	<b>5,0</b>	<b>20,1</b>

(a) estimations

\* Solde primaire = recettes courantes - dépenses courantes (hors intérêts sur dette publique) - dépenses en capital (hors celles financées sur ressources extérieures) - dépenses de restructuration - prêts nets

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

Sources : Administrations économiques et financières, FMI et BEAC

Les dépenses ont augmenté de 9,8 %, atteignant 68 % du PIB non pétrolier (57 % en 1998). La masse salariale ayant légèrement diminué, l'augmentation des dépenses courantes est uniquement due à celle des achats de biens et services, à cause du rééquipement des administrations mais aussi des dépenses de « maintien de la paix ».

Le desserrement de la contrainte budgétaire a permis une augmentation de FCFA 30 milliards des dépenses en capital. Ces dépenses ont été entièrement financées sur ressources internes en raison de la poursuite de la suspension de l'aide internationale. Elles ont été essentiellement consacrées à la réhabilitation ou à la reconstruction des bâtiments administratifs ou des infrastructures de Brazzaville, même si elles comprennent aussi des achats de matériel militaire. En dépit de la réduction du déficit budgétaire, l'État a accumulé FCFA 328 milliards d'arriérés, dont FCFA 302 milliards d'arriérés extérieurs. En ce qui concerne le service de la dette extérieure, le Congo a en effet réglé essentiellement les intérêts sur la dette gagée sur les recettes pétrolières, l'État ayant négocié avec les compagnies pétrolières un moratoire d'un an sur les remboursements en capital. Fin 1999, le montant total des arriérés extérieurs de l'État représentait plus de 90% du PIB.

Le montant des arriérés intérieurs est moins bien connu : aux arriérés dus aux entreprises, estimés fin 1997 à FCFA 250 milliards, s'ajoutent les arriérés au titre de 1998 et 1999, en cours de recensement et les arriérés de salaires et de cotisations sociales. Au total, les arriérés intérieurs dépassent sans doute une année de PIB.

Les autorités congolaises ont par ailleurs entrepris une remise en ordre des administrations fiscale et budgétaire. En ce qui concerne les recettes pétrolières, elles ont mis en place un système de contrôle de la production et mis en œuvre un audit du passage des contrats de concession aux contrats de partage de la production. Plus généralement, pour l'ensemble des recettes, l'accent a été mis sur l'amélioration du recouvrement et la lutte contre la fraude. En ce qui concerne les dépenses, les procédures de contrôle et de suivi ont été rationalisées et systématisées. Toutefois, ni la réduction d'au moins 5 % des emplois publics, ni leur recensement et leur contrôle, qui devaient en être le préalable, n'ont pu être réalisés en 1999. Le nombre d'emplois publics – 67 000 – est, rapporté à la population, le plus élevé du continent.

Le budget 2000 se présente sous de meilleures auspices, en raison d'une progression des recettes pétrolières qui devraient excéder FCFA 200 milliards. Les recettes fiscales devraient aussi augmenter de près de FCFA 100 milliards, grâce à la reprise de la croissance et aux réformes fiscales (assujettissement des entreprises pétrolières à la TVA, réduction des exonérations, renforcement des procédures de recouvrement). Dans l'hypothèse où la croissance des dépenses resterait contenue, l'excédent budgétaire pourrait excéder le montant des remboursements en capital sur la dette extérieure.

## COMPTES EXTÉRIEURS

La structure et l'évolution des comptes extérieurs sont fortement dépendantes du secteur pétrolier qui a, en 1999, réalisé plus de 90 % des exportations, bénéficié de 27 % des importations et a été à l'origine de l'essentiel des flux de services et de capitaux privés. Globalement, l'excédent des opérations courantes du secteur pétrolier a presque augmenté de moitié, passant de FCFA 280 à FCFA 400 milliards.

Cette forte croissance tient à la progression des exportations en volume (+ 4 %) et surtout à la hausse du prix du pétrole exporté. Exprimée en FCFA, celle-ci a été de 51 % en moyenne annuelle, grâce à la hausse des prix internationaux exprimés en USD (+ 37 %), à la baisse de la décote moyenne du pétrole congolais et à l'appréciation du dollar vis-à-vis du FCFA (+ 4,4 % en moyenne annuelle).

## Balance des paiements du Congo

(en milliards de francs CFA courant)

	1996	1997	1998	1999(a)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	- 281,0	- 309,2	- 212,8	29,4
<b>Balance commerciale</b>	<b>574,2</b>	<b>502,4</b>	<b>488,7</b>	<b>794,8</b>
Exportations	874,6	881,1	818,1	1 074,0
dont				
Pétrole	733,9	763,3	707,0	969,5
Produits pétroliers	6,6	5,8	0,0	0,0
Bois	60,0	44,4	57,6	40,5
Rondins d'eucalyptus	7,5	11,8	11,4	14,2
Sucre	5,7	5,5	6,0	6,4
Autres	61,5	50,5	36,1	40,4
Importations	300,4	378,7	329,4	279,2
Secteur pétrolier	101,3	72,2	108,4	76,9
Secteur non pétrolier	199,1	306,5	221,0	203,3
Services	- 887,0	- 822,8	- 700,1	- 764,5
Frei et Assurance	- 56,9	- 54,7	- 59,8	- 63,9
Revenus du capital	- 455,0	- 444,2	- 263,7	- 384,4
dont intérêts dette extérieure publique	- 146,2	- 165,7	- 156,4	- 148,4
dont intérêts dette extérieure privée	- 295,7	- 263,8	- 92,3	- 200,6
Services officiels	12,8	8,0	1,0	- 1,0
Voyages et séjours	- 34,7	- 32,2	- 26,7	- 26,7
Autres Services Privés	- 343,6	- 299,2	- 342,3	- 298,8
Autres transports et autres assurances	- 10,6	- 0,6	- 8,6	- 8,7
<b>Transferts unilatéraux</b>	<b>21,8</b>	<b>11,3</b>	<b>- 1,4</b>	<b>- 0,9</b>
Secteur privé	- 2,0	4,2	- 8,4	- 6,5
Secteur public	23,8	7,1	5,0	5,6
<b>FLUX FINANCIERS</b>	<b>- - -</b>	<b>- 17,7</b>	<b>- 12,7</b>	<b>- 299,7</b>
<b>Long Terme</b>	<b>- 285,9</b>	<b>- 80,9</b>	<b>- 242,9</b>	<b>- 347,6</b>
Secteur public	- 162,3	- 234,4	- 275,5	- 259,6
Secteur privé	- 103,6	163,5	32,8	- 88,0
<b>Court terme</b>	<b>248,2</b>	<b>68,2</b>	<b>67,6</b>	<b>47,9</b>
Bancaires et postaux	- 1,8	- 1,8	7,0	2,0
Autres	250,0	70,0	60,6	46,9
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	<b>80,7</b>	<b>53,5</b>	<b>11,0</b>	<b>- 59,6</b>
<b>BALANCE GLOBALE</b>	<b>- 248,0</b>	<b>- 268,4</b>	<b>- 377,1</b>	<b>- 329,9</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>247,8</b>	<b>268,2</b>	<b>377,1</b>	<b>329,8</b>
<b>Variations des réserves officielles (Baisse +)</b>	<b>- 8,6</b>	<b>11,3</b>	<b>46,2</b>	<b>- 36,7</b>
<b>Variation des arriérés extérieurs (Baisse -)</b>	<b>- 225,2</b>	<b>53,8</b>	<b>184,2</b>	<b>302,1</b>
<b>Financements exceptionnels</b>	<b>481,6</b>	<b>202,6</b>	<b>146,7</b>	<b>64,4</b>

(a) estimations

Source : BEAC

L'amélioration du solde des opérations courantes (FCFA + 242 milliards) tient donc pour l'essentiel au secteur pétrolier. S'y est ajouté un recul des importations du secteur non pétrolier (- 8 %) dû à la forte contraction des achats du secteur privé en raison de la récession de l'activité.

En 1999, les sorties nettes de capitaux ont atteint FCFA 300 milliards, en forte augmentation (+ 125 milliards) par rapport à l'année dernière. Le secteur pétrolier a été à l'origine de sorties nettes FCFA 80 milliards contre des entrées nettes de 20 milliards en 1998.

Le déficit de la balance des paiements globale a atteint FCFA 330 milliards. Il a été financé surtout par l'accumulation d'arriérés extérieurs (FCFA + 302 milliards) et, accessoirement par le rééchelonnement

la dette gagée (FCFA 1 56 milliards) et les annulations de dette consenties par la France (FCFA + 8,4 milliards). Ainsi, les avoirs extérieurs nets du Congo ont-ils augmenté de FCFA 36 milliards.

### Dette extérieure du Congo

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE A COURT ET LONG TERME</b>	<b>6 004</b>	<b>5 241</b>	<b>5 072</b>	<b>5 118</b>
Dette à long terme	<b>4 955</b>	<b>4 686</b>	<b>4 284</b>	<b>4 250</b>
Dette publique garantie	4 955	4 686	4 284	4 250
Dette privée non garantie	0	0	0	0
Recours aux crédits FMI	19	38	34	34
Dette à court terme	<b>1 030</b>	<b>537</b>	<b>754</b>	<b>834</b>
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	441	283	371	511
envers créanciers publics	332	155	227	343
envers créanciers privés	109	128	144	168
Pour mémoire				
Arriérés sur principal de dette à long terme	<b>1 028</b>	<b>1 012</b>	<b>1 229</b>	<b>1 473</b>
envers créanciers publics	595	521	671	831
envers créanciers privés	433	491	558	642
Credits à l'exportation	2 459	2 338	2 370	1 678
Indicateurs de dette (en pourcentage)				
Dette totale/export biens et services	481,8	316,2	280,9	407,2
Dette totale/PNB	349,6	276,2	278,5	306,9
Service dette/exports biens et services	14,5	20,4	6,2	3,3
Intérêts dette/export biens et services	7,7	12,0	3,2	1,9
Dette multilatérale/dette totale	11,7	12,9	12,2	12,2

Source : Banque mondiale

La dette du Congo dépasse USD 5 milliards (FCFA 3 350 milliards, soit USD 5,13 milliards à fin décembre 1999, selon les autorités congolaises). Le poids de la dette, plus de trois années de PIB, est le plus élevé de tous les pays de la Zone franc après la Guinée-Bissau. Une partie de cette dette est constituée d'engagements auprès des banques (FCFA 348 milliards) ou des compagnies pétrolières (dette gagée sur les recettes pétrolières d'un montant de FCFA 354 milliards) qui sont libellés à des taux de marché.

En ce qui concerne les créanciers publics bilatéraux qui portent sur près de la moitié des créances, l'accord conclu en juillet 1996 avec le Club de Paris avait autorisé un réaménagement de la dette publique congolaise, qui s'était traduit notamment par une annulation immédiate de 67 % des échéances de la dette pour la période allant de juillet 1996 à juin 1999 (« termes de Naples »), assortie d'un rééchelonnement des arriérés post date butoir. Toutefois, faute d'accord avec le FMI, la deuxième et la troisième phases de cet accord ont été annulées. Par ailleurs, un accord avec la Russie a été paraphé, ramenant le montant de l'endettement à FCFA 75 milliards inclus dans la consolidation du Club de Paris.

En dépit de ce rééchelonnement et d'un moratoire en 1998 et en 1999 sur la plus grande partie du principal de la dette gagée, le Congo a accumulé des arriérés importants depuis 1997. Au total, selon les autorités congolaises, le montant des arriérés extérieurs dépassait fin 1999 FCFA 1 304 milliards, soit plus d'USD 2 milliards.

## SYSTÈME BANCAIRE

Le système bancaire congolais est composé de trois établissements publics : la banque internationale du Congo (BIDC), l'Union congolaise des Banques (UCB) et le Crédit pour l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce (CAIC) auxquels s'ajoute une succursale d'une banque gabonaise, la BGFI, qui a repris la succursale de la FIBA.

Les carences des systèmes d'information et des équipes dirigeantes ont amené les trois banques publiques à des erreurs de gestion et à des prises de risques inconsidérés dont les conséquences ont été aggravées par les effets des conflits de 1997 et de 1998/99, de sorte que, depuis plusieurs années, ces établissements ne respectent pas les ratios prudentiels de la COBAC et ont des fonds propres nets négatifs. Le problème de solvabilité ont dégénéré en 1999 en une crise de liquidité.

Suivant les conclusions de la mission d'inspection de la COBAC, et en application des décisions prises lors de la réunion sur le système bancaire congolais tenue à Douala en septembre 1998, l'Etat s'est engagé à privatiser la BIDC, l'UCB et la CAIC après que les créances douteuses aient été transférées à la Caisse congolaise d'Amortissements.

Réalisés par la COBAC (BIDC et CAIC) et par un cabinet d'audit (UCB), les bilans de scission ont fait apparaître une proportion de créances douteuses exceptionnellement élevée, pouvant dépasser 80 % pour certains établissements. Les autorités congolaises poursuivent les négociations avec les repreneurs potentiels de ces trois établissements.

**Situation simplifiée du système bancaire congolais**

(en milliards de francs CFA courants)

ACTIF				PASSIF			
	1997	1998	1999		1997	1998	1999
Trésorerie et divers	5	53	67	Trésorerie et divers	55	109	156
Crédits à l'Etat	37	44	32	Dépôts de l'Etat	18	21	26
Crédits à l'économie	106	111	161	Dépôts du secteur privé	94	96	112
Créances douteuses nettes			2	Fonds propres	-13	-12	-23
Valuers immobilisées	6	6	9	Total	154	214	271
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>214</b>	<b>271</b>	Taux de marge nette (%) (résultat net/produit net bancaire)	NS*	4,3	36,4
				Coefficient de rentabilité (%) (résultat net/fonds propres)	NS	NS	NS

\* Non significatif  
Source : Cobac

## PERSPECTIVES

Pour l'année 2000, l'évolution de l'activité sera conditionnée par le niveau des prix du pétrole (une variation des cours d'un dollar par baril entraîne un supplément de recettes d'environ FCFA 70 milliards pour les exportations et FCFA 30 milliards pour les recettes pétrolières de l'Etat). Si la bonne tenue du cours du pétrole et des bois tropicaux se confirmait au deuxième semestre, l'économie congolaise connaîtrait une belle embellie qu'amplifierait le rétablissement du trafic ferroviaire entre Pointe-Noire et Brazzaville et un approvisionnement régulier de la capitale en produits pétroliers. Dans ce contexte,

croissance pourrait excéder 8%, l'excédent des transactions courantes dépasserait 15% du PIB et le budget de l'Etat dégagerait un surplus significatif.

L'avenir à long terme de l'économie congolaise dépend de quatre facteurs inextricablement liés :

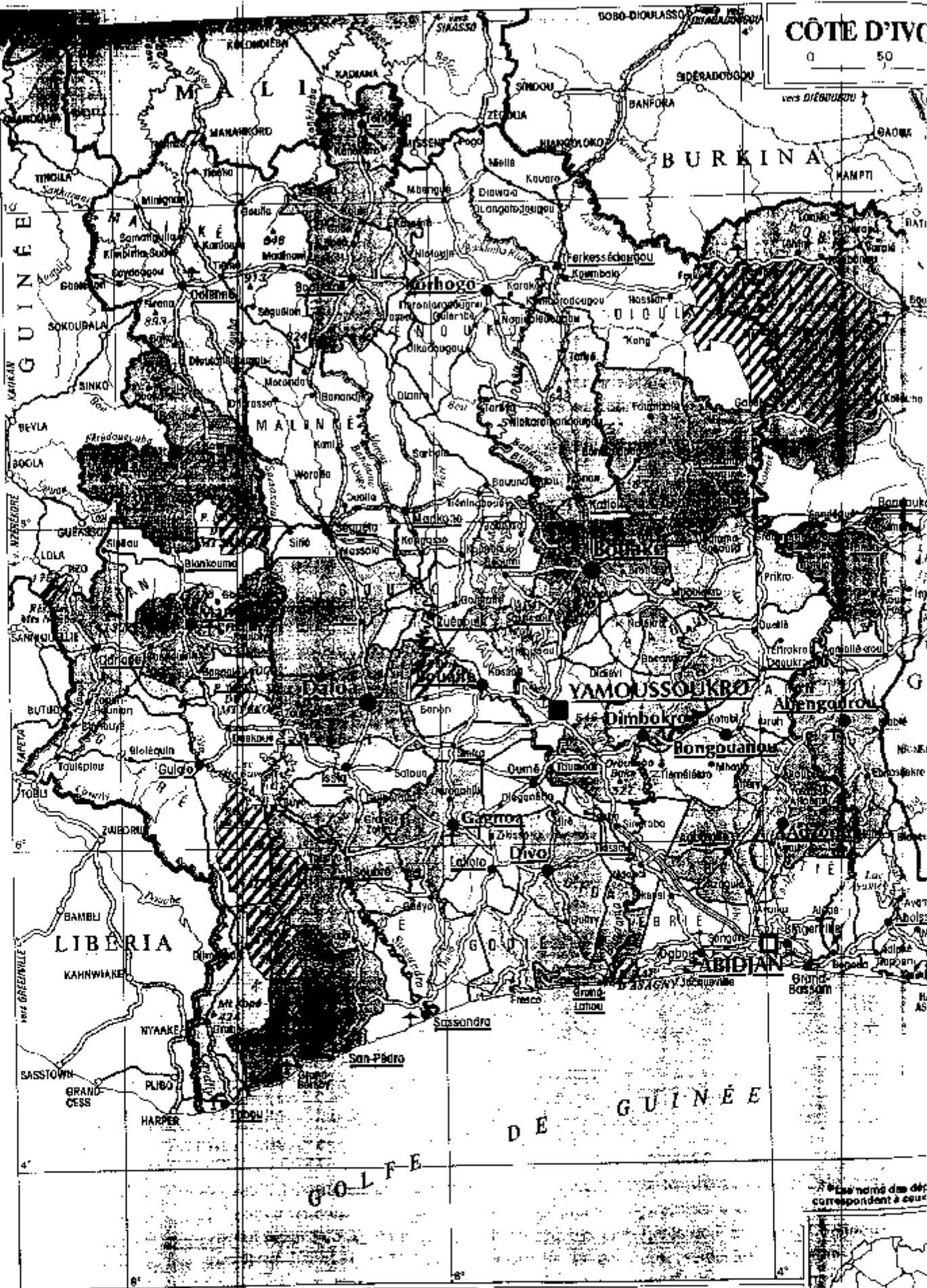
- la poursuite de la pacification du pays, du désarmement des miliciens et de leur intégration, ainsi que l'amorce d'une réconciliation nationale pouvant déboucher sur un processus électoral et la mise en place d'institutions démocratiques ;
- l'adoption d'un programme de réformes structurelles entraînant une meilleure gouvernance, un partage plus équitable de la rente pétrolière dont une partie doit être épargnée, une réduction de la pauvreté et le développement du secteur privé (à cet égard, la réussite du programme de privatisation et de la restructuration du système bancaire sera déterminante) ;
- la reprise des relations avec la communauté financière internationale permettant un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et une participation extérieure au financement de la reconstruction du pays ;
- la stabilisation de l'environnement régional : renforcement de l'intégration au sein de la CEMAC, solution politique des conflits en République démocratique du Congo.

Sous ces quatre conditions, le Congo peut valoriser ses richesses naturelles et géostratégiques. Les réserves pétrolières sont importantes même si, sauf découvertes majeures, la production devrait progresser en 2000 (mise en production du champ de Tchibeli), puis plafonner en 2001 légèrement en dessous de 15 millions de tonnes et décliner par la suite. Néanmoins, les découvertes réalisées début 2000 en off-shore très profond permettent d'être optimistes sur l'avenir pétrolier du Congo. En dehors des hydrocarbures, le potentiel géologique reste mal connu. Plusieurs projets miniers (magnésium, or) sont étudiés par des investisseurs étrangers.

L'exploitation du bois a aussi un potentiel de développement important : la production de grumes est en dessous des ressources renouvelables et l'industrie de transformation est embryonnaire. Enfin, l'axe Brazzaville-Pointe-Noire, pourvu que les infrastructures de transport soient suffisantes, reste la voie naturelle de transit des produits du nord du Congo mais aussi du Centrafricaine et du sud-ouest de la République démocratique du Congo.

## CÔTE D'IVOIRE

50



→ Ces normes des dépenses correspondent à peu

- Legend:

  - Capitale politique, administrative
  - Plus de 100 000 habitants
  - Plus de 50 000 habitants
  - Plus de 10 000 habitants
  - Autoroute
  - Route de viabilité permanente
  - Autre route
  - Piste
  - Limite de département
  - \*Touba Chef-lieu de département
  - D A N G Groupé ethnique
  - Barrage

The map shows the following features:
 
  - Capitale politique, administrative:** Bamako (marked with a square).
  - Plus de 100 000 habitants:** Gao, Koulikoro, Mopti, Segou, Tombouctou.
  - Plus de 50 000 habitants:** Koulikoro, Mopti, Segou, Tombouctou.
  - Plus de 10 000 habitants:** Gao, Koulikoro, Mopti, Segou, Tombouctou.
  - Autoroute:** The main north-south route between Bamako and Gao.
  - Route de viabilité permanente:** Major roads connecting major cities.
  - Autre route:** Secondary roads.
  - Piste:** Air strips or temporary roads.
  - Limite de département:** Departmental boundaries.
  - \*Touba:** Capital of Koulikoro department.
  - D A N G:** Ethnical group.
  - Barrage:** Hydroelectric dams at Ségou, Koulikoro, and Gao.

# CÔTE D'IVOIRE

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 322 463 km<sup>2</sup>.
- **Population :** 14,8 millions d'habitants (estimation 1999). Population formée d'une soixantaine d'éthnies (parmi lesquelles les Baoulés, Dioulas, Bétés, Malinkés, Sénoufes). La population d'origine étrangère représente 4,3 millions d'habitants. Part de la population urbaine : 45 % ; densité : 51 habitants/km<sup>2</sup>. Taux de croissance démographique : 2,0 % de 1998 à 2015.
- **Principales villes :** Abidjan (2 500 000 hab. en 1996), Bouaké (330 000 hab. en 1995), Daloa (123 000 hab. en 1995), Yamoussoukro, capitale administrative depuis mars 1983, (110 000 hab. en 1995).
- **Régime politique :** M. Henri Konan Bédié, Président de la République élu en 1995, a été destitué à la suite d'un coup d'état militaire le 24 décembre 1999. Sous l'autorité du général Robert Gueï, Président de la République, un gouvernement de transition a été mis en place le 4 janvier 2000, puis remanié le 18 mai 2000. Une nouvelle constitution a été adoptée par référendum le 23 juillet 2000. Le premier tour des élections présidentielles devait se tenir le 17 septembre 2000.

### Économie

- **PIB par habitant :** USD 750 (1999)
- **Repartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB marchand (1999)	29 %	26 %	45 %
Population active (1996)	49 %	14 %	37 %

### Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	46,9	Taux de scolarisation dans le secondaire :	34,1 %
Taux de mortalité infantile :	9 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	23,6 %
Taux alphabét. des adultes :	44,5 %	Indicateur de dévelop. humain - Classement :	154ème/174

Sources : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000

### Accords internationaux

La Côte d'Ivoire est membre du Conseil de l'Entente avec le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

### Relations avec la communauté financière internationale

Après avoir conclu en 1994 un premier accord triennal avec le FMI au titre de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR), la Côte d'Ivoire a obtenu le 17 mars 1998 une nouvelle FASR d'un montant de DTS 286 millions couvrant la période 1998-2000. Le programme d'ajustement et de réformes mis en œuvre par la Côte d'Ivoire en 1998 s'inscrivait dans le cadre de la première tranche de l'accord FASR, d'un montant de DTS 82 millions couvrant la période mars 1998/ mars 1999. La signature de cette nouvelle FASR avait ouvert la voie à un accord en Club de Paris en avril 1998. La mise en œuvre de la deuxième tranche annuelle de la FASR initialement prévue au troisième trimestre 1999 a été suspendue en raison des dérapages observés dans la gestion des finances publiques. Une mission du FMI a séjourné à Abidjan en mars 2000, dans le cadre d'une consultation au titre de l'article IV des statuts du Fonds.

# ACTIVITÉ

## Comptes nationaux de la Côte d'Ivoire

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RESSOURCES</b>	7 455,2	8 272,9	8 850,1	8 910,7
<b>PIB (au prix du marché)</b>	5 548,8	6 176,2	6 704,3	6 833,8
<b>Importations de biens et services</b>	1 906,4	2 096,7	2 145,8	2 077,1
<b>EMPLOIS</b>	7 455,2	8 272,9	8 850,1	8 910,7
<b>Consommation Finale</b>	4 242,4	4 859,9	4 892,9	5 120,7
Publique	714,4	739,1	778,5	916,0
Privée	3 528,0	3 920,8	4 114,4	4 213,7
<b>Formation brute de capital fixe *</b>	708,0	921,0	1 194,5	1 030,7
<b>Exportations de biens et services</b>	2 504,8	2 892,0	2 762,7	2 751,3
<b>Épargne intérieure brute</b>	1 306,4	1 516,3	1 811,4	1 704,8
<b>Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	598,4	695,3	618,9	674,2
<b>Taux d'investissement (en %)</b>	12,8	14,9	17,8	15,1
<b>Variations en pourcentage</b>				
Taux de croissance du PIB en volume	6,9	6,6	5,6	1,5
Déflateur du PIB (en moyenne)	4,1	4,4	2,8	0,4
Prix à la consommation en glissement annuel	3,5	5,2	2,0	1,6

(a) estimations

\* y compris variation des stocks

source : I.N.S

Subissant la dépression des cours des produits tropicaux et confrontée au tarissement des flux d'aidas extérieure, la Côte d'Ivoire n'a pu profiter en 1999 de la vigueur du commerce international. Le pays a subi une nette décélération de l'activité économique, qui n'a progressé que de 1,5 % en 1999, marquant ainsi une rupture avec le rythme enregistré les années précédentes (6 % en moyenne annuelle entre 1994 et 1998). Le taux de croissance enregistré est ainsi repassé en-deçà du croît démographique, ce qui, pour la première fois depuis 1994, se traduit par une diminution sensible du PIB par habitant. Dans ce contexte, le déficit global du budget de l'État s'est dégradé, atteignant 2,7 % du PIB. La situation du compte courant extérieur s'est améliorée, en raison de l'amélioration des exportations de produits pétroliers.

Du côté de la demande, l'activité intérieure a été freinée par l'essoufflement des principaux déterminants de la croissance que sont les exportations, les investissements et la consommation intérieure. La croissance ivoirienne a particulièrement souffert de la dégradation des termes de l'échange (- 7,4 %), qui a limité les effets positifs du taux de couverture en volume. Par ailleurs, le taux d'investissement, qui s'était amélioré pour la troisième année consécutive en 1998, a reculé de 2,7 points de PIB pour s'établir à 15,1 % en 1999. Cette évolution est à mettre en relation avec la suspension des financements extérieurs qui soutiennent la plupart des projets d'investissements publics en matière d'infrastructures.

Du côté de l'offre, le ralentissement de la croissance de l'économie est imputable en premier lieu au secteur primaire, dont l'activité a reculé, mais également aux secteurs industriel et tertiaire, qui n'ont connu qu'une légère progression au regard des performances passées.

Dans le domaine agricole, la production a enregistré en 1999 une diminution en valeur (- 2,5 %), qui marque une rupture avec la tendance haussière observée depuis 1995. Ce retournement s'explique par

découle des cours des produits tropicaux (cacao, café et coton), entièrement répercutée sur les prix aux producteurs. Les difficultés des filières de rente ont été aggravées par l'impréparation des organisations de planteurs à la libéralisation de la filière cacao-café. La récolte de cacao 1998-99 s'est inscrite en hausse par rapport à la campagne 1997-98 (+ 10,6 %), se maintenant ainsi largement au-delà du million de tonnes en année civile pour la quatrième année consécutive. La hausse de la production n'a toutefois pas été suffisante pour compenser la chute des cours.

La filière café a pour sa part enregistré une nette baisse de la production en 1999/00 (-58 %). La dépression des cours du café a en effet engendré une perte de motivation chez les planteurs qui ont subi les pleins effets de la libéralisation de la filière. Les premières estimations pour la campagne 2000/01 sont également mal orientées, en raison du faible entretien des plantations ainsi que du cycle alternatif de la production de café. La récolte de Robusta devrait s'élever à 4,3 millions de sacs (60 kg), contre 5,3 millions de sacs pour la campagne précédente.

#### Principales productions et prix d'achat aux producteurs

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000
Cacao (milliers de tonnes)	1 130	1 090	1 175	1 300
Prix moyen d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)	320	450	480	265
Café (milliers de tonnes)	323	311	130	270
Prix moyen d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)	500	442	552	393
Coton-graine (milliers de tonnes)	265	337	360	240
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)	170	180	200	173
Hévéa (milliers de tonnes)	94	108	143	Nd

Sources : Administrations nationales, BCCAO

Au plan structurel, l'exercice 1999 a été marqué par le redéploiement des filières café et cacao, lequel s'est notamment traduit par la dissolution de la Caistab le 21 janvier 1999. La « nouvelle Caistab », société d'économie mixte associant l'Etat et les opérateurs privés, s'est vue retirer sa fonction de stabilisation des prix. Son rôle était réduit à la collecte d'informations et de statistiques, à une surveillance des certificats phytosanitaires et à l'enregistrement des contrats de vente. La libéralisation des prix aux producteurs et des exportations est intervenue dès la campagne 1998-99 pour la filière café, et seulement à compter de la campagne 1999-2000 pour le cacao.

La libéralisation de la commercialisation extérieure du café et du cacao s'est traduite par l'arrêt de la fixation par l'Etat du barème et du prix indicatif aux producteurs et par la mise en place d'un mécanisme de recouvrement du droit unique de sortie (DUS). Le processus de libéralisation a notamment pour objectif une rationalisation des filières cacao-café. Toutefois, la chute des cours internationaux en 1999 a eu pour premier effet la baisse des prix aux producteurs, indexés pour la plupart sur les prix mondiaux. L'érosion subséquente des revenus agricoles a entraîné d'importants mouvements sociaux parmi les planteurs des filières cacao et café. En aval, l'intensification de la concurrence a provoqué une réduction des marges des exportateurs. Ces derniers, confrontés à une plus grande sélectivité de la part des banques locales, n'ont été que neuf sur une quarantaine d'exportateurs agréés à pouvoir participer effectivement à la campagne 1999/00. Ce mouvement de concentration devrait conduire à la disparition des opérateurs les moins préparés à la libéralisation.

Dans ce contexte, l'insatisfaction des acteurs de la filière a conduit à la dissolution de la nouvelle Caistab le 16 mai 2000. Cette dissolution a été suivie d'une concertation approfondie entre les autorités ivoiriennes et les opérateurs pour définir une stratégie de réforme destinée à viabiliser la filière. L'objectif des réformes en cours de discussion est de lutter contre la surproduction, avec l'objectif de contenir la

production annuelle à 1 million de tonnes d'ici 2003. Pour y parvenir, un programme d'arrachage de vergers à faible productivité ainsi que l'élimination des plantations illégales sont envisagés. Les réformes devraient également comprendre un volet financier destiné à stabiliser les revenus agricoles et encourager la diversification de la production.

Les récoltes de coton graine ont enregistré une hausse pour la campagne 1998-99 (+ 7 %), grâce aux bonnes conditions climatiques et à l'utilisation accrue d'intrants, dont le coût est cependant jugé trop élevé par les producteurs dans un contexte de baisse généralisée des cours des produits agricoles.

La production de caoutchouc naturel a connu une nouvelle progression en 1999. La hausse enregistrée apparaît cependant limitée au regard de l'accroissement des surfaces exploitées. La modération de production est imputable à la chute des cours internationaux, qui a entraîné une pause dans les saignées. La Côte d'Ivoire demeure toutefois au premier rang des producteurs africains.

Enfin, grâce à une pluviométrie favorable, la production de bananes s'est consolidée en 1998/99 (+ 14 %) ; celle de l'ananas s'est nettement accélérée (+ 63 %), après avoir connu un fort recul lors de la campagne précédente (- 14 %). Malgré ces bonnes performances, les filières banane et ananas sont néanmoins confrontées à la concentration des sociétés de distribution en Europe, qui tendent à exercer une pression croissante sur les prix aux producteurs.

Pour leur part, les productions vivrières ont connu une progression soutenue en 1999, de l'ordre de 10 % attribuable aux bonnes conditions climatiques. Le bon comportement du secteur vivrier a permis d'assurer l'auto-suffisance alimentaire du pays, à l'exception du riz-paddy, dont plus de la moitié de la consommation est importée.

#### Principales productions vivrières

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000
Mil/borghi (milliers de tonnes)	93	96	99	99
Maïs (milliers de tonnes)	606	556	548	612
Riz paddy (milliers de tonnes)	898	706	622	665
Manioc (milliers de tonnes)	1 805	1 567	1 484	1 841
Igname (milliers de tonnes)	3 221	2 772	2 717	2 933

Pour sa part, le secteur minier a enregistré une légère progression d'ensemble (+ 2,3 %), en relation avec la hausse de la production de gaz, de diamant et surtout d'or. Dans la filière aurifère, l'entrée en production d'une nouvelle mine a en effet permis un bond de la production de 49 %, alors que les quantités de diamants commercialisés se sont accrues de 34 %. Enfin, l'extraction gazière s'est accélérée grâce à la hausse de la consommation locale et à la forte demande des pays voisins (Ghana notamment). À l'inverse, la production de pétrole s'inscrit en recul sensible (- 7 %), reflétant la baisse de rendement de l'unique puits en production.

	1996	1997	1998	1999
Pétrole (milliers de barils)	5 815	5 266	3 806	3 547
Gaz (milliards de BTU)	16 497	27 083	33 349	38 367
Diamants (milliers de carats)	180	306,8	267,3	399,3
Or (kg)	2 054	2 485	1 995	2 967

Sources : Administrations nationales, BCEAO

Dans le secteur secondaire, l'activité a enregistré une forte décélération, avec un taux de croissance de 2,9% fin 1999, contre près de 10% en 1998. Ce ralentissement a touché la plupart des branches industrielles, à l'exception notable de l'énergie et des industries agro-alimentaires. Cette évolution s'est accompagnée d'une stabilisation du taux d'utilisation des capacités de production, évalué à 86% fin 1999, contre 87% fin 1998. Le poids du secteur secondaire dans le PIB est ainsi passé de 22% en 1996 à 26% en 1999, ce qui témoigne d'une certaine diversification de l'économie ivoirienne.

L'industrie agro-alimentaire a bénéficié de la bonne tenue des filières des corps gras, des conserves et des préparations culinaires. Le secteur de l'énergie a progressé également de 16%, en raison de l'entrée en production de la centrale thermique d'Azito. Dans le même temps, l'indicateur avancé du BTP connaît un rebond de près de 14%.

Le secteur tertiaire a enregistré une croissance réelle de 3,3%. Les transports ont bénéficié d'une part, d'un redressement du trafic ferroviaire (+10% pour le trafic passagers et +27% pour le fret) et d'autre part, de la poursuite de la croissance du trafic aérien (+8%). Le trafic maritime fait apparaître une croissance plus modérée, de l'ordre de 1%. La vente de véhicules neufs s'est accélérée (+4,7%), en relation avec le cycle de renouvellement du parc automobile professionnel.

En matière d'emploi, les effectifs déclarés ont augmenté de près de 20 000 unités en 1999, ce qui porte les effectifs salariés à 800 000 au total (soit 4,9% de la population). L'augmentation observée semble traduire une plus grande sécurisation des emplois existants, davantage que des créations *ex nihilo*. Le poids des emplois informels demeure toutefois prépondérant.

L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) a poursuivi sa décélération, avec une hausse limitée à 1,6% en glissement, soit un taux d'inflation nettement inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA fixée à 3%. Toutefois, le secteur des transports a subi une hausse de 17%, imputable à la hausse des prix du carburant. Celle-ci devrait s'accentuer en 2000, les prix des produits pétroliers ayant été libérés sur décision du Conseil des ministres le 24 mai 2000, pour tenir compte de la hausse des cours pétroliers.

## FINANCES PUBLIQUES

En matière de finances publiques, l'exercice a été marqué par la dégradation du déficit global, qui atteint 2,7% à fin 1999 du PIB, contre 1,8% à fin 1998. La situation budgétaire a été fragilisée par la suspension de la FRPC, liée au retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles et à l'insuffisance de progrès en matière de bonne gouvernance.

En début d'année 1999, le gouvernement ivoirien avait été informé que la poursuite de la deuxième tranche annuelle de la PRPC était conditionnée par une amélioration sensible de la performance budgétaire d'ensemble, qui devrait s'appuyer sur des mesures correctives immédiates, notamment en matière de gouvernance :

- un audit externe exhaustif de la Caisse de stabilisation des prix du cacao et du café (CAISTAB) ;
- un audit de l'ensemble des arriérés intérieurs de l'Etat ;
- l'application sans délai de sanctions effectives aux personnes reconnues coupables de fraude sur les contrats d'exportation de cacao ;
- l'apurement des contentieux concernant les crédits de campagne en suspens ;
- le renforcement effectif de la lutte contre la fraude fiscale.

Les dispositions prises à ces égards par les autorités ivoiriennes en 1999 ont été jugées insuffisantes par les services du FMI. En outre, les mesures fiscales correctives n'ont pas permis d'enrayer la dégradation continue de la situation budgétaire. Les recettes globales de l'État (hors dons) ont diminué de 8,5% en 1999, pour ne plus représenter que 18,6 % du PIB, contre 20,7 % en 1998. La baisse du taux d'imposition fiscale a de nouveau reculé en 1999 pour s'établir à 16,8 % du PIB, contre 17,0 % en 1998 et 18,0 % en 1997.

Tableau des opérations financières de l'État ivoirien

	1996	1997	1998	(en milliards de francs CFA courants)
<b>RECETTES TOTALES</b>	1 272,5	1 372,1	1 439,2	1 336,5
<b>Recettes</b>	1 232,0	1 328,0	1 388,7	1 271,6
recettes fiscales	1 040,7	1 112,8	1 142,2	1 149,1
recettes non fiscales	191,3	215,2	246,5	122,5
Dons extérieurs	40,5	44,1	50,5	64,9
<b>DEPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS</b>	1 385,1	1 494,5	1 557,4	1 522,2
<b>Dépenses courantes</b>	1 081,1	1 122,2	1 101,5	1 189,7
salaires	389,8	408,1	415,2	425,3
Intérêts de la dette publique	322,2	303,2	286,3	298,6
Intérieur	35,7	38,6	34,8	36,6
Extérieur	286,5	264,6	251,7	263,0
Autres dépenses courantes	389,3	410,9	400,0	445,8
<b>Dépenses en capital</b>	304,0	372,3	455,9	352,5
Sur financement intérieur	165,0	241,6	304,8	202,8
Sur financement extérieur	139,0	130,7	151,1	149,7
Autres dépenses en capital	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Prêts Nets</b>	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons)*</b>	308,1	267,4	268,7	197,7
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris)**</b>	-112,6	-122,4	-118,2	-185,7
<b>ARRIÈRES</b>	-89,0	69,0	-142,0	167,0
Arriérés intérieurs	-91,0	-52,0	-21,0	135,0
Arriérés extérieurs	2,0	121,0	-121,0	32,0
<b>SOLDE (base caisse) ***</b>	-201,6	-53,4	-260,2	-18,7
<b>FINANCEMENT</b>	98,6	125,5	106,8	227,5
Financement intérieur	-86,6	63,8	59,4	213,5
Financement bancaire	-26,3	4,2	48,9	105,7
Financement non bancaire	40,3	59,6	10,5	107,8
Financement extérieur	165,2	61,7	47,4	14,0
Tirages sur emprunts	283,4	164,8	320,6	145,0
Amortissement	-307,5	-275,4	-352,4	-359,3
Réaménagement de la dette	189,4	62,0	334,4	195,9
Financement exceptionnel	-0,1	110,3	-255,2	32,4
<b>Écart de financement (+ = excès de financement)</b>	-103,0	72,1	-153,4	208,8
<b>PIB nominal</b>	5 548,8	6 176,2	6 704,3	6 833,6
<b>En pourcentage du PIB</b>				
Recettes totales (hors dons)	22,2	21,5	20,7	18,5
Dépenses courantes	19,5	18,2	16,4	17,1
Solde :				
base engagements	-2,0	-2,0	-1,8	-2,1
base caisse	-3,6	-0,9	-3,9	-0,8

(a) estimations

Solde primaire = recettes - dépenses courantes (hors intérêts) - dépenses en capital (hors celles sur ressources extérieures)

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

Source : Administrations nationales et BCEAO

La forte décélération de l'activité économique a pesé sur les recettes de TVA et de l'impôt sur les sociétés. Les difficultés des finances publiques ont été aggravées par les mauvais résultats de la fiscalité extérieure, notamment en raison de l'entrée en vigueur du Tarif extérieur commun (TEC). Ainsi, la réduction de 35 % à 25 % du taux de taxation maximum des droits d'entrée, s'ajoutant à la hausse sensible des admissions douanières temporaires, ont provoqué un recul des droits à l'importation (- 2 %). En revanche, les droits et taxes à l'exportation se sont légèrement accrus grâce à la progression de l'assiette. Plus généralement, la fragilisation des finances publiques observée en 1999 est imputable au nombre important d'exonérations, aux carences des procédures de contrôle et à l'importance des dépenses extra budgétaires, dans un contexte de fraude fiscale qui s'est aggravé.

Les recettes de privatisation se sont fortement contractées, passant de FCFA 34 milliards à 22 milliards, en raison du ralentissement du rythme de cession des participations publiques. Ainsi, un appel d'offre pour la privatisation de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) a été lancé courant 1999, mais les nouvelles autorités ivoiriennes ont décidé d'en réviser les termes de référence pour mieux prendre en compte les impératifs industriels de la SIR. La compagnie Air Ivoire, qui a cessé toute activité en mai 1999, a pour sa part, fait l'objet d'un appel d'offre au mois de septembre 1999. Les offres financières reçues, dont celle d'Air France, ont été jugées insuffisantes par le Comité de privatisation.

Les dépenses courantes se sont alourdies pour représenter une part croissante du PIB (17,1 % en 1999, contre 16,4 % en 1998). La masse salariale de la fonction publique est restée stable à 6,2 % du PIB ; elle représentait 37 % des recettes fiscales, soit un niveau inférieur au plafond fixé à 40 % par la Commission de l'UEMOA. En revanche, les autres dépenses courantes se sont nettement accélérées (+ 11,4 %) pour représenter 38,8 % des recettes fiscales en 1999, contre 35 % en 1998. Les intérêts dus sur la dette publique ont également vu leur poids s'accroître, pour représenter 23,5 % des recettes budgétaires en 1999, contre 20,5 % en 1998.

La chute des recettes budgétaires, conjuguée au ralentissement de l'aide extérieure, a pénalisé le financement des infrastructures publiques. Les dépenses en capital, orientées vers les infrastructures de santé et d'éducation, mais également vers les grands travaux, ont ainsi subi une baisse de 23 %, ce qui a abaissé leur part dans le PIB de 6,8 % en 1998 à 5,1 % en 1999.

Plusieurs chantiers ont toutefois été poursuivis au cours de l'année 1999 :

- La centrale thermique d'Azito (Abidjan) a été mise en production en janvier 1999.
- La modernisation et l'extension de l'aéroport d'Abidjan, en cours depuis 1998, devraient s'achever courant 2000.

En revanche, le troisième pont-échangeur d'Abidjan (Riviera-Marcory), dont les travaux d'aménagement avaient été engagés en 1998, a vu sa réalisation différée, dans l'attente d'un nouveau schéma de financement.

Conjuguée au dérapage des dépenses, la contraction des recettes budgétaires s'est traduite par une dégradation du critère de convergence « Excédent primaire sur recettes fiscales », qui passe de 23,5 % en 1998 à 17,2 % en 1999, selon les calculs de la Commission de l'UEMOA. Ce niveau reste toutefois supérieur à la norme communautaire de 15 % en vigueur dans l'UEMOA. Le déficit budgétaire se creuse ainsi à FCFA 185 milliards à fin 1999 contre FCFA 118 milliards à fin 1998. Le financement du déficit budgétaire a été assuré, pour sa composante intérieure, par le système bancaire, mais également par une forte accumulation d'arriérés intérieurs, auxquels s'est ajouté l'accroissement de l'encours des dépenses engagées non ordonnancées. Au plan extérieur, le financement du déficit a reposé sur le décaissement de la 1<sup>re</sup> tranche de la FRCP début 1999 et sur le réaménagement de la dette commerciale extérieure et sur l'accumulation d'arriérés en fin d'année.

## COMPTES EXTÉRIEURS

Les comptes extérieurs ont été marqués en 1999 par la détérioration des termes de l'échange, imputable au fort recul des cours des produits de base (café, coton, cacao), et par le net ralentissement des flux d'aide extérieure. L'excédent commercial s'est néanmoins consolidé en 1999, sous l'effet notamment de la progression des ventes de produits pétroliers, ce qui a permis un retour à l'équilibre du solde des transactions courantes, avec un excédent de FCFA 14 milliards, malgré le léger creusement du déficit des services et des transferts courants.

Les exportations en valeur ont enregistré une croissance soutenue en 1999 (+ 5,8 %). En effet, d'une part, la chute des cours du cacao (-33 %) a été partiellement compensée par l'accroissement des quantités exportées, conséquence de l'abondance des récoltes de 1998/99 : les volumes exportés de fèves de cacao s'est un effet accue de 24,3 % et celles de cacao transformé de 9,4 %. En outre, les recettes de produits pétroliers ont fortement progressé (+31 %), sous l'impulsion de la hausse des cours mondiaux et de celle du dollar. Les produits pétroliers représentent ainsi le deuxième poste d'exportation derrière le cacaoyer, mais précéder le cacao transformé. Les ventes de produits industriels se sont également accélérées, grâce notamment aux bonnes performances du secteur de la mécanique. Comme en 1998, la structure d'ensemble des exportations s'est rééquilibrée au bénéfice des produits transformés (cacao et café transformés, bois débité et produits industriels).

Les exportations de banane et d'ananas ont également enregistré une évolution favorable, sous l'effet d'une forte progression des récoltes 1998/99. A l'inverse, les ventes de café (-21 %) ont subi à la fois le contre coup de la baisse des cours internationaux et de la baisse de la production. Les ventes de coton (-6,5 %) ont également souffert du recul des cours mondiaux. De même, les ventes de caoutchouc naturel se sont tassées en relation avec la chute ininterrompue des cours.

Au plan géographique, les principaux clients de la Côte d'Ivoire sont, en fonction du total des exportations ivoiriennes, la France (14 %), les Pays-Bas (13 %) et les Etats-Unis (8,4 %). Le premier client originaire de l'UEMOA, le Mali, n'arrive qu'au 5<sup>e</sup> rang (4,7 %). La France est le premier acheteur pour le cacao transformé, le café vert, les conserves de thon, l'ananas et les bananes notamment. Les Pays-Bas, pour leur part, sont le premier client pour les fèves de cacao, ce qui reflète de l'importance des centres de broyage néerlandais, suivis des Etats-Unis. Enfin, le Brésil est le principal acheteur de biens semi-industriels et Taiwan le premier client en matière de coton en masse.

Pour leur part, les importations ont progressé de 1,4 % en termes courants. Cette stabilité d'ensemble masque une vive progression des importations de biens d'équipement (+ 9,3 %), qui reflète la persistance du dynamisme de l'investissement enregistré en 1999, et des achats en valeurs de produits pétroliers (+9,5 %), en raison de la hausse des cours. Les importations de produits alimentaires se sont en revanche effritées, en raison notamment des bonnes récoltes vivrières. Au plan géographique, les principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire sont, en fonction du total des importations ivoiriennes, la France (26 %), le Nigeria (14 %) et l'Italie (5,5 %). Aucun pays de l'UEMOA ne figure parmi les quinze premiers fournisseurs. La France est le principal importateur de produits industriels, chimiques et pharmaceutiques. Le Nigeria fournit l'essentiel des importations pétrolières. La Thaïlande représente près de la moitié des importations ivoiriennes de riz. Enfin, les Etats-Unis occupent le premier rang pour les engrains.

## Balance des Paiements de la Côte d'Ivoire

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	- 82,8	- 90,2	- 90,5	14,3
<b>Balance commerciale</b>	<b>933,0</b>	<b>1 046,4</b>	<b>1 191,3</b>	<b>1 233,6</b>
Exportations FOB	2 274,4	2 598,1	2 636,4	2 790,2
dont				
Café	138,3	206,7	234,5	183,9
Cacao	811,9	863,3	972,6	924,4
Produits Pétroliers	336,2	317,6	254,4	332,1
Bois	161,7	160,8	183,3	ND
Importations FOB	1 341,4	1 551,7	1 535,1	1 556,6
dont				
Biens d'équipement	294,2	372,5	474,9	519,3
Produits pétroliers	333,1	296,5	262,1	286,6
Produits alimentaires	253,8	308,7	369,1	339,6
Services	- 447,4	- 524,7	- 541,4	- 549,2
dont fret	- 178,8	- 208,3	- 228,3	- 228,9
Revenus nets	- 393,1	- 389,8	- 418,6	- 425,1
dont intérêts de la dette publique	- 286,5	- 264,6	- 251,7	- 263,0
Balance des transferts courants	- 175,3	- 222,1	- 231,8	- 245,0
secteur privé	- 242,6	- 264,1	- 281,4	- 285,3
secteur public	67,3	42,0	49,6	40,3
<b>COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIERES</b>	- 86,4	- 26,1	22,6	- 295,4
<b>Transferts de capital (hors remise de dette)</b>	24,2	23,6	19,8	17,6
Opérations financières	- 110,6	- 49,7	2,8	- 313,0
Investissements directs	137,7	242,5	243,9	154,9
Investissements de portefeuille	2,9	- 6,2	13,2	4,7
Autres investissements	- 251,2	- 286,0	- 254,3	- 472,6
<b>FINANCEMENT EXCEPTIONNEL</b>	191,5	192,9	69,1	228,2
Variation des arriérés	2,1	120,9	- 120,9	32,4
Rééchelonnements	189,4	62,0	334,4	185,8
Autres	0,0	0,0	- 144,4	0,0
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	- 8,7	- 23,4	- 15,0	- 15,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	13,6	43,2	- 13,8	- 67,9
<b>VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	- 13,6	- 43,2	13,8	67,9
[signe - : augmentation ; signe + : diminution]				
<b>Exportations/Imports (%)</b>	169,6	167,4	171,7	179,2

(a) estimations

Source : BCEAO, FMI

Le déficit des services s'est légèrement creusé en 1999, atteignant FCFA 549 milliards, contre FCFA 541 milliards en 1998. Le niveau toujours élevé de ce déficit est imputable à l'importance du déficit du fret, amplifié par la progression des échanges extérieurs et l'absence d'armateurs nationaux.

Le déficit des transferts courants du secteur privé s'est accentué, en raison de l'importance des rapatriements de bénéfices des investisseurs étrangers vers leur pays d'origine et, d'autre part, de la population des travailleurs immigrés, dont les versements nets à destination de leur pays d'origine – UEMOA et France principalement – ont continué de s'accroître en 1999. Pour sa part, le compte de capital et d'opérations financières a été marqué par un recul sensible des investissements directs (-36 %), lié notamment au ralentissement des privatisations. Mais surtout, les flux nets d'aide publique extérieure ont enregistré une forte contraction consécutive au gel de la PRGF début 1999, alors que les remboursements en capital de la dette extérieure se maintenaient à un niveau élevé. La suspension des relations avec le FMI s'est accompagnée du gel de la plupart des programmes d'aide bilatérale et multilatérale. Le déficit du compte de capital et d'opérations financières, équilibré en 1998, a ainsi atteint FCFA -295 milliards à fin 1999.

## Côte d'Ivoire

Ce déficit a été financé grâce à la restructuration de la dette conclue en 1998 avec les créanciers publics et commerciaux et par une légère accumulation d'arriérés, qui n'ont cependant pu éviter un recours aux réserves de change.

### Dette extérieure de la Côte d'Ivoire

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETE A COURT ET LONG TERME</b>	18 899	19 524	15 609	14 853
<b>Dette à long terme</b>	14 562	13 216	12 496	12 633
Dette publique garantie	11 902	11 367	10 427	10 800
Dette privée non garantie	2 660	1 849	2 071	1 833
<b>Recours aux crédits FMI</b>	427	503	450	644
<b>Dette à court terme</b>	3 910	5 805	2 661	1 576
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	1 020	953	67	9
envers créanciers publics	34	6	78	0
envers créanciers privés	986	947	9	9
<b>Pour mémoire</b>				
Arriérés sur principal de dette à long terme	2 684	2 551	146	49
envers créanciers publics	29	11	98	1
envers créanciers privés	2 655	2 540	48	48
Crédits à l'exportation	2 969	2 775	2 576	2 665
<b>Indicateurs de dette (en pourcentage)</b>				
Dette totale/export biens et services	417,5	378,7	312,3	280,5
Dette totale/PNB	209,9	189,6	165,3	145,4
Service dette/exports biens et services	23,1	26,5	27,2	26,1
Intérêts dette/export biens et services	9,3	9,8	10,4	13,5
Dette multilatérale/dette totale	20,6	18,8	21,2	23,5

Source : Banque mondiale

Pour la deuxième année consécutive, l'encours de la dette extérieure s'est sensiblement réduit à USD 14,8 milliards à fin 1998, contre USD 15,6 milliards à fin 1997, et devrait atteindre, selon les estimations, un montant de USD 14,2 milliards à fin 1999. Cette baisse est liée aux importantes mesures d'allégement consenties par le Club de Paris au titre de la restructuration de la dette publique. Le niveau d'endettement de la Côte d'Ivoire demeure néanmoins très élevé. Ainsi, le stock de la dette représentait 145 % du PNB à fin 1998. Le service total de la dette publique représentait 26 % des exportations de biens et services et absorbait 44 % des recettes budgétaires à la fin de l'exercice 1998. Enfin, les intérêts de la dette publique rapportés aux recettes budgétaires, atteignaient 21 % en 1998, contre 23 % en 1997.

La Côte d'Ivoire avait pu bénéficier, en 1997, d'une restructuration de sa dette commerciale dans le cadre du Club de Londres, qui a été mise en œuvre en mars 1998. Cet accord s'est traduit par un allégement de l'ordre de 76 % en principal de sa dette commerciale éligible, avec annulation des intérêts afférents. En outre, lors de la session d'avril 1998 du Club de Paris, la Côte d'Ivoire, a obtenu un traitement intérimaire de flux de sa dette à l'égard des créanciers publics selon les termes de Lyon (réduction de 80 %) jusqu'au « point d'achèvement », en mars 2001. À cette date, le stock de la dette devrait être examiné en vue d'une réduction de 80 %.

Par ailleurs, dans le prolongement de la FRPC du 17 mars 1998, le FMI et la Banque mondiale avaient confirmé le 19 mars 1998 l'éligibilité de la Côte d'Ivoire à l'Initiative sur la dette des pays pauvres endettés (PPTE). Les institutions de Bretton Woods avaient en effet estimé que la charge budgétaire de la dette extérieure, déjà particulièrement lourde à son niveau actuel, le demeurerait au-delà de l'an 2000, nonobstant les réductions de dette opérées au sein du Club de Paris et du Club de Londres. Hors initiativ

PPTE, la valeur actualisée nette de la dette publique, rapportée aux recettes de l'Etat, atteindrait 293 % en l'an 2000, 174 % en 2006 et 68 % en 2016.

La mise en place de l'initiative PPTE en faveur de la Côte d'Ivoire devait se traduire, selon les termes de Lyon, par un allégement de la dette extérieure – pris en charge par l'ensemble des créanciers externes – de l'ordre de USD 345 millions en valeur actuelle. Toutefois, la mise en œuvre effective de l'initiative PPTE reste suspendue à la normalisation des relations avec les institutions de Bretton Woods, et notamment à la reprise du programme FRPC.

## SYSTÈME BANCAIRE

Le système bancaire ivoirien se compose de 22 établissements de crédit, dont quinze banques et sept établissements financiers. Parmi les banques figurent onze établissements de crédit à vocation générale, une banque de l'habitat, deux établissements spécialisés dans le financement des PME, ainsi que la Caisse Autonome d'amortissement (CAA) qui assure la gestion de la dette publique. Les établissements financiers, pour leur part, ont une activité orientée essentiellement vers le crédit-bail mobilier et immobilier. Le secteur bancaire ivoirien est assez concentré, puisque les quatre principaux établissements représentent environ 75 % du total de bilan de la place (hors CAA). La fin de l'exercice 1999 a été marquée par la privatisation de la BIAO (à hauteur de 80 % du capital) au profit du groupe Fortis-Belgoïs.

Système bancaire de Côte d'Ivoire

(en milliards de FCFA)

ACTIF	1997	1998	1999	PASSIF			
					1997	1998	1999
Op. de trésorerie et interbancaires	230	262	286	Op. de trésorerie et interbancaires	340	373	406
Opérations avec la clientèle	1 402	1 436	1 324	Opérations avec la clientèle	1 334	1 381	1 295
Opérations sur titres et diverses	71	80	143	Provisions, Fonds propres et ass.	175	167	159
Valeurs immobilisées	229	226	233	Divers	83	83	126
<b>Total actif</b>	<b>1 932</b>	<b>2 004</b>	<b>1 986</b>	<b>Total passif</b>	<b>1 932</b>	<b>2 004</b>	<b>1 986</b>
<b>Hors-bilan</b>							
Engagements de financement	90	63	48	Taux de marge nette (%) (Résultat net/Produit net bancaire)	20,0	1,1	20,2
Engagements de garantie	375	367	433	Coefficient de rentabilité (%) (Résultat net/Fonds propres)	21,1	1,1	20,8
Autres engagements	58	45	47				
<b>Total hors-bilan</b>	<b>523</b>	<b>475</b>	<b>528</b>				

Source : Commission bancaire de l'UEMOA

La stagnation de l'activité économique en 1999 s'est accompagnée d'un recul des crédits à la clientèle (-7,8 %). Cette évolution est principalement liée à une chute des crédits de campagne, qui sont passés de FCFA 181 milliards en 1998 à FCFA 52 milliards fin 1999. Ce recul est essentiellement imputable à la filière café, qui a enregistré une nette baisse de la production (-58 %), dans un contexte de dépréssion des cours internationaux et de libéralisation de la filière.

Comme dans l'ensemble de la Zone, les emplois de clientèle sont principalement constitués de crédits à court terme. Néanmoins, le poids relatif des crédits à moyen et long terme continue de se renforcer (40 % en 1999, contre 36 % en 1997), grâce au dynamisme de l'investissement. S'agissant des ressources de clientèle, la part des dépôts à vue s'accroît régulièrement, progressant encore de deux points en 1999. Elle atteint ainsi 52 % fin 1999, contre 48 % fin 1997.

Le déséquilibre entre ressources et emplois de clientèle se traduit depuis 1997 par une position emprunteuse nette. Cette évolution contribue à ranimer le marché interbancaire ivoirien et, au-delà, dans la sous-région. Le degré de transformation du système bancaire ivoirien demeure élevé en raison de l'insuffisance de ressources longues, liée elle-même à la faiblesse de l'épargne intérieure.

Malgré la stagnation de l'activité, la rentabilité de l'exploitation bancaire s'est nettement redressée en 1999. En 1998, les établissements de crédit avaient en effet largement provisionné les créances douteuses détenues sur les entreprises de négoces de café-cacao. Bénéficiant d'un portefeuille assaini grâce à une plus grande sélectivité de la clientèle, les banques ont ainsi pu limiter leur effort de provisionnement en 1999. Les frais généraux ont toutefois vu leur part dans le produit net bancaire augmenter à 53 %, contre 49 % en 1998. Malgré cette dernière évolution, le résultat net de l'ensemble du système bancaire a progressé sensiblement puisqu'il se situe au-delà du niveau de 1997 (FCFA 31,2 milliards, contre FCFA 28,2 milliards).

## PERSPECTIVES

Selon les projections disponibles, l'économie ivoirienne devrait connaître une croissance très limitée en 2000, vraisemblablement proche de 0 %, dans un contexte économique et politique précaire. Depuis le début 2000, le pays connaît en effet des tensions sociales et politiques récurrentes.

En ce qui concerne les facteurs d'offre, les campagnes agricoles 1999/00 devraient connaître de meilleurs résultats pour le cacao et le café, avec des volumes en progression sensible par rapport aux années précédentes. Toutefois, les effets de quantité devraient être en grande partie neutralisés par le déclin persistant des cours des produits tropicaux sur les marchés internationaux, qui pèsera sur les revenus agricoles et, plus généralement, sur la demande des ménages. Les filières agricoles emploient en effet près de la moitié de la population active et représentent 29 % du PIB ; elles demeurent à cet égard un élément structurant de l'économie, en même temps qu'elles constituent un facteur de vulnérabilité récurrent au regard des aléas climatiques et des fluctuations des cours. La baisse des cours du cacao observée depuis avril 1998 continue ainsi de peser sensiblement sur le rythme de la croissance, ainsi que sur l'équilibre des finances publiques et du solde extérieur. Ce dernier devrait enregistrer une dégradation sensible, compte tenu d'une poursuite de la dégradation des termes de l'échange estimée à -6 % en 2000.

S'agissant des dépenses publiques, le gouvernement de transition reste soumis à de lourdes contraintes budgétaires aggravées par la stagnation de l'activité et par le tarissement des ressources extérieures. La loi de finances rectificative 2000, adoptée le 10 mars 2000, a ainsi réduit les dépenses de l'Etat de FCFA 130 milliards par rapport au budget initial. Les dépenses de fonctionnement ont été amputées de FCFA 35 milliards et les crédits d'investissements de FCFA 95 milliards. Toutefois, le nouveau budget prévoyait une hausse des dépenses de fonctionnement pour six départements ministériels : défense, justice, santé, enseignement et sécurité. En revanche, seul le budget de la défense a bénéficié d'une augmentation de ses crédits d'investissement. Par ailleurs, la loi de finances consacre encore une large part au remboursement de la dette, soit FCFA 756 milliards, dont 167 pour la dette intérieure. Côté recettes, les autorités prévoient une amélioration du recouvrement des impôts, notamment en luttant contre la fraude et la corruption. Dans ce contexte, la demande du secteur public devrait régresser de 12 %. Le déficit budgétaire devrait ainsi se creuser au-delà de 3 % à fin 2000, accentuant la dérive observée en 1999.

L'investissement privé devrait également connaître une sensible décélération, compte tenu du ralentissement des programmes de privatisation et de grands travaux, dans un climat perçu comme particulièrement incertain par les opérateurs économiques. Les exportations seront aussi particulièrement pénalisées par la dépression des cours des produits de base et devraient reculer de 2 %.

À court terme, le retour à la croissance de l'économie ivoirienne est suspendu à la normalisation du processus politique et à la reprise des relations avec les institutions de Bretton Woods. Pour sa part, le FMI subordonne la poursuite de la FRPC aux conditions suivantes :

- L'amélioration de la gouvernance dans les filières cacao et café, notamment en éliminant les facteurs de fraude décelés lors de l'audit de la CAISTAB, et en engageant les poursuites à l'encontre des opérateurs soupçonnés de fraude ou de corruption.
- L'adoption de mesures correctives destinées à juguler le déficit budgétaire : réorganisation des douanes, stabilisation de la masse salariale du secteur public, suppression des dépenses extra-budgétaires.
- Le renforcement du secteur financier : assainissement et réforme des activités bancaires de la Poste ; audit et privatisation (ou liquidation) de la Caisse autonome d'amortissement.
- La privatisation de la compagnie Air Ivoire et de la Société ivoirienne de raffinage (SIR), dans le cadre d'offres publiques concurrentielles et transparentes, parallèlement à une libéralisation de l'importation des produits pétroliers ; poursuite de la libéralisation des filières café-cacao.

A moyen terme, les performances de l'économie ivoirienne seront étroitement liées à la rationalisation en profondeur des finances publiques, ainsi qu'à la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles. De leur application effective dépendront en effet le soutien des partenaires du développement et, plus encore, la mobilisation des ressources du secteur privé extérieur. La croissance des investissements productifs demeure à cet égard une nécessité, d'autant que la mise en place du marché sous-régional ouvre à la Côte d'Ivoire des perspectives de croissance externes prometteuses. Réciproquement, la remise en ordre du marché de l'économie ivoirienne produirait des effets d'entraînement dans l'ensemble de la sous-région.

Le bon déroulement des consultations électoralas programmées en 2000 devrait contribuer à la stabilisation des institutions politiques du pays et à rasséréner les opérateurs économiques. La normalisation des relations avec les bailleurs de fonds, dans ce contexte, permettrait à l'économie ivoirienne de renouer avec une croissance soutenue à l'horizon 2001. Le rétablissement de la croissance est en effet indispensable, d'une part pour limiter les effets sociaux de la nécessaire modernisation de l'économie et, d'autre part, pour financer la réduction de la pauvreté.



# GABON

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 267 667 km<sup>2</sup>.
- **Population :** 1,2 million d'habitants (estimation 1999) ; 73 % de la population est urbanisée. Le Gabon fait appel à une main-d'œuvre étrangère nombreuse (15 % au moins de la population). Taux de croissance démographique : 2,1 % de 1998 à 2015. Densité : 4,3 hab./km<sup>2</sup>. Langue officielle française ; principales ethnies : Fangs, Batékés, Myénés-Mpungwes.
- **Principales villes (1988) :** Libreville (420 000 hab.), Port-Gentil (88 000 hab.), Franceville-Moanda (75 000 hab.), Oyem (23 000 hab.).
- **Régime politique :** Le Président de la République gabonaise, El Hadj Omar Bongo, au pouvoir depuis 1967, a été réélu en 1998 au suffrage universel pour un mandat de 5 ans.

### Economie

- **PIB par habitant :** USD 3 750 (1999)

- **Répartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB	9,8 %	54,9 %*	35,3 %
Population active	68,9 %	13,4 %	17,7 %

\* dont pétrole : 43,2 %

### Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	52,4	Taux d'alphabétisation des adultes :	63,0 %
Taux de mortalité infantile :	8,5 %	Indicateur de dévelop. humain - Classement :	123ème/174

Source : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000

### Accords internationaux

Le Gabon est membre de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). En mai 1996, le Gabon a quitté l'Organisation des Pays exportateurs de Pétrole (OPEP).

### Relations avec la communauté financière internationale

Le Conseil d'administration du FMI avait approuvé, le 8 novembre 1995, un accord au titre d'une Facilité de financement élargie de trois ans d'un montant de DTS 110,3 millions soit 100 % de la quote-part. Trois tirages ont été effectués pour DTS 60,8 millions, le dernier tirage ayant eu lieu en mai 1997. Après cette date, les tirages résiduels prévus n'ont pu avoir lieu en raison des déséquilibres persistants des finances publiques, qui ont conduit au premier semestre 1999 à la clôture de ce programme. La reprise des discussions avec le FMI a abouti en juillet 2000 à la définition d'un programme ouvrant la possibilité d'un accord de confirmation qui pourrait être présenté au Conseil d'administration du FMI à l'automne 2000. Le Gabon avait obtenu en décembre 1995 un cinquième rééchelonnement de sa dette à l'égard des créanciers du Club de Paris, couvrant trois années d'échéances. La troisième phase de ce rééchelonnement, couvrant la période décembre 1997 – décembre 1998, n'a pu être mise en œuvre en raison de l'absence d'accord avec le FMI.

*Les autorités gabonaises ont intégré dans les tableaux des opérations financières de l'État 1997 et 1998 les dépenses et les recettes extrabudgétaires identifiées par le FMI et le Cabinet Mac Kinsey chargé d'un audit des finances publiques. Les recettes et les dépenses publiques ont ainsi été considérablement révisées à la hausse. L'ensemble des données macroéconomiques pour 1997 et 1998 ont été sensiblement modifiées pour être mises en cohérence avec les nouveaux chiffres de finances publiques.*

## ACTIVITÉ

En 1998, une très forte augmentation de la dépense publique avait pu masquer les effets récessifs du recul de la production et des prix du pétrole. Toutefois, le dérapage des dépenses publiques s'était traduit dès le deuxième semestre par l'accumulation d'arriérés par l'Etat. L'ajustement des dépenses budgétaires et les effets déstabilisants de l'irrégularité des paiements de l'Etat ont entraîné en 1999 un net recul du PIB non pétrolier (- 8,5 %). En outre, les effets de la remontée du cours du pétrole ont été retardés par les modalités de la fiscalité pétrolière au Gabon et atténus par la diminution de la production. En volume, le PIB pétrolier a ainsi reculé de plus de 12 %. Au total, le Gabon a connu la récession la plus grave depuis l'indépendance avec une baisse du PIB de 9,7 %.

### Comptes nationaux du Gabon

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999
<b>RESSOURCES</b>				
PIB nominal	3 941,1	4 354,6	3 893,8	3 900,4
dont secteur pétrolier	2 912,6	3 109,0	2 645,2	2 828,6
<b>Importations de biens et services</b>	1 289,4	1 281,7	726,1	1 055,7
Biens	1 028,5	1 245,6	1 248,6	1 071,8
Services	524,8	566,4	650,8	518,0
	503,7	879,2	597,8	553,8
<b>EMPLOIS</b>	3 941,1	4 354,6	3 893,8	3 900,4
<b>Consommation Finale</b>	1 560,9	1 392,4	1 622,0	1 636,5
Publique	308,8	335,8	409,1	352,8
Privée	1 252,1	1 056,6	1 212,9	1 283,7
<b>Formation brute de capital fixe</b>	571,0	978,5	1 033,9	685,0
dont secteur pétrolier	202,2	372,6	356,3	320,7
<b>Exportations de biens et services</b>	1 809,2	1 983,7	1 237,9	1 578,9
Biens	1 674,2	1 762,4	1 130,2	1 473,8
Services	135,0	221,3	107,7	105,1
<b>Épargne intérieure brute</b>	1 351,7	1 716,6	1 023,2	1 192,1
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	780,7	738,1	- 10,7	507,1
Revenus des facteurs	- 378,6	- 590,4	- 438,6	- 470,9
Épargne intérieure nette	973,1	1 126,2	584,6	721,2
<b>Taux d'investissement (en %)</b>	19,6	31,5	39,1	24,2
<b>Variations en pourcentage</b>				
Taux de croissance du PIB en volume	3,6	5,7	2,6	- 9,7
Taux de croissance du PIB pétrolier en volume	1,2	- 1,6	- 4,5	- 12,1
Taux de croissance du PIB non pétrolier en volume	5,1	10,3	6,6	- 8,5
Indice des prix à la consommation en moyenne annuelle	1,8	4,1	2,3	- 0,7
Indice des prix à la consommation en glissement annuel	2,0	2,3	2,6	- 0,8

(a) estimations

Source: Administrations chargées de la Comptabilité Nationale, FMI et BEAC

Le recul du PIB est le résultat d'une forte contraction de la demande intérieure équivalente à 15,8 % du PIB et d'une contribution positive des échanges avec l'extérieur de 6,1 % du PIB en raison de la forte baisse du volume des importations (- 23 %). La consommation a reculé en volume de plus de 17 %, l'investissement de près de 15 %.

Le secteur minier a enregistré une nette récession en 1999. La production de pétrole (15,6 millions de tonnes) a diminué de 11 %, après une baisse de près de 5 % en 1998. Ce repli est dû à l'épuisement progressif des trois principaux champs gabonais (Mandji, Gamba et surtout Rabi). Toutefois, les efforts de productivité réalisés par les principaux opérateurs au Gabon leur ont permis de maintenir leurs coûts de production. L'extraction de manganèse a diminué de près de 9 %. La société exploitante, la Comilog (Compagnie minière de l'Ogooué), a éprouvé des difficultés à évacuer le minerai vers Port-Gentil, en raison des problèmes de fonctionnement du chemin de fer Transgabonais. En outre, les prix mondiaux ont reculé de plus de 6 %, ce qui a entraîné une forte contraction du bénéfice de la Comilog. Les mines d'uranium exploitées par la Comuf ont été définitivement fermées en avril 1999 et les travaux de réhabilitation du site sont en cours ; la production résiduelle s'est élevée à 350 tonnes.

#### Principales productions minières

	1996	1997	1998	1999
Pétrole (millions de tonnes)	18,3	18,5	17,8	15,6
Prix du baril de pétrole gabonais (USD)	20,3	18,1	11,6	17,1
Manganèse (milliers de tonnes métrique)	1 983	1 904	2 092	1 908
Uranium (tonnes métrique)	568	576	736	368

Sources : Autorités gabonaises, BEAC

Deuxième secteur d'activité du pays derrière le pétrole en termes de valeur ajoutée, l'exploitation forestière est de loin le premier en termes d'emploi. Après la forte chute enregistrée en 1998, la production de grumes s'est redressée pour revenir à ses niveaux de 1996. D'une part, les effets de la crise asiatique se sont estompés : la demande en provenance d'Asie s'est raffermie et les prix se sont inscrits à la hausse notamment pour les bois divers. D'autre part, la filière a été réorganisée : la Société nationale des Bois du Gabon (SNBG) a retrouvé, à partir du deuxième semestre 1999, le monopole de l'exportation de l'okoumé et de l'ozigo qui lui avait été enlevé en 1998 ; la SNBG a été restructurée et ses comptes ont été assainis de sorte que les arriérés à l'égard des forestiers (FCFA 14 milliards fin 1998) ont été entièrement apurés en 1999.

#### Production et exportations de grumes

	1996	1997	1998	1999
Production (millions de m <sup>3</sup> )	2,6	2,9	1,9	2,5
Exportations (milliers de m <sup>3</sup> de grumes)	2 409	2 670	1 753	2 375
dont : - Okoumé	1 779	1 849	1 015	1 560
- Ozigo	124	140	478	50
Prix à l'exportation (milliers de FCFA/m <sup>3</sup> )	69,8	82,3	68,9	69,6

Sources : Autorités gabonaises, BEAC

Malgré la hausse de la production, le taux de transformation du bois s'est maintenu, même s'il reste faible. Soutenu par une forte pression de la demande, et encadrée par une SNBG plus efficace et financièrement plus solide, l'activité devrait rester soutenue en 2000. Le reste du secteur agro-industriel, par ailleurs de taille limitée, a enregistré des résultats contrastés. La production de caoutchouc naturel a été divisée par trois (4 100 tonnes) en raison des difficultés financières de la société publique Hevegab. En revanche la production de sucre a augmenté de 40 % après la privatisation de la société sucrière Sosuho.

en dehors de ces secteurs, l'économie gabonaise est entièrement dépendante du marché intérieur et a donc souffert de la baisse de la demande interne. Le BTP, dont le principal client est l'Etat gabonais, a été frappé à la fois par d'importants arriérés de paiements sur les chantiers publics et par la réduction drastique des investissements publics : l'activité a reculé de près d'un tiers.

Le secteur marchand a aussi connu une sévère récession, tout comme l'industrie manufacturière. Dans le secteur secondaire, l'activité n'a progressé significativement que dans le raffinage pétrolier – mais la société publique de raffinage, la Sogara, produit à perte – et dans la distribution d'eau et d'électricité, grâce aux effets de la privatisation de la Société des Eaux et Électricité du Gabon (SEEG) qui avait permis en 1998 une baisse significative des prix.

La récession de l'activité, le début de la remise en ordre des finances publiques après les dérapages de 1997/98 et la rupture des relations avec les institutions de Bretton Woods ne constituaient pas un contexte favorable aux réformes structurelles. Celles-ci se sont néanmoins poursuivies. Ont été privatisées en 1999 : la Compagnie sucrière Sosuho rachetée par un groupe français et l'exploitation du chemin de fer Transgabonais (Octra) concédée à un groupement de forestiers comprenant la SNBG ; en juin 2000 : la société Ciments du Gabon a été vendue à un groupe norvégien et la société de distribution Ceca-Gadis est passée sous le contrôle du secteur privé. Toutefois, les difficultés (problèmes sociaux, tarification, relations avec l'Etat) auxquelles se heurte le nouveau concessionnaire du Transgabonais contrastent avec la réussite de la privatisation de la SEEG. Par ailleurs, dans le cadre de l'ouverture du marché des télécommunications à des opérateurs privés, deux licences d'exploitation de téléphonie mobile cellulaire ont été octroyées et un accord d'interconnexion avec le réseau filaire a été conclu en juillet 2000. Enfin, les autorités gabonaises ont institué en février 1999 un mécanisme d'indexation sur les cours internationaux des prix intérieurs des produits pétroliers de manière à permettre à la Sogara d'équilibrer ses comptes. L'application de ce mécanisme a cependant été suspendue de juin 1999 à avril 2000, puis rétablie.

Le fait que la hausse des prix internationaux du pétrole et la baisse des tarifs du téléphone n'aient pas été répercutées dans les prix intérieurs a contribué au recul de l'indice général des prix (- 0,7 % en moyenne et - 0,8 % en glissement). Le principal facteur de la baisse des prix a cependant été la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Ce sont les produits alimentaires locaux ou importés de la sous-région qui ont enregistré les plus fortes baisses de prix, tandis que les prix des produits importés progressaient légèrement.

## FINANCES PUBLIQUES

Les données du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) pour 1997 et 1998 ont été fortement révisées à la hausse en raison de la prise en compte de recettes et de dépenses extrabudgétaires. Ce TOFE fait apparaître l'ampleur du dérapage des dépenses de l'Etat en 1997 (+ 51 %, mais les dépenses extrabudgétaires de 1996 n'ont pas été comptabilisées) et, surtout, en 1998 (+ 31 %). Dans ce contexte, la forte réduction des dépenses publiques en 1999 (- 38 %) et du déficit budgétaire, passé de - 14 % du PIB en 1998 à - 0,2 % en 1999, doit être interprétée davantage comme un retour à la normale que comme un véritable effort d'ajustement.

En 1999, les recettes totales ont continué à reculer (- 13,5 %). Les recettes pétrolières ont baissé de près de 26 %. La redevance qui est assise sur le chiffre d'affaires des compagnies pétrolières a bien pris en compte la hausse des prix du pétrole en 1999. Quant à l'impôt sur les sociétés pétrolières, il est acquitté sous forme d'avances sur recettes calculées à partir d'un cours du pétrole négocié en début d'année et qui

n'est révisé qu'en cas de très forte variation des prix internationaux. La régularisation des recettes n'intervient qu'au début de l'année suivante. Les recouvrements d'impôts sur les sociétés pétrolières en 1999 reflètent donc le faible niveau des cours du fin 1998-début 1999.

Les recettes non pétrolières ont légèrement progressé (+ 1,5 %), de sorte que le taux de prélèvement sur le PIB non pétrolier est passé de 21,7 % à 23,5 %. Les recettes douanières ont diminué de 21,2 % : les taxes à l'importation ont reculé de près de 28 %, soit une contraction plus forte que celle des importations (- 20 %) ; les taxes à l'exportation qui concernent essentiellement les grumes ont presque doublé mais restent une ressource d'appui (FCFA 19 milliards en 1999). Les autres recettes fiscales ont progressé de plus de 20 %.

Pour ce qui est des dépenses publiques, les dérapages considérables des années 1997 et 1998 avaient surtout concerné les postes « achats de biens et services », « transferts et subventions » et « dépenses en capital sur ressources internes », sur lesquels sont ventilées *ex post* les dépenses extrabudgétaires. La redistribution opérée par les autorités gabonaises sous forme de libéralités ou d'investissements publics s'était considérablement amplifiée dans la période précédant les élections présidentielles de décembre 1998. Ces trois postes de dépenses se sont fortement contractés en 1999. Les achats de biens et services et les investissements publics financés par des ressources locales sont revenus à leur niveau des années 95 et 96. Mais les transferts et subventions, bien que réduits de 60 %, sont restés à un niveau élevé (FCFA 126 milliards) justifié, selon les autorités gabonaises, par les dépenses de sécurité intérieure et de « souveraineté » ainsi que la prise en charge des réfugiés congolais.

Le déficit budgétaire s'est fortement contracté, passant en base engagements, dont compris, de FCFA 369,4 milliards à FCFA 4,4 milliards. En 1998, l'État gabonais avait financé le déficit par accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs, par des tirages sur son compte d'avances à la BEAC et par émission d'obligations cautionnées. En 1999, l'Etat a dû réduire ses engagements à l'égard de la BEAC en raison de la baisse du plafond statutaire et a choisi de diminuer son endettement intérieur (remboursement d'arriérés internes pour FCFA 83 milliards, émission d'obligations cautionnées revenus de FCFA 157 milliards à FCFA 37 milliards). Par contre, comme en 1997, l'État gabonais n'a réglé qu'une très faible partie du service de sa dette et a accumulé de lourds arriérés extérieurs (FCFA 246 milliards).

La loi de finances pour 2000, votée en décembre 1999, reposait sur des hypothèses prudentes : prix du baril de pétrole à USD 15 et cours du dollar à FCFA 600, entraînant un léger recul des recettes. Dans ce contexte, les crédits budgétaires étaient réduits de plus de 10 %.

Les principales mesures d'économie portaient sur :

- les achats de biens et services grâce à un effort de centralisation, de rationalisation et de contrôle de l'ordonnancement ;
- les dépenses de transferts et subventions, malgré la hausse des allocations familiales ;
- la masse salariale avec la suppression d'emplois fictifs et la diminution du nombre de conseillers dans les ministères et des hauts commissaires; les autorités gabonaises avaient cependant dû abandonner un projet de diminution des salaires nominaux annoncé en décembre 1999.

Au cours du premier semestre 2000, le prix élevé du pétrole a conduit à une forte révision à la hausse des recettes budgétaires et à un certain relâchement de la discipline inscrite dans la loi de finances ; un collectif budgétaire a été approuvé par le Parlement en juillet 2000. Plusieurs mesures d'économie ont ainsi été retardées ou édulcorées.

Tableau des opérations financières de l'État gabonais

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>755,1</b>	<b>1 030,1</b>	<b>912,2</b>	<b>789,7</b>
<b>Recettes</b>	<b>755,1</b>	<b>1 030,1</b>	<b>912,2</b>	<b>789,7</b>
Recettes fiscales non pétrolières	306,0	385,9	413,5	419,7
Recettes pétrolières	449,1	644,2	498,7	370,0
Dons extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>DÉPENSES TOTALISÉES ET PRÊTS NETS</b>	<b>647,8</b>	<b>980,2</b>	<b>1 281,5</b>	<b>794,1</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>502,1</b>	<b>630,6</b>	<b>918,8</b>	<b>675,2</b>
Salaires	184,0	195,7	204,9	214,1
Intérêts	173,1	192,0	201,6	195,3
Intérêts sur la dette intérieure	25,2	29,1	24,3	25,6
Intérêts sur la dette extérieure	147,9	162,9	177,3	170,3
Autres dépenses courantes	145,0	242,9	512,3	265,2
<b>Dépenses en capital</b>	<b>144,1</b>	<b>349,6</b>	<b>362,8</b>	<b>118,9</b>
Dépenses budgétaires	79,1	295,9	333,9	89,7
Dépenses financées sur emprunts extérieurs	65,0	53,8	28,9	29,2
<b>Dépenses de restructuration</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons) *</b>	<b>345,4</b>	<b>295,7</b>	<b>- 138,9</b>	<b>220,1</b>
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS **</b>	<b>107,3</b>	<b>49,9</b>	<b>- 369,4</b>	<b>4,4</b>
<b>ARRIÉRÉS</b>	<b>- 125,1</b>	<b>- 5,9</b>	<b>247,4</b>	<b>163,2</b>
Arriérés intérieurs	- 125,1	- 5,9	20,4	82,9
Arriérés extérieurs	0,0	0,0	227,0	248,1
<b>SOLDE (base caisse) ***</b>	<b>- 17,8</b>	<b>44,0</b>	<b>- 122,0</b>	<b>158,8</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>17,8</b>	<b>- 44,0</b>	<b>122,0</b>	<b>- 158,7</b>
<b>Financement intérieur</b>	<b>- 64,9</b>	<b>- 40,0</b>	<b>265,8</b>	<b>- 12,2</b>
Bancaire	16,4	- 21,2	122,3	- 21,4
Non bancaire	- 48,5	- 18,8	143,5	9,2
<b>Financement Extérieur</b>	<b>82,7</b>	<b>- 4,0</b>	<b>- 143,8</b>	<b>- 146,5</b>
Irages sur emprunts	101,5	53,8	28,9	29,2
Amortissements sur emprunts dette extérieure	- 191,5	- 200,7	- 191,7	- 193,7
Réaménagement de la dette extérieure	150,8	172,9	0,0	0,0
Divers	21,9	20,0	19,0	18,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,1
<b>PIB nominal</b>	<b>2 912,6</b>	<b>3 109,0</b>	<b>2 845,2</b>	<b>2 828,6</b>
<b>En pourcentage du PIB</b>				
<b>Recettes totales (hors dons)</b>	<b>25,9</b>	<b>33,1</b>	<b>34,5</b>	<b>27,9</b>
Dépenses courantes	17,2	20,3	34,7	23,9
Solde :				
base engagements	3,7	1,6	- 14,0	- 0,2
base caisse	- 0,6	1,4	- 4,6	5,6

(a) estimations

\* Solde primaire = recettes courantes - dépenses courantes (hors intérêts sur dette publique) - dépenses en capital (hors celles financées sur

ressources extérieures) - dépenses de restructuration - prêts nets

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

Sources : Administrations économiques et financières, FMI et BEAC

Par ailleurs, l'État a engagé une restructuration de sa dette interne :

- à la suite de vérifications, FCFA 333 milliards de créances des entreprises sur l'État ont été annulées ;
- l'État a proposé aux créanciers non bancaires les plus importants une restructuration de sa dette intérieure aux conditions suivantes : paiement immédiat de 15 % et rééchelonnement du reste sur dix ans au taux de 5 % , les autres créanciers ont été remboursés;

- les banques commerciales et l'État ont trouvé un accord sur la dette issue de la convention de Libreville. Au titre de cette convention, signée après la dévaluation du franc CFA, la dette de l'État auprès des banques commerciales avait été multipliée par deux et rééchelonnée sur 10 ans. Les banques ont accepté le règlement de 25% de cette dette au 31 mars 2000 contre l'annulation d'un montant équivalent ; au total, le désendettement de l'État auprès du secteur bancaire atteindrait FCFA 47 milliards en 2000.

## COMPTES EXTÉRIEURS

### Balance des paiements du Gabon

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	320,1	12,5	- 542,4	- 44,6
<b>Balance commerciale</b>	1 149,5	1 196,1	479,4	955,8
Exportations	1 874,3	1 762,4	1 130,1	1 473,8
Pétrole	1 334,1	1 377,6	844,9	1 126,4
Bois tropicaux	214,5	230,5	130,9	201,8
Manganèse	79,2	89,1	83,2	83,3
Uranium	14,1	11,7	16,4	7,8
Autres	32,4	53,5	54,7	54,5
Importations	524,8	566,3	650,7	518,0
Secteur pétrolier	106,0	244,4	178,5	145,9
secteur minier	3,7	4,2	3,4	3,7
secteur forestier	4,9	4,6	4,5	4,9
secteur public	7,3	6,7	7,6	7,5
Autres	402,9	306,5	456,7	356,0
Services	- 747,3	- 1 048,3	- 928,7	- 918,6
Fret et Assurance	- 121,4	- 124,3	- 142,8	- 113,7
Revenus des Investissements	- 378,6	- 590,4	- 438,6	- 470,9
dont intérêts dette extérieure publique	- 147,9	- 162,9	- 177,3	- 170,3
dont intérêts dette extérieure privée	- 236,1	- 431,7	- 266,0	- 305,2
Services officiels	3,1	- 6,6	- 8,7	- 6,3
Voyages et séjours	- 84,2	- 120,6	- 110,1	- 91,4
Autres services privés	- 162,6	- 174,5	- 191,0	- 204,3
Autres transports et autres assurances	- 3,6	- 31,9	- 37,5	- 33,0
<b>Transferts unilatéraux</b>	- 82,1	- 135,3	- 93,1	- 80,8
Secteur privé	- 103,0	- 135,3	- 116,1	- 103,8
Secteur public	20,9	0,0	23,0	23,0
<b>FLUX FINANCIERS</b>	- 280,4	- 96,8	174,9	- 136,8
Long terme	- 87,5	- 113,5	56,0	- 100,3
Secteur public	- 90,0	- 146,9	- 162,8	- 164,5
Secteur privé	2,5	33,4	218,8	64,2
Court terme	- 172,9	16,7	118,9	- 36,5
Bancaires et postaux	- 35,0	24,4	- 0,7	10,1
Autres	- 137,9	- 7,7	119,6	- 46,6
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	- 190,0	- 35,5	- 25,3	- 70,5
<b>BALANCE GLOBALE</b>	- 130,4	- 119,8	- 392,8	- 251,9
<b>FINANCEMENT</b>	130,4	120,0	392,7	251,9
Variations des réserves officielles (Baisse +)	- 42,3	- 22,9	146,7	- 12,2
Variations des actifs extérieurs (Baisse -)	0,0	0,0	227,0	248,1
Financements exceptionnels	172,7	142,9	19,0	18,0
Rééchelonnements déjà obtenus	150,8	122,9	0,0	0,0
Annulation de dettes	21,9	20,0	19,0	18,0

(a) estimations

Source : BEAC

Après avoir atteint un maximum historique en 1997, l'excédent commercial s'était contracté de 60 % en 1998, essentiellement en raison d'une dégradation des termes de l'échange de près de 30 %. L'inversion du phénomène en 1999 – les termes de l'échange se sont appréciés de 34 % – a permis un rétablissement de l'excédent commercial au niveau des années 94/95.

En 1999, les recettes d'exportation de pétrole ont progressé d'un tiers : la hausse des prix internationaux et la baisse de la décote moyenne du pétrole gabonais ont compensé le recul du volume des exportations (- 14 %). Pour les recettes d'exportation de bois, qui ont progressé de plus de 54 %, la hausse des prix s'est ajoutée à celle des quantités exportées (+ 52 % pour les grumes). Les importations ont reculé de plus de 20 %, revenant à leur niveau de 1996. Ce recul est dû à la baisse des importations du secteur pétrolier et, surtout, à la forte contraction de la demande intérieure. La forte diminution du déficit des transactions courantes, revenu de 20,5 % du PIB en 1998 à 1,6 % du PIB en 1999, reflète essentiellement l'amélioration de l'excédent commercial. Elle est imputable pour moitié à l'augmentation du solde des opérations courantes du secteur pétrolier qui a atteint FCFA 430 milliards.

En 1998, le Gabon avait bénéficié d'entrées nettes de capitaux importantes (FCFA 175 milliards), grâce à des investissements directs nets de FCFA 241 milliards. En 1999, au contraire, il y a eu des sorties de capitaux importantes (- 137 milliards) dues à des investissements directs nets plus faibles (FCFA 44 milliards). Ainsi, les investissements directs nets du secteur pétrolier ont-ils été réduits de plus de 80 %, passant de FCFA 356 milliards en 1998 à FCFA 61 milliards. Le secteur pétrolier a engendré des entrées de capitaux nettes de FCFA 19 milliards contre FCFA 382 milliards en 1998, de sorte qu'en dépit de la forte augmentation des recettes courantes, l'excédent global de la balance des paiements du secteur pétrolier est inférieur de près de FCFA 120 milliards à celui de 1998.

Comme en 1998, le déficit de la balance globale a été financé par accumulation de lourds arriérés extérieurs. Cependant, ce déficit de la balance globale s'est sensiblement réduit, permettant au Gabon d'améliorer sa position à la BEAC au titre des disponibilités extérieures.

#### Balance des paiements simplifiée du secteur pétrolier

(en milliards de francs CFA)

	1996	1997	1998	1999
Exportations	1 334,1	1 377,6	844,9	1 126,4
Importations	106	244,4	178,5	145,9
Services nets*	- 351,3	- 745,0	- 481,7	- 551,1
Solde courant	876,8	388,2	184,7	429,4
Mouvements de capitaux	- 80,5	330,6	387,4	19,0
dont investissements directs	57,9	266,8	356,5	61,0
Solde global	796,3	718,8	567,1	448,4

\*y compris transferts sans contrepartie

Source : BEAC

Selon les données publiées par la Banque mondiale, la dette du Gabon dépassait USD 4,4 milliards fin 1998, soit environ 90 % du PIB. Du fait de l'accumulation d'arriérés extérieurs et de la faible progression du PIB en valeur, ce ratio d'endettement a encore progressé en 1999. Selon les autorités gabonaises, le montant des arriérés extérieurs atteignait FCFA 475 milliards (17 % du PIB) fin 1999 et FCFA 606 milliards à fin juin 2000.

Comme l'essentiel de l'endettement, y compris les rééchelonnements en Club de Paris, a été contracté à des conditions non concessionnelles, le service de la dette est relativement lourd. En l'absence de rééchelonnement des échéances dues au Club de Paris, le service théorique s'est élevé en 1999 à FCFA 350 milliards, soit 22 % des exportations de biens et services.

**Dette extérieure du Gabon**

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1897	1998
<b>DETTE A COURT ET LONG TERME</b>	4 360	4 311	4 278	4 424
Dette à long terme	3 976	3 972	3 865	3 833
Dette publique garantie	3 976	3 972	3 665	3 633
Dette privée non garantie	0	0	0	0
Recours aux crédits FMI	97	120	131	113
Dette à court terme	287	219	482	478
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	0	0	0	79
envers créanciers publics	0	0	0	77
envers créanciers privés	0	0	0	2
<b>Pour mémoire</b>				
Arriérés sur principal de dette à long terme	26	0	0	85
envers créanciers publics	0	0	0	84
envers créanciers privés	26	0	0	1
Crédits à l'exportation	2 066	2 153	2 485	2 223
Indicateurs de dette (en pourcentage)				
Dette totale/export biens et services	148,9	123,6	129,4	173,1
Dette totale/PNB	102,8	87,5	95,6	90,7
Service dette/exports biens et services	15,6	11,0	13,1	12,0
Intérêts dette/export biens et services	8,2	7,1	7,9	8,7
Dette multilatérale/dette totale	13,5	13,5	12,3	12,5

Source : Banque mondiale

**SYSTÈME BANCAIRE**

Le système bancaire gabonais comptait au 31 décembre 1999 huit banques et sept établissements financiers. La Banque populaire du Gabon agréée par la COBAC en 1996 a été mise sous administration provisoire en 2000. La succursale de la Fibra au Gabon a cessé ses activités le 31 mars 2000 à la suite de la fermeture de la Fibra par le groupe Total-Eif. La banque Paribas s'est retirée du capital de la Banque gabonaise et française internationale (BGFI) en novembre 1998 au profit d'investisseurs locaux et la BGFI a signé un accord d'assistance technique avec le Crédit commercial de France. Elle a par ailleurs développé ses activités dans la sous-région en ouvrant une succursale au Congo et en prenant une participation dans l'UBAC (Union bancaire d'Afrique centrale).

Tout comme le deuxième semestre 1998, le début de l'année 1999 a été difficile pour le secteur bancaire. L'accumulation par l'État d'arriérés intérieurs a provoqué des tensions de trésorerie chez les principaux clients des banques. Dans le même temps, celles-ci ont souffert des défauts de paiement de l'État, de la SNBG et de nombreuses entreprises de la filière bois. Les tensions sur la liquidité bancaire se sont traduites par une forte hausse des taux sur le marché interbancaire mais ce mouvement s'est progressivement estompé au deuxième semestre. En effet, sur l'ensemble de l'année les dépôts (+ 3,5 %) ont augmenté plus vite que les crédits (+ 0,6 %).

Les crédits à l'économie ont légèrement progressé (+ 1 %), à un rythme qui contraste avec la contraction du PIB non pétrolier en valeur (- 7,6 %). Les entreprises ont en partie financé les arriérés de paiement de l'État à leur égard par recours au crédit. L'endettement net de l'État à l'égard du secteur bancaire est resté stable. Malgré une forte augmentation des créances douteuses, les résultats du secteur bancaire sont restés satisfaisants et le taux de marge nette élevé.

**Situation simplifiée du système bancaire gabonais**

(en milliards de francs CFA courants)

ACTIF	1997	1998	1999	PASSIF	1997	1998	1999
Trésorerie et divers	98	107	110	Trésorerie et divers	131	152	168
Crédits à l'Etat	148	124	124	Dépôts de l'Etat	79	62	63
Crédits à l'économie	310	319	322	Dépôts du secteur privé	280	281	292
Créances douteuses nettes			27	Fonds propres	130	132	134
Valeurs immobilisées	64	77	74	Total	620	627	657
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>627</b>	<b>657</b>	Taux de marge nette (%) (résultat net/produit net bancaire)	33,6	33,5	26,1
				Coefficient de rentabilité (%) (résultat net/fonds propres)	15,7	16,3	12,2

Source : Commission bancaire d'Afrique centrale (Cohac)

Les résultats du secteur bancaire devraient être meilleurs en 2000 grâce au règlement d'une partie de la dette bancaire issue de la convention de Libreville (cf. supra). Toutefois, pour les années ultérieures, le secteur bancaire se trouvera privé de cette source de profits exceptionnels.

**PERSPECTIVES**

En 2000, l'économie gabonaise devrait poursuivre sa convalescence grâce à la progression des prix du pétrole (une augmentation d'un USD du prix du baril entraîne une croissance des recettes pétrolières de l'Etat d'environ FCFA 50 milliards dont une partie est versée l'année suivante). La consommation privée devrait progresser grâce au remboursement par l'Etat d'arriérés intérieurs, à la progression de la masse salariale de la fonction publique et à l'augmentation des recettes pétrolières. En outre, plusieurs projets en cours devraient contribuer à soutenir l'activité : construction d'une unité de production d'agglomérés de manganèse par la Comilog, pour un montant de FCFA 50 milliards, achèvement d'une centrale thermique de 200 GWH à Libreville, achat de matériel roulant et travaux de maintenance pour le Transgabonais consécutifs à la privatisation de l'Octra, auxquels s'ajoute la construction de plusieurs unités de transformation du bois.

Cependant, l'économie gabonaise devrait continuer à souffrir de deux facteurs récessifs : la baisse de la production et des investissements pétroliers, une réduction –modérée– des dépenses publiques dans le cadre du plan d'ajustement budgétaire pour résorber les arriérés. Au total, le PIB devrait stagner, voire légèrement régresser.

Le programme de réforme structurelle devrait se poursuivre. Le code minier, le code forestier, le code du travail, le code de la sécurité sociale et une nouvelle loi pétrolière devraient être adoptés par le Parlement. Plus généralement, le cadre juridique des affaires sera mis en conformité avec les textes harmonisés de l'Ohada et avec la charte des investissements de la CEMAC. Le désengagement de l'Etat devrait s'accélérer, notamment dans trois secteurs : l'agro-industrie avec la privatisation d'Hevégab (hévéaculture, caoutchouc), Agripog (horticulture, maraîchage), Agrogabon (palmiers à huile) pour lequel un appel d'offres a été lancé en juin 2000, Siacb (aviculture), Eualeco et Smag (meunerie), l'industrie avec la cession de Pizolub (lubrifiants), SGEPP (stockage des produits pétroliers) et Sogafuts (emballage), les transports publics avec la cession des participations majoritaires de l'Etat dans la Sonatrach (transports maritimes), la SNAT (accotrage), Air-Gabon (transport aérien) et la concession de la gestion des ports (Oprag). Enfin, la restructuration de l'Office des postes et télécommunications (Opt) par la séparation de ces deux activités et la privatisation des télécommunications devrait suivre son cours.

À plus long terme, faute de perspectives suffisantes de diversification, l'avenir de l'économie gabonaise reste largement dépendant de ses activités traditionnelles, notamment de l'exploitation du pétrole qui a contribué en 1999 à plus de 37 % du PIB. Or, la production de pétrole devrait encore diminuer en 2000 pour se situer autour de 13,5 millions de tonnes. Le déclin des champs de Mandji et de Rabi sera en partie compensé par la mise en production des champs d'Atora et Kowe retardée par la baisse des prix de 1998 et la montée en puissance des puits de Limandé, de Panthère-Nzé et de Tchatamba. Sauf nouvelles découvertes, la baisse de la production devrait ensuite s'accélérer : en 2005, selon les prévisions des compagnies pétrolières, le Gabon produirait moins de 7 millions de tonnes, soit une chute de plus de 60 %, par rapport au pic de 1997. L'effet de ce déclin sur les recettes serait amplifié par l'augmentation des coûts de production pour les champs vieillissants. Toutefois, bien qu'au cours des dix dernières années les résultats de la prospection aient été globalement décevants, l'attribution de permis dans l'offshore très profond (8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> round) devrait entraîner une intensification de l'exploration et augmenter la probabilité d'une découverte.

Le domaine minier hors hydrocarbures pourrait offrir un potentiel de développement à moyen terme. Toutefois, les ressources identifiées n'ont donné lieu jusqu'à maintenant qu'à un seul projet : l'exploitation du niobium de Maboumié, en vue de laquelle s'est constitué, en novembre 1999, un consortium, la Somima. Plusieurs sociétés aurifères poursuivent leurs explorations sur le territoire gabonais.

Enfin, la forêt qui couvre près de 70 % du territoire reste sous-exploitée puisque le plafond de ressources exploitables est estimé à au moins 3 millions de m<sup>3</sup>. La déforestation est pourtant rapide en raison d'une mauvaise organisation de l'exploitation et d'une insuffisante protection des ressources. Ainsi, selon la FAO, la superficie de la forêt aurait reculé de près de 10 % depuis 1980. L'association des exploitants à la gestion durable des écosystèmes forestiers [les concessions forestières d'aménagement durable dont les superficies vont de 50 000 à 200 000 hectares remplaceront les permis industriels d'une superficie de 15 000 à 200 000 hectares] devrait permettre une rationalisation et une amélioration de la productivité et favoriser une gestion plus durable.

Cependant, les ressources minières et forestières ne pourront compenser que partiellement la baisse probable de la rente pétrolière. Pour amortir les effets de cette baisse, une partie significative de la rente pétrolière doit désormais être épargnée pour accélérer le désendettement et les efforts de diversification de l'offre et de rigueur budgétaire doivent être intensifiés.

GUINÉE-  
BISSAU

SÉNÉGAL

ESTATE

## ● Chef-lieu de Région

#### **Autre localité**

N.B. Biessau est un secteur autonome

LES COMMUNICATIONS

הנחיות

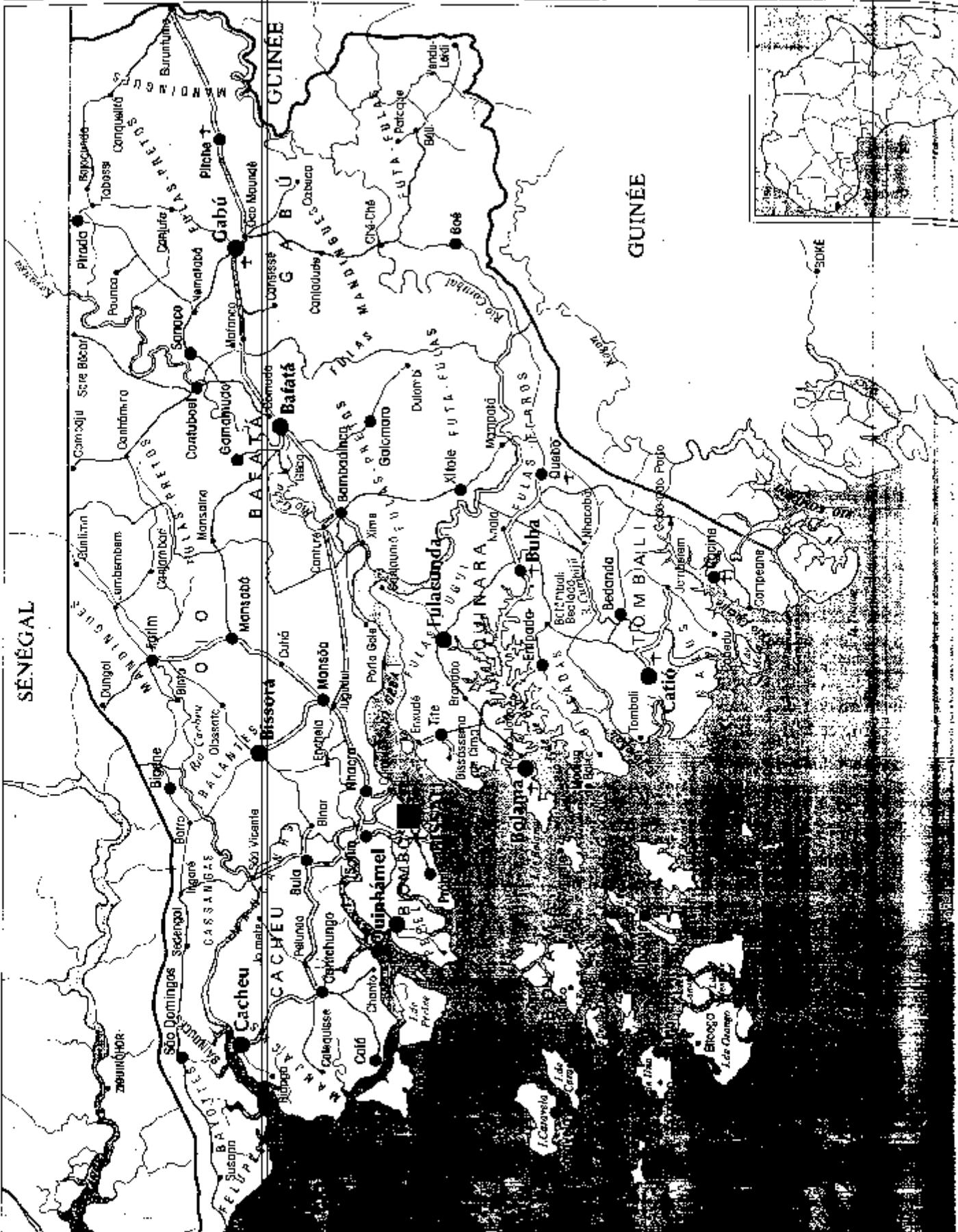
- viabilité

Piste de vitesse  
inégalité

L'unità della Regione

Groupes ethniques

25 km



# GUINÉE-BISSAU

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 36 125 km<sup>2</sup>
- **Population :** 1,2 million d'habitants (estimation 1999). Une trentaine d'ethnies y cohabitent : Balantes, Peuls, Manjaks, Beafadas, Bijagos... Part de la population rurale : 80 %. Densité : 30 habitants/km<sup>2</sup>. Taux de croissance démographique : 2,0 % de 1998 à 2015.
- **Principales villes :** Bissau (250 000 hab). Cacheu, Bafata et Gabu ne dépassent pas 20 000 habitants
- **Régime politique :** M. Joao Bernardo Vieira était au pouvoir depuis 1980, annéc du coup d'État contre le premier Président, M. Luis Cabral. Monsieur Viera avait été élu Président de la République en juillet 1994, pour cinq ans. Mais à la suite d'une rébellion militaire, le pays a connu une situation de guerre civile du mois de juin au mois de novembre 1998. L'élection à la Présidence de la République de M. Kumba Yala, candidat de l'opposition, le 16 janvier 2000, marque le retour de ce pays à une vie démocratique normale. Le premier ministre est M. Caetano N'Tchama.

### Économie

- **PIB par habitant :** USD 178 (1999)
- **Répartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB (1998)	62,4 %	12,7 %	24,9 %
Population active (1997)	79,2 %	4,8 %	16,0 %

### Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	44,9	Taux de scolarisation dans le secondaire :	24,1 %
Taux de mortalité infantile :	13 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	16,4 %
Taux alphabét. des adultes :	36,7 %	Indicateur de develop. humain - Classement :	169ème/174

*Source : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000*

### Accords internationaux

La Guinée-Bissau est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle fait partie des organisations de la Francophonie et de la nouvelle communauté des pays lusophones. Depuis le 5 mars 1997, elle est le huitième membre de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et elle est membre de la Zone franc, depuis le 17 avril 1997.

### Relations avec la communauté financière internationale

En janvier 1995, la Guinée-Bissau avait conclu avec le FMI un accord triennal, couvrant la période 1995/1998, renforcé en mars 1997 pour accompagner l'adhésion du pays à la Zone franc. La rébellion de juin 1998 s'est produite au moment de son achèvement. Elle venait en outre d'être déclarée prééligible à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le 13 septembre 1999, le FMI a approuvé l'accord à la Guinée-Bissau d'une assistance post-conflit de DTS 2,13 millions (15% du quota). Le décaissement d'une deuxième assistance a été approuvé le 7 janvier 2000, représentant DTS 1,42 millions (10% du quota). Un programme d'urgence de soutien au redressement économique (Emergency rehabilitation and recovery credit ou ERRC) de la Banque Mondiale a été approuvé au mois de mai 2000. Il inclut le financement de la démobilisation des troupes bissau-guinéennes. Pour le moment, le projet aurait un coût global de USD 25 millions, dont seulement USD 10 millions sont financés. Le FMI a encouragé les autorités nationales à préparer un programme pour la mise en œuvre d'une Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) triennale, permettant au pays d'être rapidement éligible à l'Initiative PPTE. Dans cette optique, les autorités nationales préparent actuellement un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CISP). Un passage en Club de Paris pour un traitement de flux pourrait être envisagé d'ici la fin de l'année.

**Chronologie de la crise politique en Guinée-Bissau**

<i>Juin 1998</i>	<i>Début du soulèvement militaire par une attaque de l'état-major de l'armée de terre à Bissau. La rébellion d'une partie de l'armée a pour origine le limogeage du chef d'état-major des armées, le Général Mané, accusé d'être impliqué dans une affaire de trafic d'armes vers la Casamance et qui prend la tête de la junte. La mutinerie prend une dimension régionale avec l'intervention de troupes du Sénégal et de Guinée-Conakry en faveur du régime du Président Vieira. Les Chefs d'État africains, réunis pour le sommet de l'OUA, apportent également leur soutien au Président Vieira.</i>
<i>Juillet 1998</i>	<i>Après trois semaines de combats violents, le conflit s'enlise à Bissau où ne se dessine aucune solution politique. Sur le plan humanitaire, la situation est devenue catastrophique, l'insurrection ayant provoqué un exode massif des populations de la capitale vers l'intérieur du pays.</i>
<i>Août 1998</i>	<i>Médiation de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Le Gouvernement et la junte militaire signent un accord de cessez-le-feu au Cap Vert le 25 août.</i>
<i>Septembre 1998</i>	<i>Échec des négociations d'Abidjan le 16 septembre. Malgré les efforts des médiateurs ivoiriens, lusophones et africains, la délégation des rebelles, sans remettre en cause le cessez-le-feu, refuse de signer les accords proposés, posant comme préalable le principe du retrait des contingents sénégalais et guinéens.</i>
	<i>La rébellion prend le contrôle de l'ensemble du territoire bissau-guinéen. Le 25 septembre, le Président Vieira lance un appel à la paix et à la reprise du processus démocratique et accepte le principe d'un gouvernement de réconciliation nationale.</i>
<i>Novembre 1998</i>	<i>Les belligérants signent le 2 novembre, sous l'égide de la CEDEAO, à Abuja, un accord de paix mettant fin à cinq mois de guerre civile. L'accord prévoit le retrait de Guinée-Bissau de toutes les forces étrangères, y compris des rebelles casamancais, le déploiement d'une force d'interposition à la frontière du Sénégal et l'organisation d'élections législatives et présidentielles d'ici la fin 1999.</i>
<i>Janvier 1999</i>	<i>Un nouveau Gouvernement d'Union nationale est formé. Dirigé par le Premier ministre Francisco Hadjul, conseiller juridique de la junte militaire et ancien chef de cabinet du Chef de l'État, il est composé de huit membres désignés par le Président Vieira et de huit autres nommés par le Général Mané.</i>
<i>Mai 1999</i>	<i>Le 7 mai, après de courts affrontements avec la garde présidentielle, l'armée bissau-guinéenne, sous les ordres du Général Mané, met en fuite le Président Vieira qui avait perdu progressivement tout appui politique. Le 11 mai, M. Malam Bacai Sanha, Président de l'Assemblée nationale, est nommé, conformément à la constitution, Président par intérim de la République de Guinée-Bissau jusqu'aux élections générales annoncées pour le 28 novembre 1999.</i>
	<i>Le 25 mai, la CEDEAO décide le retrait de la force d'interposition (ECOMOG), en place depuis le début de l'année.</i>
<i>Juin 1999</i>	<i>Le 11 juin, le Président Vieira obtient l'asile politique au Portugal.</i>
<i>Novembre 1999</i>	<i>Le 28 novembre, premier tour des élections présidentielles et élections législatives. Les élections législatives sont remportées par le Parti de la Rénovation Sociale, parti d'opposition. Le PAIGC n'est plus que le troisième parti en nombre d'élus.</i>
<i>Janvier 2000</i>	<i>Le 16 janvier, tenue du second tour des élections présidentielles et victoire du représentant du Parti de la rénovation sociale, M. Kumba Yala.</i>

## ACTIVITÉ

En 1999, la situation économique de la Guinée-Bissau est restée fortement affectée par la guerre civile, qui a débuté en juin 1998 et a entraîné des affrontements armés pendant cinq mois, et par une forte instabilité qui a perduré jusqu'au milieu de 1999.

La signature, en mars 1997, du troisième accord annuel, au titre de la FASR s'inscrivait dans le cadre de l'adhésion de la Guinée-Bissau à l'UEMOA et de son entrée dans la Zone franc, conduisant au remplacement du peso par le franc CFA, sur la base de 1 franc CFA contre 65 pesos guinéens. L'approbation de la revue à mi-parcours est intervenue en février 1998 et un nouveau programme aurait dû être conclu en juillet 1998. Les premiers résultats économiques enregistrés à la suite de l'entrée dans la Zone franc étaient encourageants : chute de l'inflation, encore supérieure à 50 % en 1995 et 1996, à 16,8 % en 1997 et à 10,8 %, en rythme annuel, en juin 1998, croissance du PIB autour de 5 % entre 1995 et 1997.

Les affrontements armés, qui ont eu lieu de juin à novembre 1998, ont dévasté les infrastructures, déjà modestes, d'un pays classé parmi les plus pauvres du monde et provoqué d'importants déplacements de population. Une économie parallèle s'est progressivement mise en place utilisant les ressources en devises. Les indicateurs macro-économiques ne reflètent en 1998 qu'une partie des conséquences économiques d'un tel conflit et ils n'avaient dès lors qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent pas donner la mesure de la désorganisation de l'administration du pays, de la non-perception de l'impôt, du non-paiement des fonctionnaires et de la fermeture des banques. En outre, les dégâts ont été considérables, surtout à Bissau où l'essentiel des combats s'est déroulé en pleine ville.

Une mission du FMI a examiné, en avril 1999, les conditions de la reprise d'un dialogue avec les nouvelles autorités de Guinée-Bissau. Un mémorandum de politique économique pour 1999, assorti d'un programme de redressement, avait été élaboré. Ce mémorandum prévoyait la réalisation de deux mesures structurelles avant la fin de l'année :

- la recapitalisation, par l'État, de la première banque du pays, la Banco Internacional ;
- la scission de la Société nationale d'Électricité en une société de patrimoine et une société de gestion affiliée à un investisseur privé.

Au mois de mai 1999, les nouveaux affrontements ont retardé la mise en œuvre de ces réformes. Cependant, avec le retour de la paix, les perspectives macroéconomiques se sont considérablement améliorées au cours de l'année 1999. La progression du PIB en volume a été de 6,9% après un déclin de 28% en 1998. La plupart des personnes déplacées durant le conflit ont regagné la capitale. Plus de la moitié des maisons endommagées a été restaurée. Les administrations des impôts et des douanes ont été remises en état de fonctionner. La réouverture de l'aéroport au mois de juillet 1999 conditionnait le retour des cadres réfugiés au Sénégal ou au Portugal, parmi lesquels de nombreux enseignants et personnels de santé.

Cependant, la reconstruction des infrastructures administratives et des services sociaux n'a pas encore repris en raison du retard des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux dans la relance de leurs programmes. Les progrès opérés en matière macroéconomique ont néanmoins permis deux décaissements successifs du FMI à l'automne 1999 et au mois de janvier 2000 au titre d'une assistance post-conflit.

## Comptes nationaux de la Guinée Bissau

(en milliards de francs CFA courante)

	1996	1997	1998	1989 (a)
<b>RESSOURCES</b>	187,2	219,3	163,9	198,8
PIB (au prix du marché)	139,3	156,8	121,3	134,1
Imports de biens et services	47,9	62,5	42,6	64,7
<b>EMPLOIS</b>	187,2	219,3	163,9	198,8
Consommation Finale	143,1	152,4	112,7	126,3
Publique	10,9	13,5	9,6	12,5
Privée	132,2	138,9	103,1	113,8
Formation brute de capital fixe *	26,8	33,9	47,3	39,5
Exports de biens et services	17,3	33,0	3,9	33,0
Epargne intérieure brute	- 3,8	4,4	8,6	7,8
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 30,6	- 29,5	- 38,7	- 31,7
Taux d'investissement (en %)	19,2	21,6	39,0	29,5

## Variations en pourcentage

Taux de croissance du PIB en volume	4,6	5,4	-28,0	6,9
Déflateur du PIB (en moyenne)	7,5	6,7	7,5	3,4
Prix à la consommation en glissement annuel	65,6	16,8	7,9	-7,9

(a) estimations

\* y compris variation de stocks

Sources : I.N.S., BCFAO

La réussite de la campagne agricole 1999/2000 a été vitale pour le pays, puisque l'agriculture occupe plus de 80% de la population active, représente plus de la moitié du PIB, et contribue pour plus de 95% aux recettes d'exportations. En particulier, la production de noix de cajou a atteint 61 000 tonnes pour la campagne 1999/2000, représentant plus de 70% des exportations du pays. La production de céréales aurait augmenté de 10% en 1999. En revanche, la production de riz n'a pas retrouvé les niveaux antérieurs (135 000 tonnes pour la campagne 1996/1997) et a même régressé par rapport à la campagne précédente pour n'atteindre que 80 000 tonnes.

Le coton, second produit agricole d'exportation, présente un potentiel important, ainsi qu'en atteste la forte augmentation de la production au cours de la campagne 1998-99.

## Principales productions

(en millions de tonnes)

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00
Riz	135,5	99,0	87,2	80,7
Coton graine	0,5	0,6	2,7*	ND
Noix de cajou	38,6	57,9	40	61,0

\* 1998-99 (source : CFDT)

Les ressources forestières constituent également un potentiel important puisqu'elles couvrent 2 millions d'hectares. Cependant, la faiblesse des infrastructures routières rend leur exploitation difficile.

Les ressources halieutiques de la Guinée-Bissau, dont les eaux comptent parmi les plus poissonneuses du monde, pourraient fournir 70 000 à 100 000 tonnes de poissons et 2 000 tonnes de crevettes par an. Ces ressources sont peu exploitées directement par les Bissau-Guinéens. Des licences de pêche ont été vendues aux sociétés de pêche européennes et asiatiques et en 1997, un accord de pêche a été conclu pour quatre ans avec l'Union Européenne. En raison du conflit, l'UE a demandé en 1998 aux armateurs de se retirer de la zone de conflit et a suspendu le versement de la redevance. Cependant, le port de Bissau n'a pas trop souffert des combats et sa remise en l'état pourrait avoir lieu à faible coût. En 1999, les licences de pêche ont été échangées par le gouvernement avec l'Ukraine pour financer des achats militaires.

La Guinée-Bissau dispose de ressources minérales intéressantes, notamment pour les phosphates et la bauxite. Ainsi, au début 2000, un gisement de phosphate évalué à 160 millions de tonnes a été mis à jour à Farim, à une centaine de kilomètres au nord-est de Bissau. Mais l'exploitation de ces gisements enclavés ne pourra intervenir que dans le cadre d'un aménagement global des régions concernées et d'une stabilisation de la situation politique. En 1999, le projet canadien de la société Champion Ressources d'investir USD 80 millions dans l'exploitation des phosphates de Sali Quénéh avait été stoppé par la guerre civile.

La production industrielle, limitée à quelques brasseries, huileries, briqueteries et concentrée à Bissau, a été particulièrement touchée par les affrontements. Des bailleurs de fonds ont annoncé la mise en place de prêts concessionnels à la disposition des entreprises, pour leur permettre de reprendre rapidement leurs activités. L'industrie manufacturière contribuait, en moyenne, à 10 % du PIB.

Les mesures d'ajustement structurel mises en œuvre, ces dernières années, concernaient principalement le désengagement de l'État du secteur productif par la privatisation des entreprises publiques et la réduction d'un quart des effectifs de la fonction publique. Au début de 1997, le Gouvernement avait officiellement mis fin au monopole de Guinée Télécom (détenue à 51 % par Portugal Télécom).

L'indice des prix à la consommation en glissement annuel marque une chute de 7,9% des prix durant 1999, avec une forte volatilité au cours de l'année (hausse rapide jusqu'en juillet, puis baisse brutale par la suite) ; cette volatilité a été induite notamment par celle du prix du riz.

## FINANCES PUBLIQUES

Les recettes de l'État (hors dons) avaient été divisées par près de quatre en 1998 et ne représentaient plus que 5,4 % du PIB, contre 15,3 % en 1997. Elles atteignent en 1999 15,3% du PIB, après avoir été multipliées par trois en valeur. Le pays reste structurellement dépendant des dons extérieurs, dont le montant, en 1997, de FCFA 20 milliards, était proche de celui des recettes intérieures de l'État. Les dépenses ont augmenté de 25% mais demeurent très en deçà des niveaux atteints en 1997, notamment en raison de la faiblesse des dépenses en capital sur financement externe. Cependant, l'augmentation des dépenses militaires, liées notamment à la forte extension du nombre de soldats référencés, rappelle la nécessité de la mise en œuvre rapide du programme de démobilisation. Par ailleurs, les remboursements d'arriérés notés au cours de l'année 1999 masqueront en réalité une augmentation continue du montant des arriérés intérieurs qui atteindraient FCFA 13 milliards.

Le solde primaire (hors dons) s'est amélioré, passant d'un déficit de 11,6 % du PIB en 1998 à un déficit de 1,1 % du PIB en 1999.

Tableau des opérations financières de l'Etat bissau-guinéen

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RECETTES TOTALES</b>	29,7	44,0	10,5	27,0
<b>Recettes</b>	<b>17,3</b>	<b>24,0</b>	<b>6,6</b>	<b>20,5</b>
recettes fiscales	9,5	12,5	4,5	10,4
dont taxes sur le commerce international	7,8	8,8	2,3	6,9
recettes non fiscales	7,8	11,5	2,1	10,1
dont renteances des licences de pêche	7,0	9,0	0,8	8,3
Autres Recettes	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dons extérieurs</b>	<b>12,4</b>	<b>20,0</b>	<b>3,9</b>	<b>6,5</b>
<b>DEPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS</b>	<b>63,0</b>	<b>65,5</b>	<b>30,3</b>	<b>37,8</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>22,0</b>	<b>17,0</b>	<b>22,9</b>	<b>25,8</b>
salaires	4,4	4,9	5,7	6,9
Intérêts de la dette publique	9,2	1,6	8,3	8,7
Intérieure	0,0	0,3	0,0	0,0
Extérieure	8,2	1,3	8,3	8,7
Autres dépenses courantes	8,4	10,5	8,9	10,2
<b>Dépenses en capital</b>	<b>20,4</b>	<b>27,9</b>	<b>7,5</b>	<b>12,0</b>
Sur financement interne	1,6	2,0	3,6	4,6
Sur financement externe	18,8	25,9	3,9	7,5
Autres dépenses en capital	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Prêts Nets</b>	<b>20,6</b>	<b>20,6</b>	<b>- 0,1</b>	<b>0,0</b>
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons)</b>	<b>2,9</b>	<b>6,6</b>	<b>- 11,6</b>	<b>- 1,1</b>
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris) **</b>	<b>- 33,3</b>	<b>- 21,5</b>	<b>- 19,8</b>	<b>- 10,6</b>
<b>ARRIÉRÉS</b>	<b>0,0</b>	<b>3,8</b>	<b>11,6</b>	<b>3,0</b>
Arriérés intérieurs	0,2	- 3,8	5,6	- 2,0
Arriérés extérieurs	- 0,2	0,0	6,0	5,0
<b>SOLDE (base caisse) ***</b>	<b>- 33,3</b>	<b>- 25,3</b>	<b>- 8,2</b>	<b>- 7,8</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>17,1</b>	<b>26,3</b>	<b>9,3</b>	<b>6,7</b>
<b>Financement intérieur</b>	<b>4,4</b>	<b>0,7</b>	<b>4,7</b>	<b>6,1</b>
Financement bancaire	4,4	0,7	5,1	8,1
Financement non bancaire	0,0	0,0	- 0,4	0,0
<b>Financement extérieur</b>	<b>12,7</b>	<b>25,6</b>	<b>4,6</b>	<b>0,6</b>
Tirages sur emprunts	10,5	28,7	8,1	1,8
Amortissement	- 15,1	- 3,1	- 10,5	- 12,0
Réaménagement de la dette	17,3	0,0	9,0	10,8
Financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Ecart de financement (+ = excès de financement)</b>	<b>- 16,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>- 1,1</b>
<b>PIB nominal</b>	<b>139,3</b>	<b>156,8</b>	<b>121,3</b>	<b>134,1</b>
<b>En pourcentage du PIB</b>				
<b>Recettes totales (hors dons)</b>	<b>12,4</b>	<b>15,3</b>	<b>5,4</b>	<b>15,3</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>15,8</b>	<b>10,8</b>	<b>18,9</b>	<b>19,2</b>
<b>Solde :</b>				
<b>base engagements</b>	<b>- 23,9</b>	<b>- 13,7</b>	<b>- 16,3</b>	<b>- 8,1</b>
<b>base caisse</b>	<b>- 23,9</b>	<b>- 16,1</b>	<b>- 6,8</b>	<b>- 5,8</b>

(a) estimations

\* Solde primaire = recettes - dépenses courantes (hors intérêts) - dépenses en capital (hors celles sur ressources extérieures)

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

Source : Administrations nationales et BCEAO

## COMPTES EXTÉRIEURS

### Balance des paiements de la Guinée-Bissau

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	- 3,8	- 14,4	- 18,3	6,0
Balance commerciale	- 18,1	- 13,9	- 15,4	5,2
Exportations FOB	11,0	28,1	15,3	31,5
doré				<i>ND</i>
Noix d'anacarde	9,5	26,4	14,8	
Poissons et Crevettes	0,3	0,2	0,3	0,3
Importations FOB	29,1	42,0	30,7	26,3
doré				
Produits alimentaires	9,5	15,0	8,5	12,2
Produits pétroliers	3,9	4,5	3,0	4,0
Services	- 11,4	- 15,0	- 9,6	- 7,5
doré fret	- 8,2	- 8,3	- 8,3	- 9,0
Revenus nets	9,5	- 8,2	- 8,3	- 9,0
doré intérêts de la dette publique	0,0	- 8,3	- 8,3	
Balance des transferts courants	16,2	22,7	15,0	17,3
secteur privé	1,0	1,0	9,5	2,1
secteur public	15,2	21,7	5,5	15,2
<b>COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIERES</b>	12,2	19,1	- 3,0	- 12,2
Transferts de capital (hors remise de dette)	20,8	18,2	0,0	0,0
Opérations financières	- 8,6	0,9	- 3,0	- 12,2
Investissements directs	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissements de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements	- 8,6	0,9	- 3,0	- 12,2
<b>FINANCEMENT EXCEPTIONNEL</b>	13,0	14,7	14,9	18,0
Variation des arriérés	- 9,3	9,2	12,7	18,0
Rééchelonnements	24,0	5,5	2,2	0,0
Autres	- 1,7	0,0	0,0	0,0
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	- 10,3	- 1,7	5,5	- 12,3
<b>SOLDE GLOBAL</b>	11,1	17,7	- 0,9	- 0,5
<b>VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS</b> [signé - : augmentation ; signé + : diminution]	- 11,1	- 17,7	0,9	0,5
<b>Exportations/Imports (%)</b>	37,8	66,9	49,8	119,8

(a) estimations

Sources : BCEAO et FMI

La forte progression des exportations en 1999, qui ont doublé en valeur, soutenues par les ventes de noix d'anacarde, alliée à une augmentation modeste des importations, a permis le rétablissement à un solde positif de la balance commerciale. Cette dernière s'est établie à FCFA + 5,2 milliards contre un déficit de FCFA 15,4 milliards en 1998. Cette évolution a permis au solde des transactions courantes de devenir positif, atteignant FCFA + 6 milliards contre un déficit de FCFA 18,3 milliards en 1998.

La situation d'endettement de la Guinée-Bissau demeure particulièrement critique. L'encours de la dette extérieure a représenté 2,5 fois la production nationale en 1997 et le quintuple en 1998. Elle équivaut à trente et une fois le montant des exportations de biens et services en 1998. En 1997, l'encours total avait diminué de 1,7 % par rapport à 1996 ; il a progressé de 4,7 % en 1998 et représente un endettement par habitant de plus de USD 803, pour un revenu par tête de USD 178. En outre, de nouveaux arriérés

## Guinée bissau

extérieurs se sont accumulés, portant à USD 176 millions leur montant total. Le service de la dette au cours de l'année 2000 devrait atteindre USD 12,5 millions.

Un prochain passage en Club de Paris est conditionné par la conclusion d'un accord FRPC avec les institutions de Bretton Woods. Il devrait permettre un rééchelonnement fortement concessionnel des arriérés et des paiements de 2000.

Par ailleurs, la Guinée-Bissau a été déclarée, en avril 1998, éligible à titre préliminaire à l'initiative pour les pays pauvres très endettés, au regard du niveau très élevé de ses ratios d'endettement et de sa grande vulnérabilité extérieure, ainsi que de ses indicateurs de pauvreté.

### Dette extérieure de la Guinée Bissau

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE A COURT ET LONG TERME</b>	897	937	921	984
<b>Dette à long terme</b>	797	856	838	873
Dette publique garantie	797	856	838	873
Dette privée non garantie	0	0	0	0
<b>Racours aux crédits FMI</b>	6	8	12	15
<b>Dette à court terme</b>	94	73	71	76
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	89	61	63	72
envers créanciers publics	82	61	63	72
envers créanciers privés	6	0	0	0
<b>Pour mémoire</b>				
Arriérés sur principal de dette à long terme	252	158	162	176
envers créanciers publics	221	157	161	175
envers créanciers privés	31	0	0	0
Credits à l'exportation	104	95	153	174
Indicateurs de dette (en pourcentage)				
Dette totale/export biens et services	3 031,1	3 064,4	1 565,2	3 128,4
Dette totale/PIB	380,1	371,9	362,3	503,7
Service dette/exports biens et services	52,0	38,6	16,5	25,6
Intérêts dette/export biens et services	20,6	14,7	8,1	15,6
Dette multilatérale/dette totale	41,2	40,9	42,0	42,4

Source : Banque mondiale

## SYSTÈME BANCAIRE

Le système bancaire bissau-guinéen comprenait deux banques commerciales, la Banco Totta et Açores et la Banco Internacional de Guinée-Bissau (BIGB), qui est l'établissement le plus important et a fait l'objet d'une recapitalisation en 1997. Ces deux établissements, fermés pendant le conflit ont rouvert le 1<sup>er</sup> juillet 1999. La direction nationale de la BCEAO a repris ses activités depuis le 19 avril 1999. Un nouvel établissement bancaire, la Banque de l'Afrique Occidentale (BAO), a par ailleurs ouvert en décembre 1999. Cependant, il paraît nécessaire de recapitaliser de nouveau la BIGB au cours de l'année 2000 alors que l'Etat devrait se désengager du capital.

En raison des difficultés rencontrées par le secteur bancaire et du fait que le pays demeure faiblement bancarisé, la campagne d'exportation de noix de cajou 1999/2000 a été principalement financée par des établissements situés dans d'autres pays de l'UEMOA. Globalement, selon le FMI, l'encours des crédits à l'économie distribué par les banques domestiques n'aura augmenté que de 3% durant les neuf premiers mois de 1999.

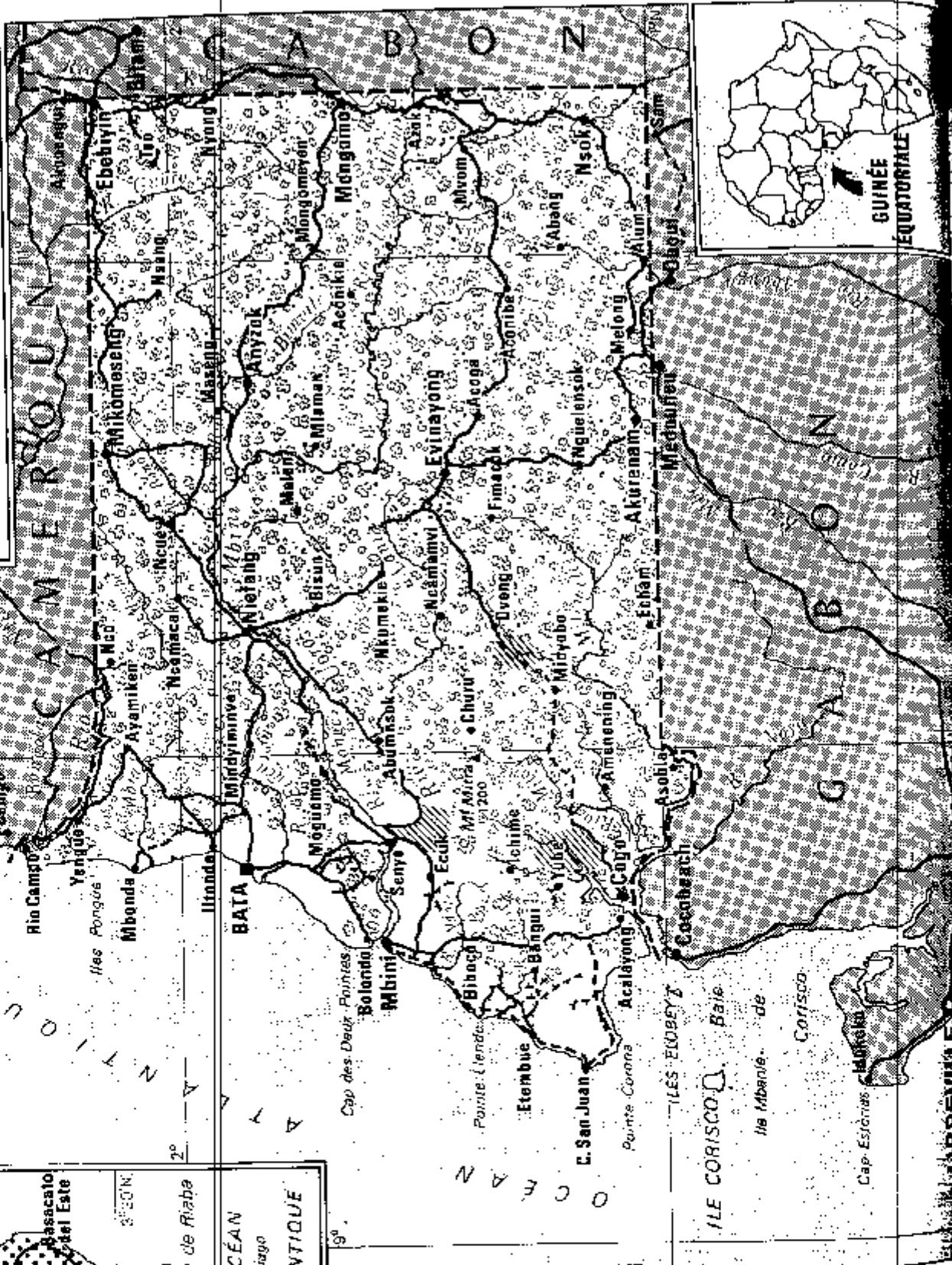
## PERSPECTIVES

L'entrée dans la Zone franc s'était déroulée de manière satisfaisante et avait permis à la Guinée-Bissau de lever le handicap que constituait la non-convertibilité de sa monnaie. L'économie bissau-guinéenne dispose de réelles potentialités agricoles, minières et touristiques que son intégration dans le cadre de l'UEMOA peut permettre de valoriser davantage. Ces atouts ont été compromis par les onze mois de crise qui laissent un pays à reconstruire. Toutefois, depuis la fin du conflit, la Guinée-Bissau est redevenue éligible à un certain nombre d'aides financières. Elle pourrait en outre bénéficier rapidement de l'initiative PPTE qui pourrait enfin permettre de résoudre le problème de la dette. Les aides extérieures demeurent plus que jamais indispensables pour assurer la viabilité des réformes entreprises pour moderniser l'ensemble des structures économiques.

Cependant, la mise en œuvre d'élections démocratiques et la forte implications des autorités et des bailleurs de fonds devraient induire une amélioration des conditions économiques. Ainsi, selon la BCEAO, le taux de croissance en volume du PIB pour l'année 2000 serait supérieur à 8 %.

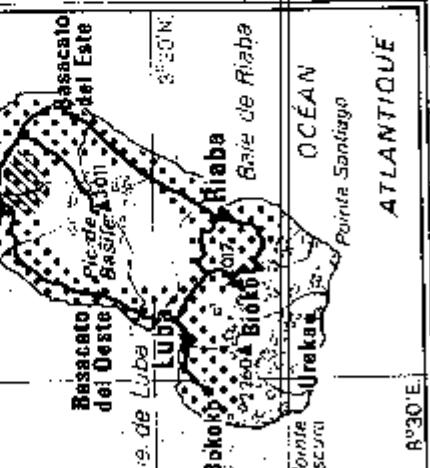
GUINÉE ÉQUATORIALE

10 20 30 40 50 60 70 80 Lm



LE BOKO

*Poème Europa* MALABO



14 E PAGALU

A map of the French Riviera showing the location of Pointe Miloua. The town of Èze is marked with a star. Pointe Miloua is indicated by a dashed circle. A dashed line connects Pointe Miloua to Èze, labeled "470km". Another dashed line connects Pointe Miloua to BATA, labeled "585km". A third dashed line connects Pointe Miloua to LIBREVILLE, labeled "535km". The text "OCEAN ATLANTIQUE" is written vertically along the left side of the map.

A legend for a map showing symbols for capital, railroads, rivers, roads, and various land uses.

- capital: a star inside a circle
- railroad: a single line
- river: a wavy line
- road: a dashed line
- forest: a solid black area
- grassland: a hatched area
- cactus: a dotted area

# GUINÉE ÉQUATORIALE

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 28 051 km<sup>2</sup>
- **Population :** 0,4 million habitants (estimation 1999) appartenant à deux ethnies principales : les Fangs et les Bubis. L'espagnol est la langue officielle. Densité : 14,9 habitants/km<sup>2</sup> ; taux de croissance démographique : 2,4 % de 1998 à 2015.
- **Principales villes :** Bata (60 000 habitants) ; Malabo, la capitale (45 000 habitants).
- **Régime politique :** Les élections présidentielles de février 1996 ont permis la réélection du Président Obiang Nguema, au pouvoir depuis 1979. Lors des élections législatives du 7 mars 1999, le Parti démocratique de Guinée Équatoriale, soutenant le Président, a obtenu 75 sièges sur 80. Un nouveau gouvernement a été constitué en juillet 1999, sous la direction du Premier ministre sortant, M. Angel Serafin Seriche Dugan.

### Économie

- **PIB par habitant :** USD 1 779 (1999)
- **Répartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB (1999)	17,4 %	75,8 % *	6,8 %
Population active (1996)	52,0 %	18,0 %	30,0 %

\*dont pétrole : 68 %

### Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	50,4	Taux de scolarisation dans le secondaire :	68,5 %
Taux de mortalité infantile :	10,8 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	64,8 %
Taux alphabét. des adultes :	81,1 %	Indicateur de dévelop. humain - Classement :	131ème/174

Source : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000

### Accords internationaux

La Guinée Équatoriale a accédé à l'indépendance le 12 octobre 1968 et est devenue membre de la zone d'émission de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) le 2 janvier 1985, date de son entrée dans la zone franc. La Guinée est également membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Malabo est le siège du Parlement Communautaire, une des quatre institutions créées par le Traité de la Cemac.

### Relations avec la communauté financière internationale

La Guinée Équatoriale était le seul pays de la zone d'émission de la BEAC à bénéficier d'un accord de type FASR (signé en février 1993) avant la dévaluation du franc CFA. La deuxième tranche de la Facilité d'ajustement structurel renforcée avait été approuvée en mai 1994, mais les objectifs n'ont pas été respectés, conduisant le FMI à interrompre ses décaissements au début de 1995. La Banque mondiale n'a pas opéré de décaissement depuis 1993, en raison de l'accumulation d'arriérés.

## ACTIVITÉ

En 1999 le contexte économique marqué, d'une part, par la reprise du marché pétrolier et la hausse de la production, le raffermissement du dollar américain, la progression des productions de pétrole brut et de bois tropicaux et, d'autre part, par l'exécution des grands travaux liés à la tenue, en juin 1999, à Malabo des sommets des chefs d'Etats de la CEEAC et de la CEMAC, a été très favorable.

Au cours de l'année 1999, les autorités équato-guinéennes ont mis en œuvre des mesures de redressement visant à renforcer la crédibilité financière de l'Etat et à favoriser la reprise des négociations avec les institutions de Bretton Woods. Une mission du FMI au titre de l'article IV a séjourné à Malabo en mai 1999 et formulé un certain nombre de recommandations qui se sont, pour une part, traduit, dans les faits, par l'adoption, en septembre 1999, d'une loi de finances rectificative pour 1999, destinée essentiellement à prendre en compte les conséquences favorables du redressement du marché pétrolier.

Depuis 1995, la production pétrolière constitue le moteur de l'économie équato-guinéenne avec des taux de croissance du PIB réel à deux chiffres en 1996 (37,4 %), en 1997 (93,8 %), en 1998 (18,5 %) et en 1999 (23,2 %). Le PIB par tête a dépassé 1 800 dollars en 1999 (contre 390 dollars en 1995) et est le plus élevé de la Zone franc après celui du Gabon.

La production pétrolière a augmenté en volume de 36,1 % en 1998 et de 31,4 % en 1999, la part de ce secteur économique dans le PIB étant passée de 70,9 % en 1997 à 73,4 % en 1998 et à 79,1 % en 1999. Cette évolution tient à la conjonction de deux éléments :

- une croissance de la production qui d'environ 60 000 barils/jours en 1997 est passée à 120 000 barils/jours en 1999 et devrait, selon certaines estimations, atteindre en 2002 300 000 barils/jours, soit 14 millions de tonnes/an. Cet accroissement spectaculaire est dû à la mise en exploitation par MOBIL d'une seconde plate-forme sur le site « Jade » et à l'augmentation du rythme d'extraction des gisements de « Zaffiro », en service depuis 1996. La découverte par la société américaine TRITON d'un gisement au large de la partie continentale, dans la région de M'Bini devrait permettre en 2002 de multiplier par 2,5 la production pétrolière actuelle. La société Elf dispose d'une concession au sud-ouest de l'île de Bioko mais qu'elle n'envisage pas d'exploiter avant 2003, malgré des sondages sismiques favorables. La Guinée Équatoriale occupe désormais le troisième rang des producteurs de pétrole de la zone franc à quasi égalité avec le Cameroun avec, respectivement, 13,6 % de la production et 13,8 % et derrière le Gabon (39,3 %) et la Congo (33,3 %) ;
- la remontée du cours du dollar et donc du baril, passé en 1999 de USD 10 à USD 30.

Les réserves de pétrole brut et de gaz étaient estimées en 1997, avant la découverte du gisement Triton, à 440 millions de barils et à 40 milliards de m<sup>3</sup>, ce qui au rythme actuel devrait conduire à une fin d'exploitation en 2015.

La production pétrolière commence à être valorisée sur place à travers la construction d'une unité de production de GPL (gaz de pétrole liquide) qui devrait entrer en exploitation à Malabo en mars 2001. Enfin le port de Malabo, à l'étroit à l'intérieur du cratère d'un ancien volcan, sera doublé par la construction d'un port de services pétroliers à Luba à 60 kilomètres au sud de l'île de Bioko. C'est à la société britannique Incat qu'a été confiée la responsabilité de la construction et de l'exploitation de ce port.

Les effets pervers de la polarisation de l'activité économique autour du secteur pétrolier ont commencé à se développer : perte de compétitivité du secteur non pétrolier due à une pénurie de main d'œuvre

qualifiée et à une hausse des salaires non liée à la productivité, en raison des effets d'entraînement du secteur pétrolier, tensions inflationnistes.

#### Production de pétrole

	1996	1997	1998	1999
Pétrole brut (milliers de tonnes)	857	3011	4099	5387
Exportations (milliers de tonnes)	833	3011	3894	4952

Sources : Autorités nationales et FMI

Le PIB non pétrolier après avoir régressé de 7,9 % en 1998, a enregistré en 1999 une croissance de 19,8 %, en raison essentiellement de la reprise des activités de nombreuses sociétés forestières et de la relance de la demande mondiale de l'okoumé dont la Guinée Équatoriale détient avec le Gabon le monopole.

L'exploitation forestière, qui emploie plus de la moitié des salariés du secteur privé formel et avait contribué à près de 15 % du PIB en 1997, a connu une année 1998 très difficile, la forte contraction des importations asiatiques, notamment d'okoumé, et la baisse des prix, estimée à 20 % en moyenne en 1998 et en FCFA, conduisant la plupart des forestiers à réduire ou à cesser leur activité. La contribution au PIB du secteur « bois » ne représenterait plus que 7 % en 1999. L'exploitation forestière se fait sur la partie continentale où une soixantaine de concessionnaires se partagent l'exploitation des 1 340 000 ha de forêt.

En 1999, la production de grumes a fortement progressé (+ 87 %) et dépasse avec 789 000 m<sup>3</sup> de grumes, le niveau record de 1997 (687 000 m<sup>3</sup>). Cette surexploitation inquiétante, compte tenu du seuil de régénération naturelle qui devrait, selon les experts de la Banque mondiale et de la FAO, limiter la production entre 450 000 et 500 000 m<sup>3</sup> par an, met en péril la préservation du patrimoine forestier et contredit la loi forestière de 1997 qui visait à la gestion durable de la filière bois. En effet, cette loi forestière fixe le plafond annuel de production à 450 000 m<sup>3</sup> et prévoit également l'obligation de transformer sur place 60% de la production dès la seconde année d'exploitations. Ces dispositions du code forestier ne sont nullement respectées, le plafond de production étant largement dépassé depuis 1997 et le volume de bois transformé sur place ne comptant, en 1999, que pour 2,6 %, contre 5 % en 1998.

#### Principales productions et prix d'achat aux producteurs

	1996	1997	1998	1999
Bois (grumes)				
Production (milliers de m <sup>3</sup> )	485,0	687,7	421,9	789,0
Exportations (milliers de m <sup>3</sup> )	410,1	706,3	401,8	750,0
	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00 (a)
Manioc (milliers de tonnes)	520	584	Nd	Nd
Cacao (milliers de tonnes)	6,8	5,0	4,5	4,8
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)	450	500	600	400
Café (en tonnes)	200	14	62	100
Prix d'achat aux producteurs (FCFA/kg, non décortiqué)	167	225	225	225

(a) estimations

Sources : Autorités nationales et FMI

## Guinée Équatoriale

Les cultures tropicales de rente, essentiellement le cacao, n'apportent plus désormais qu'une contribution marginale au PIB, à peine 1 % en 1999/2000. L'enclavement et le vieillissement des plantations, le manque de main d'œuvre qualifiée expliquent le déclin de ce secteur, pourtant fortement aidé par l'Etat et les bailleurs de fonds (prix aux producteurs élevés, prix des intrants subventionné, appui technique). Par ailleurs, les cultures vivrières et maraîchères restent insuffisantes pour satisfaire une demande urbaine de plus en plus soutenue.

L'activité de la pêche industrielle a nettement progressé, en raison de la poursuite satisfaisante de l'accord de pêche conclu en juin 1998 avec les thoniers de l'Union européenne et de la mise en exploitation de nouveaux bateaux de la société de l'armateur guinéo-espagnol Acacia. Quant à la pêche artisanale, même si les captures ont augmenté de 43 % pour se situer à 470 tonnes, elle reste handicapée par la faiblesse de ses moyens.

Le reste de l'économie équato-guinéenne a continué à bénéficier des effets d'entraînement du développement du secteur pétrolier. Ainsi, les activités du BTP ont contribué à 0,5 point de croissance grâce aux grands chantiers publics (réfection des voiries des principales villes, bitumage de la route Bata-Nieng, agrandissement de l'aéroport de Malabo, réhabilitation du centre de Malabo et travaux préparatoires au sommet de la CEMAC et de la CEEAC) ou privés (aménagement du site du futur port de Luba).

### Comptes nationaux de la Guinée Équatoriale

(en milliards de FCFA courants)

	1996	1997	1998	1999
<b>RÉSSOURCES</b>	359,7	677,6	896,4	1 013,6
<b>PIB nominal</b>	132,6	322,7	295,8	496,9
dont secteur pétrolier	58,1	228,8	217,1	393,5
<b>Importations de biens et services</b>	227,1	354,9	400,6	516,7
Biens	126,4	211,3	210,9	281,8
Services	100,7	143,6	189,7	254,9
<b>EMPLOIS</b>	359,7	677,6	696,4	1 013,6
<b>Consommation Finale</b>	110,4	190,8	243,3	300,9
Publique	18,3	27,8	39,6	32,5
Privée	92,1	163,0	203,7	268,4
<b>Formation brute de capital fixe</b>	135,5	192,6	205,4	268,1
dont secteur pétrolier	119,3	161,3	182,0	202,5
<b>Exportations de biens et services</b>	113,8	294,2	247,7	444,6
Biens	110,1	287,5	243,6	436,7
Services	3,7	6,7	4,1	7,9
<b>Epargne intérieure brute</b>	22,2	131,9	62,5	196,6
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-113,3	60,7	-152,9	-72,1
<b>Revenus des facteurs</b>	-34,4	-32,1	-47,4	-67,1
Épargne intérieure nette	-12,2	99,8	5,1	128,9
Taux d'investissement (en %)	102,2	59,7	69,4	54,0
<b>Variations en pourcentage</b>				
Taux de croissance du PIB en volume	37,4	93,8	18,5	23,2
Indice des prix à la consommation en moyenne annuelle	6,7	8,4	7,8	1,0
Indice des prix à la consommation en glissement annuel	-5,6	10,6	8,0	1,0

(a) estimations

\* y compris variation de stocks

Sources : BEAC, FMI

Les activités tertiaires connaissent un développement en relation avec celui du secteur pétrolier. La valeur ajoutée des branches transports (air, mer) et hôtellerie s'est accrue de 20 %. Un nouveau marché composé de services d'études et de conseils en direction des entreprises se mettent progressivement en place.

La croissance du PIB en termes réels de 23,2 % a été principalement tirée par la progression des investissements privés pétroliers (contribution à hauteur de 19,8 % du PIB). Les dépenses d'équipement pétrolier ont progressé de 25 % en raison de la poursuite des travaux d'extension des champs de Zaffiro, de la découverte d'un nouveau gisement off shore à la Cciba, à proximité de la région continentale, et de la mise en production des puits de « Jade ».

Les investissements privés du secteur non pétrolier ont contribué pour 4,9 % à la croissance, grâce à l'implantation d'unités de transformation du bois et à la mise en œuvre du projet de régénération des plantations cacaoyères. De plus la société de pêche Acacia a acheté plusieurs unités de pêche et acquis des équipements frigorifiques. Une centrale turboélectrique a été livrée en mai 1999 par la société américaine Cms Energy pour satisfaire les besoins de l'île de Bioko en électricité.

De son côté, la consommation globale n'a contribué que pour 0,4 % à la croissance, la consommation publique apportant une contribution négative de -1,6 % du fait de la réduction des dépenses extra-budgétaires et des achats de biens et services. La consommation privée a enregistré, quant à elle, une forte progression (+31,7%) liée à la progression des emplois dans la sylviculture et le BTP et au relèvement du SMIG.

L'indice des prix à la consommation à Malabo, d'une fiabilité limitée, a augmenté de 1 % en glissement annuel, en net recul par rapport à l'année précédente (8 %). La redistribution d'une partie de la rente pétrolière sous forme d'augmentation des effectifs et des traitements de la fonction publique (hausse de la masse salariale de 38 %), des salaires (augmentation du SMIG, en janvier 1999, de FCFA 23 000 à 27 000 dans le secteur agricole et forestier et de FCFA 100 000 à 110 000 dans le secteur pétrolier) n'a pas eu l'incidence prévisible sur les prix en raison de la baisse des prix mondiaux des produits manufacturés, en particulier ceux provenant des pays du sud-est asiatique et des quantités importantes de produits vivriers et maraîchers importés du Cameroun, contribuant ainsi à contenir les prix des denrées alimentaires. Il est probable également que les importateurs n'ont pas augmenté leurs marges compte tenu de leur niveau déjà élevé.

Au cours de la période récente, les autorités équato-guinéennes ont mis en œuvre des réformes dans les secteurs clés de l'économie. En décembre 1998, deux monopoles : la société publique chargée du stockage des produits pétroliers et la société mixte (GE Total) chargée de leur distribution ont été dissous et des agréments ont été donnés à deux sociétés privées.

## FINANCES PUBLIQUES

L'exécution du budget 1999 a été marquée par une nouvelle augmentation des recettes pétrolières, une réduction des dépenses publiques et la poursuite de l'accumulation des arriérés extérieurs.

Les recettes pétrolières ont augmenté de 15,4 % en 1999 et représentent plus de 72 % des recettes totales de l'Etat. Ce renforcement des recettes pétrolières tient à la forte augmentation de la production et à la fermeté des cours mondiaux à partir du second trimestre 1999. De plus, les nouvelles dispositions de

**Guinée Équatoriale**

partage de la production entre le gouvernement équato-guinéen et les compagnies pétrolières améliorent la part des revenus de l'État en prévoyant :

- un taux progressif de participation de l'État calculé désormais sur la production et non sur la rentabilité,
- des royalties comprises entre 12 et 16% selon le niveau de la production,
- un étalement sur 6 ans des amortissements et non sur l'année même de l'investissement,
- la limitation de la prise en compte des coûts de production à hauteur de 80%.

**Tableau des opérations financières de l'État équato-guinéen**

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RECETTES TOTALES</b>	24,7	54,2	77,0	85,3
<b>Recettes</b>	<b>23,5</b>	<b>52,3</b>	<b>75,2</b>	<b>85,3</b>
Recettes fiscales non pétrolières	9,1	18,2	14,8	19,8
Recettes pétrolières	11,6	29,2	53,6	81,7
Autres recettes	2,8	4,9	7,1	3,8
<b>Dons extérieurs</b>	<b>1,2</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>
<b>DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS</b>	<b>32,8</b>	<b>55,7</b>	<b>80,7</b>	<b>76,5</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>24,5</b>	<b>38,4</b>	<b>51,3</b>	<b>45,7</b>
Salaire	5,7	7,4	9,1	12,6
Intérêts	5,0	8,8	4,5	5,0
Intérêts sur la dette intérieure	1,8	3,8	0,4	1,1
Intérêts sur la dette extérieure	3,2	4,8	4,1	3,9
Autres dépenses courantes (y compris extra-budgétaires)	13,9	22,4	37,7	28,1
<b>Dépenses en capital</b>	<b>8,3</b>	<b>17,3</b>	<b>29,4</b>	<b>30,8</b>
Dépenses budgétaires	5,7	12,8	25,1	30,8
Dépenses financées sur emprunts extérieurs	2,6	4,5	4,3	0,0
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons)</b>	<b>-1,8</b>	<b>9,7</b>	<b>3,3</b>	<b>13,8</b>
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris) **</b>	<b>-8,2</b>	<b>-1,4</b>	<b>-3,7</b>	<b>8,8</b>
<b>ARRIÈRES</b>	<b>3,3</b>	<b>5,5</b>	<b>-5,3</b>	<b>3,5</b>
<b>Arrérés intérieurs</b>	<b>0,3</b>	<b>-1,7</b>	<b>-10,6</b>	<b>-2,6</b>
<b>Arrérés extérieurs</b>	<b>3,1</b>	<b>7,2</b>	<b>5,3</b>	<b>6,1</b>
<b>SOLDE (base caisse) ***</b>	<b>-4,9</b>	<b>4,0</b>	<b>-9,0</b>	<b>12,3</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>4,9</b>	<b>-4,0</b>	<b>9,1</b>	<b>-12,4</b>
<b>Financement intérieur</b>	<b>5,4</b>	<b>-1,9</b>	<b>-1,6</b>	<b>10,0</b>
Bancaire	-0,2	-1,2	-5,6	4,2
Non bancaire	5,6	-0,7	4,0	5,8
<b>Financement extérieur</b>	<b>-0,5</b>	<b>-2,1</b>	<b>10,7</b>	<b>-22,4</b>
Tirages sur emprunts	3,7	2,6	2,5	0,0
Amortissements sur emprunts dette extérieure	-4,2	-4,7	-5,8	-5,2
Réaménagement de la dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	0,0	0,0	14,0	-17,2
Écart de financement	0,0	3,0	0,1	-0,1
<b>PIB nominal</b>	<b>132,6</b>	<b>322,7</b>	<b>295,8</b>	<b>486,9</b>
<b>En pourcentage du PIB</b>				
Recettes totales (hors dons)	17,7	16,2	25,4	17,2
Dépenses courantes	18,5	11,9	17,3	9,2
Solde :				
base engagements	-6,2	-0,4	-1,2	1,8
base caisse	-3,7	1,2	-3,1	2,5

\* Solde primaire = recettes courantes - dépenses courantes (hors intérêts sur dette publique) - dépenses en capital (hors celles financées par les ressources extérieures) - dépenses de restructuration - prêts nets

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y compris dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arrérés

Sources : Administrations économiques et financières, FMI et BCEAC

Selon des estimations, les revenus pétroliers versés à l'État représenteraient actuellement entre 20 et 25% de la valeur totale de la production.

Cependant, le transfert systématique des recettes pétrolières au budget de l'État n'est pas encore effectif en dépit des recommandations de la dernière mission du FMI de mai 1999.

Les recettes fiscales non pétrolières ont progressé de 35,8 %. Rapporté au PIB non pétrolier, le taux de prélèvement obligatoire représente 19,1 % en 1999 contre 18,6% en 1998. Cette évolution est liée, pour l'essentiel, à une forte hausse des impôts directs et des recettes douanières et traduit l'efficacité accrue du recouvrement des taxes à la consommation – et à l'importation – et confirme la reprise de l'exploitation intensive des ressources forestières.

Les dépenses publiques ont été réduites de 5,4 % en 1999, mais après avoir été multipliées par près de 2,5 depuis 1996. Cette évolution favorable est le résultat des efforts entrepris pour renforcer le contrôle des opérations financières de l'État et contenir les dépenses extra-budgétaires.

Les investissements publics exclusivement financés sur ressources internes ont augmenté de 22,8 %, à FCFA 30,8 milliards, en liaison avec les réfections en cours des voiries urbaines de Malabo, Bata, Mongomo, Ebebeyin, le bitumage des axes Malabo-Luba et Bata-Niefang, l'équipement de l'aéroport international de la capitale. D'importants travaux d'infrastructures ont par ailleurs été engagés à Malabo dans la perspective des sommets de la CEMAC et de la CEEAC de mai 1999.

Le solde budgétaire, en termes d'engagements est devenu positif en 1999, pour la première fois depuis le début de la mise en exploitation des ressources pétrolières et a atteint FCFA 8,8 milliards (1,8 % du PIB) contre FCFA -3,7 milliards (-1,2 %) en 1998. Cet excédent budgétaire a partiellement contribué à faire face au besoin de financement global de l'État de FCFA 25 milliards après prise en compte de la réduction des arriérés intérieurs (FCFA 2,6 milliards), de l'amortissement de la dette extérieure de FCFA 5,2 milliards et du remboursement des avances sur recettes pétrolières de FCFA 17,2 milliards. Pour faire face à ce besoin résiduel de financement, l'État a eu recours à :

- l'endettement auprès du secteur bancaire pour FCFA 4,2 milliards et auprès du secteur non bancaire pour 5,8 milliards dont 1,3 milliard auprès des compagnies pétrolières ;
- l'accumulation d'arriérés extérieurs pour FCFA 6,1 milliards.

## COMPTES EXTÉRIEURS

L'excédent commercial a plus que quintuplé, passant de FCFA 32,7 milliards, soit 11 % du PIB, en 1998 à FCFA 175 milliards (35,2 % du PIB) en 1999 grâce au net redressement des termes de l'échange. Les prix à l'exportation se sont appréciés de 39,5 % en 1999 contre une détérioration de 37,7 % en 1998, en raison, d'une part, de la hausse des prix du brut équato-guinéen passés, en moyenne annuelle, de USD 12,9 le baril en 1998 à USD 17,4 en 1999 et d'autre part de la remontée de près de 10 % du cours mondial des bois tropicaux. De leur côté, les prix à l'importation ont progressé de 4,5 % en 1999 contre 0,4 % en 1998.

Les exportations en valeur ont augmenté de 79,3 % par rapport à 1998, les ventes de pétrole (88 % des exportations) progressant de 85 % sous l'effet de l'embellie du cours mondial et de l'accroissement du volume exporté. Parallèlement, les ventes de bois ont progressé de 69 %, suite à une forte demande en provenance de l'Union européenne, de la Chine et de la Malaisie. Les ventes de cacao ont augmenté de 7,9 % grâce à la fermeté des prix de la fève équato-guinéenne dont la qualité est largement reconnue.

Guinée Équatoriale

Les importations ont augmenté de 24 % en raison principalement du doublement des achats de biens d'équipement du secteur public, du fait de la poursuite des grands travaux de l'État et de la progression de près d'un quart des achats du secteur pétrolier. En outre, les chiffres douaniers sous-estiment la réalité, les importations informelles en provenance du Cameroun, notamment de produits alimentaires, étant en forte croissance depuis deux ans.

Le déficit des services, qui enregistrent une partie des reversements de recettes aux compagnies pétrolières opérant en Guinée Équatoriale, s'est aggravé en raison à la fois de la hausse des paiements d'intérêts du secteur privé pétrolier et de la croissance des dépenses de recherche, de développement et de mise en production du secteur pétrolier.

**Balance des paiements de la Guinée Équatoriale**

(en milliards de francs CFA)

	1996	1997	1998	1999
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	<b>122,5</b>	<b>-90,4</b>	<b>-193,0</b>	<b>-135,2</b>
<b>Balance commerciale</b>	<b>-16,3</b>	<b>76,1</b>	<b>32,7</b>	<b>175,0</b>
Exportations	110,0	287,4	243,6	435,7
Dont:				
Pétrole Brut	66,8	234,0	208,2	384,8
Bois	26,0	45,7	22,9	38,7
Cacao	3,6	3,7	3,8	4,1
Café	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	13,6	4,0	8,7	9,1
Importations	126,3	211,3	210,9	261,7
Dont secteur pétrolier	97,1	167,0	173,7	208,4
Produits pétroliers	3,5	6,2	6,2	5,8
Biens d'équipements	2,9	6,1	11,8	21,5
Autres	22,8	32,0	19,2	26,0
Services	-131,5	-178,0	-233,6	-315,0
Fret et Assurance	-22,7	-37,9	-40,5	-47,1
Revenus des investissements	-34,4	-41,2	-48,0	-68,9
Dont intérêts dette extérieure publique	-3,2	-4,8	-4,1	-3,9
Dont intérêts dette extérieure privée	-31,9	-36,4	-43,9	-65,0
Services officiels	0,7	-2,1	-2,3	-2,8
Voyages et séjours	-4,4	-1,3	-4,0	-23,7
Autres services privés	-68,8	-96,3	-136,7	-163,5
Autres transports et autres assurances	-1,9	-3,4	-2,1	-10,0
Transferts unilatéraux	25,3	11,5	7,9	5,8
Secteur privé	6,8	-0,3	-0,2	-0,3
Secteur public	18,5	11,8	8,1	6,1
<b>FLUX FINANCIERS</b>	<b>122,9</b>	<b>63,0</b>	<b>161,8</b>	<b>92,6</b>
<b>Long terme</b>	<b>123,5</b>	<b>48,5</b>	<b>158,5</b>	<b>98,5</b>
Secteur public	-0,5	-2,1	-3,2	-5,2
Secteur privé	124,0	50,6	161,7	93,7
<b>Court terme</b>	<b>-0,6</b>	<b>14,5</b>	<b>3,3</b>	<b>4,1</b>
Bancaires et postaux	-0,8	3,8	-9,5	-5,9
Autres	0,2	10,7	12,8	10,0
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	<b>-1,6</b>	<b>14,5</b>	<b>24,3</b>	<b>37,9</b>
<b>BALANCE GLOBALE</b>	<b>-1,2</b>	<b>-3,8</b>	<b>-6,9</b>	<b>-5,3</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>1,3</b>	<b>3,6</b>	<b>6,2</b>	<b>4,4</b>
Variation des réserves officielles (Baisse +)	-1,8	-3,9	0,6	-2,6
Variations des arrérées extérieures (Baisse -)	3,1	7,2	5,3	6,1
Financements exceptionnels	0,0	0,3	0,3	0,0
Stabex	0,0	0,3	0,3	0,0

(a) estimations

Sources : BEAC, FMI

Comme conséquence de ces évolutions, le déficit de la balance des transactions courantes s'est allégé de 42 %, revenant de FCFA 193 milliards (65,2 % du PIB) en 1998 à FCFA 135 milliards (27,2 % du PIB) en 1999. Ce déficit n'est pas entièrement équilibré par les mouvements de capitaux en raison, d'une part, des difficultés de mobilisation de capitaux publics faute de programme d'ajustement conclu avec le FMI et, d'autre part, de la chute des flux de capitaux privés (- 72,6 %) traduisant la baisse des investissements des compagnies pétrolières. En définitive, la balance globale est légèrement déficitaire. Comme les années précédentes, ce solde négatif a été financé par accumulation d'arriérés pour FCFA 6,1 milliards et après reconstitution des réserves officielles de 2,6 milliards.

La dette extérieure de la Guinée Équatoriale s'est accrue, en 1998, de 8 % pour atteindre USD 306 millions. Compte tenu de la croissance fulgurante des recettes pétrolières et du PIB, les ratios d'endettement sont les plus faibles de la Zone franc et sont appelés à décroître fortement en 1999 comme en 2000, en dépit de la progression des arriérés.

#### Dette extérieure de la Guinée Équatoriale

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE À COURT ET LONG TERME</b>	292	283	283	306
<b>Dette à long terme</b>	230	222	209	217
Dette publique garantie	230	222	209	217
Dette privée non garantie	0	0	0	0
<b>Recours aux crédits FMI</b>	19	17	13	11
<b>Dette à court terme</b>	43	43	61	79
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	41	40	37	40
Envers créanciers publics	36	35	33	35
Envers créanciers privés	5	5	5	5
<b>Pour mémoire</b>				
Arriérés sur principal de dette à long terme	95	94	91	97
Envers créanciers publics	78	78	77	82
Envers créanciers privés	17	16	14	15
Crédits à l'exportation	59	60	56	56
Indicateurs de dette (en pourcentage)				
Dette totale/export biens et services	309,7	156,6	63,0	73,3
Dette totale/PNB	190,7	138,6	68,1	75,7
Service dette/export biens et services	2,2	2,6	1,3	1,4
Intérêts dette/export biens et services	0,9	0,7	0,4	0,6
Dette multilatérale/dette totale	34,8	35,0	33,1	32,0

Source : Banque mondiale

## SYSTÈME BANCAIRE

Encore embryonnaire, le système bancaire comporte deux banques : la Société générale de Banque en Guinée Équatoriale (SGBGE) et la CCEI-Bank Guinée Équatoriale (CCEI-GE). La SGBGE, qui appartient au groupe de la Société générale et dont l'Etat conserve un tiers du capital, a été constituée en septembre 1998 et a repris les actifs de la Meridien-BIAO qui avait été mise sous administration provisoire en 1995. La CCEI-GE, filiale de la CCEI-Cameroun, a commencé ses activités en mai 1995.

L'activité bancaire a connu, une fois de plus, une hausse exceptionnelle en 1999. Le total des bilans est passé de FCFA 31 milliards à FCFA 57 milliards. Fortement liquides, notamment grâce à la

recapitalisation de la SGBGE et à l'augmentation des dépôts de l'État, les banques équato-guinéennes ont augmenté leurs dépôts spéciaux auprès de la BEAC et prêté aux banques camerounaises appartenant à leur groupe.

#### Situation simplifiée du système bancaire équato-guinéen

(en milliards de francs CFA courants)

ACTIF	1987	1998	1999	PASSIF	1987	1998	1999
Trésorerie et divers	13	13	30	Trésorerie et divers	13,5	8	12
Crédits à l'État	2	2	3	Dépôts de l'État	4,0	7	11
Crédits à l'économie	12	15	21	Dépôts du secteur privé	10,0	13	23
Valeurs immobilisées	1	1	3	Fonds propres	0,5	3	4
				Divers			7
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>31</b>	<b>57</b>	<b>Total</b>	<b>28,0</b>	<b>31</b>	<b>57</b>
				Taux de marge nette (%) (résultat net/produit net bancaire)	17,9	26,8	27,4
				Coefficient de rentabilité (%) (résultat net/fonds propres)	71,4	33,2	42,5

Source : Cobac

## PERSPECTIVES

L'amélioration des grands équilibres macroéconomiques entamée en 1999 devrait se poursuivre en 2000. Les perspectives de l'économie équato-guinéenne dépendent désormais presque exclusivement de celles de l'exploitation du pétrole.

Sur la base des réserves prouvées, la montée en puissance de la production devrait se poursuivre en 2000 (110 000 à 130 000 barils/jour, soit + 20 %) et en l'an 2000 (125 000 barils/jour) essentiellement grâce à l'extension de la capacité du champ de Zafiro et la mise en production du champ de Jade. Conjuguée à la fermeté tenue des cours, la croissance de la production de pétrole devrait permettre au PIB de croître à un rythme supérieur à 7,4 en 2000. Au-delà de cette date, dans l'état actuel des réserves prouvées, la production devrait plafonner puis décliner vers 2005. La prospection pétrolière reste cependant très active et s'étend à l'off-shore très profond.

La montée en puissance de la production pétrolière et l'augmentation de la part des recettes dévolues à l'État équato-guinéen devraient entraîner une forte croissance des recettes budgétaires. Les prévisions de recettes pétrolières pour 2000 feraient apparaître une progression de 83,8% par rapport à 1999. Comme ce surcroît de recettes provient de ressources non renouvelables et que la capacité d'absorption du pays est limitée, la stratégie des autorités équato-guinéennes arrêtée à la Conférence nationale de Bata, en septembre 1997, impliquerait de constituer des excédents budgétaires importants pour, dans un premier temps, rembourser les arriérés internes et externes ainsi que les avances statutaires de la BEAC puis, dans un deuxième temps, abonder le « Fonds de réserve pour les générations futures », créé par un décret du 5 août 1999 – alimenté par le versement de 0,5% des revenus pétroliers, sa mise en application a été différée à l'an 2000 – et engager une politique de diversification de la base productive.

La Guinée Équatoriale n'a pas fait appel à l'assistance du FMI depuis 1995. Lors de la dernière mission de surveillance, au titre de l'article IV de ses statuts, le FMI a cependant recommandé une profonde réforme des finances publiques et plusieurs mesures structurelles.

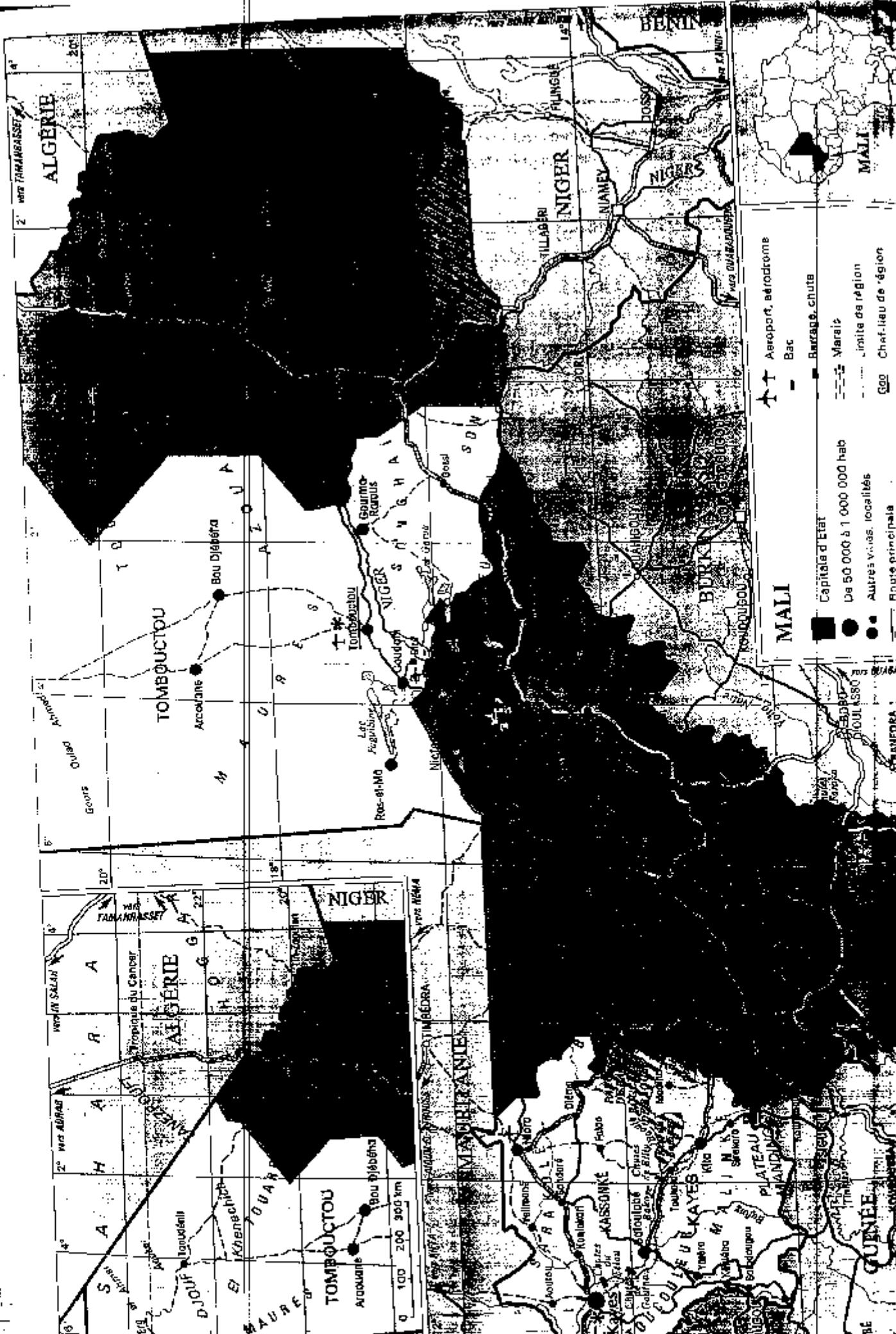
Dans le domaine des finances publiques, ces recommandations reprennent et complètent celles de la Conférence nationale de Bata et visent à l'application des grands principes budgétaires :

- universalité : centralisation de toutes les dépenses et de toutes les recettes dans le budget de l'État ;
- unicité de caisse du Trésor public ;
- amélioration des procédures d'exécution et de contrôle des dépenses publiques et notamment : séparation effective de l'ordonnateur et du comptable, procédure de passation des marchés publics ;
- lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- mise en place de programmes d'investissements publics pluriannuels.

Par ailleurs, le FMI préconise un contrôle interministériel des recettes pétrolières et l'abandon effectif des avances ou des emprunts gagés sur les recettes pétrolières et l'application de la stratégie de développement de l'épargne publique adoptée à la Conférence nationale de Bata.

En matière de réformes structurelles, le FMI recommande la mise en œuvre d'un programme de privatisation des entreprises publiques. Celui-ci devrait concerner la compagnie aérienne nationale Ega, les sociétés nationales d'électricité Segesa et Energo, les sociétés de transport maritime Amgesa et Cemge, la société de gestion du port Promoport. Dans le domaine de la sécurité sociale, il est prévu de réhabiliter l'organisme Inseso dont les locaux sont en cours de construction à Malabo. Enfin, les services du Fonds demandent que la Guinée Équatoriale se conforme aux dispositions de l'Union douanière en supprimant la taxe de 10 % sur les importations de la CEMAC et mette en application la loi sur la protection des forêts dont la préservation semble très gravement compromise au rythme d'exploitation qu'a connu l'année 1999.

La mise en vigueur de l'ensemble de ces réformes et la maîtrise des dépenses publiques constituent une condition préliminaire à la mise en place d'un programme d'ajustement financé par le Fonds.



# MALI

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 1 240 192 km<sup>2</sup>
- **Population :** 10,9 millions d'habitants (estimation 1999). Langue officielle : français. Ethnies : Bambara (33 %), Peul (10 %), Sonoufo (9 %), Songhaï (7 %), Soninké, Dogon. Part de la population urbaine : 19,2 %. Densité : 8,3 habitants/km<sup>2</sup>. Taux de croissance démographique : 2,6 % de 1998 à 2015.
- **Principales villes (1995) :** Bamako (1 016 millions d'hab.), Ségou (88 000 hab.), Mopti (75 000 hab.), Sikasso (74 000 hab.), Gao (55 000 hab.)
- **Régime politique :** M. Alpha Oumar Konaré a été élu Président de la République au suffrage universel en avril 1992. Il a été réélu lors des élections présidentielles de juin 1997. Les élections législatives de juillet 1997, boycottées par l'opposition, ont donné lieu à la victoire du parti du Chef de l'Etat, l'ADEMA. Les élections communales, qui se sont achevées en juin 1999, ont marqué un apaisement avec une reprise de la participation de l'opposition à la vie politique. Les prochaines élections présidentielles sont programmées en juin 2002.

### Économie

- **PIB par habitant :** USD 247 (1999)
- **Répartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB	48,4 %	17,9 %	33,7 %
Population active	79,8 %	2,9 %	17,3 %

### Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	53,7	Taux de scolarisation dans le secondaire :	17,9 %
Taux de mortalité infantile :	14,4 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	12,9 %
Taux alphabét. des adultes :	38,2 %	Indicateur de dévelop. humain - Classement :	165ème/174

*Source : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000*

### Accords internationaux

Le Mali a adhéré le 1<sup>er</sup> juin 1984 au Traité de l'UMOA, devenue l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) le 10 janvier 1994. Le Mali est également membre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

### Relations avec la communauté financière internationale

Le Mali a achevé, en mai 1999, un second accord triennal avec le FMI assorti d'une FASR. Un nouvel accord du même type (FRCP) a été approuvé en juillet 1999 par le Conseil d'administration du Fonds. La revue à mi-parcours d'avril 2000 devait être présentée au Conseil d'administration au début du second semestre 2000.

## ACTIVITÉ

### Comptes nationaux du Mali

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RESSOURCES</b>	<b>1 805,5</b>	<b>1 907,1</b>	<b>2 067,6</b>	<b>2 203,9</b>
<b>PIB (au prix du marché)</b>	<b>1 318,3</b>	<b>1 420,9</b>	<b>1 529,9</b>	<b>1 652,1</b>
<b>Importations de biens et services</b>	<b>487,2</b>	<b>496,2</b>	<b>537,7</b>	<b>551,8</b>
<b>EMPLOIS</b>	<b>1 805,5</b>	<b>1 907,1</b>	<b>2 067,8</b>	<b>2 203,9</b>
<b>Consommation finale</b>	<b>1 265,8</b>	<b>1 221,1</b>	<b>1 388,3</b>	<b>1 493,6</b>
Publique	210,4	221,5	176,2	194,9
Privée	1 055,4	998,6	1 222,1	1 298,7
<b>Formation brute de capital fixe *</b>	<b>275,0</b>	<b>324,4</b>	<b>292,0</b>	<b>328,3</b>
<b>Exportations de biens et services</b>	<b>264,7</b>	<b>361,6</b>	<b>377,3</b>	<b>382,0</b>
Épargne intérieure brute	52,5	199,8	131,6	158,5
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 222,5	- 124,6	- 160,4	- 169,8
Taux d'investissement (en %)	20,9	22,8	19,1	19,9
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	4,3	6,8	3,8	5,3
Détailleur du PIB (en moyenne)	6,5	0,9	3,7	2,5
Prix à la consommation en glissement annuel	2,8	0,9	3,0	-1,3

(a) estimations

\* y compris variation de stocks

source : I.N.S, BCEAO

Après plusieurs années de forte croissance économique, tirée par le secteur agricole, l'activité s'était nettement ralentie en 1998. En 1999, la croissance a été sensiblement plus vigoureuse sous l'effet d'une pluviométrie favorable, qui a stimulé les récoltes agricoles. Les exportations d'or, en hausse constante depuis 1997, ont également poursuivi leur progression. La croissance est néanmoins restée inférieure aux prévisions initiales en raison des effets induits de la chute des cours de l'or et du coton, et également de la crise énergétique. À l'inverse du secteur agricole, les secteurs secondaire et tertiaire ont vu leur expansion sensiblement freinée, notamment par la pénurie d'électricité. Le PIB s'est néanmoins apprécié en termes réels de 5,3%, après 3,8 % en 1998, contre 6,3 % attendu. Les prix à la consommation ont enregistré un léger recul, évalué à -1,3 %, en relation avec l'abondance des récoltes céréalières, alors qu'ils avaient progressé de 3 % en 1998.

### Principales productions et prix d'achat aux producteurs

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000
Coton-graine (milliers de tonnes)	452	523	519	486
Prix d'achat aux producteurs (en FCFA/kg)	155	160	165	150
Milletsorgho (milliers de tonnes)	1 151	1 201	1 271	1 499
Mais (milliers de tonnes)	267	343	354	397
Riz paddy (milliers de tonnes)	563	576	634	723
Arachides (milliers de tonnes)	134	161	192	214

Sources : administrations nationales, BCEAO

En ce qui concerne le secteur primaire, les conditions hydro-climatiques favorables ont permis une croissance en volume de 9,0 %, essentiellement impulsée par l'agriculture. En particulier, la production des cultures vivrières a connu une forte augmentation (+18,3 %), en passant de 1 902 136 tonnes en 1997/1998 à 2 250 664 tonnes en 1998/1999.

L'accélération de la croissance en 1999 est attribuable au redressement des récoltes céréalières et vivrières (campagnes 1998/99 et 1999/2000), qui fait suite à deux années de mauvaises récoltes (campagnes 1996/97 et 1997/98). Ainsi, la croissance économique s'est accélérée grâce à l'augmentation de l'offre céréalière et vivrière, et par ses effets induits sur la demande des ménages. L'impact sur l'économie malienne est important, puisque l'agriculture céréalière et vivrière représente environ un cinquième du PIB. Au terme de la campagne 1999/2000, la production céréalière atteindrait le niveau record de 2,52 millions de tonnes, toutes céréales confondues. Elle dépasserait ainsi de 3 % le maximum enregistré en 1994/95 et serait supérieure de 18 % à celle de l'année précédente.

La production de coton avait connu un niveau de production élevé en 1998/99, avec 519 000 tonnes de coton-graine. Toutefois, la campagne 1999/2000 devrait enregistrer un net recul, avec une récolte de 486 000 tonnes, en raison de la sécheresse puis des inondations subies pendant les périodes d'enfouissement et de croissance. Par ailleurs, pour atténuer les difficultés immédiates de la CMDT, le prix d'achat au producteur a été ramené de FCFA 165 à 150 le kilo en octobre 1999.

L'expansion régulière de la superficie consacrée au coton a permis au Mali de figurer au deuxième rang des producteurs africains, derrière l'Egypte. Cette progression s'est néanmoins accompagnée d'un déclin des rendements, lié au non-respect des normes de cultures ainsi qu'à l'appauvrissement des sols. Comme dans les autres pays de la Zone franc, l'ensemble de la filière est organisée par une société détenue majoritairement par l'État (60 % du capital) et minoritairement par la Compagnie française des textiles (40 % du capital), la Compagnie malienne des Textiles (CMDT). Celle-ci a connu en 1999 d'importantes difficultés de trésorerie, principalement imputables à la chute des cours. Ces difficultés ont aussi souligné les déficiences structurelles de la CMDT : politique d'investissement surdimensionnée et maîtrise insuffisante des charges d'exploitation. Les discussions sur l'avenir de la filière cotonnière se sont poursuivies entre les autorités malienches et les institutions de Bretton Woods. En mai 1999, le gouvernement a présenté un plan d'action en trois ans qui reprend les conclusions d'un audit réalisé par la Banque mondiale. Selon ce plan, la CMDT resterait sous contrôle majoritaire de l'État, mais perdrait ses activités textiles et de production d'huile qui seraient privatisées. La société perdrait en outre les monopoles d'achat aux producteurs et d'égrenage.

Dans le domaine de l'élevage, qui contribue pour 10,1 % au PIB, le Mali dispose d'un important cheptel de bovins et d'ovins (22,4 millions de têtes fin 1999, contre 20,7 millions en 1998), auquel s'ajoute une activité avicole traditionnelle (environ 24 millions de tête de volailles). Le secteur de l'élevage malien, qui couvre l'ensemble des besoins intérieurs en viande, fait également l'objet d'une politique de modernisation destinée à accroître sa compétitivité à l'exportation à destination des pays de l'UEMOA.

	1996	1997	1998	1999
Oz (Kg)	6 584	18 521	21 156	23 689

Source : BCEAO

La production d'or avait presque triplé en 1997, à la suite de la montée en puissance des mines de Sadiola et de Syama, situées dans la région de Kayes, et exploitées par des groupes sud-africains. L'activité d'orpaillage est également en croissance, avec une production évaluée à 3 tonnes. En 1999, l'extraction a

ainsi continué de s'accroître sensiblement. Avec près de 24 tonnes extraites, le Mali est ainsi devenu le quatrième producteur d'or africain. La croissance devrait se poursuivre grâce aux investissements en cours.

Le secteur secondaire, qui ne représente que 9 % du PIB, est presque essentiellement constitué par la petite industrie de transformation, dont près de moitié dans l'industrie agro-alimentaire. En 1999, la croissance du secteur secondaire, estimée à 1,3 %, a été fortement ralentie par la crise énergétique (renchérissement des importations de pétrole et pénurie d'électricité), qui a freiné l'offre. Les secteurs les plus touchés ont été les industries textiles, avec la suspension de la production de la principale unité de cette branche, les industries alimentaires et les industries chimiques. En outre, les effets induits de la baisse des cours du coton ont sensiblement pesé sur la demande des ménages. L'industrie reste particulièrement vulnérable aux difficultés d'approvisionnement électrique, dues à l'insuffisance de capacité installée. Dans le même temps, le secteur du BTP a connu une reprise d'activité, s'agissant en particulier de la construction de routes et des aménagements hydro-agricoles. A l'inverse, un certain retard a été enregistré dans le démarrage des travaux prévus dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de football (édition 2002).

Le secteur tertiaire, notamment les transports et le commerce, s'est également ressenti des difficultés du secteur industriel, qui ont pesé sur la croissance des activités de services, évaluée à 4,3 % en 1999.

Comme les années précédentes, la croissance malienne a été soutenue par la consommation et les investissements, dont le taux oscille autour de 20 % du PIB depuis 1995. Ces investissements sont, pour une large part, financés par l'extérieur, le taux d'épargne intérieur étant de 9,5 % du PIB en 1999. Les investissements publics, qui représentent 12,2 % du PIB, sont financés à 73 % par des ressources extérieures, dont plus de la moitié sous forme de dons. En 1999, les travaux pour l'équipement électrique du barrage de Manantali (centrale électrique de 200 mégawatts) se sont poursuivis. Ce projet permettra de pallier les insuffisances actuelles des capacités de production : 52 % de l'électricité produite reviendra au Mali dont la capacité installée doublera de ce fait, les 48 % restant revenant au Sénégal et en Mauritanie qui ont cofinancé la construction du barrage en 1987-1992, dans le cadre de l'OMVS (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal). Ce barrage permettra de desservir Bamako vers la mi-2001.

Mesurée sur l'ensemble de l'année, les prix à la consommation se sont légèrement tassés en 1999. L'indice harmonisé des prix à la consommation (IIIPC) à Bamako a en effet enregistré une baisse de 1,3 % en glissement pour la période décembre 1998/décembre 1999, contre -3,0 % en 1998. Le recul des prix s'explique, d'une part, par la modération de la politique monétaire et, d'autre part, par l'abondance de céréales et de produits vivriers. Après une période de hausse entre janvier et juillet, les prix ont entraîné une décrue jusqu'en décembre, en raison de bonnes récoltes agricoles ayant entraîné une chute des prix des produits alimentaires. En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation décroît de 1,2 % en 1999 contre une hausse de 4,0 % en 1998. Hors alimentation, l'indice des prix a en revanche enregistré une légère hausse - inférieure à 2 % - imputable au renchérissement des coûts du logement et des frais de santé.

Depuis 1988, les autorités ont mis en œuvre un programme de privatisations négocié avec les institutions de Bretton Woods. Depuis 1997, ce programme a néanmoins marqué le pas. Certaines opérations ont été retardées et plusieurs appels d'offres ont été suspendus. Ainsi, l'appel offre pour la privatisation de Energie du Mali (EDM) a dû être différé en raison de la dégradation de sa situation financière. La restructuration d'EDM est d'une importance prioritaire pour la satisfaction des besoins de la population en eau et électricité comme pour le développement industriel du pays.

Les prochaines années devraient voir une accélération du programme de privatisation. Selon les objectifs des autorités maliennes, l'État ne devrait conserver que 13 entreprises à l'horizon 2002. Au premier semestre 2000, la Société nationale des Tabacs et Allumettes (Sonatam) a été partiellement privatisée, à hauteur de 35 % du capital.

Plusieurs mesures du programme triennal seront en outre consacrées à l'amélioration de l'environnement juridique des entreprises dans le cadre de l'Ohada. Les formalités de création d'entreprises doivent être simplifiées et les délais raccourcis. Un programme de trois ans a été mis en œuvre pour établir un cadastre complet et clarifier la loi foncière, ce qui permettra de renforcer la sécurité juridique des investissements fonciers.

## FINANCES PUBLIQUES

Malgré l'accélération de la croissance en 1999, le solde des finances publiques s'est légèrement dégradé, en raison des effets induits par la baisse des cours du coton et par le renchérissement des importations pétrolières. Contrairement à l'année précédente, les recettes (hors dons étrangers) ont augmenté en 1999 moins que ne le prévoyait le programme d'ajustement.

La moins bonne tenue des recettes fiscales par rapport aux résultats attendus résulte de plusieurs facteurs. En premier lieu, les autorités ont décidé de ne pas répercuter la hausse du prix du pétrole sur les prix à la pompe, ce qui s'est traduit par une baisse des taxes perçues. En deuxième lieu, la chute des cours du coton a entraîné une baisse des revenus que l'État perçoit en provenance de la CMDT (impôt sur les bénéfices), conjuguée à un recul du produit de la TVA et des recettes en douane. Plus généralement, la dégradation des comptes des entreprises publiques (EDM, Sonatam...) s'est traduite par une contraction de leur bénéfice imposable et par un retard, voire une absence, de règlements des impôts et taxes dus. Enfin, la pénurie d'électricité a sensiblement ralenti l'activité industrielle et donc réduit l'ensemble de l'assiette fiscale. Le taux de prélèvements obligatoires (hors recettes non fiscales) est ainsi passé à 14,2 % fin 1999, contre 14,6 % en 1998.

Les recettes douanières, qui représentent un peu plus de la moitié des revenus fiscaux, ont été pénalisées par la diminution de plusieurs taux de prélèvements dans le cadre de la mise en place de l'union douanière de l'UEMOA, engagée depuis le 1er janvier 1999. Les taxes à l'importation ont été limitées à 30 % de la valeur du produit et le tarif douanier sur les produits industriels en provenance de l'UEMOA a été réduit de 80 %. Ces mesures ont marqué une étape décisive vers la suppression totale des tarifs douaniers sur les produits industriels éligibles en provenance de la sous-région, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Le niveau des dépenses budgétaires a légèrement dérapé par rapport aux objectifs du programme d'ajustement (FCFA 418 milliards contre FCFA 410 milliards programmés). Les dépenses pour les secteurs sociaux (éducation et santé) ont continué leur progression. Des crédits ont également été affectés à la préparation des élections municipales qui se sont déroulées en mai et juin 1999. Les dépenses salariales sont restées dans les limites fixées. Les effectifs des fonctionnaires (environ 38 000) rapportés à la population demeurent peu élevés. Pour renforcer les secteurs de la santé et de l'éducation, les programmes de recrutement vont se prolonger sur plusieurs années.

Le déficit budgétaire (en base engagements hors dons) s'est établi à 8,8 % du PIB en 1999, soit un léger dépassement de la limite du programme fixée à 7,6 % du PIB. Une fois les dons pris en compte, il n'est que de 3,8 %. Ce déficit fait toutefois apparaître une légère dérive par rapport à l'année précédente, quel que soit le solde retenu.

Tableau des opérations financières de l'État malien

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RECETTES TOTALES</b>	302,4	320,5	344,8	355,6
Recettes	205,9	236,3	254,9	272,2
recettes fiscales	172,8	196,3	223,0	235,8
recettes non fiscales	33,1	40,0	31,9	36,4
Dons extérieurs	96,5	84,2	89,9	83,4
<b>DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS</b>	314,0	350,3	383,8	417,8
Dépenses courantes	142,3	172,2	168,2	193,3
salaires	50,6	58,8	58,9	65,3
Intérêts de la dette publique	14,5	13,8	11,7	14,0
Intérieure	0,6	0,6	0,8	0,5
Extérieure	13,9	13,2	10,9	13,5
Autres dépenses courantes	77,2	101,6	97,6	114,0
Dépenses en capital	181,8	156,3	196,0	201,7
Sur financement interne	24,3	31,8	46,6	54,3
Sur financement externe	137,3	124,5	149,4	147,4
Autres dépenses en capital	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts Nets	- 10,6	0,0	- 3,8	- 2,2
Dépenses des fonds spéciaux et des fonds annexes	20,7	21,8	23,2	24,8
SOLDE PRIMAIRE (hors dons)*	53,8	46,1	51,8	38,6
SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris)**	- 11,6	- 29,8	- 39,0	- 62,0
ARRIÉRÉS	- 18,0	- 8,4	- 10,0	- 9,3
Arriérés Intérieurs	- 18,0	- 8,4	- 10,0	- 9,3
Arriérés extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
SOLDE (base caisse)**	- 29,6	- 38,2	- 49,0	- 71,3
FINANCEMENT	30,5	38,6	49,2	59,4
Financement Intérieur	- 51,5	- 10,4	- 8,8	- 0,8
Financement bancaire	- 46,0	- 1,7	- 4,1	3,4
Financement non bancaire	- 5,6	- 8,7	- 4,7	- 4,3
Financement extérieur	82,1	49,0	58,0	60,3
Tirages sur emprunts	102,1	72,7	83,9	91,7
Amortissement	- 80,9	- 39,0	- 25,9	- 31,4
Réaménagement de la dette	40,9	15,3	0,0	0,0
Financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement (+ = excès de financement)	0,9	0,4	0,2	- 11,9
PIB nominal	1 318,3	1 420,9	1 529,9	1 652,1

En pourcentage du PIB

Recettes totales (hors dons)	15,6	16,6	16,7	18,5
Dépenses courantes	10,8	12,1	11,0	11,7
Solde :				
base engagements	- 0,9	- 2,1	- 2,6	- 3,8
base caisse	- 2,2	- 2,7	- 3,2	- 4,3

(a) estimations

\* Solde primaire = recettes - dépenses courantes (hors intérêts) - dépenses en capital (hors celles sur ressources extérieures)

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

Source : Administrations nationales et BCEAO

Le soutien des bailleurs de fonds s'est poursuivi en 1999. Toutefois, compte tenu du retard pris par les réformes structurelles, le FMI a décidé de suspendre le versement de la deuxième tranche de la FRPC initialement prévu fin 1999. L'équilibre du TOFE a néanmoins été rendu possible grâce au décaissement de Euros 6,6 millions sur le SAS (soutien à l'ajustement structurel) accordé par l'Union européenne et au

rapport du paiement de la solde des fonctionnaires à début janvier 2000. Les dons étrangers ont atteint FCFA 83,4 milliards, soit 23 % du total des revenus (recettes et dons) de l'Etat.

S'agissant de la convergence budgétaire, tous les critères ont été respectés, à l'exception du ratio « solde primaire de base rapporté aux recettes fiscales » qui a connu une légère dégradation en 1999.

## COMPTES EXTÉRIEURS

### Balance des paiements du Mali

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	- 133,4	- 104,2	- 119,9	- 144,0
Balence commerciale	- 60,7	9,2	- 1,2	- 14,1
Exportations FOB	221,4	327,7	328,1	350,3
dont				
Coton	132,6	158,7	144,8	157,9
Élevage	30,0	31,3	28,1	28,0
Or	39,7	117,2	133,1	142,3
Importations FOB	282,1	318,5	329,3	364,4
dont				
Biens d'équipement	155,2	108,5	179,1	188,2
Produits pétroliers	52,3	73,8	70,0	62,6
Produits alimentaires	58,0	64,9	89,5	63,7
Services	- 149,1	- 156,9	- 159,2	- 166,1
dont fret	- 114,9	- 117,7	- 120,7	- 126,7
Revenus nets	- 22,0	- 30,2	- 27,1	- 27,5
dont intérêts de la dette publique	- 22,7	- 13,2	- 11,2	- 13,5
Balence des transferts courants	98,4	73,7	67,6	65,7
secteur privé	43,1	42,6	40,0	41,6
secteur public	52,3	31,1	27,6	24,1
<b>COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	150,2	86,0	90,4	117,7
Transferts de capital (hors remise de dette)	70,6	65,0	70,3	68,8
Opérations financières	79,6	20,0	20,1	48,9
Investissements directs	22,2	40,7	0,1	6,0
Investissements de portefeuille	0,3	- 4,4	0,0	4,1
Autres investissements	57,1	- 16,3	20,0	38,8
<b>FINANCEMENT EXCEPTIONNEL</b>	41,0	15,3	0,0	0,0
Variation des arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0
Héchelonnements	41,0	15,3	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	7,0	- 8,2	- 7,8	- 7,4
<b>SOLDE GLOBAL</b>	64,8	- 12,1	- 37,3	- 33,7
<b>VARIATION DES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS</b>	- 64,8	12,1	37,3	33,7
[signe - : augmentation ; signe + : diminution]				
Exportations/Imports (%)	78,5	102,9	99,6	96,1

(a) estimations

Source : BCEAO

La balance commerciale s'est légèrement dégradée en 1999, alors qu'elle s'était stabilisée autour de l'équilibre en 1997 et 1998. Ce fléchissement résulte de la baisse des cours du coton, que n'a pas compensée l'augmentation des volumes exportés.

Deux produits, le coton et l'or, ont représenté 88 % des exportations. Le coton est resté en 1999 la première source de recettes. Du fait de la baisse des cours, les recettes des exportations cotonnières en 1999 sont inférieures à celles de l'année précédente ; elles ont également été pénalisées en 1999 par la pénurie d'électricité qui a perturbé l'égrenage. Les ventes d'or, pour leur part, ont continué de s'accroître, au point qu'en 1999, leur valeur s'est très sensiblement rapprochée de celle des exportations de coton. Malgré le recul des cours, les recettes d'exportation d'or ont été multipliées par 3,5 depuis 1996.

La progression sensible des importations en 1999 est principalement liée à l'achat de groupes électrogènes destinés à faire face à la pénurie d'électricité. Le Mali se caractérise par l'importance de ses achats aux pays de la sous-région (près de 40 % des importations) et notamment à la Côte d'Ivoire qui est, devant la France, son premier partenaire commercial.

Le déficit des services s'est légèrement creusé en 1999. Compte tenu de la dégradation de la balance commerciale, le déficit des transactions courantes s'est nettement dégradé, passant de FCFA - 120 milliards en 1998 à FCFA - 144 milliards en 1999. Son niveau représentait 8,7 % en 1999, contre 7,8 % du PIB en 1998.

L'excédent du compte de capital a légèrement progressé au titre des « autres investissements » (crédits commerciaux et interbancaires), en liaison notamment avec les restructurations bancaires intervenues en 1999. Les investissements directs demeurent faibles, en raison des retards du programme de privatisation et de la fin des grands projets des années antérieures. Les concours des bailleurs de fonds se sont par ailleurs ralentis en 1999. Compte tenu de la faiblesse structurelle des entrées de capitaux, le Mali enregistre depuis 1997 un déficit persistant de la balance globale. Ce déficit s'était nettement creusé en 1998, mais s'est légèrement tassé en 1999, à un niveau ne dépassant pas 2,1 % du PIB.

#### Dette extérieure du Mali

(en cours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE A COURT ET LONG TERME</b>	2 958	3 000	3 143	3 202
<b>Dette à long terme</b>	<b>2 739</b>	<b>2 762</b>	<b>2 692</b>	<b>2 827</b>
Dette publique garantie	2 739	2 762	2 692	2 827
Dette privée non garantie	0	0	0	0
<b>Recours aux crédits FMI</b>	147	165	176	187
<b>Dette à court terme</b>	<b>72</b>	<b>79</b>	<b>275</b>	<b>188</b>
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	28	33	43	44
envers créanciers publics	28	33	43	44
envers créanciers privés	0	0	0	0
<b>Pour mémoire</b>				
Arriérés sur principal de dette à long terme	342	415	632	684
envers créanciers publics	340	415	632	684
envers créanciers privés	2	0	0	0
Crédits à l'exportation	68	84	87	79

#### Indicateurs de dette (en pourcentage)

Dette totale/export biens et services	455,1	470,3	421,9	492,1
Dette totale/PNB	122,5	115,4	127,8	120,4
Service dette/exports biens et services	13,3	18,1	11,4	12,6
Intérêts dette/export biens et services	3,7	9,6	4,8	4,1
Dette multilatérale/dette totale	47,2	48,5	46,3	49,1

Source : Banque mondiale

Selon les organisations de Bretton Woods, la dette extérieure du Mali s'élevait à USD 3 202 milliards à fin 1998, soit 120 % du PIB et 492 % des recettes d'exportations de biens et services. Plus de 90 % de ce montant est constitué par de l'endettement public, à long terme et concessionnel. Cet endettement public est contracté à hauteur de 49 % auprès des créanciers multilatéraux.

Depuis 1994, le Mali a bénéficié de plusieurs réductions de dette. En 1994, ont été annulées les dettes bilatérales d'aide publique au développement de la Suisse, de l'Italie et de la France (à l'exception de la dette monétaire contractée lors du retour du Mali dans la Zone franc). Le 20 mai 1996, les créanciers du Club de Paris avaient accordé au Mali le bénéfice des termes de Naples sur le stock de la dette (réduction de 67 % de la valeur actualisée nette). En septembre 1998, les institutions de Bretton Woods avaient déclaré le Mali éligible à un allègement de dette de l'ordre de USD 250 millions au titre de l'initiative sur les pays pauvres très endettés (PPTT). L'élargissement de l'initiative PPTT selon les termes de Cologne devrait porter l'allègement potentiel de la dette malienne à USD 400 millions au total. Cette décision devait entrer en vigueur en décembre 1999, dans le cadre du programme d'ajustement structurel, avec des contributions conjointes de la Banque mondiale de USD 95 millions et du FMI de USD 18 millions, le solde étant complété par les autres créanciers multilatéraux et bilatéraux. Toutefois, le retard pris dans la mise en œuvre des réformes structurelles a conduit au report du « point d'achèvement », initialement prévu fin décembre 1999, probablement à l'exercice 2001.

## SYSTÈME BANCAIRE

Le secteur bancaire malien, composé de 12 établissements de crédits, connaît depuis plusieurs années une phase de restructuration qui s'est poursuivie en 1999. Les réformes en cours ont pour objectif d'assainir le système bancaire et de développer l'intermédiation financière, en encourageant l'épargne et en améliorant l'efficacité de l'allocation des crédits. Dans ce cadre, un programme de privatisation est en cours. Ainsi, la Banque Malienne de Crédits et de Dépôts (BMCD), filiale du crédit Lyonnais jusqu'en 1996, puis reprise par l'Etat malien, a vu début 2000 la moitié de son capital cédé à la Banque de développement du Mali (BDM). La BDM, contrôlée depuis la fin des années 1980 par la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), constitue la première institution financière du pays. Par ailleurs, la privatisation de la Banque Internationale du Mali (BIM) a dû être différée en raison de problèmes de liquidité, qui ont entraîné sa mise sous administration judiciaire, en vue de sa restructuration d'ici 2002. L'exercice 1999 a enregistré l'arrivée de 2 nouveaux établissements : la BICIM (groupe BNP) et Ecobank.

Dans le domaine agro-alimentaire, la Banque nationale pour le développement agricole (BNDA) demeure la seule institution spécialisée dans le financement des intrants agricoles et le financement à court et à moyen terme des entreprises agro-alimentaires. En 2000, la BNDA a pour nouvelle ambition de soutenir les systèmes financiers décentralisés en vue d'étendre ses activités dans les zones rurales. Le micro-crédit se diffuse d'ailleurs assez rapidement, notamment avec le soutien de la SFI, et un plan d'action sur cinq ans a été annoncé en février 1999 pour accélérer son développement. Selon des chiffres cités par le FMI, plus de 200 institutions de micro-crédit opèrent actuellement au Mali. Le plan d'action adopté en février 1999 prévoit de mobiliser FCFA 29,5 milliards sur cinq ans, parmi lesquels FCFA 1,5 milliard apportés par l'Etat et FCFA 1,25 par la Banque mondiale.

**Système bancaire du Mali**

(en milliards de FCFA)

ACTIF	1997	1998	1999	PASSIF	1997	1998	1999
Op. de trésorerie et interbancaires	92	65	100	Op. de trésorerie et interbancaires	39	37	82
Opérations avec la clientèle	198	260	296	Opérations avec la clientèle	272	298	324
Opérations sur titres et diverses	35	30	40	Provisions, Fonds propres et ass.	39	51	58
Valeurs immobilisées	35	38	41	Divers	11	7	15
<b>Total actif</b>	<b>381</b>	<b>393</b>	<b>477</b>	<b>Total passif</b>	<b>361</b>	<b>393</b>	<b>477</b>
<b>Hors-bilan</b>							
Engagements de financement	23	22	20	Taux de marge nette (%)	18,6	15,1	14,2
Engagements de garantie	53	64	76	(Résultat net/Produit net bancaire)			
Autres engagements	0	1	1	Coefficient de rentabilité (%)	13,8	9,0	8,3
<b>Total hors-bilan</b>	<b>76</b>	<b>87</b>	<b>97</b>	(Résultat net/Fonds propres)			

Source : Commission bancaire de l'UEMOA

La dégradation de la conjoncture a sensiblement pesé sur les conditions d'exploitation du système bancaire. En particulier, les difficultés de trésorerie de la CMDT, d'Électricité du Mali (EDM) et de la société des télécoms du Mali (Sotelma), et leurs conséquences sur leurs sous-traitants, ont largement contribué à la dégradation de la qualité des créances. La part des prêts non performants atteindrait ainsi près de 26 % de l'ensemble des portefeuilles bancaires. Le taux de marge nette et le coefficient de rentabilité ont continué de se dégrader.

L'augmentation continue des ressources depuis 1997 masque une insuffisance persistante de ressources longues, qui explique l'importance croissante des financements off shore, notamment au profit de la filière-coton. Ainsi, les concours à court terme ont assuré l'essentiel de la progression des emplois de clientèle. Le montant total des dépôts reste globalement très faible et ne représente qu'un cinquième du PIB, ce qui reflète la bancarisation très limitée de l'économie.

## PERSPECTIVES

À la suite des bons résultats de la campagne agricole 1999/2000, la conjoncture s'annonce favorable pour l'année 2000. La croissance en termes réels serait de l'ordre de 5 % et l'inflation resterait limitée à 1 %. De manière plus structurelle, le Mali semble engagé depuis quelques années sur la voie d'une croissance plus forte, comme l'attestent les bons résultats des filières cotonnières et aurifères, qui restent toutefois très sensibles aux variations de cours. Les perspectives de production pour la campagne 2000/01 de coton sont orientées à la hausse, avec une production estimée à 529 000 tonnes. La mise en valeur du bassin du Niger, dont est chargé l'Office du Niger, constitue également un enjeu important en matière de riziculture : grâce à l'amélioration des infrastructures du bassin (irrigation, navigation), le Mali est exportateur net de riz, avec une production de 200 000 tonnes, et dispose d'un potentiel de progression important. Dans le domaine énergétique, la centrale hydro électrique de Manantali sera en mesure de desservir le Mali à partir de la mi-2001, ce qui permettra de doubler la quantité d'électricité disponible et favorisera ainsi le développement économique et l'amélioration des conditions de vie de la population.

De 1999 à 2002, le FMI prévoit ainsi une croissance moyenne de 5 % par an et estime que l'expansion pourrait encore être plus rapide si les mesures structurelles du programme en cours sont effectivement mises en œuvre dans les délais prévus. Le Conseil d'administration du Fonds, au vu des progrès accomplis au premier semestre 2000, devrait décider de procéder au versement de la 2e tranche annuelle de la FRPC.

Toutefois, selon les déclarations du Premier ministre du 30 juin 2000, le Mali pourrait enregistrer un ralentissement de la croissance par rapport aux prévisions initiales (5,6 %), qui pourrait se traduire par de nouvelles tensions budgétaires. Dans cette hypothèse, les recettes budgétaires atteindraient FCFA 290 milliards (soit -15 % par rapport aux prévisions) pour 444 milliards de dépenses, soit un déficit de 154 milliards (contre 20 milliards prévus initialement).

Le programme d'ajustement en cours pour les années 1999/2002 continuera d'être principalement axé sur l'approfondissement des réformes structurelles. Après une phase de stabilisation permise par les deux précédents programmes, celui en cours se fixe pour premier objectif de consolider la croissance économique. Il prévoit notamment la mise en œuvre des réformes suivantes :

- La poursuite des privatisations, particulièrement dans les principaux services publics : EDM (eau, électricité), SOTELMA (télécommunications), Société d'énergie de Manantali (SEM), Régie des chemins de fer du Mali (seule l'activité d'exploitation devrait être privatisée, la propriété et la remise à niveau des infrastructures restant de la responsabilité de l'Etat, qui devrait bénéficier de l'appui des bailleurs de fonds), Aéroports du Mali.
- La poursuite de la réforme de la filière coton et l'assainissement financier de la CMDT ; à cet égard, le gouvernement a précisé, le 5 juin 2000, qu'un programme était en préparation, visant à faire entrer les paysans dans le capital de la CMDT et à les associer étroitement à sa gestion.
- La restructuration de l'éducation nationale comprenant un redéploiement des dépenses en faveur de l'éducation primaire et de la santé.

Le renforcement des prélèvements fiscaux, en dépit de la baisse des tarifs douaniers consécutive à la mise en place du tarif extérieur commun de l'UEMOA.

Le Mali ayant été retenu pour accueillir en 2002 la compétition de football de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2002), d'importants travaux d'infrastructures doivent être réalisés à partir de 2000. Un ambitieux programme prévoit de construire des stades, mais aussi deux ou trois aéroports et trois hôpitaux, et de renforcer la capacité touristique et hôtelière du pays. Ces infrastructures doivent être financées en majorité par des entrepreneurs privés à travers des systèmes de mise en concession. Les autorités s'attachent toutefois à ce que les investissements réalisés ne donnent pas lieu à des dérapages, susceptibles de revenir finalement à la charge du budget de l'Etat. Les investissements publics liés à cet événement pourront pour la plupart être assurés dans le cadre du programme élaboré avec les bailleurs de fonds et partiellement couverts par le produit des privatisations. En outre, les autorités maliennes envisagent l'émission d'un emprunt public de FCFA 10 milliards. Enfin, pour limiter les coûts des travaux, certaines compétitions pourraient être organisées dans les pays limitrophes, notamment au Burkina Faso, où s'était déroulée la CAN 1998.

Le Mali continuera dans les prochaines années de bénéficier d'un soutien important de la communauté financière internationale, à travers l'aide publique au développement, les financements concessionnels et les allégements de la dette au titre de l'initiative PPTE. Ce soutien est motivé par les progrès accomplis et demeure indispensable, compte tenu de la fragilité de l'économie malienne et de ses handicaps structurels : retard en matière d'éducation et de santé, insuffisance des ressources en eau et en énergie, encclavement et carences des infrastructures de transport.



# NIGER

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 1 10,4 millions (estimation 1999). Population essentiellement rurale. Langue officielle : le français. Langues locales : haoussa, djerma, foulfoudé. Part de la population urbaine : 17 %. Densité : 7 habitants/km<sup>2</sup>. Taux de croissance démographique : 3,0 % de 1998 à 2015.
- **Principales villes** (1994) : Niamey (420 000 habitants), Zinder (100 000 habitants), Maradi (80 000 habitants), Tahoua (60 000 habitants)
- **Régime politique** : Le 9 avril 1999, le Président Ibrahim Baré Maïnassara, qui était lui-même arrivé au pouvoir après un coup d'État militaire en 1996, a été assassiné par des éléments de sa garde. Un Comité de Réconciliation Nationale (CNR) avec à sa tête le commandant Wanké a pris la direction du pays et organisé un processus électoral : en juillet 1999 s'est tenu un référendum constitutionnel, et en novembre 1999, des élections législatives et présidentielles. M. Mamadou Tandja a été élu Président avec 59,9 % des voix. Le 21 décembre 1999, le CNR a officiellement remis le pouvoir à M. Tandja, investi pour un mandat de 5 ans. Le 31 décembre 1999, M. Hama Amadou a été nommé Premier Ministre.

## Économie

- **PIB par habitant** : USD 198 (1999)
- **Répartition par secteurs d'activité** (1997)

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB (1998)	40,7 %	17,3 %	42,0 %
Population active (1996)	85,9 %	2,4 %	11,7 %

## Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	48,9	Taux de scolarisation dans le secondaire :	9,4 %
Taux de mortalité infantile :	16,6 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	6,5 %
Taux alphabét. des adultes :	14,7 %	Indicateur de développement humain - Classement :	173e/174

Source : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000

## Accords internationaux

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Conseil de l'Entente. Il fait également partie de l'Autorité du Liptako-Gourma (créée en 1971 regroupant le Burkina Faso, le Mali et le Niger en vue de mettre en valeur les ressources et promouvoir l'activité de cette région), de la Commission du fleuve Niger et de la Commission du bassin du lac Tchad.

## Relations avec la communauté financière internationale

De juin 1996 à juin 1999, le Niger a exécuté un programme triennal d'ajustement signé avec le FMI et soutenu par une FASR de 58 millions de DTS, qui s'est déroulé dans les délais prévus. Toutefois, après l'assassinat du Président Baré, le FMI a clos ce programme. L'Union européenne et les bailleurs bilatéraux ont également arrêté leur coopération à la suite du coup d'État. Le 14 septembre 1999, la Banque mondiale a elle aussi interrompu ses crédits, le Niger n'ayant pu honorer une échéance de remboursement de FCFA 1,2 milliard. Au début de juillet 2000, le FMI n'avait toujours pas accepté de mettre en place un nouveau programme, en dépit du retour à un régime civil et de plusieurs missions dans le pays. En revanche, plusieurs bailleurs bilatéraux ainsi que l'Union européenne ont repris leur coopération.

## ACTIVITÉ

Le Niger figure parmi les pays les plus pauvres du monde, avec un PIB par habitant qui ne dépasse pas USD 200 en 1999. En 1999, la pauvreté s'est encore accrue, la croissance du PIB en termes réels étant évaluée à 2 %, quand la population s'accroît de 3 % par an. La faible croissance de 1999 résulte avant tout de la baisse des productions agricoles, qui ont nettement diminué après les récoltes exceptionnelles de l'année précédente. La production d'uranium s'est, elle aussi, fortement contractée, de même que l'activité de plusieurs branches industrielles. La croissance résulte pour l'essentiel des activités tertiaires, largement informelles, principal ressort de l'économie.

### Comptes nationaux du Niger

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RESSOURCES</b>	1 255,4	1 339,8	1 493,7	1 550,5
<b>PIB (au prix du marché)</b>	1 016,8	1 082,5	1 208,1	1 268,8
<b>Importations de biens et services</b>	238,6	257,3	285,6	281,7
<b>EMPLOIS</b>	1 255,4	1 339,8	1 493,7	1 550,5
<b>Consommation Finale</b>	984,9	1 047,5	1 164,7	1 200,8
Publique	168,6	175,9	182,3	188,1
Privée	816,3	871,6	982,4	1 012,7
<b>Formation brute de capital fixe *</b>	98,2	117,0	132,4	156,9
<b>Exportations de biens et services</b>	172,3	175,3	196,6	190,8
<b>Épargne intérieure brute</b>	31,9	35,0	43,4	68,0
<b>Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	- 66,3	- 82,0	- 89,0	- 90,9
<b>Taux d'investissement (en %)</b>	9,7	10,8	11,0	12,5
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	3,4	3,3	8,4	2,0
Déflateur du PIB (en moyenne)	4,8	3,1	2,9	3,0
Prix à la consommation en glissement annuel	3,6	4,1	3,4	-1,9

(a) estimations

\* y compris variation de stocks

Source : I.N.S

En 1998, la bonne répartition des pluies avait permis un accroissement exceptionnel des productions agricoles. Dans un pays où l'agriculture représente 41 % du PIB, ces bonnes récoltes avaient eu un impact déterminant sur la croissance. En revanche, en 1999/2000, le retour à des conditions climatiques normales a entraîné un tassement des récoltes de la plupart des produits vivriers (mil sorgho, niébé). La production de coton a également diminué. Elle demeure négligeable, alors qu'elle se développe de façon spectaculaire dans les pays voisins : Mali, Bénin, Burkina.

### Principales productions agricoles

(en milliers de tonnes)

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000 (a)
Mil et sorgho	2 270,3	1 844,4	2 907,5	2 798,3
Riz Paddy	52,5	43,6	59,0	60,5
Arachides	196,0	113,6	99,0	112,1
Niébé	295,2	324,0	569,0	419,9
Coton graine	5,0	1,5	4,5	3,3
(a) estimations				

L'élevage emploie 15 % de la population, essentiellement nomade. Tout en satisfaisant une partie des besoins intérieurs, il constitue la seconde source d'exportation du Niger (bétail, cuirs et peaux). En 1999, le cheptel s'est légèrement accru pour tous les types d'animaux.

Le sous-sol nigérien recèle d'importantes ressources minières, au premier titre desquelles l'uranium, découvert en 1955 et exploité depuis 1971 dans la région d'Arlit par deux sociétés d'économie mixte, la Cominak (Compagnie minière d'Akouta, détenue à 31 % par le Niger, 34 % par la France et 35 % par des partenaires japonais et allemands) et la Somaïr (Société minière de l'Air, détenue à 37 % par le Niger et 57 % par la Cogema). Chaque année, les quantités extraites et le prix versé à l'État sont négociés entre le Niger et ses partenaires des deux sociétés. Société d'extraction de charbon, la Sonichar (Société nigérienne du Charbon d'Anou-Araren), assure l'alimentation de centrales thermiques qui permettent de traiter l'uranium de la Cominak et de la Somaïr et également d'approvisionner Agadez en électricité. Le Niger est le troisième producteur mondial d'uranium après le Canada et l'Australie. L'uranium a été la base du développement du pays, allant jusqu'à procurer près d'un quart des recettes budgétaires à la fin des années 80. Depuis cette époque, la chute du marché de l'uranium a d'importantes répercussions sur l'économie du pays.

En 1999, les quantités extraites ont baissé de 16 % par rapport à celles de l'année précédente. Le prix du kilo d'uranium a enregistré une nouvelle baisse, à FCFA 22 500 contre FCFA 22 000, un an plus tôt. Les deux compagnies minières sont depuis plusieurs années en situation financière difficile, les contrignant à mettre en œuvre des mesures d'économie et notamment à réduire leurs effectifs. Après de nombreuses réductions, la Cominak emploie désormais près de 1 100 personnes. La Somaïr a dû mettre en œuvre un nouveau plan social en 1999 et n'emploie plus que 700 personnes environ.

#### Production et exportations d'uranium

	1996	1997	1998	1999
Production (en tonnes)	3 321,7	3 498,7	3 516,3	2 947,8
Exportations (en tonnes)	2 970,3	3 920,8	3 399,4	2 960,0
Recettes d'exportations (milliards de FCFA)	69,9	76,4	78,5	65,1

Source : autorités nigériennes

L'or, avec des réserves estimées à 200 tonnes, commence à attirer les investisseurs étrangers. En avril 2000, a été inauguré le site de Samira Hill, qui devrait fournir trois tonnes d'or par an à partir de 2001. Ce site sera exploité par le conglomérat marocain Managem, en association avec deux compagnies canadiennes Semafo et Etruscan Ressources.

Le secteur industriel est peu développé et concentré sur les branches de l'agro-alimentaire, du textile, du bâtiment et des travaux publics et de la chimie. Le secteur manufacturier nigérien formel qui travaille quasi exclusivement pour le marché intérieur emploie environ 1 500 personnes. Par ailleurs, beaucoup d'entreprises ont subi à la fin des années 80 et au début des années 90 la très forte concurrence des produits nigérians qui a contraint nombre d'entre elles à disparaître. En 1999, l'activité des branches industrielles a évolué de façon fort diverse. La production de ciment a connu une hausse spectaculaire, liée à la relance du secteur de la construction. Les industries textiles ont également accru leur production. En revanche, les entreprises de savon et de brasserie ont subi une baisse de leur activité, en liaison avec la baisse du pouvoir d'achat des ménages urbains.

Le potentiel du tourisme est important, avec, au Nord, les massifs de l'Air, du Ténéré et le plateau du Djado et, au Sud, la vallée du Niger et les réserves naturelles du parc du "W". Dans le nord du pays, le retour de la sécurité à la suite des accords de paix signés le 21 août 1998 entre les autorités et la rébellion touarègue a permis la reprise du tourisme. Au second trimestre 2000, les vols touristiques ont recommencé à destination d'Agadez. Une quinzaine de vols est prévue pour la saison 2000, et une trentaine pour la suivante.

Dominé par le commerce informel dont le dynamisme s'est renforcé avec la persistance des difficultés socio-économiques, le secteur tertiaire demeure le principal ressort de l'économie. Sa part dans la formation du PIB est proche de 40 %. Les 1 500 kilomètres de frontière commune avec le Nigeria, avec, de part et d'autre, l'éthnie des Haoussa aux fortes traditions commerciales, expliquent la vitalité de ce commerce transfrontalier et les difficultés à percevoir les taxes douanières. Selon certaines estimations, les échanges commerciaux avec le Nigeria représenteraient environ 50 % des échanges avec l'extérieur. Hors uranium, près des trois-quarts des exportations officielles nigériennes seraient destinées au Nigeria et probablement davantage en prenant en compte les opérations non enregistrées. De leur côté les Nigériens importent de nombreux produits du Nigeria, des biens alimentaires et notamment des céréales, les années de mauvaises récoltes, ou des produits largement subventionnés sur le marché nigérian et exportés frauduleusement (hydrocarbures, engrais).

Le niveau des prix a diminué en 1999. L'indice des prix à la consommation s'est replié de 1,9 % en glissement entre décembre 1998 et décembre 1999, et de 2,3 % en moyenne annuelle. Cette évolution traduit la baisse du pouvoir d'achat de la population. En particulier pour les 40 000 fonctionnaires, les arriérés de salaires atteignaient de 12 à 14 mois en décembre 1999.

Le programme d'ajustement, conclu en 1996 avec les autorités de Bretton Woods, prévoyait la privatisation de douze entreprises. Au second semestre 2000, trois seulement étaient passées au secteur privé. Un groupe chinois a racheté en 1997 la société textile Senitextile, rebaptisée Knitex. À la fin de l'année 1997, l'Office national du Lait (Olani) a été racheté par un opérateur privé nigérien et la Société nigérienne de Cimenterie (SNC) par une société norvégienne. La privatisation de l'hôtel Qaweye à Niamey était également presque terminée. Parmi les privatisations restant à effectuer, le FMI et la Banque mondiale demandent particulièrement que quatre grands dossiers aboutissent rapidement.

- En mars 1999, un accord a été conclu pour la privatisation de la Société Nigérienne de Distribution de Produits pétroliers (Sonidep) qui détient le monopole des importations officielles d'hydrocarbure. La société a été reprise par un consortium formé de Elf, Mobil, Shell et Total, l'Etat conservant une participation minoritaire. Toutefois, au premier semestre 2000, la procédure n'était pas encore achevée en raison de litiges fiscaux soulevés par la Commission de Délinquance économique fiscale et douanière mise en place par les autorités.
- La privatisation de la Société Nigérienne d'Électricité (Nigelec) est actuellement bien avancée. Cette société alimente en électricité le sud du pays à partir d'importations en provenance du Nigeria et de ses propres turbines à gaz. La société sera scindée en une société nationale de patrimoine, propriétaire des biens publics, et un concessionnaire privé chargé de la gestion. Durant l'été 2000, le nouveau cadre réglementaire du secteur de l'électricité était en cours d'élaboration.
- La privatisation de la Société nationale des Eaux (SNE) est également en cours. Selon un schéma analogue à celui de la Nigelec, la société serait scindée en une société publique de patrimoine et une société de gestion de droit privé. Les groupes Bouygues et Vivendi ont été préqualifiés pour reprendre cette dernière société.

- La société Sonitel qui exploite le réseau de téléphone fixe est née en 1996 de la séparation des deux activités de l'Office public des Postes et des Télécommunications. En août 1999, l'Etat a lancé un appel d'offre de préqualification pour la reprise de la société. En juin 2000, quatre candidats ont été sélectionnés : France Telecom, Mauritius Telecom, Deutsche Telecom et un consortium américano-tunisien.

## FINANCES PUBLIQUES

La situation des finances publiques s'est détériorée en 1999, sous le double effet d'une baisse des recettes et d'une augmentation des dépenses.

Par rapport à 1998, toutes les composantes des recettes s'inscrivent en diminution. Les recettes fiscales ont diminué, en raison de la baisse des importations qui ralentit les recettes douanières, et des difficultés persistantes des entreprises qui affectent les prélèvements directs. Les recettes non fiscales subissent une chute de 48 %, en raison des difficultés financières de nombreuses entreprises dans lesquelles l'Etat détient des participations (sociétés d'uranium, Sonitel...). La mobilisation des dons extérieurs a en outre été compromise par les événements politiques d'avril 1999. Les recettes hors dons sont passées de 9,0 % du PIB en 1998 à 8,1 % en 1999.

Les dépenses courantes se sont accrus de 8,7 %, en liaison notamment avec la tenue du processus électoral. Les dépenses en capital ont également progressé, l'Etat augmentant la part financée sur ressource interne. Les investissements financés sur ressources internes représentent 17,3 % des recettes fiscales, ce qui reste néanmoins inférieur au ratio de 20 % imposé par les critères de convergence de l'UEMOA.

Le déficit global (base engagements hors dons) s'est aggravé. Il atteint - 6,9 % du PIB contre - 5,4 % en 1998. Le Niger n'a respecté aucun des critères de convergence budgétaire de l'UEMOA en 1999. En particulier, il a accumulé des arriérés de paiement vis-à-vis de ses créanciers intérieurs (FCFA 21,5 milliards) et extérieurs (FCFA 25,6 milliards).

Depuis le retour à un régime civil, le nouveau gouvernement, formé le 5 janvier 2000, a adopté une série de mesures qui devraient permettre un redressement des finances publiques afin d'aboutir à la conclusion d'un nouveau programme avec le FMI. Les revenus de l'Etat sont soumis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 à la nouvelle contrainte de l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA, qui s'est traduit pour le Niger par un manque à gagner immédiat. Pour compenser cette perte de recettes, le prix des carburants a été relevé de 12 % au mois de juin, à la demande du FMI. Une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) doit également être introduite avant la fin de l'année. Du côté des dépenses, les autorités s'efforcent de contenir la masse salariale, en réduisant notamment le nombre de fonctionnaires. Le 27 mai, le gouvernement a annoncé la mise en retraite anticipée de 1 043 fonctionnaires ayant totalisé 30 ans de services ou étant âgés de plus de 50 ans. Au cours de l'été 2000, les conditions d'application de cette mesure étaient en cours de négociation avec les syndicats.

## Tableau des opérations financières de l'État nigérien

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RECETTES TOTALES</b>	129,0	140,0	162,8	144,6
Recettes	79,0	90,8	108,4	108,0
Recettes fiscales	68,5	78,1	97,5	97,3
Recettes non fiscales	10,5	12,7	10,9	5,7
Dons extérieurs	50,0	49,2	54,4	41,6
<b>DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS</b>	124,9	164,1	174,2	190,1
Dépenses courantes	86,1	112,4	116,3	126,4
Salaires	33,4	44,2	44,9	50,8
Intérêts de la dette publique	16,8	16,6	18,9	19,0
Intérieure	0,9	0,7	1,1	0,8
Extérieure	15,9	15,9	17,8	18,2
Autres dépenses courantes	35,9	51,6	52,5	56,6
Dépenses en capital	41,2	54,7	58,3	65,3
Sur financement interne	3,6	5,7	8,8	16,9
Sur financement externe	37,6	49,0	49,5	48,4
Autres dépenses en capital	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts Nets	- 2,4	- 3,0	- 0,4	+ 1,6
SOLDE PRIMAIRE (hors dons)	6,1	- 10,7	2,2	- 21,3
SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris)	4,1	- 24,1	- 11,4	- 45,5
<b>ARRIÈRÉS</b>	- 36,5	- 11,9	- 17,3	47,1
Arriérés Intérieure	- 18,0	- 13,8	- 19,3	21,5
Arriérés extérieurs	- 18,5	1,9	- 2,0	25,6
SOLDE (base caisse)	- 32,4	- 36,0	- 28,7	1,6
<b>FINANCEMENT</b>	40,9	43,8	41,6	14,9
Financement Intérieur	- 0,3	5,9	- 11,8	4,6
Financement bancaire	4,3	9,4	- 9,2	5,2
Financement non bancaire	- 4,6	- 3,5	- 2,6	- 0,6
Financement extérieur	41,2	37,7	53,4	10,3
Tirages sur emprunts	16,0	42,1	50,6	24,2
Amortissement	- 19,1	- 18,5	- 25,7	- 23,8
Réaménagement de la dette	44,3	14,1	28,5	9,9
Financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement (+ = excès de financement)	8,5	7,6	12,9	16,5
PIB nominal	1 016,8	1 082,5	1 209,1	1 268,8
	En pourcentage du PIB			
Recettes totales (hors dons)	7,8	8,4	9,0	8,1
Dépenses courantes	8,5	10,4	9,6	10,0
Solde :				
Base engagements (hors dons)	- 4,5	- 6,8	- 5,4	- 6,9
Base engagements (dons compris)	0,4	- 2,2	- 0,9	- 3,6
Base caisse	- 3,2	- 3,3	- 2,4	0,1

(a) estimations.

\* Solde primaire = recettes - dépenses courantes (hors intérêts) - dépenses en capital (hors celles sur ressources extérieures).

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales.

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés.

Source : Administrations nationales et BCEAO.

Le retour à un gouvernement civil a également permis la reprise des aides bilatérales. En février, la France a versé une aide exceptionnelle de FCFA 6 milliards pour le paiement des fonctionnaires. L'AFD a en outre accordé un prêt de 7,35 millions d'euros (FCFA 4,82 milliards) pour l'hydraulique villageoise. L'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, le Luxembourg et la Suisse ont également annoncé la reprise de leur aide. Le 31 mai 2000, l'Union européenne a annoncé la reprise effective de sa

coopération, pour un accord de financement de FCFA 80 milliards, dont 32 milliards décaissables de suite. Grâce à la reprise de ces versements et à une gestion plus rigoureuse, les nouvelles autorités civiles sont parvenues depuis leur entrée en fonctions à payer régulièrement les fonctionnaires. Elles ont également pu honorer leurs échéances vis-à-vis des institutions de Bretton Woods. Au cours du mois de juillet 2000, une mission du FMI s'est rendue au Niger pour élaborer un projet de programme.

## COMPTES EXTÉRIEUX

### Balance des paiements du Niger

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	- 55,5	- 77,9	- 89,8	- 71,2
Balance commerciale	- 13,4	- 16,5	- 41,2	- 17,7
Exportations FOB	269,9	247,5	244,4	237,2
Dont				
Uranium	69,9	76,4	78,5	65,1
Béverage	20,4	20,4	24,0	25,5
Méde	8,2	5,5	12,8	12,9
Cuir et peaux	1,9	2,6	4,8	nd
Importations FOB	178,7	175,0	238,2	185,0
Dont				
Biens d'équipement	50,5	51,5	47,6	51,2
Produits pétroliers	20,7	29,3	14,7	15,4
Produits alimentaires	49,6	66,5	85,2	68,0
Services	- 60,7	- 66,8	- 69,1	- 61,0
Dont fret	- 41,3	- 46,5	- 51,1	- 51,8
Revenus nets	- 14,2	- 16,8	- 13,9	14,1
Dont intérêts de la dette publique	- 15,4	- 15,1	- 17,7	- 18,7
Balance des transferts courants	32,8	22,2	34,4	21,6
Secteur privé	- 9,6	- 3,8	- 3,4	- 3,0
Secteur public	42,4	26,0	37,8	24,6
<b>COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	35,0	61,0	42,0	21,7
Transferts de capital (hors remise de dette)	28,3	37,3	41,1	31,8
Opérations financières	6,7	23,7	0,9	- 10,1
Investissements directs	1,2	9,6	- 0,7	1,0
Investissements de portefeuille	0,0	- 0,5	- 0,5	0,0
Autres investissements	5,5	14,6	2,1	- 11,1
<b>FINANCEMENT EXCEPTIONNEL</b>	26,6	16,3	29,7	36,4
Variation des arriérés	- 17,9	2,3	2,0	25,5
Prééchélonnements	10,5	8,6	27,7	9,9
Autres	34,0	5,2	0,0	0,0
<b>ERRER ET OMISSIONS</b>	- 14,9	- 8,1	9,2	9,6
<b>SOLDE GLOBAL</b>	- 8,6	- 8,7	- 8,9	- 4,5
<b>VARIATION DES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS</b> [signe - : augmentation ; signe + : diminution]	8,8	8,7	8,9	4,5
Exportations / Importations (%)	92,5	90,6	82,7	90,9

(a) estimations

Source : BCEAO

L'évolution de la balance commerciale en 1999 reflète les résultats contrastés des différents secteurs. Les exportations ont diminué, en raison des moindres recettes des ventes d'uranium, qui ont chuté de 17 % en valeur. Les importations de produits alimentaires ont chuté de 20 % grâce aux bonnes récoltes des deux dernières campagnes. Sous l'effet principalement de ces deux phénomènes, le déficit commercial s'est nettement atténué, revenant à - 17,7 milliards en 1999 contre - 41,2 milliards l'année précédente.

## Niger

Le déficit des services s'est lui aussi réduit, en liaison avec la baisse des importations. Les transferts courants ont subi une forte chute (- 37 %), à la suite de l'interruption des programmes d'aide après les événements d'avril 1999.

Le déficit des opérations financières s'est fortement creusé, en raison des fortes sorties enregistrées au titre des autres investissements, qui regroupent notamment les crédits commerciaux et les prêts et placements. L'Etat a bénéficié de rééchelonnements pour FCFA 9,9 milliards, dans la poursuite de l'accord de stock obtenu en octobre 1996 en Club de Paris (selon les termes de Naples, annulation de 67 %). Surtout, des arriérés extérieurs ont été accumulés pour un montant de FCFA 25,5 milliards.

À fin 1998, selon les données de la Banque mondiale, l'endettement du Niger s'est inscrit en augmentation de USD 83 millions par rapport à l'année précédente, sous l'effet de la progression de sa dette à long terme. Le poids de la dette a néanmoins fléchi par rapport au PNB. La dette totale représentait à fin 1998 82,1 % du PNB contre 86,3 % en 1997. Comme la partie à long terme s'est accrue, le poids du service de la dette sur les exportations a également diminué.

### Dette extérieure du Niger

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE A COURT ET LONG TERME</b>	1 585	1 537	1 577	1 660
<b>Dette à long terme</b>	<b>1 463</b>	<b>1 440</b>	<b>1 424</b>	<b>1 521</b>
Dette publique garantie	1 330	1 330	1 328	1 449
Dette privée non garantie	133	110	96	72
<b>Recours aux crédits FMI</b>	<b>52</b>	<b>53</b>	<b>51</b>	<b>76</b>
<b>Dette à court terme</b>	<b>71</b>	<b>44</b>	<b>92</b>	<b>63</b>
Dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	52	24	35	34
Envers créanciers publics	52	24	35	34
Envers créanciers privés	0	0	9	0
<b>Pour mémoire</b>				
Arriérés sur principal de dette à long terme	75	58	52	60
Envers créanciers publics	75	58	62	60
Envers créanciers privés	0	0	0	0
Credits à l'exportation	263	233	223	236
<b>Indicateurs de dette (en pourcentage)</b>				
Dette totale / export biens et services	475,7	450,4	516,2	492,3
Dette totale / PNB	86,7	78,4	86,3	82,1
Service dette / exports biens et services	18,7	16,5	19,8	18,4
Intérêts dette / export biens et services	4,4	3,5	5,0	3,6
Dette multilatérale / dette totale	56,1	56,9	55,9	58,0

Source : Banque mondiale

La réussite de la troisième année de l'accord FASR, qui s'est achevé en août 1999, aurait dû permettre au Niger de pouvoir négocier un nouveau programme triennal et d'atteindre rapidement le point de décision pour être éligible à l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE). En juillet 2000, ces décisions restaient toujours suspendues à la conclusion d'un nouvel accord avec le FMI.

## SYSTÈME BANCAIRE

En 1999, le système bancaire nigérien comptait sept banques et un établissement financier. La principale banque est la Banque internationale pour le Niger (BIA Niger) qui a succédé à l'ancienne BIAO après sa reprise par la Belgolaise et représente environ la moitié des parts de marché. Une filiale du groupe Ecobank s'est implantée en 1999. En dépit de cette concurrence assez vive, l'économie nigérienne demeure très faiblement bancarisée. Le total des bilans bancaires ne représente que 10 % du PIB, ce qui

est nettement en dessous de la moyenne de l'UEMOA, qui atteint 28 % (voir l'encart sur le système bancaire en Zone franc).

La restructuration du système bancaire est pratiquement achevée. Au premier semestre 2000, la Caisse de Prêt aux Collectivités territoriales (CPCT) détenue en quasi-totalité par les collectivités territoriales faisait encore l'objet de mesures de restructuration. Le Crédit du Niger (CDN), détenu en majorité par l'Etat, restait également à privatiser.

En 1999, la progression des dépôts de la clientèle (+ FCFA 5 milliards) contraste avec la stabilité des crédits distribués. La surliquidité du système bancaire s'est accentuée, les dépôts représentant 140 % des crédits. La rentabilité s'est également renforcée.

### Système bancaire du Niger

(en milliards de FCFA)

ACTIF	1997	1998	1999	PASSIF	1997	1998	1999
Op. de trésorerie et interbancaires	35	29	36	Op. de trésorerie et interbancaires	14	15	20
Opérations avec la clientèle	42	52	52	Opérations avec la clientèle	69	68	73
Opérations sur titres et diverses	27	25	34	Provisions, Fonds propres et ass.	16	19	20
Valeurs immobilisées	7	7	10	Divers	10	11	18
<b>Total actif</b>	<b>111</b>	<b>113</b>	<b>132</b>	<b>Total passif</b>	<b>111</b>	<b>113</b>	<b>132</b>
<b>Hors-bilan</b>							
Engagements de financement	7	2	5	Taux de marge nette (%) (Résultat net/Produit net bancaire)	16,7	14,1	23,4
Engagements de garantie	12	13	14	Coefficient de rentabilité (%) (Résultat net / Fonds propres )	8,6	8,4	11,2
<b>Total hors-bilan</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>19</b>				

Source : Commission bancaire de l'UEMOA

## PERSPECTIVES

D'après les résultats du premier semestre, le Niger devrait connaître en 2000 un regain de croissance, grâce à de meilleures récoltes et au dynamisme poursuivi du secteur tertiaire. La croissance du PIB réel serait de l'ordre de 4 % sur l'année, revenant à un rythme supérieur au croît démographique.

Les mesures adoptées par le nouveau gouvernement civil devraient permettre un redressement des finances publiques, en dépit du manque à gagner que représente pour le Niger l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun (TEC) au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Les nouvelles autorités ont également relancé le processus de privatisation, afin, notamment, de finaliser les quatre grandes opérations qui restaient en cours à l'été 2000 : Sonidep, Nigelcc, SNE, Sonitel.

La politique suivie par les autorités vise à permettre la conclusion d'un nouveau programme avec le FMI, dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). La conclusion d'un tel accord apporterait à l'Etat des facilités immédiates de trésorerie. Elle conditionne également la reprise des décaissements de la Banque mondiale, et une meilleure mobilisation de l'aide de l'Union européenne et des bailleurs bilatéraux. Après la réussite du précédent programme d'ajustement, la conclusion d'un nouvel accord avec le FMI ouvrirait également la voie à un accord de rééchelonnement de la dette multilatérale dans le cadre de l'initiative PPTE. Compte tenu du retard du Niger en termes de développement, la conclusion d'un nouvel accord avec le FMI et le soutien de la communauté internationale demeurent indispensables pour asseoir une croissance durable et réduire l'extrême dénuement de la population.



# SÉNÉGAL

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 197 161 km<sup>2</sup>.
- **Population :** 9,2 millions d'habitants (estimation 1999). Part de la population urbaine : 42 %. Densité : 46,7 hab./km<sup>2</sup>. Taux de croissance démographique : 2,5 % de 1998 à 2015.
- **Principales villes (1995)** . Dakar (1 500 000 habitants), Thiès (319 000 habitants), Kaolack (181 000 habitants), Saint-Louis (179 000 habitants).
- **Régime politique :** M. Abdoulaye Wade a été élu Président de la République le 19 mars 2000 en remplacement de M. Abdou Diouf, Président depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1981 et qui avait achevé son troisième mandat. Le nouveau Président a nommé un gouvernement de cohabitation, incluant les membres de six formations politiques. Par ailleurs, il travaille à une réforme constitutionnelle dont l'annonce devrait être faite d'ici à la fin de l'année 2000. Des élections législatives devraient aussi avoir lieu avant la fin de cette même année.

### Économie

- **PIB par habitant :** USD 515 (1999)
- **Répartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB (1998)	19,0 %	19,8 %	61,2 %
Population active (1996)	77,2 %	7,3 %	15,5 %

### Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	52,7	Taux de scolarisation dans le secondaire :	19,8 %
Taux de mortalité infantile :	7,0 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	15,5 %
Taux alphabét. des adultes :	35,5 %	Indicateur de dévelop. humain - Classement :	155 <sup>ème</sup> /174

*Source : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000*

### Accords internationaux

Le Sénégal est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO). Il est associé au Mali et à la Mauritanie au sein de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et à la Gambie au sein de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG).

### Relations avec la communauté financière internationale

Un programme triennal d'ajustement structurel soutenu par une FASR de DTS 131 millions a été conclu en août 1994 et a été mené à son terme. La mise en place d'un programme FRPC pour la période 1998/2001 a été approuvée par le Conseil d'administration du FMI, le 21 avril 1998, pour un montant de DTS 107 millions (66 % du quota). Ce programme se déroule de manière satisfaisante.

En juin 1998, le Sénégal a bénéficié d'un accord de réduction du stock de sa dette envers le Club de Paris, selon les termes de Naples. Par ailleurs, le FMI et le Groupe Banque mondiale ont entériné le 21 juin 2000 une réduction de dette au titre de l'Initiative PPTI, de l'ordre de USD 800 millions.

## ACTIVITÉ

## Comptes nationaux du Sénégal

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RESSOURCES</b>	3204,3	3443,5	3694,8	3879,2
<b>PIB (au prix du marché)</b>	2 355,2	2 528,5	2 723,1	2 924,7
<b>Importations de biens et services</b>	849,1	915,0	971,7	1 054,5
<b>EMPLOIS</b>	3204,3	3443,5	3694,8	3879,2
<b>Consommation Finale</b>	2 069,4	2 243,5	2 352,0	2 535,5
Publique	256,7	259,0	275,3	308,1
Privée	1 812,7	1 984,5	2 076,7	2 227,4
<b>Formation brute de capital fixe *</b>	435,7	455,1	550,1	587,7
<b>Exportations de biens et services</b>	699,2	744,9	792,7	856,0
<b>Épargne intérieure brute</b>	285,8	285,0	371,1	389,2
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 149,9	- 170,1	- 179,0	- 198,5
<b>Taux d'Investissement (en %)</b>	18,5	18,0	20,2	20,1
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	5,1	5,0	5,7	5,1
Déflateur du PIB (en moyenne)	1,3	2,3	1,9	2,2
Prix à la consommation en glissement annuel	2,4	1,9	1,0	0,5

(a) estimations

\* y compris variation de stocks

Sources : I.N.S., BCEAO

En 1999, pour la quatrième année consécutive, la croissance s'est maintenue au-dessus de 5 %. La progression du PIB a eu lieu malgré certaines conditions défavorables, notamment d'importantes coupures d'électricité qui ont handicapé les secteurs secondaire et tertiaire, ainsi qu'un certain attentisme avant les élections présidentielles de mars 2000 qui a contribué à ralentir l'activité économique. La désinflation s'est poursuivie, la progression de l'indice des prix à la consommation revenant de 1,9 % en glissement annuel à fin 1997, à 0,5 % à fin 1999.

Comme en 1997 et en 1998, la croissance a été tirée à la fois par le dynamisme de la demande interne, notamment de la consommation et des investissements privés, et par les exportations.

Le secteur primaire, qui s'était contracté de 2,5 % en 1997 et de 3,2 % en 1998, a crû de 6,1 % en termes réels en 1999. La production agricole de la campagne 1999/2000 est en forte hausse (+ 28,2 %) après deux années de baisse consécutives. Cette évolution est liée à l'amélioration des conditions climatiques pour les cultures vivrières et à une augmentation des superficies mises en cultures plutôt qu'à une amélioration des rendements. La production d'arachide a crû de 41 % pour atteindre 450 000 tonnes, tandis que les prix au producteur ont été revus à la baisse. La récolte de céréales a progressé, soutenue principalement par la forte croissance de la production de riz (+ 193,5 %), de maïs (+ 49 %) et de mil sorgho (+ 47 %). Concernant le riz, il y a eu une augmentation de 50 % des surfaces enblayées. En revanche, la production de coton n'a atteint que 14 000 tonnes (+ 16,7 %), une augmentation qui ne permet pas d'atteindre l'objectif fixé à 23 000 tonnes. Il y a eu malgré tout une légère amélioration du rendement par rapport à la campagne précédente, permettant de passer de 700 à 800 kg/ha.

**Principales productions et prix d'achat aux producteurs**

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000
Arachides (milliers de tonnes)	149	239	320	450
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)	131	150	160	145
Coton-graine (milliers de tonnes)	38	41	12	14
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)	170	185	185	185
Sorgho (milliers de tonnes)	734	545	561	822
Mais (milliers de tonnes)	88	60	44	66
Riz paddy (milliers de tonnes)	149	174	124	364

Sources : BCEAO, administrations sénégalaises

La pêche, premier secteur à l'exportation mais qui ne contribue que marginalement au PIB (2,5 %), a connu un développement spectaculaire depuis la dévaluation de 1994. Cependant, en 1999, les débarquements ont régressé pour la deuxième année consécutive, en particulier pour la pêche au thon (- 28,7 %) confrontée à une raréfaction des ressources. Les conserveries subissent une crise importante liée à des surcapacités globales issues d'une politique systématique de mise aux normes européennes. Ainsi, deux des trois principales conserveries de thon, Interco et la SNCDS, ont connu d'importantes difficultés. La SNCDS a été restructurée au terme d'une intervention de l'État et de l'arrivée de nouveaux actionnaires. En revanche, la pêche au poulpe a donné lieu, durant l'été 1999, à un volume de prises exceptionnel ce qui, joint à la reprise du marché asiatique, a permis de compenser le recul de la branche thon.

Le secteur secondaire a été particulièrement dynamique avec une croissance de + 7,1 %. Ce secteur représente désormais près de 20 % du PIB. La production de phosphates a progressé de 19,6 % pour atteindre 1 984 milliers de tonnes. En aval de la filière, la production d'acide phosphorique a régressé (- 11,1 %), de même que celle d'engrais (- 19,4 %), en raison des coupures d'électricité intervenues tout au long de l'année. En revanche, la production d'actapulgite, qui avait augmenté de 145 % en 1998, a de nouveau progressé de 7,1 %.

Les volumes traités par les huileries ont augmenté de plus d'un quart grâce à la progression de la production d'arachide. Le secteur du textile a aussi souffert des coupures d'électricité et de la chute des cours mondiaux qui a entraîné un surstockage des produits textiles en Europe. Certaines unités demeurent en grave difficulté ou ont été arrêtées (Cooletex). Enfin, la production de ciment a fortement augmenté (+ 19,7 %) grâce au dynamisme du secteur du BTP et bénéficié d'une forte croissance de ses exportations.

	1996	1997	1998	1999
Phosphates (milliers de tonnes)	1 485	1 690	1 658	1 984

Sources : BCEAO, administrations sénégalaises

Le secteur le plus dynamique reste cependant celui du BTP (croissance de près de 10 % en 1999 après 13 % en 1998 et 15 % en 1997) qui représente désormais plus de 4,5 % du PIB. La croissance de l'immobilier résidentiel dans les zones urbaines (Dakar, Saint Louis et Touba, la ville sainte de la congrégation Mourid) est due à l'accroissement des revenus mais aussi aux rapatriements de capitaux des émigrés sénégalais, tandis que le développement du tourisme entraîne une urbanisation rapide de la Petite

## Sénégal

Côte, au sud de Dakar. La progression des investissements publics - en partie grâce à l'aide extérieure - profite aussi aux entreprises de BTP.

Le secteur tertiaire, qui contribue à près du 61,2 % du PIB, a connu une nouvelle année de progression (+ 4,4 %). Le ralentissement du rythme de croissance observé est en partie la conséquence des coupures d'électricité.

En dépit de la poursuite des troubles en Casamance, 350 000 touristes ont visité le Sénégal, générant 1 500 000 nuitées et FCFA 101 milliards de recettes. Dakar s'affirme comme la principale ville de congrès de l'Afrique de l'Ouest et le tourisme balnéaire se développe rapidement sur la Petite Côte. L'accroissement du trafic du port (7,2 millions de tonnes, en progression de 12,5%), malgré la diminution du transit malien lié aux problèmes ferroviaires, et de l'aéroport (1 081 000 passagers, soit + 5 %) ont reflété le dynamisme de l'économie sénégalaise. Le fret aérien augmente (+ 3,8 %) après une stagnation en 1998, tandis que le trafic ferroviaire souffre de la vétusté de la ligne Dakar-Bamako et de la concurrence de l'axe Abidjan-Bamako. Mais le secteur tertiaire au Sénégal tire avant tout sa vitalité du secteur informel (commerce, services aux ménages, transports...) et de nouvelles activités très diverses (haute couture, design, objets de luxe ou d'art, services informatiques et télématiques, télétravail...). Ainsi, le parc d'ordinateurs du Sénégal, d'environ 100 000 machines, est le plus important des pays africains de la Zone franc.

En dépit d'une hausse des prix temporaire au troisième trimestre 1999, le processus de désinflation s'est poursuivi puisque l'indice harmonisé des prix à la consommation a progressé de 0,5 % en glissement annuel (contre 1 % en 1998) et de 0,8 % en moyenne (1,2 % en 1998). Cette modération des prix est le résultat d'une progression de l'offre domestique, notamment de produits vivriers, et de la baisse des droits de douanes dans le cadre de la préparation de la mise en place du tarif extérieur commun de l'UEMOA. D'autre part, les subventions de l'Etat aux produits pétroliers domestiques ont évité la répercussion de la forte augmentation des cours mondiaux sur les indices des prix. L'indice des prix à la consommation hors alimentation en glissement fait apparaître une baisse des prix de l'ordre de - 0,2 % contre + 0,1 % en 1998.

## FINANCES PUBLIQUES

Après trois années de progression consécutives et une légère contraction en 1998, l'excédent primaire hors dons du budget de l'Etat se réduit de manière plus importante en 1999 (- 18,3 %).

Au cours de l'exercice budgétaire 1999, l'Etat a mobilisé un montant de recettes budgétaires totales de FCFA 506,8 milliards, soit un taux de réalisation de 103,4 % par rapport aux prévisions initiales. Ainsi, les recettes fiscales progressent de + 11,9 %, atteignant FCFA 491,2 milliards, dépassant de 16,7 milliards les prévisions initiales. Cette évolution induit une augmentation de 0,4 point du ratio recettes - hors dons - sur PIB, malgré l'impact négatif de la baisse des recettes douanières, estimé à 0,3 % du PNB, en raison de la préparation de la mise en œuvre du THC et la suppression des droits intracommunautaires. En raison d'un fort dynamisme des recettes de la TVA, les recettes fiscales ont cru en 1999 malgré l'impact négatif sur l'économie des coupures d'électricité. Les revenus pétroliers se sont inscrits en dessous des objectifs, en raison notamment des difficultés procédurales liées au transfert du paiement de la taxe de la Société africaine de Raffinage (SAR) aux compagnies de distribution pétrolières. Cependant, la diminution du montant des dons extérieurs ralentit la progression des recettes totales (+ 4,9 %) et induit un nouveau déclin du ratio des recettes totales par rapport au PIB (de 23,4 % en 1996 à 19,4 % en 1999).

Tableau des opérations financières de l'État sénégalais

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (e)
<b>RECETTES TOTALES</b>	551,2	407,8	541,9	588,4
Recettes	394,3	432,2	466,1	506,8
recettes fiscales	389,3	401,1	436,9	491,2
recettes non fiscales	25,0	31,1	21,2	15,6
Dons extérieurs	156,9	65,6	81,8	61,6
<b>DEPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS</b>	497,9	484,3	550,8	609,9
Dépenses courantes	312,8	317,6	310,1	351,1
salaires	162,6	160,4	162,6	166,8
intérêts de la dette publique	55,9	58,6	34,8	42,5
intérieure	10,0	11,1	7,0	10,2
extérieure	45,9	47,5	27,8	32,3
Autres dépenses courantes	94,1	98,6	112,7	142,0
Dépenses en capital	183,0	163,8	196,9	242,3
Sur financement interne	41,6	57,5	78,5	111,3
Sur financement externe	141,4	106,3	118,4	131,0
Autres dépenses en capital	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts Net	2,3	2,9	43,6	16,5
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons) *</b>	96,0	115,7	106,3	88,9
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris) **</b>	53,3	13,5	- 8,7	- 41,5
<b>ARRIÉRÉS</b>	0,0	2,7	- 2,7	0,0
Arriérés intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés extérieurs	0,0	2,7	- 2,7	0,0
<b>SOLDE (base caisse) ***</b>	53,3	16,2	- 11,4	- 41,5
<b>FINANCEMENT</b>	- 38,1	- 13,8	21,7	41,5
Financement intérieur	- 48,5	- 60,4	- 28,6	18,6
Financement bancaire	- 21,5	- 148,3	- 6,2	6,8
Financement non bancaire	- 27,0	87,9	- 22,4	11,8
Financement extérieur	10,4	46,6	50,3	22,9
Tirages sur emprunts	83,1	101,4	108,7	80,2
Amortissement	- 72,7	- 72,0	- 58,4	- 57,3
Réaménagement de la dette	0,0	25,7	0,0	0,0
Financement exceptionnel	0,0	- 8,5	0,0	0,0
<b>Écart de financement (+ = excès de financement)</b>	15,2	2,4	10,3	0,0
PIB nominal	2 355,2	2 528,5	2 723,1	2 924,7
En pourcentage du PIB				
Recettes totales (hors dons)	16,7	17,1	18,9	17,3
Dépenses courantes	13,3	12,6	11,4	12,0
Solde :	2,3	0,5	- 0,3	- 1,4
base engagements	2,3	0,6	- 0,4	- 1,4
base caisse				

(e) estimations

\* Solde primaire = recettes - dépenses courantes (hors intérêts) - dépenses en capital (hors celles sur ressources extérieures)

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

Sources : Administrations nationales, BCEAO, FMI

Les dépenses totales ont augmenté en 1999 de 10,8 % tandis que les dépenses courantes augmentaient de 13,2 %. Par conséquent, le ratio dépenses courantes sur PNB a augmenté de 0,6 point après la baisse de 1,2 point de 1998. À la suite d'une augmentation générale des salaires, la première depuis 1994, la masse salariale de la fonction publique a augmenté de 2,5 %. Cependant, les intérêts de la dette publique ont crû de 22 %. Les autorités budgétaires ont opté pour une forte augmentation des autres dépenses courantes (+ 26 %) et des investissements (+ 23 %), en partie financés sur ressources internes (+ 41 %). Le compte des prêts nets et comptes spéciaux demeure à un niveau élevé - FCFA 16,5 milliards -, en raison notamment des difficultés financières des services postaux. Par ailleurs, les dépenses intègrent un

## Sénégal

montant important de subventions au gaz butane et au pétrole à destination de la Senelec, destinées à pallier l'augmentation des cours mondiaux, ainsi que les subventions applicables aux prix de détail des produits pétroliers. Ces dernières ont été plafonnées à 0,5 % du PNB (FCFA 17 milliards).

Par conséquent, le solde base engagements s'est détérioré de FCFA 32,8 milliards et le déficit représente désormais 1,4 % du PIB.

Dans le cadre du programme d'ajustement structurel, les autorités sénégalaises se sont engagées dans un important programme de privatisation de l'économie. Initié en 1994, ce programme s'est accéléré à partir de 1997 avec, notamment, la privatisation totale ou partielle de la Société sénégalaise des Phosphates de Thiès, de la Société nationale des Eaux du Sénégal (Sonecs) et de la Société nationale des Télécommunications (Sonatel) et, au cours de la période récente, de la Société nationale d'Électricité (Senetec), de la Sonalis (commerce de détail), de l'hôtel Sofitel Teranga et de la compagnie aérienne Air Sénégal. Cependant, seules trois des treize entreprises devant être privatisées en 1999 ont été effectivement vendues. Plusieurs opérations sont en cours ; les plus importantes concernent la Sonacos (trituration d'arachides), l'Hôtel Méridien et la ligne de chemins de fer Dakar-Bamako. Par ailleurs, plusieurs sociétés publiques ont été mises en liquidation, notamment la Sotrac (transports urbains à Dakar).

## COMPTES EXTÉRIEURS

Le solde des transactions courantes s'est détérioré de FCFA 32 milliards en 1999, soit une augmentation du déficit de 22 %. En conséquence, le ratio solde des transactions courantes rapporté au PIB, qui n'a cessé d'augmenter depuis 1997, a atteint 6,1 %. Il n'était que de 4,3 % en 1997. Cette détérioration reste néanmoins limitée compte tenu de la forte augmentation des prix du pétrole.

La légère dégradation tendancielle du solde commercial, due au développement des échanges avec un taux de couverture stable mais faible (76 %), s'est poursuivie en 1999 (+2,8 %).

La progression des exportations (+ 6 %) s'est accélérée. Les produits de la pêche restent le premier poste à l'exportation (30 % du total) et ils voient leurs ventes progresser de nouveau (+ 5,6 %) après l'essoufflement noté en 1998, grâce notamment à la forte augmentation des ventes de conserves de poisson. Les ventes de phosphates ont progressé de 44 % en valeur tandis que celles d'acide phosphorique régressaient de 9,5 % en volume et de 6,5 % en valeur. Les ventes de produits arachidiens ont de nouveau crû en valeur avec une augmentation de respectivement + 32 % pour l'huile brute et de + 2,2 % pour les tourteaux – mais de - 67,7 % en volume pour ces derniers –.

La progression des importations (+ 5,2 %) est due à une forte augmentation en volume (+ 12,6 %) et en valeur (+ 39,1 %) des achats de produits pétroliers, en particulier des produits raffinés dont les prix ont crû fortement. Au contraire, les importations de produits alimentaires stagnent. Ainsi, les importations de blé déclinent aussi bien en volume, de - 15,1 %, qu'en valeur, de - 25,6 %. En revanche, il y a eu en 1999 une augmentation de 48,8 % des importations de riz, qui sont passées de 532 000 tonnes en 1998 à 792 000 tonnes en 1999. Seules 570 000 tonnes sont spécifiquement destinées au marché sénégalais, le reste étant acheminé vers d'autres pays d'Afrique subsaharienne, notamment le Mali. En raison de l'évolution dynamique de la consommation et de l'investissement, le taux de croissance des importations de biens d'équipements et de biens intermédiaires continue à augmenter pour atteindre 9 % en 1999, contre 4,6 % en 1998. Le taux de change effectif réel du franc CFA au Sénégal est resté stable entre 1997 et 1999.

## Balance des paiements du Sénégal

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	- 102,1	- 107,9	- 146,1	- 178,7
Balance commerciale	- 141,2	- 158,4	- 184,7	- 189,7
Exportations FOB	505,4	528,0	570,9	605,3
dont				
Produits éraçidiers	42,7	29,9	30,9	38,7
Phosphates	19,2	18,7	13,9	20,0
Produits de la mer	146,3	162,9	170,6	180,1
Produits pétroliers	10,2	12,7	9,8	13,6
Importations FOB	646,6	686,4	755,6	795,0
dont				
Biens d'équipement	98,6	112,2	126,5	131,8
Produits pétroliers	93,1	113,1	92,3	128,4
Produits alimentaires	207,1	194,9	227,7	208,5
Services	- 8,8	- 11,7	- 10,5	- 8,4
dont				
frat	- 81,4	- 87,6	- 103,0	- 108,4
voyage	52,6	64,0	69,6	68,1
Revenus nets	- 37,3	- 42,0	- 51,9	- 43,8
dont intérêts de la dette publique	- 59,6	- 58,7	- 56,0	- 52,3
Balance des transferts courants	85,2	104,2	101,0	63,2
secteur privé	20,4	83,7	21,4	19,2
secteur public	64,8	20,5	79,6	44,0
<b>COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIERES</b>	88,6	192,2	143,2	204,2
Transferts de capital (hors remise de dette)	86,5	56,0	58,0	73,0
Opérations financières	2,1	136,2	85,2	131,2
Investissements directs	2,8	103,2	35,6	104,5
Investissements de portefeuille	2,9	- 4,7	- 13,6	- 4,3
Autres investissements	2,2	37,7	63,2	31,0
<b>FINANCEMENT EXCEPTIONNEL</b>	29,2	19,9	27,7	33,4
Variation des arriérés	0,0	2,7	- 2,7	0,0
Rééchelonnements	36,2	25,7	29,0	32,1
Autres	- 7,0	- 8,5	1,4	1,3
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	4,0	- 5,0	6,6	0,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	19,7	99,2	31,4	58,9
<b>VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	- 19,7	- 99,2	- 31,4	- 58,9
[signe - : augmentation ; signe + : diminution]				
Exportations/Imports (%)	78,2	76,9	75,6	76,1

(a) estimations

Source : BCEAO

Le solde des services s'est amélioré de FCFA 2 milliards, de même que celui des revenus nets (+ 15,6 %).

L'exédent du compte de capital a augmenté de FCFA 61 milliards. La progression des investissements directs étrangers au Sénégal est liée à l'extension et à la rénovation des capacités de production dans l'industrie chimique (phosphates) et l'énergie électrique après la privatisation de la Senecel. L'augmentation des entrées au titre des transferts de capital s'explique par la hausse de l'aide-projet.

Entre 1982 et 1995 le Sénégal a bénéficié de dix réaménagements de sa dette en Club de Paris. Le Sénégal a par ailleurs conclu en 1996 avec ses créanciers privés un accord de rachat de sa dette commerciale, à 20 % de sa valeur nominale (montant éligible de l'ordre de USD 90 millions). Cette opération, conduite dans le cadre du Club de Londres, a été en partie financée par un don de la Banque

## Sénégal

mondiale de USD 13 millions. Ainsi, à fin 1997, le Sénégal avait éteint la quasi-intégralité de sa dette commerciale.

### Dette extérieure du Sénégal

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE A COURT ET LONG TERME</b>	<b>3 842</b>	<b>3 663</b>	<b>3 653</b>	<b>3 862</b>
<b>Dettes à long terme</b>	<b>3 235</b>	<b>3 155</b>	<b>3 148</b>	<b>3 298</b>
Dettes publiques garanties	3 191	3 116	3 093	3 274
Dettes privées non garanties	44	39	55	22
<b>Recours aux crédits FMI</b>	<b>347</b>	<b>326</b>	<b>292</b>	<b>293</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>260</b>	<b>182</b>	<b>213</b>	<b>273</b>
dont arrérés d'intérêts sur dette à long terme	10	3	2	2
envers créanciers publics	4	2	2	2
envers créanciers privés	6	1	0	0
<b>Pour mémoire</b>				
Arrérés sur principal de dette à long terme	64	14	12	18
envers créanciers publics	9	2	2	8
envers créanciers privés	55	12	10	10
Credits à l'exportation	622	557	480	492
Indicateurs de dette (en pourcentage)				
Dette totale/export biens et services	228,7	239,4	254,3	278,0
Dette totale/PIB	88,5	80,2	84,9	83,1
Service dette/exports biens et services	16,7	18,9	17,2	23,2
Intérêts dette/export biens et services	5,1	8,4	6,2	7,6
Dette multilatérale/dette totale	48,2	50,6	49,4	50,7

Source : Banque mondiale

À fin 1998, selon la Banque mondiale, la dette extérieure atteignait USD 3,86 milliards, soit 83,1 % du PIB, le taux d'endettement le plus bas des pays de l'UEMOA après le Burkina et le Bénin. Le montant de la dette représentait toutefois près de trois années d'exportations de biens et services.

Pour l'essentiel, la dette a été contractée à des taux concessionnels et le Sénégal avait bénéficié en avril 1995 d'une réduction de 67 % (termes de Naples) de la valeur actualisée des échéances de sa dette 1995/97 à l'égard des créanciers du Club de Paris, de sorte que le poids du service de la dette était limité (17,2 % des exportations de biens et services en 1997). Ce ratio a progressé pour atteindre 23,2 % en 1998.

En juin 1998, le Sénégal a bénéficié des termes de Naples sur l'ensemble du stock de sa dette envers le Club de Paris et donc d'une très forte réduction de la valeur actualisée nette de la dette qui ne représenterait plus que 51,6 % du PIB, et 162,5 % des recettes d'exportations de biens et services et 305,3 % des recettes budgétaires, à fin 1998. S'il n'avait pas pu bénéficier de la première Initiative PPTE, le Sénégal a été déclaré éligible à l'Initiative PPTE renforcée. À ce titre, le Sénégal devrait bénéficier d'une réduction de sa dette à hauteur de USD 800 millions, soit USD 450 millions en valeur nette actualisée (18 % de la valeur nette actualisée de l'encours de dette).

## SYSTÈME BANCAIRE

Le système bancaire sénégalais compte 5 établissements financiers et 9 banques, dont la filiale du groupe Ecobank, ouverte en 1999 et première création d'un établissement financier depuis 1989. Par ailleurs, 320 institutions de micro crédit sont enregistrées au Sénégal où ce type de système est particulièrement développé. Le secteur bancaire est relativement concentré puisque trois établissements – la Société générale de Banque au Sénégal (SGBS), la Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie (BICIS) et la Compagnie bancaire d'Afrique de l'Ouest (CBAO) – représentent 60 % du total de bilan.

Le capital des banques commerciales et des institutions financières est en majorité détenu par des investisseurs privés, bien que l'Etat possède encore 25 % du capital des quatre premières banques commerciales.

La CBAO – qui a été recapitalisée en 1999 – a racheté la filiale française de la Banque de l'Habitat du Sénégal, l'a recapitalisée et l'a renommée Compagnie des Banques internationales de Paris (CBIP). La CBIP est la seule filiale des banques des pays de l'UEMOA en France. La Banque Sénégal-Tunisienne dit BST (1,3 % du total du bilan du système bancaire) a été rachetée en mars par un groupe d'investisseurs sénégalais et a été recapitalisée. Par ailleurs, l'Etat sénégalais a participé à la restructuration de la BST en rachetant un portefeuille de FCFA 4,5 milliards de créances douteuses contre des titres publics émis à 4,5 % sur dix ans.

Système bancaire du Sénégal

(en milliards de FCFA)

ACTIF	1997	1998	1999	PASSIF	1997	1998	1999
Op. de trésorerie et interbancaires	110	137	176	Op. de trésorerie et interbancaires	90	98	120
Opérations avec la clientèle	426	439	489	Opérations avec la clientèle	550	583	624
Opérations sur titres et diverses	180	197	211	Provisions, Fonds propres et ass.	74	78	79
Valeurs immobilisées	36	37	44	Divers	38	51	97
<b>Total actif</b>	<b>752</b>	<b>810</b>	<b>920</b>	<b>Total passif</b>	<b>752</b>	<b>810</b>	<b>920</b>
<b>Hors-bilan</b>							
Engagements de financement	46	73	57	Taux de marge nette (%) (Résultat net/Produit net bancaire)	24,8	16,9	30,4
Engagements de garantie	145	138	178	Coefficient de rentabilité (%) (Résultat net/Fonds propres.)	24,0	15,5	25,9
<b>Total hors-bilan</b>	<b>190</b>	<b>211</b>	<b>236</b>				

Source : Commission bancaire de l'UEMOA

Le total des bilans bancaires s'élevait, à fin 1999, à FCFA 920 milliards, en augmentation de + 13,6 % par rapport à 1998. Le total des crédits à la clientèle a progressé de 11,3 %, soit plus que le PIB en valeur (+ 7,4 %), ce qui permet de combler une partie de l'écart observé en 1998, où ils avaient crû moins rapidement que le PIB. Le Sénégal reste un pays faiblement bancarisé au regard de son niveau de développement : le total des dépôts représentait 22 % du PIB en 1999 (contre 21 % en 1998).

La rentabilité, qui avait fortement diminué en 1998 en raison d'importantes dotations aux provisions, a retrouvé son niveau de 1997. Les dotations nettes aux provisions sur risques sont revenues à FCFA 7 milliards en 1999, contre FCFA 20 milliards en 1998. Le produit net bancaire a crû de 8,8 % en 1999. La marge globale d'intermédiation a atteint 6 %.

## PERSPECTIVES

Selon les projections du FMI, la croissance du PIB en volume devrait se maintenir aux alentours de 5 % sur la période 2000/2001 tandis que la BCEAO anticipe un taux de croissance en volume de l'ordre de 6 % en 2000. Les prévisions du FMI reposent sur la conjonction de plusieurs hypothèses.

- Une contribution à la croissance des secteurs secondaire et tertiaire inférieure aux prévisions antérieures, ce qui expliquerait la différence entre la projection du FMI et celle de la BCEAO.
- La poursuite du programme d'ajustement structurel pour la période 2000/2001, ce qui implique, au plan macroéconomique, la stabilisation du déficit budgétaire et la réduction tendancielle du déficit des transactions courantes rapportés au PIB : des consolidations budgétaires sont devenues nécessaires en 2000 en raison de l'augmentation des subventions aux prix des produits pétroliers et d'un déficit des services postaux plus élevé qu'initiallement programmé.
- Une forte accélération de l'investissement, notamment privé. Des programmes d'investissements importants sont en cours ou prévus pour les prochaines années dans la transformation du phosphate (doublement des capacités de production d'acide phosphorique), la fabrication de ciment (doublement des capacités existantes de 900 000 à 1,8 million de tonnes), l'énergie (réhabilitation de la raffinerie de Mbao, aménagement du champ de gaz naturel de Diam-Niadio), les télécommunications (à la suite de la privatisation de la Sonatel), la génération et la distribution d'électricité (depuis l'ouverture du capital de la Senglec), la distribution d'eau (notamment pour l'approvisionnement de l'agglomération de Dakar), le tourisme, et, à plus long terme, pour l'exploitation de la mine d'or de Sabodala et du gisement de fer de la Faleme.
- Le maintien de l'inflation au dessous d'un taux annuel de 2 %, conséquence d'un faible niveau général des prix des biens alimentaires de première nécessité lié à des récoltes abondantes, permettant de compenser la hausse des prix des produits pétroliers.
- Une progression continue des exportations de marchandises (+10 % par an) et de services (+5 % par an). Cette hypothèse implique une diversification des ventes, dans la mesure où les exportations actuelles restent concentrées sur le secteur agro-industriel et la pêche, dont le potentiel de développement est limité. En outre, elle suppose de bonnes récoltes en 2000 et l'absence de modification des termes de l'échange.

Par ailleurs, le programme pour 2000 arrêté avec le FMI comprend plusieurs réformes structurelles.

- Le gouvernement devrait avoir mené à son terme 11 privatisations d'entreprises dont une compagnie de réassurance (Senre), la Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs (MSAD), la Compagnie nationale de Forage (Sonafor), la Société nationale de Promotion industrielle (Sonepi), la Compagnie de Textile (Sodesitex), la Société d'Huile d'Arachide (Sonacos) et la loterie nationale (Lona).
- La poursuite de la réforme de la fiscalité et notamment la continuation de l'harmonisation des droits et des nomenclatures douanières dans le cadre de la mise en place du tarif extérieur commun de l'UEMOA, l'élargissement de l'assiette de la TVA et l'entrée en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000 d'un taux unique de 18 % remplaçant les taux de 10 et 20 %.
- La restructuration du Fonds national de Retraite dans le but de réduire le déficit et les arriérés du système de retraite.
- La réforme des mécanismes d'avancement dans la fonction publique pour privilégier l'avancement au mérite sur l'avancement à l'ancienneté.
- La réduction progressive des subventions budgétaires accordées au pétrole et au gaz butane.

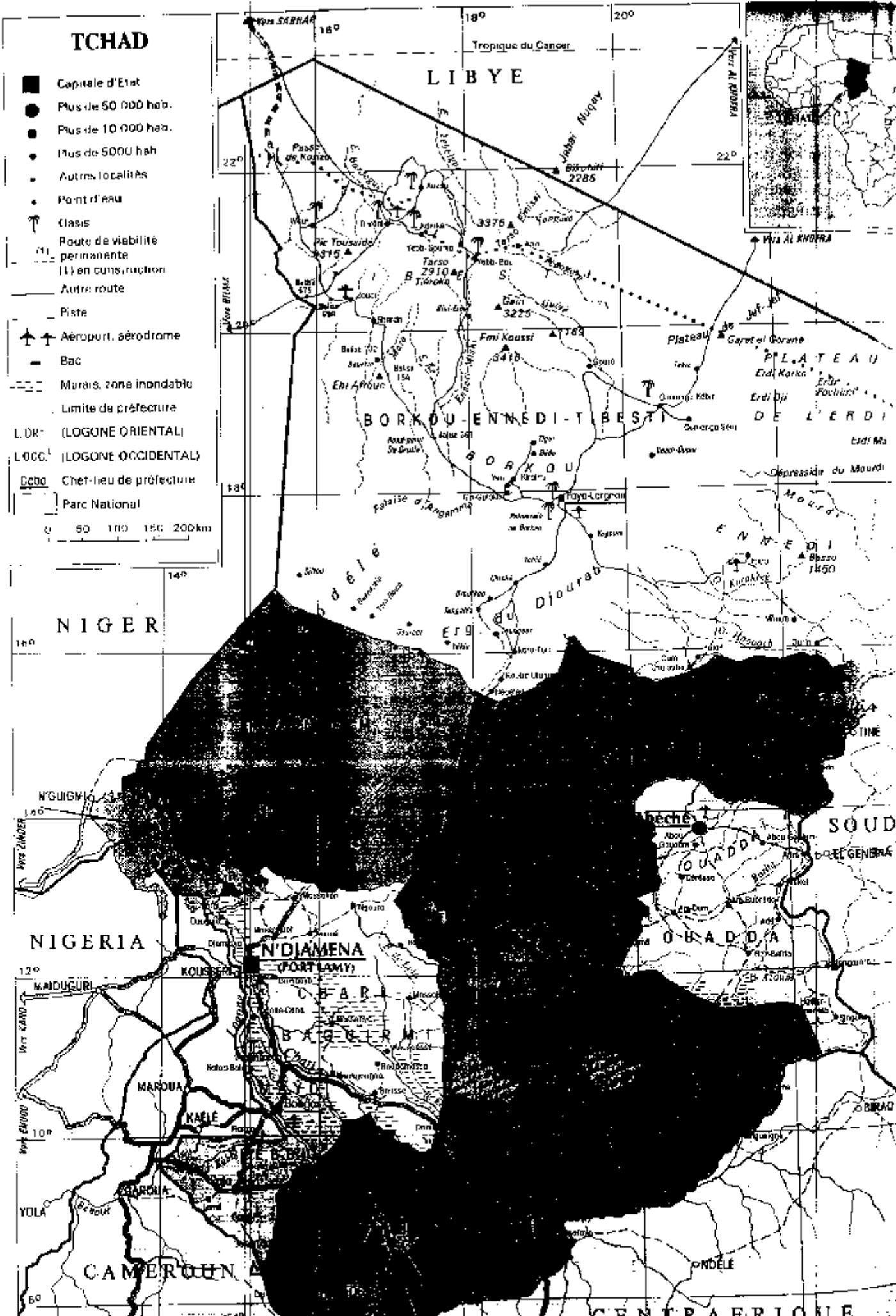
Dans le cadre de l'Initiative PPTE, l'atteinte du point d'achèvement par le Sénégal repose sur la réalisation de conditions permettant d'évaluer les progrès opérés en matière de réduction de la pauvreté :

- La finalisation d'un Cadre stratégique de Réduction de la Pauvreté, au travers d'un processus participatif comprenant la société civile, et qui devra être approuvé par les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI.
- La mise en œuvre de mesures spécifiques liées à la réduction de la pauvreté, comprenant l'amélioration de l'élaboration et du suivi de la base de données sociales, la mise en œuvre du programme pour « une éducation de qualité pour tous » financé par l'IDA nécessitant une augmentation des dépenses budgétaires dévolues au secteur éducatif et la poursuite des réformes du secteur de la santé.
- Le maintien d'une stabilité macroéconomique, mis en évidence par l'application du programme FRPC du FMI.

# TCHAD

- Capitale d'Etat
- Plus de 50 000 hab.
- Plus de 10 000 hab.
- Plus de 5 000 hab.
- Autres localités
- ◆ Point d'eau
- ▲ Clapas
- Route de viabilité permanente
- (1) en cours, réfection
- Autre route
- Piste
- ▲ Aéropорт, aérodrome
- Bac
- Marais, zone inondable
- Limite de préfecture
- L.O.R. (LOGONE ORIENTAL)
- L.O.C. (LOGONE OCCIDENTAL)
- Céba Chet-lieu de préfecture
- Parc National

0 50 100 150 200 km



# TCHAD

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 1 284 000 km<sup>2</sup>.
- **Population :** 7,5 millions d'habitants (estimation 1999) ; densité : 5,6 habitants/km<sup>2</sup> ; taux de croissance démographique : 2,6 % de 1998 à 2015.
- **Principales villes** (1992) : N'Djamena (687 000 habitants), Sarh (129 600 habitants), Moundou (117 500 habitants).
- **Régime politique :** Le référendum du 31 mars 1996 a marqué la fin du processus de transition, par l'adoption d'une nouvelle constitution. M. Idriss Deby a été réélu Président de la République en juillet 1996 pour un mandat de 5 ans. Les élections législatives de janvier 1997 ont été remportées par la mouvance présidentielle. Un nouveau gouvernement a été formé en décembre 1999 sous la direction de M. Nagoum Yamassoum.

### Économie

- **PIB par habitant :** USD 209 (1999)

- **Répartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
<b>PIB</b>	39,5 %	15,1 %	45,4 %
<b>Population active</b>	72,0 %	7,0 %	21,0 %

### Indicateurs sociaux

<b>espérance de vie (années) :</b>	47,5	<b>Taux de scolarisation dans le secondaire :</b>	17,9 %
<b>Taux de mortalité infantile :</b>	11,8 %	<b>Taux scolarisation des filles dans secondaire :</b>	9,6 %
<b>Taux alphabét. des adultes :</b>	39,4 %	<b>Indicateur de développement humain - Classement :</b>	167ème/174

*Source : PNUD - Rapport mondial sur le développement humain 2000*

### Accords internationaux

Le Tchad est membre de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC).

### Relations avec la communauté financière internationale

**FMI :** Un programme triennal soutenu par une Facilité d'Ajustement structurel renforcée avait été approuvé en septembre 1995. Le programme a été exécuté dans de bonnes conditions durant deux ans, mais les difficultés rencontrées en 1998 ont conduit le Fonds à imposer une période de référence de quatre mois (de septembre à décembre 1998). Le programme s'est donc achevé en mars 1999. Le 7 janvier 2000, le Conseil du FMI a approuvé un nouveau programme soutenu par une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) soutenu par un prêt de DTS 36,4 millions, dont 5,2 millions disponibles de suite. Le 25 juin 2000, le Conseil d'administration a jugé concluante la revue du premier semestre et accordé le versement d'une seconde tranche de DTS 5,2 millions.

**Banque mondiale :** En juin 1999, l'AIID a approuvé un troisième crédit d'ajustement structurel de USD 30 millions. Le 6 juin 2000, la Banque mondiale a approuvé la réalisation du projet pétrolier de Doba.

## ACTIVITÉ

L'économie tchadienne est restée atone en 1999, la baisse des récoltes vivrières et celle de la production industrielle compensant la faible croissance des autres activités. Cette atonie a entraîné une dégradation du revenu réel par habitant. Les prix ont connu une forte baisse, l'indice des prix à la consommation à N'Djamena ayant diminué de 8 % en moyenne annuelle.

### Comptes nationaux du Tchad

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RESSOURCES</b>	1 069,2	1 153,0	1 286,4	1 231,9
<b>PIB nominal</b>	830,1	888,8	991,8	961,6
<b>Importations de biens et services</b>	239,1	264,2	294,6	270,3
Biens	124,6	130,6	153,2	140,8
Services	114,5	133,6	141,4	129,5
<b>EMPLOIS</b>	1 069,2	1 153,0	1 286,4	1 231,9
<b>Consommation Finale</b>	758,0	832,0	947,7	901,7
Publique	64,9	58,8	57,9	63,1
Privée	693,1	773,2	889,8	838,6
<b>Formation brute de capital fixe *</b>	167,6	158,4	153,4	178,6
<b>Exportations de biens et services</b>	143,6	162,6	185,3	163,8
Biens	121,3	133,7	147,8	119,5
Services	22,3	28,9	37,5	34,1
Épargne intérieure brute	72,1	56,8	44,1	59,9
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 95,6	- 101,6	- 109,3	- 118,7
<b>Revenus des facteurs</b>	- 5,9	- 9,3	- 8,8	- 8,0
Épargne intérieure nette	66,2	47,5	35,9	51,9
<b>Taux d'investissement (en %)</b>	<b>20,2</b>	<b>17,8</b>	<b>15,5</b>	<b>18,4</b>
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	3,1	4,4	6,4	0,3
Indice des prix à la consommation en moyenne annuelle	- 11,3	5,6	4,3	- 8,0
Indice des prix à la consommation en glissement annuel	10,5	0,6	3,0	- 1,7

(a) estimations

\* y compris variation des stocks

Source: Administrations chargées de la Comptabilité Nationale, BEAC

Les données de comptabilité nationale sont particulièrement difficiles à établir au Tchad, en raison du suivi malaisé des activités tertiaires qui représentent près de la moitié du PIB et échappent largement au secteur formel. Pour l'année 1999, ces difficultés sont à l'origine d'estimations légèrement divergentes selon les sources qui font état, au mieux d'une atonie de l'activité, au pire d'une faible récession. Selon les chiffres des administrations chargées de la comptabilité nationale et repris par la Banque des États de l'Afrique Centrale, le PIB a faiblement progressé, de 0,3 % en termes réels. Les services du FMI estiment que le Tchad a connu une récession économique, de - 0,7 % en termes réels.

La croissance de l'année 1999 a été obérée par la baisse des récoltes vivrières, qui après le résultat exceptionnel de la campagne 1998/1999, sont retombées à des niveaux plus habituels. En effet, les récoltes de l'année précédente avaient atteint un niveau inégalé depuis la campagne 1994/1995, grâce une très bonne répartition des pluies dans la zone sahélienne. Le retour de conditions climatiques défavorables et les dégâts causés par les insectes ravageurs ont entraîné une baisse des productions. Au terme de la

campagne 1999/2000, les récoltes de mil et de sorgho sont ainsi en baisse de 14,2 % par rapport à la campagne précédente, et celles de maïs en chute de 46,2 %. Seules les récoltes de manioc ont continué leur progression (+ 10,8 %). Pour éviter les risques de famine, le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM) a distribué une aide alimentaire d'urgence dans les préfectures du sud du pays.

La production de coton s'est redressée en 1999/2000. La mauvaise pluviométrie de l'année précédente avait entraîné un effondrement des récoltes en 1998/1999, tombées à 161 400 tonnes. En 1999/2000, les achats de coton graine sont remontés à 180 000 tonnes, grâce une meilleure répartition des pluies, l'accroissement des surfaces mises en culture, une meilleure utilisation des engrangements et une collecte plus efficace avec un approvisionnement plus régulier en carburant pour les camions.

Au cours de l'année 1999, plusieurs mesures ont été prises pour garantir la pérennité de la société publique Cotontchad, qui détient le monopole d'achat au producteur, celui du traitement du coton et de sa commercialisation. Les mauvais résultats de la campagne 1998/1999, ajoutés à la baisse des cours mondiaux, laissaient craindre en effet un déficit très important de la société. Le prix d'achat du coton graine au producteur a été ramené à FCFA 150 le kilo pour la campagne 1999/2000 contre 168 en 1998/1999. La Cotontchad a également réduit les indemnités des employés (50 % pour les cadres et 20 % pour les autres personnels), gelé l'avancement et les salaires et comprimé ses frais généraux. Avec la remontée des cours mondiaux du coton et la meilleure récolte 1999/2000, ces mesures d'économie ont permis de redresser la compétitivité de l'entreprise.

Dans le cadre du programme négocié avec les institutions de Bretton Woods, les autorités ont amorcé le désengagement de l'Etat de la filière cotonnière : la part de l'Etat au capital de la Cotontchad, qui est actuellement de 75 %, ne devrait pas excéder 30 à 40 % d'ici deux ans. Une étude sur la séparation des activités huileries et savonneries en vue de leur privatisation doit être achevée au cours de l'été 2000. Suite au redressement des cours mondiaux du coton, le gouvernement a annoncé en mai 2000 un relèvement du prix d'achat au producteur fixé à FCFA 165 le kilo pour la campagne 2000/2001.

La production de canne à sucre a poursuivi sa progression, atteignant 395 400 tonnes en 1998/1999 et 454 700 tonnes en 1999/2000. L'élevage a également progressé. Néanmoins, la production de viande par la Société Moderne des Abattoirs a fléchi, en raison de la recrudescence des abattages clandestins. La filière de l'élevage reste en effet largement dominée par des circuits informels.

La production de gomme arabique a chuté de moitié (10 400 tonnes en 1999 contre 20 500 en 1998), en raison de la pluviométrie irrégulière et de la détérioration des cours mondiaux.

#### Principales productions et prix d'achat aux producteurs

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000 (a)
Coton (en milliers de tonnes)	213,1	262,2	161,4	180,0
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA/kg)	170,0	194,0	170,0	150,0
Mil-Sorgho (en milliers de tonnes)	610,1	675,0	912,0	782,3

(a) prévisions

Source: Administrations chargées de la Comptabilité nationale, FMI, BEAC, CFDT

En 1998, l'activité économique avait été fortement perturbée par une grave pénurie d'énergie, à la suite de l'arrêt de la raffinerie de Kaduna (Nigeria) qui fournissait une part importante des produits pétroliers importés. L'électricité n'avait pu être partiellement rétablie qu'au troisième trimestre, grâce à la mise en place d'autres circuits d'approvisionnement en produits pétroliers. Au premier semestre 1999, les activités industrielles sont restées pénalisées par l'approvisionnement irrégulier en produits énergétiques. Ce n'est qu'en mai 1999 que la Société tchadienne d'Eau et d'Électricité (STEE) a pu rétablir son niveau normal de fourniture d'eau et d'électricité, grâce à la reprise des activités de la raffinerie de Kaduna et à un meilleur approvisionnement en fuel. Dans ces conditions, l'activité de la STEE est restée pratiquement stable sur l'année.

La STEE connaît depuis plusieurs années de graves difficultés financières, en raison notamment d'un taux de recouvrement très insuffisant. Au premier trimestre 1999, l'entreprise est tombée en cessation de paiement. La reprise par un partenaire extérieur apparaissait depuis plusieurs années comme la seule voie d'un redressement de la société, mais l'ampleur de son endettement et le montant des investissements à réaliser ont longtemps découragé les repreneurs éventuels. En 1999, les négociations entre les autorités tchadiennes, les bailleurs de fonds (AFD, Banque Mondiale, BAD, coopération libyenne) et le groupe français Vivendi ont néanmoins permis d'aboutir à un accord. En janvier 2000, Vivendi a repris la gestion de la société.

Dans ce contexte difficile, les différentes entreprises industrielles ont diversement réagi. En raison du moindre volume de coton graine à traiter, la mauvaise récolte 1998/1999 succédant à la campagne record de l'année précédente, la production de coton fibre a subi une forte chute, tombant à 65 400 tonnes en juin 1999 contre 108 200 tonnes en juin 1998. En revanche, la fabrication d'huile raffinées (à base de coton graine) a progressé grâce à la forte demande du marché local. La fabrique de cigarettes (MCT), les entreprises de savonnerie, de boissons gazeuses de peinture et de métallurgie sont également parvenues à accroître leurs activités.

La Sonasut, chargée de la production et de la commercialisation du sucre, a elle aussi accru sa production de sucre brut. Employant 260 salariés, la Sonasut est l'une des premières entreprises du pays. Elle connaît de graves difficultés financières depuis la libéralisation du marché, sa production n'étant pas compétitive par rapport aux importations brésiliennes. Au premier trimestre 2000, la Sonasut a été reprise par la société Somdiaa, filiale du groupe français Vilgrain, qui détenait auparavant 11 % de son capital. La Somdiaa reprendra les dettes à moyen et long terme de la Sonasut. Elle prévoit d'augmenter la capacité de raffinage, à 36 000 tonnes par an contre 30 000 actuellement. Une nouvelle entreprise privée, la Compagnie Sucrière du Tchad, a également été créée.

L'activité des transports s'est redressée en 1999, grâce à un meilleur approvisionnement en carburant et à la reprise du transport ferroviaire entre Douala et Ngaoundéré au Cameroun. Le secteur des transports avait en outre pâti en 1998 d'une grève de deux mois des camionneurs.

Le commerce a connu une baisse de ses activités (-2,9 %) en raison de la baisse du pouvoir d'achat en zone rurale et de la concurrence du secteur informel. Son poids dans l'économie était estimé en 1999 à 21,4 % du PIB, soit légèrement plus que l'agriculture vivrière. Les services des administrations publiques, qui représentent 11,5 % du PIB en 1999 ont connu une forte croissance (+ 9,6 %) grâce aux recrutements effectués dans les secteurs prioritaires de la santé et de l'éducation.

La demande extérieure a joué en 1999 un lourd impact récessif, en raison de ses effets directs (baissé des cours mondiaux du coton et des quantités vendues), et indirects (diminution du revenu monétaire des agriculteurs). Les investissements ont progressé. Le taux d'investissement (non compris les variations de stocks) est évalué à 17,6 % du PIB, dont 10,0 % du PIB pour l'investissement privé. Les investissements

publiques ont été soutenus par les programmes de grands travaux (travaux d'hydraulique et d'éclairage à N'Djamena, modernisation du réseau téléphonique, tronçon routier Ere - Kélo). L'investissement privé a été stimulé par la construction de nouveaux entrepôts de la Sonasut et par celle de nouveaux équipements de la STEE et de la Sonasut dans le cadre de leur privatisation.

Sur l'ensemble de l'année, les prix ont connu une forte baisse, grâce à la réduction du déficit céréalière à l'issue de la campagne 1998/1999 et à un approvisionnement plus régulier en produits énergétiques à partir du mois de mai. En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation de N'Djamena a diminué de 8 % en 1999 contre une hausse de 4,3 % en 1998. En glissement annuel, il a baissé de 4,7 % entre décembre 1999 et décembre 1998, contre une hausse de 3,0 % entre décembre 1997 et décembre 1998.

Au cours de l'année 1999 et du premier semestre 2000, le programme de privatisations et de réformes structurelles a nettement progressé, comme l'illustrent la privatisation de la STEE et celle de la Sonasut. Plusieurs opérations de moindre ampleur ont également été réalisées, parmi lesquelles la privatisation des Abattoirs frigorifiques de Faréha (AFF), et celle de la gestion de l'hôtel du Chari reprise en janvier 1999 par le groupe Méridien. La compagnie Air Tchad a dû être liquidée car elle n'était pas rentable et n'a pas trouvé de repreneur. Dans le secteur des télécommunications, les statuts de l'Office tchadien de régulation des télécommunications (OTRT) ont été adoptés et une licence d'exploitation de téléphonie cellulaire octroyée à l'opérateur MSI Mobicom.

Pour réhabiliter le système de sécurité sociale, un audit des structures existantes est actuellement en cours avec l'assistance du BIT et de la Banque Mondiale. Le projet révisé doit être soumis au Parlement au second semestre 2000.

## FINANCES PUBLIQUES

Dans le cadre du nouveau programme FRPC conclu en janvier 2000 avec les institutions de Bretton Woods, les autorités tchadiennes se sont engagées à prolonger l'assainissement des finances publiques. Les mesures mises en œuvre lors du précédent programme d'ajustement structurel ont en effet permis un net relèvement des recettes de l'Etat, dont la part dans le PIB est passée de 6,2 % en 1995 à 8,5 % en 1998. Dans le même temps, les autorités se sont efforcées de contenir les dépenses courantes, dont la part dans le PIB est passée de 9,0 % en 1995 à 7,6 % en 1998. Sur l'ensemble du programme, l'Etat a apuré FCFA 25 milliards d'arriérés intérieurs, en éliminant en plus les arriérés de salaires.

Reposant sur l'hypothèse d'une croissance du PIB réel de l'ordre de 1,2 %, le budget adopté en janvier 1999 prévoyait des recettes budgétaires hors dons de FCFA 106,6 milliards et des dépenses de 190,0 milliards. L'exercice se serait ainsi soldé par un déficit de 83,4 milliards. Pour poursuivre le relèvement des recettes fiscales, les autorités ont adopté en 1999 plusieurs mesures visant à renforcer l'efficacité des administrations chargées du recouvrement. Un logiciel de suivi a ainsi été mis en place à la Direction des impôts, et un recensement a permis d'identifier les petits contribuables redélevables de l'impôt général libératoire (IGL), qui remplace depuis 1998 plusieurs impôts et taxes anciens. Depuis 1998, les personnes physiques doivent acquitter un acompte de 4 % au titre de l'impôt sur le revenu. Dans la loi de finances 1999, cette mesure a été étendue aux personnes morales et à la totalité des importateurs.

Sur l'exercice 1999, la stagnation de l'activité a fortement affecté les rentrées fiscales, rendant tout à fait hors d'atteinte les objectifs fixés. Les recettes budgétaires hors dons n'ont pas dépassé FCFA 78,2 milliards. Elles sont inférieures de 6,9 % à celles de l'année précédente, et de 23,7 % à celles

prévus par la loi budgétaire. Cette contre-performance résulte aussi bien des recettes douanières que des impôts et taxes. Les recettes douanières ont pâti de la baisse des importations et les impôts sur les entreprises ont eu un rendement limité par les difficultés rencontrées par celles-ci du fait de la crise énergétique de 1998 et du premier semestre 1999.

Tableau des opérations financières de l'État tchadien

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RECETTES TOTALES</b>	110,2	124,8	122,1	106,4
<b>Recettes</b>	59,6	68,4	84,0	78,2
Recettes fiscales non pétrolières	53,0	61,3	76,4	66,3
Autres recettes	6,5	7,1	7,6	9,9
<b>Dons extérieurs</b>	50,6	56,4	38,1	28,2
<b>DÉPENSES TOTALES ET PRÉTS NETS</b>	151,8	158,9	153,8	156,6
<b>Dépenses courantes</b>	77,2	73,5	75,4	85,0
Salaires	30,8	30,8	31,5	33,3
Intérêts	8,4	8,5	8,9	8,2
Intérêts sur la dette intérieure	1,3	1,5	1,3	0,9
Intérêts sur la dette extérieure	7,1	7,0	7,5	7,3
Autres dépenses courantes	38,0	34,1	35,0	43,5
<b>Dépenses en capital</b>	74,6	85,4	78,4	73,6
Dépenses budgétaires	0,6	4,1	5,0	8,8
Dépenses financées sur emprunts extérieurs	74,0	81,4	73,3	64,8
<b>Dépenses de restructuration</b>	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Prêts nets</b>	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons) *</b>	-8,8	-0,6	12,4	-7,4
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris) **</b>	-41,6	-34,1	-31,7	-52,2
<b>ARRIÈRES</b>	-48,8	-13,8	-5,2	-4,4
Arriérés intérieurs	-9,6	-11,1	-3,6	-4,4
Arriérés extérieurs	-39,2	-2,6	-1,6	0,0
<b>SOLDE (base caisse) ***</b>	-90,4	-47,9	-36,9	-56,6
<b>FINANCEMENT</b>	90,4	47,7	36,9	56,6
<b>Financement Intérieur</b>	11,7	-3,8	2,4	8,0
Bancaire	10,3	-4,8	-8,6	15,8
Non bancaire	1,4	1,0	9,0	-9,8
<b>Financement Extérieur</b>	78,7	51,5	34,5	50,6
Tirages sur emprunts	54,6	54,3	47,4	66,0
Amortissements sur emprunts dette extérieure	-6,2	-7,2	-16,3	-15,4
Réaménagement de la dette extérieure	30,4	4,5	3,5	0,0
Divers	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	-0,2	0,0	0,0
<b>PIB nominal</b>	830,1	888,8	991,8	961,5
En pourcentage du PIB				
<b>Recettes totales (hors dons)</b>	7,2	7,7	8,5	8,1
<b>Dépenses courantes</b>	9,3	8,3	7,6	8,8
<b>Solde :</b>				
<b>Base engagements</b>	-5,0	-3,8	-3,2	-5,1
<b>Base caisse</b>	-10,9	-5,4	-3,7	-5,9

(a) estimations

\* Solde primaire = recettes courantes - dépenses courantes (hors intérêts sur dette publique) - dépenses en capital (hors celles financées sur ressources extérieures) - dépenses de restructuration - prêts nets

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + aménagements

Sources : Administrations économiques et financières, FMI et BEAC

Face à la réduction des recettes, les autorités se sont efforcées de limiter les dépenses. Celles-ci se sont établies à FCFA 158,6 milliards, soit 16,5 % en dessous de l'objectif fixé par la loi de finances. Elles progressent néanmoins de 3,1 % par rapport à celles de l'année précédente. Les dépenses courantes augmentent de 12,7 %, sous la pression notamment des autres dépenses (+ 24,3 %). Parmi celles-ci, le poste intitulé « Défense » est passé de FCFA 9,5 milliards en 1998 à 12,9 milliards en 1999, sous l'effet des troubles dans le nord du pays. Les postes des transferts et subventions ont également connu une forte progression, avec la budgétisation de FCFA 6,3 milliards de ressources en faveur du Compte Autonome d'Entretien Routier (CAER) et de l'Agence Nationale des activités aéronautiques du Tchad (ANAT).

La gestion budgétaire de l'exercice 1999 s'est soldée par un déficit en base engagement et hors dons de FCFA 80,4 milliards, soit 8,4 % du PIB. Il s'est creusé par rapport à l'année précédente, où il atteignait FCFA 69,8 milliards, soit 7,0 % du PIB.

L'Etat a reçu FCFA 28,2 milliards de dons extérieurs. Il a réglé FCFA 4,4 milliards d'arriérés intérieurs, amorti sa dette extérieure pour 15,4 milliards, et remboursé 9,8 milliards de financements intérieurs non bancaires. Pour faire face à son besoin de financement, il a bénéficié de nouveaux emprunts extérieurs pour un montant de FCFA 66 milliards et de 15,8 milliards de concours bancaires.

## COMPTES EXTÉRIEURS

Le déficit des transactions courantes s'est amplifié en 1999, représentant 8,2 % du PIB contre 6,2 % du PIB en 1998. Cette dégradation résulte de l'effondrement des recettes générées par l'exportation de coton et d'une moindre mobilisation de l'aide extérieure.

En 1999, les exportations en valeur sont tombées à FCFA 119,5 milliards, leur niveau le plus faible depuis 1994. Cette dégradation résulte de la baisse des volumes de coton fibre exportés à l'issue de la mauvaise campagne 1998/1999 et de la chute des cours mondiaux du coton. Elle est d'autant plus brutale qu'elle survient après une année particulièrement favorable. Les volumes de coton exportés sont ainsi tombés de 94 400 tonnes en 1998 à 62 700 tonnes en 1999. Les exportations de bétail enregistrées en douanes ont commencé à se redresser, dans une filière qui reste largement dominée par les circuits informels. Pour diminuer l'attrait de la fraude, les autorités ont réduit la taxe à l'exportation, ramenée à FCFA 2 100 par tête pour 1999, contre FCFA 3 500 en 1997. Les services douaniers estiment néanmoins que le montant déclaré en douanes ne représente encore que le tiers des véritables exportations de bétail. Les responsables comptent sur les progrès de l'intégration régionale et sur l'harmonisation des taxes entre les pays de la CEMAC pour lutter contre la fraude dans l'exportation du bétail. Le sommet CEHAC-CEMAC qui s'est tenu à Malabo en juin 1999 a ainsi approuvé le budget d'une institution intégrée, la Communauté économique du Bétail, de la Viande et des Ressources halieutiques (Cebevirha), chargée de mettre en œuvre l'intégration du marché du bétail et la baisse des taxes à l'exportation de viande et dont le siège est à N'Djamena. Bien que la récolte de gomme arabique ait chuté de moitié, les exportations n'ont été que légèrement réduites car une bonne partie de la gomme vendue par le Tchad provient en réalité du Soudan.

Par rapport à l'année précédente, les importations ont diminué de 8,1 % en valeur, sous l'effet de la morosité économique. Les importations des résidents tchadiens en provenance des autres pays de la CEMAC (que la BEAC évalue par les rachats de billets) sont revenues à un niveau plus habituel, après le pic de 1998 où la forte croissance avait nettement accru le pouvoir d'achat des ménages. Les entreprises du secteur non pétrolier ont également diminué leurs achats à l'étranger. En revanche, les entreprises engagées dans le projet pétrolier ont très légèrement accru leurs importations d'équipements, de même que le secteur public, avec la poursuite des grands travaux de l'Etat.

En liaison avec la morosité de l'activité, le déficit des services s'est atténué. La baisse des importations s'est accompagnée de celle des dépenses de fret, d'assurances et d'autres services privés. Les intérêts versés sur la dette extérieure publique et privée ont légèrement diminué par rapport aux années précédentes. Le solde des transferts unilatéraux s'est replié en raison de la moindre mobilisation de dons publics. Ceux-ci sont en recul de 27,6 % par rapport à 1998.

## Balance des paiements du Tchad

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	- 45,1	- 43,1	- 61,2	- 78,8
<b>Balance commerciale</b>	- 3,2	3,2	- 5,5	- 21,3
Exportations	121,3	133,8	147,7	119,5
Dont:				
Coton	54,5	72,0	85,1	47,9
Bétail sur pied	34,9	31,2	28,2	32,7
Gomme arabique	6,0	3,5	6,8	6,4
Autres	25,9	27,1	27,6	32,5
Importations	124,5	130,6	153,2	140,8
secteur non pétrolier	37,6	41,5	46,6	45,0
secteur pétrolier	0,0	5,6	11,0	12,0
secteur public	24,9	24,1	29,3	35,0
Billet BEAC	12,4	11,1	25,8	18,8
Autres	49,6	48,3	40,5	30,0
<b>Services</b>	- 98,1	- 113,8	- 112,6	- 103,5
Fret et Assurance	- 42,7	- 48,0	- 56,0	- 50,5
Revenus du capital	- 5,9	- 9,2	- 8,8	- 8,0
dont intérêts dette extérieure publique	7,1	7,0	7,6	7,3
dont intérêts dette extérieure privée	- 1,5	- 4,5	- 4,3	- 3,5
Services officiels	0,7	2,4	4,2	4,0
Voyages et séjours	- 13,9	- 17,9	- 11,0	- 14,9
Autres services privés	- 26,8	- 32,2	- 32,0	- 24,2
Autres transports et autres assurances	- 9,5	- 8,9	- 9,0	- 9,9
<b>Transferts unilatéraux</b>	56,2	87,5	56,9	46,0
Secteur privé	2,0	2,3	2,5	6,8
Secteur public	54,2	65,2	54,4	39,4
<b>FLUX FINANCIERS</b>	59,3	43,0	69,5	61,4
<b>Long terme</b>	70,5	69,1	57,1	64,8
Secteur public	48,4	47,3	31,1	50,7
Secteur privé	22,1	21,8	26,0	13,9
<b>Court terme</b>	- 11,2	- 26,1	2,4	- 3,2
Bancaires et postaux	- 3,9	- 10,2	1,2	- 8,2
Autres	- 7,3	- 15,9	1,2	3,0
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	- 2,8	- 9,7	- 11,6	2,3
<b>BALANCE GLOBALE</b>	11,4	- 9,8	- 13,3	- 15,1
<b>FINANCEMENT</b>	- 11,2	10,1	13,4	15,2
Variation des réserves officielles (Baisse +)	- 2,4	8,2	11,5	15,2
Variation des arriérés extérieurs (Baisse -)	- 39,2	- 2,6	- 1,6	0,0
Financements exceptionnels	30,4	4,5	3,5	0,0

(a) estimations  
Source : BEAC

L'excédent des flux financiers s'est faiblement accru (+3,9 %), passant de PCFA 59,5 milliards en 1998 à 61,4 milliards en 1999. Par rapport à l'année précédente, la structure des flux s'est profondément modifiée. Les investissements directs étrangers ont pratiquement chuté de moitié, en raison de la morosité

économique et des retards observés dans la réalisation du projet pétrolier. En revanche, les prêts destinés au secteur public sont revenus à un niveau élevé, grâce à la poursuite des décaissements de la BAD et à la reprise de ceux du FMI et de la Banque Mondiale. En 1998, les flux financiers vers le secteur public avaient en effet fléchi, des retards dans l'exécution du programme d'ajustement ayant conduit le FMI à différer le versement du dernier prêt FASR, finalement accordé en mars 1999.

Au total, le déficit global de la balance des paiements s'est légèrement creusé, atteignant FCFA + 15,2 milliards en 1999 soit 1,6 % du PIB, contre + 13,4 milliards en 1998 (1,4 % du PIB). Il a été entièrement financé par une réduction des réserves officielles de change.

Selon les données de la Banque mondiale, la dette extérieure du Tchad représentait USD 1 092 millions à fin 1998, soit 65,5 % du PNB. Le poids de la dette s'est nettement réduit en 1998, sous le double effet de la croissance économique réalisée au cours de cette année et des remises de dettes. En effet, en juin 1996, les créanciers du Club de Paris ont accordé au Tchad un nouveau traitement de sa dette extérieure conformément aux termes de Naples (réduction de 67 % des échéances sur la dette consolidée).

Au premier semestre 2000, les autorités tchadiennes et les services du FMI ont effectué plusieurs projections pour analyser l'évolution future du poids de la dette extérieure. Compte tenu de la réalisation du projet pétrolier de Doba, ces projections étaient assez incertaines, tant les hypothèses en matière de recettes pétrolières et d'investissements nécessaires sont difficiles à anticiper sur le long terme. Finalement, le 25 juillet 2000, le Conseil d'administration du FMI a décidé que le Tchad pourrait bénéficier des réductions de dettes accordées au titre de l'initiative élargie sur les pays pauvres très endettés (PPTE).

#### Dette extérieure du Tchad

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE A COURT ET LONG TERME</b>				
<b>Dette à long terme</b>	902	997	1 026	1 092
Dette publique garantie	833	914	939	1 005
Dette privée non garantie	0	0	0	0
<b>Recours aux crédits FMI</b>	49	85	61	54
<b>Dette à court terme</b>	20	18	26	23
dont aménés d'intérêts sur dette à long terme	11	8	7	6
envers créanciers publics	11	8	7	8
envers créanciers privés	0	0	0	0
<b>Pour mémoire</b>				
Aménés sur principal de dette à long terme	34	35	30	38
envers créanciers publics	34	35	30	36
envers créanciers privés	0	0	0	2
Credits à l'exportation	63	85	77	78

#### Indicateurs de dette (en pourcentage)

Dette totale/export biens et services	275,6	368,1	350,5	326,9
Dette totale/PNB	64,0	62,7	68,8	65,5
Service dette(exports biens et services	4,8	11,1	12,0	10,6
Intérêts dette/export biens et services	1,7	5,2	4,0	3,7
Dette multilatérale/dette totale	74,8	73,5	73,2	74,6

Source : Banque mondiale

## SYSTÈME BANCAIRE

Bien que le Tchad compte actuellement six banques, son économie est faiblement bancarisée. Le total des bilans bancaires ne dépasse pas 11,2 % du PIB en 1999.

En 1999, les banques tchadiennes ont accru leurs opérations, le total des bilans augmentant de 13,7 %. Les dépôts ont connu un fort accroissement (+ 9 milliards), cependant que les crédits ont diminué de FCFA 4 milliards. La structure des dépôts a fortement évolué, puisque ceux de l'Etat diminuaient, tandis que ceux du secteur privé s'accroissaient fortement. Ce changement est dû en partie au nouveau classement des dépôts de la STEE et de la Sonasut suite à leur privatisation.

Le système est redevenu surliquide, puisque le taux de couverture des crédits par les dépôts est repassé à 109,8 %. L'excédent de liquidité a été placé auprès des banques étrangères et les banques ont diminué leur recours au refinancement de la Banque Centrale.

La qualité du portefeuille s'est dégradée, les créances douteuses nettes passant à 9,0 % du total des crédits accordés.

### Situation simplifiée du système bancaire tchadien

(en milliards de francs CFA courants)

ACTIF	1997	1998	1999	PASSIF	1997	1998	1999
Trésorerie et divers	34	22	33	Trésorerie et divers	20	29	31
Crédits à l'Etat	26	26	20	Dépôts de l'Etat	36	28	15
Crédits à l'économie	34	39	41	Dépôts du secteur privé	34	30	52
Créances douteuses nettes			6	Fonds propres	9	8	10
Valeurs immobilisées	5	8	8	Total	99	95	108
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>95</b>	<b>108</b>	Taux de marge nette (%) (résultat net/produit net bancaire)	7,7	NS*	9,7
				Coefficient de rentabilité (%) (résultat net/fonds propres) ...	6,5	NS	9,0

\* Non significatif  
Source : Cobac

La privatisation du secteur financier a été achevée en 1999. Le 30 avril 1999, a été signée la convention définitive de cession par l'Etat de la Banque tchadienne de Crédit et de Dépôts (BTCD), qui est la première banque du pays avec 40 % des crédits distribués. Devenue la Société générale tchadienne de Banque (SGTB), la banque appartient désormais à un regroupement en majorité privé conduit par la Société générale, qui détient 30 % du capital, et sa filiale camerounaise la Société générale de Banque du Cameroun (15 % du capital). Le reste est détenu par Propareo (10 %), des opérateurs privés tchadiens (25 %) et l'Etat tchadien qui a conservé 20 % du capital. En juin 1999, la Banque de Développement du Tchad (BDT) est également passée sous le contrôle majoritaire d'actionnaires privés, avec l'entrée au capital du groupe camerounais Fotso qui détient désormais 21,3 % des parts. Sur les six banques en activité, l'Etat ne conserve plus désormais une part importante que dans la Banque Commerciale du Chari, dont il détient la moitié du capital à parité avec la Libyan Arab Foreign Bank.

## PERSPECTIVES

Après l'atonie de l'année 1999, le Tchad devrait renouer en 2000 avec la croissance. Grâce au retour à des conditions climatiques favorables, les récoltes vivrières s'accroîtront nettement. La production de coton graine serait également en forte hausse et repasserait le cap des 200 000 tonnes. Les surfaces enclavées ont été étendues suite à la décision du gouvernement de relever le prix d'achat du coton graine au producteur, en répercussion du redressement des cours mondiaux. Enfin, le démarrage des travaux du projet pétrolier de Doba entraînera à partir du second semestre une poussée des investissements et devrait générer dès avant la fin de l'année la création de 3 000 emplois. L'inflation devrait rester modérée, à 2,5 % en moyenne annuelle.

La politique budgétaire reste axée sur la maîtrise des finances publiques, dans le cadre du programme triennal FRPC conclu en janvier 2000 avec le FMI. Plusieurs mesures ont été adoptées afin de renforcer le rendement des prélèvements fiscaux et douaniers. Au premier janvier 2000, la taxe sur le chiffre d'affaires a été remplacée par une taxe sur la valeur ajoutée au taux uniforme de 18 %. Le suivi des opérations douanières devrait être nettement amélioré avec l'entrée en service du logiciel SYDONIA, qui après quelques retards devrait être effective avant la fin septembre 2000. Le décaissement de la seconde tranche annuelle du prêt FRPC accordé en juillet 2000 témoigne du soutien du FMI aux mesures adoptées.

Les perspectives de développement du Tchad ont été radicalement transformées, lorsque après plusieurs années de péripéties, la Banque Mondiale a finalement approuvé le 6 juin 2000 la réalisation du projet pétrolier de Doba. Ce projet, dont les travaux devaient initialement débuter dès 1998, avait longtemps été différé en raison de considérations internes aux compagnies pétrolières, mais aussi de la réticence de certains bailleurs de fonds bilatéraux, et de l'opposition d'associations écologistes et représentants des populations locales soucieux d'obtenir des garanties en matière de protection de l'environnement et d'utilisation des recettes pétrolières à une lutte efficace contre la pauvreté. Le projet a semblé fortement compromis lorsque, en novembre 1999, les compagnies Elf et Shell se sont retirées. Le 31 mars 2000, le gouvernement tchadien a annoncé la constitution d'un nouveau consortium, dont l'opérateur principal demeure la compagnie américaine Exxon (40 % des parts) à laquelle sont associées la compagnie malaise Petronas (35 % des parts) et l'américaine Chevron (25 % des parts). Composé d'huiles lourdes, le pétrole de Doba ne pourra être raffiné sur place et sera intégralement exporté en empruntant un oléoduc long de 1 070 kilomètres jusqu'au port camerounais de Kribi. Les investissements nécessaires sont évalués à USD 3,7 milliards, parmi lesquels 1,5 milliards pour le forage de 300 puits dans la région de Doba et 2,2 milliards pour la construction de l'oléoduc. Les États tchadien et camerounais apporteront respectivement USD 39,5 millions et USD 53,4 millions grâce à des prêts aux conditions BIRD de la Banque mondiale. Cette contribution ne représente que 4 % des investissements prévus, mais les compagnies pétrolières conditionnaient l'ensemble du projet au soutien de la Banque mondiale. De plus, la Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque Mondiale pour la promotion du secteur privé accordera un prêt de USD 100 millions pour l'oléoduc et va monter un prêt syndiqué avec des banques privées d'un montant de USD 300 millions.

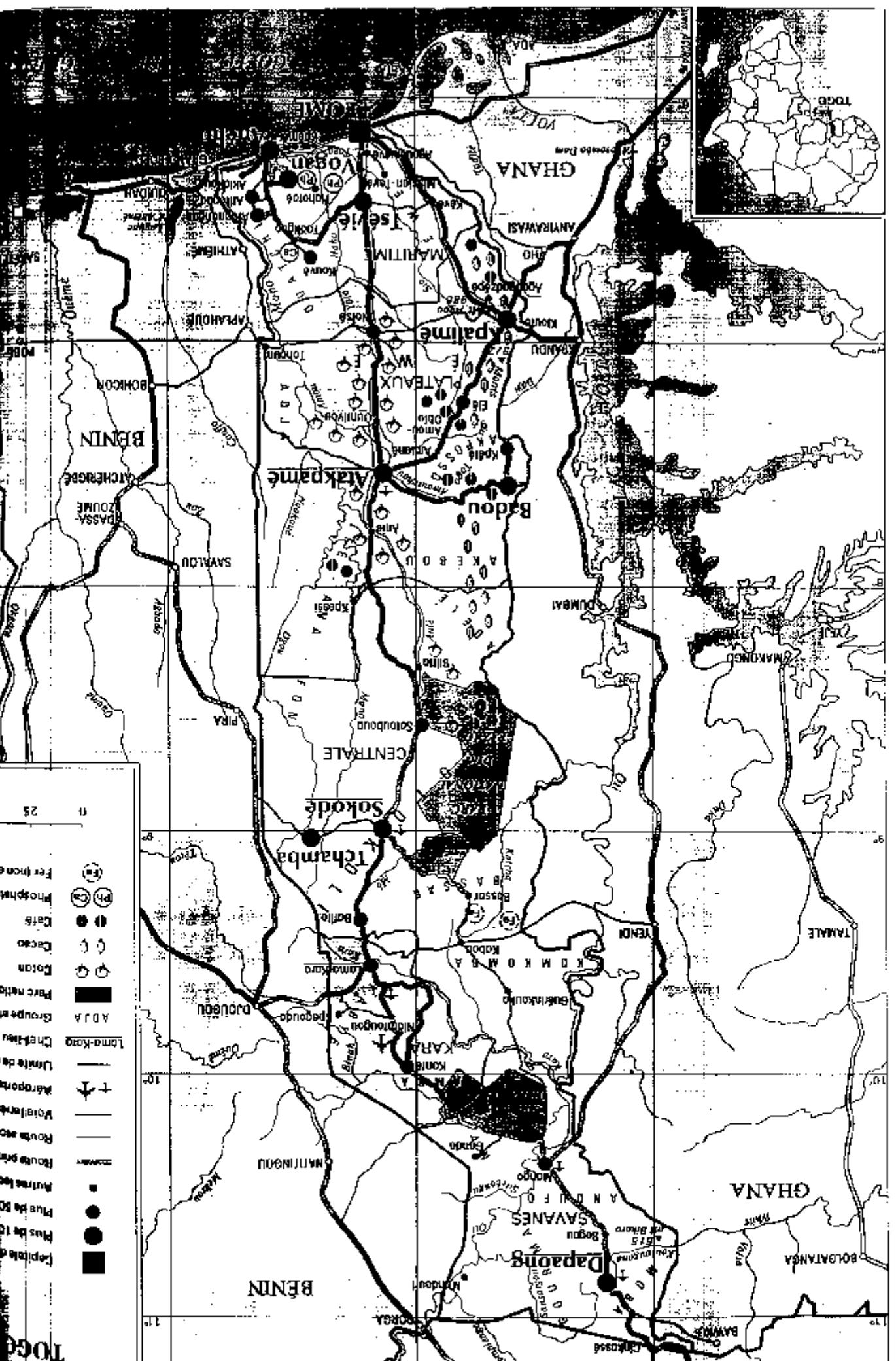
L'exploitation des gisements de Doba, dont les réserves sont estimées à 160 millions de tonnes, représente pour le Tchad un enjeu considérable. La Banque Mondiale estime que le pays devrait en retirer des revenus pétroliers de l'ordre de USD 2 milliards sur l'ensemble de la période d'exploitation (2005-2030). Les recettes annuelles, comprises entre USD 70 millions et USD 100 millions (soit entre FCFA 48 milliards et FCFA 60 milliards) permettraient pratiquement de doubler les recettes fiscales actuelles. La traversée de son territoire donnerait lieu au paiement d'une redevance à l'État camerounais, de l'ordre de USD 500 millions sur la durée totale du projet. Trois à quatre années étant nécessaires pour la

construction et le développement des infrastructures, les premières exportations devraient commencer courant 2004. Pour atténuer les effets sur l'environnement et garantir l'utilisation des revenus à une lutte efficace contre la pauvreté, plusieurs mesures ont été adoptées :

- Dans la région de Doba, les compensations versées aux paysans ont été fortement augmentées. Au total, moins de 600 personnes situées sur la zone d'exploitation devraient être déplacées.
- Le tracé de l'oléoduc a été revu pour atténuer l'impact sur l'environnement et sur les zones d'activités humaines en évitant notamment au Cameroun certains territoires occupés par les Pygmées. L'oléoduc sera enterré et strictement surveillé par un système électronique de détection de fuite. Son tracé ne devrait entraîner aucun déplacement de population.
- Le terminal de Kribi sera installé à une douzaine de kilomètres de la côte. Cette disposition vise à éviter la pollution du rivage et l'apparition d'une urbanisation incontrôlée qui concentrerait des problèmes de pauvreté, de manque d'hygiène et d'insécurité.
- Le 30 décembre 1998, l'Assemblée nationale du Tchad a adopté une loi sur la gestion des revenus pétroliers. Cette loi innove par les garanties instaurées concernant l'utilisation des revenus. Tous les revenus générés par l'exploitation pétrolière seront inscrits au budget de l'Etat. Les revenus directs (dividendes et redevances) seront déposés sur un compte spécialement ouvert à l'Etat tchadien auprès d'une institution financière internationale. Ils seront versés à 90 % sur des comptes spéciaux du Trésor, et à 10 % sur un compte d'épargne au profit des générations futures. Les revenus directs seront affectés pour 80 % aux secteurs prioritaires (santé publique et affaires sociales, enseignement, infrastructures, développement rural, environnement et ressources en eau). Les revenus indirects (impôts, taxes et droits de douanes liés à l'exploitation pétrolière) seront déposés directement sur les comptes du Trésor public. La loi institue également un Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources pétrolières (CCSRP), chargé de contrôler la gestion des comptes spéciaux et leurs conditions de déblocage. Ces dispositions ont été complétées en janvier 2000 par l'adoption de deux lois anti-corruption. Le 21 juin 2000, la composition du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources pétrolières a été modifiée pour accentuer le poids de la société civile : ce collège comprend désormais quatre représentants de la société civile, auxquels s'ajoutent un magistrat membre de la Cour suprême, un député, un sénateur, le directeur national de la BEAC et le directeur du Trésor public.

En outre, les autorités tchadiennes et la compagnie soudanaise Concorp International ont annoncé le 10 avril 2000 la signature d'un accord pour l'exploitation des gisements de Séguidj, à quelques dizaines de kilomètres au nord du Lac Tchad. Ce petit gisement est estimé à 2,5 millions de tonnes de réserves. Comme les huiles sont d'excellente qualité, elles pourront être transformées sur place, permettant de satisfaire les besoins nationaux en énergie à partir de 2002. Le pétrole sera acheminé par un oléoduc sur 300 kilomètres jusqu'à N'djamena, où il sera raffiné. L'investissement pour l'Etat tchadien s'élèvera à USD 34 millions, incluant la construction de l'oléoduc et la préparation du site pour la raffinerie. Il sera financé par un prêt de la République de Chine (Taiwan).

Dans ce pays qui reste l'un des plus pauvres du monde, il est impératif que les revenus pétroliers attendus soient effectivement affectés à la lutte contre la pauvreté et à la mise en œuvre de projets porteurs d'un développement durable afin que puisse être réduit l'extrême dénuement de la population.





# TOGO

## GÉNÉRALITÉS

### Caractéristiques géographiques et humaines

- **Superficie :** 56 785 km<sup>2</sup>.
- **Population :** 4,6 millions d'habitants (estimation 1999). Part de la population urbaine : 31 % ; densité : 76,5 habitants/km<sup>2</sup> ; taux de croissance démographique : 2,6 % de 1998 à 2015.
- **Principales villes :** Lomé (600 000 hab.), Sokodé (51 000 hab.), Kpalimé (30 000 hab.)
- **Régime politique :** M. Gnassingbé Eyadéma, au pouvoir depuis 1967, a été élu Président de la République en août 1993. Les élections législatives partielles d'août 1996 ont conduit à la formation d'un nouveau gouvernement, dirigé par M. Kwassi Klutsé, Premier ministre. Les élections présidentielles se sont déroulées le 21 juin 1998 et le Président Eyadéma a été déclaré élu au premier tour avec 52,3 % des voix. Après la démission du Premier ministre nommé à la suite de la proclamation des résultats des élections législatives du 21 mars 1999, le président Eyadéma a nommé le 21 mai 1999 M. Eugène Koffi Adoboli au poste de Premier ministre. Compte tenu de la contestation des conditions de l'élection présidentielle par l'opposition, un processus de réconciliation nationale a été engagé à Lomé en juillet 1999.

### Économie

- **PIB par habitant :** USD 309 (1999)
- **Répartition par secteurs d'activité**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB (1998)	42,2 %	20,1 %	37,7 %
Population active	67,4 %	11,6 %	21,0 %

### Indicateurs sociaux

Espérance de vie (années) :	49,0	Taux de scolarisation dans le secondaire :	58,3 %
Taux de mortalité infantile :	8,1 %	Taux scolarisation des filles dans secondaire :	40,0 %
Taux alphabét. des adultes :	55,2 %	Indicateur de dévelop. humain - Classement :	145ème/174

Source : PNDD - Rapport mondial sur le développement humain 2000

### Accords internationaux

Le Togo est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Conseil de l'Entente.

### Relations avec la communauté financière internationale

Le Togo avait conclu en septembre 1994 un programme d'ajustement avec le FMI, couvrant la période 1994/97, soutenu par une Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) pour un montant global de DTS 65,2 millions. Toutefois, l'insuffisance des performances macro-économiques avait conduit, en 1996, à la suspension de la deuxième tranche de la FASR. Après la mise en œuvre de mesures correctives, l'État togolais avait pu renouer avec le FMI, dont le conseil d'administration avait approuvé la troisième tranche de la FASR couvrant la période juin 1997-juin 1998. Le programme n'a néanmoins pu être mené à son terme en raison du non respect de ses objectifs. En décembre 1999, une mission du FMI a élaboré un programme de référence définissant un certain nombre d'orientations en matière de gestion de finances publiques et de gouvernance qui ne pourront, au mieux, se traduire par une aide budgétaire ayant plusieurs mois, correspondant à la période d'observation préalable au déblocage des fonds.

## ACTIVITÉ

L'« Accord Cadre » signé à Lomé (ACL), le 29 juillet 1999, entre les partis de la mouvance présidentielle et ceux de l'opposition, visait à mettre un terme à la crise politique que connaît le pays depuis 1990, illustrée dernièrement par le boycott des élections législatives de mars 1999 par l'opposition. Le chef de l'Etat s'est engagé à ne pas se représenter aux prochaines élections présidentielles, la Constitution limitant ses fonctions à deux mandats de 5 ans. Par ailleurs des élections législatives anticipées devaient être organisées en mars 2000 pour répondre aux critiques nées des conditions du déroulement des précédentes.

Confrontée à une pénurie prolongée d'électricité, l'économie togolaise avait connu, en 1998, une récession qui marqua une rupture avec les années de croissance qui avaient prévalu sans interruption depuis 1994. Après un recul du PIB réel estimé à -2,2%, en 1998, la croissance a enregistré en 1999, par effet de rattrapage, une progression de 3,2%.

### Comptes nationaux du Togo

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999
<b>RESSOURCES</b>				
PIB (au prix du marché)	1 142,9	1 283,0	1 223,3	1 258,8
Importations de biens et services	749,4	875,4	834,1	877,1
	393,5	407,6	389,2	381,7
<b>EMPLOIS</b>				
Consommation finale	1 142,9	1 283,0	1 223,3	1 258,8
Publique	748,2	858,0	812,1	832,1
Privé	100,5	95,2	108,9	94,5
Formation brute de capital fixe *	647,7	762,8	703,2	737,6
Exportations de biens et services	109,8	126,7	126,9	116,8
	284,9	298,3	284,3	309,9
Epargne intérieure brute	1,2	17,4	22,1	15,0
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-108,6	-109,3	-104,8	-71,8
Taux d'investissement (en %)	14,7	14,5	15,2	13,3
<hr/>				
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	9,7	4,3	-2,2	3,2
Déflateur du PIB (en moyenne)	4,5	12,0	-2,6	1,9
Prix à la consommation en glissement annuel	5,5	7,2	-1,4	4,5

\* y compris variation de stocks

Source : I.N.S

L'activité économique s'est appuyée principalement sur la consommation finale des ménages et des entreprises (+4,9), alors que la consommation publique connaissait un recul de 13,2% par rapport à 1998. L'investissement a poursuivi son déclin pour ne plus représenter, en 1999, que 13,3% du PIB global, contre 15,2% en 1998, après avoir atteint 17,2% en 1995. Le maintien en 1999 d'un certain volume d'investissements publics, notamment en vue de la préparation du sommet de l'OUA prévu pour juillet 2000, n'a pu compenser la faiblesse de l'investissement privé qui traduit l'attentisme persistant des milieux d'affaires.

Du point de vue de l'offre, la reprise de l'activité économique a été marquée dans plusieurs secteurs. Les productions des minoteries et de la branche « matériaux de construction » ont augmenté de 8,3%, les productions de ciment et de fer à béton connaissant des hausses respectives de 10,8 et 23,3% d'une année à l'autre. L'activité est également en progression dans le secteur de la chimie. Par contre, le secteur du commerce du pagne, traditionnellement tenu par les « nana-benz », - femmes entrepreneurs du secteur

informel - risque de connaître de sérieuses difficultés avec la mise en place du TEC de l'UEMOA et le maintien du taux de TVA, ce qui risque d'entraîner une migration de ce commerce vers d'autres pays aux droits d'entrée dorénavant plus réduits. En effet, jusqu'à la fin de l'année 1999, les produits textiles bénéficiaient de droits d'entrée inférieurs à ceux des pays voisins (2,5%), ce qui permettait au Togo d'être le plus grand centre d'approvisionnement africain de wax. La mise en place du TEC a instauré un taux régional de 24%. Ainsi, le total des droits d'entrée au Togo s'élève à 42% (TVA à 18% et droits d'entrée) contre 36% pour le Ghana, 31% pour la Côte d'Ivoire et 41,8% pour le Bénin. Or, près de 100 000 personnes dépendent de cette filière.

Le niveau général des prix à la consommation a enregistré une progression de 4,5% en glissement annuel en raison du renchérissement, en fin d'année, des frais médicaux et des coûts du logement.

Les performances de l'agriculture ont été relativement satisfaisantes. Les productions vivrières ont enregistré une hausse de 6,3%, en raison d'une bonne pluviométrie. De même la production de coton a connu une progression des volumes, passant de 187 à 195 000 tonnes pour la campagne 1999/2000.

#### Principales productions et prix d'achat aux producteurs

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000
Ignames (milliers de tonnes)	605	683	696	717
Manioc (milliers de tonnes)	548	596	579	596
Maïs (milliers de tonnes)	388	452	351	452
Mil et Sorgho (milliers de tonnes)	211	200	177	183
Coton-graine (milliers de tonnes)	146	176	187	195
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA le kilo)	180	190	207	200
Café (milliers de tonnes)	18	9	18	17,5
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA le kilo)	425	579	Nd	
Cacao (milliers de tonnes)	11	6	13,5	7
Prix d'achat aux producteurs (francs CFA le kilo)	460	530	535	390
Arachides (milliers de tonnes)	55	34	27	27

La production de coton-graine, principale culture de rente du pays, a continué de s'accroître en 1999/2000, avec une progression de 4,3 %, malgré une baisse des prix d'achat aux producteurs et une réduction des aides à la production (financement des intrants, assistance technique). Les rendements démontrent cependant parmi les plus élevés au sein de la Zone franc (1 250 kg/ha), devançant ceux du Cameroun (1 080 kg/ha) et proches des performances de la Côte d'Ivoire (1 330 kg/ha). Une cinquième usine d'égrenage, d'une capacité de 40 000 tonnes, a ouvert en janvier 2000 dans la zone franche de Blitta au centre du pays. Le propriétaire de cette unité est la société privée de promotion et de coton (Sopic), associant le fabricant américain de machines d'égrenage Continental Eagle, le groupe Louis Dreyfus et la société togolaise de coton Sotoco. En mai 2000, la société cotonnière des savanes (Socosa) a obtenu de la BOAD le financement de son projet de construction, dans le nord du pays, d'une nouvelle usine d'égrenage d'une capacité de 40 000 tonnes qui porterait la capacité d'égrenage totale du pays de 165 000 à 205 000 tonnes d'ici 2002.

Les productions de café et de cacao restent encore modestes mais les estimations de la dernière campagne indiquent un maintien de la production de café alors que celle de cacao est divisée par deux, passant de 13 500 à 7 000 tonnes.

## Togo

Dans le domaine minier, la production de phosphates a connu une diminution continue depuis 1996, de 14 % en 1998 et de 24 % en 1999. Quant aux exportations elles se sont élevées à 1 617 tonnes, en repli de près de 28% par rapport à 1998. Un tel déclin s'explique par l'obsolescence des unités de production, pénalisées de surcroît par la pénurie d'électricité et par la nécessité de creuser de plus en plus profondément pour trouver du phosphate de qualité, ce qui implique de disposer de machines sophistiquées particulièrement onéreuses. Le phosphate, exploité et commercialisé par l'Office togolais des Phosphates (OTP), constitue la principale ressource minière du pays et représente 4,9 % du PIB. Le Togo est le cinquième producteur mondial avec des réserves évaluées à 260 millions de tonnes pour le minerai de première qualité. L'exploitation se fait à ciel ouvert dans les mines d'Hahotoé et d'Akoupané.

	1996	1997	1998	1999
Phosphates (Production milliers de tonnes)	2 705	2 631	2 253	1 715
Phosphates (Exportations milliers de tonnes)	2 734	2 687	2 243	1 617

Le sous-sol recèle également du marbre, exploité par la Société togolaise de Marbrerie, et du minerai de fer, dont l'exploitation nécessiterait la construction d'une ligne de chemin de fer. Des indices de manganèse et de chromite ont été mis en évidence. Enfin, une phase préliminaire de prospection pétrolière a été engagée au large des côtes.

Le secteur tertiaire a enregistré un tassement des activités. Le commerce de détail et les transports ont été particulièrement touchés par la récession et la crise énergétique de 1998. Le Togo demeure un centre régional de transit et de services et tire du commerce et du transport environ 35 % de son PIB. L'activité portuaire en particulier a enregistré un certain regain de croissance depuis 1996. Unique port d'Afrique de l'Ouest en eau profonde, le port autonome de Lomé (PAL) bénéficie depuis quelques années de la saturation des ports concurrents d'Abidjan, d'Accra ou de Cotonou. Les autorités portuaires ont engagé une modernisation des infrastructures portuaires et du système informatique, et envisagent une extension des capacités d'accueil, notamment pour le trafic des conteneurs. Le trafic marchandises du Port de Lomé s'est établi, cependant, en retrait d'environ 10% par rapport aux 2,025 millions de tonnes de l'exercice 1998. Au début de l'année 2000, les autorités togolaises ont confié, sans qu'aucun appel d'offres ne soit ouvert, la gestion du port au groupe chinois Poly Development Holding qui s'est engagé à réaliser d'importants investissements, dont notamment un terminal à containers et un port sec à l'intérieur du pays.

En ce qui concerne les réformes structurelles, un Programme d'appui à la restructuration et à la privatisation des entreprises publiques (Parep) devait accélérer la réorganisation du secteur public et le désengagement de l'Etat. Les trois principales composantes du Parep sont la restructuration et la privatisation des entreprises publiques, la réforme des Postes et télécommunications et l'appui au renforcement du secteur financier. Arrêté en août 1998, le Parep a été suspendu en décembre 1998, en raison de la lenteur du processus de réalisation des réformes, puisque seule la mise en location de l'hôtel Sarakawa a été menée à bien. Il a repris en avril 1999.

Le processus de privatisation de l'Office togolais des Phosphates (OTP) a pris du retard, puisque l'OTP cherche un repreneur stratégique à qui céder 40% du capital depuis près de 3 ans. Le dépouillement des appels d'offres avait dégagé trois propositions – l'américain Grifos, le sud-africain Phoscor et l'indien Trade and Transfer Investment (TTI) - dont la mieux disante était celle du groupe indien. Les

négociations avec ce groupe présélectionné n'ont cependant pu aboutir. Dans le secteur hôtelier, le groupe Accor a repris en location-gérance l'hôtel Sarakawa, dont la rénovation s'est achevée courant 1999.

## FINANCES PUBLIQUES

La situation financière du pays a connu une nouvelle dégradation en 1999 que les indicateurs budgétaires ne traduisent que partiellement. Les recettes, d'un montant de FCFA 125,6 milliards, ont enregistré une baisse, passant de 15,2% du PIB en 1998 à 14,3% en 1999 en raison de la pénitence de l'atonicie de l'économie et des difficultés de recouvrement.

Le taux de pression fiscale s'est réduit d'un point, passant de 13,8% du PIB en 1998 à 12,8%. L'imposition du secteur informel demeurant faible, une grande partie de la charge fiscale reste concentrée sur le secteur officiel. En revanche, le rendement de la TVA s'est consolidé, après qu'un taux unique de 18 % fut instauré en 1997.

La structure tarifaire du Togo est déjà très proche de la structure du TEC de l'UEMOA, ce qui devrait limiter les pertes de recettes douanières à moins de 3 % de leur niveau actuel lors de l'entrée en vigueur du dispositif fiscale-douanier harmonisé au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Pour leur part, les dépenses totales ont sensiblement reculé (- 7,5%) représentant 19,8% du PIB en 1999 contre 22,6% un an plus tôt. Cette évolution s'explique notamment par la réduction des dépenses courantes passées de 18,4% du PIB en 1998 à 16,5% en 1999 et celles en capital ramenées de 4,1% du PIB à 3,3%. Le repli des dépenses courantes traduit la difficulté grandissante pour l'État à faire face aux dépenses des salaires de ses fonctionnaires.

Cette évolution des dépenses s'est traduite par une amélioration du solde primaire passé de -1,8% du PIB en 1998 à l'équilibre en 1999, contribuant ainsi à la réduction du déficit budgétaire global, dont le montant a atteint - 5,7% du PIB % en 1998, contre - 3,8 % en 1999.

En ce qui concerne les indicateurs régionaux de convergence budgétaire, la position du Togo n'a connu aucune amélioration par rapport à 1998, puis qu'aucun des critères de convergence, à l'exception du taux d'inflation, n'était respecté à fin 1999. Par ailleurs, la constitution d'arriérés de paiement, aussi bien intérieurs qu'extérieurs traduit l'impasse financière dans laquelle se trouve les autorités togolaises en l'absence de concours extérieurs alors que le plafond des avances à la BCEAO est dépassé et qu'une augmentation des concours bancaires risquerait de davantage fragiliser les banques.

Le déficit global a été financé principalement par un tirage sur des emprunts extérieurs et par la constitution d'arriérés intérieurs, pour FCFA 18,4 milliards, et extérieurs pour FCFA 14,3 milliards.

Tableau des opérations financières de l'État togolais

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999 (a)
<b>RECETTES TOTALES</b>	128,5	140,4	140,5	140,4
<b>Racettes</b>	110,4	128,5	126,8	125,8
Recettes fiscales	98,1	115,7	115,0	112,7
Recettes non fiscales	12,3	12,8	11,8	12,9
Autres recettes	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dons extérieurs</b>	16,1	11,9	13,7	14,8
<b>DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS</b>	150,7	157,4	189,3	174,2
<b>Dépenses courantes</b>	135,6	139,8	153,6	144,7
Salaires	53,8	57,0	58,7	58,8
Intérêts de la dette publique	20,5	20,3	19,0	20,8
Intérieure	3,1	2,7	1,0	2,0
Extérieure	17,4	17,6	18,0	18,8
Autres dépenses courantes	61,5	62,5	75,9	65,1
<b>Dépenses en capital</b>	15,1	17,6	34,2	29,0
Sur financement intérieur	5,1	3,3	7,2	2,0
Sur financement externe	10,0	14,3	27,0	27,0
Autres dépenses en capital	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts nets	0,0	0,0	0,5	0,5
<b>SOLDE PRIMAIRE (hors dons) *</b>	-9,8	5,7	-15,0	-0,3
<b>SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris) **</b>	-24,2	-17,0	-47,8	-33,8
<b>ARRIÉRÉS</b>	-2,6	-29,7	12,7	32,7
Arriérés intérieurs	1,9	-15,4	5,7	18,4
Arriérés extérieurs	-4,5	-14,3	7,0	14,3
<b>SOLDE (base caisse) ***</b>	-26,8	-48,7	-35,1	-1,1
<b>FINANCEMENT</b>	28,8	46,7	35,1	1,1
Financement intérieur	7,1	12,5	10,0	-7,1
Financement bancaire	1,5	-12,9	14,5	-7,1
Financement non bancaire	5,6	25,4	-4,5	0,0
<b>Financement extérieur</b>	21,7	34,2	25,1	8,2
Tirages sur emprunts	22,7	28,2	29,7	15,4
Amortissement	-23,9	-17,5	-20,8	-7,0
Réaménagements de la dette	22,9	23,5	16,0	0,0
Financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement (+ = excès de financement)	2,0	0,0	0,0	0,0
<b>PIB nominal</b>	749,4	875,4	834,1	881,7
<b>En pourcentage du PIB</b>				
<b>Recettes totales (hors dons)</b>	14,7	14,7	15,2	14,8
<b>Dépenses courantes</b>	18,1	16,0	18,4	16,4
<b>Solde :</b>				
<b>Base engagements</b>	-3,2	-1,9	-5,7	-3,8
<b>Base caisse</b>	-3,6	-5,3	-4,2	-0,1

\* Solde primaire = recettes courantes - dépenses courantes (hors intérêts) - dépenses en capital (hors celles sur ressources extérieures)

\*\* Solde (base engagements) = recettes totales (y c. dons) - dépenses totales

\*\*\* Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés

(a) estimations

Source : Administrations nationales et BCEAO

## COMPTES EXTÉRIEURS

En 1999, les comptes extérieurs ont été marqués par une réduction de FCFA 32 milliards du déficit des transactions courantes qui se maintient cependant à un niveau élevé de FCFA 50,2 milliards, soit 5,7 % du PIB, et traduit la situation de déséquilibre structurel du commerce extérieur togolais.

### Balance des Paiements du Togo

(en milliards de francs CFA courants)

	1996	1997	1998	1999(a)
<b>TRANSACTIONS COURANTES</b>	-78,7	-68,1	-82,5	-50,2
<b>Balance commerciale</b>	-65,0	-63,0	-78,5	-40,3
Exportations FOB	225,4	246,6	247,9	236,9
Dont				
Café	4,7	14,5	9,4	17,5
Cacao	8,0	8,1	4,9	5,1
Fibres de coton	48,0	46,2	53,6	64,4
Phosphates	44,2	48,0	55,8	62,9
Réexportations	21,0	22,1	27,1	44,9
Importations FOB	290,4	309,6	326,4	277,2
Dont				
Biens d'équipement	42,9	41,8	86,7	61,9
Produits pétroliers	20,4	22,2	25,7	25,3
Produits alimentaires	39,4	38,4	33,6	51,0
Services	-43,6	-46,3	-43,1	-38,4
dont fret	-48,5	-51,6	-52,9	-49,5
Revenus nets	-13,5	-16,8	-13,8	-10,5
dont intérêts de la dette publique	-17,4	-17,6	-19,9	-18,9
Balance des transferts courants	43,4	58,0	52,9	39,0
Secteur privé	4,9	5,4	6,5	8,0
Secteur public	38,5	52,6	46,4	31,0
<b>COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIERES</b>	51,3	93,3	71,4	50,3
Transferts de capital (hors remise de dette)	2,7	3,4	3,6	12,5
Opérations financières	48,6	89,9	67,8	37,8
Investissements Directs	7,4	10,8	11,5	12,1
Investissements de portefeuille	3,5	2,9	3,8	2,3
Autres investissements	37,7	76,2	53,0	23,4
<b>FINANCEMENT EXCEPTIONNEL</b>	18,3	-16,6	3,2	19,2
Variation des arriérés	-3,4	0,0	0,0	19,2
Rééchelonnements	20,7	0,0	0,0	0,0
Autre	1,0	-16,8	3,2	0,0
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	-4,5	-1,5	1,4	0,0
<b>SOLDE GLOBAL</b>	-13,6	7,1	-6,5	19,3
<b>VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	13,6	-7,1	6,5	-19,3
{signe - : augmentation; signe + : diminution}				
Exportations/Imports (%)	77,6	79,7	75,9	85,5

(a) estimations

N.B. : Le signe (+) indique un excédent, le signe (-) un déficit.

Source : BCEAO, FMI

Les exportations ont enregistré un léger tassement de 4,4 % en 1999, passant de FCFA 248 milliards à FCFA 237 milliards, malgré les résultats satisfaisants enregistrés par plusieurs produits de rente. Ainsi, les exportations de coton ont progressé de 20%, l'augmentation des volumes compensant la hausse des prix. Les ventes de phosphates ont progressé de 13%, l'effet de la hausse des prix l'emportant sur celui de la hausse des volumes. Les réexportations, liées aux opérations de transit, ont vu leur part s'accroître régulièrement depuis 1994 pour représenter près de 20 % du total des exportations en 1999.

Le déficit de la balance commerciale (9,4 % du PIB en 1998 et 4,5% en 1999), s'est réduit de près de moitié en 1999, sous l'effet, principalement, de la baisse de 15% des importations.

Le déficit de la balance des services s'est réduit de FCFA 4,7 milliards pour s'établir à FCFA 38 milliards. Ce déséquilibre peut être qualifié de structurel car il est indissociable des coûts du fret et de l'assurance liés aux activités de transit. L'excédent des transferts unilatéraux s'est fortement contracté, reflétant une faible mobilisation des ressources extérieures.

L'excédent du compte de capital et des opérations financières est revenu à son niveau de 1996 avec des entrées nettes de capitaux sensiblement réduites, passant de FCFA 71,5 milliards en 1998 à 50,3 milliards en 1999. Les avoirs extérieurs nets ont diminué de FCFA 19,3 milliards en 1999, malgré une augmentation des arriérés extérieurs de FCFA 19,2 milliards.

#### Dette extérieure du Togo

(encours en millions de dollars)

	1995	1996	1997	1998
<b>DETTE À COURT ET LONG TERME</b>	<b>1 464</b>	<b>1 472</b>	<b>1 327</b>	<b>1 448</b>
<b>Dette à long terme</b>	<b>1 274</b>	<b>1 294</b>	<b>1 195</b>	<b>1 302</b>
Dette publique garantie	1 274	1 294	1 195	1 302
Dette privée non garantie	0	0	0	0
<b>Recours aux crédits FMI</b>	<b>105</b>	<b>90</b>	<b>88</b>	<b>95</b>
<b>Dette à court terme</b>	<b>85</b>	<b>88</b>	<b>44</b>	<b>52</b>
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	27	27	3	14
<i>Envers créanciers publics</i>	13	3	3	14
<i>Envers créanciers privés</i>	14	24	0	0
<b>Pour mémoire</b>				
Arriérés sur principal de dette à long terme	64	59	2	13
<i>Envers créanciers publics</i>	18	9	2	13
<i>Envers créanciers privés</i>	46	50	0	0
Crédits à l'exportation	299	285	277	406
<b>Indicateurs de dette (en pourcentage)</b>				
Dette totale/export biens et services	233,9	218,4	184,1	205,1
Dette totale/PNB	115,7	102,1	89,8	97,4
Service dette/export biens et services	4,7	8,6	7,8	5,7
Intérêts dette/export biens et services	1,8	3,9	2,2	1,7
Dette multilatérale/dette totale	48,7	50,3	54,0	55,2

Source : Banque mondiale

Le Togo a conclu en 1995 un accord de rééchelonnement avec le Club de Paris aux conditions de Naples, prévoyant une réduction des échéances consolidées de 67 %.

À fin 1998, la dette extérieure du Togo s'est alourdie de USD 121 millions pour s'établir à USD 1 448 millions, contre USD 1 327 millions à fin 1997.

Le total de la dette représentait 155,1 % du PNB à fin 1994 et 97,4 % en 1998, en raison du rachat, en 1997, de la dette commerciale évaluée à FCFA 40,6 milliards. Le Togo avait en effet conclu, en décembre 1997, un accord de rachat de sa dette commerciale avec une décote de 87,5 %. Le financement de cette opération a été assuré par la France et la Banque mondiale.

Après cette opération, le problème majeur demeure celui du traitement de la dette multilatérale, la part des créanciers multilatéraux représentant, à fin 1998, plus de 55% des engagements extérieurs du Togo. Le pays figure sur la liste des pays potentiellement éligibles à l'initiative PPTE.

## SYSTÈME BANCAIRE

Le système bancaire togolais comprend onze établissements de crédit, dont cinq banques commerciales ainsi qu'une banque de développement : l'Union togolaise des Banques (UTB, ancienne filiale du Crédit Lyonnais, désormais détenue à 100 % par l'État), la Banque togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI, filiale de la BNP), la Banque internationale pour l'Afrique (BIA, détenue désormais par la Belgolaise), Ecobank (actionnariat privé ouest-africain) et la Banque togolaise de développement (détenue par l'État).

Système bancaire du Togo

(en milliards de FCFA)

ACTIF	1997	1998	1999	PASSIF	1997	1998	1999
Op. de trésorerie et interbancaires	86	76	68	Op. de trésorerie et interbancaires	38	51	38
Opérations avec la clientèle	162	169	160	Opérations avec la clientèle	188	168	171
Opérations sur titres et diverses	20	28	36	Provisions, Fonds propres et ass.	55	58	57
Valeurs immobilisées	24	22	23	Divers	13	16	21
<b>Total actif</b>	<b>292</b>	<b>293</b>	<b>287</b>	<b>Total passif</b>	<b>292</b>	<b>293</b>	<b>287</b>
<b>Hors-bilan</b>							
Engagements de financement	21	10	10	Taux de marge nette (%)	20,9	13,8	-17,1
Engagements de garantie	41	44	44	(Résultat net/Produit net bancaire)			
Autres engagements	0	0	1	Coefficient de rentabilité (%)	8,9	5,9	-6,6
<b>Total hors-bilan</b>	<b>62</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>(Résultat net/Fonds propres)</b>			

Source : Commission bancaire de l'UEMOA

Le système bancaire togolais connaît depuis 1998 une crise de liquidité, en raison du ralentissement de l'activité économique qui a entraîné des retraits de dépôts et une augmentation des crédits à court terme aux entreprises – pour le financement de leur fonds de roulement – et à l'État, pour ses besoins immédiats de trésorerie.

Au plan des ressources (hors opérations de trésorerie et interbancaires), une légère reprise de 2,8 % est observée en 1999, qui ne compense cependant pas entièrement la baisse de l'CFA 12 milliards enregistrée l'année précédente. Au sein des ressources de la clientèle, seuls les dépôts en compte d'épargne sont en hausse. Cependant, l'affectation des résultats déficitaires de l'exercice, de FCFA - 3,7 milliards, devrait entraîner une correction à la baisse des fonds propres nets.

Au sein des emplois de clientèle, les crédits en souffrance sont passés de FCFA 6,6 milliards à FCFA 18,5 milliards, enregistrant une progression plus notable (+ 91,3 %), entraînant un quasi doublement du taux net de dégradation du portefeuille de 5,7 % à 11,3 %.

Le système bancaire togolais a enregistré une perte de près de FCFA 4 milliards en raison de la constitution d'importantes provisions sur risques. Par conséquent le taux de marge nette et le coefficient de rentabilité deviennent en 1999 négatifs, s'établissant à - 17,1 % et - 6,6 % alors qu'ils étaient positifs en 1998 (13,8 % et 5,9 %).

La restructuration du système bancaire togolais demeure donc à l'ordre du jour. Les difficultés de la principale banque du pays, l'UTB, à faire face à ses obligations a provoqué une grave crise de confiance des épargnants qui a touché l'autre banque publique, la BTCI et dans une moindre mesure les autres établissements. L'adaptation en cours repose sur un assainissement des portefeuilles de crédit, s'appuyant notamment sur une politique de provisionnement adaptée. La politique engagée, qui s'accompagne en outre d'un redéploiement des effectifs, est destinée à renforcer la solvabilité des établissements de crédit togolais en vue d'une privatisation ultérieure. Le plan mis en œuvre vise également à moderniser le cadre juridique des activités financières, dans le cadre de l'Ohada. L'année 2000 devrait se présenter comme une année de consolidation des activités, seule la Caisse d'épargne du Togo (CET) parvenant à améliorer ses résultats grâce à la domiciliation en 1999 du traitement des fonctionnaires. Cela lui a permis de ne pas souffrir de problèmes de trésorerie et d'investir ses excédents sur le marché financier régional.

## PERSPECTIVES

Les projections officielles, établies en avril 2000 par les administrations nationales, font apparaître une progression de la croissance économique de 4,1 %. Cette projection est fondée sur plusieurs hypothèses : l'absence de nouveaux accords intérieurs, la stabilisation du système bancaire, la poursuite du programme d'investissements publics (sommet de l'OUA), la hausse de la production vivrière et le redressement de la production des phosphates. Le taux d'inflation serait de l'ordre de 2,0 %.

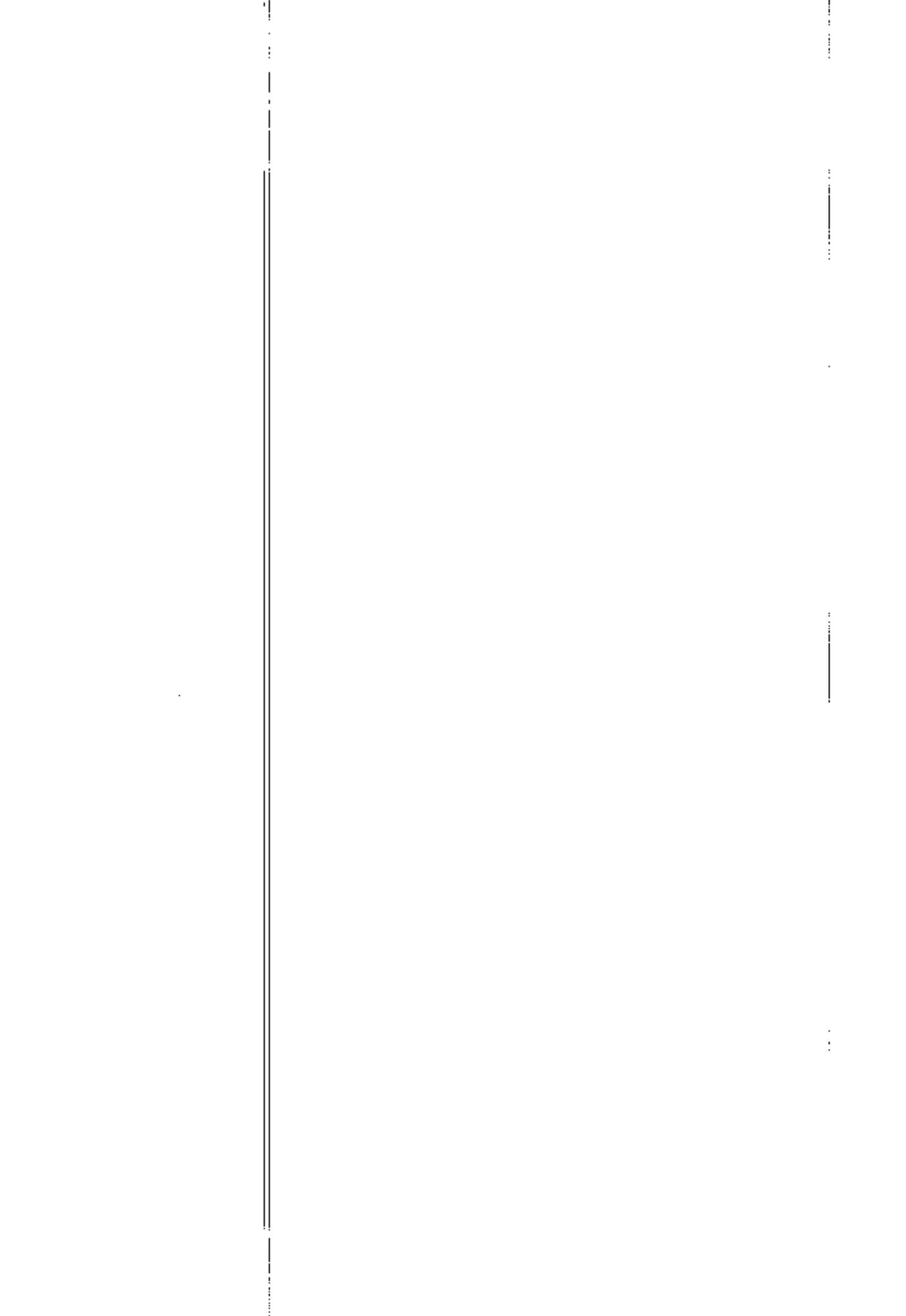
En matière de finances publiques, les déséquilibres budgétaires devraient être atténués par la reprise de l'activité économique. Toutefois, en l'absence de nouveaux appuis extérieurs, le budget de rigueur adopté en janvier 2000, et qui prévoit des coupes drastiques dans certains postes budgétaires (Défense -50%, Fonction publique -16%), sans pour autant prévoir l'amortissement de la dette intérieure, apparaît bien délicat à réaliser. De plus le coût de la préparation du sommet de l'OUA prévu en juillet 2000 risque d'aggraver la situation des finances publiques.

Les prévisions de balance des paiements se traduirait par un excédent de FCFA 6,8 milliards, en retrait par rapport à l'excédent global de FCFA 19,3 milliards enregistré en 1999. Cette évolution est liée au

ralentissement des exportations imputable à la détérioration des cours du cacao et du café ainsi qu'à la baisse de la production de coton.

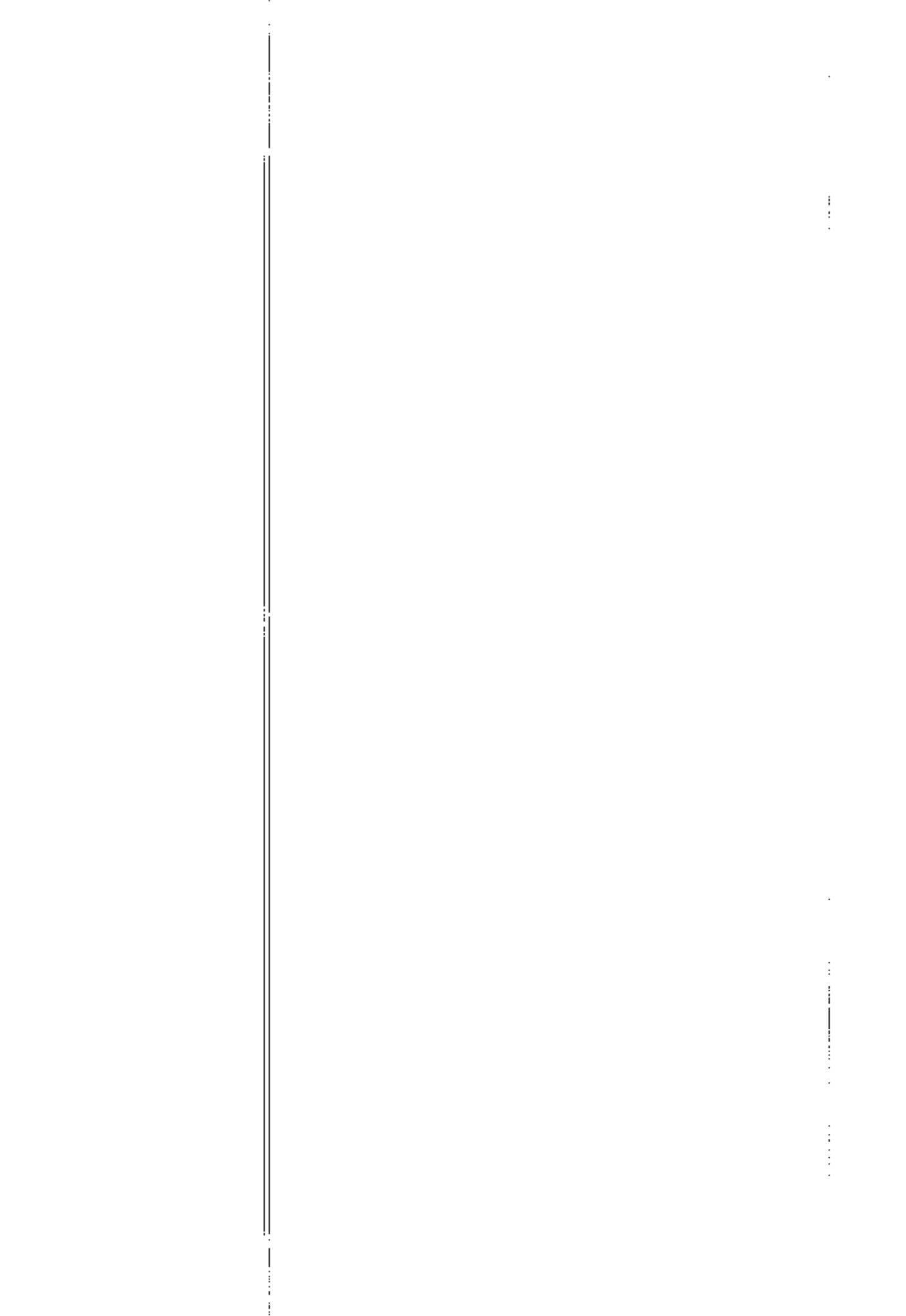
Dans ces conditions, le déficit des paiements courants hors dons s'aggraverait pour atteindre FCFA 100 milliards, soit 11,4% du PIB.

L'année 2000 se présente comme une nouvelle année critique pour le Togo. Au point de vue économique et financier, l'absence de programme avec le FMI suspend l'essentiel de l'aide multilatérale et bilatérale et souligne la grande fragilité des finances publiques togolaises. Au plan politique, la persistance de la contestation des conditions des dernières élections présidentielles et législatives de 1998 et 1999 et le report sans précision de date des élections législatives prévues par l'Accord cadre de Lomé pour mars 2000 rendent la situation politique très sensible. Au plan social, l'accumulation des arriérés de traitement chez les fonctionnaires et les effets négatifs de la mauvaise tenue des cours des matières premières sur les revenus des producteurs contribuent également à créer un climat général des affaires faiblement incitatif.



# 5

## LES ANNEXES



## ANNEXE I

# Communiqué de presse publié à l'issue de la Réunion des Ministres des Finances de la Zone franc

Paris, le 21 septembre 1999

Les Ministres des Finances des États de la Zone franc se sont réunis le mardi 21 septembre 1999 à Paris, sous la présidence de Monsieur Dominique STRAUSS-KAHN, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et en présence de Monsieur Charles Josselin, Ministre Délégué à la Coopération et à la Francophonie.

Les ministres ont examiné les différentes questions à l'ordre du jour, notamment les perspectives économiques des pays de la Zone franc envisagées plus particulièrement sous l'angle de la convergence économique, l'initiative en faveur des pays pauvres endettés et l'état d'avancement des négociations de l'accord succédant à la Convention de Lomé.

### **Les perspectives économiques des pays de la Zone franc**

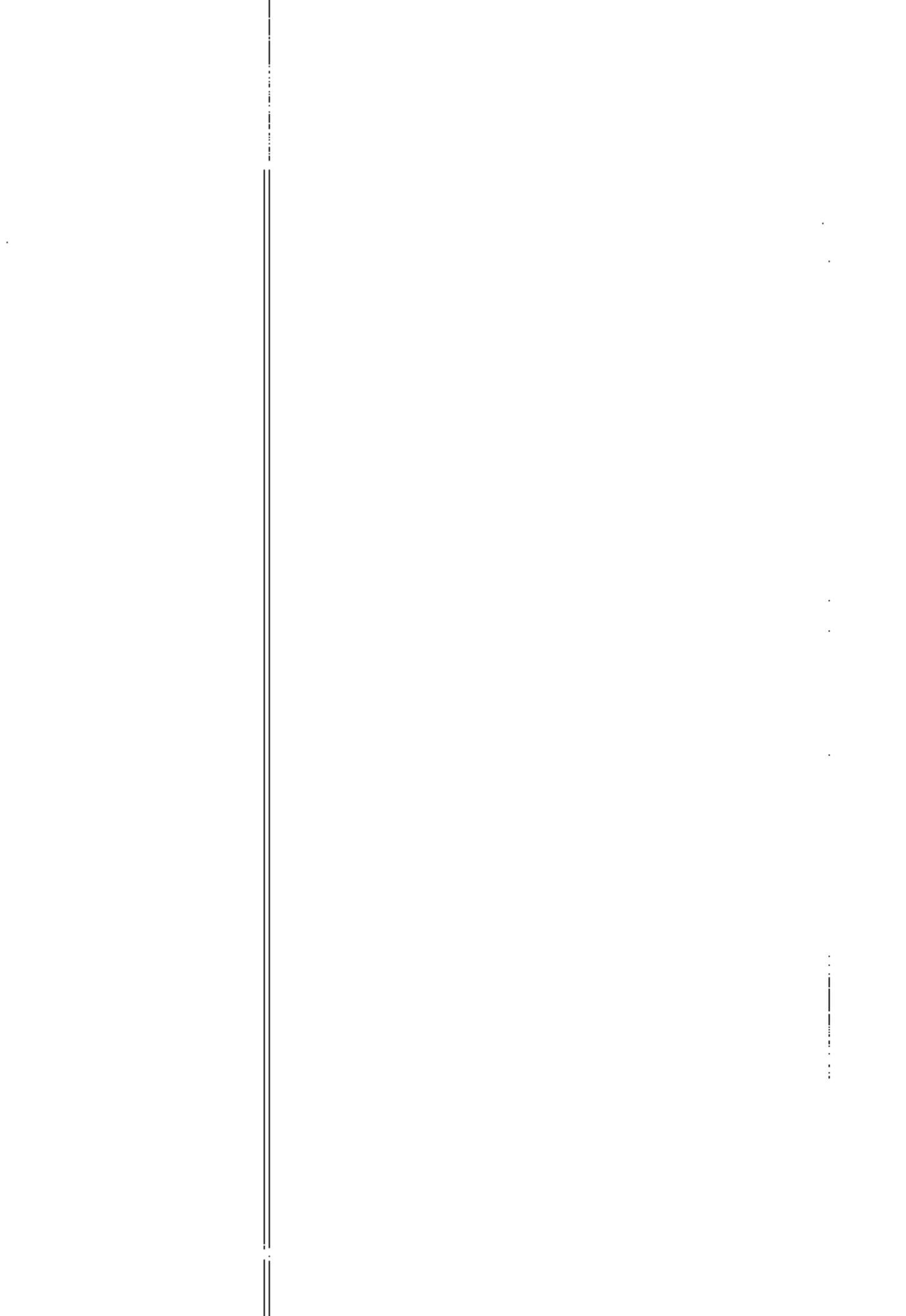
Les Ministres ont pris note des dernières estimations sur l'évolution économique de la Zone franc. Après 5 années consécutives de croissance à des taux voisins de 5 %, l'estimation de la croissance au niveau de l'ensemble de la zone pour 1999 marque un léger ralentissement qui trouve son origine dans la baisse du prix des matières premières et dans la correction de déséquilibres financiers apparus dans certains pays en 1998.

Dès l'an 2000, la croissance devrait progressivement repartir et dépasser 4 % pour l'ensemble de la zone, tirée davantage par la reprise de l'économie mondiale et en particulier par la vigueur de l'économie européenne. Ce constat général pour l'ensemble de la Zone franc cache cependant des disparités au sein des deux unions monétaires régionales. Ainsi, en zone CEMAC, le ralentissement observé cette année sera suivi par une forte reprise en 2000. En zone UEMOA, la stabilisation de la croissance en 1999 devrait se poursuivre en 2000. L'année 2000 pourrait ainsi être celle d'un rééquilibrage de l'évolution des économies de la CEMAC et de l'UEMOA.

Aux Comores, l'activité économique s'est redressée en 1999 en dépit du lourd handicap que constitue la persistance du conflit séparatiste de l'île d'Anjouan.

### **La convergence économique au sein de la Zone franc**

Les Ministres ont pris connaissance du rapport commandé aux experts lors de la dernière réunion de la Zone franc de Dakar. Reconnaissant que le bon fonctionnement d'une union monétaire repose d'abord sur la qualité des politiques de la Banque centrale, les Ministres sont également convenus que la stabilité d'une monnaie dépend aussi de la confiance dans les finances publiques des États de sa zone d'émission.



## ANNEXE 2

### Communiqué de presse publié à l'issue de la Réunion des Ministres des Finances de la Zone franc

Malabo, le 4 avril 2000

Les Ministres des Finances des Etats de la Zone franc se sont réunis le mardi 4 avril 2000 à Malabo, sous la présidence de M. Fortunato OFA MBO, Ministre de la Planification et du Développement économique de Guinée Équatoriale. La séance d'ouverture a été présidée par Son Excellence OBIANG NGUEMA MBAZOGO, Président de la République de Guinée-Equatoriale, qui a remercié les participants d'avoir accepté de se réunir à Malabo et qui a réaffirmé son attachement à la Zone franc.

Les Ministres ont examiné les différentes questions à l'ordre du jour et plus particulièrement les perspectives économiques des pays de la Zone franc, les rapports du Comité de convergence de la Zone franc, les modalités de mise en œuvre de l'initiative sur la dette, le financement de la protection sociale en Zone franc et la préparation des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale.

#### Les perspectives économiques des pays de la Zone franc

Les Ministres ont pris acte du ralentissement conjoncturel affectant l'ensemble de la Zone franc en 1999, la croissance s'établissant légèrement en dessous de 3 % pour l'ensemble de la zone. L'importance du choc externe subi du fait de la baisse des prix des matières premières et la correction d'importants déséquilibres financiers constatés dans certains pays sont à l'origine de ce ralentissement. Les Ministres ont également pris connaissance des projections économiques, qui anticipent un léger redémarrage de la croissance dès 2000. Les Ministres sont toutefois convenus qu'une reprise durable de la croissance requiert de la part des Etats membres de la Zone franc des efforts de consolidation de leurs finances publiques et la relance des réformes structurelles, notamment pour mobiliser les concours financiers extérieurs. Dans ce contexte de faible croissance, les Ministres de la Zone franc se sont néanmoins félicités de l'ancrage réussi du franc CFA et du franc comorien à l'euro, qui a eu pour avantage de ne pas rajouter le risque d'un choc monétaire au choc des termes de l'échange qui a affecté les pays de la Zone franc. Les Ministres se sont également félicités de la faible inflation (moins de 1 %) enregistrée en 1999. Ce résultat, le meilleur obtenu depuis 1994, a permis cette année à la Zone franc d'améliorer sa compétitivité vis-à-vis du reste du monde.

Ce constat général pour l'ensemble de la Zone franc recouvre cependant des disparités au sein des deux unions monétaires régionales.

Après la baisse des prix du pétrole et la correction des déséquilibres des finances publiques qui auront caractérisé la première moitié de l'année 1999, le redémarrage des économies d'Afrique centrale s'est opéré dans les derniers mois de 1999. La croissance des pays de la CTMAC pourrait être supérieure à 4 % dès 2000. La forte appréciation des prix du pétrole depuis plusieurs mois a eu par ailleurs des

conséquences très positives sur le solde commercial. Les Ministres conviennent de la nécessité de maintenir les efforts de rigueur financière engagés pour faire profiter à plein les économies de la Zone franc de la croissance retrouvée au niveau mondial et européen et de l'embellie sur le marché du pétrole.

Dans les pays de l'UEMOA, la faiblesse des cours des matières premières agricoles (café, coton, cacao) devrait, en 2000, réduire une croissance encore soutenue en 1999 par la consommation des ménages. Les Ministres sont convenus que la reprise des relations avec les institutions de Bretton Woods pour un certain nombre de pays de la zone s'avérait cruciale pour permettre à l'UEMOA de retrouver le niveau de croissance de ces dernières années, niveau indispensable pour faire face à l'évolution démographique et atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté.

### **Les rapports du Comité de convergence de la Zone franc**

Les Ministres ont examiné les travaux réalisés à leur demande par le Comité de convergence de la Zone franc. Ils ont ainsi convenu de faire à l'occasion des prochaines réunions de la Zone franc un examen des résultats enregistrés par les différents pays dans leur processus régional de convergence qui s'accompagnera d'une harmonisation des calendriers de la surveillance sous-régionale. À ce titre, une attention particulière sera donnée à l'évolution du solde budgétaire de base.

Les Ministres ont également convenu de la nécessité de prévenir l'apparition d'arriérés intérieurs et extérieurs, ceux-ci étant de nature à altérer la confiance des opérateurs dans les circuits économiques, privant ainsi les économies concernées du principal bénéfice qui devrait résulter d'un cadre monétaire stable, à savoir des conditions de financement propres à favoriser l'investissement. Pour ce faire, les Ministres sont convenus d'approfondir la réflexion sur la définition d'indicateurs d'alerte précoce permettant de prévenir l'apparition de tels arriérés.

Enfin les Ministres sont convenus que le renforcement des appareils statistiques des pays de la Zone franc était nécessaire à l'exercice de la surveillance multilatérale, et que des efforts financiers additionnels devaient être réalisés concomitamment par les Etats et les bailleurs de fonds.

### **L'initiative française en faveur des pays pauvres endettés**

Suite au Sommet du G7 à Cologne de juin 1999, les premiers pays éligibles commencent à bénéficier des mesures d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Les Ministres ont fait le point de la situation concrète d'éligibilité des pays de la Zone franc et souhaité qu'une majorité d'entre eux soient effectivement déclarés éligibles d'ici la fin de l'année. De plus, les Ministres français ont présenté à leurs collègues les modalités concrètes du volet bilatéral de cette initiative. Conformément aux trois principes fondamentaux de solidarité, de responsabilité et d'équité, la France procèdera à titre bilatéral pour les créances traitées en Club de Paris à un refinancement par dons des échéances dues. Ces refinancements bilatéraux s'inscriront dans la stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par les pays éligibles, en concertation avec la société civile et avec l'aval de la communauté internationale. Ils prendront la forme de projets de développement centrés sur les priorités sociales de façon à contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté. La France veillera à se rapprocher des pays partenaires de l'Union européenne dans l'intérêt des pays bénéficiaires, notamment pour veiller à la cohérence des procédures mises en œuvre par les différents Etats membres de l'Union ainsi qu'à la cohérence avec les programmes du FED. À cette fin, la France proposera à ses partenaires de l'Union européenne de se coordonner étroitement.

L'effort que la France fera dans le cadre de l'initiative s'élève ainsi à près de 8 milliards d'euros dont plus de 4,8 milliards d'euros doivent bénéficier aux pays de la Zone franc. Les Ministres ont exprimé leur gratitude à la France pour son rôle dans l'approfondissement de l'initiative sur la dette et pour l'importance du volet bilatéral complémentaire qu'elle s'apprête à mettre en place. Ils ont souhaité que les autres bailleurs de fonds suivent son exemple.

Dans le cadre de l'approche globale du financement de l'initiative prenant en compte les besoins et les efforts spécifiques des institutions financières multilatérales participant à sa mise en œuvre, les Ministres des Finances de la Zone franc ont lancé un message aux autres bailleurs de fonds pour que ceux-ci, dans le respect du principe du partage du fardeau, apportent au plus vite les financements nécessaires à l'initiative commune. À cet égard, les Ministres se sont félicités de la participation active de l'Union européenne, qui prendra notamment la forme d'une contribution de l'ordre de 730 millions d'euros au fonds fiduciaire PPTE, dont près de 680 millions d'euros au bénéfice de la Banque africaine de Développement.

### **Le financement de la protection sociale**

Les Ministres ont pris note avec intérêt des conclusions du rapport sur le financement de la protection sociale dans les pays de la Zone franc. Ils sont convenus de s'attacher à remédier aux déséquilibres pouvant affecter les organismes de prévoyance sociale, à poursuivre leurs efforts de rationalisation de la gestion de ces organismes et de réfléchir aux réformes qui permettraient d'accroître le taux de couverture des populations africaines. Les Ministres ont convenu que l'accroissement des populations couvertes de façon appropriée par des mécanismes d'assurance sociale se situait au cœur des problématiques de lutte contre la pauvreté.

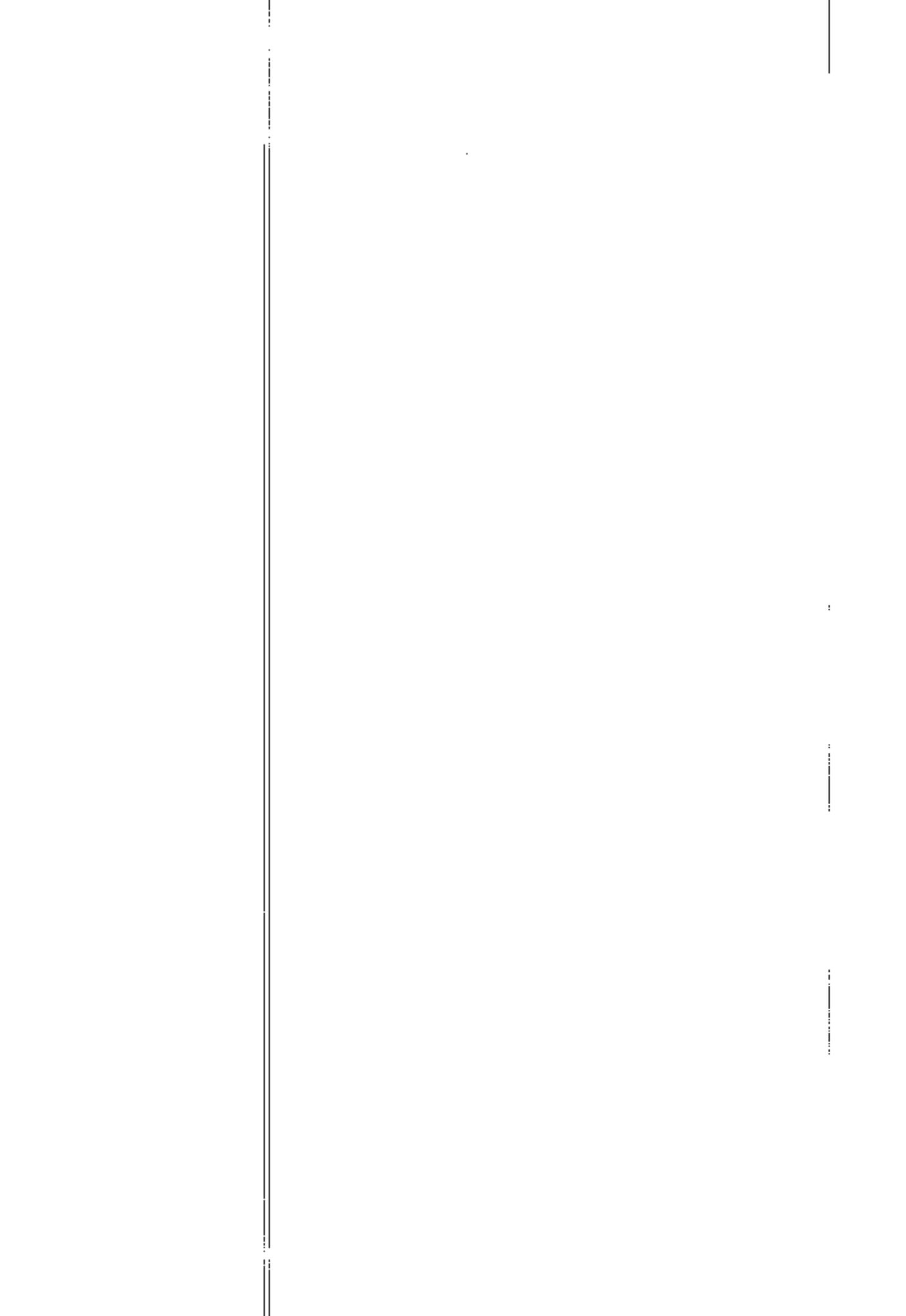
### **Préparation des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale**

Les Ministres de la Zone franc ont réaffirmé avec force leur souhait de voir le Fonds monétaire international, dont le rôle au service du développement est crucial et complémentaire de celui des banques de développement, poursuivre son soutien technique et financier aux pays les plus pauvres, y compris par des ressources concessionnelles. À cet égard, les Ministres se sont montrés fortement préoccupés par les recommandations de la Commission Metzler, qui portent notamment sur la suppression de l'assistance concessionnelle du FMI aux pays membres à faible revenu. Ils dénoncent le caractère inacceptable de telles recommandations.

Les Ministres ont exprimé le souhait, suite à la transformation du Comité intérimaire en Comité monétaire et financier international, que se poursuivent et s'approfondissent dans cette enceinte les réflexions sur la réforme du système monétaire et financier international et ont rappelé les dangers d'une concrétisation qui serait limitée aux seuls grands pays.

Les Ministres ont réaffirmé l'importance de la lutte contre le Sida et ont demandé à la communauté internationale, aux institutions spécialisées et à la Banque mondiale d'intervenir simultanément et de manière équilibrée dans les trois domaines suivants : prévention, soins et traitement ainsi que la recherche.

En clôture de la réunion, les Ministres ont exprimé leurs vifs remerciements à l'endroit des autorités équato-guinéennes, qui, pour la première fois depuis leur entrée dans la Zone franc en 1985 accueillaient la réunion des Ministres, pour la qualité et la chaleur de leur accueil.

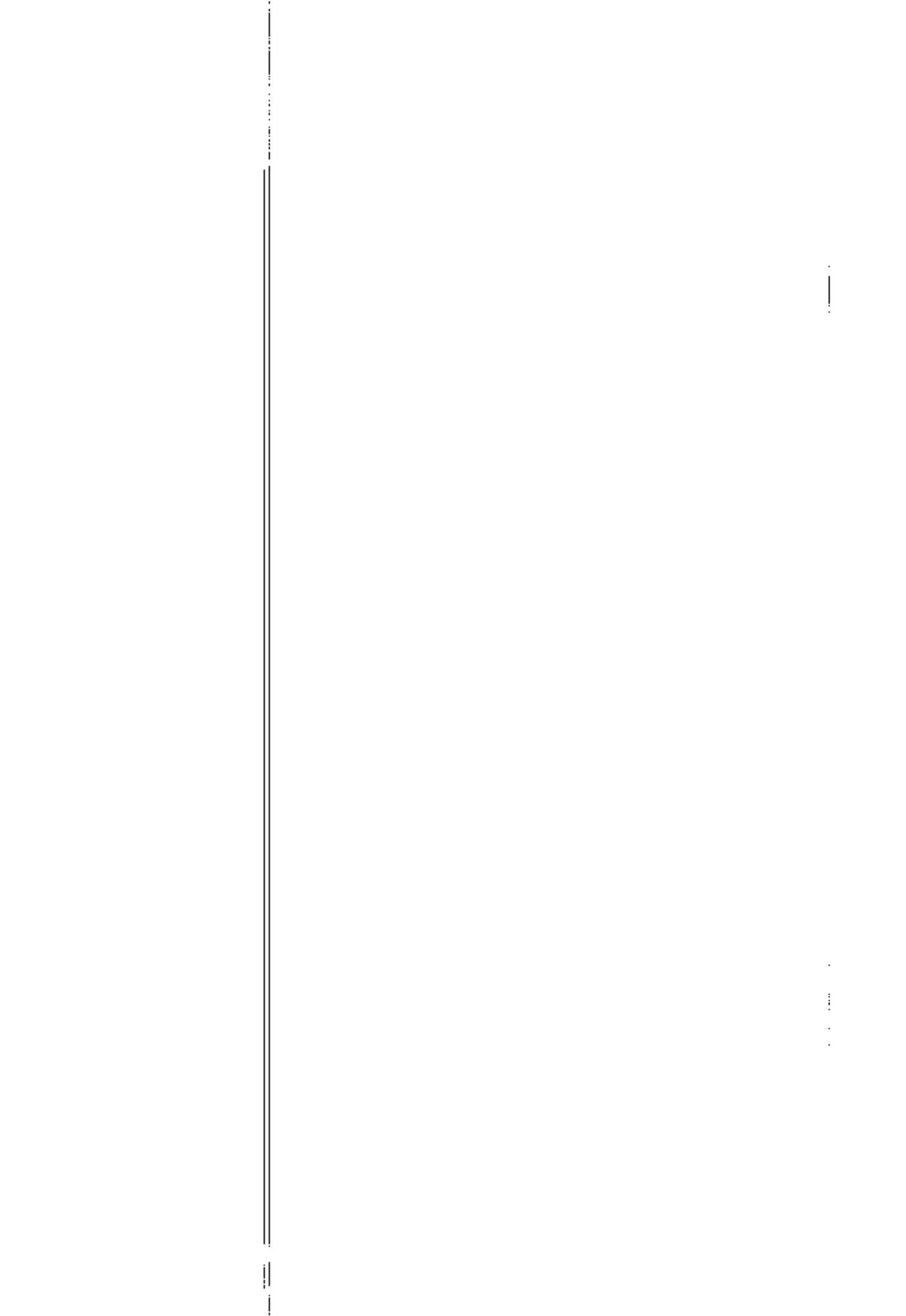


**ANNEXE 3**

**Situation de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest**

(en millions de francs CFA)

ACTIF	31/12/98	31/12/99	PASSIF	31/12/98	31/12/99
<b>Avoirs en or</b>	<b>158 211</b>	<b>195 147</b>	<b>Billets et monnaies</b>	<b>1 383 604</b>	<b>1 468 705</b>
Fonds monétaire international	24 211	29 474	Banques et institutions étrangères	72 755	84 410
Position de réserve	23 134	23 938			
Droits de tirage spéciaux détenus	1 077	5 536			
<b>Avoirs en monnaies étrangères</b>	<b>1 764 213</b>	<b>1 887 222</b>	<b>Bques et Instit. comm. de l'Union</b>	<b>80 080</b>	<b>88 491</b>
Monnaies de la Zone franc	1 481 283	1 624 343	Banques inscrites dans les États	128 528	99 727
- Compte d'opérations	1 470 623	1 812 567			
- Correspondants dans la Zone Franc	6 352	4 257	Établiss. financ. inscrits dans États	987	669
- Billets de la Zone Franc	4 309	7 520			
Autres monnaies étrangères	282 930	62 879			
- Corresp. en dehors de la Zone Franc	273 853	54 256	Trésors nat. et autres compt. pub.	338 158	316 452
- Bons d'institutions financières					
- Chamb. de Comp. Afrique de l'Ouest	6 598	8 256	Autres comptes et dépôts	15 031	14 262
- Billets étrangers		322			
- Crédances à rattacher	2 479	45	Transferts à exécuter	20 356	8 206
<b>Crédances sur les banques</b>	<b>178 847</b>	<b>122 741</b>	Transferts UMOA - Extérieur émis	5 287	1 556
Court terme	52 107	24 542	Transferts Extérieur - UMOA reçus	13 096	5 312
Moyen terme	98 136	83 126	Dispositions inter-UMOA émises	1 221	1 089
Long terme	28 605	15 070	Dispositions internes émises	752	250
Crédances à rattacher					
<b>Crédances/Établissements financiers</b>	<b>16 511</b>	<b>15 661</b>	<b>Engagts en monnaies étrangères</b>	<b>178</b>	<b>1</b>
Court terme	16 231	15 408	Trésor français - compte d'opérations	-	-
Moyen terme	200	253	Correspondant dans la Zone Franc	178	-
Long terme			Corresp. en dehors de la Zone Franc	-	-
Crédances à rattacher					
<b>Crédances/Trésors nationaux</b>	<b>598 134</b>	<b>585 011</b>			
Obligations cautionnées					
Crédances consolidées	6 500	5 362	<b>Fonds monétaire international</b>	<b>100 419</b>	<b>987 910</b>
Escruple d'effets à long terme (art 15)	219	-	- Recours au crédit du Fonds	4 258	1 782
Avances garanties (art 13)	-	-	- Allocations de droits de tirage spéciaux	96 161	99 212
Découvert en compte courant (art 14)	359 283	377 299	<b>Autres concours</b>	<b>862 611</b>	<b>886 917</b>
Compte courant postal	2 165	-	- Concours du Fonds fiduciaire	-	-
Titres d'État	24 941	24 284	- Concours Facilités d'ajust. struct.	43 809	30 610
Crédances à rattacher	3 430	3 642	- Concours Facilités d'ajust. struct. Renf.	818 804	856 307
Crédances financ. Trésors nationaux	201 587	173 442			
<b>Opérations c/o Trésors nationaux</b>	<b>886 586</b>	<b>892 358</b>	<b>Capital et réserve</b>	<b>806 918</b>	<b>825 523</b>
<b>Concours à la disposition des États</b>			<b>Provisions pour risques</b>	<b>28 783</b>	<b>39 914</b>
Autres concours du FMI	4 288	1 845			
Fonds Fiduciaire	-	-	<b>Résultat en attente d'affectation</b>	<b>16 865</b>	<b>21 414</b>
Facilités d'Ajustement structurel	41 275	27 854			
Facilités d'Ajust. struct. renforcées	785 103	798 429	<b>Comptes d'ordre et divers</b>	<b>229 190</b>	<b>406 169</b>
Autres concours	55 920	64 230			
<b>Participations</b>	<b>165 876</b>	<b>165 972</b>			
<b>Autres immob. (- amortissements)</b>	<b>135 612</b>	<b>135 000</b>			
<b>Comptes d'ordre et divers</b>	<b>156 263</b>	<b>343 268</b>			
<b>Total</b>	<b>4 084 464</b>	<b>4 371 854</b>	<b>Total</b>	<b>4 084 464</b>	<b>4 371 854</b>



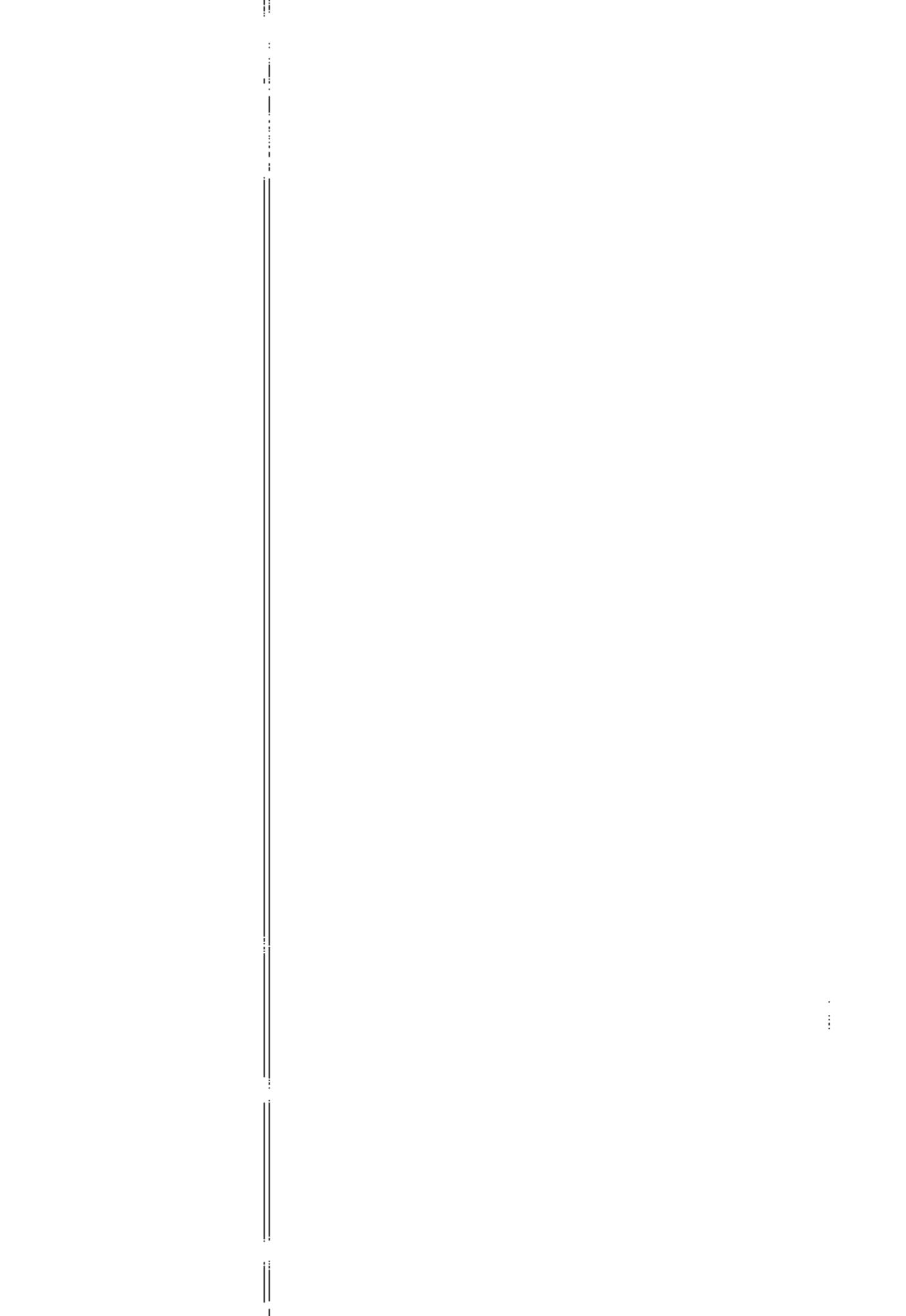
**ANNEXE 4**

**Situation de la Banque des États de l'Afrique centrale**

(en millions de francs CFA)

ACTIF	31/12/98	31/12/99	PASSIF	31/12/98	31/12/99
<b>Disponibilités extérieures à vue</b>	<b>182 358</b>	<b>254 649</b>	<b>Billets et monnaies en circulation</b>	<b>610 101</b>	<b>672 637</b>
- Billets et monnaies	1 156	2 206			
- Correspondants	697	921	<b>Trésors &amp; Compt. publ. nationaux</b>	<b>106 939</b>	<b>105 414</b>
- Trésor français (cpté d'opérations)	180 505	251 522	- Comptes courants	106 275	100 537
			- Dépôts spéciaux	664	4 877
<b>Autres créances et avoirs convertibles en devises</b>	<b>89 436</b>	<b>84 393</b>			
<b>Encaisse or</b>	<b>38 873</b>	<b>43 243</b>	<b>Comptes courants des Banques</b>	<b>154 274</b>	<b>184 068</b>
<b>Opérations avec FMI cfo des États</b>	<b>32 086</b>	<b>89 840</b>	- Banques et institutions étrangères	69 164	100 551
- Tranche or	31 898	64 082	- Banques et inst. fin. de la zone	85 110	83 574
- Avoirs en droits de tirage spéciaux	188	5 758	- Comptes courants	80 360	
			- Dépôts et plac. sur marché mon.	4 750	
			- Dépôts sp. des bques de la zone		77 046
<b>Créances sur Trésore nationaux</b>	<b>581 820</b>	<b>588 777</b>	<b>Autres comptes courants</b>	<b>441</b>	<b>991</b>
- Avances en comptes courants (art 21)	296 436	325 550			
- Avances/effets à moyen terme (art 19 B)	68 649	68 649	<b>FMI - Allocations de DTS</b>	<b>41 495</b>	<b>41 495</b>
- Crédits à l'économie consolidés sur l'État	216 735	194 578	<b>Provisions</b>	<b>7 715</b>	<b>7 481</b>
<b>Créances sur les Banques</b>	<b>49 187</b>	<b>32 545</b>	<b>Capital</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>
- Avances sur effets à court terme	41 302	28 774	<b>Réserves</b>	<b>164 588</b>	<b>172 198</b>
- Avances sur effets à moyen terme (1)	7 885	3 771	<b>Comptes d'ordre et divers</b>	<b>15 917</b>	<b>28 890</b>
<b>Participations</b>	<b>969</b>	<b>969</b>	<b>Écart de dévaluation</b>	<b>152 583</b>	<b>151 747</b>
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>68 346</b>	<b>69 505</b>			
<b>Écart de dévaluation</b>	<b>243 343</b>	<b>241 160</b>			
<b>Comptes d'ordre et divers</b>	<b>14 635</b>	<b>22 530</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>1 299 053</b>	<b>1 407 911</b>	<b>TOTAL</b>		
				<b>1 299 053</b>	<b>1 407 911</b>

(1) Facultés d'avances à moyen terme

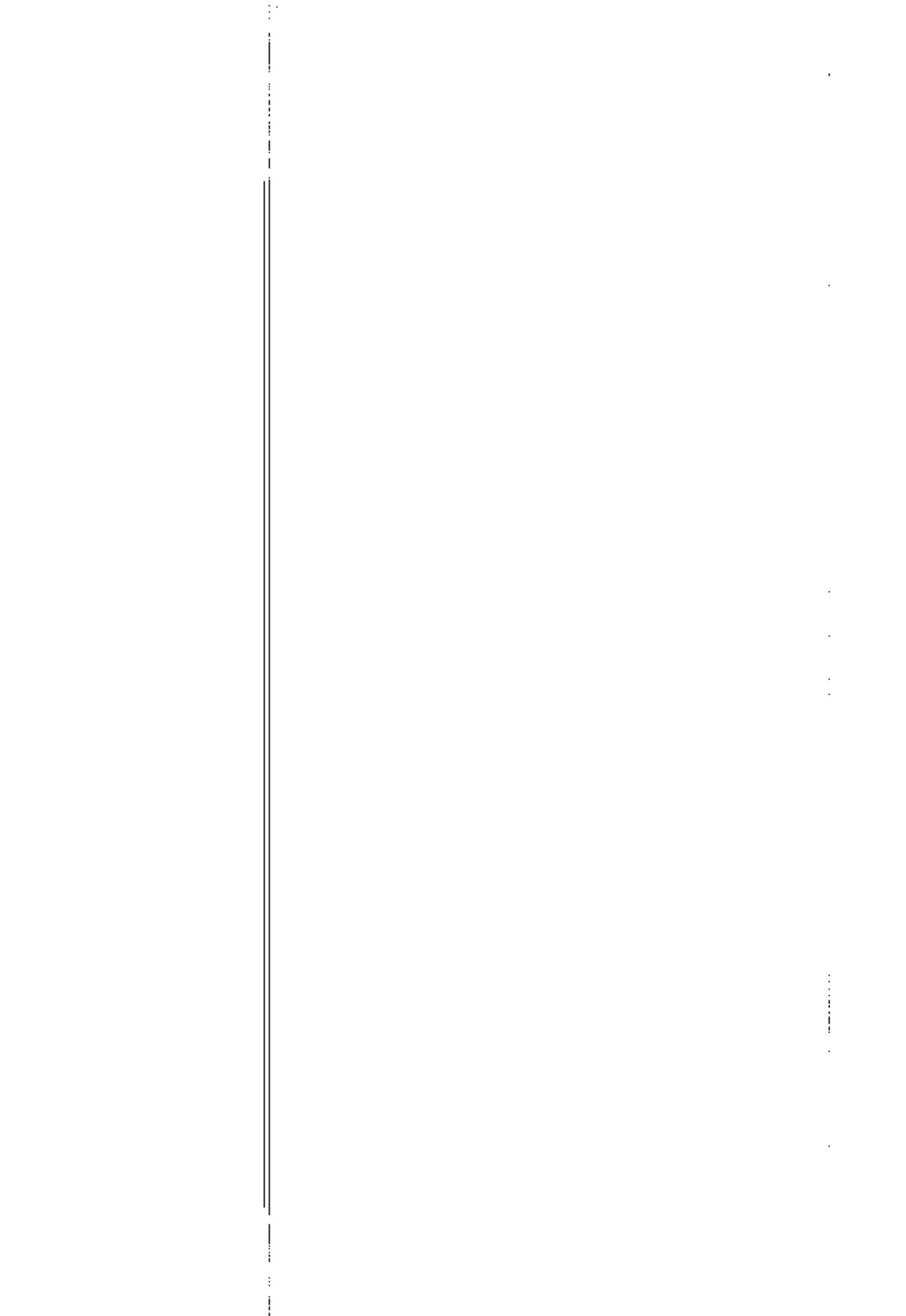


**ANNEXE 5**

**Situation résumée de la Banque centrale des Comores**

(en millions de francs comoriens)

ACTIF	31/12/98	31/12/99	PASSIF		
				31/12/98	31/12/99
<b>Disponibilités extérieures</b>	<b>16 369</b>	<b>18 044</b>	<b>Engagements à vue</b>	<b>10 525</b>	<b>12 132</b>
- Comptes d'opérations	14 662	16 221	- Billets et monnaies en circulation	5 592	6 454
- Autres avoirs en devises	297	367	- Banques et Institutions locales	3 593	4 150
- Avoirs en or	70	82	- Banques et Institutions étrangères	92	110
- Billets Zone Franc	1 334	1 367	- Etablissements publics	243	613
- Correspondants	6	7	- Comptables publics	994	767
			- Transferts à régler	5	38
<b>Avances au Trésor</b>	<b>3 403</b>	<b>3 411</b>	<b>Engagements à terme</b>	<b>1 329</b>	<b>1 329</b>
- Avances Banque Centrale	2 226	2 234	- Concours du FMI	1 329	1 329
- Concours FMI	1 177	1 177			
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>673</b>	<b>617</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>8 445</b>	<b>8 501</b>
- Prêts Immobiliers	53	46	- Capital	1 100	1 100
- Participations	50	50	Réerves	7 228	7 260
- Immobilisations	296	390	- Provisions	117	141
- Construction en cours	163				
- Matériel d'émission	109	131			
<b>Créances douteuses</b>		<b>26</b>			
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>336</b>	<b>265</b>	<b>Comptes de régularisation</b>	<b>113</b>	<b>109</b>
			Résultats	369	292
<b>TOTAL</b>	<b>20 781</b>	<b>22 363</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 781</b>	<b>22 363</b>



**ANNEXE 6**

**Créances internationales consolidées des banques déclarant à la BRI  
sur les pays de la Zone franc**

(encours en millions de dollars)

	1985	1987	1990	1995	1996	1997	1998	1999
Bénin	172	214	51	32	31	120	80	109
Burkina Faso	42	38	22	23	23	54	58	69
Côte d'Ivoire	2 865	3 556	3 083	1 993	1 629	2 893	2 409	2 647
Guinée Bissau	46	22	47	6	13	4	3	4
Mali	28	53	30	17	26	104	168	231
Niger	243	259	242	23	33	168	92	36
Sénégal	382	512	406	214	187	193	226	335
Togo	110	112	89	58	66	49	194	121
<b>Total UEMOA</b>	<b>3 886</b>	<b>4 767</b>	<b>3 970</b>	<b>2 366</b>	<b>2 008</b>	<b>3 585</b>	<b>3 230</b>	<b>3 552</b>
Cameroun	1 142	1 516	1 668	1 249	958	1 738	1 776	1 904
Centrafrique	9	16	19	17	13	15	14	47
Congo	1 049	1 311	841	1 099	1 038	1 220	1 255	1 461
Gabon	795	1 449	1 388	640	546	742	744	718
Guinée Equatoriale	4	4	3	2	7	26	24	13
Tchad	5	6	19	7	9	34	49	38
<b>Total CEMAC</b>	<b>3 004</b>	<b>4 301</b>	<b>3 938</b>	<b>3 014</b>	<b>2 572</b>	<b>3 776</b>	<b>3 862</b>	<b>4 181</b>
Comores	2	5	2	3	2	8	6	8
<b>Total Zone franc</b>	<b>6 892</b>	<b>9 073</b>	<b>7 910</b>	<b>5 383</b>	<b>4 582</b>	<b>7 369</b>	<b>7 088</b>	<b>7 741</b>

Source : BRI

**Dépôts bancaires internationaux collectés auprès des résidents de la Zone franc**

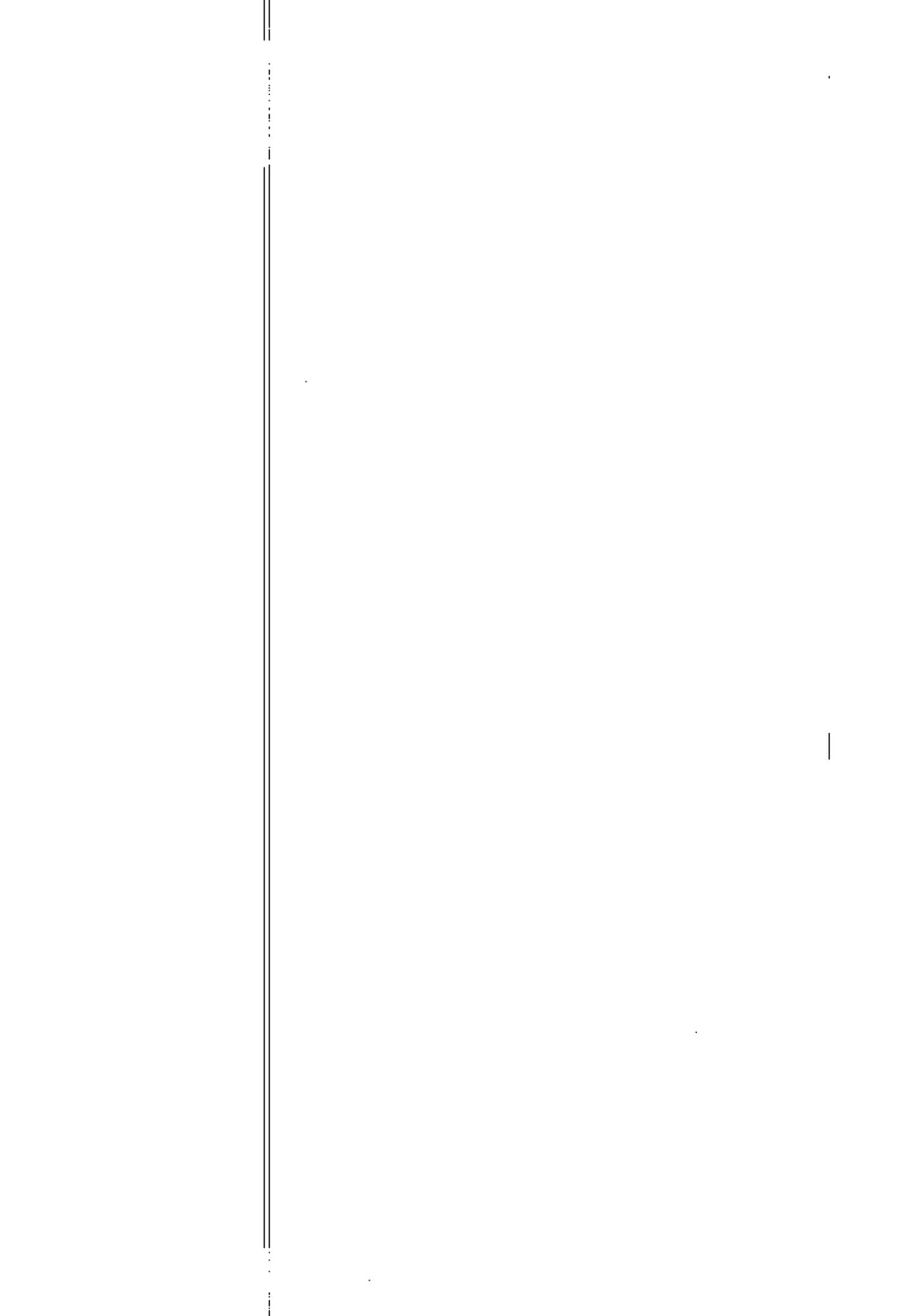
(encours en millions de dollars)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Bénin	120	124	160	218	203	180	176	188
Burkina Faso	98	109	128	155	165	121	145	124
Côte d'Ivoire	1 994	2 014	2 226	2 082	1 925	1 537	1 785	1 520
Guinée Bissau	-	-	-	-	-	27	13	13
Mali	106	84	122	233	155	181	223	216
Niger	87	92	100	87	83	172	147	187
Sénégal	582	649	784	865	816	756	756	767
Togo	246	219	273	286	257	217	341	209
<b>Total UEMOA</b>	<b>3 233</b>	<b>3 291</b>	<b>3 793</b>	<b>3 926</b>	<b>3 604</b>	<b>3 191</b>	<b>3 586</b>	<b>3 224</b>
Cameroun	720	517	773	785	761	754	766	907
Centrafrique	81	89	103	104	89	81	85	62
Congo	349	297	296	303	249	271	301	226
Gabon	635	516	646	695	633	532	565	448
Guinée Equatoriale	23	29	28	27	29	33	37	43
Tchad	52	49	60	70	71	61	80	68
<b>Total CEMAC</b>	<b>1 860</b>	<b>1 497</b>	<b>1 906</b>	<b>1 984</b>	<b>1 632</b>	<b>1 732</b>	<b>1 834</b>	<b>1 754</b>
Comores	31	29	29	38	27	31	37	39
<b>Total Zone franc</b>	<b>5 093</b>	<b>4 788</b>	<b>5 699</b>	<b>5 910</b>	<b>5 436</b>	<b>4 923</b>	<b>5 420</b>	<b>4 978</b>

Source : BRI



Réalisation : SIMA Ivry



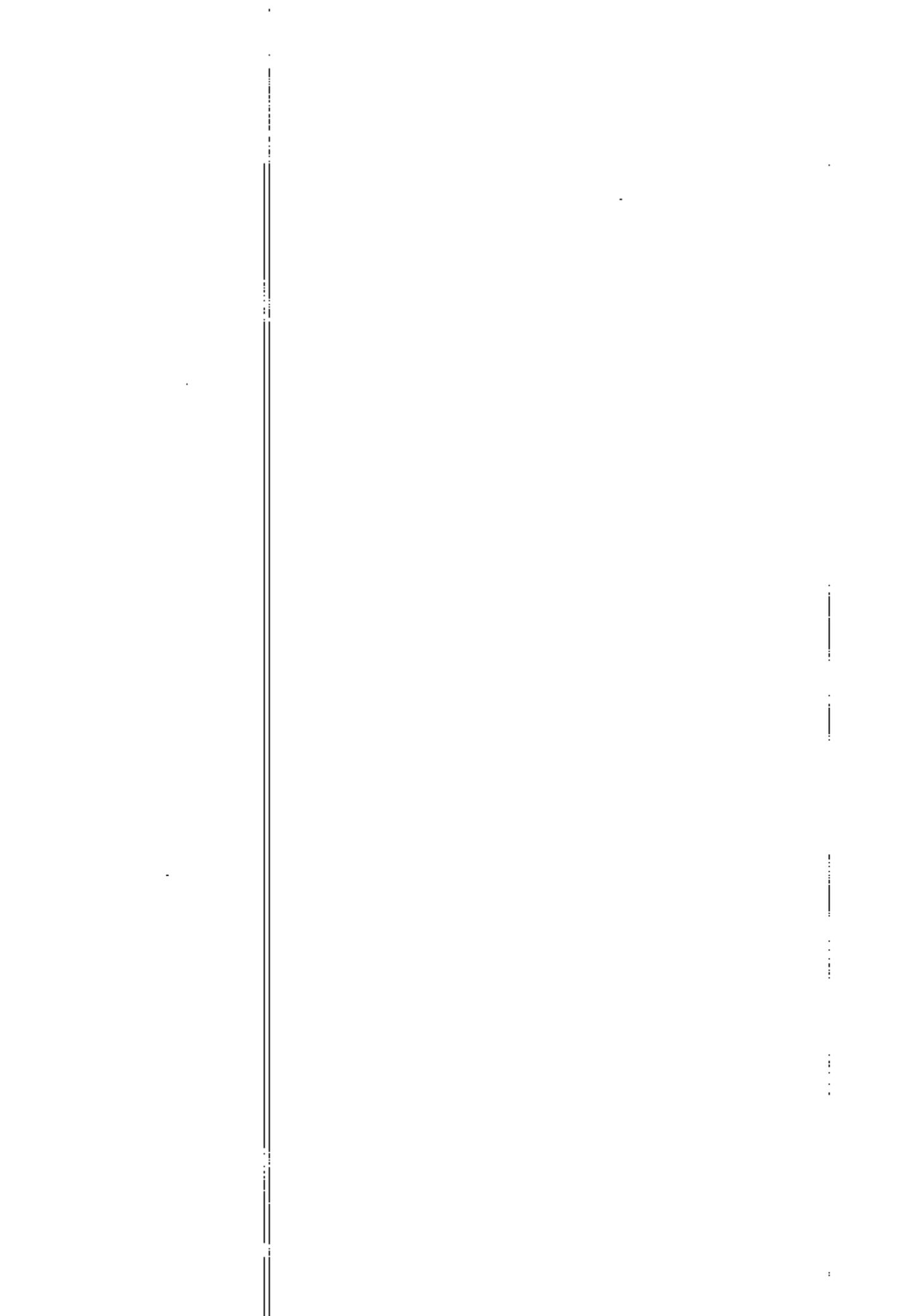
**INSTITUTS D'ÉMISSION ET MONNAIES  
DES PAYS ET TERRITOIRES DE LA ZONE FRANC**

	Institut d'émission	Monnaie	Parité avec le franc français et l'euro
France métropolitaine Monaco	Banque de France	Franc (FRF)	1 euro = 6,65957 FRF
Guadeloupe Guyane Martinique Réunion Saint-Pierre-et-Miquelon	Institut d'émission des Départements d'outre-mer (Correspondant de la Banque de France)	Franc (FRF)	
Nouvelle-Calédonie Polynésie française Wallis et Futuna	Institut d'émission d'outre-mer	Franc CFP (XPF)	1000 franc CFP = 8,38 euros 1 franc CFP = 0,055 FRF
Mayotte	Institut d'émission d'outre-mer (Correspondant de la Banque de France)	Franc (FRF)	
Bénin Burkina Côte d'Ivoire Guinée-Bissau Mali Niger Sénégal Togo	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (XOF)	Franc CFA (1)	1 franc CFA = 0,01 FRF (3) 1 euro = 655,957 FCFA
Cameroun Centrafrique Congo Gabon Guinée équatoriale Tchad	Banque des Etats de l'Afrique centrale	Franc CFA (2) (XAF)	1 euro = 655,957 FCFA 1 franc CFA = 0,01 FRF (3)
République fédérale islamique des Comores	Banque centrale des Comores	Franc comorien (KMF)	1 euro = 491,96775 F comorien 1 franc comorien = 0,0133 FRF (3)

(1) Franc de la Communauté financière africaine

(2) Franc de la Coopération financière en Afrique Centrale

(3) Nouvelle parité depuis le 12 janvier 1994



**150 F TTC  
22.87 € TTC**

